e

erei

UNIVERSITÄT BERN
Volkswirtschaftliche Bibliothek

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/s1journaldesco23soci

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES.

Imprimerie de HENNUYER et Cᵉ, rue Lemercier, 24. Batignolles.

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DES

QUESTIONS AGRICOLES, MANUFACTURIÈRES
ET COMMERCIALES.

TOME VINGT-TROISIÈME.

(8e année. — Avril à Juillet 1849)

PARIS.
CHEZ GUILLAUMIN ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE RICHELIEU, 14.

1849

LIBRARY
DEC 21 1967
UNIVERSITY OF TORONTO

HB
3
J8
ser. 1
t.23

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES.

MAUDIT ARGENT.

— Maudit argent! maudit argent! s'écriait d'un air désolé F* l'économiste, au sortir du Comité des finances où l'on venait de discuter un projet de papier-monnaie.

— Qu'avez-vous? lui dis-je. D'où vous vient ce dégoût subit pour la plus encensée des divinités de ce monde?

— Maudit argent! maudit argent!

— Vous m'alarmez. Il n'est rien qu'une fois ou autre je n'aie entendu blasphémer, la paix, la liberté, la vie, et Brutus a été jusqu'à dire : Vertu! tu n'es qu'un nom! Mais si quelque chose a échappé jusqu'ici...

— Maudit argent! maudit argent!

— Allons, un peu de philosophie. Que vous est-il arrivé? Crésus vient-il de vous éclabousser? Mondor vous a-t-il ravi l'amour de votre mie? ou bien Zoïle a-t-il acheté contre vous une diatribe au gazetier?

— Je n'envie pas le char de Crésus; ma renommée, par son néant, échappe à la langue de Zoïle; et quant à ma mie, jamais, jamais l'ombre même de la tache la plus légère...

— Ah! j'y suis. Où avais-je la tête? Vous êtes, vous aussi, inventeur d'une réorganisation sociale, *système* F*. Votre société, vous la voulez plus parfaite que celle de Sparte, et pour cela toute monnaie doit en être sévèrement bannie. Ce qui vous embarrasse, c'est de décider vos adeptes à vider leur escarcelle. Que voulez-vous? c'est l'écueil de tous les réorganisateurs. Il n'en est pas un qui ne fît merveille s'il parvenait à vaincre toutes les résistances, et si l'humanité tout entière consentait à devenir entre ses doigts cire molle; mais elle s'entête à n'être pas cire molle. Elle écoute, applaudit ou dédaigne, et..... va comme devant.

— Grâce au Ciel, je résiste encore à cette manie du jour. Au lieu d'inventer des lois sociales, j'étudie celles qu'il a plu à Dieu d'inventer, ayant d'ailleurs le bonheur de les trouver admirables dans leur développement progressif. Et c'est pour cela que je répète : Maudit argent! maudit argent!

— Vous êtes donc proudhonien, ou proudhoniste? Eh, morbleu! vous avez un moyen simple de vous satisfaire. Jetez votre bourse dans la Seine, ne vous réservant que cent sous pour prendre une action de la Banque d'échange.

— Puisque je maudis l'argent, jugez si j'en dois maudire le signe trompeur!

— Alors, il ne me reste plus qu'une hypothèse. Vous êtes un nouveau Diogène, et vous allez m'affadir d'une tirade à la Sénèque, sur le mépris des richesses.

— Le Ciel m'en préserve! Car la richesse, voyez-vous, ce n'est pas un peu plus ou un peu moins d'argent. C'est du pain pour ceux qui ont faim, des vêtements pour ceux qui sont nus, du bois qui réchauffe, de l'huile qui allonge le jour, une carrière ouverte à votre fils, une dot assurée à votre fille, un jour de repos pour la fatigue, un cordial pour la défaillance, un secours glissé dans la main du pauvre honteux, un toit contre l'orage, des ailes aux amis qui se rapprochent, une diversion pour la tête que la pensée fait plier, l'incomparable joie de rendre heureux ceux qui nous sont chers. La richesse, c'est l'instruction, l'indépendance, la dignité, la confiance, la charité, tout ce que le développement de nos facultés peut livrer aux besoins du corps et de l'esprit, c'est le progrès, c'est la civilisation. La richesse, c'est l'admirable résultat civilisateur de deux admirables agents, plus civilisateurs encore qu'elle-même : le travail et l'échange.

— Bon! n'allez-vous pas maintenant entonner un dithyrambe à la richesse, quand, il n'y a qu'un instant, vous accabliez l'or de vos imprécations?

— Et ne comprenez-vous pas que c'était tout simplement une boutade d'économiste! Je maudis l'argent précisément parce qu'on le confond, comme vous venez de faire, avec la richesse, et que de cette confusion sortent des erreurs et des calamités sans nombre. Je le maudis, parce que sa fonction dans la société est mal comprise et très-difficile à faire comprendre. Je le maudis, parce qu'il brouille toutes les idées, fait prendre le moyen pour le but, l'obstacle pour la cause, alpha pour ômega ; parce que sa présence dans le monde, bienfaisante par elle-même, y a cependant introduit une notion funeste, une pétition de principes, une théorie à rebours qui, dans ses formes multiples, a appauvri les hommes et ensanglanté la terre. Je le maudis, parce que je me sens incapable de lutter contre l'erreur à laquelle il a donné naissance autrement que par une longue et fastidieuse dis-

sertation que personne n'écoutera. Ah ! si je tenais au moins sous ma main un auditeur patient et bénévole !

— Morbleu ! il ne sera pas dit que faute d'une victime vous resterez dans l'état d'irritation où je vous vois. J'écoute, parlez, dissertez, ne vous gênez en aucune façon.

— Vous me promettez de prendre intérêt...

— Je vous promets de prendre patience.

— C'est bien peu.

— C'est tout ce dont je puis disposer. Commencez, et expliquez-moi d'abord comment une méprise sur le numéraire, si méprise il y a, se trouve au fond de toutes les erreurs économiques.

— Là, franchement, la main sur la conscience, ne vous est-il jamais arrivé de confondre la richesse avec l'argent ?

— Je ne sais; je ne me suis jamais morfondu sur l'économie politique. Mais, après tout, qu'en résulterait-il ?

—Pas grand'chose. Une erreur dans votre cervelle sans influence sur vos actes, car, voyez-vous, en matière de travail et d'échanges, quoiqu'il y ait autant d'opinions que de têtes, nous agissons tous de la même manière.

— A peu près comme nous marchons d'après les mêmes principes, encore que nous ne soyons pas d'accord sur la théorie de l'équilibre et de la gravitation.

— Justement. Quelqu'un qui serait conduit par ses inductions à croire que, pendant la nuit, nous avons la tête en bas et les pieds en haut, pourrait faire là-dessus de beaux livres, mais il se tiendrait comme tout le monde.

—Je le crois bien. Sinon, il serait vite puni d'être trop bon logicien.

— De même, cet homme mourrait bientôt de faim qui, s'étant persuadé que l'argent est la richesse réelle, serait conséquent jusqu'au bout. Voilà pourquoi cette théorie est fausse, car il n'y a de théorie vraie que celle qui résulte des faits mêmes, tels qu'ils se manifestent en tous temps ou en tous lieux.

— Je comprends que, dans la pratique et sous l'influence de l'intérêt personnel, la conséquence funeste de l'acte erroné tend incessamment à redresser l'erreur. Mais si celle dont vous parlez a si peu d'influence, pourquoi vous donne-t-elle tant d'humeur ?

—C'est que, quand un homme, au lieu d'agir pour lui-même, décide pour autrui, l'intérêt personnel, cette sentinelle si vigilante et si sensible, n'est plus là pour crier : Aïe ! La responsabilité est déplacée. C'est Pierre qui se trompe, et c'est Jean qui souffre ; le faux système du législateur devient forcément la règle d'action de populations entières. Et voyez la différence. Quand vous avez de l'argent et grand faim, quelle que soit votre théorie du numéraire, que faites-vous ?

— J'entre chez un boulanger et j'achète du pain.

— Vous n'hésitez pas à vous défaire de votre argent ?

— Je ne l'ai que pour cela.

— Et si à son tour ce boulanger a soif, que fait-il?

— Il va chez le marchand de vin et boit un canon avec l'argent que je lui ai donné.

— Quoi ! il ne craint pas de se ruiner?

— La véritable ruine serait de ne manger ni boire.

— Et tous les hommes qui sont sur la terre, s'ils sont libres, agissent de même?

— Sans aucun doute. Voulez-vous qu'ils meurent de faim pour entasser des sous?

—Loin de là, je trouve qu'ils agissent sagement, et je voudrais que la théorie ne fût autre chose que la fidèle image de cette universelle pratique. Mais supposons maintenant que vous êtes le législateur, le roi absolu d'un vaste empire où il n'y a pas de mines d'or.

— La fiction me plaît assez.

— Supposons encore que vous êtes parfaitement convaincu de ceci : La richesse consiste uniquement et exclusivement dans le numéraire; qu'en concluriez-vous?

— J'en conclurais qu'il n'y a pas d'autre moyen pour moi d'enrichir mon peuple, ou pour lui de s'enrichir lui-même, que de soutirer le numéraire des autres peuples.

— C'est-à-dire de les appauvrir. La première conséquence à laquelle vous arriveriez serait donc celle-ci : Une nation ne peut gagner que ce qu'une autre perd.

— Cet axiome a pour lui l'autorité de Bacon et de Montaigne.

— Il n'en est pas moins triste, car enfin il revient à dire : Le progrès est impossible. Deux peuples, pas plus que deux hommes, ne peuvent prospérer côte à côte.

— Il semble bien que cela résulte du principe.

— Et comme tous les hommes aspirent à s'enrichir, il faut dire que tous aspirent, en vertu d'une loi providentielle, à ruiner leurs semblables.

— Ce n'est pas du christianisme, mais c'est de l'économie politique.

— Détestable. Mais poursuivons. Je vous ai fait roi absolu. Ce n'est pas pour raisonner, mais pour agir. Rien ne limite votre puissance. Qu'allez-vous faire en vertu de cette doctrine : la richesse, c'est l'argent?

— Mes vues se porteront à accroître sans cesse, au sein de mon peuple, la masse du numéraire.

— Mais il n'y a pas de mines dans votre royaume. Comment vous y prendrez-vous ? Qu'ordonnerez-vous?

— Je n'ordonnerai rien; je défendrai. Je défendrai, sous peine de mort, de faire sortir un écu du pays.

— Et si votre peuple, ayant de l'argent, a faim aussi?

— N'importe. Dans le système où nous raisonnons, lui permettre d'exporter des écus, ce serait lui permettre de s'appauvrir.

— En sorte que, de votre aveu, vous le forceriez à se conduire sur un principe opposé à celui qui vous guide vous-même dans des circonstances semblables. Pourquoi cela ?

— C'est sans doute parce que ma propre faim me pique, et que la faim des peuples ne pique pas les législateurs.

— Eh bien, je puis vous dire que votre plan échouerait, et qu'il n'y a pas de surveillance assez vigilante pour empêcher, quand le peuple a faim, les écus de sortir, si le blé a la liberté d'entrer.

— En ce cas, ce plan, erroné ou non, est inefficace pour le bien comme pour le mal, et nous n'avons plus à nous en occuper.

— Vous oubliez que vous êtes législateur. Est-ce qu'un législateur se rebute pour si peu, quand il fait ses expériences sur autrui ? Le premier décret ayant échoué, ne chercheriez-vous pas un autre moyen d'atteindre votre but ?

— Quel but?

— Vous avez la mémoire courte; celui d'accroître, au sein de votre peuple, la masse du numéraire supposé être la seule et vraie richesse.

— Ah ! vous m'y remettez, pardon. Mais c'est que, voyez-vous, on a dit de la musique : Pas trop n'en faut; je crois que c'est encore plus vrai de l'économie politique. M'y revoilà. Mais je ne sais vraiment qu'imaginer...

— Cherchez bien. D'abord, je vous ferai remarquer que votre premier décret ne résolvait le problème que négativement. Empêcher les écus de sortir, c'est bien empêcher la richesse de diminuer, mais ce n'est pas l'accroître.

—Ah ! je suis sur la voie... ce blé libre d'entrer... Il me vient une idée lumineuse... Oui, le détour est ingénieux, le moyen infaillible, je touche au but.

— A mon tour, je vous demanderai : quel but?

— Eh ! morbleu, d'accroître la masse du numéraire.

— Comment vous y prendrez-vous, s'il vous plaît ?

— N'est-il pas vrai que pour que la pile d'argent s'élève toujours, la première condition est qu'on ne l'entame jamais?

— Bien.

— Et la seconde, qu'on y ajoute toujours.

— Très-bien.

— Donc le problème sera résolu, en négatif et positif, comme disent les socialistes, si d'un côté j'empêche l'étranger d'y puiser, et si, de l'autre, je le force à y verser.

— De mieux en mieux.

— Et pour cela deux simples décrets où le numéraire ne sera pas même mentionné. Par l'un, il sera défendu à mes sujets de rien

acheter au dehors, par l'autre, il leur sera ordonné d'y beaucoup vendre.

— C'est un plan fort bien conçu.

— Est-il nouveau? Je vais aller me pourvoir d'un brevet d'invention.

— Ne vous donnez pas cette peine ; la priorité vous serait contestée. Mais prenez garde à une chose.

— Laquelle?

— Je vous ai fait roi tout-puissant. Je comprends que vous empêcherez vos sujets d'acheter des produits étrangers. Il suffira d'en prohiber l'entrée. Trente ou quarante mille douaniers feront l'affaire.

— C'est un peu cher. Qu'importe? L'argent qu'on leur donne ne sort pas du pays.

— Sans doute ; et dans notre système, c'est l'essentiel. Mais pour forcer la vente au dehors, comment procéderez-vous?

— Je l'encouragerai par des primes, au moyen de quelques bons impôts frappés sur mon peuple.

— En ce cas, les exportateurs, contraints par leur propre rivalité, baisseront leurs prix d'autant, et c'est comme si vous faisiez cadeau à l'étranger de ces primes ou de ces impôts.

— Toujours est-il que l'argent ne sortira pas du pays.

— C'est juste. Cela répond à tout, mais si votre système est si avantageux, les rois vos voisins l'adopteront. Ils reproduiront vos décrets ; ils auront des douaniers et repousseront vos produits, afin que chez eux non plus la pile d'argent ne diminue pas.

— J'aurai une armée et je forcerai leurs barrières.

— Ils auront une armée et forceront les vôtres.

— J'armerai des navires, je ferai des conquêtes, j'acquerrai des colonies, et créerai à mon peuple des consommateurs qui seront bien obligés de manger notre blé et boire notre vin.

— Les autres rois en feront autant Ils vous disputeront vos conquêtes, vos colonies et vos consommateurs. Voilà la guerre partout et le monde en feu.

— J'augmenterai mes impôts, mes douaniers, ma marine et mon armée.

— Les autres vous imiteront.

— Je redoublerai d'efforts.

— Ils feront de même. En attendant, rien ne prouve que vous aurez réussi à beaucoup vendre.

— Il n'est que trop vrai. Bienheureux si les efforts commerciaux se neutralisent.

— Ainsi que les efforts militaires. Et dites-moi, ces douaniers, ces soldats, ces vaisseaux, ces contributions écrasantes, cette tension perpétuelle vers un résultat impossible, cet état permanent de guerre ouverte ou secrète avec le monde entier, ne sont-ils pas la consé-

quence logique, nécessaire de ce que le législateur s'est coiffé de cette idée (qui n'est, vous en êtes convenu, à l'usage d'aucun homme agissant pour lui-même) : « La richesse, c'est le numéraire ; accroître le numéraire, c'est accroître la richesse? »

— J'en conviens. Ou l'axiome est vrai, et alors le législateur doit agir dans le sens que j'ai dit, bien que ce soit la guerre universelle. Ou il est faux, et, en ce cas, c'est pour se ruiner que les hommes se déchirent.

— Et souvenez-vous qu'avant d'être roi, ce même axiome vous avait conduit par la logique à ces maximes : « Ce que l'un gagne, l'autre le perd. Le profit de l'un est le dommage de l'autre » ; lesquelles impliquent un antagonisme irremédiable entre tous les hommes.

— Il n'est que trop certain. Philosophe ou législateur, soit que je raisonne ou que j'agisse, partant de ce principe : l'argent, c'est la richesse, j'arrive toujours à cette conclusion ou à ce résultat : la guerre universelle. Avant de le discuter, vous avez bien fait de m'en signaler les conséquences, sans cela, je n'aurais jamais eu le courage de vous suivre jusqu'au bout dans votre dissertation économique, car, à vous parler net, cela n'est pas divertissant.

— A qui le dites-vous? C'est à quoi je pensais quand vous m'entendiez murmurer : Maudit argent! Je gémissais de ce que mes compatriotes n'ont pas le courage d'étudier ce qu'il leur importe tant de savoir.

— Et pourtant, les conséquences sont effrayantes.

— Les conséquences! Je ne vous en ai signalé qu'une. J'aurais pu vous en montrer de plus funestes encore.

— Vous me faites dresser les cheveux sur la tête! Quels autres maux a pu infliger à l'humanité cette confusion entre l'Argent et la Richesse?

— Il me faudrait longtemps pour les énumérer. C'est une doctrine qui a une nombreuse lignée. Son fils aîné, nous venons de faire sa connaissance, s'appelle *régime prohibitif;* le cadet, *système colonial*; le troisième, *haine au capital;* le Benjamin, *papier-monnaie.*

— Quoi! le papier-monnaie procède de la même erreur?

— Directement. Quand les législateurs, après avoir ruiné les hommes par la guerre et l'impôt, persévèrent dans leur idée, ils se disent : « Si le peuple souffre, c'est qu'il n'a pas assez d'argent. Il en faut faire. » Et comme il n'est pas aisé de multiplier les métaux précieux, surtout quand on a épuisé les prétendues ressources de la prohibition, « nous ferons du numéraire fictif, ajoutent-ils, rien n'est plus aisé, et chaque citoyen en aura plein son portefeuille! ils seront tous riches. »

— En effet, ce procédé est plus expéditif que l'autre, et puis il n'aboutit pas à la guerre étrangère.

— Non, mais à la guerre civile.

— Vous êtes bien pessimiste. Hâtez-vous donc de traiter la question au fond. Je suis tout surpris de désirer, pour la première fois, savoir si l'argent (ou son signe) est la richesse.

— Vous m'accorderez bien que les hommes ne satisfont immédiatement aucun de leurs besoins avec des écus. S'ils ont faim, c'est du pain qu'il leur faut ; s'ils sont nus, des vêtements ; s'ils sont malades, des remèdes ; s'ils ont froid, un abri, du combustible ; s'ils aspirent à apprendre, des livres ; s'ils désirent se déplacer, des véhicules, et ainsi de suite. La richesse d'un pays se reconnaît à l'abondance et à la bonne distribution de toutes ces choses.

Par où vous devez reconnaître avec bonheur combien est fausse cette triste maxime de Bacon : *Ce qu'un peuple gagne l'autre le perd nécessairement ;* maxime exprimée d'une manière plus désolante encore par Montaigne, en ces termes : *Le profit de l'un est le dommage de l'autre.* Lorsque Sem, Cham et Japhet se partagèrent les vastes solitudes de cette terre, assurément chacun d'eux put bâtir, dessécher, semer, récolter, se mieux loger, se mieux nourrir, se mieux vêtir, se mieux instruire, se perfectionner, s'enrichir en un mot, et accroître ses jouissances, sans qu'il en résultât une dépression nécessaire dans les jouissances analogues de ses frères. Il en est de même de deux peuples.

— Sans doute, deux peuples, comme deux hommes, sans relations entre eux, peuvent, en travaillant plus, en travaillant mieux, prospérer côte à côte sans se nuire. Ce n'est pas là ce qui est nié par les axiomes de Montaigne et de Bacon. Ils signifient seulement que, dans le commerce qui se fait entre deux peuples ou deux hommes, si l'un gagne, il faut que l'autre perde. Et cela est évident de soi ; l'échange n'ajoutant rien par lui-même à la masse de ces choses utiles dont vous parliez, si après l'échange une des parties se trouve en avoir plus, il faut bien que l'autre partie se trouve en avoir moins.

— Vous vous faites de l'échange une idée bien incomplète, incomplète au point d'en devenir fausse. Si Sem est sur une plaine fertile en blé, Japhet sur un coteau propre à produire du vin, Cham sur de gras pâturages, il se peut que la séparation des occupations, loin de nuire à l'un d'eux, les fasse prospérer tous les trois. Cela doit même arriver, car la distribution du travail, introduite par l'échange, aura pour effet d'accroître la masse du blé, du vin et de la viande à partager. Comment en serait-il autrement, si vous admettez la liberté de ces transactions? Dès l'instant que l'un des trois frères s'apercevrait que le travail, pour ainsi dire sociétaire, le constitue en perte permanente, comparativement au travail solitaire, il renoncerait à échanger. L'échange porte avec lui-même son titre à notre reconnaissance. Il s'accomplit, donc il est bon.

— Mais l'axiome de Bacon est vrai quand il s'agit d'or et d'argent. Si l'on admet qu'à un moment déterminé il en existe dans le monde

une quantité donnée, il est bien clair qu'une bourse ne se peut emplir qu'une autre bourse ne se vide.

— Et si l'on professe que l'or est la richesse, la conclusion est qu'il y a parmi les hommes des déplacements de fortune et jamais de progrès général. C'est justement ce que je disais en commençant. Que si, au contraire, vous voyez la vraie richesse dans l'abondance des choses utiles propres à satisfaire nos besoins et nos goûts, vous comprendrez comme possible la prospérité simultanée. Le numéraire ne sert qu'à faciliter la transmission d'une main à l'autre de ces choses utiles, ce qui s'accomplit aussi bien avec une once de métal rare, comme l'or, qu'avec une livre de métal plus abondant, comme l'argent, ou avec un demi-quintal de métal plus abondant encore, comme le cuivre. D'après cela, s'il y avait à la disposition de tous les Français une fois plus de toutes ces choses utiles, la France serait le double plus riche, bien que la quantité de numéraire restât la même ; mais il n'en serait pas ainsi s'il y avait le double de numéraire, la masse des choses utiles n'augmentant pas.

— La question est de savoir si la présence d'un plus grand nombre d'écus n'a pas précisément pour effet d'augmenter la masse des choses utiles.

— Quel rapport peut-il y avoir entre ces deux termes? Les aliments, les vêtements, les maisons, le combustible, tout cela vient de la nature et du travail, d'un travail plus ou moins habile s'exerçant sur une nature plus ou moins libérale.

— Vous oubliez une grande force, qui est l'échange. Si vous avouez que c'est une force, comme vous êtes convenu que les écus le facilitent, vous devez convenir qu'ils ont une puissance indirecte de production.

— Mais j'ai ajouté qu'un peu de métal rare facilite autant de transactions que beaucoup de métal abondant, d'où il suit qu'on n'enrichit pas un peuple en le *forçant* de donner des choses utiles pour avoir plus d'argent.

— Ainsi, selon vous, les trésors qu'on trouve en Californie n'accroîtront pas la richesse du monde?

— Je ne crois pas qu'ils ajoutent beaucoup aux jouissances, aux satisfactions réelles de l'humanité prise dans son ensemble. Si l'or de la Californie ne fait que remplacer dans le monde celui qui se perd et se détruit, cela peut avoir son utilité. S'il en augmente la masse, il la dépréciera. Les chercheurs d'or seront plus riches qu'ils n'eussent été sans cela. Mais ceux entre les mains de qui se trouvera l'or actuel au moment de la dépréciation, se procureront moins de satisfactions à somme égale. Je ne puis voir là un accroissement, mais un déplacement de la vraie richesse, telle que je l'ai définie.

— Tout cela est fort subtil. Mais vous aurez bien de la peine à me faire comprendre que je ne suis pas plus riche, toutes choses égales d'ailleurs, si j'ai deux écus, que si je n'en ai qu'un.

— Aussi n'est-ce pas ce que je dis.

— Et ce qui est vrai de moi l'est de mon voisin, et du voisin de mon voisin, et ainsi de suite, de proche en proche, en faisant le tour du pays. Donc, si chaque Français a plus d'écus, la France est plus riche.

— Et voilà votre erreur, l'erreur commune, consistant à conclure *de un à tous* et du particulier au général.

— Quoi ! n'est-ce pas de toutes les conclusions la plus concluante? Ce qui est vrai de chacun ne l'est-il pas de tous? Qu'est-ce que *tous*, sinon les *chacuns* nommés en une fois? Autant vaudrait me dire que *chaque* Français pourrait tout à coup grandir d'un pouce, sans que la taille moyenne de tous les Français fût plus élevée.

— Le raisonnement est spécieux, j'en conviens, et voilà justement pourquoi l'illusion qu'il recèle est si commune. Examinons pourtant.

Dix joueurs se réunissaient dans un salon. Pour plus de facilité, ils avaient coutume de prendre chacun dix jetons contre lesquels ils déposaient cent francs sous le chandelier, de manière à ce que chaque jeton correspondît à dix francs. Après la partie, on réglait les comptes, et les joueurs retiraient du chandelier autant de fois dix francs qu'ils pouvaient représenter de jetons. Ce que voyant, l'un d'eux, grand arithméticien peut-être, mais pauvre raisonneur, dit : Messieurs, une expérience invariable m'apprend qu'à la fin de la partie, je me trouve d'autant plus riche que j'ai plus de jetons. N'avez-vous pas fait la même observation sur vous-mêmes? Ainsi ce qui est vrai de moi est successivement vrai de chacun de vous, et *ce qui est vrai de chacun l'est de tous*. Donc nous serions tous plus riches, en fin de jeu, si, tous, nous avions plus de jetons. Or, rien n'est plus aisé; il suffit d'en distribuer le double. — C'est ce qui fut fait. Mais quand, la partie terminée, on en vint au règlement, on s'aperçut que les mille francs du chandelier ne s'étaient pas miraculeusement multipliés, suivant l'attente générale. Il fallut les partager, comme on dit, *au prorata*, et le seul résultat (bien chimérique!) obtenu, fut celui-ci : chacun avait bien le double de jetons, mais chaque jeton, au lieu de correspondre à *dix* francs, n'en représentait plus que *cinq*. Il fut alors parfaitement constaté que ce qui est vrai de chacun ne l'est pas toujours de tous.

— Je le crois bien : vous supposez un accroissement général de jetons, sans un accroissement correspondant de la mise sous le chandelier.

— Et vous, vous supposez un accroissement général d'écus sans un accroissement correspondant des choses dont ces écus facilitent l'échange.

— Est-ce que vous assimilez les écus à des jetons ?

— Non certes, à d'autres égards; oui, au point de vue du raisonnement que vous m'opposiez et que j'avais à combattre. Remarquez

une chose. Pour qu'il y ait accroissement général d'écus dans un pays, il faut, ou que ce pays ait des mines, ou que son commerce se fasse de telle façon qu'il donne des choses utiles pour recevoir du numéraire. Hors de ces deux hypothèses, un accroissement universel est impossible, les écus ne faisant que changer de mains, et, dans ce cas, encore qu'il soit bien vrai que chacun pris individuellement soit d'autant plus riche qu'il a plus d'écus, on n'en peut pas déduire la généralisation que vous faisiez tout à l'heure, puisqu'un écu de plus dans une bourse implique de toute nécessité un écu de moins dans une autre. C'est comme dans votre comparaison avec la taille moyenne. Si chacun de nous ne grandissait qu'aux dépens d'autrui, il serait bien vrai de chacun pris individuellement qu'il sera plus bel homme, s'il a la bonne chance, mais cela ne sera jamais vrai de tous pris collectivement.

— Soit. Mais dans les deux hypothèses que vous avez signalées, l'accroissement est réel, et vous conviendrez que j'ai raison.

— Jusqu'à un certain point.

— L'or et l'argent ont une valeur. Pour en obtenir, les hommes consentent à donner des choses utiles qui ont une valeur aussi. Lors donc qu'il y a des mines dans un pays, si ce pays en extrait assez d'or pour acheter au dehors une chose utile, par exemple, une locomotive, il s'enrichit de toutes les jouissances que peut procurer une locomotive, exactement comme s'il l'avait faite. La question pour lui est de savoir s'il dépense plus d'efforts dans le premier procédé que dans le second. Que s'il n'exportait pas cet or, il se déprécierait et il arriverait quelque chose de pis que ce que vous voyez en Californie, car là du moins on se sert des métaux précieux pour acheter des choses utiles faites ailleurs. Malgré cela, on y court risque de mourir de faim sur des monceaux d'or. Que serait-ce, si la loi en défendait l'exportation?

Quant à la seconde hypothèse, celle de l'or qui nous arrive par le commerce, c'est un avantage ou un inconvénient, selon que le pays en a plus ou moins besoin, comparativement au besoin qu'il a aussi des choses utiles dont il faut se défaire pour l'acquérir. C'est aux intéressés à en juger, et non à la loi; car si la loi part de ce principe que l'or est préférable aux choses utiles, n'importe la valeur, et si elle parvient à agir efficacement dans ce sens, elle tend à faire de la France une Californie retournée, où il y aura beaucoup de numéraire pour acheter, et rien à acheter. C'est toujours le système dont Midas est le symbole.

— L'or qui entre implique une *chose utile* qui sort, j'en conviens, et, sous ce rapport, il y a une satisfaction soustraite au pays. Mais n'est-elle pas remplacée avec avantage? Et de combien de satisfactions nouvelles cet or ne sera-t-il pas la source, en circulant de main en main, en provoquant le travail et l'industrie, jusqu'à ce qu'enfin il sorte à son tour, et implique l'entrée d'une chose utile?

— Vous voilà au cœur de la question. Est-il vrai qu'un écu soit le

principe qui fait produire tous les objets dont il facilite l'échange? On convient bien qu'un écu de cinq francs ne *vaut* que cinq francs ; mais on est porté à croire que cette valeur a un caractère particulier ; qu'elle ne se détruit pas comme les autres, ou ne se détruit que très à la longue; qu'elle se renouvelle, pour ainsi dire, à chaque transmission ; et qu'en définitive cet écu a valu autant de fois cinq francs qu'il a fait accomplir de transactions, qu'il vaut à lui seul autant que toutes les choses contre lesquelles il s'est successivement échangé; et on croit cela, parce qu'on suppose que, sans cet écu, ces choses ne se seraient pas même produites. On dit : Sans lui, le cordonnier aurait vendu une paire de souliers de moins; par conséquent, il aurait acheté moins de boucherie; le boucher aurait été moins souvent chez l'épicier, l'épicier chez le médecin, le médecin chez l'avocat, et ainsi de suite.

— Cela me paraît incontestable.

— C'est bien le moment d'analyser la vraie fonction du numéraire, abstraction faite des mines et de l'importation.

Vous avez un écu. Que signifie-t-il en vos mains? Il y est comme le témoin et la preuve que vous avez, à une époque quelconque, exécuté un travail, dont au lieu de profiter, vous avez fait jouir la société, en la personne de votre client. Cet écu témoigne que vous avez rendu un *service* à la société, et, de plus, il en constate la valeur. Il témoigne, en outre, que vous n'avez pas encore retiré de la société un service *réel* équivalent, comme c'était votre droit. Pour vous mettre à même de l'exercer, quand et comme il vous plaira, la société, par les mains de votre client, vous a donné une *reconnaissance*, un *titre*, un *bon de la République*, un *jeton*, un *écu* enfin, qui ne diffère des titres fiduciaires qu'en ce qu'il porte sa valeur en lui-même, et si vous savez lire, avec les yeux de l'esprit, les inscriptions dont il est chargé, vous déchiffrerez distinctement ces mots : « *Rendez au porteur, contre le présent, un service équivalent à celui qu'il m'a rendu, valeur reçue constatée, prouvée et mesurée par celle qui est en lui-même.* »

Maintenant, vous me cédez votre écu. Ou c'est à titre gratuit, ou c'est à titre onéreux. Si vous me le donnez comme prix d'un service, voici ce qui en résulte. Votre compte de satisfactions réelles avec la société se trouve réglé, balancé et fermé. Vous lui aviez rendu un service contre un écu, vous lui restituez maintenant l'écu contre un service; partant quitte quant à vous. Pour moi, je suis justement dans la position où vous étiez tout à l'heure. C'est moi qui maintenant suis en avance envers la société du service que je viens de lui rendre en votre personne. C'est moi qui deviens son créancier de la valeur du travail que je vous ai livré, et que je pouvais me consacrer à moi-même. C'est donc entre mes mains que doit passer le titre de cette créance, le témoin et la preuve de la dette sociale. Vous ne pouvez pas dire que je suis plus riche, car si j'ai à recevoir, c'est parce que

j'ai donné. Vous ne pouvez pas dire surtout que la société est plus riche d'un écu, parce qu'un de ses membres a un écu de plus, puisqu'un autre l'a de moins.

Que si vous me cédez cet écu gratuitement, en ce cas, il est certain que j'en serai d'autant plus riche, mais vous en serez d'autant plus pauvre, et la fortune sociale, prise en masse, ne sera pas changée, car cette fortune, je l'ai déjà dit, consiste en services réels, en satisfactions effectives, en choses utiles. Vous étiez créancier de la société, vous m'avez substitué à vos droits, et il importe peu à la société, qui est redevable d'un service, de le rendre à vous ou à moi. Elle s'acquitte en le rendant au porteur du titre.

— Mais si nous avions tous beaucoup d'écus, nous retirerions tous de la société beaucoup de services. Cela ne serait-il pas bien agréable?

— Vous oubliez que dans l'ordre que je viens de décrire, et qui est l'image de la réalité, on ne retire du milieu social des services que parce qu'on y en a versé. Qui dit *service*, dit à la fois service *reçu* et *rendu*, car ces deux termes s'impliquent, en sorte qu'il doit toujours y avoir balance. Vous ne pouvez songer à ce que la société rende plus de services qu'elle n'en reçoit, et c'est pourtant là la chimère qu'on poursuit au moyen de la multiplication des écus, de l'altération des monnaies, du papier-monnaie, etc.

— Tout cela paraît assez raisonnable *en théorie*, mais, dans la pratique, je ne puis me tirer de la tête, quand je vois comment les choses se passent, que si, par un heureux miracle, le nombre des écus venait à se multiplier, de telle sorte que chacun de nous en vît doubler sa petite provision, nous serions tous plus à l'aise; nous ferions tous plus d'achats, et l'industrie en recevrait un puissant encouragement.

— Plus d'achats! Mais acheter quoi? Sans doute des objets utiles, des choses propres à procurer des satisfactions efficaces, des vivres, des étoffes, des maisons, des livres, des tableaux. Vous devriez donc commencer par prouver que toutes ces choses s'engendrent d'elles-mêmes, par cela seul qu'on fond à l'hôtel des Monnaies des lingots tombés de la lune, ou qu'on met en mouvement à l'Imprimerie nationale la planche aux assignats; car vous ne pouvez raisonnablement penser que si la quantité de blé, de draps, de navires, de chapeaux, de souliers reste la même, la part de chacun puisse être plus grande, parce que nous nous présenterons tous sur le marché avec une plus grande quantité de francs métalliques ou fictifs. Rappelez-vous nos joueurs. Dans l'ordre social, les choses utiles sont ce que les travailleurs eux-mêmes mettent sous le chandelier, et les écus qui circulent de main en main, ce sont les jetons. Si vous multipliez les francs, sans multiplier les choses utiles, il en résultera seulement qu'il faudra plus de francs pour chaque échange, comme il fallait aux joueurs plus de jetons pour chaque mise. Vous en avez la preuve dans ce qui se

passe pour l'or, l'argent et le cuivre. Pourquoi le même troc exige-t-il plus de cuivre que d'argent, plus d'argent que d'or? N'est-ce pas parce que ces métaux sont répandus dans le monde en proportions diverses? Quelle raison avez-vous de croire que si l'or devenait tout à coup aussi abondant que l'argent, il ne faudrait pas autant de l'un que de l'autre pour acheter une maison?

— Vous pouvez avoir raison, mais je désire que vous ayez tort. Au milieu des souffrances qui nous environnent, si cruelles en elles-mêmes, si dangereuses par leurs conséquences, je trouvais quelque consolation à penser qu'il y avait un moyen facile de rendre heureux tous les membres de la société.

— L'or et l'argent fussent-ils la richesse, il n'est déjà pas si facile d'en augmenter la masse dans un pays privé de mines.

— Non, mais il est aisé d'y substituer autre chose. Je suis d'accord avec vous que l'or et l'argent ne rendent guère de services que comme instruments d'échanges. Autant en fait le papier-monnaie, le billet de banque, etc. Si donc nous avions tous beaucoup de cette monnaie-là, si facile à créer, nous pourrions tous beaucoup acheter, nous ne manquerions de rien. Votre cruelle théorie dissipe des espérances, des illusions, si vous voulez, dont le principe est assurément bien philanthropique.

— Oui, comme tous les vœux stériles qu'on peut former pour la félicité universelle. L'extrême facilité du moyen que vous invoquez suffit pour en démontrer l'inanité. Croyez-vous que s'il suffisait d'imprimer des billets de banque pour que nous pussions tous satisfaire nos besoins, nos goûts, nos désirs, l'humanité serait arrivée jusqu'ici sans recourir à ce moyen? Je conviens avec vous que la découverte est séduisante. Elle bannirait immédiatement du monde, non-seulement la spoliation sous ses formes si diverses et si déplorables, mais le travail lui-même, sauf celui de la planche aux assignats. Reste à comprendre comment les assignats achèteraient des maisons que nul n'aurait bâties, du blé que nul n'aurait cultivé, des étoffes que nul n'aurait pris la peine de tisser.

— Une chose me frappe dans votre argumentation. D'après vous-même, s'il n'y a pas gain, il n'y a pas perte non plus à multiplier l'instrument de l'échange, ainsi qu'on le voit, par l'exemple de vos joueurs qui en furent quittes pour une déception fort bénigne. Alors pourquoi repousser la pierre philosophale, qui nous apprendrait enfin le secret de changer les cailloux en or, et, en attendant, le papier-monnaie! Êtes-vous si entêté de votre logique, que vous refusiez une expérience sans risques? Si vous vous trompez, vous privez la nation, au dire de vos nombreux adversaires, d'un bienfait immense. Si l'erreur est de leur côté, il ne s'agit pour le peuple, d'après vous-même, que d'une espérance déçue. La mesure, excellente selon eux, est neutre selon vous. Laissez donc essayer, puisque le pis qui puisse

arriver, ce n'est pas la réalisation d'un mal, mais la non-réalisation d'un bien.

— D'abord, c'est déjà un grand mal, pour un peuple, qu'une espérance déçue. C'en est un autre que le gouvernement annonce la remise de plusieurs impôts sur la foi d'une ressource qui doit infailliblement s'évanouir. Néanmoins votre remarque aurait de la force, si, après l'émission du papier-monnaie et la dépréciation, l'équilibre des valeurs se faisait instantanément, avec une parfaite simultanéité, en toutes choses et sur tous les points du territoire. La mesure aboutirait, ainsi que dans mon salon de jeu, à une mystification universelle, dont le mieux serait de rire en nous regardant les uns les autres. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent. L'expérience en a été faite, et chaque fois que les despotes ont altéré la monnaie...

— Qui propose d'altérer les monnaies?

— Eh, mon Dieu! forcer les gens à prendre en payement des chiffons de papier qu'on a officiellement baptisés *francs*, ou les forcer de recevoir comme pesant cinq grammes une pièce d'argent qui n'en pèse que deux et demi, mais qu'on a aussi officiellement appelée *franc*, c'est tout un, si ce n'est pis; et tous les raisonnements qu'on peut faire en faveur des assignats ont été faits en faveur de la fausse monnaie légale. Certes, en se plaçant au point de vue où vous étiez tout à l'heure, et où vous paraissez être encore, lorsqu'on croyait que multiplier l'instrument des échanges c'était multiplier les échanges eux-mêmes, ainsi que les choses échangées, on devait penser de très-bonne foi que le moyen le plus simple était de dédoubler les écus et de donner législativement aux moitiés la dénomination et la valeur du tout. Eh bien! dans un cas comme dans l'autre, la dépréciation est infaillible. Je crois vous en avoir dit la cause. Ce qu'il me reste à vous démontrer, c'est que cette dépréciation, qui, pour le papier, peut aller jusqu'à zéro, s'opère en faisant successivement des dupes parmi lesquelles les pauvres, les gens simples, les ouvriers, les campagnards occupent le premier rang.

— J'écoute; mais abrégez. La dose d'Economie politique est un peu forte pour une fois.

— Soit. Nous sommes donc bien fixés sur ce point, que la richesse c'est l'ensemble des choses utiles que nous produisons par le travail, ou mieux encore, les résultats de tous les efforts que nous faisons pour la satisfaction de nos besoins et de nos goûts. Ces choses utiles s'échangent les unes contre les autres, selon les convenances de ceux à qui elles appartiennent. Il y a deux formes à ces transactions : l'une s'appelle *troc;* c'est celle où l'on rend un service pour recevoir immédiatement un service équivalent. Sous cette forme, les transactions seraient extrêmement limitées. Pour qu'elles puissent se multiplier, s'accomplir à travers le temps et l'espace, entre personnes inconnues et par fractions infinies, il a fallu l'intervention d'un agent intermédiaire : c'est la monnaie. Elle donne lieu à l'échange, qui n'est autre

chose qu'un troc complexe. C'est là ce qu'il faut bien remarquer et comprendre. L'*échange* se décompose en deux *trocs*, en deux facteurs, la *vente* et l'*achat*, dont la réunion est nécessaire pour le constituer. Vous *vendez* un service contre un écu, puis, avec cet écu, vous *achetez* un service. Ce n'est qu'alors que le troc est complet; ce n'est qu'alors que votre effort a été suivi d'une satisfaction réelle. Evidemment vous ne travaillez à satisfaire les besoins d'autrui que pour qu'autrui travaille à satisfaire les vôtres. Tant que vous n'avez en vos mains que l'écu qui vous a été donné contre votre travail, vous êtes seulement en mesure de réclamer le travail d'une autre personne. Et c'est quand vous l'aurez fait, que l'évolution économique sera accomplie quant à vous, puisqu'alors seulement vous aurez obtenu, par une satisfaction réelle, la vraie récompense de votre peine. L'idée de *troc* implique service rendu et service reçu. Pourquoi n'en serait-il pas de même de celle d'échange, qui n'est qu'un troc en partie double?

Et ici, il y a deux remarques à faire : d'abord, c'est une circonstance assez insignifiante qu'il y ait beaucoup ou peu de numéraire dans le monde. S'il y en a beaucoup, il en faut beaucoup; s'il y en a peu, il en faut peu pour chaque transaction ; voilà tout. La seconde observation, c'est celle-ci : comme on voit toujours reparaître la monnaie à chaque échange, on a fini par la regarder comme le *signe* et la *mesure* des choses échangées.

— Nierez-vous encore que le numéraire ne soit le *signe* des choses utiles dont vous parlez?

— Un louis n'est pas plus le signe d'un sac de blé qu'un sac de blé n'est le signe d'un louis.

— Quel mal y a-t-il à ce que l'on considère la monnaie comme le signe de la richesse?

— Il y a cet inconvénient, qu'on croit qu'il suffit d'augmenter le signe pour augmenter les choses signifiées, et l'on tombe dans toutes les fausses mesures que vous preniez vous-même quand je vous avais fait roi absolu. On va plus loin. De même qu'on voit dans l'argent le signe de la richesse, on voit aussi dans le papier-monnaie le signe de l'argent, et l'on en conclut qu'il y a un moyen très-facile et très-simple de procurer à tout le monde les douceurs de la fortune.

— Mais vous n'irez certes pas jusqu'à contester que la monnaie ne soit la *mesure* des valeurs?

— Si fait certes, j'irai jusque-là, car c'est là justement que réside l'illusion.

Il est passé dans l'usage de rapporter la valeur de toutes choses à celle du numéraire. On dit : ceci *vaut* 5, 10, 20 fr., comme on dit : ceci *pèse* 5, 10, 20 grammes, ceci *mesure* 5, 10, 20 mètres, cette terre contient 5, 10, 20 ares, etc., et de là on a conclu que la monnaie était la *mesure* des *valeurs*.

— Morbleu, c'est que l'apparence y est.

— Oui, l'apparence, et c'est ce dont je me plains, mais non la

réalité. Une mesure de longueur, de capacité, de pesanteur, de superficie est une quantité *convenue* et immuable. Il n'en est pas de même de la valeur de l'or et de l'argent. Elle varie tout aussi bien que celle du blé, du vin, du drap, du travail, et par les mêmes causes, car elle a la même source et subit les mêmes lois. L'or est mis à notre portée absolument comme le fer, par le travail des mineurs, les avances des capitalistes, le concours des marins et des négociants. Il vaut plus ou moins, selon qu'il coûte plus ou moins à produire, qu'il y en a plus ou moins sur le marché, qu'il y est plus ou moins recherché ; en un mot, il subit, quant à ses fluctuations, la destinée de toutes les productions humaines. Mais voici quelque chose d'étrange et qui cause beaucoup d'illusions. Quand la valeur du numéraire varie, c'est aux autres produits contre lesquels il s'échange que le langage attribue la variation. Ainsi, je suppose que toutes les circonstances relatives à l'or restent les mêmes, et que la récolte du blé soit emportée. Le blé haussera ; on dira : L'hectolitre de blé qui valait 20 fr. en vaut 30, et on aura raison, car c'est bien la valeur du blé qui a varié, et le langage ici est d'accord avec le fait. Mais faisons la supposition inverse : supposons que toutes les circonstances relatives au blé restent les mêmes, et que la moitié de tout l'or existant dans le monde soit engloutie ; cette fois, c'est la valeur de l'or qui haussera. Il semble qu'on devrait dire : Ce napoléon qui *valait* 20 fr. en *vaut* 40. Or, savez-vous comment on s'exprime ? Comme si c'était l'autre terme de comparaison qui avait baissé, et l'on dit : Le blé qui *valait* 20 fr. n'en *vaut* que dix.

— Cela revient parfaitement au même, quant au résultat.

— Sans doute ; mais figurez-vous toutes les perturbations, toutes les duperies qui doivent se produire dans les échanges, quand la valeur de l'intermédiaire varie, sans qu'on en soit averti par un changement de dénomination. On émet des pièces altérées ou des billets qui portent le nom de *vingt francs*, et conserveront ce nom à travers toutes les dépréciations ultérieures. La valeur sera réduite d'un quart, de moitié, qu'ils ne s'en appelleront pas moins des *pièces* ou *des billets de vingt francs*. Les gens habiles auront soin de ne livrer leurs produits que contre un nombre de billets plus grand. En d'autres termes, ils demanderont quarante francs de ce qu'ils vendaient autrefois pour vingt. Mais les simples s'y laisseront prendre. Il se passera bien des années avant que l'évolution soit accomplie pour toutes les valeurs. Sous l'influence de l'ignorance et de la *coutume*, la journée du manœuvre de nos campagnes restera longtemps à *un franc*, quand le prix vénal de tous les objets de consommation se sera élevé autour de lui. Il tombera dans une affreuse misère, sans en pouvoir discerner la cause. Enfin, monsieur, puisque vous désirez que je finisse, je vous prie, en terminant, de porter toute votre attention sur ce point essentiel. Une fois la fausse monnaie, quelque forme qu'elle prenne, mise en circulation, il faut que la dépréciation survienne, et se manifeste par la

hausse universelle de tout ce qui est susceptible de se vendre. Mais cette hausse n'est pas instantanée et égale pour toutes choses. Les habiles, les brocanteurs, les gens d'affaires s'en tirent assez bien ; car c'est leur métier d'observer les fluctuations des prix, d'en reconnaître la cause, et même de spéculer dessus. Mais les petits marchands, les campagnards, les ouvriers, reçoivent tout le choc. Le riche n'en est pas plus riche, le pauvre en devient plus pauvre. Les expédients de cette espèce ont donc pour effet d'augmenter la distance qui sépare l'opulence de la misère, de paralyser les tendances sociales qui rapprochent incessamment les hommes d'un même niveau, et il faut ensuite des siècles aux classes souffrantes pour regagner le terrain qu'elles ont perdu dans leur marche vers l'*égalité des conditions*.

— Adieu, monsieur ; je vous quitte pour aller méditer sur la dissertation à laquelle vous venez de vous livrer avec tant de complaisance.

— Etes-vous déjà à bout de la vôtre ? C'est à peine si j'ai commencé. Je ne vous ai pas encore parlé de la *haine du capital*, de la *gratuité du crédit* ; sentiment funeste, erreur déplorable, qui s'alimentent à la même source !

— Quoi ! ce soulèvement effrayant des Prolétaires contre les Capitalistes provient aussi de ce qu'on confond l'Argent avec la Richesse ?

—Il est le fruit de causes diverses. Malheureusement, certains capitalistes se sont arrogé des monopoles, des priviléges, qui suffiraient pour expliquer ce sentiment. Mais, lorsque les théoriciens de la démagogie ont voulu le justifier, le systématiser, lui donner l'apparence d'une opinion raisonnée, et le tourner contre la nature même du capital, ils ont eu recours à cette fausse économie politique au fond de laquelle se retrouve toujours la même confusion. Ils ont dit au peuple : Prends un écu, mets-le sous verre ; oublie-le là pendant un an ; va regarder ensuite, et tu te convaincras qu'il n'a engendré ni dix sous, ni cinq sous, ni aucune fraction de sou. Donc l'argent ne produit pas d'intérêts. » Puis, substituant au mot *argent* son prétendu synonyme, *capital*, ils ont fait subir à leur *ergo* cette modification : « Donc le capital ne produit pas d'intérêts. » Ensuite est venue la série des conséquences : « Donc, celui qui prête un capital n'en doit rien retirer ; donc, celui qui te prête un capital, s'il en retire quelque chose, te vole ; donc, tous les capitalistes sont des voleurs ; donc, les richesses devant servir gratuitement à ceux qui les empruntent appartiennent en réalité à ceux à qui elles n'appartiennent pas ; donc il n'y a pas de propriétés ; donc, tout est à tous ; donc...

— Ceci est grave, d'autant plus grave que le syllogisme, je vous l'avoue, me semble admirablement enchaîné. Je voudrais bien éclaircir la question. Mais, hélas ! je ne suis plus maître de mon attention. Je sens dans ma tête un bourdonnement confus des mots *numéraire*, *argent*, *services*, *capital*, *intérêts* ; c'est au point que, vraiment, je

ne m'y reconnais plus. Remettons, s'il vous plaît, l'entretien à un autre jour.

— En attendant, voici un petit volume intitulé *Capital et rente*. Il dissipera peut-être quelques-uns de vos doutes. Jetez-y un coup d'œil quand vous vous ennuierez.

— Pour me désennuyer?

— Qui sait? Un clou chasse l'autre; un ennui chasse un autre ennui : *similia similibus*...

— Je ne décide pas si vous voyez sous leur vrai jour les fonctions du numéraire et l'économie politique en général. Mais, de votre conversation, il me reste ceci : c'est que ces questions sont de la plus haute importance ; car, la paix ou la guerre, l'ordre ou l'anarchie, l'union ou l'antagonisme des citoyens sont au bout de la solution. Comment se fait-il qu'en France on sache si peu une science qui nous touche tous de si près, et dont la diffusion aurait une influence si décisive sur le sort de l'humanité? Serait-ce que l'Etat ne la fait pas assez enseigner?

— Pas précisément. Cela tient à ce que, sans le savoir, il s'applique avec un soin infini à saturer tous les cerveaux de préjugés et tous les cœurs de sentiments favorables à l'esprit d'anarchie, de guerre et de haine. En sorte que, lorsqu'une doctrine d'ordre, de paix et d'union se présente, elle a beau avoir pour elle la clarté et la vérité, elle trouve la place prise.

— Décidément, vous êtes un affreux pessimiste. Quel intérêt l'Etat peut-il avoir à fausser les intelligences au profit des révolutions, des guerres civiles et étrangères? Il y a certainement de l'exagération dans ce que vous dites.

— Jugez-en. A l'époque où nos facultés intellectuelles commencent à se développer, à l'âge où les impressions sont si vives, où les habitudes de l'esprit se contractent avec une si grande facilité; quand nous pourrions jeter un regard sur notre société et la comprendre, en un mot, quand nous arrivons à sept ou huit ans, que fait l'Etat? Il nous met un bandeau sur les yeux, nous fait sortir tout doucement du milieu social qui nous environne, pour nous plonger, avec notre esprit si prompt, notre cœur si impressionnable, dans le sein de la société romaine. Il nous retient, là, une dizaine d'années, tout le temps nécessaire pour donner à notre cerveau une empreinte ineffaçable. Or, remarquez que la société romaine est directement l'opposé de ce qu'est ou devrait être notre société. Là, on vivait de guerre ; ici, nous devrions haïr la guerre. Là, on haïssait le travail; ici, nous devons vivre de travail. Là, on fondait les moyens de subsistance sur l'esclavage et la rapine; ici, sur l'industrie libre. La société romaine s'était organisée en conséquence de son principe. Elle devait admirer ce qui la faisait prospérer. On y devait appeler vertus, ce qu'ici nous appelons vices. Ses poëtes, ses historiens devaient exalter ce qu'ici nous

devons mépriser. Les mots même : *liberté*, *ordre*, *justice*, *peuple*, *honneur*, *influence*, etc., ne pouvaient avoir la même signification à Rome qu'ils ont, ou devraient avoir à Paris. Comment voulez-vous que toute cette jeunesse, qui sort des écoles universitaires ou monacales, qui a eu pour catéchisme Tite-Live et Quinte-Curce, ne comprenne pas la liberté comme les Gracques, la vertu comme Caton, le patriotisme comme César? Comment voulez-vous qu'elle ne soit pas factieuse et guerrière? Comment voulez-vous surtout qu'elle prenne le moindre intérêt au mécanisme de notre ordre social? Croyez-vous que son esprit est bien préparé à le comprendre? Ne voyez-vous pas qu'elle devrait, pour cela, se défaire de ses impressions pour en recevoir de tout opposées!

— Que concluez-vous de là?

— Le voici : le plus pressé, ce n'est pas que l'Etat enseigne, mais qu'il laisse enseigner. Tous les monopoles sont détestables, mais, le pire de tous, c'est le monopole de l'enseignement.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

NOTE

SUR

LA RÉVISION DES VALEURS OFFICIELLES

EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN ANGLETERRE.

I. — France.

Avant 1818, les seuls renseignements que l'on eût sur le mouvement des échanges de la France étaient fournis par quelques documents très-incomplets imprimés, à des époques incertaines et toujours reculées, par ordre du Ministère de l'intérieur. — L'ancienne ferme générale, qui avait les douanes dans ses attributions, n'a rien publié ni rien laissé sur le commerce général du pays. Les états les plus anciens que l'on connaisse sont ceux de 1787, 1788 et 1789 [1], invoqués en 1824 par M. de Saint-Cricq, dans son exposé des motifs du projet de loi de douane [2].

Le premier essai de publication périodique des *Tables d'importation et d'exportation* date de 1792 [3]; « il était réservé aux fondateurs de la liberté de livrer à une discussion générale les résultats annuels du commerce extérieur de la République [4]. » Ce travail du Bureau des archives du commerce ne comprenait, cette première fois, que les faits relatifs au premier semestre de 1792; ils étaient présentés avec assez de méthode dans vingt-six tableaux, et comparés à ceux d'une année moyenne de 1787 à 1789 [5]. Le ministre de l'intérieur Roland les adressa à la Convention, le 17 décembre 1792, en les faisant précéder d'un rapport qui est un résumé analytique d'un haut intérêt.

Les comptes-rendus *annuels* de l'Administration des douanes ne remontent qu'à 1818 [6]. Ils étaient, en réalité, dans l'origine, de simples états des

---

[1] Nous ne parlons ici que des états sur le *commerce général* de la France, car on est bien renseigné sur les échanges et les affaires de la Compagnie des Indes et de la plupart de nos ports durant le dix-septième et le dix-huitième siècle.—Pour le commerce général de 1787, 88 et 89, on peut consulter un ouvrage publié en 1791 sous le titre de *Relations extérieures de la France*, et J. Julliany, *Essai sur le commerce de Marseille*, tome I, page 109.

[2] Publications de la Chambre des députés, 1824. N° 174, page 22.

[3] Il porte pour titre : *Résultats du commerce extérieur de la République française pendant le 1er semestre de* 1792.

[4] *Observations préliminaires*, page 17.

[5] « On n'a pu faire porter cette comparaison sur les années 1790 et 1791, parce qu'à ces époques, dans plusieurs parties de nos frontières, les douanes ont été dévastées, et les éléments commerciaux dispersés. » *Observations préliminaires*, page 20.

[6] Voir le Rapport de M. Gréterin au Ministre des finances, 4 août 1832.

recettes de la Douane [1], et ne sont devenus des statistiques du mouvement des échanges que quand, malgré les réfutations de Smith et de Say, les esprits se préoccupèrent davantage de la *balance du commerce,* une des variantes du système exclusif. Cette préoccupation, alors presque générale en France, se remarque dans plusieurs des avertissements qui précèdent les tableaux ; on y trouve des aperçus sur la circulation internationale des métaux précieux, et l'explication des compensations et des différences. — Ces états avaient, au point de vue économique, d'autant moins d'intérêt qu'ils ne faisaient connaître, du moins jusqu' en 1822, que les *quantités* de chaque marchandise : les unités étaient naturellement celles que le tarif admet pour base de la perception, c'est-à-dire l'hectolitre pour les grains, le stère pour les bois, le kilogramme pour les étoffes et la plupart des produits ; quelques articles tarifés à la valeur faisaient seuls exception.

On ne s'explique pas l'absence des valeurs sur ces états ; elles figuraient sur ceux de 1787 à 1789, et, revisées pour le premier semestre de 1792, elles étaient également inscrites sur le premier *Tableau estimatif* du commerce, dû à l'initiative de Roland. Voici ce qu'il disait à ce sujet dans les *observations préliminaires* (page 19) : « Quant à la valeur des marchandises, elle est constatée, soit par les déclarations des négociants, pour les objets qui acquittent des droits sur ce taux ; soit par le relevé des prix portés sur les feuilles ou bulletins périodiques qui s'impriment dans les principales places de commerce, soit enfin par d'autres renseignements particuliers. Ces prix ont éprouvé une fluctuation convulsive par les circonstances actives et réactives qui ont amené, pendant le premier semestre de 1792, la hausse de toutes les marchandises. Les termes de ces prix, du plus bas au plus haut taux, suivant les qualités, se trouvent placés dans une des colonnes des résultats généraux... Le négociant, l'homme expérimenté dans une branche particulière de commerce, pourra substituer à cette première notion, des valeurs plus précises ; mais la politique, qui n'a pas besoin d'une exactitude mathématique pour le succès de ses combinaisons, pourra calculer sur un taux moyen les quantités de tel ou tel article, pour arriver à un résultat déterminé. »

La Douane reconnut bientôt la nécessité de réunir et de comparer les masses de produits importées et exportées chaque année, et « l'avantage de créer une sorte de langue commune, propre à faciliter les moyens de mieux s'entendre à ceux qui s'occupent de matières commerciales [2] » ; il fallait pour cela adopter un dénominateur commun, ou plus exactement une espèce de monnaie de compte ; elle se décida à établir dans ce but des valeurs moyennes, et commença dès 1819 des études préparatoires. Trois ans après, elle les jugea arrivées « à une assez grande probabilité d'exactitude », et en produisit les résultats ; ils furent appliqués pour la

---

[1] On inscrivait seulement sur les tableaux les marchandises qui avaient donné lieu à des perceptions de droits.

[2] *Avertissement* des États de commerce de 1820.

première fois à la réimpression des états de commerce de 1820 et de 1821. En les présentant, l'Administration fit observer « que ces évaluations n'é-« taient pas données comme irréfragables : la nature et les choses, ajoutait-« elle, s'y refusent ; quelques efforts que l'on fasse pour améliorer en-« core ce travail, on n'arrivera jamais à une précision rigoureuse, et il « faudra toujours se contenter, pour beaucoup d'articles au moins, d'une « sorte de fiction convenue, au moyen de laquelle on puisse, non pas éta-« blir, année par année, des balances en numéraire, mais comparer d'é-« poque en époque, le cours des échanges. C'est une sorte de *signe al-« gébrique* qu'il s'agit d'arrêter et de rendre officiel, et même légal comme « en Angleterre [1]... Le tarif des valeurs une fois admis, devra être perma-« nent ; car, si au lieu de s'en tenir à des évaluations fixes, on voulait « chaque année consulter les prix courants sur lesquels tant de circon-« stances influent, on ne pourrait plus rien induire de la relation des va-« leurs totales entre elles [2]. »

Ces estimations provisoires de la valeur des marchandises furent inscrites sur les Etats de commerce de 1820, 1821, 1822, 1823 et 1824 [3]. L'*Avertissement* de 1822 nous apprend que « le travail de la Douane a été soumis dès le 28 avril 1823 à l'examen du Ministre de l'intérieur, et communiqué aux principales Chambres de commerce, avec prière d'en contrôler tous les éléments ; que l'Administration s'est abstenue de le reviser elle-même, dans l'attente d'un tarif qui devait avoir la sanction des organes du commerce. »

Enfin, « considérant que l'évaluation des marchandises dont se composent les importations et les exportations du royaume étant l'une des bases principales de la législation destinée à régler les rapports commerciaux de la France avec l'étranger, il importe qu'il y soit procédé de manière à en assurer l'exactitude », le Roi chargea, par l'ordonnance du 11 janvier 1826, le Bureau de commerce d'ouvrir une enquête spéciale ; trente-neuf personnes y furent entendues ; leurs noms ont été insérés au *Moniteur* du 1er avril 1827 et au *Bulletin des lois* [4]. Nous y avons remarqué ceux de MM. Berthier, ingénieur des mines, Bouvattier, Alex. Brongniart, Chardin, Chédeaux, Chenavard, Delondre, Ferouillat, Gautier, Alph. Giroux, Hottinguer, Legentil, Moreau, Odier, Payen, Louis Perrée, Renouard, Riant, Roard, Robiquet, Saint-Cricq-Caseaux, Ternaux aîné, etc. Cette

---

[1] Le tarif des valeurs officielles de la Grande-Bretagne a été établi par actes de la douzième année du règne de Charles II (1660) et de la septième année du règne de Georges Ier (1725). La date de 1696 est plus connue, parce que ce fut en cette année que la Chambre des lords obtint la mise en vigueur, à partir de 1697, de l'édit de 1660, et l'établissement du *Custom-house Ledger*.

[2] *Avertissement des États de commerce de* 1820.

[3] M. Gréterin dit dans son rapport au Ministre des finances, du 4 août 1832 : « Aucun tarif des valeurs, fixe et uniforme, seul moyen rationnel de comparer les faits commerciaux accomplis, n'ayant encore été adopté, on portait sur ces états des évaluations *sans cesse variables*, etc. » De 1820 à 1824, ces valeurs *n'ont pas varié*.

[4] *Bulletin des lois*, 8e série, tome VI, bull. 151, page 243.

enquête fut close par l'ordonnance royale du 29 mars 1827[1], dont l'article 1er porte que « à l'avenir les valeurs moyennes, comprises dans la table annexée à la présente ordonnance, serviront seules de règle dans l'évaluation en argent des produits et marchandises dont l'importation ou l'exportation est constatée par les soins de l'Administration des douanes. » Ces valeurs reçurent le nom de *valeurs officielles,* et figurent, depuis et y compris 1825 jusqu'aujourd'hui, sur les tableaux de notre commerce extérieur.

Nous sommes le premier qui restituons à cette ordonnance du 29 mars 1827 sa véritable date ; la Douane lui a attribué, dans les *Avertissements* de 1829, 1830 et 1831, la date du 29 mai 1826, double erreur qu'elle a reproduite dans les *Observations préliminaires* de 1840 à 1846 ; dans la Notice sur la révision des valeurs (1847), on lit 27 mars 1827.

Il n'est pas inutile de comparer les résultats des évaluations de 1822 et de 1826 ; les voici appliquées au mouvement du commerce spécial de 1825.

	VALEURS adoptées provisoirement par l'Administration des douanes de 1820 à 1824.		VALEURS arrêtées par le Bureau de commerce à la suite de l'enquête de 1826.		DIFFÉRENCE.	MOYENNE.
IMPORTATION.	fr.		fr.		Pour 100 en moins	
Matières nécessaires à l'indust.	298,394,487	474,550,350	268,878,960	400,579,530	10.9	28.3
Objets de consommation immédiate. Produits naturels.....	109,346,765		89,954,047		25.7	
Fabrications.	69,309,098		44,746,523		48.1	
EXPORTATION.					En plus.	
Produits naturels.....	159,752,510	479,247,148	164,510,109	543,881,169	2 8	11.8
Fabrications.....	319,494,638		379,371,060		15.8	
Différence.....		5,196,798		143,301,639		

A quelle cause attribuer ces différences considérables ? Est-ce à l'inexactitude des données recueillies par l'Administration des douanes, ou à des changements de prix dans l'espace de ces cinq années ? C'est ce qui est à la fois allégué et contredit dans l'*Avertissement* de 1825. — Faut-il accorder plus de confiance au travail de trois ou quatre ans de la Douane, ou à cette enquête de quatorze mois du Bureau de commerce, alors présidé par M. de Saint-Cricq ? Il est difficile de se prononcer, car dans l'un et l'autre, nous sommes fondé à penser que la vérité a été quelquefois sacrifiée à « l'envie de montrer ce que l'on considère comme un signe de prospérité[2] ». Le rapprochement des évaluations pour 1820, 1825 et 1847 n'est pas sans intérêt.

[1] *Moniteur* du 1er avril 1827 et *Bulletin des lois*, 8e série, tome VI, bull. 151, page 244.
[2] J.-B. Say, *Cours*, vol. II, page 584.

	UNITÉS.	TAUX D'ÉVALUATION FIXÉ					
		EN 1822 pour 1820 par l'Administration des douanes VALEURS provisoires.		EN 1826 pour 1825, à la suite d'une enquête. VALEURS officielles.		EN 1848 pour 1847, par une Commission spéciale VALEURS actuelles.	
		fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
IMPORTATION.							
Acajou (bois d')	Kilog.	»	25	»	35	»	25
Bêtes ovines [1]	Tête.	19	65 [2]	17	»	20	»
Bourre de soie filée, écrue	Kilog.	»	25	»	20	»	20
Cacao	»	1	10	»	90	1	20
Café des colonies françaises [3]	»	2	20	1	60	1	85
— de l'étranger	»	2	10	»	85	»	90
Cassia lignea (Cannelle de Chine) [4]	»	2	50	4	40	2	75
Chanvre teille et en étoupes	»	»	80	»	65	»	80
— peigné	»	1	»	»	80	1	20
Cochenille [5]	»	55	»	30	»	15	»
Fernambouc (Bois de)	»	3	15	1	80	»	70
Fils de lin ou de chanvre simples, écr.	»	6	95 [6]	3	85	3	65 [6]
— blanchis	»	7	50	6	»	7	50 [7]
— retors, écrus.	»	6	20 [8]	5	50	»	»
— blanchis	»	10	15 [9]	6	50	»	»
— teints	»	8	30	7	50	»	» [10]
Indigo de l'Inde	»	12	»	20	»	13	»
— des entrepôts	»	15	»	22	»	15	»
Peaux brutes, fraîches, grandes	»	»	70	1	»	»	60
— sèches, grandes	»	1	30	1	80	1	50
Poils propres à la chapellerie et à la filature	»	6	»	40	»	16	15 [11]
Soies grèges [12]	»	55	»	40 [12]	»	35	»
Tabacs en feuilles ou en côtes [13]	»	1	50	2	30	1	»
Thé	»	7	50	6	»	5	85
Toile de lin ou de chanvre unie, écrue	»	8	5 [12]	5	85 [14]	3	25 [14]
— mi-blanche ou blanche.	»	13	»	9	5 [15]	7	45 [15]
Vanille	»	300	»	250	»	115	»
EXPORTATION.							
Chanvre teille et en étoupes	»	»	85	»	65	»	80
— peigné	»	1	10	»	80	1	20
Lin teille et en étoupes	»	1	10	1	20	1	25 [16]
— peigné	»	1	80	1	90	2	»
Fils de coton [17]	»	6	»	8	»	3	»
— de laine blanche	»	8	»	16	»	14	»
— teinte	»	9	»	20	»	16	»
TISSUS DE LIN OU DE CHANVRE.							
Batiste et linon	»	140	»	160	»	120	»
Toile de lin ou de chanvre, unie, écrue	»	12	»	14	»	11	50
— blanche	»	14	»	20	»	16	»
Tulle de fil	»	200	»	4,400	»	4,000	»
TISSUS DE LAINE.							
Bonneterie de laine	»	8	»	26	»	15	»
Casimirs [18] et mérinos	»	15	»	47	»	25	»
Châles brochés et façonnés	»	50	»	143	»	30	»
Draps	»	20	»	27	»	24	»
Passementerie et rubanerie de laine.	»	9	»	12	»	10	»
Serge, escot, panne, etc	»	8	»	26	»	22	»
TISSUS DE SOIE.							
Tissus de soie unis [19]	»	100 [20]	»	120	»	100	»
— façonnés	»	120	»	130	»	110	»
— brochés de soie	»	120	»	130	»	120	»
— d'or ou d'argent fin.	»	200	»	240	»	»	»
— — faux.	»	150	»	180	»	»	»
Tulle de soie	»	130	»	80	»	120	»
TISSUS DE COTON.							
Bonneterie de coton	»	10	»	12	»	8	»
Toiles, percales et calicots [21] imprim.	»	21	65 [22]	26	»	10	»
Tulle et gaze	»	60	»	200	»	105	30 [23]
Eaux-de-vie de vin	Litre.	»	80	»	81 [24]	»	81 [24]
Vins de la Gironde en futailles [25]	»	»	40	»	49 [27]	»	38 [29]

[1] Estimées pour 1792, de 12 à 18 livres par tête.

Nota. Les évaluations de 1792 ont été relevées sur le *Tableau estimatif du commerce extérieur de la France* durant le premier semestre de 1792, présenté par Roland à la Convention.

[2] Moyenne proportionnelle des cinq valeurs inscrites au tarif.

(Voir les notes à la page suivante.)

Nous bornons, faute d'espace, cette liste comparative à ces cinquante-deux articles, choisis parmi les plus importants de notre commerce. Si l'on examine avec attention les valeurs qui leur ont été attribuées pour 1820, 1825 et 1847, on s'apercevra que presque toujours les estimations de 1826 sont plus faibles à l'importation, plus fortes à l'exportation que celles de 1822. L'ensemble de ces dernières représente assez bien, selon quelques personnes, le cours moyen des marchandises il y a trente ans, cependant on y remarque de graves inexactitudes; M. de Saint-Cricq lui-même dut reconnaître, dans la discussion de la loi de douane, l'exagération de la valeur des toiles de lin et de chanvre *.

La Douane avait préparé ses valeurs en vue des échanges de 1820, elle

---

[3] Estimé, en 1792 de 38 à 45 sous la livre.

[4] On distinguait avec raison, de 1820 à 1828, le cassia lignea de la cannelle.

[5] Estimée, en 1792, de 25 à 30 livres la livre.

[6] Moyenne proportionnelle pour 1820, de quatre valeurs (de 2 à 40 fr.), et pour 1847, de cinq valeurs (de 1 fr. 45 à 8 fr. 50).

[7] Moyenne proportionnelle de cinq valeurs (de 2 fr. 15 à 11 fr.).

[8] Moyenne proportionnelle de deux valeurs (4 fr. 50 et 7 fr. 50).

[9] Moyenne proportionnelle de deux valeurs (8 et 50 fr.)

[10] Cette valeur et les deux précédentes n'ont pas été demandées à la Commission de 1848.

[11] Moyenne proportionnelle de six valeurs (de 10 à 20 fr.).

[12] De 1820 à 1832, les douppions et les soies gréges étaient inscrits séparément sur les États de commerce. La Commission d'enquête de 1826 fixa à 24 fr. la valeur des douppions, et à 45 fr. celle des soies gréges.

[13] Estimés en 1792 de 50 à 60 livres le quintal.

[14] Moyenne proportionnelle, pour 1820, de deux valeurs (8 et 10 fr.) ; pour 1825, de dix valeurs (de 2 à 30 fr.) ; et pour 1847, de 10 valeurs (de 1 fr. 70 à 25 fr.).

[15] Moyenne proportionnelle de dix valeurs pour 1825 (de 3 à 40 fr.) ; pour 1847 (de 2 fr. 50 c. à 33 fr.).

[16] On lit dans le *Moniteur* du 15 décembre 1848, 25 centimes au lieu de 1 fr. 25 c.

[17] Estimés en 1792 de 5 à 6 livres la livre.

[18] Il ne s'agit pas ici des casimirs drapés, qui sont confondus avec les draps.

[19] Estimés en 1792 de 60 à 70 livres la livre.

[20] On lit dans l'*avertissement* de 1820 : « On a recherché pour chaque espèce de tissu le rapport de la mesure au poids, et l'on est parvenu à des résultats beaucoup plus certains. Ainsi l'on sait, par exemple, qu'il faut pour donner 1 kil. de tissus de soie 12 à 14 mètres de toutes les espèces réunies, dont le prix moyen est de 10 fr., ce qui a fait admettre en connaissance de cause le taux de 120 à 140 fr. par kilogramme, indiqué d'abord par les plus habiles fabricants, comme la valeur moyenne du poids net des soieries, et celui de 100 fr. par kil. du poids tel qu'il se constate en douane. Les étoffes sont très-variées dans leur espèce; mais celles qui ont plus de corps que les satins et les gros de Naples, et par conséquent une moindre mesure dans le poids donné, ont proportionnellement plus de valeur ; ce qui revient toujours au même. »

[21] De 1820 à 1824, la Douane a séparé sur les États de commerce les toiles et calicots des percales.

Nota. Entre la cotonnade commune et la mousseline, on compte cinq qualités bien distinctes qui portent les noms de *toile*, *calicot*, *percale*, *jaconas* et *nansouck*. La douane comprend tous ces tissus sous un titre unique, et pourtant il y a entre eux une grande différence de valeur. On peut estimer, en ayant égard aux finesses qui s'exportent, le calicot à 3 fr. 50 c., le jaconas à 15 fr. 75 c., et le nansouck à 21 fr. le kil.

[22] Moyenne proportionnelle de deux valeurs (21 et 25 fr.).

[23] Moyenne proportionnelle de la valeur du tulle (125 fr.) et de celle de la gaze (30 fr.).

[24] Moyenne proportionnelle de cinq valeurs (de 65 c. à 1 fr.).

[25] La valeur de 1825 a été maintenue faute de renseignements suffisants.

[26] Estimés en 1792 de 100 à 300 livres le muid.

[27] Moyenne proportionnelle de sept valeurs (de 27 c. à 3 fr. 30 c.).

[28] Moyenne proportionnelle de sept valeurs (de 25 c. à 2 fr. 25 c.).

* « ... On accuse d'exagération la valeur de certaines espèces de toiles importées. Nous ferons bon marché de notre exactitude dans une évaluation qui est ici fort compliquée... » M. de Saint-Cricq, *Exposé des motifs*, 1824, n° 174, p. 33. Voir aussi le rapport de M. Fouquier-Long, n° 221, p. 36.

arriva à présenter une *balance favorable* de 91,778,817 fr. (20 p. 100 d'excédant des exportations), et à constater que les fabrications étrangères étaient à peine le onzième des importations totales. L'année suivante, l'excédant des exportations n'est plus que de 2 1/3 p. 100, et la proportion des produits de l'industrie manufacturière étrangère dans notre consommation augmente; elle forme, en 1821 le dixième, et en 1822 le huitième de l'importation. Dans cette année 1822, les entrées surpassent les sorties de 9 1/2 p. 100; ce fait paraît avoir ému l'Administration, car sans l'insistance du Ministre des finances, elle aurait supprimé sur les Etats de commerce l'indication des valeurs, de l'exactitude desquelles elle déclare ne point répondre [1]. En 1823, l'exportation est redevenue plus forte de 7 1/2 p. 100; la balance est en notre faveur de 28 millions, dit M. Fouquier-Long à la Chambre des députés [2], et M. de Saint-Cricq l'oppose pour « attester que nous sommes dans une bonne voie [3] », à ces résultats d'une année moyenne de 1787 à 1789 : — excédant de 26 p. 100 de l'*importation*, proportion d'*un quart* d'articles fabriqués dans l'importation. — Nous arrivons enfin à 1825. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, la plus-exportation n'était que de 1 p. 100, et, comme en 1823 et en 1824, les fabrications étrangères représentaient le septième des exportations. Lorsqu'il s'agit de reviser les évaluations provisoires, on était en 1826, la discussion de la loi de douane, deux fois ajournée, était ouverte dans les Chambres; il pouvait être utile de prouver, par exemple, que les lois restrictives n'avaient pas entravé notre commerce extérieur [4]. Aussi les nouvelles valeurs modifient, dans le sens du système exclusif, tous les résultats; l'excédant des exportations s'élève à 26 p. 100 en 1825, et retombe à 5 1/3 p. 100 en 1826; la proportion des manufactures étrangères se trouve réduite au neuvième en 1825 et au onzième en 1826 [5]. Cette coïncidence avec les termes de la *balance* de 1820 est étrange.

L'exactitude des valeurs officielles a été contestée bien souvent, et surtout en 1827 et 1828; la Douane et le Bureau de commerce rappelèrent en toute occasion les soins apportés à leur fixation, mais ne parurent jamais accorder une grande confiance à ces estimations. L'expérience et la capacité des négociants et des manufacturiers entendus dans l'enquête sont pourtant bien connues, et si l'on en croit les considérants de l'ordonnance du 29 mars et l'*Avertissement* de 1826, le travail a été réparti, co-

---

[1] Voir l'*Avertissement* des États de 1822 et 1823.

[2] Rapport sur le projet de loi de douane. Session de 1824. — N° 221, page 15.

[3] Exposé des motifs du projet de loi de douane de 1824. — Publications de la Chambre des députés, n° 174, page 21.

[4] « Nous avons exporté, en 1825, 205 millions de tissus de soie, de coton, de lin et de chanvre; c'est 26 millions de plus que le terme moyen des années 1820, 21 et 22, et 20 millions de plus que le terme moyen des trois années qui viennent de finir. » Discours de M. de Saint-Cricq, 5 avril 1826. — Chambre des députés, n° 26, page 8.

[5] Cette plus-réduction pour 1826 s'explique par la mise en vigueur provisoire au 13 juillet 1825 de la loi de douane, qui ne fut votée par les Chambres que dans le milieu de l'année 1826.

ordonné et contrôlé avec intelligence. Il est regrettable que l'on n'en ait pas rendu juge le public, en lui faisant connaître les bases de la révision, l'analyse, pour chaque quantité de marchandises, des qualités, des origines, des destinations et des divers modes de transport, enfin les éléments des moyennes.

Les valeurs officielles devaient être uniques et permanentes ; l'Administration des douanes apprécia dès 1822 les inconvénients de cette fixité, et proposa le moyen qui a été adopté et mis à exécution en 1847 ; il avait paru *singulier* en 1824. On lit, en effet, dans l'*Avertissement* de 1822 : « On a proposé de conserver dans tous les Etats de commerce qui seront soumis à l'avenir les évaluations qui auraient été admises *en premier lieu* comme le moyen de comparaison le plus commode et le plus sûr ; cela n'empêcherait pas de présenter en regard les *valeurs courantes* résultant, soit des déclarations (si on les rendait obligatoires), soit d'un travail qui se ferait chaque année par des commissaires spéciaux. *Cette proposition a semblé singulière ;* mais peut-être l'examen auquel elle reste soumise, et dont nous n'entendons nullement préjuger le résultat, fera-t-il reconnaître qu'elle procède d'une idée juste, et présente en définitive le seul expédient à l'aide duquel on puisse éluder certaines impossibilités qui résident dans la nature même des choses. »

On y songeait encore en 1827, l'*Avertissement* de 1826 en fait foi, mais cette bonne intention fut, on le sait, sans effet, et, de 1829 à 1831, la note suivante, insérée dans les *Observations préliminaires* qui précèdent les États de commerce, paraît avoir été destinée à prévenir toute demande de révision des valeurs : « Il est toujours possible de faire, dans un cas donné, le rapprochement des valeurs officielles avec les valeurs effectives. L'Administration offre tous les moyens de contrôle en donnant les quantités et le taux d'évaluation. Libre à chacun de changer le taux d'après ses connaissances certaines ». Cette note fut supprimée de 1832 à 1839, mais reparut modifiée en 1840 et figura jusqu'en 1846 en tête de la Publication de la Douane, non sans avoir attiré maintes fois à celle-ci de vives répliques [1].

L'Administration des douanes, cependant, songeait à satisfaire au vœu du public, recueillait, discutait, examinait avec attention les observations et les critiques ; enfin, vers la fin de 1847, elle proposait aux Départements des finances et du commerce, 1° de maintenir sur le Tableau du commerce les valeurs officielles de 1826, afin de conserver à ce document son caractère de fixité, et de relier le présent au passé ; 2° d'y inscrire chaque année les valeurs actuelles, et 3° de confier le soin de leur détermination aux Chambres de commerce, aux Chambres consultatives des arts et manufactures et à une Commission spéciale. Ces résolutions n'ont pas été prises

[1] Nous rappellerons surtout celles de M. Joseph Garnier dans deux excellents articles sur le Tableau du commerce de la France (*Journal des Economistes*, tome I, page 217, et tome VII, page 183). Dans la session de 1846, M. Léon Faucher demanda que l'on acceptât, au moins pour les exportations, la méthode suivie en Angleterre, et que l'on inscrivît les valeurs *déclarées* en regard des valeurs *officielles*.

sans avoir été mûrement méditées ; on en aura la preuve en lisant l'*avertissement* placé en tête du volume de 1847[1] : exacte, claire et concise, cette note sur la révision des valeurs rappelle les points principaux de cette question tant de fois débattue et dont la solution s'est trop longtemps fait attendre ; elle renferme, en outre, une analyse critique des méthodes suivies dans les publications étrangères. Il est donc inutile, après avoir signalé à nos lecteurs cette excellente notice de la Douane, de revenir sur les faits généraux, et nous nous bornerons maintenant à quelques observations sur les travaux de la Commission.

La Commission des valeurs actuelles fut instituée le 27 mars 1848. Elle était divisée en cinq sections, et composée de trente membres ; les abstentions et les démissions la réduisirent à vingt-quatre membres. La première section fut chargée de la centralisation du travail ; le soin de rechercher, de discuter et de fixer les valeurs fut confié aux quatre autres sections : elles avaient pour secrétaires MM. Vilmorin, Marguerite fils, Natalis Rondot et Ch. Barreswil, et comptaient parmi leurs membres MM. Elisée Lefèvre, Fourneyron, Lafaulotte, Laveissière, Dollfus, Fauler, Rodet, Honoré, etc.

La première séance fut tenue le 14 avril 1848, sous la présidence de M. Bethmont ; et, le 24 août suivant, eut lieu la dernière réunion de la Commission : elle avait dû ouvrir et poursuivre son enquête au milieu des agitations révolutionnaires. Les évaluations adoptées par elle ont été publiées dans le *Moniteur* du 15 décembre, et figurent sur le dernier tableau du commerce extérieur.

Les valeurs de 1847, substituées à celles de 1826, apportent dans les résultats généraux du mouvement de nos échanges une différence *en moins* de 10 1/2 pour 100 ; cette différence n'est même, à l'importation, que de 4 pour 100 sur l'ensemble du commerce général, et de 2 pour 100 sur le commerce spécial. La diminution se trouve être beaucoup plus considérable à l'exportation ; elle est de 17 pour 100 pour le commerce général, et s'élève à 19 pour 100 au commerce spécial[2].

Ces inégalités, singulières à la première vue, ont surpris certaines gens,

---

[1] Cette notice précède le résumé analytique du commerce extérieur pendant 1847 ; elle se trouve aussi dans l'*Annuaire de l'économie politique* pour 1849, page 18.

[2] COMMERCE SPÉCIAL.

IMPORTATIONS.			EXPORTATIONS.		
	Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.		Valeurs officielles.	Valeurs actuelles.
	fr.	fr.		fr.	fr.
Matières nécessaires à l'industrie.....	547,446,435	542,488,554	Produits naturels....	191,749,468	190,966,200
Objets de consommation naturels.....	379,139,985	364,390,487	Objets manufacturés.	699,389,674	528,792,973
Objets de consommation fabriqués.....	49,281,214	48,979,450			
TOTAUX.....	975,867,634	955,858,491	TOTAUX.....	891,139,142	719,759,173

et, sans chercher à s'en rendre compte, elles ont insinué que la Commission a sacrifié l'exactitude à des préoccupations économiques.

La plupart se sont accordées à admettre pour cause de cette altération,— préméditée, à les en croire,—des valeurs *actuelles,* la prévision de traités de commerce avec l'Angleterre, la Belgique et le Zollverein ; pour but, la nécessité d'endormir les défiances de ces États, et, comme conséquence naturelle, l'utilité d'exagérer les importations et d'atténuer les exportations. — Pour la cause, le but et le moyen, c'est à peu près en ces termes que les opinions se sont produites, et l'on y a ajouté l'explication économique suivante de nos prétendues erreurs : Un excédant de 32 1/2 pour 100 à l'importation (commerce spécial) constitue une *balance* assez *défavorable* au pays pour prévenir les exigences de l'étranger en matière de tarifs.— Encore la *balance du commerce!* en 1848 !

Suivant d'autres personnes, on a voulu, au contraire, faire illusion sur l'activité commerciale de la France, et, par une *balance* aussi *favorable*, faire croire à plus de prospérité et de bénéfices.

La Commission a procédé avec bonne foi et indépendance, sans parti pris ; elle a pu se tromper, être trompée, mais, on doit lui rendre ce témoignage, aucun chiffre n'a été accepté ou proposé par elle, qu'autant qu'elle le regardait comme l'expression de la vérité. Nous ne suivrons donc pas les critiques sur le terrain banal où ils ont porté l'attaque : il y a longtemps, d'ailleurs, que J.-B. Say a fait justice de la doctrine de la balance du commerce ; et, quant à l'autre allégation, nous ne comprenons pas l'intérêt qu'aurait offert, au lendemain de la Révolution de Février, l'exagération de la prospérité du pays pendant la dernière année de la monarchie. La simple explication des différences signalées nous paraît être la seule réponse convenable.

La valeur, pour les marchandises d'importation, a été fixée, en 1826, d'après les prix au lieu de production (à l'étranger [1]), en 1848, d'après les cours en entrepôt [2]; on comprend que le transport par terre ou par mer, les tares, les frais et bénéfices divers, puissent compenser à peu près, dans certains cas, la diminution de la valeur dans l'intervalle de ces vingt années. — Pour les marchandises d'exportation, le prix a été établi, en 1826, au lieu de production (en France), en 1848, au bureau ou au port d'expédition ; mais ici la différence produite par les frais de l'un à l'autre de ces points est si faible qu'elle passe inaperçue [3].

---

[1] En 1822, la Douane a pris la valeur des marchandises importées « pour ce qu'elle est au lieu d'achat, c'est-à-dire dégagée des frais de transport », est-il dit dans l'*Avertissement* de 1820. « Celle des marchandises exportées a été calculée sur les prix en France. »

[2] La valeur sera calculée en 1849 d'après le prix de la marchandise au lieu d'arrivée, le droit de douane n'étant pas acquitté.

[3] L'Administration des douanes fait observer (page 10 du volume de 1847) qu'aux deux époques la valeur des marchandises d'exportation a été calculée au bureau d'expédition. Le Bureau de commerce a pu demander aux personnes entendues dans l'enquête de 1826 d'ajouter les frais de transport intérieur à la valeur moyenne au lieu de produc-

La dissemblance des bases du travail n'est pas la seule raison du fait sur lequel s'est portée l'attention ; il y a lieu d'achever de l'expliquer par cette autre observation.—La valeur des produits naturels a plus de fixité que celle des articles manufacturés. Depuis 1825, la première a, en général, peu diminué ; la seconde, au contraire, a éprouvé une réduction qui n'est pas moindre de 60 pour 100, car, durant ces vingt dernières années, si fécondes en créations et en perfectionnements, notre industrie a su habilement appliquer ses progrès à l'économie de sa fabrication. Or, au commerce spécial, plus des neuf dixièmes de nos importations sont des matières premières ou des objets de consommation naturels, et les huit dixièmes des exportations sont des produits de nos manufactures.

Enfin il faut aussi prendre en considération la tendance, assez générale en 1826, à atténuer les valeurs à l'entrée, à les exagérer à la sortie, afin de faire ressortir cette différence que l'on appelait alors une *balance favorable*.

Examinons maintenant rapidement sur quelles marchandises la différence en plus ou en moins est la plus forte.

La Commission a prononcé sur 385 articles, et si l'on accepte la classification assez arbitraire adoptée par la Douane pour grouper les produits dans ses aperçus généraux, on peut résumer ainsi le travail de révision :

	NOMBRE DES ARTICLES dont la valeur (fixée en 1826) a été, pour 1847,			PROPORTION en nombre des diminutions de valeur.
	élevée.	maintenue [1].	abaissée.	
IMPORTATION.				
Objets de consommation naturels.....	5	3	14	63.5 p. 100
Matières necessaires a l'industrie.....	31	17	34	41.5 —
Objets de consommation fabriqués.....	8	7	43	74.5 —
EXPORTATION.				
Produits naturels.....	23	13	52	52 —
Objets manufacturés.....	13	39	65	65 —

La nomenclature des produits dont la valeur moyenne a été augmentée ou diminuée nous a paru ne pouvoir offrir un intérêt sérieux qu'autant qu'elle ferait connaître en même temps l'importance de la modification adoptée par la Commission. Nous avons, en conséquence, calculé et indiqué la proportion de l'augmentation ou de la diminution de la valeur ; on voudra bien ne pas oublier qu'à l'importation, le taux d'estimation a été établi, en 1826, sur le cours au lieu de production, et en 1848, d'après les prix en entrepôt.

---

tion, mais nous croyons savoir qu'on a bien souvent négligé de le faire ; c'est un oubli dont sont aussi coupables quelques-uns des commissaires de 1848. — De toute façon, notre raisonnement subsiste, et l'observation de la Douane lui donne plus de force.

[1] Faute souvent de renseignements suffisants.

	UNITÉS.	VALEURS officielles. 1826.		VALEURS actuelles. 1847.		PROPORTION.
		fr.	c.	fr.	c.	pour 100.
IMPORTATION.						
Marchandises dont la valeur moyenne a été augmentée.						En plus.
Cigares	Pièce.	»	03	»	09	200
Peaux brutes et sèches de chevreau	Kilogr.	3	40	7	»	105.9
Montres à boîtes d'or	Pièce.	100	»	188	»	88
Fils de poils de chèvre	Kilogr.	10	»	17	»	70
Horloges en bois, avec mouvement en métal	Pièce.	5	»	8	»	60
Huiles de palme, de coco et de touloucouna	Kilogr.	»	50	»	75	50
Bœufs, taureaux et vaches	Tête.	* 183	33[1]	* 260	»	41.8
Potasses et salpêtres	Kilogr.	* »	55	* »	78	41.9
Bois de construction (sapin et chêne)	»	»	»	»	»	40.8
Chanvres et lins	Kilogr.	* »	80	* 1	30	38.5
Huile d'olive	—	»	80	1	30	38.5
Cacao	—	»	90	1	20	33.3
Etain brut	—	1	50	2	»	33.3
Sucre étranger, brut, autre que blanc	—	»	45	»	60	33.3
Chevaux	Tête.	* 335	»	* 437	50	30.6
Moutons, béliers et brebis	—	17	»	20	»	17.6
Sucre étranger, brut, blanc ou terré	Kilogr.	»	70	»	80	14.3
Zinc	—	»	40	»	45	12.5
Sucre des colonies françaises, du 1er type exclusiv. au 2e type inclusiv.	—	»	65	»	72	10.8
Cuivre pur	—	2	»	2	20	10
Cafés	—	* 1	22	* 1	32	8.2
Sucre de l'île de la Réunion, au-dessus du 2e type	—	»	80	»	85	6.2
Fils de lin ou de chanvre, simples, écrus	—	3	85	* 4	»	3.9
Marchandises dont la valeur moyenne a été diminuée.						En moins.
Poils propres à la filature ou à la chapellerie	Kilogr.	40	»	* 14	20	64.5
Camphre brut	—	4	»	1	60	60
Girofles	—	* 2	75	* 1	15	58.2
Tabacs en feuilles ou en côtes	—	2	30	1	»	56.1
Bois de teinture	—	* »	73	* »	32	56.1
Vanille	—	250	»	115	»	54
Poivre	—	1	40	»	70	50
Foulards de soie écrus	—	110	»	60	»	45.4
Graines et fruits oléagineux	—	* »	75	* »	41	45.3
Indigo et cochenille	—	* 22	»	* 13	»	40.9
Cannelles	—	4	40	2	75	37.5
Sucre étranger brun, dit *moscouade*	—	»	70	»	50	28.6
Caoutchouc brut	—	3	50	2	50	28.5
Cotons en laine	—	* 1	82	* 1	44	19.4
Fontes, fers et aciers	—	* 1	01	* »	83	17.7
Toiles de lin ou de chanvre unies[2], écrues ou blanchies	—	* 15	65	* 12	90	17.5
Montres à boîtes d'argent et de métal autre que l'or	Pièce.	50	»	41	65	16.7
Soies grèges	Kilogr.	40	»	35	»	12.5
Fils de lin ou de chanvre simples, blanchis	—	* 6	»	* 5	45	12.5
Fils de coton écru, du n° 143, simples ou retors	—	* 24	»	* 22	»	8.3
EXPORTATION.						
Marchandises dont la valeur moyenne a été augmentée.						En plus.
Tabacs en feuilles ou en côtes	Kilogr.	»	20	1	»	400
Oxyde de zinc	—	1	50	6	»	300
Peaux préparées pour la ganterie	—	12	»	40	»	233.3
Mules et mulets	Tête.	300	»	600	»	100
Etoffes mélangées laine, soie ou coton	Kilogr.	12	»	20	»	66.6
Chevaux	Tête.	* 335	»	* 475	»	41.8
Cuivre pur laminé	Kilogr.	2	»	2	80	40
Peaux maroquinées ou vernissées	—	7	30	10	»	36.9
Crêpe et tulle de soie	—	* 84	»	110	»	30.9
Garances	—	* »	90	* 1	15	27.7
Bœufs, taureaux et vaches	Tête.	* 183	33	* 233	33	27.2
Moutons, béliers et brebis	—	17	»	21	»	23.5
Verres et cristaux	Kilogr.	* 1	50	* 1	85	23.3
Ouvrages en fonte, en fer et en tôle	—	* »	90	* 1	05	16.6
Sucre étranger, brut autre que blanc	—	»	75	»	85	13.3
Chanvres et lins	—	* 1	15	* 1	30	13

[1] Nous avons marqué d'un astérisque tout taux d'évaluation qui est le produit d'une moyenne. Cette moyenne a été obtenue, non plus comme précédemment par la division du total des valeurs par le total des quantités, mais par la méthode ordinaire; exemple :
1825. Bœufs, 200 fr. + Vaches, 110 fr. + Taureaux, 240 fr. = 550 fr. : 3 = 183 fr. 33 c.
1847. *Id.* 280 + *Id.* 200 + *Id.* 300 = 780 : 3 = 260

[2] La Douane appelle à tort *unies* les toiles *lisses*, c'est-à-dire armure taffetas.

	UNITÉS.	VALEURS officielles. 1826.	VALEURS actuelles. 1847.	PROPORTION.
		fr. c.	fr. c.	pour 100.
Marchandises dont la valeur moyenne a été diminuée.				En moins.
Gaze de coton	Kilogr.	200 »	30 »	85
Huiles essentielles	—	100 »	20 »	80
Châles brochés et façonnés en laine pure ou mélangée	—	143 »	30 »	79
Toiles, percales et calicots teints	—	26 »	6 »	76.9
— — écrus et blancs	—	15 »	4 »	73.3
Châles et mouchoirs de coton	—	26 »	8 »	69.2
Sulfate de soude	—	» 30	» 10	66.6
Fils de coton	—	8 »	» »	62.5
Percales et calicots imprimés	—	21 »	10 »	61.5
Linge de table de coton en pièces	—	18 »	7 »	61.1
Porcelaines	—	5 »	2 »	60
Chlorure de chaux	—	1 20	» 50	58.3
Chromates de plomb	—	4 50	2 »	55.5
Mérinos	—	47 »	25 »	46.8
Alun	—	» 45	» 25	44.4
Vins de liqueur	Litre.	1 50	» 85	43.3
Bonneterie de laine	Kilogr.	26 »	15 »	42.3
Sucre étranger brun, dit *moscouade*	—	1 10	» 65	40.9
Papiers	—	5 65	3 35	40.7
Couvertures de coton	—	8 »	5 »	37.5
Tulle de coton	—	200 »	125 »	37.5
Peaux tannées pour semelles	—	3 75	2 50	33.3
Soudes	—	» 15	» 10	33.3
Tapis	—	25 »	18 »	28
Acides sulfurique, chlorhydrique, azotique, arsénieux, tartrique et phosphorique	—	8 75	6 40	26.8
Batistes et linons	—	160 »	120 »	25
Vins de la Gironde en futailles	Litre.	» 85	» 65	23.5
Casimirs	Kilogr.	47 »	36 »	23.4
Extraits de bois de teinture et orseille	—	4 50	3 50	22.2
Peaux tannées ou corroyées	—	3 75	3 »	20
Toiles de lin ou de chanvre unies	—	9 85	8 »	18.9
Fils de laine	—	18 65	15 35	17.7
Soieries	—	122 50	102 50	16.3
Fils de chanvre ou de lin simples et retors	—	11 05	9 35	15.3
Draps	—	27 »	24 »	11.1
Soies grèges	—	45 »	40 »	11.1

Toutes les valeurs moyennes proposées pour 1847 ne sont pas également vraies, l'exactitude de quelques-unes peut même être aisément contestée, mais on ne saurait être trop indulgent pour la Commission qui a eu une tâche difficile à remplir.

Le Ministre, par une circulaire en date du 29 décembre 1847, avait demandé aux Chambres de commerce et aux Chambres consultatives des arts et manufactures «de remplir, particulièrement en ce qui touchait les objets spéciaux de leur production et de leur commerce, la colonne de valeurs laissée en blanc dans les nomenclatures» qu'il leur adressait, « pour fournir à la Commission la *valeur moyenne actuelle* des marchandises dans les diverses localités »; notre mission était donc de centraliser, comparer et discuter ces renseignements, de baser sur eux des évaluations définitives. Il n'en fut pas ainsi : plus des deux tiers des Chambres de commerce laissèrent sans réponse la circulaire ministérielle et ne motivèrent même pas leur abstention ; on ne saurait reprocher à celles qui prêtèrent leur concours le petit nombre de leurs estimations, car en ne s'occupant que des marchandises ressortissant de leur compétence industrielle ou commerciale, elles se conformèrent, un peu trop strictement peut-être, à l'instruction du 29 décembre. Disons enfin que, malgré l'insuffisance regrettable de leurs

réponses, les Chambres de commerce de Paris, de Reims, de Mulhouse, de Bastia et de Toulouse ont fourni des indications utiles et, en général, impartiales.

La Commission ne pouvait accepter pour bases de son travail ces éléments incomplets et souvent contradictoires, et ses quatre sections d'enquête n'hésitèrent pas à entreprendre elles-mêmes les études minutieuses qu'exige la fixation de la valeur de 385 articles différents. Rappeler que ces recherches furent faites aux mois d'avril, mai, juin et juillet 1848, c'est rendre hommage au zèle des dix-huit membres qui les menèrent à bonne fin, au milieu des agitations les plus violentes et d'inquiétudes de toute nature.

Au début de l'enquête, une difficulté sérieuse arrêta le travail des sections. — Pour simplifier la statistique commerciale, l'Administration des douanes, fidèle d'ailleurs aux divisions du tarif, inscrit sous un titre unique un assez grand nombre de marchandises souvent très-différentes de prix, de nature, de désignation. Ainsi les catégories *étoffes de laine diverses* et *étoffes de laine mélangées* comprennent :

LA PREMIÈRE,

Les Anacostes,
Aumales,
Balzorines,
Bazins,
Blicourts,
Bouracans,
Burats,
Camelots,
Casimirs (non drapés),
Damas,
Escots,
Etamines,
Flanelles bolivars, croisées, et de Galles,
Isabelles,
Lastings,
Marcelines,
Mousselines laine,
Napolitaines,
Satins laine peignée (pour robes)
Satins laine cardée (pour pantalons),
Stoffs,
Sylpholines,
Tartans et tartanelles,
Voiles, etc., etc.

LA SECONDE,

	CHAINE.	TRAME.
Les Alépines,	soie organsin,	laine peignée.
Alpacas,	laine peignée,	alpaca.
Baréges,	soie,	laine peignée.
Barrepours,	id.	id.
Cachemires d'Ecosse,	coton,	id.
Cachemiriennes (gilets),	coton et organsin,	laine peignée, soie ou coton.
Droguets,	fil de lin,	laine cardée.
Duvets (gilets),	coton,	id.
Eoliennes,	soie organsin,	laine peignée.
Flanelles,	coton,	laine cardée.
Frisés-laine,	id.,	tr. coton, bouclé en laine peig.
Frisés-poil,	id.,	tr. coton, velouté en poil de chèv.
Gilets (étoffes diverses pour),	coton ou soie,	laine peignée, soie ou coton.
Mousselines-laine,	coton,	laine peignée.
Orléans,	id.,	id.
Pallas,	id.,	tr. coton, velouté en poil de chèv.
Pantalons (étoffes pour), article de Roubaix,	fil, coton ou laine,	coton ou laine.
Satins pour gilets (Reims),	coton,	laine cardée et soie.
Satins pour robes (Amiens),	laine peignée et soie grége.	soie fantaisie.
Tamises,	laine et soie,	laine peignée.
Valencias,	soie et coton,	laine peignée, coton, soie.
Velours d'Utrecht, etc., etc.	fil de lin,	tr. coton, velouté en poil de chèv.

A la section des fils et tissus revenait de droit l'évaluation de chacune de ces étoffes, mais la Douane avait à faire connaître, au moins approximativement, la proportion pour laquelle entre dans l'exportation des *étoffes diverses* ou *mélangées* chacun des articles réunis sous l'une et l'autre rubrique. Ces informations officieuses qu'obtint la Commission belge [1] nous ont fait défaut : l'expérience des commissaires et la notoriété n'ont pu y suppléer ; aussi, en attendant les dédoublements promis par l'Administration, les valeurs proposées ont été et seront des approximations dont il est aussi difficile d'attaquer que de prouver l'exactitude [2].

Des divergences se sont présentées, non pas seulement en cette circonstance, entre les résultats présentés par les sections, les Chambres de commerce et plusieurs personnes consultées à titre d'experts [3] ; elles ont été, après discussion contradictoire, résolues par la Commission, toutes sections réunies. Les débats se sont engagés principalement sur les valeurs relatives aux bestiaux, aux fontes et fers, aux fils de lin, aux mousselines et gazes de coton, à la sparterie, aux sucres, aux étoffes mélangées et aux instruments d'agriculture. Il y a été produit des faits intéressants, nous en rappellerons quelques-uns.

Bestiaux. — Nous commençons à dessein par les bestiaux pour offrir tout d'abord un exemple des bases qu'il convient d'établir avant de procéder aux évaluations ; c'est au reste ce qui a été fait également en 1826 : « Pour ne pas admettre, est-il dit dans l'*Avertissement* de 1826, des taux moyens forcés, comme le serait celui d'une seule et même valeur assignée à une marchandise dont le prix diffère beaucoup suivant qu'elle provient de telle ou telle contrée, ou suivant qu'elle s'exporte pour tel ou tel pays, les personnes appelées à l'enquête ont jugé nécessaire de fixer séparément la valeur de quelques articles importants selon les points de provenance ou de destination. »

---

[1] Voir les procès-verbaux de la Commission belge ; Tableaux de 1846, pages 23 et 24.

[2] La Commission d'enquête de 1826 n'a pas été plus favorisée sous ce rapport que celle de 1848, et elle paraît avoir procédé de la même manière. On lit dans l'*Avertissement* de 1826 : « L'enquête a présenté la valeur des tissus mélangés, de la mercerie fine, de la tabletterie, etc., avec des distinctions d'espèce et de qualité qui ne se trouvent pas au tarif des douanes, et que par conséquent on ne peut faire déclarer aux redevables ni reproduire dans les Etats de commerce, en sorte que, pour ces articles, on est forcé de s'en tenir à une moyenne un peu arbitraire. »

[3] MM. Claye, Purget, Victor Grandin, Chesnon et Millescamps.

BASES DES ÉVALUATIONS DES BESTIAUX,

PROPOSÉES PAR MM. CLAYE ET PURGET.

	BŒUFS.				TAUREAUX.				VACHES.				BÊTES OVINES.			
	IMPORTATION.		EXPORTATION.		IMPORTATION.		EXPORTATION.		IMPORTATION.		EXPORTATION.		IMPORTATION.		EXPORTATION.	
	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ.	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ	Valeur moyenne par tête.	QUANTITÉ
	fr.	Têtes.	fr.	Têtes.	fr.	Têtes.	fr.	Têtes.	fr.	Têtes.	fr.	Têtes.	fr.	Têtes.	fr.	Têtes.
Angleterre	»	»	400 [1]	7,655	»	»	»	»	»	»	250	5,982	150 [2]	»	30	22,445
Association allemande	275	1,566	»	»	200	1,386	»	»	170	641	»	»	23 [3]	59,061	»	»
Belgique	275	442	»	87	200	834	»	»	180	9,605	200	1,152	20	25,220	»	»
Espagne	»	»	175	430	»	»	»	»	»	»	100	1,406	»	»	12	22,463
Etats barbaresques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18	135
Etats-Sardes	125	2,163	200	536	100	38	200	108	75	1,769	»	»	12	2,538	15	»
Ile de la Réunion	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	150	163	»	»	»	»
Pays-Bas	»	»	»	»	»	»	»	»	250	61	»	»	28	»	»	»
Suisse	300	778	200	239	350	239	»	»	225	136	175	675	25	15,746	15	725
Autres pays	»	44	»	32	800	5	250	51	»	21	»	189	20	239	25	791
		4,993		8,979		2,502		159		13,933		9,567		102,804		46,666

[1] Les envois pour l'Angleterre sont composés, en général, d'animaux de forte race.

[2] Béliers, pour mémoire.

[3] Toison déduite.

	BOEUFS.		TAUREAUX.		VACHES.		BÊTES OVINES	
	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.	Imp.	Exp.
MM. Claye et Purget ont proposé les valeurs suivantes.....	275	330	200	220	180	200	23	21
Ils n'ont pas pris, avec raison, les moyennes *directes*, en général erronées.....	243.75	243.75	330	225	180	175	21.33	20
Mais ils auraient pu adopter les moyennes *proportionnelles*, c'est-à-dire obtenues par le calcul suivant:	213	369.35	213.60	216	172.45	213	22.45	21

Taureaux importés

d'Allemagne.	1,386	à 200..	277,200 f.
— de Belgique..	834	200..	166,800
— des Etats-Sardes.....	38	100..	3,800
— de Suisse....	239	350..	83,650
— des autres pays	3	800..	4.000
	2,302		534,450

534,450 : 2,302 = 315 fr. 60 c.

Si l'on compare aux estimations de 1826 celles qui ont été fixées pour 1847, on remarque le fait assez singulier d'une augmentation dans la valeur moyenne des bestiaux, et, les droits à l'entrée étant perçus par tête, la protection se trouve ainsi ramenée à un taux plus modéré.

	VALEUR PAR TÊTE			DROIT PAR TÊTE	1826.	1847.	Mulhouse.
	officielle. 1826.	actuelle. 1847.	proposée par la Chambre de commerce de Mulhouse.	27 juillet 1822. 17 mai 1826.	La taxe par tête correspond à un droit protecteur de		
	fr.	fr.	fr.	fr.	pour 100.	pour 100.	pour 100.
Bœufs.....	200	280	360	50	25	17.75	13.90
Taureaux.....	240	300	360	15	6.25	5	4.15
Vaches.....	110	200	250	25	22.50	12.50	10
Bêtes ovines....	17	20	20	5	29.50	25	25

Coton et tabac. — La discussion sur les denrées coloniales a fourni à M. Rodet l'occasion de présenter, à l'appui de son opinion, quelques aperçus pratiques, simples et irrécusables, du prix réel de ces produits. La citation d'un ou deux de ces résumés prouvera qu'il ne suffit pas, comme on l'a avancé, pour déterminer la valeur *actuelle*, d'établir la moyenne des cours de l'année ; il importe de faire entrer en ligne de compte les usages commerciaux relatifs au poids et au payement, la proportion des diverses provenances, etc.

1° Le Louisiane ordinaire représente la moyenne des qualités de coton importées pour la consommation de nos manufactures. Il a valu en 1847 de 73 centimes à 1 fr. 04 c. le demi-kilogramme, mais le prix moyen de l'ensemble des ventes est de 93 centimes, c'est-à-dire de 1 fr. 86 c. le kil. Une partie de 100 balles de coton, pesant 20,000 kil. poids brut, est inscrite sur le tableau des douanes pour 18,000 kil., en raison d'une tare de

6 pour 100 ; le prix du commerce est affecté d'un autre chiffre de 6 pour 100, alloué pour don, tare conditionnelle des cordes, et escompte [1].

2° L'unité douanière est, pour les tabacs, le kilogramme poids brut ; les prix énoncés ou fixés par la Régie sont calculés au poids net et frappés d'un escompte. Le poids brut de la Douane se trouve être trop fort de 12 à 14 pour 100 pour les tabacs en futailles, de 20 à 30 pour 100 pour ceux en caisses, de 5 à 12 pour 100 pour ceux en balles ou en surrons. Voici le prix des contrats en 1846 et 1847 :

Tabacs des États-Unis	» fr.	95 c.	le kilo.
— de Turquie, de Grèce et d'Algérie	1	05	
— d'Autriche	»	90	
— de Hollande	1	25	
— de Java, de Vénéznéla, etc	2	50	
— de Chine	3	»	

En tenant compte des différences de poids signalées plus haut et de la proportion considérable des tabacs américains et hongrois dans nos achats, on s'est arrêté au prix moyen de 1 fr. le kil. (le Havane non compris).

Couvertures. — La valeur de 7 fr. le kil. a été maintenue ; l'exactitude en a été révoquée en doute. Au premier abord, en effet, elle paraît un peu élevée, si l'on se reporte aux qualités à bon marché du Loiret, de l'Ain et de l'Hérault, et à quelques couvertures de 2 m. 25 c. sur 1 m. 80 c., du prix de 11 fr. 75 c. et du poids de 2 kil., que l'on nous a présentées comme étant fréquemment exportées.

La France n'expédie guère que trois qualités : 1° Aux Etats-Unis et surtout à la Nouvelle-Orléans, un assez bon nombre de grandes et belles couvertures, valant de 7 fr. 50 c. à 8 fr. 50 c. le kil. ; 2° Aux Antilles françaises une petite quantité de couvertures légères du prix de 5 fr. 50 c. à 5 fr. 75 c. le kil. ; et enfin 3° l'exportation la plus considérable se compose de couvertures destinées aux nègres, envoyées aux Etats-Unis, et coûtant environ 7 fr. le kil. Nous en publions ci-après le compte de revient [2] :

100 kil. de laine à 2 fr. 80 c.	280 fr.	» c.
Triage et épluchage à 15 c. le kil	15	»
	295 fr.	»

Ces 100 kil. de laine ne rendent, après le triage et l'épluchage, que 92 kil. net, revenant ensemble à 295 fr. ou à 3 fr. 21 c. le kil.

100 kil. de laine triée et épluchée à 3 fr. 21 c.	321 fr.	» c.
Rendent 90 kil. de laine, filée à raison de 60 c. le kilog.	54	»
	375	»

90 kil. de laine filée coûtent donc 375 fr. ou 4 fr. 15 c. le kilo.

---

[1] Il en est de même pour les sucres. La barrique de 500 kilog. est admise par la Douane au poids de 425 kilog., et livrée au commerce pour 410 kilog., déduction faite d'une tare de 17 p. 100, des barres et autres surcharges. Les escomptes sont variables, la moyenne est de 3 p. 100.

[2] Nous devons ce compte de revient à l'obligeance de MM. Buffault et Truchon, qui sont de nos premiers et plus habiles fabricants de couvertures.

Compte de revient d'une pièce de couvertures.

118 kil. 500 gr. de laine filée à 4 fr. 15 c.	491 fr.	77 c.
Ourdissage de 40 portées à 5 centimes	2	»
Surboulage et tramage ; 118 kil. 500 gr., à 10 c. le kilo	11	85
Tissage de 50 couvertures, à 55 c. la couverture	27	50
Foulage de 118 kil. 500 gr., à 10 c. le kilo	11	85
Garnissage de 50 couvertures, à 30 c. la couverture	15	»
Couleur employée pour les barres ; 7 kil. à 2 fr.	14	»
Raccommodage de 50 couvertures ; à 10 c. la couverture	5	»
Soufre et chardons	5	»
	583	97
Frais généraux, loyers, impositions, intérêts, assurances, etc., 10 pour 100	58	39
	644	36
Bénéfice du fabricant, 5 pour 100	32	20
	676	56

Les 118 kil. 500 de laine employée pour la pièce de couvertures ci-dessus perdent au foulage, au dégraissage et au garnissage, le cinquième, soit 23 kil. 700 ; les 94 kil. 800 restants valent en conséquence 676 fr. 56 c., ou 7 fr. 13 c. le kil., prix auquel il conviendrait encore d'ajouter le transport jusqu'au lieu d'expédition.

Cristaux et porcelaines. — Le taux moyen des uns a augmenté, celui des autres a diminué. La cristallerie est devenue depuis 1826 une industrie parisienne, c'est dire que ses produits ont gagné en goût, en beauté, en élégance et naturellement en valeur ; quant aux fabricants de porcelaine, ils ont apporté plus d'économie dans leur travail, de simplicité dans leur production, et ont considérablement réduit leurs prix. Les expéditions aux Etats-Unis offrent, en général, une valeur de 200 fr. pour un poids de 150 kilogrammes [1].

Draps. — Le chiffre de 33 fr., primitivement proposé, faisait présumer une augmentation de 25 pour 100 dans le cours du drap, alors qu'on s'accorde à admettre une pareille diminution. Aussi cette estimation a-t-elle été rejetée ; il eût été non moins erroné de prendre pour base les déclarations d'après lesquelles sont liquidés les drawbacks [2], et la Commission s'est rapprochée de la vérité en fixant la valeur actuelle à 24 fr.

Fils de lin. — Le fil de lin est l'objet d'échanges importants de la Belgique avec la France, et dans les statistiques commerciales, sa valeur a été, selon les besoins de la cause, élevée ou abaissée ; il y avait lieu de la fixer avec impartialité et avec un soin particulier, c'est ce qu'a fait la Commission. Le résumé suivant fournit un exemple des influences ou des impressions qui président souvent à ces déterminations.

[1] Au lieu de classer les porcelaines en *communes* et *fines*, distinction arbitraire, la Douane devrait adopter les désignations de *porcelaines dures blanches* ou *unies* et *porcelaines dures décorées*. La concurrence anglaise ne permet guère l'exportation des porcelaines tendres.

[2] 21,186,436 fr. valeur déclarée de 797,965 kilog. de draps. — Moyenne, 26 fr. 50 c.

FILS DE LIN SIMPLES, ÉCRUS.	PRINCIPALE PROVENANCE	RENSEIGNEMENTS DE FRANCE. VALEUR provisoire 1820.	VALEUR officielle. 1826.	VALEUR actuelle [1]. 1847.	1 BASTIA.	2 E. et M.	3 D.	4 CHOLET. Fils anglais.	5 CHOLET. Fils belges.	RENSEIGNEMENTS DE BELGIQUE. VALEUR permanente. 1842.	VALEUR nouvelle [2] 1846-47.	PRIX proposés par une Chambre de commerce	PRIX courant d'une des premières filatures à la mécanique
				fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.
De 6,000m au moins.	Belgique....	Moyenne proportionnelle de 4 valeurs :		1 45		2 »	1 60	» 75	» »		1 »	1 »	» »
De 6,001 à 12,000m	Angleterre. .		Valeur unique :	2 05	Valeur unique :	2 60	2 25	1 40	» »	Valeur unique :	1 80	2 »	1 77
De 12,001 à 24,000	Belgique....	fr. c. 6 95	fr. c. 3 85	3 15	fr. c. 4 »	3 50	3 25	2 50	2 90	fr. c. 3 50	3 60	3 »	2 94
De 24,001 à 36,000	*Id*.....			4 85		5 50	5 »	3 50	4 20		6 »	7 »	4 73
De 36,001 et au-dessus	Angleterre. .			8 50		8 »	8 25	» »	» »		» »	» »	» »

[1] Moyenne proportionnelle : 3 fr. 65 c. Moyenne directe : 4 fr.

[2] Moyenne proportionnelle : 2 fr. 88 c. Moyenne directe : 2 fr. 80 c.

Fils de poil de chèvre.— A l'importation, 10 fr. le kil. en 1826 et 17 fr. en 1847 ; cette dernière valeur a-t-elle été bien justifiée ? Nous inclinons à penser qu'elle est un peu exagérée. On sait qu'il s'est attaché à cet article plusieurs questions de tarification, ou pour mieux dire de prohibition, assez ardemment débattues. La simple indication du cours de ces filés en 1847 fera comprendre que 17 fr. est une moyenne (même proportionnelle) trop élevée :

	Le kilo. Fr. c.		Le kilo. Fr. c.		Le kilo. Fr. c.		Le kilo. Fr. c.
N° 20...	6 »	N° 30...	8 »	N° 40...	12 »	N° 50...	18 25
22...	6 20	32...	8 50	42...	13 50	56...	20 »
24...	6 50	34...	9 25	44...	14 »	60...	21 »
26...	7 »	36...	10 25	46...	15 »	70...	23 »
28...	7 50	38...	11 »	48...	16 »		

Mousselines de coton.—Au lieu d'être trop forte, ainsi qu'on l'a prétendu, l'estimation du kilogramme de mousseline à 30 fr. (comme en 1826) est plutôt trop faible. Un mot va le prouver.

La mousseline se fait depuis 25 centimes jusqu'à 12 et 15 fr. le mètre en 120 centimètres ; mais l'Angleterre et la Suisse fournissant à meilleur marché les qualités communes et moyennes, nous n'exportons en ce genre que quelques pièces pour impression, dont la valeur moyenne est de 30 fr. le kil. Quant aux mousselines fines, la perfection de notre fabrication nous permet de les vendre, concurremment avec nos rivaux, en Allemagne, en Russie, et même en Angleterre ; or, les 5,400, 5,600 et 6,200 (fils de chaîne en 180 centimètres), du prix de 3 fr., 4 fr. et 5 fr. 20 c. le mètre, ne valent pas moins de 75, 105 et 156 fr. le kil.

La tarlatane [1] s'expédie dans toutes les parties du monde ; elle se paye de 60 centimes à 4 fr. le mètre (apprêté) ; mais la demande extérieure porte sur les prix de 75 c. à 2 fr., et principalement sur les qualités inférieures. On est dans le vrai en fixant à 40 fr. la valeur moyenne.

Enfin les mousselines brochées ou plumetis, dont les envois en Angleterre et aux Etats-Unis sont devenus si considérables, peuvent être évaluées également à 40 fr., bien que l'on en fasse de riches et de fines à 4, 5 et 6 fr. le mètre ; les qualités de 1 fr. 50 c. à 1 fr. 60 c. sont les plus recherchées.

Nous appelons sur le chiffre de 30 fr. l'attention de la Commission de 1849 ; dans notre opinion, il doit être augmenté de 10 fr.

Tulles. — Nous ne terminerons pas sans défendre encore une évaluation qui a été vivement attaquée : il s'agit du tulle. La Douane confond sous ce titre unique les tulles *en bande* et *en pièce* ; M. Dollfus cota les premiers 210 fr. et les seconds 40 fr. le kil., la Commission s'arrêta à la moyenne 125 fr. On la regarde comme insuffisante, nous la jugeons, nous, trop élevée ; il est facile de le démontrer.

---

[1] La tarlatane est plus claire que la mousseline ; la première a 2,000 fils de chaîne en 120 centimètres, quand la seconde en a 3,200 ; c'est la qualité à 1 fr. le mètre.

La France exporte, sans redouter aucune concurrence étrangère, à peu près par égales quantités, des tulles brodés ou façonnés au métier;— ceux en bande valent de 200 à 210 fr. le kil., ceux en laize estimés de 85 à 90 fr., —et des tulles unis en laize de 40 à 45 fr. Le tulle uni en bande, de 45 à 50 fr. le kil., n'est encore que très-rarement expédié. Ces prix que nous venons d'établir résultent des moyennes ci-après, relevées avec soin et appuyées d'échantillons-types :

Tulle uni en pièce (12 points aux 5 m/m).....		47 le kilog.
— — (16 —).....		59
— — (20 —).....		74
— uni brodé.....		101
— façonné au métier.....		105
— Bruxelles uni.....		110
— — broché au métier et brodé à la main.		196
— Cinq points en bandes.....		60
— Filet en bandes, broché au métier.....		70
— Neuville, en bandes, broché au métier.....		75
— point de champ, id.....		80
— *platt-nett*, id.....		88
— point de Paris, id.....		90
— Neuville, broché au métier et brodé à la main.		175
— *platt-nett*, 16 points ou Malines, broché au — métier.....		250
— 16 points ou Malines, broché au métier et brodé à la main...	1.... 268 fr.	
	2.... 274	
	3.... 328	
	Moyenne...	290

De ces faits ressort pour nous la preuve que 115 fr. représentent plus exactement la valeur moyenne du kilogramme de tulle.

Cette notice suffit pour faire connaître l'intérêt et les difficultés qui s'attachent aux études de la Commission des valeurs actuelles ; l'arrêté du 13 décembre 1848 l'a déclarée permanente et l'a reconstituée. Cette fixité garantit son indépendance, permet à ses membres de perfectionner leurs méthodes de travail, de rectifier leurs estimations, d'arriver plus tôt et plus sûrement à l'exactitude. L'Exposition des produits de l'agriculture et de l'industrie assure cette année aux commissaires le concours de nos premiers fabricants, et met à leur disposition des faits et des échantillons nombreux ; elle leur montrera d'autres marchandises que celles qu'ils sont habitués à trouver sur le marché de Paris et donnera à leurs appréciations un caractère plus général et plus vrai. C'est une Commission *nationale* et non pas seulement *parisienne* qu'a voulu créer le Département du commerce ; il l'a composée ainsi qu'il suit [1] :

---

[1] Les noms des membres qui ont fait partie de la Commission de 1848 sont précédés d'un astérisque.

1re *section.* — *Direction et centralisation du travail.*

Membres : 9 en 1848, 8 en 1849.

Président : M. le Ministre de l'agriculture et du commerce.

MM. * Fleury, chef de la division du commerce extérieur.
* Gréterin, directeur de l'administration des douanes.
* Legentil, président de la Chambre de commerce de Paris.
* Odier, ancien manufacturier.
* Rougelot, sous-directeur de l'administration des douanes.

Secrétaires : * Chemin-Dupontès, chef du bureau des faits commerciaux au ministère du commerce.
* Audenelle, chef du bureau des archives commerciales à l'administration des douanes.

2e *section.* — *Produits agricoles et exotiques.*

Membres : 6 en 1848, 8 en 1849.

Secrétaire : * M. Vilmorin fils.

MM. * Binet,	Corps gras.
* Claye,	Bestiaux.
* Dubrunfaut,	Eaux-de-vie et alcools.
Jeanti aîné,	Graines et semences.
Leclerc (Louis),	Vins et liqueurs.
* Lefèvre (Elis.),	Produits des germes.
Rodet,	Denrées et prod. exot.

3e *section.* — *Minéraux, métaux bruts et ouvrés, bois.*

Membres : 5 en 1848, 9 en 1849.

Secrétaire : * M. Marguerite fils.

MM. Beslay, représ. du peuple,	Métaux ouvrés.
* Fourneyron, id.	—
Gauthier,	Quinc. et coutellerie.
* Lafaulotte,	Bois ordinaires.
* Laveissière,	Métaux bruts.
Lemarchand,	Bois exotiques.
Le Tellier-Delafosse,	Matér. pour le bâtimt.
* Marguerite p.,	Houille.

4e *section.* — *Matières textiles, fils, tissus, passementerie, etc.*

Membres : 5 en 1848, 28 en 1849.

Secrétaire : * M. Natalis Rondot.

I. — *Coton.*

MM. Bertin, commissaire-expert,	Rouenneries.
Boissaye,	Tissus d'Alsace.
Chartier jeune,	Rouenneries.
Daudré,	Tissus de St.-Quentin.
* Dollfus-Mieg,	Fils et toiles peintes.
Stolz,	Tissus de Tarare.

II. — *Laine.*

MM. Bacot, commissaire-expert,	Draps, couv. et feutre.
Bernoville (Fr.),	Fils, étoff. div. et mél.
Cheuvreux (C.),	Cachemires, tissus de l'Inde et de Chine.
Dupérier,	Draperie.
Grandin (Vict.), rep. du peuple,	—
Sallandrouze (Ch.),	Tapis.
Talamon,	Etoff. div. et mélang.
Thibaut (Germ.).	—

III. — *Lin et chanvre.*

MM. Cohin,	Fils et toiles.
Godard,	Batistes.
Millescamps,	Fils.
Saint-Evron,	Toiles.

IV. — *Soie et Passementerie.*

Arlès-Dufour,	Soieries.
Aubry (Félix),	Blond. et tull. de soie.
Christian, comm.-expert,	Soies, poils et soieries.
Delon (Charles),	Soies gréges.
Desforges,	Passementerie de soie laine et coton.
Dumas,	Soieries.
Tavernier,	—
Vaugeois,	Passementerie fine.
Vignat,	Rubanerie.

5e *section.* — *Produits et objets fabriq. divers.*

Membres : 6 en 1848, 22 en 1849.

Secrétaire : * M. Ch. Barreswil, commissaire-expert.

MM. Chagot aîné,	Fleurs artificielles.
Carpentier,	Chapeaux de paille.
Clémandot,	Verres et cristaux.
Clermont (de),	Poils p. la chapellerie.
Cusinberche,	Produits chimiques.
Denière,	Bronzes.
* Fauler,	Peaux et cuirs.
Firmin Didot,	Caract. d'imp. et livr.
* Garnier,	Drog. et subst. tinct.
Grenard,	Papiers.
* Hénon,	Mercerie et tabletter.
* Honoré,	Poteries et porcelain.
Lefranc,	Couleurs.
Lepage,	Armes.
Lhuillier,	Brosserie.
Mader,	Papiers peints.
Oger,	Savons et parfumerie.
Paillottet,	Bijouterie.
Potonié,	Articles de Paris.
Say (Alfred),	Papiers, sellerie, articles de Paris.
Wild,	Spart. et chap. de pte.

La Commission se compose de soixante-quinze membres, soixante ont été nommés le 13 décembre 1848, et quinze le 14 février 1849 : le Ministre a conservé aux quatre sections d'enquête leurs anciens secrétaires; à ceux-ci est dévolue la mission de diriger cette révision, qui comprend cette année plus de quinze cents valeurs[1].

Pour rendre le travail plus intelligent et plus complet, deux mesures sont nécessaires :

1° Faire indiquer par chaque commissaire, dans un rapport écrit, les bases de ses évaluations; — les discussions seront plus sérieuses lorsqu'elles porteront, non plus sur des chiffres uniques dont l'origine et la formation sont inconnues, mais sur les éléments de chaque calcul.

2° Associer aux recherches des sections les Chambres de commerce, les Chambres consultatives des arts et manufactures, les Comités d'expertise, les principaux manufacturiers et négociants de la République; pour tous, c'est un droit et un devoir de prêter leur concours à cette œuvre modeste et utile sur laquelle se fondera naturellement la révision de notre législation douanière.—Il est à désirer qu'aux commissaires soit laissée l'appréciation du nombre et de la nature des renseignements spéciaux qu'il conviendra de demander au dehors.

Il est juste de féliciter le Département du commerce des garanties d'exactitude et d'impartialité dont il entoure la fixation des valeurs actuelles; avant trois ans, tout nous le fait espérer, la France sera le pays dont la statistique commerciale officielle, abstraction faite des lacunes et des erreurs qui en sont inséparables, sera l'expression fidèle du mouvement des valeurs et des échanges annuels.

II.—Belgique.

La Belgique a précédé la France dans l'amélioration des statistiques commerciales; elle a essayé plusieurs fois de les simplifier et a entrepris, dès 1845, la révision des valeurs officielles. Etablies en 1833, par conséquent plus récentes et sans doute plus vraies que celles de France et d'Angleterre, elles offraient néanmoins moins de garanties; leur fixation avait été, faute d'études sérieuses, assez arbitraire, et leur modification en plusieurs circonstances leur avait enlevé toute homogénéité.

Une enquête avait donc été ouverte, en 1845, dans le but de les rectifier; mais, comme en France, les Chambres de commerce ne répondirent pas à l'appel du gouvernement; le 30 janvier 1847, un arrêté royal confia

---

[1] La première séance générale de la Commission a eu lieu le 27 mars dernier, sous la présidence de M. Buffet; le même jour les sections se sont réunies, ont élu leurs présidents et procédé à leur organisation en comités spéciaux.— Ont été élus présidents : MM. Rodet (2e section), Marguerite père (3e section), Victor Grandin (4e section), et Denière (5e section).

La 4e section s'est divisée en quatre comités, dont les présidents sont MM. Boissaye (*coton*), Germain Thibaut (*laine*), Cohin (*lin et chanvre*), et Tavernier (*soie et passementerie*).

à une Commission le soin d'achever le travail et de rechercher les mesures propres à le rendre plus régulier. Elle ne fut composée que des six directeurs et inspecteurs du commerce, de l'agriculture et des douanes; aucun négociant, aucun manufacturier n'y fut adjoint. Les procès-verbaux furent publiés en tête du Tableau du commerce extérieur de 1846 (pages XXII à XXXVI). Réinstituée par arrêté ministériel du 28 mars 1848, cette même Commission, augmentée d'un membre de la Commission centrale de statistique, M. E. Perrot, proposa plusieurs modifications applicables aux marchandises échangées durant l'année précédente, ainsi que des évaluations nouvelles, et son rapport précède également les Etats de douane de 1847 (pages XVIII à XXII). Elle n'avait réclamé le concours que de la Chambre de commerce d'Anvers.

Voici dans quelle mesure les nouvelles valeurs ont modifié les résultats généraux des échanges en 1846 et en 1847 :

COMMERCE SPÉCIAL.	1846.		DIFFÉRENCE.	1847.		DIFFÉRENCE.
	VALEURS permanentes	VALEURS nouvelles.		VALEURS permanentes	VALEURS nouvelles.	
	millions.	millions.	p. 100.	millions.	millions.	p. 100.
Importation.....	217.4	217.6	»	232.5	240.5	+ 3
Exportation.....	183.9	148.8	—9	205.8	170.7	—17

Cette atténuation si considérable de la valeur des marchandises belges a été, dit-on, effectuée sous l'empire de certaines préoccupations politiques, et l'on a remarqué que les différences, présentées dans le sens le plus avantageux aux intérêts de la Belgique, portent principalement sur les affaires avec la France, l'Association allemande et les Pays-Bas, avec lesquels le gouvernement belge ouvrira tôt ou tard de nouvelles négociations commerciales. Cette remarque ressort naturellement du résumé ci-après :

ANNÉES.	IMPORTATIONS	VALEURS permanentes.	VALEURS nouvelles.	EXPORTATIONS	VALEURS permanentes.	VALEURS nouvelles.	BALANCE EN FAVEUR DE [1]	
		million	million		million	million		millions. millions
1846	de la France.....	41.9	47.2	en France.....	80.1	69.3	la Belgique.....	22.1 au lieu de 38.2
1847	*Id.*.....	41.7	45.1	*Id.*.....	80.8	72.3	*Id.*.....	27.2 — 39.1
1846	de l'Associat. allemande.	22.8	26.2	dans les États de l'Asso-	28.3	23.5	l'Association allemande.	[2] 2.7 — —
1847	*Id.*.....	23.2	28.0	ciation allemande ...	33.2	29.7	la Belgique	1.7 — 10.0
1846	de l'Angleterre.....	35.6	27.1	en Angleterre.....	16.0	13.4	l'Angleterre.....	13.7 — 19.6
1847	*Id.*.....	43.0	37.2	*Id.*.....	15.8	13.4	*Id.*.....	23.8 — 27.2
1846	des Pays-Bas.....	35.6	33.9	aux Pays-Bas.....	20.5	22.1	des Pays-Bas.....	11.8 — 6.1
1847	*Id.*.....	38.9	41.2	*Id.*.....	34.9	27.6	*Id.*.....	13.6 — 4.0

[1] Nous reproduisons textuellement, nous réservant de l'attaquer plus loin, la formule adoptée par le rédacteur du résumé analytique du commerce extérieur belge en 1846 (pages XII et XIII).

[2] Au lieu de 5 millions 1/2 en faveur de la Belgique.

Nous ne voulons discuter aucune des évaluations[1] qui conduisent à ces

[1] Dans notre Rapport au Ministre du commerce sur les produits de l'industrie lainière belge exposés à Bruxelles en 1847, nous avons examiné plusieurs estimations, entre autres le prix moyen à l'importation des draps, satins, casimirs et nouveautés drapées, que nous croyons plus vrai de coter à 20 fr. au lieu de 27 fr. Il y a eu erreur manifeste dans la fixation à 35 fr. le kilog. (24 fr. 50 c. le mètre) de la valeur moyenne des draps fins importés, on ne saurait la porter à plus de 30 fr.

conclusions illusoires. — Le but des tableaux du commerce d'un pays est de renseigner sur l'importance et non sur l'utilité des relations internationales ; on a en leurs balances menteuses une confiance toujours déçue. Ces statistiques sont essentiellement incomplètes ; elles sont fautives en ce qui concerne les déclarations des valeurs ; — à peu près muettes sur le mouvement incessant de la marchandise qui active le plus les échanges, c'est-à-dire des métaux précieux [1], et, à plus forte raison, sur les compensations continuelles, par lettres de change, des dettes réciproques des particuliers et des nations ; — insuffisantes, enfin, alors qu'elles font figurer comme éléments de transactions avec le pays voisin nombre d'articles qui y transitent seulement. Nous n'avons jamais compris qu'on cherchât un argument pour ou contre certaines négociations ou tarifications commerciales dans la différence qui peut exister entre les entrées et les sorties. Qu'importe que, d'après les états officiels, cette différence soit, pour la Belgique et la France, de 22 millions de francs au lieu de 38, que nos voisins nous envoient 80 millions et que nous ne leur en rendions que 42 en objets manufacturés ! Ni traité, ni loi, ni nécessité n'oblige l'un et l'autre peuple à commercer ensemble : Bordeaux n'a expédié ses vins, Paris ses modes, Reims ses fils de laine, Lyon ses soieries, que parce que l'échange et les contre-valeurs leur ont convenu ; et, d'un autre côté, les houilles, les métaux, les fils et les toiles de lin belges ne sont entrés dans notre commerce et notre consommation qu'après avoir été soldés à des conditions librement débattues et également avantageuses aux deux parties. La somme des échanges ne se compose que des transactions individuelles, et il est évident que personne ne se résigne à des sacrifices ni ne se laisse duper. Donc si, en retour de ses 80 ou 69 millions, la Belgique n'a reçu de nous que 42 ou 47 millions, on peut être assuré que la différence a été payée en une marchandise quelconque ; — il est présumable que cette marchandise est l'or ou l'argent, et elle n'a été délivrée par nous et acceptée par nos vendeurs que parce que, de part et d'autre, on y a trouvé plus de profit.

Tout cela est élémentaire, et nous ne nous expliquons pas ce retour de l'administration belge aux formules, à jamais condamnées, de la balance du commerce.

J.-B. Say a dit [2] : « Le système exclusif suppose que le commerce d'une nation est *d'autant plus avantageux*, qu'elle *exporte plus* de marchandises, qu'elle en *importe moins*, et qu'elle a un plus fort excédant à recevoir de l'étranger en numéraire ou en métaux précieux. » Or, on lit entre autres, à la page XII du tableau de 1846 : « Selon les anciennes évaluations, les im-

---

[1] On nous a objecté que les métaux précieux figurent sur les tableaux ; cela est vrai, mais tout le monde sait, et la Douane a soin de prévenir, que les quantités déclarées et inscrites représentent très-incomplètement le mouvement d'entrée et de sortie de l'or et de l'argent. Nous renvoyons aux *Observations préliminaires* de nos Etats de commerce.

[2] *Traité : Digression sur ce qu'on nomme la* balance du commerce, page 159. — Voir aussi Smith, vol. II, page 5. Ed. Guillaumin.

portations (du Zollverein) s'élèvent à 22 millions 8, et nos exportations à 28 millions 3 ; elles sont, d'après les valeurs rectifiées, de 26 millions 2 et de 23 millions 5. La balance, qui était de 5 millions 5 en notre faveur (*sic*), est maintenant de 2 millions 7 en faveur du Zollverein». Ce qui correspond à ceci : La balance est favorable à la Belgique quand la Belgique *paraît exporter plus;* elle lui est défavorable, lorsque la Belgique *paraît importer plus.* — On ne devait guère s'attendre à retrouver les traditions des *balanciers* dans un ouvrage officiel publié en 1847, en quelque sorte sous la responsabilité de la Commission centrale de statistique.

III. — Angleterre.

Nous nous proposons de comparer plus tard les valeurs *officielles*, *déclarées* et *réelles* des principaux produits qui alimentent le commerce anglais ; il ressortira de cette étude de curieux aperçus sur les progrès relatifs, au point de vue de l'économie de fabrication, des industries de la Grande-Bretagne et du continent. Nous nous bornons ici à rappeler quelques faits de l'histoire des valeurs officielles anglaises.

Dès le commencement du règne de Jacques II, les industriels d'outre-Manche cherchaient un moyen simple et rapide d'apprécier, au moins approximativement, la valeur des exportations et des importations ; ils désiraient « découvrir si le commerce de leur pays était pour lui une source de profits ou de pertes. » — Comme une taxe de 5 p. 100 était prélevée à l'entrée et à la sortie sur toutes les marchandises, on pensa que les registres de la Douane devaient fournir les informations les plus vraies ; il fut établi en règle générale que l'on multiplierait par *vingt* le montant brut de tous les droits pour connaître la valeur réelle des marchandises. Toute défectueuse qu'elle était, cette méthode servit pendant plusieurs années à déterminer les éléments du mouvement général des échanges de la Grande-Bretagne.

Vers la fin du règne de Charles II, le Comité de commerce du Conseil privé ordonna aux commissaires des douanes « de former un état des diverses marchandises..., d'assigner à chacune d'elles son prix ordinaire, et de former un total général de leur valeur collective » ; la Douane s'y refusa, soutenant que, pour satisfaire à une semblable demande, « il faudrait employer la moitié des commis de Londres. » Ces résistances n'arrêtèrent pas l'exécution du projet du Comité ; une enquête fut ouverte, et rien ne fut négligé dans le Royaume-Uni pour arriver aux évaluations les plus exactes. On envoya même à l'étranger des agents chargés d'étudier les prix, à des époques différentes, de chacun des produits expédiés habituellement en Angleterre « afin de calculer leur valeur moyenne la plus rationnelle. » — Toutefois l'acte royal de 1660 fut sans effet, et la *multiplication par vingt* continua d'être adoptée pendant trente-six ans.

Enfin, en 1696, les lords réussirent à obtenir la mise en vigueur, à partir de 1697, de l'édit de 1660, et l'établissement du *Custom-House Ledger*.

Ils décidèrent que les valeurs seraient permanentes, et formeraient « une règle invariable d'après laquelle il fût possible de comparer, d'une manière juste, plusieurs époques antécédentes. »

Peu d'années après, on attaqua le principe de la fixité, on demanda une révision annuelle, et la vivacité des réclamations paraît n'avoir pas été étrangère à la résolution que prit le Gouvernement, en 1787, d'ordonner la *déclaration de la valeur* des marchandises nationales exportées.

NATALIS RONDOT.

LE CHOLÉRA A PARIS EN 1832.

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE.

Dans un moment où le choléra vient de faire une nouvelle apparition en Europe, où même quelques symptômes de cette cruelle maladie se sont manifestés dans trois ou quatre villes de France, il ne sera pas sans intérêt de rappeler quels ont été à Paris, seule ville dans laquelle des renseignements positifs ont été recueillis, les ravages de cette épidémie.

Le choléra se déclara à Paris le 26 mars 1832. 4 personnes furent tout à coup attaquées de cette maladie et moururent en peu d'heures.

Le lendemain 27, 6 autres individus furent atteints de cette maladie; le 28, on en comptait 22. Le 31, il y en avait déjà 300, et sur les quarante-huit quartiers de Paris, la maladie en avait envahi trente-cinq.

Sur les 300 malades existant au 31 mars, 86 avaient cessé d'exister avant la fin de cette journée. Le 2 avril, le nombre des morts s'élevait à plus de 100 par jour; le 3, il était de 200; le 5, de 300. Le 9, plus de 1,200 personnes furent atteintes, et 814 périrent. Enfin, dix-huit jours après l'invasion du fléau (14 avril), on comptait 13,000 malades et 7,000 morts.

Enfin, le mal s'adoucit; le 15 avril les décès tombèrent de 756 à 631; le 30, ils n'étaient que de 114, et du 17 mai au 17 juin, on n'en comptait plus que 15 à 20 par jour. Tout à coup, cette limite est franchie; le 9 juillet, 71 personnes succombèrent, le 13 il en mourut 88, le lendemain 107, le 15, 128, le 16, 170 et le 18, 225. Mais le 19, les décès tombèrent à 130, et cette forte diminution continuant tous les jours, les alarmes se calmèrent. La maladie fut décroissante jusqu'à la fin de septembre, et le 1er octobre, le choléra fut regardé comme éteint.

La durée totale de cette maladie, dans Paris, a été de cent quatre-vingt-neuf jours, ou vingt-sept semaines, du 26 mars au 30 septembre (d'un équinoxe à l'autre).

La période d'augmentation ou de croissance a été de quinze jours, et la période de diminution, de soixante-deux. Ainsi, la seconde a duré quatre fois plus que la première.

Le choléra a enlevé à la capitale de la France, 18,402 personnes; savoir :

Mars (du 26 seulement).....	90 morts.
Avril.....	12,735
Mai.....	812
Juin (jusqu'au 15).....	266
Juin (du 15 au 30 recrudescence.).	602
Juillet.....	2,573
Août.....	969
Septembre.....	537
Total général.....	18,402 morts.

Ce nombre se compose de 9,170 hommes et de 9,232 femmes, ainsi classés :

Décédés à domicile.....	11,168
Dans les hôpitaux civils.....	5,404
Dans les hospices civils.....	521
Dans les hôpitaux militaires.....	837
Dans les prisons.....	19
Domicile inconnu.....	453
Total général.....	18,402 morts.

Ce chiffre de 18,402 se trouve avec la population générale dans le rapport de 1 à 42, 70.

Sur ces 18,402 décès, il y en a eu :

De 0 à 5 ans.....	1,511	De 50 à 55 ans.....	1,475
De 5 à 10.....	392	De 55 à 60.....	1,440
De 10 à 15.....	202	De 60 à 65.....	1,527
De 15 à 20.....	377	De 65 à 70.....	1,594
De 20 à 25.....	959	De 75 à 80.....	756
De 25 à 30.....	1,206	De 80 à 85.....	307
De 30 à 35.....	1,423	De 85 à 90.....	58
De 35 à 40.....	1,548	De 90 à 95.....	13
De 40 à 45.....	1,511	De 95 à 100.....	1
De 45 à 50.....	1,416		
Total.....			18,402

Nous croyons devoir ajouter, comme un renseignement curieux, le nombre des décès qui ont eu lieu dans les différents étages des maisons, pendant les six mois de l'épidémie.

Rez-de-chaussée.....	1,506
Premier.....	2,868
Second.....	2,264
Troisième.....	2,023
Quatrième.....	1,375
Cinquième, sixième et septième.....	962
Non indiqués.....	170
Total.....	11,168

Enfin, la répartition des décès a eu lieu dans les divers arrondissements de Paris de la manière suivante :

1er arrondissement		600
2e	—	535
3e	—	405
4e	—	528
5e	—	619
6e	—	817
7e	—	1,201
8e	—	1,306
9e	—	1,239
10e	—	1,685
11e	—	1,051
12e	—	1,194
Total		11,168

Défalcation faite de 842 individus appartenant directement ou indirectement à la classe militaire, on n'a pu constater la profession exercée par les personnes mortes du choléra, à domicile, que sur 8,938 ; 2,488 sont restées inconnues. On divise ces 8,938 personnes, ainsi qu'il suit :

Professions libérales	1,624
Professions commerciales	871
Professions mécaniques	4,328
Professions salariées	2,115
Total	8,938

On a cherché à connaître l'influence que pouvaient avoir sur l'activité de la maladie les excès du dimanche et du lundi, dans la classe ouvrière. On a donc pensé que l'examen du nombre des cholériques entrés, chaque jour, dans les hôpitaux, pendant toute la durée de l'épidémie, fournirait un moyen indirect de mesurer l'influence qu'a pu avoir l'intempérance, à l'égard de la population admise dans ces établissements. Voici le relevé à cet égard :

Mars	6 jours	205	malades.
Avril	30	8,934	—
Mai	31	1,295	—
Juin	30	635	—
Juillet	31	1,576	—
Août	31	808	—
Septembre	30	328	—
	189 jours	13,777	malades.

Ce relevé fait voir que, pendant cent quatre-vingt-neuf jours, du 26 mars au 30 septembre, chacun des jours de la semaine s'est présenté 27 fois ; que si l'on divise le nombre des cholériques entrés dans les hôpitaux civils, 13,777, sur le nombre de jours observés, cent quatre-vingt-neuf, on reconnaît qu'il est entré, terme moyen, dans ces établissements, 72, 36 malades cholériques par jour. Or, si on examine quel a été le nombre des admissions pour chacun des jours en particulier, on trouve :

Pour 27 lundis (terme moyen)	76 85
Pour 27 mardis —	72 11

Pour 27 mercredis	—	.....	73 26
Pour 27 jeudis	—	.....	74 22
Pour 27 vendredis	—	.....	73 »»
Pour 27 samedis	—	.....	72 92
Pour 27 dimanches	—	.....	67 88

C'est-à-dire que le maximum des entrées a été le lundi, et le minimum le dimanche.

En résumé, voici les faits principaux que présente ce travail :

1° La mortalité a été plus forte chez les femmes que chez les hommes;

2° Les âges qui ont le plus souffert sont la première enfance, l'âge mûr et la vieillesse. Les âges les moins frappés sont ceux de six à vingt ans. Comparativement aux chances de mortalité ordinaire, l'âge de trente à quarante ans est celui qui a présenté partout les chances cholériques les plus défavorables ;

3° La résistance de la nature aux atteintes du mal a été en raison directe des forces que l'âge lui prêtait, en exceptant toutefois la période de cinq à dix ans;

4° Les quartiers du centre et les rues étroites et abritées sont les lieux où le fléau a frappé avec le plus d'intensité. En général, là où une population pauvre et misérable s'est trouvée agglomérée, là aussi l'épidémie a multiplié les victimes;

5° Le choléra semble avoir plus particulièrement attaqué les professions qui indiquent le moins d'aisance, et surtout celles qui sont exercées en plein air;

6° Les excès auxquels se livre trop souvent, le dimanche, la population ouvrière de Paris, paraissent avoir produit une augmentation de 1/8me dans le nombre des entrées aux hôpitaux, le lundi ;

7° La mortalité a été un peu plus faible pour les détenus dans les prisons, que pour la population domiciliée de la ville de Paris;

8° Les pertes éprouvées par les hospices, considérées dans leur ensemble , offrent le même rapport (64 sur 1,000) que les décès des habitants de Paris, de l'âge de soixante ans et au delà ;

9° Les militaires ont été victimes de la maladie dans la proportion de 25, 66 sur 1,000, proportion qui surpasse celle de la population civile (21, 83 sur 1,000) ;

10° Enfin, dans quelques lieux infectés par des émanations putrides, le choléra ne s'est montré ni plus redoutable, ni plus meurtrier que dans d'autres localités.

Tels sont les faits principaux qui résultent de l'enquête ordonnée par l'autorité supérieure, et faite avec un succès tout particulier par une Commission composée d'hommes les plus honorables et les plus compétents en cette matière, au nombre desquels on voit figurer MM. Villermé et Benoiston de Châteauneuf.

AD. DE WATTEVILLE.

INFLUENCE

DU

MONOPOLE DES SELS DANS L'INDE.

Les quelques pages qui suivent et que nous extrayons d'une des Revues les plus estimées d'Angleterre, l'*Asiatic and colonial Journal*, tout en nous initiant aux exploits philanthropiques du régime colonial aux Indes Orientales, et nous donnant la mesure des souffrances accumulées dans les coffres du fisc, auront encore pour effet de nous renseigner sur la moralité et la fécondité des monopoles. Pour ceux qui ont étudié les ressorts par lesquels s'élèvent et s'abaissent les revenus, les ressources, les budgets d'un pays, les conclusions de cet article n'auront guère qu'une valeur statistique et pratique. Il semblerait, même, que traiter des misères du système réglementaire et exclusif fût un anachronisme affligeant; autant vaudrait démontrer des nouveautés comme le mouvement de la terre, le droit de propriété, les lenteurs administratives, etc., etc. Et cependant les idées de monopole, lancées dans le monde sous d'autres étiquettes, grandies du prestige de la souveraineté populaire, élevées à la hauteur d'une raison d'Etat et d'un système prétendu démocratique, ont repris faveur. Au fond elles sont restées les mêmes, à savoir, une sorte de majorat industriel ou financier confié aux intimes; une haie vive enserrant, au profit de tels ou tels, ce qui appartient à tous; un abri contre les stimulants extérieurs et les progrès; enfin une machine à sinécures, à tarifs élevés et oppressifs.

La forme seule a varié. A la place de corporations, de confréries, de corps de métiers, de ghildes ou de camarillas de boutique, on a mis ou voulu mettre des associations groupées, enchaînées, nouées entre les mains de l'Etat, cet impalpable fétiche. — On a cru tout sanctifier par une formule; on a voulu centraliser le despotisme, sous prétexte de le détruire, et renouveler les écroulements de nos anciennes compagnies des Indes Orientales et Occidentales, de l'Afrique, du Levant, en reproduisant sur une échelle centuple ces organismes immenses où la sève circule à peine.

Qui dit administration, association, ne dit pas le moins du monde concentration insensée, absorption de toutes les forces particulières au profit d'un être collectif, très-coûteux et très-absolu de sa nature. Et s'il est vrai qu'un Conseil d'administration, directement mû par une rémunération personnelle, puisse diriger puissamment de vastes capitaux associés vers le succès, il n'en résulte, en aucune façon, qu'un Conseil de hauts fonctionnaires, surchargés de mille préoccupations et agissant sous la seule impulsion du bien général, puisse conduire à grandes guides les destinées multiples d'un pays,— agriculture, industrie, commerce, usines, arts, littérature, voies de communication, etc. En s'allongeant, les rênes du gouvernement flottent sans vigueur; en se multipliant, elles se croisent confusément; et c'est ainsi que tous les monopoles, quels qu'ils soient, sur les tabacs, sur les postes, sur les poudres,

sur les cotons, sur les blés, sur le sel, sur les cartes, que sais-je ! sur les plus infâmes professions, chez nous ou au dehors, conduisent à ces deux résultats; *Cherté dans les tarifs, médiocrité dans la qualité*; ce qui n'empêche pas que tout ceci ne soit attribué à la concurrence, laquelle a précisément pour but de livrer le marché au producteur le plus habile et le plus consciencieux. — Et voilà comment s'écrit l'histoire.

Nous renvoyons donc hardiment les partisans de l'*exploitation de l'homme par l'Etat*, c'est-à-dire par un groupe d'intimes plus ou moins nombreux, aux aménités et aux bienfaits du régime monopoleur dans l'Inde.

Tous ceux qui savent de quelle vie ont vécu jusqu'à ce jour les milliers d'êtres humains courbés sous la main toute-puissante de la Compagnie des Indes, ceux qui connaissent leur alimentation toute végétale et en quelque sorte ascétique, comprendront facilement l'importance qui s'attache à un produit que notre organisation physique réclame avec d'autant plus de force que la nourriture est plus rare, plus frugale. Il semble qu'entraver la production, la consommation d'une telle denrée, soit un attentat monstrueux contre l'existence de l'homme; et cependant le gouvernement de l'Inde a fait de la vente, de la distribution du sel, un de nos monopoles les plus âpres et les plus vexatoires. Depuis longues années, il est vrai, de nobles cœurs, de généreux philanthropes se sont donné pour mission d'amener l'adoucissement, sinon la destruction complète de ce régime d'exclusion. Au premier rang, dans cette croisade sainte, se placèrent MM. George Wilbraham, Aylwin et Crawfurd. Il ne fallut rien moins que leur persévérant dévouement pour remuer les esprits en faveur de leur cause, et pour arriver à faire créer, en 1826, un Comité d'enquête au sein de la Chambre des communes. Des monceaux de documents, tristement significatifs et éloquents, servirent à éclairer le pays sur cette vitale question, et il ne resta plus de doute pour personne sur les douleurs, les privations que ce monopole homicide impose au pauvre Indien. Les ministres, le gouvernement d'ici et de là-bas, les souverains de Leaden-Hall-Street, parurent étonnés, et même scandalisés de pareils abus. Ils se voilèrent la face et promirent d'y porter un prompt remède. Mais ces promesses n'ont reçu jusqu'à présent qu'une application dérisoire.

Afin de marcher plus vivement au but, de fortifier cette agitation toute pacifique et libérale, les adversaires les plus distingués du monopole firent une solennelle convocation à Hanover-Square, dans le but d'établir une *Anti-salt Monopoly Association* (Ligue contre le monopole du sel). Ce que l'Angleterre compte de plus élevé comme talent et comme influence assistait à cette réunion où d'excellents discours furent prononcés. Nous écarterons pour un moment le mérite oratoire de ces discours, et nous nous attacherons aux révélations pratiques qu'ils contiennent.

Il ressort de tout ce qui a été dit par lord Robert Grosvenor, M. P., et MM. Brown, M. P., Crawford, Aylwin et Thompson, le champion indomptable des grandes causes populaires, que la fabrication du sel a été dispersée par le gouvernement sur un certain nombre de points situés sur la côte. Les procédés d'exploitation remontent aux premiers âges, et sont tout ce qu'il y a au monde de plus arriéré, de plus improductif. Ainsi, à l'époque des marées, les eaux gonflées de l'Océan s'écoulent et séjournent dans d'immenses réservoirs, où elles s'évaporent sous l'influence des rayons solaires. Le sol reste alors

couvert, imprégné de particules salines, que l'on soumet à de nouvelles évaporations dans des vases clos, et qui atteignent, par ces opérations successives, le degré de pureté jugé nécessaire par la Compagnie. Le prix de revient de cette fabrication peut être évalué à une roupie (2 fr. 50 c.) le *maund* de 80 livres. Des côtes où la mer le dépose, le sel est transporté à Calcutta, et vendu aux sauniers par lots de 100 maunds, à des prix qui varient, suivant la qualité, de 9 l. 15 sch. à 10 l. 10 sch. par tonneau ; ce qui constitue un bénéfice moyen de 4 roupies (10 fr.) par maund, et verse annuellement dans les caisses du gouvernement de l'Inde des revenus énormes. Encore si, payant aussi chèrement ce monopole, les consommateurs étaient sûrs de n'être surtaxés que relativement au prix de vente ! mais loin de là ; ce n'est qu'après avoir subi des altérations nombreuses que le sel leur est livré. Toute la série des spéculateurs, marchands en gros, regrattiers, interposée entre la Compagnie et les habitants, prélève l'impôt sur la pureté du produit, ne pouvant le prélever autrement, et fait de la fausse monnaie avec des appareils à évaporer. De sorte que le pauvre *ryot* (cultivateur) ne reçoit qu'une très-faible quantité de muriate de soude ; ce qui n'empêche pas que les tarifs ne soient calculés de manière à lui enlever environ la sixième partie de son salaire.

Une autre considération importante se présente ici. L'immense population de l'Inde proprement dite croît dans des proportions redoutables. Le climat, le sang, les mœurs font, dans ces chaudes régions, des prodiges de fécondité, et le nombre des habitants, qui était de trente-deux millions en 1814, est aujourd'hui de cinquante à cinquante-deux millions. Et comme, perdue dans l'insouciante quiétude de son privilége, la Compagnie ne songe guère à se mettre au pas avec sa consommation, il en résulte que les quantités de sel mises sur le marché deviennent de plus en plus insuffisantes. Tout cela est incontestable et incontesté aujourd'hui, et il semblerait que le gouvernement dût se prendre de honte, de pitié en face de ces douleurs. Mais tels ne sont pas les sentiments du fisc. Une pénalité très-sévère défend les abords de la régie, et l'infortuné ryot qu'on prendrait en flagrant délit d'évaporation, fût-ce de l'infime quantité de sel nécessaire à sa consommation personnelle, serait passible d'une amende et d'un emprisonnement rigoureux. De plus, des droits très-élevés, qui, pour certaines régions, équivalent à une prohibition absolue, atteignent toutes les importations d'Angleterre ou des autres pays.

Le but de l'Association dont nous avons constaté plus haut l'existence et les débuts sera d'amener l'abaissement graduel de ce tarif spoliateur et inhumain, et d'établir ainsi, entre l'Angleterre et l'Inde, un commerce de sel à la fois profitable au fabricant de la métropole et aux consommateurs de la colonie. Ce coup porté au régime restrictif et protecteur continuerait la victoire remportée déjà par les saines doctrines économiques lors de la révision de notre Code de navigation, et nous lancerait dans une voie illimitée d'échanges et d'armements. Les frais de production du sel, à Norwich, dans le Cheshire, se montent à 9 l. st. environ le tonneau, tandis que, dans l'Inde, le tonneau se vend 30 l. st. au détail. A quoi il faut ajouter une énorme différence dans la qualité : le sel de l'Inde, d'un gris foncé et sale, n'ayant rien de commun avec la blancheur cristalline des produits de nos côtes. Sur 1,000 parties de sel pris à Cheshire, on ne trouve guère que 13 1/2 parties de tare. Dans l'Inde, la proportion à éliminer s'élève à 185, tant est fatale l'intervention de la concurrence !

Il est facile de supposer que l'influence de cet âpre privilége sur la condition morale et physique des indigènes est déplorable, funeste. Physiquement, la privation du sel appauvrit le sang, débilite les organes, et favorise l'invasion de la fièvre, de la dyssenterie, du choléra. L'éléphantiasis, qui gonfle les membres au point de leur donner un volume prodigieux, est endémique dans l'Inde, et se marie d'ailleurs avec une foule de maladies cutanées que détermine, qu'aggrave le régime alimentaire de la population. Sous le point de vue moral et social, le monopole conduit à la violation de tous les principes; de marchands de sel il fait des fraudeurs, des escrocs; de consommateurs, des contrebandiers, des voleurs ou des victimes; il détruit ce prestige moral qui peut seul maintenir à une poignée d'Européens le gouvernement de ces innombrables tribus, frémissantes et irritées de l'agonie de leurs dieux, de leurs prêtres, de leurs mœurs. Tout ce que nous semons de bienfaits sur cette terre généreuse s'efface devant l'odieuse spoliation que nous exerçons fiscalement, et ce que nous rallions de sympathies d'un côté, nous le perdons de l'autre. Les mahométans, dont la réputation est faite en matière de déprédations financières, disent cependant : « Nous ne reculons guère devant les taxes, mais nous n'avons jamais touché au sel. Nos princes les plus avides, les plus oppresseurs, ont respecté cette substance sacrée : *c'est une taxe anglaise, une importation anglaise.* »

D'ailleurs, il s'élève ici une question de droit qu'on n'a pas encore songé à résoudre.

On se demande, en effet, sur quelles bases légitimes repose et fonctionne cet impôt inique. On voit bien le but que se proposait la Compagnie. C'était un but de maltôte, un parti pris de remplir ses coffres; et on se prend de tristesse et de dégoût à voir que cette corporation opulente ait sacrifié les droits de la justice et de l'humanité à son budget, et battu monnaie avec tant de misères, de souffrances et de malédictions. Si même on scrute les faits et les temps, on découvre qu'elle a agi en opposition flagrante avec les dispositions de la loi. Ainsi les troisième et quatrième actes de Guillaume IV, chapitre 85, décident que la Compagnie conservera pendant vingt ans encore le gouvernement de l'Inde britannique, mais sous certaines conditions déterminées. Or, au nombre de ces conditions, nous trouvons la suivante :

La Compagnie, à partir du 22 avril 1854, cessera ses opérations commerciales, et procédera aussi promptement que possible à une liquidation, par la vente de ses marchandises, approvisionnements, meubles, immeubles, et toutes autres propriétés généralement quelconques, qu'elle ne se réserverait pas uniquement pour l'administration desdits territoires. Elle réalisera tout ce qui pouvait lui être dû, et renoncera enfin à tout acte de commerce qui n'aurait pas pour objet de clore ses opérations. »

Il est bien évident, maintenant, que la fabrication et la régie du sel sont une opération commerciale exécutée sur une immense échelle par la Compagnie, et que les continuer au milieu des résistances et des imprécations, c'est agir contre la loi autant que contre l'humanité. Les hommes les plus éminents de la magistrature et du barreau ont constaté cette violation des statuts, et il est impossible que cette grande question, activement conduite par tant d'hommes de cœur et de talent, ne fasse pas son chemin dans l'opinion publique. Ils ont pris pour devise trois choses qui trouveront toujours de l'écho dans ce pays : justice, respect aux lois, liberté commerciale et industrielle.

Nous ne terminerons pas sans dire quelques mots du mode de transport usité de nos jours encore pour répartir le sel dans les lieux de consommation; là encore se retrouve cette insouciance routinière qui caractérise les faits et gestes de toute corporation privilégiée, laquelle n'ayant pas à craindre les ailes de la concurrence, se contente des allures pacifiques de la tortue. Voici donc comment s'opère le transport de cette vitale substance. Chaque jour, des milliers de bœufs traversent avec une majestueuse lenteur de six à sept milles par jour, le Concan et le Canara. Arrivés au sommet des Ghattes par des sentiers que leurs pieds seuls ont tracés comme d'immenses spirales autour de ces montagnes, ces caravanes, *au pas tardif et lent,* se divisent et se dirigent sur tous les points du pays par mille routes différentes, tantôt sur les crêtes les plus âpres, tantôt sur la pente des vallées, tantôt sur le bord des fleuves. Nous avons fait, il faut le dire, quelques efforts pour faciliter les communications intérieures du pays. Ainsi, nous avons sillonné de près de six à sept cents milles de routes les provinces relevant de Bombay; mais ces premiers efforts sont d'une imperfection déplorable. Ainsi, dans certains endroits, on a jugé suffisant de déblayer le sol sur une largeur d'environ quarante pieds, et de le couvrir de pierrailles ou de trapp, mais en couches si minces, qu'elles s'affaissent sous le pied des bœufs et se creusent en ornières profondes. Les ponts jetés sur les innombrables cours d'eau qui serpentent aux flancs des Ghattes sont tellement étroits, que les voitures chargées de balles de coton qui se projettent en saillie sur les deux côtés ne peuvent les traverser, et *sont obligées de faire un détour pour éviter les voies construites précisément dans le but de faciliter leur circulation.* N'est-ce pas là le beau idéal de l'incurie, et n'est-il pas bien temps que l'on remette à la liberté ce sceptre administratif et économique que le monopole fait si lourdement peser sur cette terre de merveilles?

(*Asiatic and colonial Journal.*)

RAPPORT

SUR

LES FINANCES DES ÉTATS-UNIS,

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS PAR LE SECRÉTAIRE DU TRÉSOR, LE 9 DÉCEMBRE 1848.

Le rapport suivant est soumis au Congrès, conformément à la loi.

Les recettes et les dépenses, pour l'année financière finissant le 30 juin 1848, ont été ainsi qu'il suit :

1° *Recettes.*

	Dollars.	Cents.
Douanes	31,757,070	96
Ventes des terres publiques	3,528,642	56
Emprunts et négociations de bons du Trésor	21,256,700	00
Produits divers	351,037	07
Total à reporter	56,693,450	59

Report	56,693,450	59
A ajouter :		
Balance en caisse au 1er juillet 1847	1,701,251	25
Total général	58,241,167	24

2° *Dépenses.*

Les dépenses dans le cours du même exercice se sont élevées à	58,241,167	24
Balance en caisse au 1er juillet 1848	153,554	60

Le tableau suivant fait connaître l'évaluation des recettes et des dépenses pour l'année financière finissant le 30 juin 1849.

1° *Recettes.*

Douanes. (Produit déjà réalisé du premier trimestre)	8,991,935	07
Id. (Evaluation pour les trois autres trimestres)	23,008,064	93
	32,000,000	00
Vente des terres publiques	3,000,000	00
Produits divers	1,200,000	00
	36,200,000	00
Emprunts et négociations de bons du Trésor	20,695,435	30
Balance en caisse au 1er juillet 1848	153,554	60
Total des recettes	57,048,969	90

2° *Dépenses.*

Dépenses déjà faites pour le trimestre expiré au 30 septembre 1848	17,866,104	91
Les dépenses pour les trois autres trimestres sont évaluées ainsi qu'il suit :		
Liste civile, service diplomatique et dépenses diverses	12,169,354	61
Armée, etc., etc	10,464,809	80
Fortifications, artillerie et armement de la milice, etc	1,846,697	29
Département indien (dépenses diverses relatives à l'administration des tribus indigènes)	1,589,158	18
Pensions	722,706	12
Marine	6,089,032	56
Intérêt de la dette publique et des bons du Trésor	3,285,422	28
Bons du Trésor en circulation et remboursables à présentation.	161,989	00
Total des dépenses	54,195,257	06
Balance en caisse probable au 1er juillet 1849	2,853,694	84

L'évaluation des recettes et des dépenses pour l'année financière 1849-1850, donne les résultats suivants :

1° *Recettes.*

Douanes	32,000,000	00
Vente des terres	3,000,000	00
Produits divers	400,000	00
	35,400,000	00
Balance en caisse probable au 1er juillet 1849	2,853,694	84
Total des recettes présumées	38,253,694	84

2° *Dépenses.*

Liste civile, service diplomatique et dépenses diverses.....	9,347,790	91
Armée.....	5,902,428	61
Fortifications, artillerie, milice, etc.....	2,242,559	00
Département indien.....	1,104,014	45
Pensions.....	1,458,400	00
Marine.....	9,358,857	38
Intérêt de la dette consolidée et flottante	3,799,102	38
Total.....	33,215,152	73
Balance en caisse probable au 1er juillet 1850	5,040,542	11
Total général.....	38,253,694	84

Il résulte de l'exposé qui précède, que la balance en caisse sera, au 30 juin 1849, de 2,853,694 doll. 84 cents; et au 30 juin 1850, de 5,040,542 doll. 11 cents. Dans l'estimation des dépenses pour l'exercice 1849-50, on a compté une balance de crédit de 3,762,537 doll. 29 cents, dont une portion notable peut ne pas être dépensée. A moins de dépenses nouvelles et extraordinaires, il ne sera plus nécessaire de recourir au crédit, et la dette publique pourra être réduite.

Le produit net total des douanes, pendant quatre ans et trois mois, à partir de la mise en vigueur du tarif de 1842, a été de 101,554,653 doll. 12 cents, soit une moyenne annuelle de 23,895,208 doll. 32 cents. Le revenu net perçu sous le régime du tarif de 1846, depuis le 1er décembre 1846, date de sa mise en vigueur, jusqu'au 30 septembre 1848, s'est élevé à 56,654,563 doll. 79 cents, soit une moyenne annuelle de 30,902,489 doll. 28 cents; ou 7,007,280 doll. 96 cents de plus par an que sous le régime du tarif de 1842. Le revenu net perçu pendant la première année financière, sous le régime du tarif de 1846, a été de 31,757,070 doll. 07 cents (ou 757,070 doll. 76 cents de plus que le chiffre des évaluations), et ce produit paraît devoir s'accroître chaque année, en supposant que le commerce extérieur augmente dans une proportion au moins aussi rapide que la population. Et cela s'explique par cette considération très-simple, qu'avec les droits élevés du tarif de 1842 les produits de l'industrie indigène se substituaient à ceux des manufactures étrangères; de là une diminution obligée des importations et par conséquent du produit des douanes.

Si le tarif de 1842 fût resté en vigueur, le trésor fédéral aurait eu à subir une perte annuelle de plus de 7 millions de dollars, par comparaison avec le produit annuel donné par le tarif de 1846. En présence d'un tel résultat, au lieu d'avoir un excédant de recettes considérable au 30 juin 1850, il eût été nécessaire d'ajouter plus de 25 millions de dollars à la dette publique, dont le chiffre n'aurait pas tardé à s'élever par la négociation en temps de paix de forts emprunts. Si, d'un autre côté, le produit de la vente des terres publiques avait été réparti entre les divers Etats de l'Union, comme il en a été question, l'accroissement de la dette publique et de l'intérêt aurait eu lieu dans des proportions encore plus rapides et plus alarmantes. C'est le tarif de 1846 qui a sauvé le trésor fédéral de cette dangereuse situation, en produisant au delà de 7 millions de plus que les recettes moyennes du tarif de 1842. En supposant que ce tarif eût été maintenu pendant la guerre, un accroissement des emprunts fût devenu inévitable, et ces emprunts, au lieu de s'être négociés à primes, auraient été souscrits aux conditions les plus onéreuses pour le trésor. On ne saurait contester que les recettes eussent diminué, puisque avec l'application prolongée pendant plusieurs années du tarif de 1842, l'industrie indigène aurait successivement approvisionné tout le marché intérieur de ses produits, ce qui eût amené la cessation presque complète de l'importation, au moins pour les objets frappés d'un droit élevé.

Nous avons exporté en 1847-48, pour 138,203,709 doll. de produits de notre

sol ou de notre industrie, non compris le numéraire; ce mouvement commercial ne peut que s'étendre. Mais comment l'étranger pourrait-il payer ces produits, si nous ne lui prenions pas les siens en retour? Dans ce cas, il est évident qu'avant peu nos exportations cesseraient ou se réduiraient à un chiffre insignifiant. Les marchés étrangers ne tarderaient pas à nous être fermés, et le prix de nos principaux objets d'importation, le coton, le riz, le tabac, les matières alimentaires, tomberait dans une proportion énorme ; car, d'une part, nous ne pourrions nous payer en numéraire, sans enlever de ces marchés une quantité considérable de métaux précieux, ce qui amènerait une perturbation commerciale, et, de l'autre, nous ne pourrions consommer chez nous ce surplus de nos produits, qui est habituellement destiné à l'exportation. L'empire britannique nous a pris non pas pendant l'année de famine de 1847, mais en 1848, nos cotons, notre riz, notre tabac et nos denrées alimentaires, non compris le numéraire, pour une valeur de 78,741,416 doll., et le Royaume-Uni à lui seul nous a acheté nos produits pour une somme de 64,222,268 doll. ; et c'est un commerce aussi considérable que nos protectionnistes proposent de supprimer par un tarif prohibitif! Si le tarif de 1842 avait graduellement exclu de notre marché presque tous les produits anglais, pense-t-on que l'Angleterre aurait continué à prendre les nôtres dans la même proportion, et consenti à nous les payer en numéraire ? De pareilles transactions commerciales auraient absorbé, en une seule année, tout le numéraire disponible de ce pays, et il ne lui serait pas resté un schelling pour payer nos exportations ultérieures; il en aurait été de même pour les autres pays. Ainsi notre commerce extérieur aurait rapidement décliné, et notre marine marchande n'aurait pas tardé à perdre son immense activité actuelle, l'une des sources de la richesse et de la puissance nationale.

Si l'importation des articles frappés de forts droits devait rapidement décroître, le prix de ces articles étant élevé, et les droits spécifiques du tarif de 1842 constituant au profit des produits indigènes une protection de 41 à 243 pour 100, quelle n'aurait pas été la diminution de nos importations et par conséquent du revenu de nos douanes, dans le cas où la valeur des produits étrangers serait tombée, comme cela s'est vu plusieurs fois, de 50 pour 100, ce qui portait le droit spécifique, au lieu de 41 à 82, à 243-486! Cette circonstance fournit une autre objection contre les droits spécifiques, et la voici : quoiqu'ils semblent être fixes, ils s'accroissent en réalité constamment, en raison directe de l'abaissement du prix des produits étrangers. L'expérience atteste que, par suite du perfectionnement des machines, des nouvelles inventions et de la réduction du prix de production qui en est la conséquence, la valeur des marchandises étrangères diminue constamment; or, le maintien du même droit en présence de cette diminution de valeur équivaut en réalité à son aggravation. Ainsi, si le prix du sucre était de 6 cents la livre et le droit de 3 cents, il équivaudrait à 50 pour 100 de la valeur ; mais si le prix du sucre tombe à 3 cents, le droit sera de 100 pour 100 *ad valorem*, et ce mouvement inverse du droit et de la valeur des produits continuera, jusqu'à ce que le droit devienne complétement prohibitif et que l'importation cesse. Il en est autrement lorsque le droit est *ad valorem*, parce qu'alors il suit dans tous ses mouvements le prix de la marchandise; il est ainsi toujours juste et égal, et assure un revenu plus considérable.

A ce rapport est annexé un tableau comprenant les soixante-quatorze principaux articles frappés de droits protecteurs par le tarif de 1842; ce tableau, préparé en 1844 et comprenant la houille, le fer, le sel, le sucre, les cotonnades, etc., indique le chiffre des droits spécifiques et *minima* qui pesaient alors sur ces produits, ainsi que l'équivalent *ad valorem*, de 41 à 43 pour 100. Maintenant si le prix de ces produits avait diminué, depuis cette époque, de 50 pour 100, l'équivalent *ad valorem* serait aujourd'hui de 82 à 486 pour 100, et irait ainsi s'accroissant en raison directe de l'abaissement progressif des prix, jusqu'au moment où il deviendrait absolument

prohibitif. A ce point de vue, les objections contre les droits fixes ou spécifiques sont irréfutables, car il est certain qu'ils conduisent à la suppression du revenu des douanes et qu'ils élèvent à l'intérieur le prix des marchandises, ce qui équivaut à un accroissement des impôts.

Nos manufacturiers ne désirent pas le rétablissement du tarif de 1842. Ils savent très-bien qu'avec ses droits excessifs et prohibitifs notre commerce d'importation serait bientôt anéanti, et avec lui le revenu des douanes, cette branche si importante de nos ressources nationales; ils savent qu'il en résulterait une crise profonde, puis une réaction qui serait funeste à la politique des droits protecteurs. Ils savent également qu'avec les primes énormes qu'il donne à l'industrie indigène, qui, avec les prix actuels, varient entre 60 et 300 pour 100, il imprimerait, en peu d'années, à nos manufactures une impulsion telle, qu'elle finirait par entraîner des conséquences désastreuses. Ce que nos fabricants désirent maintenant, ce sont les droits modérés, et fixes dans certains cas; mais ces droits fixes, comme nous venons de le démontrer, seraient destinés à s'élever plus ou moins rapidement dans le rapport de la diminution de la valeur des articles qu'ils atteindraient.

L'augmentation du revenu, sous le régime du tarif de 1846, a démontré qu'il est facile d'asseoir et de percevoir les droits *ad valorem*. Les documents statistiques établissent également que cette augmentation de revenu provient d'un assez petit nombre de produits étrangers consommés dans les État-Unis. Ainsi, d'après les documents dont il s'agit, la valeur de ces produits, non compris le numéraire, ne s'est élevée, dans l'année financière 1847-48, qu'à 127,490,012 dollars, somme sur laquelle il a été perçu un revenu net de 31,757,071 dollars.

Les mêmes documents attestent que, bien loin que le tarif de 1846 ait inondé le pays de marchandises étrangères, les exportations de produits indigènes, dans la même année, et non compris le numéraire, ont excédé de 273,697 dollars les importations, également non compris le numéraire; ce qui établit une balance notable en notre faveur, dans laquelle n'entrent pas les immenses profits réalisés par nos exportateurs sur les marchés étrangers, et que l'on évalue en moyenne à 15 pour 100, ni ceux du fret et de la navigation. Il y a lieu de remarquer que l'année 1848 n'était pas une année de cherté, mais au contraire une année d'abondance en Europe; qu'en outre, elle a vu s'y accomplir des événements politiques de la plus haute gravité et de nature à troubler profondément les relations commerciales, soit par la diminution de la consommation, soit par de nombreuses faillites, qui ont principalement atteint les maisons américaines et les ont placées dans la nécessité de rembourser en numéraire leurs traites protestées; de là une hausse artificielle du cours du change, une demande extraordinaire d'espèces pour l'Europe, et une exportation plus considérable de cet article. Toutefois ce numéraire doit revenir chez nous, excepté celui qu'auront absorbé les faillites étrangères.

Les états statistiques de notre commerce extérieur attestent que bien que l'année 1848 n'ait pas été une année de cherté pour l'Europe, la valeur de nos exportations de denrées alimentaires s'est élevée à 37,472,751 dollars, c'est-à-dire à plus du double de ce qu'elle était sous le régime du tarif de 1842. Ainsi, même dans une année d'abondance en Europe, et lorsque le numéraire y a été considérablement réduit par les achats extraordinaires de blé faits en 1847, la modération de nos tarifs permet à l'étranger d'échanger une quantité aussi considérable des produits de notre agriculture contre ceux de son industrie. Il en résulte que, d'un côté, nos fermiers ont pu placer sur le marché extérieur l'excédant de la consommation du pays qui, autrement, n'aurait pu se vendre et aurait avili les prix, tandis que, de l'autre, notre navigation a reçu une grande activité, son tonnage s'étant élevé, en 1848, de 2,839,046 à 3,150,502 tonnes, soit le triple de l'accroissement le plus considérable qui ait eu lieu sous le régime des droits protecteurs. Depuis l'applica-

tion du tarif de 1846, l'accroissement total du tonnage de notre marine marchande a été de 588,417 tonnes. L'accroissement de notre commerce, dans les deux années qui ont suivi la mise en vigueur de ce tarif, a été tel, que nos exportations, déduction faite du numéraire, ont excédé de l'importante somme de 80,605,181 dollars celles des deux années précédentes placées sous le régime du tarif de 1842.

Pendant que celui de 1846 augmentait ainsi notre commerce, le tonnage de notre marine marchande et le revenu des douanes, il était soumis à la rude épreuve d'une guerre étrangère, qui retirait des canaux ordinaires de la circulation, sous la forme d'emprunts, une somme de près de 50 millions en capital; il résistait à la crise financière de l'Angleterre en 1847, et nous préservait contre les conséquences commerciales des déchirements politiques de l'Europe en 1848. Grâce à sa féconde influence, le pays est resté prospère, malgré d'aussi graves événements, et le prix des objets manufacturés s'est mieux soutenu qu'à d'autres époques, dans des situations semblables.

Si le tarif de 1842 redevenait la loi douanière du pays, la contrebande s'organiserait sur une vaste échelle. D'après les calculs ci-annexés du bureau de topographie et d'hydrograhie, nos côtes maritimes sur l'Océan comprennent, distraction faite des baies, criques, îls, îlots etc., une étendue de 5,120 milles; notre frontière sur le Mexique a un développement de 1,456 milles; et celle qui borde les possessions anglaises présente un front de 3,303 milles; en tout 9,879 milles que nous avons à défendre contre la contrebande; si nous tenons compte, en outre, de notre ligne maritime sur l'Océan Pacifique et le golfe du Mexique, y compris les baies, anses, criques et les autres irrégularités de cette ligne, ainsi que les îles et rivières soumises à la marée, nous aurons en tout environ 33,063 milles de frontières maritimes qui, réunis aux 4,759 milles de frontières de terre, donnent un total de 37,822 milles à défendre contre les nombreuses tentatives de contrebande que le retour au régime du tarif de 1842 ne manquerait pas de provoquer. Or, comme cette défense serait complétement impossible, ce trafic illicite prendrait nécessairement une immense extension, au grand préjudice de nos finances et de nos commerçants honnêtes.

Depuis mon dernier rapport, le continent européen a été ébranlé par des révolutions politiques qui ont paralysé son commerce, ruiné son crédit et son industrie, et réduit nos échanges avec les Etats qui le composent, bien au-dessous du chiffre qu'il aurait atteint, si l'ordre et la paix intérieure eussent continué à y régner. Néanmoins, les avantages que notre tarif offrait à l'Europe étaient tels, que l'évaluation que je faisais dans mon dernier rapport du produit des douanes pour l'année financière dans laquelle nous sommes, peut encore être réalisée, le trimestre qui a fini au 30 septembre dernier, et qui est le premier de ladite année, ayant fait une recette de 8,991,935 dollars.

Cela me ramène à dire que l'adoption de hauts tarifs par chaque pays constitue une véritable guerre au travail. En effet, plus le travail est productif, plus le capital s'accroît rapidement, plus le taux des salaires s'élève. Maintenant, si les tarifs obligent chaque nation à employer une portion de son industrie à fabriquer des produits qui se font à meilleur marché au dehors, et à restreindre ainsi ses échanges, il en résulte que le travail reçoit une application moins utile, moins fructueuse, et que par conséquent il est moins rétribué. Ainsi, si les soieries peuvent être fabriquées plus économiquement en Europe, et si nous pouvons donner nos produits agricoles à un prix moindre que dans cette partie du monde, et si, néanmoins des tarifs élevés empêchent l'importation aux Etats-Unis des soieries d'Europe et l'exportation pour l'Europe des produits de notre agriculture; il est évident que de part et d'autre le travail ne reçoit pas l'emploi utile qui pourrait lui être donné dans l'hypothèse contraire, et qu'il y a perte des deux côtés. Les tarifs internationaux diminuent certainement la valeur totale des profits du travail de plusieurs centaines de millions de dollars par an, et

réduisent les salaires dans le même rapport. Ce serait une recherche fort utile que celle qui consisterait à vérifier, d'après un examen approfondi des tarifs de chaque pays, jusqu'à quel degré le travail y est détourné de son application utile. Cette recherche n'a jamais été faite ; on peut toutefois assurer, sans exagération, que si, sur les mille millions d'individus qui peuplent ce globe, le travail de 200 millions est rendu moins profitable, par l'application de mauvais tarifs, dans la proportion de un *cent* par jour et par individu, la perte annuelle totale est de 600 millions de doll. L'homme est né pour le travail, mais le Créateur lui a permis d'employer son industrie de la manière la plus utile à ses intérêts, et de travailler dans les conditions les meilleures pour lui. Les lois humaines, au contraire, diminuent les produits de son industrie, prolongent ainsi la durée de son travail, et le privent par conséquent des loisirs qu'il pourrait consacrer à développer son cœur et son intelligence. Ces lois, en même temps qu'elles arrêtent l'essor de la prospérité nationale, font naître des divisions entre les peuples, chaque tarif étant en quelque sorte une sorte de déclaration de guerre contre l'industrie des pays voisins. Sous le régime de la liberté du commerce, chaque nation profiterait de l'industrie de toutes les autres, et fabriquerait exclusivement les articles que les richesses de son sol et l'aptitude de ses habitants lui permettraient de produire au prix le plus bas. Elle échangerait ensuite ceux de ces articles qu'elle ne consommerait pas, pour d'autres fabriqués au dehors et que l'industrie indigène ne pourrait lui fournir au même prix ; cet échange serait évidemment profitable aux deux parties.

Les intérêts industriels bien compris de chaque pays sont identiques, et l'échange mutuel des produits que chacun d'eux fabrique le plus économiquement est une source de richesse pour tous. Il a, en outre, l'immense avantage d'unir entre eux tous les peuples par le lien indestructible de l'intérêt et du besoin. La doctrine du libre-échange n'est autre chose que la demande que fait le travail d'être employé le plus utilement possible, c'est-à-dire dans les conditions qui assurent les profits les plus considérables et les salaires les plus élevés. Le travail considère les hommes comme amis, comme frères, comme égaux en droits et unis d'intérêts, comme placés sous la loi d'une même destinée. Il n'est pas douteux, en effet, qu'il y a une parfaite unité d'intérêt entre homme et homme, entre nation et nation, entre le capital et le travail.

Nous constatons chaque jour les heureux effets de la liberté du commerce parmi les divers Etats de notre Union ; bien que les salaires et l'industrie y soient aussi variés que ceux des autres pays, ces Etats, néanmoins, trouvent un avantage signalé à admettre librement les produits qu'ils s'envoient mutuellement. Les bénéfices de cette complète réciprocité commerciale consolident chaque jour les liens qui les réunissent. Et, cependant, si la doctrine des droits protecteurs était vraie, il serait de leur intérêt de se cantoner en quelque sorte chez eux et de protéger leur industrie contre celle de leurs voisins par une triple ligne de douanes. Eh bien ! quelque évidente que soit la preuve des avantages de la liberté du commerce pour les divers Etats de l'Union, on se refuse encore à en appliquer le principe aux nations étrangères. Il est certain pourtant que la différence des institutions politiques ne saurait compromettre en aucune manière la valeur de ce principe, valeur que l'on veut bien reconnaître au point de vue purement scientifique. Certes les législations locales de l'Ohio et de la Louisiane, de Mississippi et de Massachusetts, présentent plus de différences entre elles que celles de beaucoup d'autres pays étrangers à l'Union. Pourquoi donc, si nous reconnaissons les avantages de la liberté des échanges entre ces quatre Etats, où les institutions locales, les salaires, les produits, diffèrent si sensiblement, vouloir limiter ces avantages à l'Union seulement ! La question, en effet, ne peut se scinder : si le commerce libre est une source abondante de bénéfices pour tous les Etats républicains, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les Etats monarchiques ! Si les gouvernements diffèrent, ne formons-nous pas une seule et même race sur cette terre, l'intérêt de ces millions de

travailleurs qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, n'est-il pas le même partout? Si ce Congrès, représentant les divers Etats de l'Union, constate que l'application du régime protecteur blesserait leurs intérêts, il n'est pas douteux qu'un congrès des délégués de toutes les nations ne tarderait pas à s'apercevoir que le commerce n'a rien de géographique ou de politique, et que les droits restrictifs ont une aussi funeste influence sur la prospérité de ces nations que nous avons constaté, ici, qu'ils l'exerceraient sur celle des Etats de notre République. En conséquence, s'il était possible qu'un pareil congrès se réunît à des intervalles fixés, pour reviser les tarifs des pays qu'il représenterait et délibérer sur les effets des droits protecteurs, on peut tenir pour assuré que leurs fâcheuses conséquences pour la prospérité de chacun des Etats représentés au Congrès seraient irrésistiblement démontrées, et que le système protecteur disparaîtrait dans le monde entier, devant les vives lumières qui jailliraient de cette solennelle discussion. Dans tous les cas où l'homme ne peut toucher aux lois de la nature, on voit régner l'ordre le plus parfait, parce que c'est la divine Providence qui régit alors directement le monde ; mais toutes les fois qu'il est permis à l'homme d'intervenir pour en modifier l'exécution, le désordre éclate, parce qu'il substitue à l'intention divine ses intérêts tels qu'il les comprend dans son ignorance. La terre, le soleil, les mondes innombrables qui se meuvent à travers l'espace, restent éternellement dans d'admirables conditions d'ordre, d'harmonie et de beauté ; mais s'il était donné à l'homme de substituer son action en ce qui concerne leur marche à celle du Créateur, on les verrait bientôt se heurter dans l'espace, et la création serait en proie à d'affreux cataclysmes. Les lois naturelles qui régissent le commerce international, et règlent les rapports entre le capital et les profits, d'une part, entre les salaires et le travail, de l'autre, sont, comme toutes les autres lois d'origine divine, des lois de perfection et d'unité, et celles de l'homme qui sont venues en modifier l'exécution, des lois d'ignorance et de barbarie. Tout ce qu'on demande de l'homme c'est de laisser faire ; c'est de permettre que l'échange se meuve en quelque sorte librement dans son orbite, comme les corps célestes dans leurs sphères, et il n'est pas douteux que les résultats seront les mêmes, c'est-à-dire qu'il régnera, dans cette partie du monde moral, le même ordre, la même harmonie que dans le monde physique.

Si le travail est cher ici et faiblement rétribué au dehors, nous pouvons nous procurer à l'étranger, par la voie de l'échange, une plus grande quantité des produits dont nous avons besoin, pour une valeur égale des nôtres, que l'industrie indigène ne pourrait nous les donner ; de là notre bénéfice. Le bon marché du travail étranger est un argument en faveur de l'échange de nos marchandises pour celles que ce travail a créées. Ainsi, si nous admettons que, pour les toiles, l'Europe, par suite du bon marché de la main-d'œuvre, peut nous en donner deux yards pour la même somme que nous coûterait ici un seul yard, il est évident qu'il est de notre intérêt d'acheter en Europe. Au contraire, d'après la théorie des droits protecteurs, plus un produit est à bas prix sur un marché étranger, plus il faut l'éloigner du nôtre. Et cependant il est clair, qu'en l'absence de droits élevés, nous pourrons échanger le surplus de nos produits laissé disponible par la consommation indigène, pour des articles fabriqués au dehors à meilleur marché que chez nous, et que notre travail étant employé à la création des produits dont nous trouvons facilement le débit au dehors, les salaires hausseront par suite de ce fait : que nous aurons pour nos marchandises un écoulement de plus en plus considérable, et que nous pourrons nous procurer, en échange, une quantité chaque jour plus grande d'articles utiles. Or, ce sont là évidemment les conditions normales, éternelles de la prospérité commerciale, car elles se résument ainsi : vendre cher ; acheter à bon marché. En l'absence de tout tarif, la division du travail s'opérerait conformément aux lois de la nature dans les divers pays, et les produits s'échangeraient sans obstacle dans le monde entier,

chaque peuple appliquant son industrie à fabriquer les marchandises pour lesquelles il a un débit assuré et qui lui rapportent les profits les plus considérables ; il y aurait ainsi bénéfice et avantage pour la communauté tout entière. Si le prix de la main-d'œuvre était tel, dans un pays étranger, qu'il pût nous fournir à un prix presque nominal les articles dont nous avons besoin, il serait de notre intérêt évident de les acheter en échange de nos produits, et plus nous achèterions bon marché, plus notre bénéfice serait grand.

C'est en vérité une étrange objection contre l'achat des marchandises étrangères que l'extrême modération de leur prix! Cette considération que nous devons des encouragements à notre industrie naissante repose sur une erreur, car il est certain qu'elle se protégera suffisamment elle-même si elle est dans de véritables conditions de prospérité. Mais est-il vrai que notre industrie soit réellement naissante? N'avons-nous pas des manufactures depuis soixante ans, ne les avons-nous pas protégées, pendant tout ce temps, contre la concurrence étrangère? Eh bien, de deux choses l'une, ou elles sont destinées à rester éternellement dans l'enfance, et alors nos droits protecteurs manquent à leur but et constituent une perte sèche pour le pays ; ou elles ont des éléments intrinsèques de prospérité qui reposent sur le génie des habitants, le bon marché des matières premières, la facilité des voies de communication ; dès lors il est inutile de les protéger. Au 1er février 1849, les marchés de la Grande-Bretagne seront ouverts à nos produits alimentaires, qui n'auront que des droits nominaux à acquitter ; élargirons-nous les débouchés qu'elle nous offre, par la seule voie qui conduise à ce résultat, c'est-à-dire en achetant ses produits et en lui fournissant ainsi le moyen de consommer une plus grande quantité des nôtres, voie d'autant plus facile et naturelle qu'elle fabrique à un prix incomparablement plus bas que nous? ou bien rétrécirons-nous le marché qu'elle nous offre, en prétendant lui vendre beaucoup et ne lui acheter que fort peu? Pour nos fermiers et planteurs, toute la question est de savoir s'ils auront deux marchés au lieu d'un. S'il est réellement de notre intérêt de voir se fermer les fabriques anglaises, celui de l'Angleterre est de remettre en vigueur les lois sur les céréales, et de repousser nos denrées agricoles.

On dit, il est vrai, que les autres pays ne voudront pas prendre nos produits en échange des leurs ; mais avec la liberté du commerce, leur intérêt leur fait une loi de les acheter, par suite de cette règle universelle et immuable, que le consommateur doit acheter au prix le plus bas, sans s'inquiéter de savoir si les produits qu'il se procure ainsi avantageusement sont dus à l'industrie indigène ou étrangère. Obliger notre industrie, par des droits prohibitifs, à se jeter dans une fausse voie, c'est-à-dire à fabriquer des articles d'une vente difficile, parce qu'ils seront d'un prix élevé et imparfaits, c'est accroître le travail et diminuer ses résultats ; en d'autres termes, c'est contraindre nos ouvriers à travailler plus et à recevoir moins.

Si les habitants de l'Union étaient laissés aux libres inspirations de leur intérêt, il n'est pas douteux qu'ils n'achetassent de préférence les produits les meilleurs et les moins chers. Mais la loi les en empêche ; elle les oblige, par l'effet des droits de douane, à consommer exclusivement les produits indigènes, sous le prétexte d'encourager l'industrie nationale. En dernier résultat, les importations se payent par les exportations. Le marché a pu ne pas se conclure directement entre le producteur et le consommateur ; des tiers marchands, courtiers, commissionnaires, ont pu intervenir ; des lettres de change ont pu être souscrites, et des différences soldées en espèces ; mais au bout d'un certain nombre d'années, le commerce international s'est réduit à un simple échange de produits.

Le haut prix momentané de la main-d'œuvre, dans une industrie particulière, est souvent imputé au tarif comme une circonstance heureuse. Mais si l'on accorde que les produits protégés se payent par ce fait plus cher, le prix additionnel, ainsi acquitté par les consommateurs, est un capital que le tarif leur enlève jusqu'à concurrence

de la différence entre ces prix et celui des produits similaires étrangers; or, ce capital, ils auraient pu l'employer en travail et en payement de salaires. S'il y a un bénéfice quelconque pour quelques personnes dans le haut prix des produits de quelques industries, ce bénéfice est obtenu aux dépens de tous et aboutit en définitive à une réduction de salaires, les salaires dépendant des profits généraux que fait la communauté tout entière, et non de ceux que réalise une seule branche de l'industrie nationale. Si les salaires peuvent être momentanément augmentés dans quelques manufactures que favorise la loi, ils sont diminués dans toutes les autres, et la majorité paye ainsi pour la minorité.

En principe, la diminution du capital national entraîne une réduction dans l'ensemble des salaires payés dans un pays. La plus grande partie du travail national, chez nous, est employée dans l'agriculture, le commerce, la navigation et dans des intérêts que la loi ne protége pas; si ces diverses branches de la richesse publique tombent en souffrance, leurs profits diminuent, les salaires des ouvriers qu'elles emploient sont réduits, et un grand nombre reste sans travail; de là, un abaissement général du prix de la main-d'œuvre; et, dans ce cas, le manufacturier protégé fabrique, mais accidentellement, à un prix réduit. L'effet d'un tarif protecteur (j'insiste sur cette vérité, parce que c'est là l'argument favori des partisans de ce tarif) n'est réellement pas d'élever les salaires, mais bien de les réduire; il n'aboutit qu'à un seul résultat, c'est de donner des profits considérables au manufacturier protégé, en élevant le prix de ses produits. Mais le taux des salaires, dans toute l'étendue du pays, baisse inévitablement, parce que les profits du capital engagé dans l'ensemble de l'industrie nationale sont sensiblement réduits. Les salaires, dans une branche unique de l'industrie, ne sauraient rester longtemps élevés, parce que, comme toute chose qui se cote sur le marché, ils ne tardent pas à se niveler. Encore une fois, les profits réunis de l'ensemble du travail national, et non d'une portion de ce travail, constituent le fonds sur lequel sont payés les salaires; et si ce capital est réduit par la diminution des profits, les salaires baissent nécessairement. Si donc la plus grande partie du travail, dans notre pays, est employée dans l'agriculture, le commerce, la navigation et dans les branches de l'industrie qui n'ont pas besoin d'être protégées, et si ces grands intérêts sont gravement atteints par des tarifs qui provoquent la diminution des débouchés et obligent le consommateur à acheter sur le marché le moins favorable, il devra inévitablement arriver un moment où, les sources de la richesse nationale étant ainsi en partie taries, les salaires devront se ressentir de la détresse générale, même quand il arriverait que quelques industries favorisées par le tarif eussent pris un grand développement. Le tarif, dans ce cas, au lieu d'être une protection, est, en réalité, une taxe sur celles des industries du pays (et c'est l'immense majorité) qui n'ont pas besoin de protection.

Ce n'est pas d'ailleurs un adoucissement, mais une aggravation du mal, que d'autres États commettent la même faute, c'est-à-dire perçoivent une lourde taxe sur ceux de leurs nationaux qui consomment des produits étrangers. Le droit qui, à l'étranger, frappe les produits non nationaux peut, selon les circonstances, nuire ou ne pas nuire à notre industrie. Si un produit américain peut encore se vendre au dehors malgré l'élévation de son prix par l'effet du droit de douane, ce ne sont pas nos intérêts qui en souffrent, mais bien ceux du consommateur; mais, si par voie de représailles ou par suite de la même erreur économique, nous imposons une taxe semblable sur ceux de nos nationaux qui achètent des produits étrangers, il est évident que nous aggravons le mal.

Le commerce libre, réciproque, est une bénédiction pour les peuples; les droits différentiels en sont le fléau. Lorsque l'on dit que, si les pays étrangers imposent sur nos produits des droits élevés, il faut user de représailles à leur égard, on oublie que ces droits affectent particulièrement les consommateurs du pays qui les im-

pose, et que ceux dont nous frapperions les produits étrangers retomberaient également sur nos nationaux. Laissons ces derniers acheter au plus bas prix possible, et l'économie qu'ils auront ainsi faite accroîtra d'autant le capital national, et influera de la manière la plus heureuse sur notre industrie, en augmentant le travail et en élevant le taux des salaires.

Si la théorie des représailles, en matière de droits de douanes, repose sur une déplorable erreur, comment justifier le maintien des droits élevés sur les produits d'un pays qui consent à recevoir les nôtres à un droit nominal? Autrefois, nos protectionnistes admettaient que, si la Grande-Bretagne recevait libres de droits nos denrées alimentaires, nous userions de réciprocité à son égard. A cette époque, les lois sur les céréales étaient en vigueur en Angleterre, et on supposait probablement qu'elles ne seraient jamais abolies. Mais il en a été autrement, et nos principaux produits agricoles entreront prochainement dans les ports anglais sous le régime d'un droit purement nominal. Dans cette situation, nos protectionnistes, obligés de déserter leur premier champ de bataille, soutiennent que les intérêts de nos fermiers seraient compromis si on leur laissait acheter à bas prix les produits anglais, même quand l'Angleterre recevrait en échange nos denrées alimentaires en franchise de droit.

Les salaires ne peuvent hausser, dans un pays quelconque, que par l'accroissement du capital, parce que le capital, ne pouvant rester inactif sous peine de dépérir, est obligé de se prêter à un emploi productif et de favoriser ainsi l'industrie, l'agriculture ou la navigation; de là, de nouvelles entreprises qui multiplient les occasions de travail et amènent ainsi l'élévation de la main-d'œuvre ou, tout au moins, l'emploi de toute la main-d'œuvre disponible. Eh bien! pourquoi refuser de reconnaître que ce capital s'accroît de toute l'économie que réalisent les consommateurs en achetant au meilleur marché possible les produits dont ils ont besoin? Ce n'est pas le changement d'emploi du même capital, ce n'est pas son application à telle industrie plutôt qu'à telle autre, qui en accroît la somme, mais bien l'économie; or, le défaut radical du système restrictif, c'est qu'il n'augmente jamais le capital d'un pays, mais qu'il en modifie simplement l'emploi, sans toucher, par conséquent, aux salaires; ou plutôt, je le répète, il en amène la réduction en empêchant l'épargne, dont le résultat est d'accroître le travail national.

Ce sont nos arguments en faveur des droits modérés, comme nos protectionnistes les plus zélés l'ont reconnu, qui ont amené le rappel des lois anglaises sur les céréales. Si les raisons qu'ils font actuellement valoir dans l'intérêt des tarifs élevés étaient fondées, c'est-à-dire, s'ils réussissaient à démontrer que ces tarifs favorisent l'accroissement de la richesse nationale, ils inviteraient par là les autres États à multiplier leurs lignes de douane.

De hauts tarifs ne pourraient avoir l'utilité que leur attribuent les protectionnistes que dans le cas où ils pourraient produire tout l'effet que l'on en attend. Prenons pour exemple l'intérieur de l'État de New-York, éloigné non-seulement de l'Océan, mais encore des chemins de fer et des canaux. Si les droits sont de 20 pour 100 sur les marchandises étrangères arrivant dans la ville de New-York ou sa banlieue, cette ville et sa banlieue seront bien plus lésées dans leurs intérêts, par l'effet du système protecteur, que l'intérieur de cet État; et, en effet, le fret qui, pour certains articles, ajoute 20 pour 100 à leur prix, portant à 40 pour 100 leur plus-value, opérera comme une sorte de double droit; dès lors, les habitants de l'intérieur de New-York seront dans une position bien plus favorable (toujours au point de vue des doctrines protectionnistes), que les riverains de la mer, puisque leur industrie sera plus efficacement protégée. Maintenant, si la théorie restrictive est vraie, ces habitants, mieux défendus contre l'invasion des produits étrangers, devront être plus riches et plus heureux. Et cependant les produits des fermes voisines de la mer se vendent un prix bien plus élevé que ceux des fermes qui en sont éloignées; il

est même remarquable que les prix diminuent à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur des terres. Ainsi, ils sont déjà moins rémunérateurs à Albany et à Buffalo ; ils sont encore plus bas à Erie , Cleveland, Détroit, Chicago, Lasalle ; et remarquez que, d'un autre côté, les fermiers de ces contrées achètent proportionnellement plus cher les objets dont ils ont besoin ; il en résulte qu'ils ne peuvent soutenir la concurrence, que parce que leurs terres, situées dans l'intérieur, leur ont coûté moins cher.

Le système protecteur est une véritable loi agraire ; c'est la guerre déclarée à la propriété. Il organise le travail et crée le capital au nom de la loi, c'est-à-dire par une sorte de violence, enlevant à l'un le profit qu'il adjuge à l'autre. Il est incompatible avec la sécurité du travail et du capital, car le capital n'est que l'accumulation des profits du travail, et, par conséquent, tout ce qui compromet les profits du capital atteint également le travail. En outre de ses conséquences ruineuses pour l'industrie, il constitue un pouvoir arbitraire et despotique, et si le peuple, s'habituant à son joug, réclamait incessamment du Congrès des mesures de protection contre les produits étrangers, cette assemblée serait en réalité chargée de répartir, chaque année, la propriété, le capital et les profits entre un petit nombre de privilégiés. Il n'est pas de loi humaine qui puisse changer le rapport entre le capital et les salaires, rapport qui consiste dans ce fait, que le capital étant l'unique source des salaires, ils s'accroissent ou diminuent avec l'accroissement ou la diminution du capital. Capital et salaire sont des poids placés dans les deux plateaux d'une balance et obéissant à la même impulsion, c'est-à-dire montant ou s'abaissant ensemble. Par conséquent, si nous voulons augmenter les salaires, ce que doit désirer tout ami de l'humanité, nous devons travailler à accroître le capital, et nous n'y réussirons certes pas en décrétant des tarifs élevés ou une organisation artificielle du travail.

C'est une erreur de croire que les progrès de l'industrie ont pour effet de perpétuer les tarifs élevés. Lorsque les manufactures ont atteint une grande prospérité, et que leurs produits dépassent la consommation intérieure, leurs propriétaires doivent naturellement désirer que les marchés étrangers leur soient ouverts. C'est ce qui se passe en Angleterre, où les manufacturiers sont grands partisans de la liberté du commerce, comme les nôtres le deviendront un jour, lorsque leurs produits dépasseront les besoins de la consommation intérieure, et pourront, par la modicité de leurs prix, lutter avantageusement contre la concurrence sur les marchés étrangers.

(La fin à un prochain numéro.)

DU SYSTÈME SOCIAL

ET

DES LOIS QUI LE RÉGISSENT,

PAR M. A. QUÉTELET [1].

Imprimer un caractère positif à la théorie et soumettre la pratique, dans son propre intérêt, à l'empire de la science, combler l'abîme qui les a trop

[1] Un volume in-8. Paris, Guillaumin et comp., 1848.

longtemps séparées, tel est le vrai caractère et surtout le vrai problème des temps actuels. Ils veulent que les faits, au lieu d'être livrés au hasard, consentent à se régler sur l'idéal scientifique, et que cet idéal lui-même tienne le plus grand compte des faits afin de pouvoir aisément se plier à ces applications sans lesquelles la théorie n'est que le rêve stérile des penseurs. Le temps de la politique sans principes et de la philosophie sans réalité est passé. C'est bien préluder, ce nous semble, à une telle fusion, que de chercher à unir en les combinant celles des sciences dont l'essence passe pour être presque exclusivement théorique, et celles qui relèvent surtout des faits extérieurs tels qu'une exacte observation nous les montre; la philosophie d'un côté et l'économie politique de l'autre.

La pensée philosophique en Belgique devait porter de bonne heure dans la série de ses développements ce cachet pratique qui marque d'une si vive empreinte toute la vie moderne. La Belgique n'est pas la terre des métaphysiciens. Elle n'a pas en ce genre de noms historiques, bien qu'Hemsterhuis soit né presque à ses portes; mais qui ne sait combien le génie hollandais, génie septentrional, un peu brumeux, un peu allemand pour tout dire, diffère de l'esprit belge tout pratique même lorsqu'il médite, et tourné exclusivement du côté de l'Angleterre et de cette partie de la France qui passe, à bon droit, pour la moins immatérielle de toutes? Il est donc aisé de concevoir que la Belgique n'ait pas produit de Malebranche et de Leibnitz. Il semble qu'elle ait longtemps attendu des temps meilleurs, c'est-à-dire plus conformes à son propre génie.

M. Quételet est actuellement la renommée la plus considérable que présentent les sciences morales dans cette contrée voisine. Il est peut-être l'homme qui exprime le mieux, par les tendances de son esprit et la nature de ses études, ce qu'on pourrait appeler l'originalité philosophique de son pays. C'est dire assez que la philosophie sous la forme abstraite et dégagée de la préoccupation de l'utile joue chez lui un rôle fort modeste. M. Quételet n'est pas métaphysicien, il est assez peu psychologue, et il n'a rien non plus du professeur de morale, lequel ayant posé ses principes les applique aux développements divers de la nature humaine, moins soucieux des démentis fréquents qu'elle leur donne lorsqu'elle agit, que de leur vérité intrinsèque et de leur valeur absolue. Non ; mais si M. Quételet n'a pris pour cercle de ses études aucune des délimitations officielles de la science philosophique, il n'en est pas moins un observateur attentif et passionné des faits de cette même nature humaine non plus abstraitement étudiée, mais telle que la modifie le milieu qu'elle habite, telle que la forment et la manifestent cet ensemble d'éléments et cette série de progrès désignés par le nom collectif de civilisation. M. Quételet écrit non pas la psychologie de la personne humaine, mais l'histoire naturelle de l'*homme en société*. Au *cogito* tout individuel de Descartes, il substitue l'étude de la vie collective, et au lieu d'isoler le *moi* pour le connaître dans son essence, il le met en rapport avec tout ce qui l'environne, jaloux de le suivre dans ses combinaisons variées, plutôt que de chercher à le deviner dans ce mystère profond de son origine et de sa fin, que la raison pénètre ou conjecture. Pour se livrer à de telles études l'écrivain peut se passer de ces ailes que Platon attribue à la philosophie, sans doute en se souvenant de lui-même, et qui l'aident à s'élever et aussi à se perdre dans les hautes régions de la théodicée ; mais il a besoin de ces *semelles de plomb* dont parle Bacon et avec

lesquelles ce père de la philosophie expérimentale veut que l'observateur s'attache aux traces de la réalité. Tel est l'esprit qui domine dans M. Quételet.

C'est par là que l'auteur du livre sur l'*Homme et le développement de ses facultés* et de l'ouvrage récent sur le *Système social* exprime ce côté positif sur lequel nous insistions tout à l'heure. L'écrit de M. Quételet, dont nous rendons compte, se détache de l'imitation française et n'offre aucune analogie ave l'école abstraite qui domine parmi nous. Le savant auteur tient peu de compte, trop peu de compte, suivant nous, de ce grand mouvement intellectuel qui a plus remué les esprits, il est vrai, qu'il n'a modifié le monde pratique, mais dont le contre-coup ne laissait pas de retentir vers 1827 à Louvain et à Bruxelles dans la pensée de quelques écrivains et dans les chaires de l'enseignement public. Les noms qui se distinguèrent dans cette période rénovatrice sont peu connus en France. Cependant ceux qui suivent avec intérêt les progrès de cette partie des connaissances humaines savent par quelles bouches passa l'enseignement spiritualiste dont le succès allait toujours croissant en France. M. Van de Weyer, l'élève de M. Van Meenen, qui était alors lui-même la première notabilité philosophique du pays, et M. le baron de Reiffenberg furent les premiers qui, dans leurs traités et dans leurs cours, propagèrent en Belgique la méthode du sens commun qui prenait rang dans la science à titre de théorie, la psychologie sagement spiritualiste des Ecossais qu'avait importée ici M. Royer-Collard, enfin l'histoire de la philosophie appliquée à l'étude de la philosophie proprement dite, en d'autres termes l'éclectisme. Ce furent là sans contredit d'honorables tentatives qui contribuèrent à répandre le goût et l'intelligence des travaux antérieurs, si capables de donner à l'esprit l'étendue et de lui épargner, par l'étude, des chimères stériles dont le temps a déjà fait justice. Mais cette connnaissance n'a vraiment produit tous ses fruits que lorsqu'elle devient, entre les mains du génie, un instrument fécond de découverte. Sans doute le grand principe de la division du travail intellectuel, que la nature semble avoir établi aussi entre les nations, ne permit pas qu'il en fût ainsi dans ce pays; en attribuant à l'Allemagne la spéculation pure, à la France le mélange harmonieux de l'abstraction et de la réalité, il a voulu que la Belgique cultivât surtout la pensée en vue de l'action. L'absence de célébrités belges dans cette branche désintéressée, entre toutes, de la science universelle, le défaut d'influence de la philosophie dans ce pays étaient, indépendamment de son propre instinct, des raisons qui devaient engager M. Quételet à tenter du nouveau et à essayer une sorte de conciliation et de mélange entre les études philosophiques et l'économie politique, combinaison heureuse, nous l'avons dit, pourvu qu'elle ne tombe pas dans la confusion, où les premières gagneraient en action sur le monde et la seconde en élévation et en portée.

Sous ce rapport, le livre de M. Quételet sur le *Système social* mérite d'être loué. Il est de plus rempli de remarques judicieuses, parfois frappantes, qui cherchent toujours et souvent réussissent à former un ensemble, un tout, un système. M. Quételet met au service d'un grand bon sens une érudition variée et un esprit qui aime à saisir les rapports des choses entre elles, qualité qui n'appartient qu'aux intelligences d'élite, et dont le plus haut degré n'est pas moins que le génie dans les sciences. Mais que M. Quételet nous permette de le lui dire et ne voie dans nos critiques qu'un hommage rendu au caractère sérieux et supérieur de sa pensée. La sagacité qui aperçoit les

rapports, de même que l'esprit de méthode, n'est guère que la moitié de l'esprit philosophique; il en est une autre, au moins aussi essentielle, qui consiste à aller droit en chaque matière aux principes, et non pas seulement, disons-le, à ces principes secondaires dont toute la lumière est d'emprunt, mais à ces principes fondamentaux dont la lumière éclaire et dont l'obscurité voile la science tout entière. Dans un livre sur le *Système social et ses lois* n'était-il pas urgent, je le demande, de nous dire quelque chose des principes moraux qui fondent et gouvernent la société? Y a-t-il de l'absolu dans les sociétés humaines, ou tout n'est-il que relatif et de convention? Voilà des questions assurément qui sont loin d'être étrangères au système social, et auxquelles on s'attendait à trouver une réponse au moins succincte et sous forme dogmatique. Vainement M. Quételet objecte-t-il qu'il a le droit de se préoccuper plus des effets que des causes. Quelle intelligence un peu complète des effets pourra-t-on espérer sans avoir une idée des causes, non-seulement prochaines et immédiates, mais éloignées et supérieures? Serait-il donc indifférent, dans un livre sur le *Système social*, de nous dire au début ce qu'on pense de la destinée de l'homme et de celle des sociétés, en un mot, à quel parti on s'est arrêté dans cette grande question morale qu'on ne laisse pas impunément suspendue, même sous le rapport de la netteté du livre, au gré d'une indécision timide et voisine du scepticisme? C'était là le cas, selon nous, de prendre modèle sur la méthode d'exposition des plus grands publicistes et philosophes français, sauf, une fois posés les préliminaires, qui renfermeraient la philosophie du livre, à passer outre, et à pousser immédiatement ses études dans une voie originale. Nous en avons assez dit pour faire comprendre qu'à notre sens cette haute lumière des principes fait à peu près défaut dans le livre de M. Quételet. De là, dans le fond, quelles que soient la limpidité de la forme et la clarté des détails, je ne sais quoi d'obscur, non pas pour un œil superficiel, mais pour quiconque se demande sur quel pivot tourne tout ce système que l'auteur met en jeu si ingénieusement, semblable à un mécanicien plus attentif à l'action mutuelle des ressorts les uns sur les autres qu'à leur nature intrinsèque, ou à un chimiste qui excellerait à montrer les combinaisons des corps sans nous instruire de ce qu'ils sont en eux-mêmes.

Nous n'aurions pas adressé ces critiques avec tant d'insistance à M. Quételet s'il ne nous eût paru être qu'un pur statisticien; mais comme il révèle la pensée fréquente de faire pénétrer un peu de philosophie dans la statistique, ambition bien permise à un esprit aussi éminent, nous avons dû dire ce qui nous semble lui manquer de ce côté. Entrons maintenant dans le vif de son sujet. Etudier l'homme, les sociétés, l'humanité, au triple point de vue physique, moral et intellectuel : voilà le but que l'auteur se propose dans son nouvel écrit; suivre ces trois manifestations de la vie dans leur action réciproque, à l'aide de renseignements que fournissent l'économie politique proprement dite, la statistique, la physiologie, et en général toutes les sciences qui ont l'homme pour point de départ et pour centre, telle est sa méthode. Sujet immense, on le voit, que M. Quételet est loin d'avoir épuisé dans toutes ses parties, mais dont il a touché du moins la plupart et traité plusieurs avec une sagacité véritable. On sent à ce savoir varié l'activité d'un esprit curieux qui ne s'est pas borné à la culture exclusive, toujours un peu stérile pour l'intelligence, d'une seule spécialité.

Quand on contemple cette diversité des phénomènes humains dont les

principes nous échappent et dont la vue nous éblouit, la première idée qui se présente est celle d'une confusion à peu près sans borne; on dirait presque un chaos qui n'a pas d'autre ordonnateur que le hasard. M. Quételet a entrepris pour sa part de chasser du domaine des faits sociaux ce dieu aveugle ou plutôt ce vain fantôme qu'a dissipé, dans le domaine de la nature, le flambeau des sciences physiques. Il se propose de ramener à des règles fixes même les écarts qui semblent les plus imprévus et les plus fortuits.

On peut considérer la société comme un ensemble de *forces;* étudier les *résultantes* auxquelles elles donnent lieu, c'est, comme le dit très-bien M. Quételet, « montrer qu'il existe des lois divines, et des principes de conservation dans un monde où tant d'autres s'obstinent à ne trouver qu'un chaos désordonné. » Elles peuvent donner naissance à deux ordres de questions. Quel est l'idéal supérieur vers lequel gravitent toutes ces forces, où tend leur développement si laborieux et si complexe; en un mot, vers quel but s'avance l'humanité à travers les péripéties si variées et souvent si tragiques de son histoire? Le règne de la science et de la justice aura-t-il son tour? Ces questions graves et solennelles, M. Quételet en laisse plutôt entrevoir la solution favorable qu'il ne l'exprime sous forme de dogme et qu'il ne la démontre scientifiquement. Son procédé est de pousser l'observation jusqu'où elle peut aller, mais d'user de l'induction avec la plus craintive réserve. A défaut de cet idéal, on peut étudier ces forces dans leurs conséquences, et comme il s'agit de les comparer, il faut trouver une unité de comparaison qui serve à les mesurer; c'est ce que M. Quételet appelle la *moyenne*; c'est vers cette moyenne qu'elles tendent toujours à se grouper, de telle façon que, lors même qu'elles semblent le plus s'en éloigner, il est toujours possible de ramener à une certaine fixité des déviations qui ne pourraient se poursuivre indéfiniment sans altérer le type primitif-permanent et sans plonger le monde dans un affreux désordre. Quant à la loi de ces différences, en vertu de laquelle les valeurs individuelles se groupent symétriquement autour de la moyenne, M. Quételet l'appelle la *loi des causes accidentelles*; son but est de montrer que ce qui est regardé comme accidentel cesse de l'être quand les observations portent sur un nombre considérable de faits. C'est sur ce principe, on le sait, que sont fondés les calculs de probabilité appliqués au monde moral qui ont fourni des aperçus à Condorcet, un traité à Laplace, et à M. Quételet tout un livre, dont celui-ci offre le développement et l'analogue. Seulement, dans ses *Lettres sur la théorie des probabilités* il conjecturait en s'appuyant sur l'observation, et dans le *Système social* il se borne à peu près à observer.

Nous risquerions d'encourir le reproche de rester dans le vague et peut-être de l'attirer à M. Quételet lui-même de la part de ceux qui n'ont pas lu son livre, si nous nous en tenions à ces généralités. Cherchons donc, autant qu'il est possible dans ces étroites limites, à leur faire prendre corps par quelques applications. Choisissons pour exemple d'abord l'homme physique. L'auteur signale l'harmonie des proportions du corps humain et la fixité de ces proportions, les rapports de la croissance et du poids, l'influence du genre de nourriture et des lieux qu'il habite, et il démontre que, là aussi, les particularités tiennent à une loi générale, et que ce qui nous paraissait un écart vient disparaître et s'absorber dans la régularité de l'ensemble. S'agit-il de fixer la loi de la croissance dans l'adolescence? Eh bien! dit M. Quételet, ne vous

laissez pas étonner par d'apparentes contradictions. Vers l'âge de la puberté, la croissance, après avoir été quelque temps arrêtée, se développe parfois avec une rapidité extraordinaire : la loi de continuité semble être rompue par une espèce de saccade. M. Quételet montre que ce phénomène, plus ou moins prononcé, pourrait même être général sans qu'on en remarquât les effets dans les moyennes. « Ainsi, chez un jeune homme, l'accroissement en hauteur a été arrêté à l'âge de quatorze ans; puis, par un changement brusque, il est devenu extrêmement prononcé à l'âge de quinze ans, pour s'arrêter encore deux ans après. Chez un second jeune homme, l'accroissement en hauteur a été stationnaire vers l'âge de quinze ans, et il s'est prononcé à l'âge de seize à dix-sept, en sorte que les deux saccades qui se sont opérées à peu près de la même manière, mais à des époques différentes, pourraient réellement exister en vertu d'une loi générale, et cependant leurs effets se seraient entre-détruits et ne laisseraient aucune trace dans la loi générale déduite des moyennes. » Vous le voyez donc, la théorie de l'homme *moyen*, en ce qui touche ce point particulier, ne serait pas entamée et recevrait même une confirmation des faits qui paraissaient de nature à la démentir.

Si les lois *constantes* et *accidentelles* qui ramènent l'humanité vers un certain type en toutes choses occupent une place considérable dans le livre de M. Quételet, les combinaisons fournies par ces éléments y sont aussi en elles-mêmes l'objet d'une foule d'observations curieuses empruntées soit aux livres des naturalistes et des moralistes, soit à ses propres remarques. Il ne suffirait pas, en effet, de savoir quelles sont les diverses parties qui concourent à former ce tout harmonieux qu'on appelle l'homme et les variations dont elles sont susceptibles, il faut examiner aussi leur influence les unes sur les autres. Ce sujet fournit à l'auteur du *Système social* l'occasion de signaler bien des lacunes dans cette science des rapports, qui est comme le point de jonction des connaissances relatives à l'homme. Relations des qualités individuelles avec la *moyenne* soit d'un peuple, soit de l'humanité, et rapports des qualités entre elles, voilà le double objet que poursuit M. Quételet, soit qu'il étudie le corps, les sentiments ou l'intelligence de l'homme.

Ainsi, pour achever de marquer cet ensemble d'idées, tout le plan du livre pourrait s'exprimer de la manière suivante : fixer la *moyenne* physique, intellectuelle et morale de l'homme; montrer comment et par quelles causes les individus s'en écartent, comment et par quelles lois ils s'en rapprochent nécessairement; afin d'arriver expérimentalement à cette démonstration, étudier la loi des combinaisons dans les effets auxquels donnent naissance les propriétés physiques en s'unissant et en se complétant réciproquement, les différentes qualités morales dans leurs mutuels rapports, les facultés intellectuelles en se pénétrant les unes les autres, puis les résultats naissant du mélange de ces trois ordres de combinaisons associées sans cesse dans la vie totale des l'humanité, qui semble en être le résumé en exercice et en acte ; enfin suivre ces lois dans tous leurs développements, ces combinaisons à tous leurs degrés, tour à tour dans l'individu humain, dans les nations considérées elles-mêmes comme des individus ayant une vie à part, dans l'humanité qui renferme les mêmes éléments, mais sous des proportions plus vastes et sous l'empire de lois encore plus générales. On voit la grandeur de ce plan. Complétement rempli, il ne serait pas moins que la science expérimentale de la nature humaine épuisée

par l'analyse et considérée sous tous ses aspects. La *moyenne* la ferait connaître dans ce qu'elle offre de plus permanent; la *loi des causes accidentelles* en éclairerait l'infinie variété par l'explication scientifique de ces différences et de ces anomalies, tourment de l'esprit auquel elles font au premier abord l'effet d'exceptions bizarres et de *monstres* inexplicables.

En indiquant quelques-unes des données premières de cette science, qu'il présente sous le nom de *statistique morale*, M. Quételet paraît ne pas se dissimuler les objections auxquelles peut prêter son existence, et il prend soin d'indiquer lui-même quelques-unes des plus saillantes critiques que l'on adresse à ce genre de recherches. Il indique, entre autres, celle que l'on a coutume de tirer du libre arbitre. Rien de plus capricieux, dit-on, que la liberté humaine. Indomptable aux prévisions d'une sorte de chiromancie qui affecte une apparence mathématique, elle se joue de vains calculs; sans respect pour les constructions profondes de la science de cabinet, elle renverse d'un souffle de laborieux châteaux de cartes. M. Quételet répond que quelle que soit la mobilité du libre arbitre, elle ne dépasse peut-être pas celle des différentes passions qui entrent dans la résultante ; l'expérience constate même, à l'en croire, qu'elle n'y concourt que comme un des éléments qui laissent le moins de traces sensibles. Rien n'empêche donc d'en combiner et d'en prédire avec autant de rigueur que pour tout autre les effets. M. Quételet cite des faits qui paraissent lui donner complétement gain de cause contre ses adversaires. En voici deux ou trois pris au hasard. Il est peu d'événements dans la vie où le libre arbitre intervienne plus directement que dans l'acte réfléchi du mariage. Eh bien! M. Quételet consulte l'état civil de Belgique, et trouve annuellement le même nombre de garçons épousant des veuves, de veufs épousant des filles, de veufs se mariant avec des veuves; cette régularité est telle qu'on croirait à des dispositions légales, à une véritable contrainte. Même constance dans les crimes et les suicides, dans les mutilations que se font les individus pour échapper au service militaire, et jusque dans le nombre des négligences signalées par l'administration des postes par rapport aux lettres non fermées, manquant d'adresses ou portant des adresses illisibles! Les déterminations diverses, les égarements, les crimes, les distractions même de la volonté humaine, peuvent donc être assujetties au calcul, et M. Quételet triomphe en disant que rien, même le libre arbitre, n'échappe à la loi des causes accidentelles. Nous voilà donc rassurés sur le sort de la *statistique morale*.

Pas tout à fait néanmoins autant que l'auteur, et maintenant que nous avons tracé les lignes principales du *Système social*, interrogeons de plus près cette nouvelle science *exacte* qui devrait, à ce titre, prendre place immédiatement dans l'ordre des connaissances humaines après les sciences mathématiques et physiques; ambition que l'auteur du *Système social* avoue, au reste, avec franchise pour son étude de prédilection.

Je pourrais objecter d'abord à la *statistique morale*, en tant que science positive, la variabilité indéfinie de cette *moyenne*, qui lui sert en chaque chose de terme de comparaison. Notez-le bien en effet, il ne s'agit pas ici de prendre une fois pour toutes une sorte d'étalon offrant assez de fixité pour que l'on puisse toujours y ramener les autres forces. Répondre que la *moyenne* présentée par le type humain en général peut être considérée comme cette unité fixe, serait une très-mauvaise réponse, qui prouverait qu'on se fait une

idée bien incomplète des prétentions de la *statistique morale*. Ce serait s'en faire une incomplète encore que de croire qu'il lui suffit de prendre le type des races, des peuples, des provinces. La tâche de la statistique morale est tout autrement étendue. Ce qu'on serait tenté d'en considérer comme la fin n'en est que le commencement. N'oublions pas que c'est une science toute d'analyse, et qu'elle cesse de s'appeler statistique du moment qu'elle s'arrête en route. Cette moyenne, il faut qu'elle la suive dans toutes ses variations, pour peu qu'elle tienne à l'honneur de rester fidèle à sa promesse; il faut qu'elle la fixe pour chaque époque, et non pas pour un siècle seulement, car que de changements en un siècle, mais pour trente, vingt, dix ans, etc.; pour chaque contrée, et non pas pour un espace de cent lieues seulement, car combien la statistique ne varie-t-elle pas de fois dans une telle étendue, s'il est vrai, par exemple, pour en revenir à l'exemple du mariage, qu'il soit de deux ans plus tardif chez les Flamands que chez les Wallons, et que dans l'un de ces pays, chaque année, les veufs et les veuves aient en plus un nombre de chances de se remarier exactement appréciable en chiffres. Voilà donc une science bien occupée. La morale étudie l'homme abstrait, l'homme de tous les temps et de tous les pays, et quand elle en a déterminé le type et les principales variétés, sa tâche est accomplie. L'économie politique constate les lois générales de la richesse, en considérant le globe comme un vaste marché, sans s'inquiéter des particularités locales qui ne regardent que la pratique. C'est le métier, au contraire, qu'on me permette l'expression, c'est le métier de la *statistique morale* de se plonger et de s'enfoncer dans l'infinie variété. Elle ne doit ignorer de rien. Elle doit être toujours présente en tous lieux. Il faut qu'elle se fasse présenter les registres de toutes les municipalités, qu'elle ait l'entrée de tous les greffes, l'accès de toutes les écoles, le secret de toutes les âmes. C'est la science affairée par excellence.

Ce qui m'effraye encore pour la statistique morale, comme science exacte, ce n'est pas seulement la variabilité de cette moyenne, après laquelle elle court sans trêve ni repos, c'est la complexité encore plus infinie, si on peut parler ainsi, des combinaisons qu'elle se charge de débrouiller, de ramener à leurs principes, d'épuiser dans leurs effets. La religion, la philosophie, la physiologie, l'économie politique s'occupent chacune à cultiver leur domaine déjà bien vaste, se permettant tout au plus de rares visites dans les royaumes environnants. La statistique morale est au contraire une science qui n'est jamais chez elle, mais qu'on est toujours sûr de rencontrer chez le voisin, et, cela par une raison bien simple, c'est qu'elle n'a pas de chez soi. Sa condition est de vivre d'emprunts. Aussi emprunte-t-elle partout. Sa spécialité est de tout savoir. Connaître les parties constitutives de chaque science ne lui suffirait pas, il faut qu'elle connaisse les rapports de chacune avec toutes les autres dans les plus minces détails; il faut qu'elle pénètre l'action et la réaction de *tous* les phénomènes de *tout* ordre les uns sur les autres; n'oubliez pas que, faute d'un élément essentiel, l'analyse demeurerait incomplète, et partant la science faussée! A quels composés donnent lieu tous les éléments qui entrent dans l'homme ou qui agissent sur lui, esprit et corps, organisation interne et nature extérieure, religion, philosophie, politique, industrie et commerce, etc., etc., éléments susceptibles d'être diversifiés de toutes sortes, et qui prêtent à des combinaisons infinies en nombre et en degré, voilà la question qui pend continuellement sur sa tête! Les

rapports de tout avec tout, voilà au juste son problème; n'est-ce pas effrayant?

Est-ce à dire maintenant que cette *statistique morale*, préconisée par M. Quételet et élevée aux hautes et nouvelles attributions que nous venons de signaler, soit une pure chimère à tout jamais condamnée à l'impuissance d'arriver à la vie véritable?—Oui, n'hésitons-nous pas à répondre, *en tant que science exacte.* — Non, assurément, en tant qu'ensemble de faits précieux et utiles, d'observations liées entre elles par l'analogie. C'est, incontestablement, dans un temps où les sciences deviennent de plus en plus étrangères les unes aux autres, rendre service à l'intelligence humaine que la rappeler au sentiment de l'unité, que l'inviter à se mettre en quête des rapports intimes qui unissent entre elles toutes les parties de cet univers, au fond animé du même souffle et soumis aux mêmes lois. L'homme est un résumé vivant de la nature et de Dieu, un univers en abrégé, un *microcosme*, comme on l'a dit. Si tout vient s'unir en ce point de jonction merveilleux, il faut applaudir et non décourager la science (sous la réserve expresse qu'elle reste conforme à son caractère de généralité, et qu'elle n'aille pas se perdre dans les infiniment petits), quand elle cherche à saisir et à démêler tant d'éléments discordants en apparence, mais en réalité obéissant à la loi d'une divine harmonie. Bien loin de condamner des livres comme celui de M. Quételet, nous les louons donc, au contraire; nous n'en blâmons que l'excès. Il faut que les sciences se touchent, il ne faut pas qu'elles se confondent; nulle d'entre elles n'a le droit d'en absorber le monopole; et, encore moins que toute autre, une science à laquelle on peut contester jusqu'à ce nom. La statistique morale pourra du moins, entre les mains habiles de M. Quételet et de ses successeurs, enrichir la connaissance humaine de vues nouvelles, de procédés de simplification commodes dans l'analyse des faits sociaux, de calculs approximatifs qui prêteront à la pratique plus d'une lumière, au progrès plus d'un instrument; ce serait déjà là un assez beau succès. Nous en voyons dès à présent l'augure favorable dans l'ouvrage de M. Quételet, rempli d'idées sages, de faits intéressants, d'indications fécondes, et pénétré de la passion du vrai et de l'amour sincère de l'humanité[1].

HENRI BAUDRILLART.

---

[1] L'ouvrage de M. Quételet est partagé en trois sections : de l'homme, des sociétés et de l'humanité. Dans les deux premières il traite successivement de l'état physique, de l'état moral et de l'état intellectuel de l'homme et de la société; dans la troisième, il établit les rapports qui lient ces deux rapports de l'humanité. De nombreuses notes complémentaires sont relatives à des observations statistiques sur la taille et d'autres questions physiques de l'homme, sur les mariages et la criminalité, et aussi à des questions de population, de droit et de morale, abordées dans ce livre.

CONTES SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE,

PAR MISS HARRIET MARTINEAU;

Traduits de l'anglais, par M. B. MAURICE. — Huit vol. in-8; chez Guillaumin, libraire-éditeur.

La colonie isolée. — La colline et la vallée. — Le village et la ferme. — Demerara. — Ella de Garveloch. — La Mer enchantée. — Prospérité et désastre à Garveloch. — La coalition d'ouvriers à Manchester. — Pour chacun et pour tous. — L'Irlande. — La cousine Marshall. — Les vins de France et la politique. — L'émigration. — Berkeley le banquier. — La fabrique et la contrebande. — MM. Vanderput et Snock. — Un conte de la Tyne. — Les perles et la cannelle. — *Sic vos non vobis*. — La crique des Bruyères. — Les trois siècles. — La famille Farrev. — Maximes d'économie politique.

On se plaint beaucoup de l'aridité des ouvrages d'économie politique. Vous ne connaissez pas le grand art de rendre la science attrayante, entendons-nous reprocher sans cesse aux économistes. Vous rebutez les esprits les plus zélés et les plus patients, avec vos définitions, qui auraient elles-mêmes grand besoin d'être définies, vos formules qui affectent la précision de l'algèbre, et vos argumentations éternelles. Soyez donc un peu plus descriptifs et un peu moins dogmatiques et raisonneurs. Imitez en cela vos adversaires les socialistes. Voyez avec quel art ils savent mettre en scène leurs rêveries, comme ils entraînent les esprits, par des sentiers émaillés de fleurs, jusqu'au sein de leurs sociétés fantastiques. Est-ce en exposant avec des formules purement scientifiques la théorie de l'attraction, que Fourier a réussi à conquérir des partisans enthousiates? Non pas! Si Fourier s'était servi du style grave et sévère de la science pour écrire ses billevesées socialistes, il y a cent à parier contre un que Fourier n'aurait pas été lu. Est-ce qu'on lit M. Rey ou M. Pecqueur? Mais Fourier a eu le bon esprit d'introduire dans ses livres l'élément pittoresque : il a fait un tableau vif et animé de la cuisine et des amours du phalanstère, il a raconté les exploits culinaires des pâtissiers dans les plaines de Babylone, et les exploits galants de Mme Urgèle; puis, afin de relever encore ce ragoût, il n'a rien dissimulé des secrets de la génération des planètes. Le moyen, je vous le demande, de résister au récit d'une conjonction de la Terre et de Saturne, de Jupiter et de Vénus ! On s'est donc mis à lire Fourier, et voilà comme la *Démocratie pacifique* s'est mise à son tour à toucher sa bienheureuse rente. M. Cabet n'a pas été moins habile. Au lieu de décrire purement et simplement le mécanisme de la société communiste, ce qui nous aurait probablement fort ennuyés, qu'a-t-il fait? Il nous a raconté un voyage en Icarie, comme Cyrano de Bergerac avait autrefois raconté un voyage dans la lune, et Voltaire une excursion dans le pays d'Eldorado. M. Cabet n'est pas sans doute un narrateur que l'on puisse comparer à Voltaire ou même à Cyrano, mais le commun des lecteurs ne s'avise guère de faire la différence! Le commun des lecteurs demande des aventures, des descriptions et surtout des amours, or M. Cabet lui sert de tout cela, et par-dessus le marché, tout un système d'organisation sociale. Les femmes s'arrêtent au récit touchant des amours de Dinaïze et de Mylord, et elles plaignent Valmor; les hommes

étudient l'organisation ingénieuse des Staragomi, et ils écoutent religieusement l'histoire des révolutions d'Icarie, racontée par le savant Dinaros. Tout le monde est satisfait, et chacun prenant en pitié le triste monde où nous vivons, commence à faire ses préparatifs de départ pour l'Icarie.

Voilà ce que c'est que d'avoir su se servir à propos de l'élément pittoresque. Pourquoi donc, vous autres économistes, n'en feriez-vous pas autant? Pourquoi n'écririez-vous pas de jolis romans, dans lesquels vous exposeriez, à côté des amours de M. Arthur et de Mlle Henriette, les grandes vérités de la science? Pourquoi ne dramatiseriez-vous pas la théorie de la rente, et ne raconteriez-vous pas en style pittoresque les relations du travail avec le capital?

Nous nous trompons peut-être, mais il nous semble que l'économie politique ne gagnerait rien à user de ce procédé-là. L'histoire romaine a-t-elle gagné à être mise en madrigaux? Les esprits sérieux, remarquons-le bien, ne reculent jamais devant les choses sérieuses, et à quoi peut servir à une science de conquérir les autres?

D'ailleurs, n'aurions-nous pas un trop grand désavantage à lutter sur le terrain des fictions avec nos adversaires socialistes? Nous sommes obligés, nous autres infortunés réalistes, de demeurer sur le terrain des faits et de peindre le monde tel qu'il est. Nos adversaires, au contraire, commençant tous par faire table rase de ce qui existe, peuvent donner largement carrière à leur imagination; il ne leur en coûte pas plus d'élever des palais de jaspe toiturés d'or que de bâtir d'humbles chaumières en torchis, couvertes de chaume. Ils peuvent décrire un monde exempt de misères et de douleurs, tandis qu'il nous est impossible de rejeter de nos tableaux les sombres repoussoirs de la misère et de la douleur. Ils font des romans de l'avenir, nous sommes obligés de nous en tenir à l'histoire du présent, et Dieu sait si MM. les socialistes nous la font belle, cette histoire!

Demeurons donc dans la science, et sachons nous préserver de la tentation d'écrire des « lettres à Émilie. » Avouons franchement que l'économie politique ne comporte pas plus le roman que les mathématiques, la physique ou la chimie, et n'essayons pas de la dramatiser, contentons-nous de l'exposer. Que les amateurs de drames et de romans lisent MM. Sue, Balzac et Dumas; les amants de la science s'en tiendront volontiers à Smith, Ricardo et J.-B. Say. Il ne faut pas mêler les genres; c'est un précepte d'Aristote, qui le tenait de la nature!

Néanmoins, il est à toutes les règles du monde des exceptions heureuses. Voici, par exemple, miss Martineau qui a obtenu un très-grand et très-légitime succès en écrivant des contes sur l'économie politique. Ce succès, miss Martineau le doit principalement, il faut le dire, à ses qualités de romancier. Miss Martineau est un fin et spirituel observateur, en même temps qu'un conteur plein de naturel et de sentiment. Ses contes abondent en charmants détails d'intérieur. Miss Martineau excelle à peindre les affections de la famille et de la maison, le *sweet home*. Aussi les *Contes sur l'économie politique* sont-ils devenus rapidement populaires en Angleterre. Nous ne jurerions pas que l'économie politique y ait beaucoup gagné; il a dû arriver à plus d'un lecteur des *Contes* ce qui nous arrivait à nous-même, lorsque nous avions la faiblesse de lire les *Mystères de Paris* ou le *Juif-Errant* : nous flairions de loin les dissertations socialistes, et nous sautions par-dessus pour rattraper de l'autre côté le fil de l'his-

toire, si malencontreusement brisé ! Nous doutons que la foule des lecteurs de miss Martineau se soient préoccupés des excellents exposés économiques dont elle fait précéder chacun de ses contes, et nous craignons bien que les conversations incidentes sur les fonctions de la monnaie, sur la nature de la rente, etc., n'aient fui plus d'une fois rapidement sous l'œil du lecteur pressé d'arriver aux aventures. Que voulez-vous ? l'homme qui est en train de lire un roman n'aime pas à être dérangé de son plaisir par ces broussailles qu'on nomme des raisonnements ou des théories. De même, l'homme qui étudie une science n'aime pas à être distrait de son étude par des aventures de roman.

Entre les plus jolis contes de miss Martineau, nous citerons la *Colonie isolée*, l'*Irlande*, la *Mer enchantée*, la *Cousine Marshall*, la *Coalition d'ouvriers*.

Dans la *Colonie isolée*, miss Martineau met en scène une bande de ces patients et audacieux pionniers qui ont entamé l'extrémité méridionale du continent africain et qui chaque année agrandissent le domaine de la civilisation. Mais, pour le moment, la Colonie ne songe guère à faire de nouvelles conquêtes, car elle vient d'être victime d'un affreux désastre. Les Cafres ont envahi ses habitations et les ont brûlées, après avoir emporté tout ce qui pouvait leur servir. Nos pauvres colons ne possèdent plus rien, si ce n'est leur capital d'intelligence, d'activité et de forces, et le grain dont ils ont ensemencé leurs terres. Mais, plus une pièce de bétail, plus un outil, plus un toit sous lequel ils puissent s'abriter. Comment donc faire pour subsister? Comment faire pour reconstituer le capital qui vient de leur être ravi? Quels procédés suivre? Nos colons sont heureusement guidés par un M. Stone, qui est le conseil, et par un certain capitaine Adam, qui est le bras. Sous cette direction intelligente et active, ils se distribuent le travail et commencent à pourvoir aux premiers besoins de la colonie. Les uns vont à la recherche du bétail et ils en ramènent quelques pièces que les Sauvages ont laissées en arrière ; les autres découvrent une caverne qu'ils transforment en une hôtellerie provisoire. D'autres encore vont chercher des ardoises et des pierres à arêtes aiguës pour remplacer la batterie de cuisine. Enfin, les plus adroits fabriquent des arcs et des flèches avec des branches d'arbres, des boyaux et les plumes ramassées dans la campagne. Avec cet arc et ces flèches, les *gentlemen* de la compagnie, ceux qui ne se sentent aucune aptitude pour les travaux manuels, se mettent en chasse, et bientôt ils réussissent à entretenir abondamment la cuisine de la petite société. Une certaine petite Betzy va dénicher des essaims d'abeilles sauvages et elle pourvoit au dessert. Bref, chacun s'ingénie, et comme c'est une règle établie par M. Stone, d'après ce précepte de saint Paul : « Que celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger », comme aucune place n'est réservée à celui qui ne peut justifier d'un travail utile, personne ne demeure oisif. Mais il ne s'agit pas seulement de pourvoir à la subsistance du jour, il s'agit aussi d'assurer celle du lendemain. La sécheresse menace les terres ensemencées ; il devient urgent d'ouvrir une tranchée pour amener dans les champs des colons les eaux de la rivière. Un certain nombre de travailleurs se vouent à cette œuvre, tandis que les autres continuent à subvenir à la subsistance du jour. La tranchée se fait et les moissons viennent à bien. Pendant ce temps-là, les secours que les colons avaient demandés au Cap arrivent, et la petite colonie ne tarde pas à reconstituer son capital primitif.

Sur ce canevas, derrière lequel on aperçoit la grande loi de la division du travail et la théorie de la formation des capitaux, miss Martineau a dessiné

quelques caractères originaux, et faufilé des aventures qui récréent agréablement les amateurs de romans. Ceux qui veulent s'instruire trouveront dans la *Colonie isolée* une paraphrase en action du premier livre d'Adam Smith sur la division du travail, et ils pourront se faire une idée assez juste de la manière dont s'engendrent les capitaux. C'est une bonne leçon d'économie politique.

Mais voici un tableau plus sombre, c'est l'*Irlande*. Miss Martineau va vous faire asseoir au misérable foyer du paysan irlandais : vous allez suivre avec elle les destinées de cette jeune fille pâle et songeuse que vous voyez accroupie dans la chaumière, à côté du cochon. Dora est fiancée à Dan Mahony, le fils de l'associé de son père. Un associé! son père est donc riche? Hélas! on s'associe en Irlande pour exploiter un demi-acre de terre. Le père de Dora a deux associés, et, selon la coutume irlandaise, les trois associés sont mutuellement solidaires vis-à-vis du *midleman*. L'un des trois s'enfuit sans payer; les autres sont obligés de payer pour lui; mais comme leur maigre revenu est insuffisant, on les exproprie, et le collecteur de dîmes se joint au fermier pour hâter leur ruine. Dora, son père et sa mère n'ont plus de toit pour reposer leur tête. Heureusement Dan Mahony, qui était allé travailler comme valet de charrue en Angleterre, Dan Mahony revient au village. Dan Mahony ne possède pour tout bien que deux guinées. Il les donne au prêtre qui bénit son mariage avec Dora. Il ne possède plus rien, il a une femme et deux vieillards à nourrir, mais Dan Mahony a du cœur et de bons bras, il se porte adjudicataire d'un lopin de terre, et peu à peu il réussit à se créer quelques ressources. A force de travail, il épargne assez pour acheter un lit, une armoire et quelques chaises. Enfin! ô comble de la fortune! il ajoute une seconde pièce à la masure. La famille cesse de vivre en commun avec la vache et le cochon. Mais, hélas! tant de prospérité dure peu. Le propriétaire, qui réside sur le continent, envoie à son agent l'ordre de réunir les petites fermes pour constituer de grandes exploitations. L'agent fait venir Dan, et après avoir reçu le montant du terme échu, il lui annonce que sa chaumière, embellie à si grands frais, va être détruite. Dan se récrie : il a un bail. Malheureusement, ce bail, il a oublié de le signer. Le jour même, l'ordre d'expulsion est exécuté. Dan brûle sa chaumière, afin de n'en point laisser les matériaux à ses barbares oppresseurs, puis il s'enfonce dans les marais avec sa femme enceinte et sa belle-mère.

Voici comment l'auteur raconte ce lamentable épisode.

« Dan fut chercher la vieille femme, qui depuis la fatale nouvelle paraissait comme pétrifiée, la plaça entre les paniers, dit à Dora d'attendre que son tour fût venu, et commença à conduire le cheval par la bride, en lui faisant gravir la colline du côté de la mer. Toutefois, Dora suivit à quelque distance pour savoir où l'on conduisait sa mère. Le cheval était blanc, ce qui lui permit de ne le point perdre de vue, malgré l'obscurité qui allait toujours croissant. Ce fut une promenade bien pénible, quatre ou cinq milles dans un pays marécageux. Bien des fois elle eût appelé son mari à son secours, si elle n'eût eu plus peur de sa colère que du temps affreux qu'il faisait, et des dangers qui se présentaient à chaque instant sous ses pas. Des bouffées de vent soufflaient tout à coup du côté de la mer et la perçaient de froid à travers ses vêtements insuffisants et délabrés. Par instants, la pluie lui fouettait le visage et l'aveuglait si bien pendant plusieurs minutes, qu'elle eût perdu la trace et se fût égarée

dans le marais, si les mêmes obstacles n'eussent forcé ceux qu'elle poursuivait à s'arrêter aussi et à tourner de temps en temps le dos à la tempête. Quelquefois les caprices du vent lui envoyaient les faibles cris de la vieille femme ou les jurements et les imprécations de son mari qui maudissait le ciel, la terre et l'enfer, impatient de voir ainsi leur marche retardée. Dans l'une de leurs poses, au sommet d'une colline d'où l'on entendait plus distinctement le mugissement des vagues, Dora s'approcha plus qu'elle n'en avait l'intention. Le cheval hennit, et une voix sembla lui répondre dans le lointain. La vieille femme vit quelque chose qui se mouvait auprès d'elle, et poussa un cri. Dan lui-même fut affecté d'une terreur superstitieuse au moment où, à ses malédictions, il en ajoutait une contre les gens qui s'effrayent de ce que les échos sont éveillés pendant une tempête.

— Les échos sont éveillés, dit Dora en s'aventurant près de son mari; prends garde, Dan, qu'ils ne répètent rien que tu ne voudrais que le ciel eût entendu.

« Comme elle l'avait prévu, sa colère se tourna contre elle, pour avoir ainsi risqué sa vie et celle de son enfant dans une course si périlleuse. Elle ne lui répondit pas; mais elle prit son bras jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à leur destination, reconnaissante de lui voir ralentir le pas et modérer un peu ses jurements par égard pour elle. Ils s'arrêtèrent au point le plus élevé du rocher, et Dan dit à sa femme de tenir la bride de son cheval, tandis qu'il porterait sa mère dans leur nouvelle demeure. »

Dans ce lieu désert, Dan, hier encore honnête fermier, se met à faire de la contrebande; bientôt il s'enrôle parmi les white-boys, malgré les supplications de la pauvre Dora.

« Ainsi, vous êtes enrôlé, Dan, s'écria-t-elle en se soulevant sur la paille où se trouvait déposé à ses côtés son enfant nouveau-né. Vous avez enrôlé votre foi à d'autres, après avoir juré de m'appartenir à moi seule. Puissent-ils faire pour vous ce que je suis impuissante à faire; mais, hélas! puissent-ils aussi ne pas vous faire le mal que je ne vous ferai jamais! Ils pourront vous donner des vêtements pour ces nuits d'hiver dans lesquelles, moi, je n'aurai que mon sein pour vous réchauffer; ils pourront vous donner du whiskey pour la veille des morts, et bien d'autres choses à mesure que vous en aurez besoin; mais ils vous feront payer bien plus cher que vous n'avez jamais rien payé. Dan! ils vous conduiront dans les embûches pendant la nuit; ils vous mettront à la poursuite des bestiaux dans les marécages où vous enfoncerez jusqu'à la ceinture, et sous des rochers qui s'abîmeront sur vous; ils vous mettront un couteau à la main et vous forceront à vous frayer un chemin dans le sang. Si vous refusez, ils vous brûleront avec moi entre les quatre murs de cette cabane; et, si vous consentez, ils vous conduiront à quelque chose de pis que les marais, les rochers ou la balle du soldat; ils vous enverront devant le juge, pour qu'on vous refuse merci, et alors... — Au nom du Christ, faites-la taire, s'écria Dan. »

Mais, il était trop tard. Dan était déjà signalé comme white-boy, et il ne lui restait plus qu'à continuer son périlleux métier ou à émigrer. Dora elle-même finit par se rendre sa complice. Un jour, elle écrivit sous la dictée des white-boys une lettre de menaces à un commandant des troupes de la reine. Cette lettre la perdit. Dora fut mise en prison, puis condamnée à la déportation.

« Au moment où la condamnée quittait l'audience, elle entendit, car ce jour-

là rien ne lui échappait, quelqu'un qui l'avait connue dès son enfance, attribuer son malheur à l'éducation qu'elle avait reçue. « Si elle n'eût jamais appris à écrire, s'écriait ce judicieux compatriote, jamais on n'eût pu lui représenter cette lettre qui la condamne. »

— Est-ce qu'il n'y a pas d'autres manières de menacer que par écrit? lui demanda Dora, en passant : fermez toutes les écoles, jetez toute votre encre dans la mer, faites un feu de joie de tout votre papier, et vous n'en trouverez pas moins la menace partout où se rencontrera l'oppression. On tracera des figures sur le sable; on mettra deux piques devant la porte d'une maison ; on élèvera des gibets, on y pendra des effigies grossières; on froncera le sourcil à l'approche d'un ennemi. Que nos gouvernants descendent dans leur conscience; aussi longtemps qu'ils y trouveront des pensées de tyrannie, ils liront autour d'eux des menaces de conspirations et de vengeances, alors même que les administrés seraient aussi brutalement stupides que des nègres attachés au sol. Quand voit-on des hommes heureux conspirer, des hommes satisfaits menacer, ceux qui n'ont rien à craindre se parjurer, et ceux qui sont bien gouvernés trahir leur gouvernement? Croyez-vous que nous apprenions à conspirer dans nos écoles? Ne l'apprenons-nous pas plutôt dans nos cabanes dépouillées? La violence n'est pas naturelle à l'homme; il ne s'y sent porté que quand on lui a enlevé son pain et son travail. L'école où mon mari et moi avons appris la rébellion, c'est le rocher nu où la famine nous l'a enseignée.....

— Quels discours tient là-bas la prisonnière? demanda le juge.—Huissier, faites-la sortir.»

Huit jours après, un navire emportait Dora loin de son mari et de son enfant. Dan se réfugia dans le marais, et il devint l'un des *white-boys* les plus redoutés.

Dans cette esquisse où son talent se révèle dans toute sa vigueur, miss Martineau a groupé, concentré toutes les misères de l'Irlande, et malheureusement on ne saurait dire qu'elle les ait exagérées. Tant la spoliation et les priviléges de toute nature ont exercé sur l'Irlande une action funeste! tant l'Irlande a été martyrisée par l'aristocratie britannique! Hélas! il faudra longtemps pour cicatriser de si horribles plaies, il faudra de longues années de liberté et de paix pour effacer en Irlande les stigmates de la servitude!

Nous croyons que ces extraits suffiront pour donner une idée des Contes de miss Martineau. Nous n'engageons personne à suivre les traces de l'aimable et savante miss, mais nous devons déclarer, à son honneur, qu'elle a tiré le meilleur parti possible de ce genre ingrat, et qu'elle a bien mérité sa double réputation d'un conteur ingénieux et d'un savant professeur d'économie politique.

G. DE M.

REVUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES.

SOMMAIRE. — *Mouvement de la population de la France en* 1846, par M. Moreau de Jonnès. — Suite et fin du Rapport sur la situation *des classes ouvrières* en 1848, par M. Blanqui ; observations de M. Cousin, et réponse de M. Blanqui. — *Du droit à l'oisiveté chez les anciens*, par M. Moreau Christophe ; observations par MM. Ch. Girand et Mignet.— Fin du *Mémoire sur l'homme et la société et sur leurs droits et leurs devoirs respectifs*, par M. Portalis. — *Mémoire sur la méthode*, par M. B. Saint-Hilaire. — Rapport sur une brochure de M. de Watteville, intitulée : *Du patrimoine des pauvres*, par M. Ch. Lucas. — *Mémoire sur les développements de la société humaine*, par M. Kœnigswarter. — Nouvelle mission de M. Blanqui.

Il résulte d'une note communiquée récemment par M. Moreau de Jonnès au sujet du mouvement de la population de la France en 1846, qu'il ne diffère pas essentiellement du mouvement de l'année précédente et même de celui des huit dernières années.

La population, recensée en 1846, s'est élevée à 35,400,486 habitants.

Les naissances de la même année ont été dans nos 36,819 communes, au nombre de 985,473, ou 1 sur 36 personnes. C'est le même nombre de naissances qu'en 1843, mais 9,000 de moins qu'en 1845.

Il y a eu, en 1846, 270,633 mariages, ou 1 sur 131 habitants. De 1817 à 1841, on obtenait 1 sur 127,070. C'est une diminution de 24,000 mariages, comparativement à l'année précédente.

Quant aux décès, on a constaté que chaque année la mort frappe 800,000 personnes de la population de la France. En huit ans, ce terme a été excédé cinq fois; trois fois, il n'a pas été atteint. Dans l'ancienne France, on avait 1 décès sur 24 personnes. En 1841, il n'est mort que 754,701 individus, ou 1 sur 47, ce qui fait une différence en moins de moitié. La vie humaine est maintenant double, à peu de chose près, de ce qu'elle était il y a soixante-trois ans.

La communication de M. Moreau de Jonnès entre encore dans des détails de statistique comparative qu'il ne nous est pas possible de reproduire, mais qui figurent dans l'*Annuaire de l'économie politique* de 1849.

— M. Blanqui a terminé, tout récemment, la lecture de son rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848 ; nous l'avons reproduit textuellement, au moins dans les parties les plus saillantes. Les conclusions de son rapport ont provoqué quelques observations de la part de M. Cousin, qui, à raison de la position éminente de l'illustre professeur de philosophie, méritent une mention particulière. M. Blanqui propose, comme remèdes à la situation des classes ouvrières et aux infirmités morales et matérielles qui les affligent, en première ligne, une législation spéciale sur les logements, dont, dit-il, l'horrible insalubrité est la cause première de cette mortalité sans terme et de cette immoralité sans nom, qui décime et abrutit les populations de quelques-unes de nos grandes villes. En seconde ligne, il faut s'emparer des

enfants et ne les point quitter avant qu'ils aient échappé au travail criminel et prématuré de l'atelier, qui les démoralise et les tue; en troisième ligne, il importe de rendre plus efficace et plus moralisateur l'enseignement des écoles. Au sortir des écoles, les adultes de la classe ouvrière prennent trop souvent leurs degrés dans les cabarets ou dans les réunions de parti, qui leur pervertissent l'esprit et le cœur. C'est sur ce dernier point qu'ont porté les observations de M. Cousin, qui a prié M. Blanqui de s'expliquer sur les moyens pratiques de rendre, comme il le demande, plus efficace et plus moralisateur l'enseignement des écoles. M. Cousin ne méconnaît pas les services rendus à la société par les écoles d'adultes qui reçoivent des jeunes gens de treize, quatorze, quinze ans, et même des ouvriers de vingt-cinq, trente et quarante ans; mais on ne peut oublier que ces écoles ne sont obligatoires ni quant à leur établissement, ni quant à leur fréquentation. L'Angleterre nous présente, sous ce rapport, l'exemple de ce qu'il y a faire et de ce qui est praticable. M. Cousin parle de ces associations libres qui, par leur enseignement et leurs publications, portent quelque remède aux misères qui affligent les classes ouvrières.

M. Blanqui s'est défendu contre le reproche qui lui était adressé; il a déclaré qu'en demandant que l'enseignement des écoles fût rendu plus efficace et plus moralisateur, ses regards s'étaient portés sur l'enfant qui sort de l'école. N'y a-t-il rien à faire pour lui au moment où les passions commencent à agir sur lui en bien et en mal? N'y a-t-il rien à faire pour lui venir en aide? Il m'est arrivé souvent, a dit M. Blanqui, de visiter les écoles d'adultes des grandes villes. J'ai été frappé du spectacle qu'elles me présentaient. Elles étaient pleines non-seulement de jeunes gens de quinze et de seize ans, mais d'hommes faits de trente et de quarante ans. On y voyait les pères des enfants qui avaient suivi les écoles primaires; l'exemple de l'instruction de ces derniers stimulait le zèle de leurs parents. J'ai recueilli les cahiers à écrire, et si je puis m'exprimer ainsi, les cahiers à penser de ces élèves. A Marseille, j'ai trouvé un homme qui, après avoir passé sept ou huit mois à l'école d'adultes, avait appris à lire, à écrire et à penser, à écrire ses idées. Ce dernier exercice est même général. Chacun a un cahier sur lequel il écrit ce qui lui passe par la tête. J'ai entre les mains un de ces cahiers sur lequel se trouve ce dialogue : — « Que pensez-vous des révolutions? » demande le maître. — « Les révolutions se font à Paris, répond l'élève, et se payent en province. » Sur d'autres cahiers on lit des réflexions sur la haine, sur l'amour, sur la colère. Ces réflexions sont souvent mal exprimées, mais elles provoquent et attestent les efforts de l'intelligence. Dans ces écoles, l'affluence des auditeurs est telle qu'il faut se faire inscrire à l'avance, et même dans certaines villes les élèves alternent et ne sont reçus que de deux jours l'un.

Il est encore une autre institution dont les bons résultats m'ont frappé, je veux parler des petites bibliothèques dont on a encouragé la fondation. Ces petites bibliothèques contiennent des livres de voyages, de botanique, des historiettes; elles n'ont pas tardé à amener la désertion des clubs qui sont morts alors d'inanition. Dans les trente-cinq ou quarante cercles d'ouvriers de Marseille il y a des bibliothèques de quinze cents à deux mille volumes. A Bordeaux, à Lille il y a aussi des écoles d'adultes. A Lille surtout ces écoles ne laissent rien à désirer; elles sont tenues et éclairées splendidement. On y dessine d'après la bosse et même d'après nature. Il y règne un silence religieux

et un respect absolu de la hiérarchie et de la discipline. Que faut-il conclure de ceci? C'est que peut-être il y a souvent un meilleur parti à tirer des gens âgés qui sentent ce qui leur manque, que des enfants. Et pour arriver à ce résultat il n'y a qu'à compléter et à perfectionner ce qui existe déjà à moitié. Je citerai un fait à l'appui de ce que je demande : A Lyon, un inspecteur des écoles primaires, un homme supérieur, M. Grandperré, me disait récemment que pendant longtemps les jeunes gens de l'école Lamartinière avaient été frappés d'une sorte de stigmate. Lorsqu'après avoir reçu des principes de chimie et des arts mécaniques, ces jeunes gens étaient abandonnés à eux-mêmes, ils ne tardaient pas à se livrer à la maraude, à courir sur la voie publique. On a recherché la cause de ce désordre; et on a vu qu'il était urgent de les reprendre par le côté moral, et de joindre l'enseignement religieux à l'enseignement technique. Ces jeunes gens se sont alors très-bien conduits. Dans les ateliers, l'âge critique s'étend de dix-sept à vingt-cinq ans; c'est dans ce moment qu'il faut agir. A quoi sert l'enseignement du prêtre, si au moment critique la main de la société abandonne le jeune homme qu'elle a protégé dans son enfance? le danger serait-il sans remède, ou plutôt les résultats acquis des écoles d'adultes ne nous montrent-ils pas ce qu'il y a à faire?

— Sous ce titre : *Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail des classes serviles dans l'antiquité*, M. Moreau-Christophe a commencé la lecture d'un Mémoire dans lequel l'auteur a traité assez sévèrement les Grecs et les Romains au point de vue du travail.

M. Ch. Giraud, à la suite de la lecture de la première partie de ce Mémoire, et dont nous exposerons la pensée générale dans notre prochaine Revue, a cru devoir contester l'exactitude de l'idée fondamentale qui lui sert de point de départ ; non que les passages d'Aristote et de Cicéron invoqués par M. Moreau Christophe ne soient parfaitement vrais, mais les conséquences qu'il en tire, quant au droit à l'oisiveté chez les anciens, ne sont pas vrais. Certains travaux manuels étaient en très-médiocre honneur chez les peuples de la Grèce et de Rome, mais l'activité de ces mêmes peuples était très-grande. Quoi de plus merveilleux que l'activité grecque? Elle embrassait les travaux de l'esprit et les travaux du corps. Le commerce d'Athènes s'étendait dans les diverses parties du monde; à Sparte, il n'y avait pas de commerce méditerranéen, mais les travaux des champs occupaient la population. Ainsi l'oisiveté, dans le sens que M. Moreau Christophe attache à ce mot, est une expression mal comprise.

Pour Rome, on peut faire la même observation ; les Romains n'avaient pas d'estime pour le petit commerce, mais aucun peuple ne fut plus laborieux, plus épris des idées d'ordre. L'aristocratie donnait l'exemple du travail; elle passait de la charrue au consulat, et ce goût se perpétuait encore sous l'empire. On voit dans Pline le jeune et dans Pline l'ancien combien l'agriculture était en honneur, et de ce goût ont découlé les habitudes d'ordre qui sont empreintes dans toutes les œuvres de ce peuple.

Comment du reste oublier que toute la civilisation moderne est bâtie sur cette civilisation grecque et romaine et que c'est notre honneur? Ne traitons donc pas si légèrement ces souvenirs. Il y a sans doute bien des choses à regretter dans l'antiquité, et, si l'on compare les idées sur lesquelles elle repose avec les idées du christianisme, il y a avantage pour le christianisme ; mais ce n'est pas la question.

M. Mignet, entrant dans les idées de M. Giraud, a montré ce que la Grèce et

Rome avaient fait pour la civilisation de notre pays en lui apportant ses mœurs, ses lois, ses monuments.

— Le Mémoire de M. Portalis, dont nous avons indiqué les notions fondamentales dans la précédente Revue, n'est que la première partie d'un travail d'ensemble ayant pour but de démontrer que la société repose en France sur ses véritables bases, et si l'examen sincère des faits exposés avec sincérité ne suffit pas pour dissuader de leur entreprise tous les partisans de la réforme sociale, il doit réduire à leur juste valeur les arguments dont ils se servent et désarmer leurs mains de leurs armes les plus offensives.

Dans la première partie de ce Mémoire, il est question de l'homme, de la science de l'homme, de sa nature et de sa vocation, de sa sociabilité, d'un prétendu état de nature ayant précédé toute société, de l'abus fait du principe de la sociabilité, du sentiment religieux, de la perfectibilité humaine et de l'abus fait de ce principe. Les trois autres parties traiteront de la famille, de la société, de la civilisation. C'est là, comme on le voit, un cadre dans lequel rentrent naturellement toutes les grandes questions soulevées par les démolisseurs des vieilles institutions sociales et les blasphémateurs de la nature humaine.

— Quel sens les philosophes, depuis Aristote jusqu'à Descartes et Kant, ont-ils attaché au mot *méthode?* C'est ce que s'est efforcé de démontrer M. Barthélemy Saint-Hilaire dans un travail tout spécial et par lequel il cherche à établir que la méthode, recherche, perquisition suivant le mot grec, ou bien, en remontant à l'étymologie : route, chemin pour arriver au but que l'on poursuit, est celle qui mène au vrai et au bien.

— Un petit livre de M. de Watteville, récemment publié et qui a pour titre : *Du patrimoine des pauvres*, a été l'occasion d'un rapport de M. Ch. Lucas, dans lequel l'honorable membre a voulu, en s'appuyant sur les données du livre et sur celles qu'il empruntait à sa propre expérience, répondre par des faits et par des chiffres aux adversaires systématiques de la société, et montrer quelle part elle a dans l'action de la bienfaisance.

La charité se manifeste sous différents aspects : il y a la charité légale, qui s'applique à tous les dons et revenus sur lesquels l'autorité publique exerce une action de surveillance; la charité ostensible, qui est celle dont on peut seulement suivre les manifestations, et la charité individuelle, qui n'est pas la moins considérable et qui s'exerce par la main du curé ou dans l'ombre de la modestie, et ne s'apprécie que par induction.

Il est facile aujourd'hui de connaître la quantité des dons et legs faits aux pauvres en quarante cinq-ans, c'est-à-dire de 1800 à 1845. Cet espace de temps est divisé en trois périodes.

Le Consulat et l'Empire, 1800 à 1814.

La Restauration, 1815 à 1829.

La monarchie de 1830, 1830 à 1845.

Il a été donné aux pauvres pendant ces quarante-cinq ans, cent vingt-deux millions, non compris les dons évalués au-dessous de 300 francs, pour lesquels l'autorisation du gouvernement n'est pas nécessaire, et les dons minimes ou quêtes faites chaque hiver dans les villes et par les soins des bureaux de bienfaisance, et qui à Paris seulement vont au delà de 200,000 francs par an.

Il y a cela de remarquable, que la première période, 1800 à 1814, ne présente qu'une recette de 14 millions; pendant la seconde, elle s'élève à 51 millions;

pendant la troisième, à 56 millions. De ce rapprochement, il découle cette double conséquence, que la charité légale est en progrès, et que ses produits sont d'autant plus abondants que la tranquillité publique est plus assurée.

M. Charles Lucas a également insisté sur les produits de la charité ostensible et sur ceux de la charité privée ; il a terminé ses observations par une réponse à des reproches exprimés récemment à la tribune nationale sur la condition des prisonniers et par l'énumération des mesures principales adoptées depuis cinquante ans pour l'amélioration des prisons. Au commencement du siècle, les enfants et les adultes étaient confondus, les femmes et les hommes se trouvaient imparfaitement séparés. On a donné aux enfants et aux adultes des asiles distincts, et des établissements industriels ou agricoles se sont ouverts pour les premiers, de telle façon que les récidives ont notablement diminué. Pour les femmes, les gardiens ont été remplacés par des sœurs, et les maisons qui les reçoivent ressemblent à des couvents.

Pour les hommes, que l'on prenne une seule question, celle du travail. En 1808, l'administration hésitait à l'introduire dans les maisons de détention ; dans tous les cas, elle ne croyait pas pouvoir aller au delà de la tresse de paille. La sûreté semblait incompatible avec l'introduction de l'industrie. Que de progrès ont été accomplis depuis cette époque ! Mais quelle déplorable contradiction nous présentent ces derniers temps ! Après 1830 on subventionnait les entrepreneurs des maisons de détention pour les encourager à maintenir le travail dans la crise industrielle ; après le mois de février 1848, on leur a alloué des indemnités pour suspendre le travail dans ces mêmes maisons de détention, au risque de faire retomber les détenus dans la fange de l'oisiveté.

— M. le docteur Kœnigswarter a terminé la communication de la première partie d'un travail sur le développement de la vie humaine, et dans lequel il démontre historiquement cette proposition, à savoir : que l'achat des filles fut la première formule de mariage du genre humain. Nous sommes moins éloignés qu'on ne pense de ce point de départ.

— Le rapport de M. Blanqui sur la situation des classes ouvrières en 1848, aura bientôt son pendant. L'Académie qui, d'après ses règlements, est autorisée à donner chaque année une mission d'économie politique et de statistique à un de ses membres, vient de charger le même académicien de faire un travail semblable sur la situation des classes agricoles de la France. C'est là un curieux sujet d'investigations, non moins fertile en enseignements, et qui sans doute demandera plus de temps et de maturité, l'étendue et la diversité des recherches étant bien plus grandes pour la situation des classes agricoles que pour la situation des classes ouvrières. ***

BULLETIN.

Société générale de Belgique. — Compte-rendu de ses opérations pendant l'année 1848. — La Société générale de Bruxelles a été fondée sous la domination hollandaise. Avant 1830, elle comptait le roi Guillaume parmi ses principaux actionnaires. Ce n'est pas seulement une banque d'émission. Etablie pour favoriser l'industrie nationale, la nature et la variété de ses opérations, l'im-

portance de son capital qui dépasse 60 millions, en font une des plus vastes institutions de crédit. Aussi a-t-elle exercé une influence sur les progrès de l'industrie belge.

Elle est à la fois commanditaire des entreprises industrielles, caisse d'épargne, banque d'escompte et d'émission; elle prête sur nantissement d'effets publics et d'autres valeurs; elle ouvre des crédits en compte courant; elle s'intéresse dans les emprunts publics. C'est une puissance financière qui a même, à certaine époque, inspiré quelque ombrage au pouvoir politique. La création de la Banque de Belgique est due en partie à l'idée de contrebalancer l'influence de la Société générale. Mais cette dernière Banque n'a pu lutter longtemps contre un établissement qui dominait le mouvement industriel du pays; au bout de quelques années, elle fut obligée de suspendre ses opérations. Reconstituée en 1841, elle n'a pris qu'une place secondaire à côté de la Société générale.

Cependant les événements de l'année 1848 ont frappé également ces deux établissements, et le gouvernement belge, à l'exemple du gouvernement provisoire de Paris, a fait autoriser les deux Banques à suspendre le remboursement de leurs billets; leur papier a été déclaré monnaie légale, et elles ont pu émettre des coupures de 20 fr. et même de 5 fr. Des limites ont été prescristes aux émissions, et pour garantie de ces émissions, des valeurs en effets publics et actions ont été remises au gouvernement.

Dans cette situation, la Société générale a été forcée de courber un peu la tête sous le joug de la nécessité. On lui a imposé l'obligation d'émettre une certaine somme de billets en faveur du Trésor public; on lui a interdit de distribuer, jusqu'à nouvel ordre, toute espèce d'intérêts ou de dividende à ses actionnaires; on lui a prescrit de publier, tous les quinze jours, l'état des billets en circulation, et, tous les trimestres, son bilan.

Sous ce régime, la Société générale a pu élever sa circulation, qui était de 10 à 12 millions en mars 1848, jusqu'à plus de 32 millions en 1849, sans qu'il y ait eu dépréciation.

C'est ici le cas de remarquer le succès de l'expérience tentée d'abord en Angleterre, par le fameux acte de 1797, qui supendit le remboursement des billets de la Banque de Londres. En Belgique, en France, à Vienne, à Gênes, des Banques indépendantes de l'État ont pu, en 1848, entretenir non-seulement la circulation générale, mais encore venir au secours des gouvernements, sans ruiner leur crédit. En Angleterre, l'épreuve a duré vingt-cinq ans; elle date d'une année à peine chez nous. Pour ne pas compromettre cette ressource des temps malheureux, il faut prendre garde d'en abuser; il faut montrer que c'est un expédient qu'on ne veut employer que temporairement. Rappelons-nous que l'abus des emprunts publics n'a plus permis, au jour de détresse, de trouver des prêteurs.

En Belgique, le gouvernement n'a usé qu'avec modération des ressources des Banques. Dans le Compte-Rendu des opérations de la Société générale, présenté le 26 février à l'assemblée des actionnaires, et que nous reproduisons ci-après, on verra qu'il ne leur a demandé qu'une somme de 6 millions. Les comptes, comme on le remarquera, ne sont qu'une branche très-secondaire du revenu de la Société générale.

C'est en prêts sur nantissements, en actions industrielles, et en crédits de comptes courants qu'elle a employé la plus grande partie de ses fonds dispo-

nibles. Nous appelons aussi l'attention sur le mouvement de la caisse d'épargne et le mode de remboursement des dépôts.

Nous ferons observer, pour l'intelligence du bilan, que le capital primitif de la Société générale s'élevait à 30 millions de florins (63,492,063 fr.), divisés en soixante mille actions de 500 florins. De ces soixante mille actions, il a été racheté par la Société vingt-huit mille neuf cent quarante-neuf actions et demie. Mais une réserve de plus de 30 millions de fr. compense à très-peu près cette diminution dans le capital.

Voici le Compte-Rendu des opérations de la Société générale, au nom de la direction, à l'assemblée générale des actionnaires, le 26 février 1849, par M. le comte de Meens, gouverneur. M.

Messieurs, pour vous communiquer le bilan de 1848, la direction a devancé l'époque ordinaire de votre réunion annuelle....

Le bilan comprend le solde de 118 comptes s'élevant à 187,747,070 fr. 09 c., tant à l'actif qu'au passif ; mais il est utile, pour que la position puisse être plus exactement appréciée, de réduire les chiffres de ces 118 comptes à quelques catégories plus générales.

Tel est l'objet du tableau suivant :

Actif.

Trésor et Caisse des agents	23,196,249 fr.	48 c.
Forêts	5,500,000	00
Adjudication de bois et forêts	2,615,890	88
Portefeuille	7,442,877	90
Prêts sur nantissement	42,555,795	06
Id. en souffrance	7,987,825	00
Fonds publics	10,564,805	14
Actions industrielles	22,994,305	00
Obligations de diverses Sociétés	9,794,833	00
Comptes courants	41,512,020	23
Divers	15,582,468	40
	187,747,070	09

Passif.

Capital pour 31,050 1/2 actions	32,857,671 fr.	96 c.
Réserve	30,254,029	11
Intérêts pour 31,050 1/2 actions	1,665,225	04
Billets	40,575,000	00
Produits des forêts	267,790	16
Obligations	35,733,265	08
Caisse d'épargne	23,364,159	76
Comptes courants	21,075,296	31
Divers	1,720,421	66
Profits et pertes	234,211	01
	187,747,070	09

Nous nous occuperons en premier lieu des principaux articles de l'actif.

Au 31 décembre, le Trésor et les caisses des agents renfermaient :

En espèces	fr.	14,657,964 48
En billets		8,538,285 00
Ensemble	fr.	23,196,249 48

Le solde du compte courant de l'Etat, à raison du service du caissier général, étant à la même date (y compris les dispositions courantes) de	fr.	11,839,323 24
la Société avait en caisse (espèces et billets)	fr.	11,356,926 24

Sous l'empire des lois qui, par suite des mesures prises dans un pays voisin, ont donné aux billets cours de monnaie légale, le gouvernement a pensé qu'il convenait de renseigner, dans les états trimestriels de situation, les billets en caisse, bien qu'ils se trouvent momentanément placés en dehors de la circulation réelle. Le même système devait dès lors être appliqué à la formation du bilan. Cette partie de l'actif est du reste, il est peut-être superflu d'en faire la remarque, compensée par une somme égale au passif de la Société.

Des immeubles cédés par la loi de 1822, la Société générale ne conserve plus que les forêts de Couvin et de Harre, évaluées au bilan à 3,500,000 fr.

La contenance de l'une est de 3,517 hect. 79.20.

Celle de l'autre de 656 hect. 98.63.

Une expertise faite en 1844, par ordre du gouvernement, fixe la valeur de la forêt de Couvin seule à 3,618,395 fr. 90.

Une créance de 2,615,890 fr. 88 c., en principal et en intérêts, résulte des aliénations de domaines : elle est garantie par le privilége du vendeur. La direction, selon que les intérêts de la Société l'exigent, fera rentrer, le plus tôt possible, comme elle en a les moyens, cette créance qui est aujourd'hui entièrement exigible.

La loi du 22 mai autorise le gouvernement à disposer, pour faciliter le service du Trésor, d'une émission de billets à concurrence de 12 millions de fr. La moitié de cette somme a été employée.

Lors de la reprise des payements en numéraire, elle rentrera certainement au trésor de la Société générale, puisqu'elle a pour garantie la meilleure de toutes, celle de la solvabilité nationale.

Le portefeuille, au 31 décembre 1848, se composait de 2,917 effets, représentant une valeur de.....fr.	7,442,877 90
Il y avait, au 31 décembre 1847, 2,691 effets d'une valeur de..	9,923,152 91
Différence en moins pour 1848....fr.	2,480,275 01

Les escomptes, en 1847, s'étaient élevés à 109,287,252 fr. 46 c., en 28,759 effets, soit moyenne par effet, 3,800 fr. 10 c.

En 1848, on a escompté 17,197 effets d'une valeur de 52,645,191 fr. 47 c., donnant comme moyenne, par effet, 3,061 fr. 30 c.

La durée moyenne des échéances a été de soixante jours environ.

Préoccupée du désir de rendre de nouveaux services au pays, la direction n'a pas hésité à prêter le concours le plus actif à la fabrication des monnaies nationales. Cette fabrication, dans son opinion, devait être, comme elle a été en effet, l'un des moyens les plus efficaces de prévenir toute dépréciation des billets de banque, et de compenser, du moins en partie, la disparition inévitable du numéraire.

Du 16 juin au 31 décembre 1848, elle a escompté des bons de monnaie représentant des matières destinées à être fabriquées, pour une somme totale de.....fr.	16,425,866 43
Savoir : matières d'argent.....	10,294,695 18
id. d'or.....	6,131,171 25
Depuis le 7 octobre 1848, elle a fait fabriquer en outre, pour compte de la Société générale, 242,672 onces de matières d'argent achetées à l'étranger, soit pour une valeur de.....fr.	1,500,000 00
à peu près, et en participation des matières d'or d'une valeur de..	650,000 00
Ensemble en trois mois...fr.	2,150,000 00

La direction regrette que, d'une part, le ralentissement des affaires, d'autre part, la coexistence même d'un grand nombre d'établissements de crédit en Belgique n'aient pas donné à l'escompte des effets de commerce une plus grande part dans le mouvement de ses transactions.

Tout en opérant avec la prudence que commandent vos intérêts, elle a pris pour principe invariable de se montrer très-large et très-libérale en matière d'escompte, et de ne repousser que le papier dépourvu, soit des garanties que les statuts exigent, soit d'une cause commerciale. En éloignant, autant qu'il est possible, tous les effets qui ne constituent qu'une circulation factice et par conséquent dangereuse, en s'abstenant aussi de mentionner comme escomptes de simples encaissements, on diminue sans doute la valeur apparente des services rendus par l'escompte; mais le portefeuille est plus réel, plus commercial.

Les refus d'escompter des effets, le plus souvent motivés par les dispositions impératives des statuts, n'ont été ni nombreux ni importants.

En 1847, 164 effets d'une valeur de 897,623 fr. 32 c. ont été refusés.
En 1848, 158 » 700,664 48 »

Sur l'ensemble, les refus forment donc :

En 1847, 5 1/2 par mille en nombre, 8 par mille en valeur.
En 1848, 9 » 13 »

Mais quant à ce dernier chiffre, il y a lieu de remarquer que pendant le premier trimestre de 1848, les refus ont atteint 577,550 fr. 55 c. en 105 effets. La plupart de ces valeurs étaient présentées par des maisons qui, depuis lors, ont suspendu leurs payements.

Les refus, pendant les neuf derniers mois, n'ont atteint que 123,514 fr. 13 c., et en nombre 53 effets, soit en moyenne par mois 6 effets d'une valeur de 13,066 fr. 67 c.

Les effets en souffrance s'élevaient à la fin de 1847, à..... fr.		73,466 62
110 effets représentant ensemble..... fr.	418,848 15	
sont tombés en souffrance.		
Il a été réglé en 1848..... ...	234,050 92	
Augmentation....		184,797 23
D'où le solde au 31 décembre 1848.....		258,263 85

La liquidation de plusieurs affaires est commencée et sera activement poursuivie.

Ces faits, relatifs d'une part aux refus d'escompte, d'autre part à l'augmentation du chiffre des effets en souffrance, démontrent combien la direction s'est attachée à faciliter et à étendre l'escompte des valeurs de commerce.

Au bilan de 1847, le solde des prêts sur nantissement était de 57,919,191 fr. 71 c., y compris les prêts en souffrance pour une somme de 1,082,696 fr. 48 c.

Le bilan de 1848 porte les chiffres suivants :

Prêts sur effets publics	aux sociétés.....fr.	26,257,876 65
	aux particuliers.....	14,495,447 98
Débiteurs pour intérêts sur ces prêts.....		1,822,470 45
Prêts sur effets publics en souffrance.....		7,987,825 00
Total.....fr.		50,543,620 06

soit une diminution de de 7,375,571 fr. 65 c.

Il n'est pas sans intérêt de constater la décroissance de ce chiffre dans des circonstances normales et pour ainsi dire par le seul effet du temps :

En 1845, le solde était de.....fr. 65,590,208 57
En 1846, de..... 58,698,449 50

Depuis son entrée en fonctions, la direction nouvelle a exercé envers les débiteurs, pour amener la liquidation partielle des prêts, une action plus énergique quoique indulgente, selon le vœu de la loi. Ces efforts n'ont pas été infructueux : la diminution obtenue du 1er juillet au 31 décembre est de 6,324,401 fr. 79 c.

Les circonstances ont aussi paralysé en partie les efforts de la direction. Plus d'une fois la vente de propriétés immobilières a été tentée sans succès par des débiteurs.

Les actions industrielles, quels que fussent leur valeur actuelle et leur avenir, ont été frappées d'un discrédit presque général. Si, comme il est permis de l'espérer, les temps deviennent meilleurs, et surtout si l'obstacle légal qui entrave la liquidation de ces prêts est levé, nous pourrons probablement, en déposant le bilan de 1849, vous annoncer une diminution beaucoup plus forte du chiffre des prêts sur effets publics.

Une autre diminution résulte du transfert d'une partie de ces prêts aux comptes en souffrance : ils se sont élevés ainsi de 1,082,696 fr. 48 c. à 7,987,825 fr., valeur assignée au gage seul. Cette mesure a été adoptée à l'égard des débiteurs dont la solvabilité personnelle ne pourrait, en ce moment, suppléer à l'insuffisance du gage : les droits de la Société générale demeurent d'ailleurs entiers envers ces débiteurs ; mais au bilan de 1848 les intérêts dus à raison de ces prêts ne figurent point parmi les bénéfices de la Société.

La différence entre le montant de la dette, 10,585,434 fr. 39 c., et la valeur assignée au gage a été, pour que la position fût nette et le bilan sincère dans toutes ses parties, déduite de l'avoir des actionnaires comme perte éventuelle : la discussion du passif nous donnera l'occasion de revenir sur ce point.

L'intérêt sur tous les prêts a été porté, à dater du 1er septembre, de 4 à 5 pour 100. Il eût été irrationnel, lorsque les obligations que la Société émet produisent 5 pour 100, de laisser à un taux moins élevé l'intérêt des sommes qu'elle a prêtées sur dépôt d'actions.

Le chiffre de 40,733,334 fr. 65 c., porté au bilan, se décompose ainsi qu'il suit :

Société de Commerce	15,890,767 fr.	82 c.
Société Nationale	10,278,799	18
Deux autres Sociétés	20,136	13
	98,309	65
74 particuliers, ensemble	14,475,311	85

La plupart des actions qui forment le gage ont dû être évaluées pour la formation du bilan de la Société générale : en appliquant ces évaluations (et elles ont été réduites à dessein au-dessous de la valeur réelle des actions), on peut apprécier si, et jusqu'à quel point, l'avenir présente encore sous ce rapport des chances de perte.

Il serait inutile de s'arrêter aux prêts faits aux Sociétés Nationale et de Commerce. Ces établissements ont été créés sous le patronage de la Société générale ; leur avoir entier répond de la dette.

Le remboursement des deux autres prêts à des Sociétés est pleinement assuré.

Voici la situation de ces comptes, non compris les intérêts, au 1er juillet et au 31 décembre 1848 :

	Solde au 1er juillet,		*au 31 décembre.*		Diminution.	
Société de Commerce...	17,901,812	35	15,860,767	82	2,041,044	53
» Nationale.....	10,660,784	33	10,278,799	18	381,984	15
Deux autres Sociétés....	25,136	13	20,136	13	5,000	00
	244,945	65	98,309	65	146,636	00

Quant aux particuliers, 50 comptes, s'élevant ensemble à 10,096,721 fr. 36 c., offrent un excédant total de 1,859,570 fr. 37 c. ; 24 comptes, s'élevant à 4,378,589 fr. 89 c., donneraient aujourd'hui, si le gage seul répondait de la dette, un déficit total de 475,939 fr. 89 c. Il faudrait donc que, malgré la notoriété des faits, la solvabilité personnelle de ces 24 débiteurs ne fût pas, en moyenne, égale à 10 1/2 pour 100 de leur compte, pour que la Société générale, même en se plaçant dans une hypothèse très-défavorable, pût éprouver une perte.

Fidèle au système qu'elle a adopté, et auquel vos commissaires ont donné leur entière adhésion, la direction a évalué les fonds belges au cours de la Bourse de

Bruxelles du 30 décembre, bien qu'il soit de beaucoup inférieur à la valeur réelle de ces fonds.

La Société générale, créée pour favoriser l'industrie nationale, a consacré des capitaux considérables au développement du mouvement industriel. Son portefeuille d'actions s'élève à 22,994,305 fr., et son portefeuille d'obligations à 9,794,953 fr., ensemble 32,789,238 fr.

Voici la décomposition de ce chiffre par catégories :

	Actions.	Obligations.	Total.
Charbonnages.....	fr. 4,899,900	3,911,550	8,811,450
Industrie métallurgique.....	1,590,875	3,743,283	5 334,158
Canaux, chemin de fer, navigation....	5,141,700	230,600	5,372,300
Sociétés commerciales.....	1,880,300	»	1,880,300
Industries diverses.....	2,866,080	1,909,500	4,775,580
Mutualité industrielle.....	6,615,450	»	6,615,450
Soit en total.....		fr.	32,789,238

Au point de vue des intérêts du pays, des sources nouvelles et fécondes de travail ont été ouvertes. La Société générale est en droit de revendiquer, comme un service rendu aux classes laborieuses, une part dans le développement de plusieurs de nos principales industries.

Les actions industrielles ont été dans ces derniers temps l'objet de peu de transactions. Nous n'aurions pu les évaluer d'après le cours de la bourse. Nous n'avons pas voulu non plus leur assigner leur valeur réelle d'après les faits qui nous sont connus. Une appréciation inférieure à la valeur intrinsèque des actions rend plus évidente la situation favorable de la Société générale, prévient toutes discussions, et doit avoir pour résultat d'éviter les mécomptes, en ne laissant guère à l'avenir que des chances d'amélioration.

D'après ces idées, nous avons discuté avec soin toutes les évualations d'actions industrielles portées au bilan. Quelques exemples suffiront pour que vous puissiez juger le système.

Cinq valeurs sont portées au-dessus du pair, savoir :

Les actions de la Sambre canalisée à.....	fr.	1,400
Id. du charbonnage des produits au Flénu.....		1,200
Id. du charbonnage du levant du Flénu.....		1,200
Id. du chemin de fer du haut et bas Flénu.....		1,200
Id. du charbonnage du couchant du Flénu.....		1,100

La Sambre canalisée, dont le revenu avait suivi une progression constante, a donné 11 85/100 pour 100 en 1846, 14 1/2 pour 100 en 1847, 9 1/2 pour 100 en 1848. La moyenne de cinq ans, y compris 1848, sans tenir compte de la réserve et des amortissements, est de 11 11/100 pour 100 sur le capital nominal et 7 9/10 pour 100 sur 1,400 francs, taux d'évaluation. Ces actions étaient cotées 2,000 francs à Paris avant le 24 février 1848.

Pour le charbonnage des produits, du levant du Flénu et du chemin de fer du haut et bas Flénu, les mêmes calculs sont résumés par l'aperçu suivant :

	Revenu moyen de 1844 à 1848 inclus.	Intérêt au taux d'évaluation du bilan.
Charbonnage des produits...	7 33/100	6 1/10
Id. Levant du Flénu.	7 36/100	6 13/100
Id. Chemin de fer.	7 1/2	6 23/100

Quant au charbonnage du couchant du Flénu, les revenus, d'après l'état des travaux, n'ont commencé qu'en 1847 ; ils ont été de 10 pour 100, et de 5 pour 100 en 1848.

Parmi les valeurs cotées au pair, nous citerons seulement les actions de la manu-

facture de glaces, des charbonnages de Hornu et de Wasmes, et du nord du bois de Boussu, et les embranchements du canal de Charleroi.

Des capitalistes étrangers ont acheté, avant la crise, 4,000 actions de la manufacture des glaces au taux de 1,200 francs, après avoir pris une connaissance approfondie de la situation de cette affaire.

Le charbonnage de Hornu et Wasmes a produit en moyenne de 1844 à 1848 inclusivement 5 07/100 pour 100. Celui du nord du bois de Boussu, pendant la même période, a donné 6 17/100 pour 100. Les embranchements du canal de Charleroi, en moyenne, 7 60/100, en 1847, 9 30/100 pour 100.

Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'en général chaque dividende a subi une réduction d'un quart ou d'un tiers pour être portée au fonds de réserve.

Il nous suffira, pensons-nous, d'indiquer aussi les bases d'évaluation de quelques actions cotées au-dessous du pair.

Les revenus du canal de jonction, dont les actions sont portées à 700 francs, s'étaient élevés à 5 pour 100 en 1847, 4 pour 100 avaient été distribués aux actionnaires. En 1848, des amortissements ont eu lieu; l'intérêt distribué aux actionnaires a été de 2 pour 100.

Les actions des charbonnages et hauts fourneaux de Sclessin sont évaluées au bilan à 800 francs; cinq mille actions ont été vendues, comme celles de la manufacture de glaces, à 1,200 francs à des capitalistes étrangers.

Les actions de la Société anversoise de bateaux à vapeur qui, dans ces dernières années, ont produit régulièrement 4 pour 100, ne sont évaluées qu'à 45 pour 100, prix bien inférieur à leur valeur réelle.

Enfin les actions de la Société anonyme de Marcinelle et Couillet sont évaluées à 250 francs, soit 50 pour 100.

Cet établissement comprend deux charbonnages d'une valeur de 4,500,000 francs environ; huit hauts fourneaux; l'un des plus beaux laminoirs du pays; un atelier de construction de machines. Le fonds de roulement, toutes dettes payées, est de 1,200,000 francs.

Les charbonnages et le fonds de roulement, pris isolément, donnent à l'action une valeur d'au moins 250 francs, sans tenir compte des hauts fourneaux, du laminoir et de l'atelier de construction.

Pour terminer l'examen des principaux articles à l'actif, il nous reste à constater le chiffre des comptes courants.

Le solde porté au bilan de 1847, excédant de l'actif sur le passif de ces comptes, était de francs 37,295,252 18. Au bilan de 1848, la somme due à la Société générale, par compte courant, est indiquée séparément; elle s'élève à francs 41,512,020 23.

On peut trouver les éléments d'une comparaison entre les deux époques. La Société de Commerce et la Société Nationale, qui sont débitrices de plus de la moitié de cette somme, n'ont été que les intermédiaires de la Société Générale pour des avances à l'industrie. La direction, selon que les circonstances le permettront, s'attachera à faire rentrer successivement ces avances.

Nous espérons que cet aperçu des ressources de la Société, tout incomplet qu'il soit, vous aura démontré la réalité de l'actif considérale qu'elle possède, la sincérité des évaluations, en un mot la force et la vitalité de notre institution. Sans doute, tous nos efforts doivent tendre à rendre une plus grande partie de cet actif liquide et d'une réalisation facile : nous sommes pénétrés, sous ce rapport, de l'importance de nos devoirs envers les actionnnaires et envers le pays.

Nous passons à l'examen des faits qui concernent le passif.

En première ligne se trouvent le capital et la réserve, c'est-à-dire ce qui revient aux actionnaires, toutes dettes payées.

Le bilan de 1848 s'écarte notablement, à cet égard, des bilans des années antérieures ; on y portait au passif :

1° Le capital nominal des 60,000 actions, soit.....	65,492,063 fr.	49 c.
2° La réserve, 40,826,052 fr. 06 c., au 31 décembre 1847, et au 1er janvier, lorsque l'imputation des intérêts et dividendes avait eu lieu.....	42,360,090	14
Ensemble pour 60,000 actions.....	105,852,153	63
D'autre part, à l'actif, figuraient pour..... 28,949 1/2 actions rachetées.	40,052,268	00
Restait.....	65,799,885	63

Nous avons pensé que, sans réduire le capital et sans renoncer à l'émission de la partie rachetée, il fallait faire disparaître cette espèce de fiction de comptabilité, et, par conséquent, ne porter que pour mémoire les 28,949 1/2 actions, qui sont tenues en réserve.

Le chiffre de celles-ci devait, dès lors, être réduit d'une somme égale à la différence entre le capital nominal des actions et le prix auquel elles avaient été achetées, comme le fonds de réserve profiterait de la différence entre le capital nominal et le prix de vente des actions disponibles, si elles étaient émises de nouveau à un cours avantageux. La diminution de 7,988,052,822, opérée de ce chef sur le fonds de réserve, n'accuse donc pas une perte et ne change pas, en réalité, la situation des actionnaires ; c'est une simple régularisation.

Cette déduction n'est, du reste, pas la seule. Les prêts sur effets publics en souffrance laissent, d'après les évaluatians actuelles, un découvert de 2,560,070 fr. 29 c. ; les fonds belges, d'après le bilan précédent ou d'après les prix d'acquisition, un découvert de 1,020,713 fr. 73 c., et les actions industrielles, d'après le même bilan comparé à celui de 1848, un découvert de 557,224 fr. 19 c.

Il nous a paru que ces pertes, purement éventuelles, et dont l'une est déjà atténuée aujourd'hui par la hausse des fonds belges, devaient être imputées sur le fonds de réserve. Nous avons, au contraire, imputé d'une manière directe sur le compte de profits et pertes de 1848 les pertes consommées. D'après ce principe, conforme aux règles d'une bonne et prudente gestion des affaires, le fonds de réserve ne figure plus au bilan que pour 30,254,029 fr. 11 c. Nous avons fait aux éventualités de perte une part très-grande.

La loi du 22 mai 1848 interdit de distribuer aux actionnaires aucun intérêt ou dividende, jusqu'à ce que l'émission des billets autorisés pour le service de la Caisse d'épargne soit amortie.

La privation d'intérêt, à l'égard des actionnaires d'une société qui possède un capital de réserve considérable, présente un caractère d'excessive rigueur.

Cette disposition paralyse le crédit, seul moyen efficace d'amélioration, empêche de reconstituer en partie le capital racheté, entrave la liquidation des prêts sur effets publics et déprécie le gage de cette importante créance de la Société.

Sous ce régime, la direction ne peut adopter utilement aucune mesure qui prépare le retour à l'état normal de la circulation, c'est-à-dire la reprise des payements en numéraire.

L'intérêt public et celui des actionnaires nous paraissent conseiller également l'abrogation de l'art. 9 de la loi du 22 mai 1848. Nous formons des vœux pour que les Chambres et le gouvernement reviennent sur une disposition dont les fâcheuses conséquences se révèlent chaque jour : au besoin, nos efforts ne feront pas défaut pour obtenir un tel résultat...

La somme de 40,575,000 fr., portée au passif pour les billets, était réduite en réa-

lité, au 31 décembre dernier, à 32,036,715 fr., puisqu'à la même date 8,538,285 fr. de billets, dont l'émission est autorisée, se trouvaient dans les caisses.

Une somme de 267,790 fr. 16 c. est portée au passif comme produit des forêts. Des coupes extraordinaires ayant eu lieu, la direction, dans une pensée de prévoyance, n'a pas cru pouvoir en porter le produit en bénéfice comme revenu : c'est une augmentation de réserve.

Les forêts et les produits qu'elles donnent ont été attribués au fonds de réserve, par décision du Conseil général du 26 janvier 1847.

Le montant total des obligations et promesses émises par la Société était, au 31 décembre, de 35,755,265 fr. 08 c. ; le bilan indique les éléments de ce chiffre d'après la nature des engagements et d'après le taux de l'intérêt.

Nous nous proposons, et déjà la situation est telle aujourd'hui, de prendre successivement, selon les faits qui se produiront, des mesures efficaces pour que le service de cette partie du passif soit toujours assuré longtemps à l'avance.

La Caisse d'épargne est une institution d'utilité publique : si, au lieu d'être un moyen temporaire de capitaliser des économies, elle devient, en quelque sorte, un mode de placement normal, elle s'éloigne de son principe, et peut être, comme l'expérience l'a prouvé, une cause d'embarras graves dans les moments de crise.

La Caisse d'épargne de la Société générale a été fondée en 1832 ; le chiffre le plus élevé que la Caisse ait atteint, 60,805,788 fr. 65 c., correspond au 30 juin 1842 ; elle tendait à décroître depuis lors, et n'était plus, au

1er janvier 1848, que de.....	46,806,445 fr.	12 c.
Au 31 décembre de la même année, elle était descendue à...	22,510,367	15
Différence en moins.....	24,296,077	97

De ces dépôts, une somme de 14,862,464 fr. 25 c. provient des particuliers, 7,647,902 fr. 93 c. des administrations publiques.

La crise de 1838-1839 n'a duré que trois mois ; la Caisse d'épargne a diminué de 9,205,505 fr. 22 c.

Les remboursements les plus forts, plus de sept millions et demi, correspondent au mois de mai 1848 ; les recettes les plus faibles, seulement 74,000 fr., se rapportent au mois de juin suivant. En comparant les données relatives aux deux années, l'on voit que les derniers mois de 1848 indiquent un état normal. Les dépôts des administrations publiques n'ont éprouvé, en 1848, qu'une diminution de 2,900,141 fr. 96 c., soit 20 pour 100, tandis que les dépôts des particuliers ont diminué de 22,286,936 fr. 01 c., soit 60 pour 100.

La valeur moyenne des dépôts a diminué ; en voici l'indication :

	Pour les particuliers.	Pour les administrations publiques.
Au 31 décembre 1847.....	985 fr.	3,512 fr.
Id. 1848.....	851	3,095
En moins.....	131	417

La direction, attentive à suivre le mouvement de la Caisse d'épargne, préviendra par des dispositions qu'il est en son pouvoir de prendre, un trop grand accroissement du chiffre des dépôts. Dans les limites actuelles, alors que les dépôts des administrations publiques, plus constants de leur nature, forment plus du tiers de la somme totale, l'on ne peut craindre aucun embarras.

La loi du 22 mai avait autorisé, pour cette Caisse, une émission de 20 millions de francs : le chiffre de 42 millions avait servi de point de départ. Bien que le solde, au 31 décembre, fût réduit à 22,510,367 fr. 15 c., et présentât ainsi une différence en moins de 19,489,632 fr. 85 c., la direction n'a demandé, pour la Caisse d'épargne, qu'une émission de 15,500,000 fr. de billets ; les autres remboursements ont été faits au moyen des ressources de la Société générale.

Les comptes-courants portés au passif forment deux catégories, savoir :

Ceux des Sociétés financières et industrielles, administrations et établissements publics	15,765,231 fr.	69 c.
Le solde dû à divers correspondants	5,310,064	62
Ensemble	21,075,296	51

Le compte-courant du Trésor public est compris dans le premier de ces chiffres pour 11,859,323 fr. 24 c.

En résumé, sans nous arrêter à des détails qui ne peuvent exercer d'influence sur les résultats constatés par le bilan, l'actif étant évalué au-dessous de sa valeur intrinsèque, et le passif étant, au contraire, accepté dans toute sa rigueur, les 31,050 1/2 actions non disponibles possédaient, au 1er janvier 1849, un avoir de 63,111,701 fr. 07 c.

Budget de la guerre en Belgique depuis dix ans. — Voici comment les dépenses du département de la guerre se sont successivement réduites depuis 1840, d'après des chiffres recueillis par M. Deman d'Attenrode, rapporteur du budget de la guerre.

L'entretien de l'armée sur pied de rassemblement a coûté à l'Etat (sommes dépensées)	en 1839	48,503,685 00 fr.
L'armée mise sur pied de paix en	1840	30,802,195 20
—	1841	29,682,056 59
—	1842	29,058,129 31
—	1843	28,876,397,00
—	1844	27,036,978 08
—	1845	27,972,110 20
—	1846	28,352,109 22
Dépense probable,	1847	29,182,000 00
Crédit alloué pour	1848	28.690,000 00
Crédit proposé pour	1849	27,085,000 00

Mouvement des passages entre l'Angleterre et le Continent pendant les années 1842-48. — L'administration de Boulogne fait constater ce mouvement avec soin depuis quelques années. Voici les chiffres que M. Chaveausire, maire de cette ville, vient de publier.

Années.	Boulogne.	Ostende.	Calais.	Le Havre.	Anvers.	Dieppe.	Total.
1842...	48,254	15,780	20,728	23,471	»	3,199	109,452
1843...	56,868	15,857	19,079	21,380	9,677	5,631	126,492
1844...	75,790	22,475	18,665	19,477	7,308	9,323	153,034
1845...	70,809	28,744	15,645	18,642	6,680	11,761	152,279
1846...	71,297	33,748	17,820	15,214	5,635	13,151	158,865
1847...	78,273	33,581	16,657	19,258	4,536	4,705	158,990
1848...	69,909	23,951	16,983	8,687	3,066	957	123,553

Situation hebdomadaire de la Banque de France et de ses succursales. — L'affluence du numéraire a continué. Il y avait à Paris 150 millions le 8 février, près de 200 millions le 20 mars et le 5 avril. Le numéraire des succursales est resté presque stationnaire pendant les quatre situations, après être monté de 127 à 132 et 133 millions. L'émission des billets, qui avait subi un mouvement de décroissance dans les situations jusqu'au 15 mars, a suivi depuis une progression inverse.

SITUATION.

	AU 15 MARS AU MATIN.	AU 22 MARS AU MATIN.	AU 29 MARS AU MATIN.	AU 5 AVRIL AU MATIN.
ACTIF.				
Argent monnayé et lingots	187,878,692 09	195,813,769 63	199,482,617 37	198,630,663 97
Numéraire dans les succursales	132,235,529 »	132,240,395 »	133,654,617 »	133,393,098 »
Effets échus hier, à recouvrer ce jour	60,510 18	107,026 24	90,912 21	171,054 19
Portefeuille de Paris [1]	52,251,117 07	50,175,949 64	51,370,074 02	51,095,883 86
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc	85,836,467 24	84,303,044 90	84,608,847 98	85,915,167 09
Avances sur lingots et monnaies	19,656,775 »	17,514,800 »	16,673.540 »	17,558,976 »
Avances sur effets publics français	31,207,059 90	31,172,659 90	30,117,990 45	29,899,149 95
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,554,337 »	1,554,337 »	1,504,337 »	1,504,337 »
Avances à l'Etat sur bons du Trésor de la République	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	2,273,788 »	2,273,788 »	2,273,788 »	2,283,787 »
Prêt de 10,000,000 à la ville de Paris	7,500,000 »	8,000,000 »	8,000,000 »	8,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes	230,000 »	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque	8,186,482 19	8,036,047 54	7,711,757 66	7,351,080 36
Effets en souffrance dans les succursales	4,403,120 »	4,264,099 »	4,258,334 »	4,220,554 »
Dépenses d'administr. de la Banque	243,814 64	244,307 71	303,964 67	393,469 53
Idem d'administr. des succursales	217,938 »	221,165 »	224,265 »	276,137 »
Divers	557,533 15	758,248 03	709,173 77	690,391 94
Avance au département de la Seine	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »
	707,854,192 98	710,470,667 11	714,775,248 65	715,174,779 41
PASSIF.				
Capital de la Banque	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »
Capitaux des nouvelles succursales	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350.000 »	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »	10.000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980.750 »	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque	401,115,100 »	403,336,500 »	410,761,200 »	413,650,200 »
Billets au porteur en circulation des succursales	19,699,425 »	21,057,100 »	22,093,125 »	23,578,500 »
Billets à ordre	884,377 35	881,758 20	1,039,237 70	989,820 35
Compte courant du Trésor, créditeur	53,959.179 »	51,925,827 08	41,528,751 08	28,318,100 81
Comptes courants	80,223,625 45	81,503.702 63	85,797,890 33	94,772,808 25
Idem dans les succursales	25,606.175 »	25,762,991 »	25,547,131 »	25,669,365 »
Récépissés payables à vue	4,873,800 »	4,837,300 »	4,829,300 »	4,553,800 »
Idem payables à vue dans les succ.	815,647 »	695,895 »	913,101 »	875,164 »
Traites des succursales à payer par la Banque	6,108,053 70	5,908,810 61	6,223,501 89	6,610,972 92
Traites de la Banque à payer par les succursales	2,897,451 »	2,807,632 »	2,788,146 »	2,720,050 »
Dividendes à payer	342,758 25	336,949 25	293,266 25	271,011 25
Liquidation du comptoir d'Alger	221,524 04	216,189 04	209,399 04	207,459 04
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	997,348 09	1,024,070 32	2,380,529 74	2,507,819 90
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1,042,208 »	1,128,997 »	1,211,846 »	1,309,709 »
Réescompte du dernier semestre	246,109 85	246,109 85	246,109 85	246,109 85
Idem du dernier semestre dans les succursales	460,661 »	460,661 »	460,661 »	460,661 »
Divers	130,000 25	109,424 13	221,302 77	222,478 04
	707,854,192 98	710,470,667 11	714,775,248 65	715,174,779 41

[1] Dont 15,355,011 fr. 17 c. (sit. du 15 mars), 15,012,431 fr. 85 c. (sit. du 22 mars), 16,086,836 fr. 31 c. (sit. du 29 mars 1849), et 15,393,738 fr. 39 c. (sit. du 5 avril), et provenant des succursales.

Bourse de Paris pendant le mois de mars 1849. — La hausse continue toujours ; le 5 pour 100, quoique l'on ait détaché le coupon[1], a dépassé deux fois dans le mois 89 francs, sans toutefois atteindre 90 ; la première fois c'était le 10 mars ; quelques réalisations de bénéfices avaient commencé à faire rétrograder les rentes ; les craintes de guerre, ou tout au moins de complications politiques à l'occasion des affaires d'Italie, achevèrent de faire baisser les fonds publics ; et le 5 pour 100 tomba à 81 30 ; puis l'on s'aperçut que les craintes que l'on avait éprouvées n'étaient pas parfaitement fondées, et, les événements aidant, le 5 pour 100 revint bientôt au cours de 89 francs.

La spéculation s'est portée presque exclusivement sur le 5 pour 100.

Les actions de la Banque n'ont pas encore pu revenir au cours de 2,500 francs, qu'elles ont fait le mois dernier (février).

Les chemins de fer qui, lorsque le 5 pour 100 a dépassé la première fois 89 francs, ont aussi monté, ne l'ont pas suivi aussi fidèlement dans le second mouvement de hausse. Cependant l'Orléans fait exception à cet égard.

PAIR.	VERSEMENTS.	BOURSE DE PARIS. MARS 1849. RENTES. — BANQUE. — CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus haut cours.	Plus bas cours.	Dernier cours.
100	Tout.	5 %, jouiss. 22 mars 1849	82 80[4]	89 25	81 30[4]	88 35
100	75 %	5 %, emprunt 1848, jouiss. 22 mars 1849	83 20[4]	88 75	82 40[4]	»
100	Tout.	4 1/2 %, jouiss. 22 mars 1849	»	»	» [4]	»
100	Tout.	4 %, jouiss. 22 mars 1849	»	67 50	65 50	»
100	Tout.	3 %, jouiss. 22 dec. 1848	51[4] »	58 »	50 50	56 30
1000	Tout.	Banque de France, jouiss. janv. 1849	2250 »	2470 »	2190 »	2390 »
500	Tout.	Paris à Saint-Germain, jouiss. avril 1848	»	450 »	410 »	430 »
500	Tout.	Paris à Versailles (rive dr.), jouiss. avril 1847.	185 »	267 50	182 50	232 50
500	Tout.	——— (rive g.)	160 »	240 »	147 50	187 50
500	Tout.	Paris à Orléans, jouiss. janv. 1849	820 »	900 »	820 »	900 »
500	Tout.	Paris à Rouen, jouiss. janv. 1849	530 »	555 »	505 »	545 »
500	Tout.	Rouen au Havre, jouiss. avril 1848	345 »	345 »	265 »	285 »
500	Tout.	Avignon à Marseille, jouiss. janv. 1848	205 »	257 50	200 »	227 50
500	350 f.[2]	Strasbourg à Bâle, jouiss. juin 1848	102 50	117 50	100 »	103 75
500	Tout.	Centre, Orléans à Vierzon, jouiss. janv. 1849	370 »	377 50	340 »	368 75
500	175	Orleans à Bordeaux, jouiss. janv. 1849	420 »	430 »	407 50	415 »
500[3]	325	Nord, jouiss. janv. 1849	467 50	480 »	430 »	463 75
500	250	Paris à Strasbourg, jouiss. janv. 1849	368 75	380 »	355 »	373 75
500	225	Tours à Nantes, jouiss. juillet 1848	340 »	345 »	327 50	333 75

PAIR.	FONDS ÉTRANGERS.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	VALEURS DIVERSES.	Plus haut.	Plus bas.
100	Naples, 5 %, j. janv.	81 »	78 75		Bons de la République	7 % à an	»
100	Rome, 5 %, j. déc. 1848	73 1/2	65 »	1000	Obl. de la Ville, j. janv. 1849	1190 »	1180 »
100	Belgiq., 5 % 1840, j. nov.	92 »	89 »	500	Amiens à Boulog. Tout paye	235 »	230 »
100	——— 4 1/2, j. nov.	83 3/4	81 1/2	500	Montereau à Troyes. *Id.*	140 »	117 50
100	——— 3 %, j. fev. 1849	»	»	1000	Caisse hypothécaire	120 »	110 »
100	——— 2 1/2, j. janv. 1849	44 1/2	»	1000	Action des 4 Canaux	1060 »	1020 »
1000	——— Banq. 1835, j. avril	»	»	1000	——— des 3 canaux	»	»
1000	——— Banq. 1841, j. janv.	1000 »	»	1000	Canal de Bourgogne	900 »	850 »
100	Espagne, 3 % 1841, j. janv.	30 1/4	29 1/2	1000	Vieille-Montagne	2950 »	2500 »
	Autriche, Lots	320 »	300 »	1000	Monceau-s.-Sambre	1550 »	1400 »
1000	——— Métall. 5 % j. mars	»	»	3000	Aveyron	3000 »	»
1000	Piémont, Obl. 4 % j. janv.	895 »	760 »	2500	Gaz angl. (Manby, Wilson)	4900 »	4800 »
1000	Haïti, Annuit. j. janv. 1844	300 »	205 »	500	Gaz franç. (Brunton, Pille)	825 »	750 »
100	Hollande, 2 1/2, j. 22 janv.	»	»	5000	Nationale incendie	89 % b.	»
100	——— 4 %, j. 22 avril	»	»	5000	Union incendie	18 % b.	»

[1] Les coupons des rentes françaises se payent les 22 mars et 22 septembre pour le 5 pour 100, 4 1/2 pour 100 et 4 pour 100, et les 22 juin et 22 décembre pour le 3 pour 100. Cependant elles se négocient à la Bourse coupons détachés dès la sixième bourse du mois où on les paye.

[2] Le surplus a été payé par l'État.

[3] Tant que la compagnie des chemins de fer du Nord n'aura pas l'exploitation du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck, les versements ne pourront dépasser 450 fr. par action.

[4] Ces cours ont été faits avant que le coupon du semestre ait été détaché.

La hausse des fonds étrangers est aussi très-remarquable ; les fonds romains et piémontais ont atteint les plus hauts cours après la victoire des Autrichiens. Encore une preuve que dans les placements d'argent on ne recherche que la sécurité et la tranquillité, et non les institutions libérales et l'indépendance nationale. La hausse des fonds publics, en ce cas, est une conséquence de l'approche de la paix, même au prix de la liberté. Au reste, la même chose est arrivée, pour les mêmes raisons, aux fonds français après la bataille de Waterloo ; le 5 pour 100 était le 21 juin 1815 à 53 francs ; le 4 juillet suivant il atteignait 69 75, soit 16 75 de hausse produite par la conviction que la perte de cette bataille mettait fin à un état de guerre qui durait depuis vingt-deux ans.

Les affaires industrielles ont été assez lourdes tout le mois de mars ; cependant il y avait tendance à la hausse.

Les transactions, assez nombreuses au commencement du mois, avaient beaucoup diminué passé la première semaine ; elles ont repris avec le dernier mouvement de hausse.

CORRESPONDANCE.

RESSOURCES DE L'AMÉRIQUE POUR LA POPULATION FRANÇAISE.

Un des hommes qui connaissent le mieux le Nouveau-Monde nous adresse de Washington, en date du 27 février, une lettre de laquelle nous extrayons le passage suivant :

« Il est vraiment bien temps que nous sortions de l'état déplorable de léthargie dans lequel nous avons été maintenus aussi longtemps par la force des événements et par l'apathie de nos hommes d'Etat et de nos législateurs. Il est grandement temps que nous portions sur des entreprises avantageuses à la prospérité commerciale de notre pays, par conséquent à sa prospérité intérieure, cette activité dont nous avons fait un si déplorable usage pour troubler la paix au préjudice de la fortune privée et publique.

« Pour arriver à ce résultat, il faut favoriser autant que possible l'émigration de notre exubérante population vers les points du globe où la vie est facile et l'avenir ouvert à toutes les industries.

« L'Amérique peut devenir une plage favorable à notre émigration qui, en transplantant nos habitudes, nos mœurs, nos idées sur la terre étrangère, ouvrirait ainsi à l'industrie française et à notre commerce des débouchés assurés, et qu'on ne pourrait pas nous enlever, puisqu'ils seraient formés par nos nationaux. Mais c'est surtout au Mexique que nos concitoyens pourraient émigrer avec le plus d'avantage pour eux-mêmes comme pour notre patrie. Au Mexique la population est encore faible, sans caractère, sans énergie, sans direction, mais elle nous est sympathique par ses mœurs, par sa religion, par sa langue. Sur aucun point connu, peut-être, les émigrants français ne peuvent espérer d'être mieux accueillis. Des terres riches, fertiles, les y attendent sous un climat des plus salubres. Des ressources minéralogiques considérables appellent des bras et un peu d'intelligence, pour payer au centuple le travail de l'homme. Le Mexique est placé de la manière la plus avantageuse sous les points de vue agricole, industriel et commercial ; sur le Pacifique, il peut ouvrir ses relations avec les Etats de l'Amérique du Sud et la côte Nord-Ouest de l'Amérique, comme aussi avec les îles de l'Océanie et avec la Chine elle-même ; sur le golfe il occupe une des positions les plus importantes, et doit jouer un rôle actif dans le commerce de cette Méditerranée américaine qui, très-prochainement, ne sera

plus traversée que par des bateaux à vapeur. Une des communications des deux mers, entre le golfe et le Pacifique, est projetée par l'isthme de Téhuantépec, et sera bientôt livrée à la circulation. Sur cette ligne de plus de 150 milles de développement, de nombreux établissements peuvent être formés, comme aussi dans la Californie du Sud. Le pays est salubre, fertile, et abonde en ressources de tous genres. Si, encore une fois, nous parvenions à diriger quelques fortes émigrations vers ces contrées, je n'ai aucun doute de leur succès et de la réussite des colons ; au moyen d'émigrations composées de travailleurs, et aussi d'hommes intelligents et d'éducation, je suis persuadé que nous parviendrions, dans un temps rapproché, à donner un certain caractère à la population mexicaine, à la retirer de l'indolence où elle est, et surtout à la faire sortir de l'avilissement où elle est tombée ; la civilisation reprendrait ses droits ; et, sans chercher à faire de ce pays une conquête, nous gagnerions de fait l'accession d'une espèce de colonie française, quant aux avantages que nous en retirerions, moins les tiraillements et les dépenses qu'entraîne tout système de colonie qui n'est pas fondé sur la liberté et l'indépendance de ses colons. »

LE PROMOTEUR DE LA RÉFORME FINANCIÈRE EN ANGLETERRE.

Un de nos abonnés de Londres, M. Alfred Malladieu, négociant, nous écrit :

« Je me suis aperçu que dans le *Journal des Economistes* vous faites l'erreur de considérer M. Cobden comme le premier fondateur de la nouvelle Association pour la réforme financière et de l'agitation qui a lieu actuellement dans ce pays. Le fait est pourtant que cette Association fut fondée à Liverpool par M. Robertson Gladstone, éminent négociant, et tory, frère du R. W. E. Gladstone, d'Oxford, dernier secrétaire des Colonies, et, quoique jeune encore, un de nos hommes d'Etat les plus distingués. L'Association de Liverpool existait déjà depuis plusieurs mois, et avait publié plusieurs Traités remarquables et des expositions des abus financiers, avant que M. Cobden prît part à l'agitation. Ce n'est que plus tard que ce dernier a établi une Association semblable à Manchester, pour coopérer avec celle de Liverpool. »

En donnant très-volontiers place à cette réclamation de notre correspondant, nous devons faire remarquer cependant que ce sont peut-être les efforts de M. Cobden et de ses amis qui ont le plus contribué jusqu'ici à attirer l'opinion publique et celle du Parlement vers la réforme financière. Mais cette constatation n'ôte rien au mérite de M. Gladstone, dont l'intelligence initiative a déjà servi au soulagement des contribuables anglais et au progrès d'une civilisation pacifique, bien que le Parlement ait repoussé la diminution de 10 millions sterling sur les dépenses militaires.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ADMINISTRATION DES FINANCES EN 1848 ET EN 1849, par Gustave DU PUYNODE. — Forte brochure petit in-12, chez Joubert et chez Guillaumin et Cᵉ.

Voici un excellent résumé de l'histoire financière de la révolution de Février. M. Gustave du Puynode, un de nos jeunes et savants collaborateurs, a concentré dans une brochure substantielle de 128 pages tous les faits et gestes de ces financiers à moitié ou aux trois quarts socialistes, qui avaient entrepris *d'organiser* le budget de notre République naissante. Et M. du Puynode ne les ménage guère ces Cambons *minores*. Sa critique est impitoyable. Le moyen aussi d'être indulgent, en

présence d'une si lamentable série d'aberrations financières ! Le moyen d'excuser la conduite de ces hommes qui, après avoir passé leur vie à tonner contre l'exagération du budget, n'ont su que l'exagérer davantage? Le moyen de ne pas fustiger des financiers qui, dans un moment où il fallait à tout prix populariser le gouvernement nouveau, réconcilier la France avec la République, n'ont su que décréter la banqueroute d'un cinquième aux déposants des caisses d'épargne et aux porteurs des bons du Trésor, et l'établissement d'un impôt supplémentaire de 45 pour 100 sur la propriété immobilière, déjà réduite aux abois ! En présence de ces fautes grossières, de cette ineptie profonde, l'indulgence est-elle possible? Dira-t-on que :

La critique est aisée, mais l'art est difficile,

et que nos financiers se trouvaient pris à l'improviste? Pauvre excuse ! Quand on a quelque peu de sens commun, on ne commet pas de ces fautes énormes, même à l'improviste. Or, le bon sens le plus élémentaire ne commandait-il pas de diminuer les dépenses au début de la crise révolutionnaire, au lieu de les augmenter? Dira-t-on encore que la réduction du budget ne dépendait pas uniquement du ministre des finances, et que la majorité du gouvernement provisoire s'y serait vraisemblablement opposée? Peut-être ! Mais, en tous cas, le ministre des finances ne pouvait-il faire de cette réduction indispensable la condition *sine qua non* de son concours? On n'a pas fait, que nous sachions, la *presse* des financiers, on n'a obligé qui que ce soit à être ministre malgré lui. Si donc nos finances ont été gaspillées, si le budget de la République a laissé bien loin derrière lui le budget de la monarchie, si les dépenses du gouvernement provisoire se sont élevées de 2,500,000 fr. par jour au-dessus des recettes, ce sont les ministres des finances qu'il faut surtout accuser, car ils ont prêté une main complaisante au désordre, sans compter que leurs propres utopies n'ont pas mal contribué à l'augmenter.

Nous regrettons de ne pouvoir citer quelques-unes des vigoureuses critiques que renferme la brochure de M. du Puynode. Voici toutefois un paragraphe sur l'impôt des successions, que nous serions fâchés de laisser échapper.

« Sans doute, l'impôt sur les successions comme sur les donations, est juste, puisque la propriété doit payer les services de garde de la société ; mais c'est à la condition qu'il soit assez modéré pour n'atteindre que la rente, les intérêts de l'héritage transmis. Qui donnerait le fonds de son patrimoine pour qu'on le surveillât? « Les biens acquis par succession, disait M. Goudchaux dans son exposé des motifs, ne sont point le fruit du travail et de l'intelligence de celui qui les recueille ; il les doit au hasard de la naissance, au bonheur, parfois même au caprice des affections privées. » Quelles étranges paroles dans la bouche d'un ministre, et quelle ignorance ! L'héritage, n'est-ce pas le lien, la condition matérielle de la famille, la condition même de la propriété, sans laquelle il n'y a nul Etat, nulle civilisation possible? Il faut donc, avant tout, le protéger, le garantir, le sauvegarder. Bien insensés ou coupables sont ceux qui le condamnent. Et que dire quand ce sont des ministres? Quoi ! vous n'avez réfléchi sur rien, vous ne comprenez le jeu d'aucun des ressorts qui font mouvoir les hommes et les peuples, et vous prétendez les diriger, vous vous arrogez leur gouvernement? Si le père sait que son labeur et son épargne ne profiteront pas à son fils, ne renoncera-t-il pas au travail et à l'économie? Et pour avoir voulu abolir les *hasards de la naissance*, vous aurez engendré l'oisiveté et la dissipation. Soyez-en sûr, d'ailleurs, au milieu du mouvement incessant des fortunes, celui-là seul qui le mérite acquiert aujourd'hui un patrimoine, celui-là seul qui le mérite le conserve. Si la loi civile proclame le droit de succession, c'est la loi naturelle qui l'établit [1]. »

Les critiques de M. du Puynode s'appuient très-solidement sur les vrais principes de la science économique et financière. Faisons cependant une réserve. M. du Puy-

[1] Page 81.

node ne veut pas de l'impôt sur le revenu. Pourquoi? « Je préfère, dit-il, les taxes « sur les denrées les plus nécessaires à la vie, je les crois beaucoup moins domma- « geables au plus grand nombre, qu'un impôt qui enlève aux riches le moyen de « faire travailler. » Mais ne pourrait-on pas répondre à l'auteur de l'*Administration des finances* que les impôts indirects ne détruisent pas moins que l'impôt des revenus les moyens de travailler? Tout impôt sur les denrées nécessaires à la vie n'a-t-il pas pour effet inévitable d'en restreindre la consommation, partant la production? Ne ravit-il pas leur travail, c'est-à-dire leur pain de chaque jour à un bon nombre de ceux qui produisent ces denrées? Un impôt sur le revenu amènerait-il des résultats plus funestes que ceux-là?

A part cette tache légère, la brochure de M. Gustave du Puynode doit être signalée pour sa parfaite orthodoxie économique, et nous pensons qu'elle ne peut manquer d'obtenir un succès de bon aloi. M.

De la question du travail, ou solution proposée par un travailleur sans ouvrage. — Broch. in-12, chez Guillaumin et Comp.

Mon Dieu, oui, il s'agit encore d'une « solution du problème. » Depuis février, les solutions ne courent-elles pas les rues? Qui nous débarrassera des solutions?

En voici une qui se présente à nous sous les traits d'un travailleur sans ouvrage, et qui nous tient à peu près ce langage :

« Je ne suis pas la solution de M. Proudhon, de M. Louis Blanc, de M. Considérant ou de M. Pierre Leroux, ne vous méfiez donc pas! Je ne me nomme ni *droit au travail*, ni *garantie du travail*; je me nomme *mutualité*, et voici ma formule :

« *Le travail est une nécessité sociale à laquelle il devra être pourvu, en tout temps, suivant les besoins et dans la mesure des facultés existantes.* »

— Eh mais, attendez donc, c'est le droit au travail que vous me proposez là...

— Le droit au travail!

Eh! vous ne savez guère
Quelle je suis!

Le droit au travail, je le méprise, je l'exècre, je l'abomine; foin du droit au travail! Je me nomme *mutualité*, vous dis-je, et je veux :

1° La formation d'une caisse active reproductive du travail;

2° La formation d'une caisse de retraite...

— Eh! eh! cela pourrait être plus neuf, mais passons.... A quoi sert-elle votre *caisse active*, et comment vous y prenez-vous pour la remplir activement?

— Ma caisse, elle sert à commanditer les travailleurs associés ou non associés, à prêter à l'agriculture, à l'industrie, au commerce. Je la remplis au moyen d'un impôt progressif prélevé sur le travail. Les salaires d'un franc et au-dessous payeront 1 pour 100, les salaires d'un à deux francs payeront 1 1/2, et ainsi de suite. Voilà mon système en bloc, voulez-vous maintenant les détails?

— Grand merci, j'en sais bien assez. Qu'en dites-vous, ô lecteur bénévole?...

Ne faisons pas toutefois les dégoûtés. Il y a des choses qui valent leur pesant d'or dans la brochure du travailleur sans ouvrage. C'est une Californie en petit-romain. Demandez, par exemple, à notre travailleur ce qu'il pense du libre échange.

Il vous répondra aussitôt avec un grand sens (page 21) :

« Je tends vers le libre échange; mais je le subordonne à la protection due au travail national... »

Voulez-vous savoir ce qu'il pense de l'argent? Il vous dira avec une franchise qui l'honore (page 40) :

« Je cherche à classer l'argent parmi les travailleurs, mais je ne sais où le mettre. Pas une place méritée n'existe pour l'argent, lorsqu'on analyse le fonctionnement du travail, et cependant il est le maître du travail lui-même.

« Sans la couardise de l'argent, le monde eût épargné la moitié au moins de ses ébranlements calamiteux... Il nous jugule tous : il laisserait mourir un homme de faim sur un sac de blé, ou de froid sur un ballot de laine ; cette anomalie n'est que trop exacte.»

Comment donc faire pour se soustraire à cette « anomalie ? » Notre travailleur vous le dira sans biaiser :

« L'argent nécessite un contre-poids nouveau. Des institutions de crédit, des mobilisations de valeurs sérieuses peuvent toujours, par l'effet d'une concurrence libre et rationnelle qui sera faite à l'argent, soustraire le travail à ce lâche et insaisissable tyran. »

Pauvre travailleur sans ouvrage, oh ! puisses-tu bientôt mettre la main sur ce despote abominable, puisses-tu l'emprisonner dans un coffre-fort fermé à double cadenas et à triple serrure, — et bien veiller surtout à ce qu'il ne prenne jamais le chemin d'une imprimerie. M.

CHRONIQUE.

Sommaire : De la propagande antisocialiste. — Comment ses contre-poisons contiendront eux aussi du poison. — Economie politique des programmes électoraux : amis de la Constitution ; — montagnards et socialistes ; — bonapartistes. — La prime douanière prise sur le fait. — Le travail reprend. — M. Proudhon liquide sa banque. — La guerre ; l'Italie ; l'Allemagne. — Le budget. — Réduction notable sur les travaux publics, etc. — Origine du trop fameux impôt des 45 centimes.

Aussitôt que l'Assemblée nationale a eu décidé qu'elle ferait place à une nouvelle Chambre appelée à exercer le pouvoir législatif, conformément aux dispositions de la Constitution républicaine de 1848, la lutte électorale s'est organisée. D'ici à un mois, elle va être vive et passionnée. Que nous donnera-t-elle ?

Les uns craignent ou espèrent un retour complet vers la forme monarchique ; d'autres, et nous sommes de ce nombre, pensent qu'il dépend seulement des socialistes violents de précipiter la France dans de nouvelles révolutions, à la suite desquelles surgira, pour avoir une durée plus ou moins éphémère, soit le despotisme rouge, soit le despotisme blanc, soit le despotisme bleu. Quant à la Chambre future, s'il n'est pas trop aventureux de tirer son horoscope, on peut dire, en la comparant aux deux qui précèdent : que la Chambre des députés d'avant la Révolution avait plus d'intelligence que de bonne volonté ; que l'Assemblée nationale a eu plus de bonne volonté que d'intelligence, et que l'Assemblée législative aura à la fois moins de bonne volonté et moins d'intelligence que les deux autres. De grands propriétaires, des notabilités locales passeront seules à travers les entraves de la loi électorale et des préjugés politiques. Nous craignons bien qu'il ne sorte que de tristes mesures économiques d'une pareille réunion, au sein de laquelle toute idée de progrès sera considérée comme une innovation dangereuse, comme du *socialisme !* Mais l'opinion publique ne tardera pas à réagir en sens inverse, à élaborer les projets de réforme administrative, financière et économique suspendus et compromis par la Révolution ; une fermentation intelligente

et salutaire se fera dans le pays, qui fécondera les élections de 1852, et remettra, si Dieu le veut, la France sur la route des améliorations. A la faveur de ces améliorations, et grâce à la libéralité de nos institutions politiques, la force vive de la population pourra se concentrer dans le domaine du travail; amener l'accroissement du capital, l'augmentation de la richesse, la satisfaction d'un plus grand nombre de besoins matériels, intellectuels et moraux; et améliorer positivement le sort des classes les plus nombreuses et les plus pauvres.

Mais, en attendant, il nous faut traverser encore des années d'efforts négatifs contre les obstacles qui encombrent la voie de la civilisation. Celui de ces obstacles qui se dresse d'abord devant le progrès, c'est le Socialisme, qui alimente la colère des classes inférieures; qui met en désarroi l'esprit des classes moyennes; que les politiques du régime déchu n'ont pas aperçu; qu'ils ont même accru par leurs doctrines imprudentes; qui a dominé les hommes d'État de la Révolution, et contre lequel on ne sait encore au juste les moyens qu'il faut employer.

Diverses propagandes se sont organisées en vue des élections contre le socialisme, lequel a définitivement pour auxiliaires une partie des hommes ardents qui communiquaient de la vie à l'ancienne opposition, et qui apportent la force, l'énergie et le courage aux grands-prêtres du socialisme, lesquels, il faut le dire, ont, à force de promesses, attiré à eux la sympathie des classes pauvres. Il est à craindre que ces propagandes, si elles n'y prennent garde, ne produisent un résultat contraire à celui qu'elles désirent; car, malgré elles, elles ont une couleur politique qui perce à travers le manteau de conciliation dont elles sont revêtues.

Une de ces propagandes, provoquée et conduite par les rédacteurs de *l'Opinion publique* et de la *Mode*, reçoit des souscriptions presque exclusivement nobiliaires; elle fait des efforts maladroits pour démonétiser les hommes et les choses de la première révolution; elle base sa polémique sur la théorie du mépris des richesses et de l'abnégation chrétienne; elle donne à entendre que c'est dans la charité des riches, la protection des châteaux, la direction du presbytère, etc., que se trouve le vrai, le seul progrès.

Une autre propagande, partant du sein de ce parti qui adopte franchement la Constitution, et qui a fondé l'association des *Amis de la Constitution*, principalement avec la portion modérée des républicains de la veille, voudrait bien combattre le socialisme, mais ce parti manque d'intelligence sur ce point. Il n'est pas encore assez persuadé que le socialisme c'est le despotisme, la barbarie, le retour à l'autocratie et à l'enfance de la société : il a peur, en attaquant les socialistes, de tirer sur des alliés, précisément au moment où il redoute des adversaires de la couleur diamétralement opposée.

La propagande organisée par la réunion parlementaire de la rue de Poitiers se présente, à côté des deux précédentes, avec un caractère de force éminemment supérieur. MM. Thiers, Molé, Berryer en sont les colonnes. Autour d'eux se sont groupés des hommes de l'ancien parti légitimiste, les conservateurs faisant la majorité sous Louis-Philippe, des bonapartistes et une partie de l'ancienne gauche dynastique. Mais un exclusivisme que les amis de l'ordre doivent déplorer, en a écarté les hommes qui, républicains sincères de la veille et du lendemain, veulent avant tout préserver l'ordre social contre les folies qui se sont formulées depuis treize mois. Ni le général Cavaignac, ni M. Du-

faure, par exemple, ne font partie du Comité de la rue de Poitiers. De sorte que ce Comité s'est ainsi privé de son principal élément de force morale, et qu'il aura de la peine à neutraliser dans l'esprit des masses sur lesquelles il veut agir les effets de son péché originel, l'influence de noms rappelant des combinaisons gouvernementales qui ne sont plus constitutionnelles.

Ce n'est pas tout, le Comité de la rue de Poitiers a fait un appel d'argent aux citoyens qui veulent de l'ordre avant tout ; ceux-ci lui ont déjà répondu par des souscriptions qui ont, en quelques jours, atteint le chiffre de deux cent mille francs, chiffre qui serait insignifiant chez nos voisins. mais qui est très-remarquable dans notre pays. Eh bien ! comment le Comité transformera-t-il ce numéraire en propagande au profit de l'ordre, contre les socialistes ? Le Comité, après quinze jours de discussion, l'ignore encore. Tous les soirs l'honorable M. Molé, en faisant la clôture des débats, répète ce refrain : Nous sommes toujours d'accord sur le principe, mais nous n'avançons guère quant aux moyens pratiques. Les Comités sont coutumiers du fait : mais, outre que celui de la rue de Poitiers n'est pas l'expression de toute l'opinion antisocialiste, il est personnellement incapable de comprendre ce qui est et ce qui n'est pas socialisme. Quelques-unes de ses illustrations ont souvent fait du socialisme, comme M. Jourdain a fait de la prose. L'absorption des industries par l'Etat, les gros budgets, les institutions communistes et beaucoup d'autres flèches du carquois socialiste ont fait le fond de leur politique. Leurs opinions sont toujours plus ou moins mêlées d'utopies socialistes ; comment leur vue ne serait-elle pas obscurcie en face du socialisme ? Est-ce que l'un d'eux, dans l'agitation des banquets à la suite de laquelle la révolution a eu lieu, n'a pas porté un toast à l'Organisation du travail ? Sans doute il peut dire comme tant d'autres :

Pater, ignosce mihi, quia nesciebam quid faciebam ;

mais enfin lui aussi a eu ce que M. Marie, parlant à M. Léon Faucher, appelait la peste socialiste. Or, cette maladie laisse longtemps des traces.

C'est ce qui expliquera comment le *contre-poison* publié par le Comité de la rue de Poitiers, comment celui que publient déjà, à son imitation, divers journaux, la *Patrie*, le *Constitutionnel*, le *Pays*, etc., n'est pas à beaucoup près de la première pureté.

Mais en l'admettant complétement *rectifié*, le Comité de la rue de Poitiers aurait tort de croire qu'après l'avoir employé pendant un mois, les populations seront guéries. La propagande antisocialiste aura été un effet plus qu'une cause : elle aura aidé à telles ou telles candidatures ; mais elle n'aura produit que des résultats secondaires, presque tous neutralisés par les influences et les méfiances politiques. Aujourd'hui les populations se retournent d'elles-mêmes contre le socialisme, parce qu'elles le rendent responsable des maux qu'elles ont souffert. Mais comme c'est par le ventre, et non par la tête, que la raison leur est venue, elles ne tarderont pas à faiblir et à réagir en sens inverse. Ce qu'il faut, c'est parler à leur raison ; c'est redresser leur jugement, chasser les préjugés de leur esprit. Or, tout cela ne peut se faire que lentement, et par l'action incessante de l'enseignement. C'est à l'école primaire, au collége, dans la faculté que les notions d'économie sociale doivent être données, afin qu'un jour les hommes d'État soient provoqués et appuyés, au sujet des réformes, par une opinion publique éclairée ; afin que le charlatanisme n'ait plus autant de prise, et que les hommes sortis de la classe moyenne ne soient pas les premiers à

répandre dans les masses les doctrines antisociales qui les effrayent aujourd'hui.

Voilà le meilleur remède, le seul remède contre les illusions du socialisme. Que si, provisoirement, vous voulez répandre des pensées utiles, des idées saines, n'allez pas les commander à tel ou tel écrivain qui vous fabriquera à la hâte de la véritable pacotille. Feuilletez cent et un écrits qu'ont publiés les fondateurs de la science économique, et ceux qui brillent sur leurs traces, et ceux qui ont vulgarisé les vérités les plus élémentaires sur la population, le capital, les salaires, la liberté du travail, la propriété, etc.; et extrayez-en les arguments qui y abondent. Mais n'allez pas oublier les concluants passages des livres où M. Proudhon parle des communistes, des phalanstériens, de M. Louis Blanc, des idées économiques des montagnards, etc. ; les critiques faites par d'autres socialistes, et aussi les appréciations de Cham et de Berthall, écrites dans cette langue universelle qui permet d'établir les preuves et les démonstrations en de si saisissantes formules.

—Outre la propagande, diverses unions électorales ont voulu formuler les doctrines des partis qu'elles représentent ou qu'elles ont la prétention de représenter. Dans ces manifestes il est naturellement question de politique extérieure et intérieure. Pour la politique extérieure ce sont toujours les mêmes banalités aboutissant à l'intervention dans les affaires des autres, avec des *si* et des *mais* différents selon les nuances. Pour l'intérieur, ce sont des généralités non moins rebattues sur la manière d'interpréter la liberté, des récriminations et des contradictions interminables. Une large part est en outre faite aux questions économiques; mais en parcourant ces prétentieuses déclarations, on ne voit guère apparaître que le vague, l'indécision à l'abri desquels les préjugés, l'ignorance et le socialisme ont cherché à fusionner.

Le Comité de la rue de Poitiers s'en est tenu, par prudence, à la formule de l'ordre. Son manifeste n'affirme que le désir de restaurer la tranquillité et de calmer pour ainsi dire le système nerveux de la société, si vivement ébranlé par les utopies, les révolutions et les fusillades. La réunion dite du Palais-National, sœur de lait de celle de l'Institut, et qui est composée de républicains modérés de la veille, a suivi le même exemple. Toutefois, tout en voulant la restauration de l'ordre, elle demande le maintien et le développement régulier des institutions républicaines, et elle fait appel à tous les électeurs en un langage plein de sagesse et de modération.

L'Association des amis de la Constitution, dans une déclaration également franche, énergique et modérée en faveur des institutions votées par l'Assemblée nationale, formule comme suit le but de ses efforts économiques et sociaux :

Filles du temps, les réformes, dans leur enchaînement successif, n'ont de limites que celles de la perfectibilité de l'homme et de la société. Elles doivent être érigées en institutions à mesure qu'elles arrivent à maturité.

Les principales réformes qui, dès à présent, sont mûres et doivent être opérées, sont :

L'instruction gratuite, qui est une dette de l'Etat, comme la justice, et qui seule peut donner au suffrage universel toute son efficacité ; — l'organisation de l'enseignement professionnel ; — la condition des instituteurs moins précaire et plus relevée ;

L'inamovibilité des desservants et l'amélioration de leur sort ;

L'application graduelle de ce principe écrit dans la Constitution : la proportionnalité des impôts, en commençant cette réforme par ceux qui s'écartent le plus de cette règle, tels que l'impôt du sel, qui pèse particulièrement sur l'agriculteur, et

l'impôt des boissons, qui stérilise une vaste partie du sol, diminue la richesse nationale, fait perdre à l'Etat plus qu'il ne lui rapporte ;

L'organisation démocratique de la force publique, au triple point de vue de la réduction des charges de l'Etat, de l'égalité devant l'impôt et de la sécurité intérieure et extérieure de la République ;

L'organisation du crédit par des institutions qui le rendent moins cher et plus accessible ; la réforme hypothécaire ;

La simplification des rouages administratifs, multipliés à l'excès depuis trente ans, au préjudice du Trésor public et de la prompte expédition des affaires ;

La révision des lois de procédure, qui rendent la justice trop lente et trop coûteuse ;

La création d'institutions de prévoyance et de retraite pour les travailleurs ;

L'organisation de l'assistance publique.

Il y a encore là des formules très-vagues et de gros filets de socialisme ; mais cependant nous devons avouer que ce parti qui avait le *National* pour organe et qui a porté aux affaires une économie politique si déplorable, a quelque peu oublié et quelque peu appris. On remarquera toutefois qu'il n'y a pas un mot dans ce programme sur la réforme douanière, la plus pressée de toutes et la plus propre à relever notre industrie et nos finances ; qu'il y est parlé de force *organisations* ; et enfin qu'il y est promis aux travailleurs l'assistance par l'Etat, l'instruction gratuite par l'Etat, des caisses de retraites par l'Etat, et du crédit par l'Etat. Rien de plus facile que de faire sortir le socialisme de ce buisson de formules très-habilement décolorées.

Les montagnards de l'Assemblée (55 représentants) ont publié une adresse aux électeurs dans laquelle ils établissent les doctrines sur l'extérieur, l'intérieur, le travail, l'impôt, le service militaire, l'instruction et l'ordre. C'est M. Félix Pyat qui a rédigé la pensée dans laquelle se trouvent toutes les théories socialistes : le droit au travail, le droit au crédit, l'Etat banquier des pauvres, l'absorption des industries par l'Etat, l'impôt progressif, les autres conséquences socialistes de la Constitution, etc. C'est un mélange confus de fouriérisme, de proudhonisme, de communisme et de saines propositions d'économie politique.

Nous voulons reconnaître à tous le droit à la propriété par le droit au travail. Qu'est-ce que le droit au travail ? C'est le droit au crédit. Et qu'est-ce que le droit au crédit ? C'est le droit au capital, c'est-à-dire aux moyens, aux instruments de travail.

L'article 13 de la Constitution a promis des institutions de crédit : le crédit, c'est la mise en circulation de la richesse commune, c'est la vie même de l'Etat, et la vie collective ressemble à la vie individuelle. L'Etat doit, comme le cœur envoie le sang aux membres, distribuer le crédit aux citoyens qui le lui rendent par l'impôt. Il faut donc que l'Etat, suivant l'article 13 de la Constitution, institue, organise le crédit public ; il faut que, par un bon système de banques cantonales et départementales reliées entre elles et à une banque nationale, il supplée au crédit privé qui, soit défiance, insuffisance ou malveillance, s'est retiré du corps social et l'a paralysé. Il faut qu'il fasse en grand ce que la Banque de France fait en petit avec un capital restreint, usuraire et mal garanti. Il faut qu'il prête au lieu d'emprunter ; il faut qu'il prête sur immeuble comme sur meuble, sur valeurs présentes comme sur produits à venir ; qu'il soit enfin réel et personnel.

Il faut qu'il force ainsi l'intérêt de l'argent à baisser de plus en plus ; il faut qu'il arrache l'agriculture, l'industrie et le commerce à l'exploitation féodale des hommes de banque et de bourse, aux agioteurs et aux usuriers patentés ou marrons ; il faut qu'il ranime, qu'il redouble la force, la vie, l'activité de la nation, qu'il fournisse à tous ses membres, à tous les citoyens associés ou isolés le travail, c'est-à-dire la propriété, c'est-à-dire la liberté.

Ce manifeste se termine par le résumé suivant :

Telles sont les principales conditions que vous retrouverez dans notre programme, dont voici d'ailleurs le résumé :

Suffrage universel et direct. Unité de pouvoir, distinction de fonctions. L'exécutif révocable et subordonné au législatif. Point de président. La liberté de la pensée, quel que soit son mode de manifestation, individuel ou collectif, permanent ou périodique, par la parole ou par la presse ; liberté entière sans aucune entrave préventive ou fiscale, sans cautionnement, priviléges, censure ou autorisation ; liberté absolue sans autre limite que la responsabilité.

Rehaussement des fonctions d'instituteur ; émancipation du bas clergé. Application la plus large possible de l'élection et du concours à toutes les fonctions publiques. Réforme du service militaire. Abolition complète des impôts qui frappent les objets de consommation de première nécessité, comme le sel et les boissons ; révision de l'impôt financier et des patentes ; établissement de l'impôt progressif et proportionnel sur le revenu net, immobilier et mobilier. Remboursement des 45 centimes. Exploitation, par l'Etat, des chemins de fer, mines, canaux, assurances, etc. Réduction des gros traitements, augmentation des petits. Réforme administrative, judiciaire et pénale. Abolition de la contrainte par corps. Abolition de la peine de mort. Amnistie. Encouragement à l'agriculture et à l'industrie. Enfin, droit à l'enseignement et droit au travail par le crédit et l'association.

Voilà ce que nous voulons, ce que le peuple peut avoir s'il le veut, avec le suffrage universel qu'il a déjà, et sans fusils, sans émeutes, sans secousse, en se barricadant dans la loi, en s'armant de son vote, par la seule force du nombre et de l'union. Il peut, s'il le veut, tirer de l'urne, pacifiquement et progressivement, toutes ces conséquences des trois grands principes de la Révolution, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous et pour tous, la République une et indivisible, démocratique et sociale.

Sous une forme différente, le manifeste de la Montagne n'est autre que celui de la presse démocrate-socialiste auquel ont adhéré : *le Peuple* (de M. Proudhon), *la Démocratie pacifique* (fouriériste), *la République* (socialiste errant), *la vraie République* (de M. Thoré, inspiré par MM. Barbès et Pierre Leroux), *le Travail affranchi* (de M. Vidal, communiste, secrétaire de la fameuse Commission du Luxembourg).

Il y a encore eu des manifestes de comités bonapartistes qui n'ont pas voulu fusionner avec la rue de Poitiers, et qui, outre leur marote purement politique, réclament plus ou moins l'exécution du manifeste de M. Louis Napoléon-Bonaparte, que nous avons publié dans notre premier numéro de cette année du 15 décembre, tome XXII, page 119 : la décentralisation, la diminution des impôts, et la réforme administrative. Mais ils insistent peu sur ces questions, dont ils ont, d'ailleurs, l'air de fort peu se préoccuper.

— Nous avons sous les yeux une facture authentique que nous gardons dans nos archives, et qui est ainsi conçue :

DEMY-DOINAU ET BRAQUENIÉ,

Manufacture royale de tapis, à Aubusson.

Rue Vivienne, 16, en face de la rue Colbert.

Paris, le 6 avril 1849.

Doit M. Tipping, hôtel Mirabeau, rue de la Paix :

Un Tapis d'Aubusson..... fr.	380
Emballage et frais de douanes.....	5
	385
Dont à déduire,	
20 kilog., prime de douane à 85 c.....	17
Reste à payer.....	368

Pour acquit :

Demi-Doinau et Braquenié.

D'où il résulte que M. Tipping, citoyen anglais, qui s'est procuré un tapis d'Aubusson, l'a payé 17 francs de moins qu'un citoyen français !

D'où il résulte encore que ces 17 francs, qui seront payés par la douane à MM. Demy-Doinau, et dont ceux-ci ont fait remise au citoyen anglais, sortent de la poche des citoyens français.

Au dire des protectionnistes, la prime profite au fabricant français, qui la restitue à l'ouvrier français. — En fait, on le voit, les 17 francs dont il s'agit ne vont pas dans une poche française ; mais ils s'en vont des poches françaises : c'est bien différent !

Si, sortis des mains des contribuables français, les 17 francs avaient passé dans des bourses françaises, il n'y aurait qu'injustice et violation de la propriété. Comme ils passent à l'étranger, les économistes ont-ils tort de dire que la prime, outre qu'elle blesse la justice, n'est pas un encouragement au travail national, mais bien une duperie nationale ?

— M. Buffet, ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir pris connaissance de l'avis exprimé par les Chambres de commerce et les Chambres consultatives des arts et manufactures, a décidé que les produits étrangers ne seraient pas admis, cette année, à l'exposition de l'industrie.

Quatre-vingt-dix Chambres avaient répondu à la question dont il s'agit; vingt-huit s'étaient prononcées en faveur de l'admission ; quarante-deux avaient émis une opinion contraire, et vingt avaient simplement demandé l'ajournement à une époque plus favorable.

Ce résultat est celui qu'a sollicité avec son activité habituelle le Comité prohibitionniste, sous la direction de MM. Odier et Lebœuf; il était facile à prévoir, dès le moment que M. le ministre avait cru devoir consulter les Chambres de commerce dominées presque partout par des intérêts de localité, dirigées par d'étroits préjugés. Toutefois, nous étions loin de nous attendre à une statistique aussi satisfaisante. Sur quatre-vingt-dix Chambres, vingt-huit ont voté pour l'admission des produits étrangers à l'exposition, et vingt ont demandé l'ajournement à une époque plus favorable. Si nous comptons bien, vingt et vingt-huit font quarante-huit, c'est-à-dire la majorité. Et puis, est-il bien sûr que si les amis du progrès avaient fait parvenir aux Chambres de commerce les raisons en faveur de l'admission, qu'ont si bien déduites et le *Journal des Débats* et la *Patrie* contre le *Constitutionnel* et le *Moniteur industriel*, avocats du Comité prohibitionniste, est-il bien sûr que les vingt Chambres auraient demandé l'ajournement, et que l'opinion des quarante-huit n'eût pas été ébranlée ?

— Enfin, et malgré les désastres de l'Italie et l'agitation électorale, la situation commerciale et financière se raffermit. La production et la consommation ont pris un mouvement ascensionnel. Les commis sont rappelés dans les magasins; les ouvriers retrouvent du travail ; toutes les grandes industries ont repris leur activité ; celles des laines, des cotons, de la soie, du tissage, etc. La Bourse de Paris reflète tous ces heureux symptômes, qui nous sont confirmés par notre correspondance des villes manufacturières.

On nous écrit de Mulhouse : « Dans plusieurs établissements, on travaille jour et nuit, avec des relais d'ouvriers. Toutes les marchandises ont été enlevées, et la production ne suffit pas aux demandes. En ce moment, une mousseline-laine dont on n'eût pas trouvé 1 fr. 05 c. le mètre en temps ordinaire, se vend 1 fr. 35 c. sans difficulté. »

A Reims et à Saint-Quentin, on nous dit que les magasins sont vides, que les fabricants sont obligés de répartir leurs rentrées entre leurs divers commettants, afin de tâcher de les satisfaire.

— M. Proudhon liquide sa Banque. Il s'était fait condamner, pour des articles écrits à dessein, à trois ans de prison et 3,000 francs d'amende. Dans ces conditions, il lui était évidemment impossible de continuer son essai.

M. Proudhon avait fait appel à un capital de quatre millions. Il est venu dans sa caisse 18,000 francs; il en a dépensé en frais d'installation 8,000. Il remboursera une partie de ses actionnaires avec ce qu'il y a de disponible, et prendra des engagements pour le reste.

Nous avons pleine confiance en la probité de M. Proudhon et en la fécondité de son travail pour payer le solde au sujet duquel il demande terme. Le crédit personnel du gérant de la Banque ne ressentira aucune atteinte de cette épreuve. Mais on sera toujours en droit de lui demander compte de son imprudence à se faire condamner à la prison, et d'avoir sciemment provoqué un obstacle matériel à sa gestion.

Pour notre compte nous n'avons jamais mis en doute l'illusion du socialiste sur la vulgarité de son entreprise et sur l'inanité de ses efforts pour arriver à la gratuité du crédit; mais sa réputation, aux yeux de la masse qui ne sait pas et qui espère toujours, ainsi qu'aux yeux des autres socialistes qui lui avaient niaisement emprunté sa doctrine et son langage, doit nécessairement beaucoup souffrir de cette déconfiture.

Nos lecteurs connaissent la déclaration plus que solennelle par laquelle il annonçait au monde l'avénement de son plan de Banque d'échange. Nous l'avons reproduite dans notre numéro du 15 février, tome XXII, page 243: il faisait serment, on s'en souvient, devant Dieu, sur l'Évangile, etc., que la Banque était la traduction de la formule : *Liberté, Egalité, Fraternité*; que les principes sur lesquels elle reposait étaient tout le socialisme ; que hors de là il n'y avait qu'utopie et chimère; que l'expérience ferait justice de ses théories; que si cette expérience lui était défavorable, il ferait amende honorable; etc. Il commençait en disant : « Je ne demande rien de plus, rien de moins, que la libre et pacifique application de ces principes et de leurs conséquences logiques, légales et légitimes. » Et il finisssait par ces mots : « Que si, après ce démenti de la raison générale et de l'expérience, je devais chercher un jour, par d'autres moyens, par des suggestions nouvelles à agiter encore les esprits et entretenir de fausses espérances, j'appellerais sur moi, dès maintenant, le mépris des honnêtes gens, et la malédiction du genre humain. »

Pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, M. Proudhon n'a pas concentré ses efforts sur l'application pacifique des principes de la Banque d'échange ; il a fait dans le *Peuple* une polémique vitriolique qui ne pouvait que mal finir ; et il tient, dans l'écrit où il annonce sa liquidation, le langage suivant :

« Je suis désormais dans l'impossibilité de gérer la Banque du peuple... fussé-je libre, d'ailleurs, les circonstances où nous nous trouvons m'imposent d'autres devoirs... » Or, à ses yeux, ce devoir est, aujourd'hui, de faire de la propagande socialiste contre le capital, afin de vaincre par le scrutin et d'achever, par six mois de polémique, une société qu'il croyait morte!

« Il y a là, disait un jour Geoffroy-Saint-Hilaire (presque tombé en enfance et en se frappant le front), il y a là génie ou folie. » Génie et folie; telle est la formule de la situation de cet autre esprit, tantôt si lucide et tantôt si fourvoyé; de ce si remarquable écrivain et de ce si dangereux agitateur.

Inscrivons, pour mémoire seulement, que MM. Jules Lechevalier et Ramon de la Sagra, qui étaient assesseurs de M. Proudhon, ont la prétention de continuer son œuvre! *per Baccho!*

— La journée du 23 mars a été désastreuse pour le Piémont. Humiliation, augmentation de la dette, perte d'une force vive considérable en hommes et en capitaux, ajournement de l'indépendance italienne, suspension des libertés publiques. Voilà ce qui reste de cet appel aux armes chevaleresque dont l'opinion publique piémontaise est coupable. Charles-Albert a obéi à la nation; et, s'il est vrai que celle-ci se soit laissé faire violence par la minorité, elle doit amèrement se reprocher sa faiblesse. Et maintenant, avions-nous tort de dire qu'il n'y avait pas à compter sur l'énergie de l'Italie centrale; que les unitai-

res perdraient la cause de l'indépendance en effrayant les populations par des mesures révolutionnaires, en méconnaissant la nature fédéraliste des divers centres, en voulant détrôner les princes encore aimés des peuples, et en se privant de leur concours et des moyens concentrés dans leurs mains?

L'assassinat de M. Rossi; la lâcheté des Romains braquant des canons sur le Quirinal, habité par le restaurateur des libertés italiennes; le départ forcé de ce grand-duc sous lequel la Toscane avait été, même aux plus tristes époques, un des pays les plus libres et les plus heureux : voilà ce qui a déplorablement servi les efforts des ennemis de l'indépendance, ce qui a refroidi les populations, ce qui a fait que Charles-Albert, malgré son héroïsme, a dû quitter la partie après la première défaite.

Les plaies de l'Italie vaincue, la reprise des hostilités de Naples contre la Sicile; la nomination à l'empire de l'Allemagne du roi de Prusse, qui semble vouloir prendre au sérieux cet acte du parlement bâtard de Francfort; la reprise de la guerre entre le Danemarck et l'Allemagne au sujet des duchés; la résistance de la Hongrie; voilà bien des complications graves qui contribueront, pour longtemps encore, à jeter des doutes sur la paix entre les grandes puissances; et cependant, comme nous venons de le dire, les affaires reprennent dans notre pays.

—L'Assemblée nationale, après avoir voté la loi électorale, a commencé le budget et l'a continué depuis le 17 mars parallèlement avec des débats soulevés par les incidents de la politique courante ou rétrospective, intérieure ou extérieure. La discussion générale n'a rien produit, malgré un prétentieux discours de M. Mathieu de la Drôme, qui s'est posé en Ledru-Rollin, et a voulu formuler le système financier de la République rouge; ce discours n'était qu'un composé de promesses vaines, de généralités sans bases, de propositions économiques cousues avec des lambeaux de socialisme, une véritable arlequinade oratoire.

La Chambre s'est en tout montrée très-parcimonieuse; elle a voté d'importantes réductions dans le budget des travaux publics: 13 millions sur les routes, 7 millions sur la navigation intérieure, 4 millions et demi sur les postes, 17 millions sur les chemins de fer. On a beaucoup discuté sur ces suppressions. Pour notre compte, nous les eussions soutenues, s'il nous eût été démontré que l'Assemblée avait bien conscience de ce qu'elle faisait. Assurément c'est un malheur de suspendre des travaux; mais encore faut-il avoir les moyens de les continuer.

L'Assemblée a fait deux actes de justice, en augmentant de un million les traitements des prêtres succursalistes, et en portant à 550 francs le traitement des instituteurs primaires. Puisque l'État veut enseigner et soutenir les hommes qui se consacrent à la vulgarisation de la morale et à la propagation de la religion, il est juste qu'il ne les laisse pas mourir de faim.

A propos du ministère des finances, la discussion s'est arrêtée sur l'impôt des 45 centimes que la Montagne et une cinquantaine d'autres membres auraient voulu restituer aux contribuables, au moins sous forme de rentes, en chargeant la dette d'une augmentation perpétuelle de 10 à 11 millions.

La séance du 12 avril a été consacrée à un débat fort agité dans lequel les révélations de M. Duclerc ont appris que le chiffre de l'impôt avait d'abord été proposé à 2 fr., 1 fr. 50, 1 fr. et 50 c., et que c'est sur l'insistance de M. Garnier-Pagès que le gouvernement provisoire a pris ce dernier chiffre. M. Ledru-Rollin avait proposé 1 fr. 50 c. sur les riches! ou à défaut un milliard d'assignats gagés sur les biens de l'Etat. Cet impôt si funeste à la République a-t-il été nécessité par les malencontreuses circulaires du ministre de l'intérieur, ou bien celles-ci ont-elles été engendrées par la fausse mesure financière? M. Duclerc a soutenu la première proposition; MM. Ledru-Rollin et Goudchaux, la seconde. Une tempête a surgi lorsque M. Duclerc a dit qu'avant l'adoption de l'impôt des 45 c., la banqueroute avait été proposée et repoussée. Par qui? lui ont demandé dix interpellations. M. Duclerc est resté silencieux et s'est borné à dire que cette proposition n'était ni de M. Ledru-Rollin, ni de M. Flocon, ni de M. Louis Blanc. M. Dupont (de l'Eure), président du gouvernement provisoire, a ajouté que cette proposition n'avait jamais été faite. *Fiat lux.*

Paris, 15 avril 1849. ***

INTRODUCTION HISTORIQUE

A L'ÉTUDE

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE[1].

La consommation de la richesse est une condition indispensable de la vie; mais l'éternelle loi de la Providence a décrété que la richesse ne peut être acquise que par l'industrie, et que l'homme doit gagner son pain à la sueur de son front; cette double nécessité fait de l'acquisition de la richesse le but constant et principal des efforts de l'immense majorité des hommes; elle a triomphé de leur aversion naturelle pour le travail; elle a donné de l'activité à l'indolence, et armé les mains patientes de l'industrie du zèle qui fait entreprendre et de la persévérance qui mène à bien les travaux les plus pénibles et les plus rebutants.

Mais s'il est vrai que la richesse soit une chose si nécessaire, s'il est vrai que le désir de l'acquérir suffise pour nous rendre capables d'endurer les plus grandes privations, la science qui enseigne les meilleurs moyens pour arriver à ce résultat et nous mettre à même d'obtenir, avec le moins de peine possible, la plus grande somme de richesse, cette science doit certainement mériter une étude et un examen approfondis. Il n'est aucune classe de la société à laquelle elle puisse paraître étrangère ou inutile. Sans doute, il est des personnes auxquelles elle peut être plus utile qu'à d'autres, mais elle est, pour toutes, de la plus grande importance. Le prix des denrées de toute espèce, les profits du fermier, du manufacturier et du marchand, la rente du propriétaire du sol, le travail et les salaires de l'ouvrier, l'influence des règlements qui agissent sur la liberté de l'industrie, les effets ordinaires ou accidentels produits par les impôts et les emprunts, tout cela repose sur des principes qu'il appartient à l'économie politique de fixer et de développer.

La richesse n'est pas nécessaire uniquement parce qu'elle nous fournit les

[1] Ce morceau est tiré de l'édition récente et très-augmentée des *Principes d'économie politique* publiés en anglais par M. Mac Culloch, et qui ne sont point traduits en français. Il y a vingt-cinq ans que M. Mac Culloch donnait, sous forme de brochure, une première édition de cet écrit, qui a été traduit en français par M. Guillaume Prévost. Depuis, l'auteur a revu son travail, et la traduction de M. Prévost a été complétement épuisée. Le discours de M. Mac Culloch est un résumé succinct et chronologique du développement des théories économiques, et c'est à peu près le seul précis historique que nous ayons.

Lorsqu'il parut pour la première fois, il eut l'honneur d'un examen critique étendu de la part de Jean-Baptiste Say. On peut lire cet écrit, page 261 des *Œuvres diverses* de ce savant, dans le tome IV de ses œuvres complètes, tome XII *de la Collection des principaux économistes*.

moyens de subsister ; sans elle, nous ne pourrions cultiver et développer nos facultés les plus nobles et les plus élevées. A des hommes pauvres, constamment occupés de pourvoir à leurs besoins immédiats, il ne reste plus de temps pour cultiver leur esprit ; leur manière de voir, leurs sentiments, leurs opinions deviennent étroits et mesquins. La possession d'une honnête aisance ou la faculté de se livrer à d'autres occupations que celles qui ont pour but de satisfaire nos besoins et nos appétits grossiers est nécessaire pour adoucir les passions égoïstes, pour donner au caractère son développement intellectuel et moral, et pour ouvrir une voie infaillible à des progrès considérables dans les études et les travaux libéraux. L'acquisition de la richesse n'est donc pas désirable seulement comme un moyen de se procurer des jouissances positives et immédiates ; mais elle est encore d'une nécessité indispensable aux progrès de la société dans la civilisation et du raffinement des mœurs. Sans le calme et le loisir que nous donne la possession de la richesse accumulée, il est impossible de poursuivre avec succès ces études spéculatives et choisies qui étendent et agrandissent notre horizon, épurent notre goût et nous élèvent dans l'échelle des êtres. La barbarie ou la politesse d'un peuple dépendent beaucoup plus de sa richesse que de toute autre circonstance.

En effet, peut-on citer une nation éminente dans la philosophie ou les beaux-arts qui n'ait été en même temps célèbre par son opulence? Périclès et Phidias, Pétrarque et Raphaël ont immortalisé les siècles où le commerce florissait en Grèce et en Italie. Sous ce rapport, l'influence du commerce est pour ainsi dire toute-puissante. C'est elle qui fit surgir Venise du sein de la mer ; c'est elle qui *fit*, des îles désertes et sablonneuses sur lesquelles elle est bâtie et des marais insalubres de la Hollande, le séjour favori des lettres, des sciences et des arts. En Angleterre, les effets produits par la richesse n'ont pas été moins frappants. Le nombre et le mérite de nos philosophes, de nos poëtes, de nos savants s'est toujours accru en raison directe de l'accroissement de la richesse publique, ou des moyens dont nous avons pu disposer pour récompenser et honorer les travaux de ces hommes distingués.

La possession de la richesse étant *donc* indispensable à l'existence, au bien-être privé et au progrès des nations dans les voies de la civilisation, on a droit de s'étonner que de si faibles efforts aient été tentés jusqu'à nos jours pour en rechercher les sources, et que l'étude de cette science ne soit pas encore considérée comme devant former une partie essentielle d'un large système d'éducation. On pourrait attribuer cet injuste abandon à des circonstances très-diverses ; mais l'institution de l'esclavage domestique dans l'ancien monde et l'ignorance qui régnait, à l'époque où se formèrent les premiers plans d'éducation dans les Universités de l'Europe moderne, paraissent avoir exercé, à ce sujet, l'influence la plus considérable. Les Grecs et les Romains regardaient comme une chose dégradante de s'adonner à ces travaux qui forment aujourd'hui la principale occupation des habitants de l'Europe moderne. Au lieu de s'efforcer d'acquérir eux-mêmes la richesse par leur activité personnelle, ils se reposaient de ce soin sur le travail forcé des esclaves, ou sur les subsides arrachés aux pays conquis. Dans quelques Etats de la Grèce, il était interdit aux citoyens de se livrer à l'industrie ou au commerce ; et quoique cette interdiction n'existât pas à Athènes et à Rome, ces occupations n'en étaient pas moins regardées comme indignes d'hommes libres ; et, par suite de cette opinion, elles devenaient le partage exclusif des esclaves

ou des hommes de la lie du peuple. Cicéron lui-même, qui tient le premier rang parmi les philosophes anciens et dont l'esprit était supérieur à la plupart des préjugés de son siècle et de son pays, n'hésite pas à affirmer que rien de noble ne peut se rencontrer dans un atelier; et il ajoute que le commerce, lorsqu'on le fait sur une petite échelle, est chose abjecte et méprisable, et, lorsqu'il prend un plus grand développement, doit être à peine toléré; et qu'après tout, cependant, le commerce n'est pas *chose blâmable*[1]. L'agriculture était traitée avec plus de considération. Quelques-uns des personnages les plus distingués des premiers siècles de l'histoire romaine s'y étaient livrés avec beaucoup d'ardeur; mais malgré l'exemple donné par eux, la culture du sol, aux beaux jours de la république et sous les empereurs, ne fut, le plus ordinairement, que l'occupation habituelle des esclaves appartenant au propriétaire de la terre et travaillant pour son compte. La masse de la population romaine était engagée dans le service militaire[2], ou tirait une subsistance précaire et incertaine des approvisionnements de blés que fournissaient les provinces conquises. Dans une telle société, les relations qui existent dans l'Europe moderne entre les propriétaires et les tenanciers, entre les maîtres et les esclaves, étaient presque inconnues. Aussi les anciens ignoraient-ils complétement ces questions si intéressantes auxquelles donnent lieu l'élévation et l'abaissement des revenus et des salaires, questions qui forment une branche si importante de la science économique. L'esprit de la philosophie ancienne était aussi très-défavorable à la culture de l'économie politique. Les anciens moralistes regardaient le luxe ou le raffinement de la vie des gens riches comme le plus grand des maux[3]. Ils le considéraient comme la ruine de ces vertus guerrières, l'objet principal de leur admiration; ils accusaient hautement la passion de l'accumulation des richesses de renfermer les conséquences les plus désastreuses. Il était impossible que la science économique devînt l'objet d'un examen sérieux pour des esprits imbus de pareils préjugés, ou qu'elle pût être étudiée par ceux qui méprisaient le but de cette science et qui regardaient comme abject le travail, source de la richesse.

Lors de l'établissement de nos Universités, le clergé possédant, presque exclusivement, le peu de connaissances que l'on avait alors, il était naturel que les sentiments et les travaux particuliers à cette classe de la société dussent avoir une influence marquée sur le système d'éducation qu'elle s'efforçait de

---

[1] On tient pour une profession basse et indigne d'un homme libre celle de tous les mercenaires et de tous ceux dont on paye le travail et non le talent. Le salaire qu'ils reçoivent est, en effet, le prix de leur servitude. C'est une profession également réputée vile d'acheter à des marchands pour revendre. Ceux qui s'y livrent ne peuvent rien gagner qu'à force de mentir... Enfin les artisans exercent tous une profession basse; *l'atelier, en effet, peut-il avoir rien de noble?*

Le commerce est ignoble s'il se fait en petit; mais un grand et riche négoce, qui apporte de tous les pays beaucoup de marchandises et les distribue, sans fraude, à beaucoup d'acheteurs, n'est pas absolument à blâmer. (Cicéron, *Des Devoirs*, chap. I, sect. 42.)

[2] L'art militaire l'emporte sur tous les autres; c'est l'art militaire qui a été pour le peuple romain, pour Rome, la source d'une gloire éternelle. (Cicéron, *Plaidoyer pour Muréna.*)

[3] Peu à peu, dit Tacite, en parlant des effets de l'augmentation des richesses chez les Romains, on retourna vers les *délices* des vainqueurs, les bains et les repas élégants; et c'est ce qu'on appelle *politesse de mœurs chez les gens dépourvus de bon sens.*

faire prévaloir. La grammaire, la rhétorique, la logique, la théologie scolastique et la jurisprudence civile formaient l'ensemble des matières d'enseignement; on aurait considéré à la fois comme inutile et comme dégradant pour la dignité de la science d'avoir des professeurs chargés d'expliquer les principes du commerce et les moyens qui peuvent rendre le travail plus fructueux. Au moyen âge, les anciens préjugés contre le commerce, l'industrie et le luxe conservaient une puissante influence. Personne alors ne possédait d'idées claires sur les véritables sources de la richesse, du bonheur et de la prospérité des nations. Les relations entre les divers Etats étaient extrêmement bornées, et s'entretenaient plutôt par des incursions de maraudeurs et des expéditions de pirates en quête du pillage, que par un commerce fondé sur la satisfaction de besoins réels et réciproques.

Ces circonstances expliquent suffisamment l'origine récente de la science et le peu d'attention qu'on lui a accordé jusqu'à ces derniers temps ; et depuis qu'elle est devenue plus généralement l'objet d'un examen réfléchi, les dissidences qui ont éclaté parmi les professeurs les plus éminents d'économie politique ont été très-défavorables aux progrès de la science, et ont engendré une disposition à contester ses conclusions les mieux établies.

Cependant il est évident que ceux qui mettent en doute les conclusions de l'économie politique, à raison de la diversité des systèmes proclamés tour à tour pour expliquer les phénomènes dont elle s'occupe, peuvent, par le même motif, mettre en doute les conclusions de presque toutes les autres sciences. La divergence entre les divers systèmes qui ont reçu la sanction successive des médecins, des chimistes, des naturalistes et des moralistes est, de tout point, aussi considérable que celle qui existe entre les systèmes des économistes les plus éminents. Mais qui donc voudrait en inférer que la médecine, la chimie, l'histoire naturelle et la morale ne reposent pas sur des fondements solides, ou qu'elles ne peuvent nous offrir un ensemble de vérités bien établies et qui se tiennent par des liens réciproques? Nous ne refusons pas notre assentiment aux démonstrations de Newton et de Laplace, parce qu'elles renversent les hypothèses de Ptolémée, de Tycho-Brahé et de Descartes. Irions-nous rejeter les démonstrations de Smith et de Ricardo, parce qu'elles ont renversé les fausses théories émises avant eux sur les sources et la distribution de la richesse? L'économie politique n'a pas échappé au sort commun des autres sciences; aucune science n'a atteint, du premier coup, la perfection.

Il s'est toujours glissé des erreurs, plus ou moins nombreuses, dans les spéculations de ceux qui l'ont cultivée les premiers. Mais les erreurs dont cette science était entachée autrefois n'ont pas tardé à disparaître. Quelques observations suffiront pour démontrer que l'économie politique est susceptible d'un aussi grand degré de certitude dans ses conclusions que peut l'être une science quelconque fondée sur les *faits* et l'*expérience*.

Les principes sur lesquels reposent la production et l'accumulation des richesses et les progrès de la civilisation ne prennent pas leur source dans les règlements législatifs. L'homme doit faire des efforts pour produire la richesse, parce qu'il ne peut exister sans elle, et le désir inné dans le cœur de tout individu de s'élever dans le monde et d'améliorer sa condition, ce désir l'excite à épargner et à accumuler. Les principes qui forment la base de l'économie politique sont donc une partie intégrante de la constitution primitive de l'homme et du monde physique ; et l'action de ces principes, comme celle des

agents mécaniques, peut se démontrer à l'aide de l'observation et de l'analyse. Il y a cependant une distinction importante à faire entre les sciences naturelles et les sciences morales et politiques. Les conclusions des premières trouvent leur application dans toutes les circonstances; les conclusions des dernières ne s'appliquent que dans le plus grand nombre de circonstances.

Les principes sur lesquels reposent la production et l'accumulation de la richesse sont inhérents à notre nature et exercent une influence puissante, mais qui n'agit pas toujours au même degré, sur la conduite de tous les hommes ; et le théoricien doit, en conséquence, se contenter d'établir des règles pour expliquer l'action de ces principes dans le plus grand nombre de cas, laissant à la sagacité de l'observateur le soin de les modifier de telle manière qu'ils s'adaptent aux cas particuliers ; ainsi, c'est un principe admis en morale comme en économie politique, que la portion la plus considérable du genre humain voit bien plus clairement ce qui est avantageux à ses propres intérêts, que ne pourrait le faire, suivant toute probabilité, un homme isolé ou une réunion quelconque d'individus; et, conséquemment, il est d'une sage politique de laisser chaque individu suivre son penchant et se livrer à toute branche d'industrie qui paraît lui convenir. C'est là le théorème général, et c'est un de ceux qui sont établis sur l'expérience la plus étendue. Ce théorème, toutefois, n'a pas la rigueur des lois qui régissent les mouvements du système planétaire ; il se trouve vrai dix-neuf fois sur vingt, mais la vingtième peut être une exception. Mais on ne demande pas à l'économiste de faire cadrer ses théories avec les penchants particuliers des individus. Il tire ses conclusions de l'observation des principes qui ont été reconnus comme déterminant la conduite de l'humanité, en envisageant ces principes sur la vaste échelle des nations et des empires. Il s'occupe de l'homme en société, des Etats, et non des familles ; des passions et des penchants qui animent la masse de l'espèce humaine, et non de ceux qui peuvent quelquefois agir sur l'esprit d'un individu isolé.

On ne doit jamais perdre de vue que le rôle de l'économiste n'est, en aucune façon, de rechercher les moyens qui ont accru ou diminué la richesse des particuliers, si ce n'est pour établir dans quelle proportion ces moyens ont réagi sur les intérêts généraux. Ces intérêts doivent être constamment le but exclusif de ses investigations. Il n'est pas appelé à fabriquer des systèmes et à imaginer des plans propres à accroître la richesse et les jouissances de certaines classes, mais il doit s'appliquer à découvrir les sources de la richesse nationale et de la prospérité universelle, et les moyens de rendre ces sources plus productives.

Rien n'est plus ordinaire que d'entendre faire le reproche aux vérités les mieux établies dans la science de l'économie politique, d'être en contradiction avec tels et tels faits, et d'en conclure qu'elles doivent être rejetées. Il est certain toutefois que ces objections, le plus souvent, prennent leur source dans une complète inintelligence de la nature de la science. Il serait facile de citer des milliers d'exemples de particuliers enrichis par les monopoles, comme on s'enrichit quelquefois par le vol et par le pillage; et cependant, ne serait-ce pas une grande témérité d'en conclure, sans plus ample examen, que la société peut s'enrichir par de pareils moyens ? C'est de la société seule que l'économiste doit s'occuper. La question, pour lui, n'est jamais de savoir si un nombre plus ou moins considérable de particuliers peut s'enrichir par l'adoption

de telle mesure ou de telle institution, mais si cette mesure ou cette institution tendent à enrichir la société. En admettant que les monopoles et les règlements prohibitifs donnent souvent aux particuliers les moyens d'amasser des fortunes considérables, loin qu'on puisse en inférer, comme on l'a souvent prétendu, que ces monopoles et ces règlements sont réellement avantageux, c'est tout à fait le contraire qu'il faut admettre. Il a été démontré plus d'une fois que si les monopoles et les priviléges exclusifs enrichissent un petit nombre d'individus, ils doivent, dans la même proportion, appauvrir le plus grand nombre, et qu'ils sont, par conséquent, aussi désastreux pour cette *richesse nationale* que toute institution doit tendre à augmenter, qu'ils le sont pour la liberté de l'industrie.

Pour arriver à de solides conclusions dans la science économique, il ne suffit donc pas d'observer les résultats dans certains cas, ou dans leur action sur certains individus ; il faut encore examiner si ces résultats sont constants et d'une application universelle, et si les mêmes circonstances qui les ont fait naître dans une occasion donnée produiraient, en toute occasion et dans tout état de la société, des résultats identiques ou analogues. Une théorie qui se trouve en contradiction avec un fait constant et uniforme doit être erronée ; mais l'observation d'un résultat particulier en désaccord avec l'expérience journalière, surtout si les moyens manquent pour démêler les circonstances qui se rattachent à ce résultat, ne doit pas nous engager à modifier, ou à rejeter trop promptement un principe qui donne une explication satisfaisante pour le plus grand nombre de cas.

L'exemple du petit nombre de souverains absolus qui ont été équitables, humains et généreux ne suffit pas pour détruire ce principe qui nous apprend qu'il est de la nature d'un pouvoir irresponsable de dépraver et de pervertir ceux qui le possèdent, de les rendre insolents, cruels et soupçonneux ; et de même l'exemple de ceux qui, préoccupés uniquement des jouissances actuelles et insoucieux de l'avenir, gaspillent leurs richesses dans une dissipation effrénée et dans de vaines dépenses ne suffit pas pour anéantir cette maxime fondamentale : que la passion qui nous porte à accumuler est infiniment plus énergique et bien plus généralement puissante que celle qui nous porte à dépenser. S'il en eût été autrement, le genre humain ne serait jamais sorti de l'état sauvage. Les progrès multipliés et merveilleux qui se sont accomplis dans les divers siècles et parmi les diverses nations, les forêts abattues, les marais et les lacs desséchés et mis en culture, les ports creusés, les routes tracées, les ponts construits, les cités et les édifices qui se sont élevés, ce sont là tout autant de résultats de l'épargne sur le revenu ; tout cela établit, en dépit de nombreux exemples de prodigalité, l'influence immense et la force supérieure du principe d'accumulation.

C'est faute d'avoir tenu compte de ces considérations qu'on a vu naître les erreurs nombreuses et les malentendus qui ont faussé la science. La plupart des théories absurdes et des opinions qui se sont produites successivement se sont appuyées sur un appel aux *faits*. Mais la connaissance des faits, lorsqu'on ignore leurs rapports réciproques, et qu'on ne peut montrer pourquoi tel fait est *cause* et tel autre *effet*, n'a guère plus de valeur, pour me servir de la comparaison de Say, que l'érudition mal digérée d'un faiseur d'almanachs, et ne peut fournir les moyens de juger de la vérité ou de la fausseté d'un principe.

Et il ne faut pas oublier que les faits affirmés, si souvent mis en avant pour démontrer la fausseté des principes généraux, sont, la plupart du temps, observés avec une telle négligence, et les circonstances dans lesquelles ils se sont produits décrites si vaguement, qu'ils ne méritent aucunement d'être pris en considération. Pour bien observer, il faut posséder une somme d'intelligence et de pénétration, un esprit affranchi des préjugés et une patience d'investigation qui n'appartiennent qu'à un très-petit nombre de personnes. Il y a mille circonstances, pour emprunter les expressions du célèbre docteur Cullen, qui peuvent fausser les axiomes décorés du nom de science. « Le plus « simple énoncé d'un fait renferme presque toujours quelques théories qui s'y « rattachent.

« On a supposé qu'un renseignement positif doit, plus vraisemblablement, « reposer sur des faits non altérés, lorsqu'il est fourni par une personne « sans éducation ; mais l'expérience a démontré constamment que, plus l'on « descend l'échelle de la profession médicale, plus les connaissances acceptées « sont hypothétiques. Et combien il est rare, d'ailleurs, de voir un fait quel- « conque, avec quelques détails qu'il soit rapporté, embrasser toutes les cir- « constances auxquelles il se liait lorsqu'il s'est passé ! Ce qu'on appelle d'or- « dinaire l'expérience n'est qu'une règle transportée, d'un cas imparfaitement « connu, à un autre que nous ne connaissons point. De là cette source si féconde « d'erreurs, l'application de déductions tirées des conséquences d'un cas donné « à un autre cas dont les circonstances ne sont pas exactement semblables. « Sans des principes déduits d'un raisonnement analytique, l'expérience est un « guide aveugle et inutile [1]. »

Quiconque a eu occasion de comparer les renseignements fournis par la foule des observateurs ordinaires, relativement à la portée pratique et à l'influence réelle d'une mesure quelconque affectant l'économie générale de la société, doit être convaincu que le raisonnement du docteur Cullen s'applique encore, avec bien plus de raison, à l'économie politique qu'à la médecine.

Des circonstances qui échappent complétement à l'attention d'observateurs ordinaires exercent souvent une action puissante sur la prospérité nationale ; et, réciproquement, des circonstances qui frappent ces observateurs comme très-importantes, n'ont comparativement qu'une faible valeur. Tant d'événements, d'ailleurs, peuvent modifier la destinée des nations, que sans une sagacité supérieure et une extrême attention jointes à une analyse approfondie et délicate, et sans une connaissance familière des principes de la science, il est complétement impossible, dans le plus grand nombre de cas, de distinguer la cause de l'effet, et d'éviter d'attribuer à un certain enchaînement de causes ce qui est le résultat d'un enchaînement de causes différentes. On ne doit donc pas s'étonner, en voyant combien il est difficile de bien observer, « que le nombre des faits mensongers qui circulent dans le monde surpasse si prodigieusement celui des théories [2]. »

Après tout, avec quelque soin qu'un fait isolé ait pu être observé, il ne saurait, pour les raisons que nous avons déjà établies, servir de base à un théorème dans les sciences morales et politiques. Et, sans contredit, ceux qui

---

[1] Cullen, *Leçons inédites*.

[2] Observation du docteur Cullen.

avancent des théories appuyées sur une base aussi étroite sont presque toujours des charlatans auxquels leur vanité ou leur intérêt suggèrent des conclusions tirées du cercle borné de leurs observations, et en contradiction avec celles qui sont consacrées par l'expérience générale.

Mais, bien que nous ne devions pas rejeter un principe une fois admis, à cause de l'apparente contradiction que présentent quelques résultats dont nous connaissons les circonstances particulières, nous ne devons regarder ce principe comme vraiment solide que s'il découle d'une induction très-large et très-exacte. L'économiste ne peut arriver à une véritable connaissance des lois qui régissent la production, l'accumulation, la distribution et la consommation de la richesse, s'il n'opère sur un vaste terrain. Il doit étudier, dans toutes leurs phases les plus variées, l'homme, l'histoire de la société, des arts, du commerce et de la civilisation; les ouvrages des législateurs, des philosophes et des voyageurs, en un mot, tout ce qui peut jeter du jour sur les causes qui accélèrent ou retardent les progrès de l'humanité. Il doit observer les changements qu'ont subis la richesse et la condition de la race humaine dans les différents pays et dans les différents siècles ; il doit découvrir la naissance, les progrès et la décadence de l'industrie. Et avant tout, il doit soigneusement analyser et comparer les effets des institutions et des règlements divers, et apprécier les différences qui distinguent une société en progrès d'une société en décadence. C'est en se livrant à ces recherches qu'il dévoile les causes réelles de la richesse et de la civilisation d'un peuple, de de sa pauvreté et de son abaissement. Et pourvu que ces recherches soient suffisamment étendues, et que les circonstances sous l'influence desquelles les événements se sont passés correspondent, sur les points les plus essentiels, avec celles qui ont déterminé l'application de l'expérience, qui en est le corollaire obligé, ces recherches, disons-nous, fournissent à l'homme d'État les moyens d'imaginer un plan d'administration propre à assurer la continuation du progrès de la société.

Mais il faut reconnaître, en même temps, que quelque étendues que soient nos investigations, l'expérience que nous pouvons invoquer aujourd'hui paraît être insuffisante pour résoudre d'une manière satisfaisante quelques-uns des problèmes *pratiques* les plus épineux qui se rattachent à l'application de la science. L'état de la société antique, où les esclaves formaient la plus grande partie des classes ouvrières, l'état de la société au moyen âge et jusqu'à nos jours, était bien différent de ce qu'il est devenu aujourd'hui ; aussi les leçons résultant de l'expérience du passé, les seules bases solides sur lesquelles nous puissions édifier en pareilles matières, ne sont malheureusement que très-peu applicables au nouvel ordre de choses. Sans doute, à ne considérer que la production de la richesse, et ce qu'on peut appeler les parties rigoureusement scientifiques de l'économie politique, il n'y a que peu ou point de place pour le doute et l'hésitation. Mais il en est autrement lorsqu'il s'agit d'une foule de questions pratiques dans lesquelles la prospérité publique est profondément intéressée. Quelques-unes seront examinées dans d'autres parties de cet ouvrage ; et, pour le moment, nous nous contenterons de citer simplement, pour éclaircir notre pensée, les questions relatives aux conséquences de l'excessif développement des manufactures dans certains pays ; à la coutume de partager également entre tous les enfants la propriété attribuée aux individus après la mort du propriétaire, en comparant cette coutume avec celle qui se

lie au droit d'aînesse et à la substitution des biens; les questions qui se rattachent à l'intervention de l'autorité paternelle dans la direction imprimée au travail et à l'éducation des enfants, au principe et à la mise en œuvre des lois pour le soulagement des pauvres, etc.

Ce sont là tout autant de questions d'une immense importance, et sur lesquelles, jusqu'à ce jour, il nous est peut-être impossible de poser une conclusion quelconque, à laquelle on puisse, en toute sûreté, accorder une confiance complète. Il est vrai que, malgré l'imperfection de nos moyens de renseignements, nous devons statuer comme législateurs sur quelques-unes de ces matières, et que nous devons naturellement adopter des mesures qui puissent paraître, après un mûr examen, offrir les garanties les plus probables pour l'objet que nous avons en vue. Mais nous devons penser que parmi les hommes qui réfléchissent, ne fût-ce que superficiellement, sur la nouveauté (car ce n'est que d'hier qu'on s'en occupe), et conséquemment sur la difficulté et l'importance de ces questions et d'autres semblables, il y en a bien peu qui soient disposés à prendre un ton dogmatique, ou à prononcer avec assurance sur les résultats de toute mesure à proposer relativement à ces questions, avec quelque maturité qu'elle soit examinée.

Mais, malgré l'incertitude qui se mêle quelquefois à de pareilles recherches, elles ne peuvent manquer d'exciter l'intérêt au plus haut degré dans tous les esprits vraiment libéraux. Les lois qui règlent les mouvements des corps célestes, et sur lesquelles l'homme ne peut exercer la plus faible influence, sont cependant regardées généralement comme un but noble et raisonnable offert à ses études. Mais ces lois qui règlent le mouvement de la société, qui sont cause qu'un peuple avance dans les voies de la richesse et de la civilisation, tandis qu'un autre peuple s'affaisse dans les abîmes de la misère et de la barbarie; ces lois, disons-nous, ont des droits bien plus puissants à notre attention. Elles se rapportent à des objets qui exercent une influence directe sur le bonheur de l'homme, et leurs effets peuvent être et sont en réalité continuellement modifiés par l'intervention de l'activité humaine; la prospérité d'un pays ne dépend pas autant, à beaucoup près, de sa position avantageuse, de la salubrité du climat ou de la fertilité du sol, que de l'adoption de mesures propres à stimuler le génie de ses habitants, et à rendre l'industrie active et persévérante. L'établissement d'un système bien entendu d'économie publique sert de compensation à presque tous les désavantages; et c'est là ce qui a fait, de contrées naturellement inhospitalières et stériles, le séjour *confortable* d'une population civilisée, nombreuse et opulente. Mais, chez les peuples où ce système n'existe pas, les dons les plus précieux de la nature demeurent sans valeur; et des pays possédant les plus grandes ressources pour le progrès, et pourvus abondamment de tous les éléments de la richesse, peuvent à peine fournir une misérable subsistance à des hordes réduites au dernier degré de l'ignorance, de la barbarie et de la dégradation.

Les personnes qui réfléchissent à la variété et à l'étendue des connaissances nécessaires à l'établissement d'une théorie complète de l'économie politique, ne s'étonneront en aucune façon des erreurs dans lesquelles sont tombés les économistes, ou de la divergence des opinions qui sont encore admises sur quelques points importants. L'économie politique est d'une origine toute récente. Bien que divers traités d'un très-grand mérite aient paru depuis plusieurs années sur quelques-unes des diverses parties isolées de la science, ce

n'est que vers le milieu du dernier siècle que la science elle-même a été traitée dans son ensemble ou d'une manière SCIENTIFIQUE.

Cette circonstance elle-même suffit pour expliquer le nombre des systèmes erronés qui se sont *produits* depuis cette époque. Au lieu de déduire leurs conclusions générales de la comparaison des faits particuliers et d'un examen approfondi des phénomènes qui accompagnent l'action de principes différents, et celle des mêmes principes sous l'influence de circonstances différentes, ceux qui les premiers cultivent les branches de toutes les sciences commencent presque toujours par établir leurs théories sur une base étroite et sans solidité. Et, en réalité, il ne leur est pas possible de procéder autrement. A peine ont-ils à leur disposition des observations faites ou des particularités observées. Ces observations ne sont assez nombreuses et ne sont faites avec une exactitude suffisante que lorsqu'on commence à les rechercher comme fournissant les seuls moyens infaillibles d'établir la vérité ou la fausseté de quelque théorie populaire. Pour nous servir des expressions particulières à la science économique, ce n'est que la *demande* considérable du théoricien qui amène l'*offre* des faits ou des matières premières à l'aide desquels il doit, plus tard, édifier un système. L'histoire de la science atteste par des exemples frappants la vérité de cette remarque. Une foule de circonstances qui nous auraient mis à même d'apprécier la richesse et la civilisation des Etats les plus célèbres de l'antiquité et de l'Europe au moyen âge, étant, comme nous l'avons déjà observé, entièrement inconnues des anciens, et peu remarquées de nos ancêtres, jusqu'à une époque relativement très-récente, ont été regardées comme dignes de peu d'attention par les historiens, ou rapportées par eux très-imparfaitement et avec une grande négligence. Il suit de là que ceux qui ont commencé à démontrer les principes généraux de la science ne pouvaient appuyer leurs conclusions que sur une expérience relativement bornée et insuffisante; et ils ne se servaient même pas du petit nombre de faits historiques dont ils auraient pu facilement avoir connaissance; la plupart du temps, ils se bornaient à étudier les faits tels qu'ils se présentaient à eux dans l'étroite sphère de leurs observations.

L'observation de ce fait, que la monnaie de tous les pays civilisés consistait principalement en espèces d'or et d'argent, donna naissance à cette opinion si longtemps dominante, que la possession de ces métaux constituait exclusivement la richesse. L'or et l'argent, ayant été employés comme *étalons* pour apprécier la valeur des diverses denrées et comme des valeurs équivalentes contre lesquelles on échangeait ces mêmes denrées dans le plus grand nombre de cas, acquirent une importance artificielle, non-seulement dans l'estime du vulgaire, mais encore dans celle des personnes du discernement le plus élevé. On négligea entièrement cette considération simple et péremptoire, qu'acheter et vendre n'est, en réalité, autre chose qu'échanger une denrée contre une autre denrée; qu'échanger, par exemple, une certaine quantité de blé ou de drap contre une certaine quantité d'or ou d'argent, et *vice versâ*. L'attention se porta insensiblement de la valeur de la monnaie sur la monnaie elle-même; et l'on arriva à estimer la richesse des particuliers et celle des Etats par la quantité des métaux précieux qu'ils avaient en leur possession à un moment donné, et non, comme il eût fallu le faire, par l'abondance des produits dont ils pouvaient disposer, ou la quantité et la valeur des denrées qu'ils pouvaient offrir pour acheter ces métaux. De là cette politique mani-

festement et généralement suivie, dont tous les efforts tendaient à accroître la somme de la richesse nationale en interdisant l'exportation de l'or et de l'argent et en encourageant leur importation.

Il résulte d'un passage de Cicéron que l'exportation des métaux précieux avait été souvent prohibée sous la république [1], et cette prohibition fut souvent renouvelée, quoique très-inutilement, par les empereurs [2]. Et il n'y a peut-être point d'Etat dans l'Europe moderne qui n'ait formellement interdit l'exportation de l'or et de l'argent. Cette exportation fut, dit-on, prohibée par les lois anglaises avant la *conquête*; et divers statuts ayant le même but furent publiés postérieurement à cette époque ; l'un de ces statuts (le 3e du règne de Henri VIII, chap. I), publié en 1512, déclarait que toute personne qui transporterait en pays étranger des espèces métalliques, de la vaisselle ou des joyaux, si elle venait à être découverte, encourrait une confiscation équivalant au double de la valeur des marchandises confisquées.

Le développement extraordinaire donné au commerce pendant les quinzième et seizième siècles fit substituer au système grossier et vulgaire suivi jusqu'alors un système plus perfectionné et plus compliqué pour accroître la quantité fournie des métaux précieux. L'établissement de relations directes avec l'Inde par le cap de Bonne-Espérance paraît avoir eu l'influence la plus puissante pour amener ce changement. Les métaux précieux étaient regardés généralement comme les articles les plus avantageux d'exportation pour l'Orient ; et, en dépit des vieux préjugés si profondément enracinés contre l'exportation de ces métaux, la Compagnie des Indes Orientales, lors de sa première institution en 1600, obtint la permission d'exporter annuellement des monnaies étrangères ou des lingots pour une valeur de 30,000 l. st., sous la condition toutefois d'importer, dans l'espace de six mois, après chaque voyage terminé, excepté le premier, une quantité d'or et d'argent égale à celle qu'elle aurait exportée. Mais les ennemis de la Compagnie prétendirent que cette condition n'était pas remplie par elle ; et qu'en outre, il était contraire à tous les principes et extrêmement nuisible aux intérêts publics de laisser l'or et l'argent sortir du royaume. Les marchands et les autres parties intéressées à soutenir la Compagnie ne pouvaient contredire les raisonnements de leurs adversaires sans attaquer ouvertement l'ancien système qui consistait à prohiber d'une manière absolue l'exportation des métaux précieux. Ils n'osèrent pas soutenir, et probablement cette idée ne se présenta pas à leur esprit, que l'exportation des métaux dans l'Inde était avantageuse, parce que les denrées achetées avec ces métaux augmentaient de valeur en Angleterre; mais ils prétendirent que cette exportation était avantageuse, parce que les denrées rapportées de l'Inde étaient surtout réexportées dans d'autres pays, dont on recevait une quantité de métaux plus considérable que celle demandée primitivement pour le payement de ces denrées dans l'Orient.

---

[1] Dans un grand nombre de circonstances, avant et depuis mon consulat, le sénat a décidé très-sagement qu'on ne devait pas permettre l'exportation de l'or (*Plaidoyer pour L. Flaccus*, ch. XXVIII).

[2] Pline, en énumérant les soies, les épices et autres produits de l'Orient importés en Italie, dit : Suivant les calculs les moins exagérés, les Indiens et les *Sères*, et l'Arabie, enlèvent à l'empire romain pour une valeur de *mille fois cent mille sesterces*, tant sont coûteux pour nous le luxe et les fantaisies féminines (*Hist. nat.*, liv. XII, ch. XVIII).

Thomas Mun, le plus distingué des avocats de la Compagnie, compare ingénieusement les opérations d'un marchand qui se livre à un commerce quelconque au moyen de l'exportation de l'or et de l'argent, aux semailles et à la moisson de l'agriculteur. « A ne considérer, dit-il, ce que fait le cultivateur « qu'à l'époque des semailles, lorsqu'il jette à pleines mains de bon blé dans la « terre, on a droit de le regarder plutôt comme un fou que comme un cul- « tivateur. Mais en considérant ses travaux au temps de la moisson, qui est « le but de ses efforts, on apprécie alors l'augmentation abondante de valeur « produite par son travail [1]. »

Telle fut l'origine de ce qu'on a appelé le *système mercantile*; et lorsqu'on le compare à l'ancien préjugé, car on peut à peine dire l'ancien système, qui interdisait d'une façon absolue l'exportation de l'or et de l'argent, on doit convenir que l'adoption du système mercantile était un pas énorme de fait pour arriver à des opinions plus saines. Les partisans du système mercantile, à l'exemple de leurs prédécesseurs, soutenaient que l'or et l'argent, seuls, constituaient la richesse; mais ils prétendaient prouver qu'une saine politique conseillait, comme une mesure de bon sens, de permettre l'exportation de ces métaux à l'étranger, pourvu que les denrées importées en échange, ou une partie de ces mêmes denrées, fussent postérieurement vendues à d'autres étrangers pour une plus grande quantité de métaux que celle dépensée pour leur achat; ou pourvu que l'importation des denrées étrangères donnât lieu à l'exportation d'une quantité d'autant plus grande des produits du pays qu'il n'en eût été exporté sans cette circonstance, et qu'elle dût surpasser le montant de leur valeur. Ces opinions amenèrent nécessairement la célèbre doctrine de la balance du commerce. Il était évident que les métaux précieux ne pouvaient être importés dans des contrées dépourvues de mines, si ce n'est en échange de denrées qui en seraient exportées. Et le but important auquel tendaient les partisans du système mercantile étant le monopole de la plus grande quantité possible de métaux précieux, ils adoptèrent divers moyens pour encourager l'exportation et restreindre l'importation de presque tous les produits qui n'étaient pas destinés à être exportés ultérieurement, à l'exception de l'or et de l'argent. Lorsque la valeur des exportations excédait celle des importations, cet excédant s'appelait une balance favorable; et on le regardait en même temps comme constituant la seule cause et la seule mesure du progrès d'un pays dans la voie de la richesse; car on considérait comme une vérité établie que l'équivalent de la balance devait nécessairement être importé dans ce pays sous la forme de l'or et de l'argent, c'est-à-dire des métaux qui étaient alors regardés comme les seules richesses réelles que les particuliers ou les nations pussent posséder.

Ces principes et ces conclusions, quoique complétement erronés, fournissent une explication satisfaisante de quelques phénomènes très-évidents; et ce qui contribua encore davantage à les recommander, ce fut leur parfaite concordance avec les préjugés populaires qui régnaient à ce sujet. Les commerçants

---

[1] *Du Revenu produit par le commerce étranger* (éd. or., p. 50). Cet ouvrage parut en 1664, longtemps après la mort de Mun. Très-probablement il a dû être composé vers 1635 ou 1640. Antérieurement, Mun avait avancé les mêmes doctrines, presque dans les mêmes termes, dans sa *Défense du commerce des Indes Orientales*, publiée d'abord en 1621, et dans une pétition rédigée par lui et présentée au Parlement par la Compagnie des Indes Orientales, en 1628.

et les hommes PRATIQUES, qui fondèrent le système mercantile, ne crurent pas nécessaire de soumettre les principes qu'ils affirmaient à une analyse ou à un examen quelconque un peu approfondi. Mais, considérant comme une chose incontestable que le consentement général était une garantie suffisante pour LEUR vérité, ils s'appliquèrent à discuter les moyens d'exécution qui pouvaient lui donner l'action la plus étendue.

« Quoiqu'un royaume, dit M. Mun, puisse être enrichi par les achats qu'il « fait à d'autres nations ou par les tributs qu'il en tire, cependant ce sont « là des choses incertaines, et auxquelles on doit faire peu d'attention « lorsqu'elles se présentent. En conséquence, le moyen qu'il faut employer « habituellement pour accroître notre richesse et nos trésors, c'est le com- « merce avec l'étranger; dans ce commerce, nous devons constamment « observer cette règle, de vendre annuellement aux étrangers une plus « grande quantité de nos produits que nous ne consommons des leurs. Car, « supposons que, notre pays étant abondamment pourvu de drap, de plomb, « d'étain, de fer, de poisson et autres produits naturels, nous exportions an- « nuellement le surplus dans des pays étrangers pour une valeur de 200,000 l. « st.; ce qui nous mettrait à même d'acheter dans ces pays étrangers et d'importer « en marchandises étrangères pour notre usage et notre consommation jus- « qu'à concurrence de 200,000 l. st.; en suivant rigoureusement cette méthode « dans notre commerce, nous pouvons demeurer assurés que le royaume se « sera enrichi de 200,000 l. st. qui seront importées chez nous comme une ri- « chesse, parce que cette partie de notre capital, qui ne nous est pas rentrée « en marchandises, doit nécessairement être importée en richesse [1].

On suppose, dans ce passage, que l'avantage résultant du commerce avec l'étranger repose entièrement sur la quantité d'or et d'argent qu'on prétend devoir être importée, en payement de l'excédant des produits exportés. M. Mun n'attache aucune importance à ce que le commerce étranger abaisse le prix de presque toutes les denrées, en créant la division territoriale du travail parmi les différentes contrées, et permet en même temps à tous les peuples de se procurer une infinité de produits utiles et agréables dont autrement ils seraient entièrement privés. On veut que nous considérions comme nuls, toute cette augmentation de richesse, tout cet immense accroissement donné par le commerce aux causes d'activité, tout ce bien-être, toutes ces jouissances qui récompensent le travail de l'homme industrieux, et que nous fixions notre attention uniquement sur la balance de 200,000 l. st. d'or et d'argent. C'est absolument comme si nous devions apprécier la commodité et l'utilité de nos habits par le nombre et l'éclat des boutons de métal qui y sont attachés. Et cependant cette règle de M. Mun pour apprécier l'avantage de notre commerce avec l'étranger, a été longtemps regardée comme infaillible par la plupart des commerçants, des écrivains et des hommes d'Etat PRATIQUES. Et telle est la persistance invétérée des anciens préjugés, qu'on nous félicite encore quelquefois à propos de l'excédant de nos exportations sur nos importations.

Outre l'importance factice attribuée aux métaux précieux, il se rencontra d'ailleurs une foule de circonstances qui donnèrent lieu à la promulgation de règlements restrictifs de la liberté de l'industrie, et qui affermirent la

---

[1] *De la Richesse produite par le commerce étranger*, p. 11.

prépondérance du système mercantile. Les gouvernements féodaux établis dans les pays qui avaient formé la partie occidentale de l'empire romain ayant promptement perdu leur autorité, leurs sujets furent livrés à la confusion et à l'anarchie. Les princes, hors d'état par eux-mêmes d'arrêter les usurpations des hauts barons, s'efforcèrent de fortifier leur influence et de consolider leur pouvoir, en attachant à leurs intérêts les habitants des villes et des bourgs. Dans ce but, ils leur accordèrent des *Chartes*, qui anéantissaient toutes les traces existantes du servage, et qui formaient, des villes et des bourgs, des corporations ou corps politiques gouvernés par des assemblées et des magistrats de leur choix.

L'ordre et le bon gouvernement qui s'établirent par suite de ces concessions, et la sécurité dont jouirent ces habitants privilégiés, tandis que le reste du pays était en proie à la rapine et au désordre, aiguillonnèrent leur industrie et leur donnèrent une supériorité marquée sur les cultivateurs du sol. Ce fut d'eux que les souverains tirèrent la plus grande partie de leurs revenus en argent; et ce fut grâce à leur coopération qu'ils purent triompher de l'orgueil et de l'indocilité des barons. Mais les bourgeois ne prêtèrent pas cette assistance continuelle à leurs seigneurs uniquement par manière de compensation, en échange des priviléges qu'ils avaient d'abord reçus. Ils ne cessèrent d'en solliciter de nouveaux; et il n'était pas à présumer que ceux qui leur avaient de si grandes obligations et qui les regardaient avec raison comme formant la portion la plus industrieuse et la plus méritante de leurs sujets, dussent éprouver une grande répugnance à satisfaire leurs désirs. L'exportation des grains et des matières premières employées dans les manufactures fut donc interdite, afin que les bourgeois pussent se procurer les subsistances à bon marché et se livrer à leur industrie dans les conditions les plus favorables.

En même temps, des droits onéreux et des prohibitions absolues venaient empêcher l'importation des articles fabriqués, et garantissaient aux habitants des villes le monopole du marché national. On accordait, en outre, aux bourgeois des corporations des villes le privilége d'empêcher tout individu, dans l'enceinte de ces villes, d'exercer sans leur permission une branche quelconque de l'industrie. Ce furent là les principaux traits du système d'économie publique adopté, dans le but d'encourager l'industrie nationale, dans tous les pays d'Europe aux quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, et il faut y ajouter une foule de règlements secondaires ayant pour but de prohiber l'importation des matières premières nécessaires aux manufactures et l'exportation des produits fabriqués. La liberté des échanges, qui avait été reconnue en partie par les anciennes lois, fut presque complétement anéantie, et l'esprit de découverte fut encore plus gêné peut-être par de vicieux systèmes de législation que par les difficultés réelles qui s'opposèrent à son développement. A une certaine époque, le système protecteur en vint à de tels excès, qu'on vit fréquemment défendre l'établissement de nouvelles manufactures, même lorsqu'elles se formaient dans le pays, dans la crainte qu'elles ne nuisissent à celles qui étaient déjà établies. Jusqu'en 1721, on défendit de porter des étoffes de calicot, dans le but avoué d'encourager les fabriques de tissus de laine et de soie; la peine prononcée était une amende de 20 l. st. pour le vendeur et de 5 l. st. pour l'acheteur. En 1736, cette loi fut rapportée pour les calicots anglais, à la condition, toutefois, que la chaîne de ces étoffes fût en fil de lin. Il est presque inutile d'ajouter que,

sans l'abolition de ces absurdes statuts, les fabriques de coton n'auraient fait aucun progrès parmi nous.

Mais ce ne fut pas assez pour les fabricants et les commerçants d'avoir écarté toute concurrence et de s'être assuré le monopole du marché national. Ayant obtenu tout l'avantage qu'ils pouvaient tirer du public, ils tentèrent bientôt de se dépouiller réciproquement. Ceux qui jouissaient de la plus grande influence obtinrent le privilége d'exercer certaines industries, à l'exclusion de toute autre personne. Cet abus oppressif atteignit ses dernières limites sous le règne d'Elisabeth qui accorda une quantité innombrable de nouvelles *patentes*, et les griefs devinrent, à la fin, si intolérables, que toutes les classes de la nation se réunirent pour demander l'abolition ; elle eut lieu enfin, par acte promulgué en 1624 (21 de Jacq. Ier, ch. III), après une vive opposition de la part de la Couronne, qui regardait cette faculté d'établir des monopoles comme une des parts les plus importantes de sa prérogative.

En détruisant une foule de monopoles oppressifs et en rétablissant la liberté de l'industrie nationale, cet acte eut plus d'influence peut-être qu'aucun autre du livre des statuts pour hâter le progrès et le perfectionnement; mais il n'entama aucun des principes fondamentaux du système mercantile ou manufacturier, et les priviléges de toutes les corporations échappèrent à son action.

(*La suite à un prochain numéro.*)

MAC CULLOCH.

(Traduit de l'anglais par M. A. Planche.)

PHILOSOPHIE ÉCONOMIQUE.

I. Principes d'économie politique, avec quelques-unes de leurs applications a la philosophie sociale, par J. Stuart Mill.

II. Essai sur certaines questions indécises de la science économique, par le même.

Au moment où les frêles racines que l'économie politique a pu jeter dans notre pays semblent se détacher d'un sol qu'agitent encore les fièvres révolutionnaires et que se disputent les liquidateurs des vieilles civilisations, les entrepreneurs de garantisme, de communisme, ou autres variétés de métamorphoses sociales, la grande doctrine de Smith, de Turgot, de Rossi, de Ricardo, de Say, plonge plus avant dans les convictions du peuple anglais.

Là, chaque jour elle fait une conquête nouvelle, elle dépose une vérité de plus. Sa propagande se déverse incessamment sur les esprits, s'attaque à tous les abus, s'échauffe au foyer des idées progressives et démocratiques, courbe tous les priviléges sous le niveau de la justice, et ouvre toutes les issues aux vents généreux de la liberté. Il n'est pas une seule cou-

che de la société anglaise où elle ne pénètre, ne s'infiltre sous forme de pamphlets énergiques, de dessins aux traits vengeurs, de chansons où tantôt gémit la pauvre fille des mansardes, et tantôt éclate le joyeux espoir du travailleur émancipé [1]. Aux hommes d'Etat, elle offre la prospérité générale comme la base la plus forte des institutions établies, elle promet un rayon de cette popularité glorieuse qui éclaire le front de Cobden, de Huskisson : aux petits enfants elle s'annonce par la voix des catéchismes qui circulent dans les quatre mille écoles dont parlait, il y a quelques jours encore, l'éloquent proscrit du Collége de France en relevant avec fierté le drapeau de la science.

Que dirait le pieux et savant Whateley,— ce vrai malthusien dont les mains ont versé tant d'aumônes, écrit tant de nobles pages —, s'il savait qu'en France il existe un enseignement assez large de latin, de grec, de zend ou de tartare, des cours à profusion sur les momies égyptiennes, les caractères cunéiformes, ou, ce qui est plus important encore, sur les races antédiluviennes et l'origine de la langue basque; mais qu'en fait de tribunes consacrées à l'économie politique, c'est à peine si on en pourrait compter jusques à trois? Tout naturellement il conclurait à des catastrophes futures, et il se dirait qu'un édifice est bien près de s'écrouler quand on se préoccupe des portiques, des chapiteaux et des arabesques, plus que des bases sur lesquelles il repose. Or, qui peut nier que le tuf de la société, les assises fondamentales, ne soient les ressources dont elle dispose pour le bien-être de chacun de ses membres? Qui peut nier que l'ignorance des lois qui règlent la création et la répartition de ces ressources, ne soit à la fois une honte et un péril?

Toutes les fois que la vérité ferme une de ses écoles, l'erreur, le charlatanisme, l'utopie en ouvrent dix; et il suffit bientôt de l'étreinte de quelque sophiste vigoureux pour soulever de terre et renverser un ordre politique qui n'a pas sa justification écrite dans la grandeur des doctrines régnantes et dans l'opinion publique. Chez nous, le sophiste est venu déjà, accompagné de beaucoup d'autres, ardents à se déchirer dans l'intimité; mais où donc est la largeur des doctrines régnantes? où donc cette opinion publique, nourrie de principes salutaires et insensible au mirage du phalanstère ou du crédit gratuit?

Nous avons chez nous de prétendus ennemis du socialisme, grands partisans de monopoles à outrance, de protections douanières, lesquels trouvent délectable de se faire inscrire au budget, — chapitre des primes, encouragements, droits d'entrée, prohibitions,— lesquels se font garantir le travail de par la loi, le consommateur de par la loi, et crient ensuite vertueusement au scandale, à l'anarchie, quand il s'agit d'inscrire le droit à l'existence ou le droit au travail dans la Constitution.

Ces ennemis du socialisme sont tout simplement des socialistes qui

---

[1] Voyez la plaintive et déchirante mélodie des jeunes couturières, et les mâles refrains des ouvriers du Lancashire.

s'ignorent et qu'on ignore, malheureusement. On les voit drapés dans les plis du drapeau national, du travail national, et l'on ne cherche pas ce que ces grands mots cachent d'âpres calculs, de préjugés et d'inconséquence. L'économie politique n'a pas de plus fougueux adversaires que cette confrérie d'industriels grands et petits, de maîtres de forges et d'éleveurs de bestiaux, qui viennent, aux jours du danger, s'abriter sous ses formules pacifiques, réciter, la peur au front, les litanies de la propriété, du capital, pour s'organiser ensuite en comités de salut public, transmettre leurs petites vues et leurs grandes exigences au gouvernement, et insulter à la liberté qui les sauve.

Assurément le salut de la civilisation ne viendra pas de ces empiriques aveugles, qui font de la vérité un en cas passager, et qui arrêtent la science au seuil de leurs boutiques.

Puis vient l'immense collection d'individus qui, nageant dans une sorte de socialisme nébuleux, se plaisent à dessiner sur le terrain capricieux de l'hypothèse mille réformes sublimes que l'Etat, — incarnation moderne de l'enchanteur Merlin,—est chargé de réaliser. Ces esprits généreux, tristement émus des douleurs de ce monde, n'imaginent pas que l'humanité livrée à elle-même, soulevée par l'effort individuel, suffise à sa rédemption sociale. Ils ne savent pas que nulle part n'existe, dans toute son ampleur, ces principes de concurrence, de liberté, qu'ils croient coupables de l'anarchie, des désordres, des scandales qui dévorent le régime du travail.

Ne connaissant pas la fécondité des théories économiques, ils se passionnent pour des formules vagues, pour des amulettes et des panacées chimériques, telles que l'organisation du travail, la centralisation des banques, l'intervention de l'Etat, le crédit par l'Etat, l'enseignement, les communications, les assurances par l'Etat. Et tout en proscrivant les systèmes de régénération universelle lorsqu'ils se présentent carrément et franchement, ils caressent toutes les illusions. Ils ne s'avouent disciples de Proudhon, de Cabet, de Saint-Simon, de Platon, ni de Morus, mais ils en répètent candidement les sophismes et les rêves. Ils se prennent d'indignation toutes les fois que la logique implacable des démolisseurs de la communauté menace l'arche sainte de la propriété, de la famille, de l'ordre, du capital. Dans ces moments suprêmes, ils sont économistes par instinct, sans le savoir, comme eût dit Molière. Mais s'agit-il de raisonner cette conviction toute spontanée, de tracer la ligne de principes qui mène de la liberté au travail, du travail à la propriété, de la propriété à l'épargne, au capital, à la concurrence, voir même aux horreurs malthusiennes de la prévoyance, la force leur manque et le dernier des socialistes, à l'aide de quelques phrases sonores et décevantes, a bientôt vaincu leurs candides scrupules.

Creusez un peu avant dans ces consciences en dérive, et vous trouverez tous les symptômes d'un socialisme latent, indécis mais réel, et vous saurez à quel point est fragile la barrière qui les sépare des utopies les plus folles.

Qui peut dire ce que doivent durer des institutions qui n'ont pour appui

aux yeux de la masse que la légalité, le fait accompli, et qu'on espère faire vivre par un appel aux intérêts engagés ? On sait aujourd'hui ce que vaut le concours des intérêts. Vingt gouvernements successifs se sont perdus sur ce terrain de l'égoïsme, ont roulé dans la fange des dévouements à tant pour cent. Et nous croyons très-fermement, — au risque de scandaliser l'optimisme de nos tacticiens de droit divin ou constitutionnel —, que si la légion compacte des paysans propriétaires a résisté aux propagandes des réformateurs modernes, c'est qu'en vérité cette propagande n'est pas encore arrivée jusqu'à eux ; c'est que pour eux tout le socialisme, jusqu'à ce jour, s'est résumé dans les brutales formules du communisme, et que Jacques Bonhomme a la notion du *moi* tout aussi distincte que le plus docte des hégéliens et des cartésiens.

Mais l'erreur ne manque ni de déguisements, ni d'habileté. Les mots de crédit agricole et public, de guerre au capital, ne manqueront pas de sourire à la race des tenanciers chétifs, dont le régime hypothécaire actuel dévore la pièce de terre, et dont l'impôt dévore l'épargne, la substance. Viennent ensuite quelques mauvaises récoltes, quelques rayons de soleil de moins, quelque crise, et ces défenseurs intrépides de l'ordre social se feront socialistes par désespoir. Ils croiront s'enrôler sous la bannière des réformes pacifiques, des capitaux à bon marché, et ils iront de conclusion en conclusion jusqu'au remaniement intégral de la société.

Il y a quelques jours on nous donnait en haute Cour de justice le procédé qu'il s'agit d'employer pour renverser des gouvernements établis : c'est l'affaire d'un tour de main, on le sait maintenant. La révolution sociale ne se fera pas autrement. On changera l'enseigne et les devises. On écrira : *améliorations sociales*, pour toutes les bonnes âmes qu'effrayerait l'épithète phalanstérienne et icarienne ; on adoptera des contours mobiles et des formes souples qui répondront aux aspirations de chacun ; on recrutera toutes les impatiences, toutes les illusions, tous les découragements, et, grâce à *un tour de main*, on aura inauguré le régime du droit au travail, des ateliers nationaux et de la suprématie gouvernementale. Est-ce que Luther croyait devenir protestant, Bonaparte empereur, et La Harpe jésuite ? C'est faute d'une définition exacte que le socialisme s'agite et agite le monde, et que notre pays en a déjà jusqu'à mi-jambe.

Quant à nous, nous n'irons pas donner naïvement le titre de socialistes à tous ceux qui tendent à rajeunir et perfectionner ce qui existe. L'épithète d'économistes leur conviendrait, selon nous, infiniment mieux ; car l'économie politique n'a été, jusqu'à ce jour, qu'une éclatante revendication des droits du travailleur, que la théorie des progrès matériels, lesquels sont aussi des progrès intellectuels et moraux. On peut nier cette théorie, on peut insulter à cette noble science, mais on ne fera jamais qu'elle n'ait stigmatisé tous les abus, prêché la vie à bon marché, l'allégement des taxes ; surtout, on ne se dérobera pas à l'éclat des prodiges dont elle a semé le Nouveau-Monde et l'Angleterre.

L'économie politique tient en réserve, elle aussi, de fécondes amélio-

rations; seulement elle les poursuit dans la ligne de la liberté, qui est celle de la démocratie vivante et jeune. Le socialisme les poursuit par autorité législative et judiciaire, et dans une ligne d'intervention gouvernementale qui nous semble être la résurrection du principe aristocratique. Si le socialisme ne veut pas cela, n'est pas cela, il n'est rien que déceptions, compromis hypocrites et bâtards, agaceries au capital et à la propriété, défiance envers la liberté.

Qui n'a pas foi entière dans l'indépendance du génie, qui ne voit pas dans la liberté une puissance d'équilibre et d'harmonisation plus grande que dans tous les systèmes lentement et laborieusement édifiés, n'est pas économiste. S'il est même un fait saillant pour tous ceux qui ont suivi la science économique dans ses développements, et, si l'on veut, ses tâtonnements, c'est celui du dégagement graduel du principe libéral. Chaque œuvre des maîtres est venue ajouter une branche nouvelle à ce grand arbre des libertés humaines : le travail, les produits, les capitaux ont été successivement affranchis, dans les livres tout au moins, etc. La sagesse des peuples décidera du jour où ce qui est dans les livres passera dans les faits.

C'est sous ce point de vue surtout, le plus élevé puisqu'il domine la science tout entière, que l'œuvre de M. J. Stuart Mill doit être étudiée et appréciée. Dans les vastes et savants développements où il pose, discute et consolide la doctrine économique, il n'a pas eu à consacrer de longues pages à l'ardent démêlé qui passionne chez nous les individus et les masses. Il n'a point eu à livrer bataille au socialisme, à écrire sur la brèche, comme nous sommes destinés à le faire trop longtemps encore. Des bandes courroucées, fanatisées, ne sont pas venues lui poser le dilemme de la misère ou de la révolte. Il a pu édifier son œuvre sur ce terrain de la propriété, de la famille et de l'épargne, qui tremble sous nos pieds; et s'il n'a pas franchi, dans ses vues les plus hardies, le cercle des doctrines acquises, s'il a pris des mains des maîtres la science telle qu'ils l'ont faite, sans la doter d'une théorie nouvelle, on lui devra au moins d'avoir resserré le faisceau de ces doctrines et de ces théories, d'en avoir compris et formulé la véritable signification, d'avoir fait rayonner haut et loin le principe de la liberté.

Pour donner à la création remarquable de M. Mill une sanction digne d'elle, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que d'en appeler au jugement de l'organe le plus respecté, le plus puissant de la presse anglaise. Quand la *Revue d'Edimbourg* a parlé, on peut croire que l'Angleterre a dit son dernier mot. C'est ce dernier mot que nous donnons ici. Peut-être l'opinion publique de notre pays se formera-t-elle à une pareille école; peut-être un jour viendra où nous ne regarderons plus Malthus comme un cannibale, Adam Smith comme un utopiste à la façon des Icariens, l'État comme le dispensateur de tous les biens, la liberté dans le travail, le crédit et l'échange comme autant de calamités redoutables.

I.

Les écrits qu'un auteur a publiés sur des sujets qu'une pénsée générale relie intimement doivent être discutés en même temps. La disjonction appliquée aux idées ne vaut pas mieux qu'appliquée aux délits, et c'est ainsi que nous avons réuni dans un seul article les *Essais* et les *Principes* de M. Mill.

Le premier de ces ouvrages contient cinq dissertations : 1° sur les échanges à l'intérieur ; 2° sur l'influence de la consommation sur la production ; 3° sur les mots Productif et Improductif ; 4° sur les profits et l'intérêt ; 5° sur la définition de l'économie politique et la méthode applicable aux recherches de la science. Les quatre premiers essais roulant sur des matières que nous retrouverons dans l'analyse des principes, nous n'insisterons ici que sur le cinquième, le plus important de tous, celui qui détermine la nature, la portée de l'économie politique, et la pose sur son véritable terrain.

On a fort longtemps débattu dans les cénacles économiques une question qui n'en est plus une de nos jours. Il s'agissait d'établir si l'économie politique est une *science* ou un *art*. Les écrivains anglais qui ont marché à la suite d'Adam Smith l'ont généralement définie comme une science et placée dans les hautes régions de la raison pure. Mais il est à remarquer que dans les développements où ils s'engagent ensuite, ils en font un art et la mettent à l'œuvre. C'est ainsi que M. M'Culloch fait consister l'économie politique dans « la détermination des lois qui règlent la production, l'accumulation, la distribution, la consommation des articles ou produits doués d'une valeur échangeable. » Dans de telles conditions elle est bien évidemment *une science*. Mais l'auteur change de route, laisse dériver sa plume et nous dit bientôt que « l'objet de l'économie politique est d'indiquer les moyens propres à accroître l'énergie productrice du travail, les circonstances les plus favorables à l'accumulation des capitaux, le mode de consommation le plus avantageux. » Dès lors l'économie politique devient naturellement *un art*.

M. Ricardo fait seul exception dans la phalange de nos économistes. L'inflexible logique, qui noue si puissamment ses idées les unes aux autres, l'a préservé de l'étrange contradiction que nous venons de signaler. Il se complaît dans la région sévère et précise de l'abstraction ; et nous n'avons à lui comparer peut-être, comme création métaphysique, que l'œuvre remarquable de Turgot. Les Réflexions de ce grand homme, publiées en 1771, sont, en effet, un véritable tour de force en matière scientifique. Vous n'y trouverez pas un seul précepte, un seul procédé. La formation de la richesse y est traitée avec une telle sérénité que l'ascétique le plus détaché des choses de ce monde signerait sans scrupule l'œuvre du vertueux ministre.

Les économistes modernes de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Italie

et d'Amérique, ont cherché, pour la plupart, à donner aux doctrines économiques les allures, la mission d'un art. Quelques-uns se sont souvent récriés sur les tendances abstraites de *l'école anglaise*, l'accusant de ne porter ses regards ni assez loin, ni assez haut, de s'isoler de la direction des faits sociaux, et s'efforçant, quant à eux, d'inspirer les hommes d'Etat plutôt que les philosophes.

M. Mill, qui, quatre ans plus tard, devait s'écarter singulièrement de ses convictions premières, n'hésite pas dans ses *Essais* à poser l'économie politique comme une science. Cela fait, il cherche à déterminer l'objet de cette science, à circonscrire son domaine, et il lui attribue les lois qui règlent la production et la distribution des richesses. Placé, tout d'abord, en face de la difficulté que l'on éprouve à arrêter l'économie politique au point précis où commencent les arts et les sciences qui régissent la pratique de la production, la technologie, il puise dans une appréciation philosophique du travail humain et de l'action intellectuelle du producteur, les moyens de tracer les limites exactes de la science. Son argumentation est assez neuve et assez serrée pour que nous laissions à l'auteur le soin d'exposer lui-même ses idées et sa solution :

« Dans les rapports intimes et continus de l'homme avec la nature, soit « que l'on étudie l'action qu'il exerce sur les agents physiques, soit qu'on « recherche au contraire l'action qu'il subit, on reconnaît que ces diffé- « rents phénomènes naissent de deux ordres de causes qui sont les pro- « priétés de l'être qui agit et celles de l'objet qui subit l'acte. Toutes les « fois que l'on retrouvera dans un fait l'action combinée de l'homme et de « la nature extérieure, on reconnaîtra que cet accord n'est que celui des « lois générales du monde physique avec les lois générales de l'esprit hu- « main. Ainsi la production du blé est le résultat d'une loi de notre intelli- « gence secondée par un grand nombre de lois physiques. Les lois physi- « ques sont les propriétés du sol, l'élan des forces végétatives qui font lever « le germe dans le sillon, et de plus, les propriétés du corps humain qui « rendent nécessaire et possible l'assimilation des aliments. D'où résulte « naturellement le jeu de cette loi de l'esprit, que le judicieux Tracy au- « rait classée dans son beau traité de la *Volonté*, et qui pousse l'homme à « employer les moyens nécessaires pour produire des subsistances.

« Les lois de l'esprit et celles de la matière sont tellement différentes « dans leur essence, que ce serait nier tous les principes de la logique, « fausser toutes les classifications, que de les confondre dans la même « étude. Aussi sont-elles toujours fort nettement séparées dans les grands tra- « vaux scientifiques. Si les faits les réunissent presque toujours, en vue d'un « résultat, la pensée les isole. Partout où se présente un phénomène dé- « pendant à la fois des propriétés de la matière et des propriétés de l'es- « prit, il y a lieu de scinder l'analyse, de faire appel à deux branches diffé- « rentes de la science : — l'une de ces branches traitant du phénomène, « en tant que résultant des lois physiques, seules; l'autre le rattachant aux « lois intellectuelles.

« Il est un grand nombre de sciences physiques que l'on pourrait étu-
« dier sans mélange aucun de considérations métaphysiques, en envisa-
« geant l'esprit uniquement comme un récipient de connaissances, et non
« comme un agent créateur. Mais il n'est pas de phénomène ici-bas qui
« résulte exclusivement des lois de l'intellect, pas même le phénomène
« intellectuel par excellence, celui de la pensée en travail. En effet, ce
« n'est pas d'aujourd'hui qu'ont été démontrés les rapports du physique et
« du moral de l'homme. Toutes les sciences morales, donc, sans en excep-
« ter même la métaphysique, doivent s'appuyer sur un certain nombre
« de vérités de l'ordre matériel, doivent les supposer démontrées pour
« s'emparer du fait au moment où cesse l'intervention des sciences phy-
« siques.

« Il est facile de voir maintenant le rang qui doit être assigné à l'éco-
« nomie politique dans le catalogue général des connaissances humaines, de
« déterminer ses rapports avec les autres sciences et avec les arts qui régis-
« sent la production. Il n'est qu'à mettre des noms au bout des conclusions
« que nous venons de poser. Nous dirons donc que les lois de la production
« des objets composant la richesse, sont du ressort de l'économie politique
« et aussi du ressort de la plupart des sciences physiques. Seulement, il est
« certaines de ces lois qui, ne gouvernant que la matière, relèvent exclu-
« sivement des sciences naturelles. Les autres, qui découlent des manifes-
« tations de l'esprit, relèvent seules de l'économie politique. La théorie,
« cependant, les résume toutes deux dans l'exposé des phénomènes de la
« richesse. En pressant l'argument, nous arriverions à la définition sui-
« vante : — L'économie politique est la science de la production et de la
« distribution de la richesse, en tant qu'elles résultent des lois de la na-
« ture humaine.

« Si même nous voulions donner à notre définition une rigueur scienti-
« fique suffisante, nous dirions que l'économie politique ne s'occupe pas
« de la distribution, de la production des richesses, telles qu'elles s'opèrent
« à tous les âges de l'humanité, mais bien à l'âge où les sociétés sont déjà
« constituées. Elle voit dans l'homme l'être que ses besoins, ses instincts
« poussent à l'acquisition de la richesse : elle ne s'enquiert des faits so-
« ciaux, qu'autant qu'ils ont trait à cet ordre d'efforts. Elle fait entièrement
« abstraction de tous les autres mobiles et impulsions de l'âme humaine,
« à l'exception, cependant, de ceux qui auraient pour effet de ralentir la
« production de la richesse. C'est ainsi qu'elle peut prendre la parole pour
« flétrir la paresse, le vagabondage, pour blâmer la dissipation.

« La géométrie part de ce fait que « la ligne est ce qui a longueur sans
« largeur » ; et c'est sur cette base arbitraire qu'elle édifie ses propositions
« les plus hautes. De même l'économie politique suppose un certain idéal
« de nature humaine, une organisation modèle qui porte l'homme à agir
« constamment de manière à se procurer, avec la plus petite somme d'ef-
« forts et de sacrifices, la plus grande somme d'aliments, de bien-être, de
« luxe, etc.

« Personne, en effet, n'imaginera que lorsqu'un économiste a démontré « qu'en agissant de telle ou telle manière l'ouvrier obtient des salaires plus « élevés, le capitaliste des profits plus considérables, le propriétaire une « rente meilleure, personne n'imaginera, disons-nous, qu'il ait la préten- « tion de faire que l'ouvrier, le capitaliste, le propriétaire, se conforme- « ront aux décisions de la science. Il en résulte, par conséquent, que les « conclusions de l'économie politique, comme celles de la géométrie, ne « sont vraies que dans leur valeur abstraite, c'est-à-dire qu'elles s'appuient « uniquement sur des causes générales, sans se plier aux faits acciden- « tels. »

II.

Comme nous l'avons dit, quatre années écoulées depuis la publication des *Essais* ont modifié sensiblement les vues et les conclusions de M. Mill. Dans cette première production, il fait de l'économie politique une science, — science quelque peu hypothétique, il est vrai. Dans ses *Principes*, l'idée se transforme et la science hypothétique devient un art sérieux, à règles précises et positives.

Nous ne lui demanderons pas compte de cette évolution de pensées que de longues études amènent si fréquemment. Nous rechercherons seulement, dans le vaste travail qui résume ses dernières convictions, par quelles séries d'arguments, de conclusions, il est arrivé à faire de l'économie politique un art, à l'engager dans la mêlée des événements. Le nombre des questions sociales que remue M. Mill est fort grand : il embrasse le programme entier de la science. L'étroit espace d'un article nous force à parcourir rapidement chacune des divisions de son œuvre : nous nous efforcerons, tout au moins, d'en faire saillir les points culminants, d'en indiquer toute la portée.

L'ouvrage se divise en cinq livres. Le premier, consacré à la PRODUCTION ; le second, à la DISTRIBUTION ; le troisième, à l'ÉCHANGE ; le quatrième, à l'INFLUENCE DES PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ SUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION ; le cinquième, à l'INFLUENCE DU GOUVERNEMENT.

M. Mill commence par énumérer les différents agents de la production. Il admet, suivant les traditions les plus orthodoxes de la science, la division de ces agents en trois classes : le Travail, les Forces Naturelles, le Capital. Il s'est ainsi conformé aux analyses proposées par les économistes français et anglais. Seulement, il a substitué dans sa nomenclature l'expression de Forces naturelles, agents naturels à celle de Terre. Déjà cette modification de la nomenclature créée par Quesnay et par Adam Smith avait été tentée par J.-B. Say ; et, de fait, si la variété de moyens producteurs, dont la terre fait partie, devait former une classe à part, la nouvelle expression adoptée par M. Mill paraîtrait plus complète et plus juste. Ce serait là un véritable perfectionnement ; car le mot de Terre n'est pas assez précis, et n'a pas une signification assez vaste. De tous les auteurs allemands dont nous ayons sérieusement médité les écrits, Storch et Rau sont à peu près

les seuls qui se soient ralliés à la classification et aux dénominations habituelles. Hermann, un des esprits les plus indépendants et les plus sagaces dont s'honore l'économie politique, réduit les agents de la production à deux :—l'*Arbeitskraft*, que l'on peut traduire par la Faculté de travailler, ou le Travail et le Capital. Il ne lui a point paru que, sous le point de vue des échanges, la Terre eût des propriétés spéciales, et il n'a point hésité à la ranger dans la classe des capitaux.

Nous avouerons franchement notre prédilection pour cette nouvelle division des forces productives. Hermann nous a paru plus logique et plus net que M. Mill, que la plupart des économistes : il nous a paru surtout rompre plus hardiment en visière aux vieilles erreurs des physiocrates, à ce culte en quelque sorte mystique pour la Terre, dont Adam Smith lui-même n'avait pu s'affranchir complétement.

Aux yeux des sectateurs de Quesnay, de Mercier de la Rivière, de Baudeau, de Dupont de Nemours, de Condillac, en effet, la Terre apparaît comme un instrument à part. Les revenus que l'on en tire diffèrent de ceux que l'on peut recueillir de toute autre industrie, de tout autre emploi de ses capitaux ou de son intelligence. Ni les salaires, ni les profits ne peuvent être obtenus, disent-ils, sans efforts, sans sacrifices. Le travail fatigue; c'est une trêve répugnante apportée à nos plaisirs ; souvent, c'est un danger pour la santé, le développement physique et moral de l'ouvrier. Le capital ne se forme que lentement par les alluvions successives que dépose l'épargne. L'acquérir est difficile, le conserver plus difficile encore. La rente, le fermage, au contraire, est une munificence de la nature, un don providentiel. Le propriétaire recueille là où il n'a jamais semé. Il ne verse pas ses sueurs dans le sillon ; il ne laboure, ni ne file ; il tend la main, et la terre y verse ses trésors. Détenteur du grand réservoir des subsistances, il pèse sur les transactions commerciales de tout le poids d'un monopole unique, et voit croître son revenu sous la pression d'une concurrence sans cesse croissante.

Tout ceci est vrai jusqu'à un certain point, nous l'avouerons; mais ni les physiocrates, ni Smith ne paraissent avoir pressenti que la plus grande partie des éléments constitutifs de la rente représente tout simplement l'intérêt, le profit du capital consacré au défrichement, à la culture du sol. Encore moins ont-ils reconnu que l'autre portion de la rente dérive non d'une prétendue libéralité de la nature, *mais d'un monopole;* non de l'abondance, mais de la disette, et se retrouve toutes les fois que la production s'accomplit au moyen d'instruments, d'engins d'un accès difficile. Si même on étudiait les variations subies par les salaires et les profits, on verrait qu'elles résultent de causes absolument semblables.

Nous scandaliserions sans doute un grand nombre de personnes si nous disions que lorsque Jenny Lind, l'enchanteresse aux suaves accents, aux roulades perlées, reçoit 200 l. st. pour une soirée de gammes et de triomphes, 10 sh. sont le salaire réel de son travail, 30 sh. représentent le profit qu'elle retire de son habileté, de ses longues études, et que les 198 l. st.

restantes constituent la rente de cette admirable organisation musicale que lui a donnée la nature dans un jour de munificence. L'exemple peut paraître beaucoup plus saisissant que scientifique, mais il donne un relief utile aux idées que nous avons émises sur l'origine de la rente.

Dans la plupart des circonstances, les causes qui élèvent ou abaissent le taux des profits et des salaires n'apparaissent que faiblement; elles naissent alors d'une foule de circonstances obscures qui n'agissent qu'en combinant mystérieusement leur influence. Mais que les causes soient voilées, ou qu'elles éclatent à tous les yeux, le fait économique reste le même.

On trouverait difficilement dans l'œuvre consciencieuse de M. Mill une définition précise du capital. Il le décrit d'abord à larges traits comme « l'accumulation successive des produits d'un travail antérieur. » Ces mots séparent nettement le capital des agents productifs donnés par la nature, mais ils n'indiquent pas en quoi il diffère du revenu, ou, pour parler comme Adam Smith, *des choses destinées à une consommation immédiate.* Cependant l'auteur a suppléé à l'imperfection de sa formule par les paroles suivantes :

« Ce que le capital fait pour la production consiste dans les bâtiments, « les outils, les machines, les matières premières que nécessite le travail « industriel ou agricole, et qu'il met à sa disposition. Il consiste aussi dans « la réserve d'aliments destinés à l'entretien des travailleurs, dans la sécu- « rité dont jouit l'atelier humain. Ce sont là des services que le travail « d'hier rend au travail du jour et du lendemain; c'est le lien visible et « sacré qui unit toutes les générations de travailleurs. Quels que soient « maintenant les objets destinés à vivifier et à alimenter ainsi l'industrie, « ces objets doivent porter le nom de *Capital.* En d'autres termes, le ca- « pital est cette portion de la richesse que chacun de nous consacre à la « reproduction et engage dans la création de nouvelles richesses[1]. »

On le voit, M. Mill paraît disposé à limiter singulièrement le sens du mot capital, et à suivre, dans cette grave question, l'opinion de Ricardo, de M' Culloch et de James Mill, son docte père. Il pousse la rigueur de ses exclusions jusqu'à ne pas attribuer le titre de Capital à certains articles qui ne peuvent donner lieu qu'à une consommation improductive. Nous citerons pour exemple la dentelle, la bijouterie, les bronzes, la joaillerie, qui ne lui paraissent pas même constituer un capital entre les mains du fabricant ou du marchand. Adam Smith n'a pas cru devoir enlever à ces produits la qualification de capitaux, et un fort grand nombre d'économistes étrangers ont pensé comme lui. M. Mill, pour vouloir être trop exact, trop précis, a outré la vérité et dépassé le but; et il nous est impossible d'admettre avec lui que le capital soit uniquement cette fraction de produits qu'on applique ou dont on applique la valeur à une nouvelle production. Qui pourra dire jamais quelle est cette fraction et faire le départ d'éléments aussi mélangés?

Notre opinion, consacrée par l'imposante autorité d'Adam Smith, est que la

---

[1] *Principes*, vol. Ier, p. 67.

masse entière, le *stock* de tous les objets entassés dans les splendides étalages de Regent-Street, est réellement un capital,—quel que soit d'ailleurs l'emploi que fera le marchand du montant de sa vente. Nous croyons que par le fait seul de l'exposition de leurs produits, les marchands en font un usage productif. Il est bien évident, en effet, que, dans ses magasins, les dentelles, les bijoux prennent une valeur qu'ils n'auraient nulle part ailleurs. Et s'il consent à les conserver ainsi dans son étalage, c'est bien assurément qu'il y trouve un profit réel. Ce qu'il achète au manufacturier pour 90 l. st., il le revend peut-être 100 l. st. au consommateur; cet excédant de 10 l. st. représente donc la valeur que les marchandises ont reçue de leur exposition, et démontre irrésistiblement la vertu productive du commerce. Or, ce qui est vrai pour des objets de luxe l'est tout autant pour ceux qui servent à la consommation des classes inférieures. Personne ne niera que les défroques râpées, les hardes et les coiffures suspectes qui pendent devant les boutiques de Monmouth-Street n'y aient une valeur plus grande que lorsqu'elles se trouvaient entre les mains du marchand d'habits.

La raison de cette augmentation de valeur est fort simple ; les objets que l'on voit étalés dans les magasins ont été mis à la portée du consommateur, qui choisit dans un fonds considérable et varié, et s'épargne les démarches nécessaires pour trouver le fabricant ou l'importateur de la marchandise. Or, comme tout avantage fait au consommateur constitue un service à lui rendu, et comme tout service a droit à une rémunération, il en résulte que les marchandises acquièrent dans le magasin une valeur nouvelle ; en d'autres termes, qu'elles sont employées productivement et méritent le nom de Capital.

Franchissant maintenant plusieurs chapitres dans lesquels se trouvent exposées les causes qui augmentent ou diminuent la vertu des agents productifs, nous arrivons aux fortes pages écrites par l'auteur sur ce problème vital qui est : — le développement parallèle du travail, du Capital, des subsistances.

Le travail, ou plutôt la faculté de travailler, que les Allemands indiquent par l'expression *arbeitskraft*, croît tout naturellement avec la population. Force déposée au sein des races humaines, elle marche au pas des générations naissantes. Or, la vertu reproductrice de la population est infinie, et il en est de même du Capital; car, dès qu'il se trouve des individus capables de travailler, et des aliments pour nourrir ces individus, l'industrie tient à leur disposition une somme de forces qu'elle peut toujours employer utilement. La question posée dans ces termes se résout au bénéfice de la civilisation. Mais n'oublions pas que si la population grandit par une loi d'attraction sexuelle et de plaisir, le Capital au contraire naît de l'épargne sévère. Dans un cas, l'homme obéit au plus impérieux de tous les désirs; dans l'autre cas, il lui faut vaincre ses appétits, se priver aujourd'hui pour recueillir demain. Et cependant la pensée de l'avenir est tellement énergique chez l'homme que nous voyons à tous les âges de la société, l'instinct de la prévoyance l'emporter sur l'attrait d'une jouissance immédiate, et la raison sur la ma-

tière. Le sauvage lui-même épargne un peu, forme graduellement son petit capital de flèches, de javelots, de troupeaux ; et chaque progrès de la société met en relief, exalte les habitudes de prévoyance et d'économie.

« Si donc, s'écrie M. Mill, le développement de la richesse sociale ne se trouve arrêté ni par la population, toujours prête à se multiplier, ni par les capitaux créés par l'homme, il faut bien chercher les obstacles dans les limites imposées à la terre, aux surfaces cultivables. Et, en effet, l'expérience a démontré que, dès les premiers pas faits par la société, dès que la culture s'exerce au moyen d'instruments à peu près suffisants, le produit de la terre ne croît plus en raison directe de la quantité de travail qu'on y consacre. En doublant la somme des efforts et des capitaux, on n'arrive plus à doubler le rendement ; en d'autres termes, l'augmentation du produit n'est pas proportionnelle au surcroît de labeur [1]. »

M. Mill ajoute néanmoins que l'action de cette loi se trouve balancée par celle d'un principe contraire, d'une force opposée, qui est celle du progrès incessant de la civilisation. Et, par ce terme général de progrès, il entend les perfectionnements des méthodes agricoles, la création des voies de communication, le mouvement accéléré des productions, le stimulant de l'industrie manufacturière, les améliorations administratives et morales. Il résulterait donc de tout ceci que l'état social est une lutte permanente entre deux lois antagonistes, et qu'il faut restaurer le vieux dogme manichéen à l'usage des théoriciens de l'économie politique.

Quelle que soit la valeur de cette doctrine d'équilibre, tant soit peu alambiquée, il n'en reste pas moins établi qu'à un certain âge de la société, l'excédant de travail, de capital enfoui dans le sol, ne donne pas un excédant proportionnel de produits. On aurait tort, cependant, de mettre la nature en suspicion, de l'accuser de parcimonie. Loin d'être avare de ses dons, nous avons vu avec quelle infatigable générosité elle les répand sur ceux qui manient la charrue et creusent le sillon. Mais ces dons, cette générosité ont pour limites, pour obstacles, un des caractères qui font de la terre comme un agent à part. Ce caractère est celui de *l'immobilité*. Là est vraiment le nœud de la question ; car, si l'on pouvait transporter la terre, comme tous les autres agents animés et inanimés de la production, aux lieux où manquent les denrées agricoles et sur les marchés les plus favorables, le problème des subsistances n'aurait plus rien de menaçant,—du moins pour notre génération et pour celle qui grandit. Mais d'inflexibles lois enchaînent le sol, resserrent la zone des cultures accessibles à chaque nation, de sorte qu'à moins de rompre, en émigrant, avec les souvenirs, les affections de la patrie, ou à moins de ne plus laisser à chacun que la place de sa tombe, que le *standingroom* (de quoi se tenir debout), il faut bien que la société opère sur les terres déjà cultivées en augmentant la dose de travail agricole.

Et alors il peut arriver, comme le pensent généralement les économistes,

---

[1] Vol. Ier, p. 212.

que la masse des subsistances créées ne réponde pas à l'énergie des efforts du cultivateur. Mais nous oserons affirmer qu'à moins de quelque élément perturbateur, — *politique*, comme la création spontanée et la multiplication des terrains de 40 sh. en Irlande, — *économique* comme les scandaleux abus de la bienfaisance légale dans le sud de l'Angleterre, — qu'à moins, disons-nous, de quelque accident social, l'accroissement de la population et des demandes doit hâter les progrès agricoles, et par cela même les bénéfices de la culture. M. Mill avoue que, pendant les vingt dernières années, l'Angleterre nous a donné le spectacle de cette constante ascension des produits et des profits : et nous croyons qu'on en pourrait dire autant de toute l'Europe. Il n'est pas jusqu'à l'Espagne, déchirée par la guerre civile, jusqu'aux Pays-Bas, écrasés de population, qui ne confirment hautement cette proposition.

Les tristes périodes de l'histoire des peuples, celles où nous voyons diminuer la somme de bien-être attribuée à chaque individu, et monter, monter toujours le flot du paupérisme et du prolétariat affamé, ont été des périodes de *diminution* et non *d'accroissement* dans la population. Où donc étaient ces générations surabondantes, dont on nous parle tant, à l'époque où la Gaule agonisait sous le pied des Barbares, où la Bohême, saignée aux quatre veines par la guerre de Trente ans, se mourait d'inanition? L'Asie Mineure, épuisée par les Turcs, est-elle donc trop peuplée? Et si des ruines silencieuses, des champs de ronces et de pierres, traversés par quelque tribu errante et affamée, couvrent l'espace où s'élevaient bruyantes et splendides les villes de l'Amérique centrale, les murailles de Palmyre et de Carthage, est-ce bien à l'excès de la population qu'il faut attribuer ce deuil et cette misère?

M. Mill, tout en faisant une large part aux prodiges de l'activité humaine, pose des conclusions parfaitement identiques à celles de Malthus, et déclare que, si la prudence des individus, et à son défaut, les précautions législatives, ne modèrent pas le principe reproducteur, c'est la famine et la douleur qui se chargeront de limiter la population. Il ne croit pas que les efforts combinés du travail, de la nature, du capital, puissent jamais maintenir la civilisation dans sa période ascendante, si les races se multiplient sans souci du lendemain et rompent l'équilibre de la consommation et de la production. Il croit qu'il n'y a ni bien-être, ni travail assuré, ni salaires élevés pour les pays où le nombre des bras devance la somme des travaux à exécuter ; et faisant appel aux intérêts les plus nobles de la nature humaine, il écrit ces lignes remarquables :

« Toutes les recettes proposées pour maintenir ou élever le taux des salaires échoueront misérablement si elles n'agissent pas sur les esprits, si elles ne s'arment pas du concours de l'opinion et des mœurs. Ce qui se fait dans un pays, en dehors de ses instincts, de ses sympathies, si l'on veut même de ses préjugés, ne peut avoir qu'une existence éphémère. Et les grands projets philanthropiques, au bout desquels se trouve l'amélioration du sort des travailleurs, avorteraient aujourd'hui, comme ils ont avorté

hier, si l'impôt, agissant sur l'industrie comme le fouet et l'éperon, ne lui donnait une impulsion vigoureuse. Mais un pays ne peut vivre longtemps des ressources de l'impôt, et le résultat inévitable de ces contributions répétées serait d'anéantir tout d'abord les grandes fortunes, pour entamer ensuite les situations moyennes, et faire de la nation une nation de prolétaires.

« Par quels moyens faut-il donc combattre le paupérisme et conserver au travailleur une rémunération suffisante ? Comment relever des salaires amoindris ? Si les expédients de charité légale, de tarifs forcés, de syndicats industriels sont impuissants à combattre ces désordres, à les prévenir surtout, n'en peut-on trouver d'autres ? La science est-elle muette lorsqu'il s'agit de guérir des plaies qu'elle sait si bien décrire ; et l'économie politique bornera-t-elle son rôle à ne rien faire, à ne rien imaginer, à démontrer même, emphatiquement et en quatre points, qu'il n'y a rien à faire ? S'il en était ainsi, elle pourrait être considérée comme une science fort ingénieuse, fort précise ; mais à coup sûr, elle ne serait pas une doctrine de régénération et de progrès. Elle serait la pathologie et la physiologie du corps social, elle n'en serait pas en même temps l'hygiène et le salut.

« Si l'immense majorité des créatures humaines est destinée à franchir dans les fatigues et les privations l'étroit espace qui sépare le berceau de la tombe ; si le travailleur est éternellement condamné à accomplir une tâche qui ne suffit pas à lui donner le bien-être, à lui promettre le repos ; s'il doit rouler toujours, de l'aube au soir, son lourd rocher, lancer toujours sa navette, et tourner sa meule, uniquement pour satisfaire aux besoins grossiers du corps ; s'il doit rester toujours en dehors d'un enseignement moral ou intellectuel, n'échauffer son esprit à aucun rayon d'art, de poésie, de science , ne sentir dans son âme ni les douces joies de la famille, ni les fortes vertus du citoyen, de l'homme libre ; enfin, si du fond de son désespoir il ne doit jaillir jamais qu'une pensée de malédiction et de haine contre la civilisation dont il est l'ilote, il nous est impossible de voir ce qui pourrait engager les masses laborieuses et souffrantes à chérir, à respecter des institutions qui leur font une telle destinée. Faudrait-il nous étonner beaucoup si de temps en temps la vue des jouissances dont elles sont sevrées les poussait à d'effroyables soulèvements, et leur faisait chercher une heure de plaisir sur les ruines de la société[1] ? »

« Mais, ajoute plus loin l'auteur, — en signalant la fécondité des doctrines économiques, et reportant sa pensée sur les temps à venir,—au banquet de ce monde, il y a place encore pour d'innombrables générations. Les pays les plus vieux, les plus peuplés, sont encore en mesure de nourrir des nouveaux venus, — à condition que la vie industrielle et l'épargne ne s'y ralentissent pas. Toutefois, nous pensons que la plupart des grandes nations ont atteint déjà la densité de population nécessaire au parfait développement des forces sociales , au concours de toutes les

[1] Vol. Ier, p. 438-39.

aptitudes et de tous les efforts. Quelques millions d'hommes de plus naissant en France, en Angleterre, en Hollande, en Prusse, y pourraient déterminer des crises douloureuses; nous ne croyons pas qu'en aucun cas ils pussent y précipiter la marche des idées ou des richesses. Peut-être même n'est-il pas bon que l'homme coudoie perpétuellement ses semblables, et que les types individuels disparaissent dans le frottement et le fourmillement des êtres. Il faut que de temps en temps l'homme fasse le vide autour de lui, se dégage du milieu passionné où le plonge la société, reporte ses regards sur l'imposante grandeur de la nature, communie avec les scènes extérieures, et puise au grand air de la solitude ces pensées originales, ces résolutions énergiques, sans lesquelles les peuples non plus que les individus ne peuvent grandir.

« Serait-ce donc un spectacle bien attrayant, bien désirable, que celui d'un monde remanié de fond en comble par la main de l'homme et soustrait aux capricieuses influences de la nature, aux forces mystérieuses qui précipitent les eaux en cascades géantes, projettent dans les airs les sommets blanchis des Alpes et des Andes, et teignent de mille couleurs charmantes l'aile d'un papillon ou les pétales d'une rose? Gagnerions-nous infiniment à ce que la culture eût envahi la terre tout entière, à ce que la charrue eût passé sur tous les prés, sur toutes les forêts dépeuplées des animaux indociles à notre joug? Nous résignerions-nous enfin à voir tomber un à un tous les arbres, déraciner toutes les plantes jugées inutiles, moissonner la dernière fleur des champs, sous prétexte d'améliorations agricoles? Si la terre devait perdre l'éclatante parure qui charme les yeux, et subir le niveau prosaïque de l'ingénieur ou du maçon, dans l'unique but de la préparer à nourrir non pas une population plus heureuse, plus morale, mais simplement une population plus nombreuse, mon plus vif espoir, je l'avoue, serait de voir s'arrêter le chiffre des naissances. Le bonheur de compter quelques millions d'hommes de plus dans les relevés de la statistique ne compensera jamais tant de merveilles éclipsées, de panoramas évanouis [1]. »

La dernière partie de l'ouvrage de M. Mill reçoit des circonstances actuelles un intérêt nouveau. Il aborde et traite, sous un nom différent, ce grand problème du socialisme qui est à l'ordre du jour des discussions économiques et politiques en Europe. Car sous ce titre : *Influence du Gouvernement*, le cinquième et dernier livre des *Principes* pose la question entre le principe de *liberté* ou d'action individuelle, et le principe *d'autorité* ou d'intervention gouvernementale. Et comme il peut paraître assez difficile tout d'abord, au milieu des rouages multiples de la société, de reconnaître ceux que doit diriger l'Etat, ceux que doit se réserver l'intérêt privé, l'auteur commence tout naturellement par tracer autour du pouvoir le cercle de ses attributions. Il se demande donc s'il est vrai que les gouverne-

[1] Page 311, vol. II.

ments doivent se borner à protéger les individus contre la violence ou la fraude, et, cette mission de paix accomplie, laisser à chacun, avec la responsabilité de tous ses actes, la libre disposition de son travail, de sa richesse, de ses facultés ? A quoi il répond par une autre question, qui est presque une solution :—Si les peuples, tout en invoquant la protection du gouvernement, — c'est-à-dire la force collective de tous les citoyens,—contre la violence et la fraude, ne l'invoquent pas contre tous les autres maux, n'est-ce pas que dans le premier cas les avantages de cette intervention paraissent plus saillants ?

Nous compléterons la réponse en disant que si l'on a donné au gouvernement la mission de protéger le pays au dehors par la voie des armes et de la diplomatie, de le protéger au dedans par l'institution des tribunaux civils, administratifs et criminels, sans lui permettre d'étendre ses attributions au delà, c'est qu'en réalité c'est là le seul terrain où l'Etat puisse agir, non-seulement avec utilité, mais encore sans qu'il en résulte jamais d'inconvénients. Il se peut qu'un ministère dirige faiblement au dehors les affaires du pays; mais on peut être sûr que les citoyens, érigés en comités diplomatiques, les dirigeraient plus mal encore. Il se peut qu'un tribunal administre la justice avec partialité et passion, mais il n'est pas douteux que si l'on confiait à chaque individu le droit de juger dans sa propre cause, les jugements seraient encore bien plus iniques et plus passionnés. Mais dès que le gouvernement franchit ces limites étroites et mêle à ce beau rôle de conciliateur et de protecteur celui de directeur du travail et de la consommation ; dès qu'il s'efforce de donner aux hommes, non plus seulement la sécurité, l'égalité des droits, la justice, mais encore le bonheur ; dès qu'il se croit en droit de leur imposer paternellement les idées, la conduite qu'il croit le plus favorables à leur prospérité ; dès qu'il se propose de les enrichir quand même, de les secourir par voie législative, il opère sur des éléments essentiellement mobiles, avec des moyens que certains intérêts sollicitent, que d'autres repoussent; il s'engage dans de telles complications, que la plupart des écrivains politiques n'ont pas hésité à limiter fort étroitement son action.

M. Mill a cherché à déterminer d'une manière précise la nature des actes que le gouvernement est appelé à accomplir, et de ceux dont il doit s'abstenir. Il a tracé dans l'ensemble des faits et gestes de la société certaines grandes catégories, et après avoir établi sur les bases éternelles du droit la mission de l'individu et celle de la communauté, il analyse et énumère, avec une grande sagacité, les vices inhérents à toutes les machines gouvernementales, les faux frais et les accidents qu'elles entraînent.

D'abord, il insiste sur ce fait que les budgets, ayant une irrésistible tendance à s'enfler chaque jour, il faut bien se garder de favoriser le système des crédits ordinaires et extraordinaires, supplémentaires, etc. Or, il est bien évident que toute fonction nouvelle, ajoutée à celles que remplit déjà un gouvernement, se traduit par un appareil bureaucratique quelconque, et

que les appareils de ce genre coûtent fort cher aux citoyens, sans compter les abus de toute nature, les convoitises que l'on surexcite, la curée des places, la proverbiale inertie des administrations publiques.

Une autre objection qu'oppose M. Mill à l'intervention gouvernementale, c'est l'infériorité manifeste de ses agents comparés à ceux de l'industrie privée. Autant il y a d'activité, d'économie, d'incessantes améliorations là où règne et gouverne l'intérêt direct, autant il y a de négligence, de lenteur, de gaspillages, là où s'accomplit une tâche officielle. « Toutes les facilités que possède le gouvernement pour recueillir les informations, concentrer les efforts, utiliser d'immenses ressources, récompenser dignement ceux qu'il emploie, disparaissent devant l'incurable infériorité qu'amène dans les résultats l'absence d'un stimulant énergique. »

Mais, de toutes les objections que M. Mill présente contre l'omnipotence de l'Etat et les empiétements de cette prétendue Providence, escortée de listes civiles et de grands fonctionnaires, la plus grave appartient incontestablement à l'ordre moral. Elle soulève une question de dignité morale, et combat cette déplorable tendance qu'ont tant d'esprits à implorer le secours de l'administration, à perpétuer la mendicité des peuples au profit de leurs pasteurs titrés ou non, à affaiblir enfin dans tous les cœurs ce ressort sans lequel il n'est ni conceptions hardies ni pratique intelligente. L'auteur ne croit même pas que les maux d'une centralisation exagérée et systématique diminuent par cela seul que le pouvoir émane du peuple. L'atteinte portée aux droits de chaque citoyen n'en est pas moins flagrante pour venir de l'ensemble des citoyens, et le spectacle de l'insolente flexion que les socialistes ont voulu infliger aux volontés et aux intérêts de la France le démontre surabondamment.

Les paroles que M. Mill a écrites pour démontrer la vérité de sa proposition semblent avoir été inspirées par le grand cataclysme de Février et par les autres secousses qui en ont été comme le contre-coup à Berlin, à Naples, à Vienne, à Francfort, à Prague, à Florence. Si ses conclusions ne sont pas l'effort suprême d'un esprit qui plonge, par la logique des idées, dans les profondeurs de l'avenir, elles révèlent au moins une rare puissance de déduction ; si elles ne sont pas une étonnante prophétie, elles sont une admirable sentence. Voici comment M. Mill s'exprime à cet égard :

« Une constitution démocratique que ne soutiendraient pas des institutions démocratiques, descendant du sommet des questions politiques jusque dans les détails de la vie industrielle et pratique, serait non pas un contrat de liberté et d'égalité, mais un principe de rivalités et d'oppression. La soif du pouvoir, la passion du commandement et des grandes situations politiques, descendraient d'ambitieux en ambitieux jusqu'aux dernières couches de la société. Dans certains pays, qu'on prétend n'être ni les moins heureux ni les moins éclairés, le vœu des populations se borne à ne pas être trop gouvernées ou tyrannisées. Dans beaucoup d'autres, au contraire, chacun aime à courir la chance de devenir tyran à son tour ; —on appelle cela l'égalité devant le pouvoir. Il arrive généralement que plus un

peuple s'est habitué à faire ses affaires par lui-même, au lieu de recourir à l'intervention coûteuse et somnolente de l'Etat, plus se développent en lui les penchants de liberté, de respect aux droits d'autrui. Impatient du joug, il ne songera pas à l'imposer à d'autres. Au contraire, dès que la vie, le sang se retirent des individus pour passer dans le gouvernement; dès que la nation se courbe volontairement et aveuglément sous la tutelle administrative, le sentiment public se pervertit et les institutions populaires, loin de créer des désirs d'indépendance, développent de honteux appétits de places, de dignités et d'honneurs. L'énergie, l'intelligence du pays, se trouvent ainsi détournées des occupations fécondes, et se changent en d'insatiables convoitises. Un peuple de citoyens libres devient bientôt un peuple de fonctionnaires, grands ou petits [1]. »

Après avoir flétri énergiquement ces instincts de solliciteurs et déroulé la longue liste des attributions qu'il veut soustraire aux gouvernements, M. Mill entreprend de nous donner la contre-partie de ce tableau. Ici, il faut le dire, sa main a un peu faibli. Un reste d'adoration pour le fétiche autocratique et bureaucratique s'est agité dans son âme, et il a fait en quelque sorte amende honorable des sévères vérités reproduites plus haut. C'est ainsi qu'après avoir indiqué les cas où l'intervention de l'Etat doit être repoussée, il indique ceux où elle est salutaire, nécessaire même. De tels cas existent à coup sûr, et même exigent le plus noble exercice de la volonté, du génie, puisqu'ils impliquent la paix, l'ordre, la sécurité, le respect aux lois, l'équité des jugements. Mais l'auteur, tout en insistant sur les inconvénients graves, sur les dangers qui naissent d'une centralisation excessive, nous semble avoir sacrifié quelque peu aux erreurs courantes, en remettant à l'Etat la direction de l'enseignement public et de l'éducation, sous prétexte que le consommateur est un mauvais juge en ces matières, et ne saurait pas apprécier le mérite, la moralité de l'instruction donnée à ses enfants ou à lui-même.

L'argument peut être ingénieux, mais il n'est ni concluant, ni même sérieux. En effet, le consommateur ne pouvant être juge non plus de l'orthodoxie des doctrines professées en matière de religion, de morale, de politique, ne pouvant pas discerner à première vue le mérite d'un écrit, d'un journal, voire même d'une livre de pain ou d'un mètre de velours, il serait urgent d'abolir la liberté complète des cultes, de la presse, de l'industrie, et de faire fonctionner l'Etat à la place de l'inspiration individuelle. Qu'en dirait M. Mill, lui qui veut cependant que l'Etat se charge des grandes entreprises de chemins de fer, des usines à gaz, et maintienne, la Bible à la main, l'observance du dimanche et des jours fériés? Cela serait logique, mais cela serait-il libéral et profitable?

L'auteur nous paraît avoir été plus heureux lorsqu'il appelle la vigilance de l'Etat sur le sort de tous les individus que le hasard, les lois, la fatalité des choses placent dans des situations exceptionnelles. Ceux qui ne peu-

[1] Vol. II, p. 515.

vent se protéger eux-mêmes, ni être leurs propres tuteurs, ont droit de par le Christ et de par la raison à la protection de tous, et peut-être même n'était-il pas très-nécessaire de stipuler en faveur des enfants, des idiots, des femmes, des indigents. Ces stipulations, écrites dans tous les cœurs, sont pour l'Etat une investiture toute morale et toute naturelle.

Nous sommes donc, dans ces limites, parfaitement d'accord avec le savant auteur des *Principes,* et nous ajouterons même au programme des fonctions que l'on peut déférer aux gouvernants, les voyages de découvertes, les essais de colonisation et les enquêtes qu'il recommande si vivement. Les lignes par lesquelles il termine cette large appréciation des devoirs et du rôle des gouvernements sont aussi remarquables par l'élévation du style que par la force des idées. Nous les donnons comme l'épilogue de sa dissertation.

« Il faut le dire, cependant, le gouvernement ne peut pas toujours s'arrêter dans la pratique aux limites que trace, que recommande la science. D'ailleurs, à toutes les périodes de la vie des peuples, il est un grand nombre d'œuvres fécondes et importantes pour lesquelles l'autorité du gouvernement semble non-seulement désirable, utile, mais nécessaire. Et cela, moins parce que les individus ne pourraient pas accomplir par eux-mêmes ces œuvres extraordinaires, que parce qu'ils répugneraient à y consacrer leur temps, leur travail. La plupart des nations ne savent pas prendre en main leurs intérêts et leurs destinées. Rien de ce qui exige des moyens puissants, des efforts combinés, ne se ferait si l'État n'intervenait avec les ressources publiques. Dans ce cas, le progrès ne venant pas des gouvernés, il est bon qu'il vienne du gouvernement. Mais n'oublions pas que, même en se substituant à l'action spontanée des individus, l'État doit s'efforcer de corriger l'inertie générale, de stimuler les esprits, de faire de ses travaux un utile enseignement, et de préparer peu à peu le pays aux miracles de *l'énergie individuelle et des associations volontaires.* »

Ces belles paroles, qui sont un programme pour l'avenir en même temps qu'un tableau fidèle du passé et du présent, prouvent surabondamment que l'école de Smith n'est point une école d'obéissance passive, d'optimisme béat. M. Mill, en s'élevant par la pensée jusqu'aux plus hautes régions de la politique, du droit, de l'administration, a fait œuvre de philosophe en même temps que d'économiste. Il n'a pas écrit en vue de certaines questions transitoires et mobiles, il a écrit en vue des phénomènes éternels de la société, et dédaigné les expédients pour les principes. Dans le vaste exposé qu'il nous a fait de la civilisation en travail, il n'a méconnu aucune des tendances impérissables de notre nature, et il a fait à la morale, à la liberté, à la sécurité, à la richesse, la part qui leur revient justement.

Aussi son livre restera-t-il comme un réservoir de vérités et de préceptes où les philosophes de l'avenir viendront puiser des théories, et les hommes d'Etat des moyens d'action. (Extrait de l'*Edinburgh Review.*)

A. F.

MALTHUS ET LE SOCIALISME.

Il est un petit théâtre, à Naples, fort aimé du public, et qui lui plaît d'autant plus qu'il vient à sa rencontre. Il s'en va par les rues, son matériel complet, son personnel de même, plus aisément que ne voguait, près de Troie, une barque grecque, fût-ce celle d'Achille aux pieds légers, ou, si vous le préférez, plus vite, sans moins d'encombre, que la voiture d'un de nos citoyens préfets ne court,— je choisis ce mot à cause de son élégance—attelée de quatre chevaux, dans les trois quarts de nos chemins. Ce qui me fait penser que le préambule de notre nouvelle constitution, la centième, je crois, qui nous attribue si libéralement l'initiative de la civilisation, aurait dû ajouter : sauf en ce qui regarde les routes. Mais je reviens à mon théâtre. Je ne veux pas rappeler ces gens que Montaigne nomme en quelque endroit cordonniers de grands souliers à un petit pied, d'autant que, en France, c'est une espèce fort rare. Or, dans ce théâtre de Naples, il n'y a que deux acteurs; l'un est esprit fort, et l'autre est esprit faible, puisque, avant de parler, il semble observer toujours et réfléchir, comme qui dirait... Qu'allais-je écrire? nous sommes en temps de liberté! Le premier tranche et décide que c'est merveille; sa voix ressemble un peu à un coup de tonnerre, et son geste à l'aplomb d'une barre de télégraphe. Il porte du reste sa tête de manière à bien prouver que la définition de l'homme par Buffon, qui se souvenait quelque peu de Cicéron (j'aime à la passion la philologie), est exacte. Le peuple napolitain l'appelle *Pulchinella*. Le second, l'esprit faible, se tient moins droit et parle moins haut, aussi moins longtemps ; mais il a de petits mots qui rendent son interlocuteur furieux. Celui-ci, que je soupçonnerais volontiers d'avoir combattu pour la liberté de discussion, lève alors un bâton pendu à son côté, à l'ordonnance d'un *policeman* anglais, et, le passant par-dessus son adversaire, en frappe une colonne qui se trouve à sa droite et n'en peut mais; puis il s'écrie d'un ton à déconcerter un premier ministre : Donc j'ai raison. Cela pourrait se nommer la souveraineté... du bâton.

Ce souvenir, que je dois je ne sais à quel livre, et dont je ferai un jour, si je continue à rester en France, une impression de voyage, me revient à l'occasion de Malthus, ce qui n'étonnera personne.

C'est, en effet, le privilége de Malthus de recevoir les malédictions, les apostrophes et les coups de tout novateur sachant son métier, aux moments difficiles. Aussi bien, pour l'attaquer, les phrases sont-elles toutes faites, les passages à citer connus dès longtemps, les exclamations notées, et c'est très-commode de ne plus être obligé à lire ; je ne dis pas à étudier, c'est là un vieux mot dont j'espère bien voir débarrasser notre langue. Avoir de la passion, de la science ou de l'esprit avec la tête des autres, qui renonce à cela? Il n'est même plus nécessaire, pour s'en prendre à Malthus, d'ouvrir le volume de Godwin ; tel discours est sans cesse redit, tel article court les rues, qui en dispensent. Tout se perfectionne. Et quant au public, comme celui de mon théâ-

tre, il est fort satisfait de ce manége. C'est que nous tenons tous, quoi que nous en ayons, à nos habitudes. Rien ne plaît comme ces railleries qu'on attend, ces indignations dont on connaît le sujet et qu'on pourrait citer au moment voulu. Je sais des femmes dont certain propos amène toujours le même compliment, et qui n'oublient jamais leur phrase. Informez-vous auprès des grands orateurs de ce que c'est que l'éloquence. Ainsi donc que l'anti-malthuséisme, comme a dit un auteur, est le début le plus facile, c'est l'épilogue obligé de tout faiseur de système à bout de ressources. C'est le bâton sur la colonne. *Delenda est...* voilà que j'allais parler latin.

Voyez, par exemple, le plus spirituel des socialistes condamné, comme vous savez, par ses coreprésentants du peuple (c'est leur nom), pour s'être ingénié de rendre chacun heureux à ne plus rien désirer, riche à ne plus rien envier, si bien que les soldats, en compagnie des gardes champêtres, n'auraient plus qu'à escorter les processions, au moyen d'une simple loi de *maximum* et d'une bonne émission de papier-monnaie. Voyez, dis-je, ce socialiste ; son projet de bonheur universel rejeté, il déclare qu'il ne *combattra plus la propriété*, et aussitôt il attaque Malthus. A la fois, presque à pareille heure, un autre chef de secte, un peu moins gai, il s'en faut, si ce n'est pourtant quand il imagine une constitution, après avoir annoncé qu'il s'en tiendrait à ne plus combattre *la vraie propriété*, afin peut-être de rassurer tout le monde, a agi de même. C'est la faute à Voltaire. Seulement, pourquoi rappeler un passage des *Provinciales?* à quoi bon ?

Mais quel est, en réalité, le système de Malthus, et quelle en est l'origine ? Si vous le permettez, je vais devenir dogmatique, et entreprendre ma démonstration à la façon d'un professeur de géométrie enseignant que le plus court chemin d'un point à un autre est la ligne droite.

L'origine de ce système, la voici : Au temps de Malthus, les idées de la Révolution française gouvernaient le monde, je veux dire le monde des intelligences, et, selon ces idées, le pouvoir, dans chaque Etat, était seul responsable du bien-être, de la prospérité, du développement matériel et moral du peuple. Dans le règlement de sa condition, l'homme disparaissait. Sans influence par lui-même sur son sort, il subissait les effets des lois sous lesquelles il vivait. La Révolution, issue des pensées d'émancipation individuelle, avait abouti à une sorte de fatalisme oriental. Seulement, ce n'était plus la Divinité qui apparaissait comme l'ordonnateur permanent des sociétés, différence qui ne saurait encore déplaire à plus d'un. Malthus s'insurgea contre ce dogme nouveau, et, emporté par l'ardeur de la lutte, il oublia que les lois aussi ont leurs résultats sur la condition des hommes ; il les tint pour les uniques instruments de leur misère comme de leur bonheur. C'était sans doute de l'exagération ; cependant ne doit-on pas croire que notre sort dépende surtout de nous-mêmes ? Je puis plus assurément sur mon avenir par la mesure de mes désirs, la sagesse de mes actions, la constance de mes efforts, que toutes les lois et tous les gouvernements du monde. Si l'opinion de Malthus est une complète erreur, la morale, la philosophie entière est un mensonge, le christianisme repose sur une fausseté.

Quant à son système en soi, si souvent décrié, déclaré immoral, infâme, voire même homicide, je vais l'exposer brièvement, mais aussi dans toute sa sincérité. L'homme a dans son être une force infinie de reproduction, tandis que la terre n'en possède qu'une limitée, et n'a-t-elle pas des bornes infranchissables ? Il

importe cependant que la population reste proportionnée aux ressources qui lui sont fournies pour satisfaire à ses besoins. Autrement la privation serait inévitable, et, par la privation, la souffrance, la mort. Or, si l'homme est libre, il est aussi responsable; et dans tous ses actes, surtout évidemment dans les plus importants, doit se révéler sa qualité d'être intelligent, raisonnable, prévoyant. En contentant le présent, il faut qu'il songe à l'avenir ; en proie aux passions, qu'il fasse appel à sa réflexion. Il le peut, il le doit. Sinon il revêt la nature de la brute, en renonçant à la sienne propre. Qu'avant donc d'accepter les charges du ménage, il se mette à même d'y pourvoir; plutôt que d'accroître incessamment sa famille, qu'il veille à assurer une position convenable aux enfants déjà nés. Voilà toute la doctrine de Malthus. Elle est erronée, soit; mais ainsi rétablie, qui la taxerait d'immoralité, d'infamie, et quelle autre relève autant la dignité humaine, la noblesse de notre race? Faut-il donc pour honorer et servir l'humanité, lui dire : Obéis à tes passions sans nul souci, à tout désir sans rien prévoir; imite les taureaux ou les génisses; ne tiens plus compte de ta raison ni des conséquences de tes actes; que t'importe le sort des enfants qui doivent naître, la condition des générations futures?

Ce n'est pas Malthus qui a écrit : « Dieu fait naître les âmes pour la vie et non pour la mort... Que ceux que leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses », c'est Lactance, et la loi qu'a tenté de démontrer Malthus avait été devinée par Montesquieu.

Maintenant faut-il croire que les conseils de Malthus soient inutiles, les principes d'où il partait étant faux? « On se récrie, écrivait dernièrement un des hommes les plus éminents de notre pays [1] traduisant la pensée de beaucoup, contre les disciples de Malthus, qui arrêtent l'homme prêt à se rapprocher de sa femme, en lui disant : « Prenez garde, il y aurait un être de plus à nourrir sur la terre! On se récrie contre ces philosophes de l'abstention, on les appelle barbares, on les dénonce au peuple, et on a raison. Arrêter la fécondité du genre humain est un crime contre nature. » Certes, le trait est piquant, et la maxime finale singulièrement philosophique. J'imagine que plus d'un vrai socialiste doit en être envieux. Sans compter que l'approbation donnée à la dénonciation au peuple d'une certaine classe de personnes, de savants enfoncés dans les livres de leur cabinet, me paraît tout à fait digne d'un législateur. Pourtant, si la fécondité du sol ne suivait pas, comme le pensait Malthus, l'accroissement possible de l'espèce; si les enfants qui naissent, ne naissaient que pour souffrir et mourir dans la misère, mourir de faim; si l'excès de la population amenait dans la société le dénûment avec son abaissement, ses vices et si souvent ses crimes, faudrait-il les dénoncer ces hommes qui invoquent la raison, la responsabilité du père et du citoyen pour prévenir de tels faits? Laissons là, s'il vous plaît, le sentimentalisme, et une fois par hasard, seulement une fois, ne décidons pas sans examen. La question des subsistances ne vous préoccupe pas, c'est du terre à terre, et il vous faut pour le moins être au niveau des nuages. Je vous admire. Seulement je m'en tiens à penser que ce plat, que vous ne méprisez nullement, c'est le champ voisin qui l'a fourni; que ce vin, auquel vous retournez sans cesse, provient du coteau qui ne dépasse pas notre vue, et qu'on est aussi bien les deux pieds par terre que perché sur des échasses. Mais au moins, ajoutent les plus timides, on doit

[1] M. Thiers, *de la Propriété*, liv. III, chap. VII.

être chrétien, et l'Eglise... Comment! le christianisme condamne la doctrine malthusienne? Vraiment? qu'était-ce donc que Malthus? Décidément le christianisme repousse la chasteté, accuse la continence et a horreur du célibat? Montez vite en chaire, mes très-chers frères; on pourrait s'y tromper. Et quant à l'Église, dites-moi pourquoi toutes ces privations, tous ces jeûnes qu'elle impose; pourquoi cette abstinence de quarante jours au moment où les plus douces brises de l'année ramènent la jeunesse, les élans de l'esprit, du cœur et du corps chez les hommes, comme elles redonnent les feuilles aux arbres et les fleurs aux prairies! L'Église n'a rien compris aux résultats matériels de ces prescriptions; elle n'y entendait rien! A la bonne heure! mais alors n'invoquez plus son autorité, et restez sur vos échasses. Puis, à force de piété, prétendriez-vous, veuillez répondre, que le christianisme et l'Église contredisent la nature? La question que j'ai posée revient donc : Les principes d'où partait Malthus sont-ils faux?

Non, ils ne le sont pas. L'accroissement de la population peut devancer l'augmentation de la production; la raison l'affirme, et l'expérience le prouve. Si en France il en est différemment, c'est grâce à notre sagesse, à notre prévoyance; car en Irlande, par exemple, ce fait existe. Assurément, les progressions géométriques et arithmétiques de Malthus ne sont pas des articles de foi, et personne ne l'a prétendu, pas même leur auteur. Mais, je le répète, tandis que la multiplication de l'espèce paraît sans borne, la terre est limitée, et sa fécondité est lente, très-lente à se développer. C'est elle cependant qui procure les aliments et les matières premières. Chez nous, les céréales fournissent, défalcation faite des semences, 154,556,800 hectolitres, soit 457 litres par tête; en 1700, au contraire, comme le remarquait dernièrement M. Passy, elles ne donnaient que 69,642,000 hectolitres, soit 354 litres par tête. En outre, 240 litres de pommes de terre et de légumes farineux reviennent aujourd'hui à chaque individu. Mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que ceux qui répètent sans cesse que le sort des classes ouvrières s'empire de jour en jour sous notre organisation sociale, se passent aisément d'examiner les faits. Après tout, à quoi bon examiner, et c'est si long! Qu'est-ce que cela prouve, sinon aussi que tous en France agissent plutôt, comme je l'ai dit, guidés par la réflexion que par la passion. Au contraire, en Chine, où la population n'est pas tentée de se mettre en coupe réglée, ainsi qu'en Irlande, on jette les enfants aux pourceaux. Dans les siècles passés, les peuples subissaient sans cesse d'horribles maladies, des épidémies périodiques, des disettes affreuses, une effrayante mortalité. Les législateurs de l'antiquité, de Minos à Lycurgue, ont promulgué des décrets atroces, afin de maintenir le nombre des citoyens dans certaines limites, et les philosophes, jusqu'à Platon et Aristote, approuvaient ces mesures. Trouvez à tout cela une autre cause que l'excès de la population proportionnellement aux ressources dont elle disposait ou dont elle dispose encore. On n'est pas cruel à plaisir, surtout quand on s'appelle Lycurgue ou Platon. Un peuple ne s'accoutume pas sans motif au crime. Et je pourrais invoquer bien d'autres preuves. Tout ensemble, si à mesure que la richesse s'est augmentée, la population avait suivi la même progression, agissant partout aussi imprudemment que dans quelques contrées, les masses, le grand nombre ne serait-il pas resté plongé dans la misère, ne ressentirait-il pas ses souffrances d'autrefois? Que pensez-vous à présent des conseils de Malthus? Quand les classes ouvrières aussi se présentent en foule aux emplois qu'on leur offre, en face

d'un capital restreint, ne sont-elles pas à sa merci, sujettes, esclaves de la loi inexorable de l'offre et de la demande? Quoi qu'on imagine, quoi qu'on décrète, les conditions du marché alors ne peuvent pas être, ne sont pas égales. Considérez ce qui se passe aux moments où le travail se ralentit, où le capital se resserre, par une cause ou l'autre. Examinez, si le cœur ne vous fait pas défaut, je le rappelle encore, ce qui a lieu en Irlande, ou même dans les Flandres. Quels hommes, pensez-vous maintenant, sont les vrais amis du peuple? Ah! peuple, suis dans la noblesse de ton indépendance, dans la dignité de ta nature, mais soumis aux lois de la responsabilité, les mâles conseils de la science, tout en apportant tes efforts à accroître la masse de la fortune sociale. C'est là qu'est ta véritable émancipation, c'est là que, pour toi, pour la société entière, est l'avenir! Les mots inscrits sur les murailles ne servent de rien. Et quant aux secours de la charité, ils ne soulagent jamais que les plus dures souffrances, et ne les soulagent qu'en avilissant encore ceux qui les ressentent.

Il est vrai que quelques bonnes gens, à l'âme sensible, au cœur compatissant, proposent des émigrations pour débarrasser la patrie de l'excédant de la population. N'y a-t-il pas encore, en effet, des landes inoccupées sur les côtes d'Islande ou au delà du Saharah? Les bonnes gens! ils devraient pourtant au moins montrer l'exemple. Après s'être embarqués, dénués de capital, et avoir prospéré, on les croirait sur parole quand ils diraient aux nations : Multipliez-vous sans retenue ni crainte; il y a place pour vous ou vos descendants à deux mille lieues de votre pays, au milieu des bêtes fauves et sur des terres incultes. Jusque-là, je penserai, pour mon compte, qu'une société ne se maintient et surtout ne se fonde point sans trois choses : du travail, du savoir, du capital. Et comment ces trois choses se trouveraient-elles dans des troupes d'émigrants? C'est à quoi n'ont pas assez pensé, il me semble, nos récents ordonnateurs des émigrations en Algérie. Dieu préserve notre belle colonie de la réputation de Sinamary!

Voilà ce que j'avais à dire pour justifier la doctrine de Malthus. Mais supposez qu'elle soit de toute fausseté, ce ne sera cependant qu'une erreur de plus écrite dans un livre. Il y en a tant! Malthus n'a pas même proposé, à l'appui de son système, un projet de décret. Chacun de son temps n'en avait pas, à chaque occasion, de tout prêts et de rechange. Il a conseillé, il n'a pas ordonné. Il s'est contenté de recommander la *contrainte morale*, invitant seulement les classes pauvres à imiter les classes aisées, qui s'y soumettent toujours. Il a fait appel à la raison, à la responsabilité, à la moralité de chaque homme, et s'en est tenu là. Si, depuis, quelques législateurs se sont crus autorisés à imposer la retenue, à établir des *checks* matériels à la population, tous les vrais disciples de Malthus les ont condamnés ou les condamnent. Comment se fait-il donc que les socialistes s'attaquent à la croyance de Malthus, vraie ou fausse, comme à un ordre de mort? Pourquoi en font-ils la cause d'une accusation si terrible contre notre société? Ce n'est pas certainement une affaire de tactique, et ils ne spéculent pas sur l'ignorance publique. Pourquoi donc, j'y reviens, toutes ces incriminations et ces grands airs? Pourquoi? Mais le temps n'est plus aux enquêtes. Et si, l'été, on se jette aisément au courant d'un fleuve pour se sauver, voilà que l'eau est froide. Seulement je confesserai que, de même que certaines personnes sont fort curieuses du spectacle des combats dans les faubourgs, j'aime beaucoup à connaître le motif des décisions.

La question de la population est, au reste, la pierre de touche des systèmes. L'économie politique, suivant Malthus, recommande à chacun la sagesse, la prévoyance, l'épargne, et en même temps cherche à amener le développement incessant de la production, en y intéressant tout le monde, ainsi qu'en exposant les lois sous lesquelles le capital peut le plus aisément se former et le plus efficacement aider le travail. Le socialisme en est venu, lui aussi, malgré ses premières dénégations, à exposer sa théorie de la population. Et c'était vraiment bien la peine, pour arriver à cela, de commencer par affirmer que jamais les sociétés ne seraient trop nombreuses, que c'était folie ou crime de se préoccuper de leur multiplication. Puisqu'au banquet de la vie il ne saurait y avoir trop de convives, pourquoi prendre tant soin de les compter? Croyez-moi, c'est perdre son temps que d'élever des digues le long d'un torrent qui ne déborde jamais.... Mais peut-être s'agit-il d'un torrent qu'on ne peut considérer un instant sans apercevoir le péril qu'il recèle.

Toutefois, puisque le socialisme a une théorie de la population, lui donnerait-elle le droit de tant médire de l'économie politique? Voyons. Mais quand je dis que le socialisme a une théorie de la populalion, je me trompe; il n'y a pas plus accord sur ce point en socialisme que sur tout autre. Le socialisme est un drapeau de mille couleurs; chacun des soldats qu'il guide choisit la sienne, et ne marche au pas de son voisin qu'en ayant garde de la montrer. Du reste, ils vont tous s'asseoir aux mêmes tables et se regardent sans rire.

Le fouriérisme, quant à lui — je ne parlerai pas du saint-simonisme, abandonné de tout le monde en ce moment, et qui n'avait, au surplus, aucune doctrine sur la question que je traite—; le fouriérisme, dis-je, a quatre obstacles, quatre *checks* matériels à la population. Remarquez déjà, il en établit quatre, pas de moins, bien qu'il ait les ressources des mers de limonade, des animaux contournés, du pôle arctique et de l'aurore boréale! Ces obstacles sont la vigueur des femmes et le développement de toutes leurs facultés physiques, la gourmandise et les mœurs *phanérogames*. Que le nombre des enfants soit d'autant plus restreint que les femmes auront plus de santé et de force, c'est ce que je ne chercherai pas à démontrer. Fourier l'assure, cela doit suffire. Vous ne penserez pas non plus, j'en suis certain, à me demander de prouver l'efficacité, comme *check*, de la gourmandise au phalanstère, où les plus sobres font sept repas par jour. Et ce n'est pas moi, je l'avoue, qui entreprendrais d'expliquer en détail le résultat restrictif de ces mœurs montées sur la *gamme amoureuse*, laquelle commence par un époux ou un ou plusieurs amants à la fois, pris et laissés selon le caprice du moment, et se termine, à l'*aurore du bonheur*, par l'*accord omnimode*, le *plus sublime de tous*. Accord, d'ailleurs, je ne veux pas le cacher, qui, à lui seul, rend les deux tiers des femmes stériles, grâce à toutes les joies du concubinage public, embrassant et les plaisirs de Sodome et les allégresses de Gomorrhe.

Vous ne sauriez, au reste, imaginer les raffinements infinis et si délicats de ces deux passions, la gourmandise et la luxure, devenues des *vertus* et les théologales. Quel ravissement, par exemple, de savourer cette « soupe exotique, où s'unissent le salep d'Orient et le sagou des Indes, sur laquelle un groupe de savants *en us et en ogue* développe ses vertus et son ergotisme! » Et ces juleps d'amandes ou cet orge mondé réservé aux petites maîtresses! Et surtout « ces courges crues assaisonnées de moutarde », dont on n'est digne qu'après l'*accord omnimode*, qui résisterait à cela? Je ne vous dirai rien des

combats culinaires sur les ruines de Babylone, ils vous sont aussi connus que la *papillonne* et la *cabaliste*.

Quant aux mœurs phanérogames, c'est presque mieux encore. Certes, quand on sait tout le parti qu'a tiré Fourier des *bas et hauts accords*, on ne s'étonne pas qu'il ait affirmé qu'au phalanstère « les fredaines amoureuses d'un Richelieu et d'une Ninon sembleront mesquines. » Urgèle, octogénaire, pour citer quelques faits, y retient, en qualité d'amant, Valère, âgé de vingt ans, ce qui, comme le remarque si bien Fourier, « devient singulièrement intéressant pour la vieillesse d'un et d'autre sexe. » La caravane qui va d'Ephèse à Rhodes ne prend, à son arrivée à Gnide, qu'une heure et demie pour souper, avant d'aller, mêlée à la population indigène, au *séristère d'amour*, et là les colonnes, rangées par *sympathies occasionnelles*, « en moins de cinq minutes, entrent en séance. » *Fugit irreparabile tempus!* Il n'y a, du reste, le lendemain, qu'une douzaine de pareilles séances. Et si vous connaissiez les *vilains goûts*!

Théorie pour théorie, j'avoue que je préfère encore celle de Malthus à celle de Fourier. S'il m'était resté, d'ailleurs, des doutes sur le choix à faire, MM. Proudhon et P. Leroux les auraient dissipés; le premier par son *Avertissement aux propriétaires*, adressé à M. Considérant; le second par ses *Lettres sur le fouriérisme*, publiées l'an dernier dans la *Revue sociale*. On ne saurait croire quels services peuvent rendre les écrits socialistes, quand on les lit tous. En outre qu'il y a deux manières de prouver une vérité, comme disent les mathématiciens.

L'opinion de MM. Leroux et Proudhon sur le fouriérisme est d'autant plus remarquable que c'est la seule qui leur soit commune. M. Leroux, en effet, se déclare communiste et veut qu'on le sache, quoiqu'il ait écrit un jour : «Les moines, ou plutôt parmi les moines, les anachorètes, ont seuls imaginé de vivre sans famille, sans patrie, sans propriété. Mais on a appelé avec raison cette sorte de vie un suicide [1].» Bien entendu, toutefois, M. Leroux, comme M. Cabet, comme M. Louis Blanc, comme M. Vidal, a son communisme à lui, qui est la *triade*. Mais qu'est-ce que la *triade*? Personne encore ne le sait; j'entends excepté M. Leroux. M. Proudhon, au contraire, appelle les communistes des *hypocrites*, des *exploitateurs de la crédulité publique* [2]. Et il les a beaucoup fréquentés, il les fréquente encore. Il écrivait, en outre, il y a deux ans : « La communauté est le terme fatal du socialisme, et c'est pour cela que le socialisme n'est rien, n'a jamais rien été, ne sera jamais rien ; car la communauté, c'est la négation dans la nature et dans l'esprit, la négation au présent, au passé et au futur [3].» On se souvient enfin de son *testament*.

Mais je reviens à la question de la population. Le communisme, si négatif qu'il soit, a aussi, cependant, proposé une solution de cette question, qui réside tout entière dans le *circulus*. C'est au moins la seule jusqu'à ce jour présentée en son nom, et cette découverte est l'œuvre de M. Leroux. Le *circulus*, c'est prodigieux! chacun fournit juste assez d'engrais pour assurer sa subsistance, il n'y avait que cela à trouver, et l'humanité ne s'en était pas doutée! Qu'on a bien nommé notre siècle le siècle des lumières! Permettez-moi de vous citer à

---

[1] *De l'humanité*, t. Ier, p. 131.

[2] *Système des Contradictions économiques*, t. II, p. 354 et 369.

[3] *Id.*, t. II, p. 364.

ce propos quelques lignes que j'écrivais le printemps dernier dans certain journal, qui n'était pas fondé, chose assez originale, à mon usage particulier. Avec le *circulus*, à ce qu'il semble, disais-je, nous pouvons tous faire des enfants et engraisser. Vous objecterez peut-être que les aliments ne se composent pas seulement des produits de la terre, et qu'on aura beau fumer des métiers, ils n'en fileront pas plus vite, ils n'en tisseront pas mieux. Vous vous souviendrez certainement que la moisson de 1846, année de disette, avait été aussi bien préparée que celle de 1845, année de moyenne récolte; enfin, vous vous prendrez probablement à croire que si l'on a trouvé le moyen d'augmenter les engrais, il reste à découvrir celui d'étendre le sol. Il faut, de fait, un champ où placer son fumier. D'autant que les agronomes reconnaissent qu'après qu'une certaine quantité d'engrais à été répandue sur un terrain, on la doublerait sans obtenir un produit sensiblement plus fort. Et cela est si vrai, que lorsqu'on sème sur du fumier, le blé qu'on recueille est en petite quantité et mauvais. Mais le communisme me laisse pour tout cela à court de réponses ; il affirme seulement qu'une position *religieuse* et *pontificale* [1] entre toutes, c'est celle de Socrate dans les *Grenouilles* d'Aristophane. S'il fallait aussi bien avoir réplique à tout, on n'en finirait pas. Le communisme, je vous l'assure, a mis bien d'autres questions à l'écart.

Ce qu'il y a d'heureux, c'est que, dès que le communisme gouvernera le monde, le *circulus* aidant, il n'y aura plus de maladies. M. Leroux nous le garantit dans la *Revue sociale*, qui ne paraît plus, voyez la bizarrerie des concordances, depuis le mois des réabonnements, et M. Cabet nous le certifie dans son *Voyage en Icarie*, que n'entreprennent plus trop de personnes.

M. Proudhon, en traitant la question de la population, à la fin de son *Système des contradictions économiques*, a oublié de parler du *circulus*, et vraiment c'est dommage. Mais après avoir combattu Malthus comme il sied quand on tient en poche, malgré son premier avis sur le socialisme, la doctrine de la *réciprocité*, qui consiste simplement, et j'en ai déjà parlé, à abolir les *péages de toute nature*, en fournissant chacun de billets de banque autant qu'il en voudra. Si bien qu'un million ou deux de rentes ne suffisant pas, on en donnera trois ou quatre. Et cela fait précisément — qu'on me pardonne une parenthèse — qu'il se trouvera du blé, et du meilleur, pour tout le monde, de même de la viande, de l'or, de la soie, des chevaux de sang et des loges à l'Opéra, *la consommation devenant, ainsi que la faculté de jouir, sans bornes*. Voyez, il n'y aura plus une inquiétude à avoir, un souhait à faire, une pensée à poursuivre, une fatigue à supporter : l'heureux temps! Ce que c'est pourtant qu'un balancier tombant sur une feuille de papier! Qu'est-ce qu'on nous parlait donc de Barataria et de Salente et de Cocagne et d'Icarie? c'est bien la peine d'aller si loin! Un balancier qui marche vite après qu'on l'a pourvu de papier, puis une loi de *maximum*, et voilà le vrai bonheur! La planche aux assignats était trop lente à fonctionner : on n'en a livré que pour 45 milliards et demi ; Law n'avait pas la machine à vapeur, ç'a été leur seul défaut. Et si les *maxima* du même temps n'ont pas amené la prospérité générale, c'est apparemment qu'il était trop bénin de les décréter sous peine de mort. Mais je disais que M. Proudhon, ce merveilleux inventeur, après avoir combattu Malthus, et, suivant sa méthode, réfuté ensuite tous les

---

[1] V. la *Revue sociale*.

adversaires de cet auteur, n'avait rien trouvé de mieux à faire, ce qui lui arrive aussi souvent, que d'enseigner ce qu'il avait précédemment attaqué, conseillant absolument ce qu'avait conseillé Malthus. Où entraînent les grandes convictions ! L'économiste le plus orthodoxe signerait des deux mains, en effet, ou *de son sang*, s'il était républicain *de naissance*, les dernières pages de M. Proudhon sur la population, et afin que vous n'en doutiez pas, je vous y renvoie. Pauvre Malthus !

Infortuné effectivement, car cet homme, si honni, si injurié, si calomnié, dont le nom est presque devenu une insulte, était le meilleur, le plus dévoué, le plus charitable. On peut dire de lui ce qu'un savant a dit récemment d'un publiciste illustre : Il a été honnête homme dans le sens idéal du mot. Si quelques-unes de ses paroles étaient trop dures d'abord, il les a adoucies dans les dernières éditions de son magnifique ouvrage ; si quelques-uns de ses aperçus semblent forcés, il a écrit lui-même : j'ai trouvé l'arc trop tendu d'un côté, je l'ai sans doute trop tendu de l'autre. Mais il n'a pas donné une recette de félicité universelle, en se croyant appelé à changer les lois de la création ; c'est vrai.

Tels sont les divers systèmes sur la question de la population ; je n'en ai omis aucun. Pour moi, je le répète, je préfère à la débauche fouriériste et au *circulus* communiste, à quoi se réduisent sous ce rapport en définitive les croyances socialistes, la belle et puissante doctrine qui nous enseigne que nous avons toujours à subir les effets de nos actions. Inventez, imaginez, découvrez encore, je vous dirai toujours, après Malthus : Dieu nous a créés responsables ; si c'est notre peine, c'est aussi notre gloire. Il appartient à chaque homme et à chaque classe de se faire à soi-même surtout sa condition. La conscience, la raison existent pour le dire à l'homme, l'histoire pour l'apprendre aux classes. A chacun, individu ou société, selon ses actes ; les peines en raison des fautes, les récompenses proportionnellement aux efforts et aux vertus ; c'est là notre loi éternelle en même temps que la véritable égalité, la seule juste, la seule honorable. Et l'influence de la prévoyance, du mérite ou du désordre des pères sur le sort des enfants, c'est le lien indestructible, divin, qui unit les unes aux autres les générations, faisant d'êtres isolés, qu'un jour voit naître et que bientôt la mort enlève, l'humanité. Au milieu du dévergondage d'idées et d'usages où semble en ce moment se perdre l'avenir, quel plus utile enseignement ? Seulement, les institutions peuvent, il est vrai, nous aider dans notre œuvre ; mais elles ne peuvent que nous aider.

GUSTAVE DU PUYNODE.

DE LA CONDITION DU PEUPLE ANGLAIS

DE 1839 A 1847,

COMPARAISON DES CHIFFRES DE LA POPULATION, DES PERSONNES SECOURUES, DES VERSEMENTS A LA CAISSE D'ÉPARGNE, DES MARIAGES, DES ÉMIGRATIONS, AVEC LA CONSOMMATION ET LES PRIX DES OBJETS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ[1].

I.

On pourrait regarder la détresse commerciale qui a si fortement marqué les dernières années, comme le résultat d'un état de choses devenu en quelque sorte périodique. Les effets se répétant à des intervalles qui ont quelque apparence de régularité, semblent indiquer une régularité correspondante dans le retour de leurs causes. Le travail suivant a été entrepris dans le but de découvrir ces causes; on l'a limité à cette période, comme étant celle qui présente les mouvements de population et les phénomènes commerciaux les plus intéressants à examiner.

Chaque année les commissaires des pauvres, *poor law commissioner*, présentent dans leur rapport le nombre de personnes secourues jusqu'au 25 mars de l'année précédente : en comparant entre eux les chiffres de ces différents rapports, et abstraction faite du mouvement général de la population, qui va toujours en augmentant, on pourra se faire une idée juste de la décroissance du paupérisme.

On sait que, d'après le recensement de 1821, 1831 et 1841, la population de l'Angleterre et du pays de Galles s'est accrue dans la première période décennale d'environ 16, et dans la seconde 14,5 pour 100; ce qui donne pour les vingt années une moyenne de 14,28 pour 100 d'accroissement par année.

Le tableau suivant présente le résultat de ce calcul, et montre la proportion qui existe entre le nombre de pauvres secourus chaque année et le total de la population.

ANNÉES.	POPULATION de l'Angleterre et du pays de Galles.	NOMBRE DES PERSONNES secourues.	NOMBRE DE PAUVRES par chaque 10,000 âmes de population.	PLUS OU MOINS PAR 10,000 dans chaque année, comparé avec le terme moyen de la totalité des huit années.
1839.....	15,461,300	1,134,165	735	—101=12 p. %.
1840.....	15,684,000	1,199,529	763	— 73= 8
1841.....	15,906,700	1.300,928	817	— 19= 2
1842.....	16,132,600	1,427,187	884	+ 48= 5
1843.....	16,361,600	1,546,390	945	+109=13
1844.....	16,593,900	1,477,561	890	+ 54= 6
1845.....	16,829,600	1,470,970	874	+ 38= 4
1846.....	17,068,500	1,330,557	779	— 57= 6
	Terme moyen.....		836	

[1] Le travail que nous publions ici est composé des passages les plus saillants d'un curieux Mémoire lu à la Société de statistique de Dublin. (*Note de la rédaction.*)

Les commissaires des pauvres ont mis tous leurs soins à établir une juste balance entre l'accroissement graduel et constant de la taxe des pauvres et l'augmentation du nombre des nécessiteux secourus. Dans une des premières pages du dixième rapport annuel, en mai 1844, on trouve ces lignes : « Nous sommes heureux de constater que les progrès du paupérisme, qui ont été constants de 1837 à 1843, se sont arrêtés dans le cours de la dernière année, et que le relevé de la dépense, pour la demi-année finissant à la Saint-Michel 1843, montre une diminution de 139,926 sur la demi-année correspondante de 1842. »

Afin de rendre plus évidentes la nature et l'étendue de ces variations, de rendre leur examen plus facile, nous choisirons deux groupes de districts, qui représenteront la partie agricole et la partie manufactutière du royaume-uni, et nous répéterons pour chacun d'eux, quant à l'accroissement annuel de la population et du paupérisme, le calcul déjà fait pour le royaume entier.

Le comté de Lancastre et la côte occidentale du comté d'York représenteront les districts manufacturiers ; ils renfermaient en 1841 une population totale de 2,821,988, et le terme moyen annuel d'accroissement dans chacun d'eux, durant la période de vingt années, de 1821 à 1841, fut de 2,524 pour 100 en Lancastre, et de 1,845 pour 100 sur la côte occidentale d'York.

Dans les districts agricoles, c'est-à-dire dans les comtés de Northumberland, Norfolk, Suffolk, Cambridge, Buckingham, Herteford, Berk, Wilt et Devon, qui contiennent une portion très-importante de terrains agricoles, la population, en 1841, était de 2,409,717, et l'accroissement annuel de la population, dans chaque comté, durant les vingt années de 1821 à 1841, a été tel :

Northumberland	1,154
Norfolk	908
Suffolk	766
Cambridge	1,509
Buckingham	760
Hertfort	967
Berk	974
Wilt	789
Devon	981

Tableau des variations comparées du nombre de pauvres par 10,000 *âmes de population.*

	EN ANGLETERRE et PAYS DE GALLES.		Dans LES DISTRICTS MANUFACTURIERS.		Dans LES DISTRICTS AGRICOLES.	
	AC.	DÉC.	AC.	DÉC.	AC.	DÉC.
Du 25 mars 1840 au 25 mars 1841.	54	»	20	»	42	»
— 1841 — 1842.	67	»	126	»	52	»
— 1842 — 1843.	61	»	102	»	42	»
Du 29 sept. 1842 au 29 sept. 1843.	»	59	»	157	6	»
Du 25 mars 1843 au 29 mars 1844.	»	55	»	217	23	»
— 1844 — 1845.	»	16	»	78	19	»
— 1845 — 1846.	»	95	»	53	»	98

Voici maintenant les différences survenues dans les sommes destinées au soutien des pauvres.

ANNÉES finissant au 25 mars.	SOMMES dépensées pour secourir les pauvres en Angleterre et dans le pays de Galles.	POPULATION de l'Angleterre et du pays de Galles, calculée pour chaque année.	PROPORTION de la DÉPENSE par tête.	EXCÉDANT ou DÉFICIT de la proportion, par rapport au terme moyen des neuf ans.	POPULATION, obtenue en déduisant le nombre des nécessiteux secourus de la population de l'année.	PROPORTION PAR TÊTE de la dépense à la population, sans les pauvres.	EXCÉDANT ou DÉFICIT de la proportion précédente, par rapport au terme moyen des huit années
			L.	L.		L.	L.
1838..	4,123,604	15,241,700	0,270	—,021	»	»	»
1839..	4,406,907	15,461,300	0,284	—,007	14,328,035	0,307	—,018
1840..	4,576,965	15,684,000	0,291	»	14,484,471	0,315	—,010
1841..	4,760,929	15,906,700	0,299	+,008	14,605,072	0,326	+,001
1842..	4,911,498	16,132,600	0,304	+,013	14,705,413	0,334	+,009
1843..	5,208,027	16,361,600	0,318	+,027	14,815,210	0,351	+,026
1844..	4,976,093	16,593,900	0,299	+,008	15,116,239	0,328	+,003
1845..	5,039,703	16,829,600	0,299	—,008	15,358,630	0,328	+,003
1846..	4,954,204	17,068,500	0,290	—,001	15,737,943	0,314	—,011
	Terme moyen..		0,291	Terme moyen..		0,325	

Si nous admettons les rapports des commissaires des pauvres comme une preuve de la condition des moins heureux parmi le peuple, nous pouvons adopter, avec une confiance presque égale, le rapport des sommes des Caisses d'épargne, comme une preuve de la condition des classes immédiatement supérieures.

Les rapports des Caisses d'épargne ont, sur ceux fournis par les commissaires des pauvres, cet avantage important, qu'ils s'étendent sur la totalité du royaume-uni.

Le tableau suivant représente le rapport qui existe entre la somme totale des fonds des Caisses d'épargne et la population du royaume-uni, ainsi que les variations annuelles en rapport avec le terme moyen de la période entière, ainsi que l'accroissement de la proportion de chaque année, comparée avec la précédente.

ANNÉES.	POPULATION du Royaume-Uni, calculée par années.	SOMME TOTALE DES FONDS des Caisses d'épargne, renfermant les sommes versées aux commissaires de la Dette nationale par les Sociétés fraternelles.	VERSEMENT PAR TÊTE, par rapport à la population.	RAPPORT de la PROPORTION ANNUELLE au terme moyen du total des huit années.	ACCROISSEMENT du versement annuel, par rapport à l'année précédente.
		L.	L.	L.	
1839.....	26,516,000	22,425,812	0,841	—,183=17,87 p.°/°	»
1840.....	26,789,000	24,688,815	0,920	—,104=10,15	0,079
1841.....	27,064,000	25,781,368	0,952	—,072= 7,03	0,032
1842.....	27,342,000	26,768,580	0,979	—,043= 4,19	0,027
1843.....	27,624,000	28,786,603	1,042	+,018= 1,75	0,063
1844.....	27,909,000	31,725,636	1,120	+,096= 9,37	0,078
1845.....	28,196,000	32,661,924	1,158	+,134=13.08	0,038
1846.....	28,487,000	33,694,642	1,182	+,158=15,45	0,024
		Terme moyen.	1,024		

Il faut observer que la somme totale des fonds des Caisses d'épargne a augmenté pendant toute la période plus rapidement que la population. Par conséquent, on

obtiendra une indication bien plus précise en examinant la proportion par tête : ainsi, quoique les fonds s'accroissent pendant toute la période, le taux de leur croissance par tête varie considérablement, devenant moindre d'année en année depuis 1839 jusqu'en 1842. Un changement a eu lieu à cette époque, et l'on est revenu graduellement au premier terme d'augmentation. Après 1844, le taux diminua encore ; mais ici on doit se rappeler que le taux de l'intérêt accordé aux Caisses d'épargne fut réduit par le Parlement, dès le 20 novembre 1844; le maximum fut alors fixé à 2 deniers pour 100 par jour, ou 3 schell. 0 s. 10 deniers pour 100 par an ; et, à cette même époque, non-seulement il y eut une reprise des affaires, qui produisit beaucoup de débouchés pour le placement d'une manière profitable des petits capitaux, mais aussi les spéculations sur les chemins de fer commencèrent à exciter l'attention générale, et l'on peut supposer, avec juste raison, que chacune de ces circonstances causa le retrait ou empêcha le placement de sommes considérables qui, pendant l'année et même les deux années suivantes, eussent été déposées à la Caisse d'épargne.

Quoique indiquant dans les conditions de la société des changements différant complétement de ceux déjà examinés, le livre des naissances, morts et mariages, nous paraît cependant assez intéressant à interroger, comme ayant une liaison indirecte avec les mouvements de la population et du paupérisme, et nous en avons extrait les chiffres suivants :

Mariages annuels par 100,000 *hommes.*

	1839	1840	1841	1842	1843	1844
En Angleterre et dans le pays de Galles	1,625	1,597	1,574	1,506	1,549	1,633
Dans les districts manufacturiers choisis précédemment	1,783	1,702	1,678	1,543	1,721	1,914
Dans les districts agricoles choisis précédemment	1,464	1,448	1,443	1,400	1,383	1,419

Nous pouvons citer encore les rapports des commissaires de l'émigration. Le nombre des personnes qui ont émigré des ports dans le royaume, a été :

En 1839	62,207
1840	90,743
1841	118,592
1842	128,544
1843	57,212
1844	70,686
1845	93,501
1846	129,851
Terme moyen	95,894

Nous pouvons donc conclure de ce qui précède, qu'il y a eu un déclin graduel de prospérité de 1839 à 1843 ; puis un accroissement de bien-être depuis cette dernière année jusqu'à l'automne de 1846, époque au delà de laquelle nous ne pouvons étendre notre investigation, faute des documents nécessaires.

II.

Passons maintenant à la seconde partie du sujet, relative au prix des objets de première nécessité.

Le tableau suivant, qui présente la quantité de grains importés, contient deux années de plus, afin de montrer davantage l'accroissement remarquable des importations. La colonne additionnelle pour le maïs est devenue nécessaire par l'importance que ce grain a nouvellement acquise dans les importations des deux dernières années.

ANNÉES.	GRAINS ENTRÉS POUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.						
	FROMENT ET FLEUR de froment.	ORGE.	AVOINE.	SEIGLE.	FÈVES.	POIS.	MAÏS.
	Qrs [1]	Qrs	Qrs	Qrs	Qrs	Qrs	Qrs
1837...	244,272	332,276	19,555	47,184	109,076	87,615	»
1838...	1,848,475	8,192	11,004	2,517	54,240	11,618	»
1839...	2,711,273	594,301	855,448	152,582	123,597	170,270	»
1840...	2,401,436	619,801	504,945	1,298	129,517	153,489	»
1841...	2,647,808	222,837	20,416	518	267,697	132,857	»
1842...	2,989,708	49,520	280,600	28,502	42,737	80,000	»
1843...	990,523	223,209	40,820	2,718	45,520	45,014	»
1844...	1,025,887	1,024,322	259,135	28,716	225,260	122,548	38,711
1845...	315,015	397,655	582,909	15	197,030	79,605	42,285
1846...	2,963,000	400,443	772,554	1,636	209,874	181,800	720,580
1847...	4,458,500	772,349	1,706,780	68,817	443,719	157,245	3,614,637

ANNÉES.	COUT TOTAL DU FROMENT, de l'orge et de l'avoine, entrés dans la consommation au prix moyen des grains de l'année	PROPORTION DE CE COUT par tête.	EXCÉDANT OU DÉFICIT de cette proportion, par rapport à la moyenne de ces onze années.
	L.	L.	L.
1837.....	1,208,441	0,046	—0,263
1838.....	5,993,702	0,228	—0,081
1839.....	11,861,789	0,447	+0,138
1840.....	9,741,326	0,363	+0,054
1841.....	8,905,837	0,329	+0,020
1842.....	8,895,928	0,325	+0,016
1843..	2,847,450	0,103	—0,206
1844.....	4,627,359	0,165	—0,144
1845.....	2,088,052	0,074	—0,235
1846.....	11,108,110 [2]	0,389	+0,080
1847.....	26,930,258 [2]	0,935	+0,626
	Terme moyen..	0,309	

Le tableau suivant nous offre la recette et le déboursé du commerce de la Grande-Bretagne avec l'étranger. — Le chiffre de 10 pour 100 est pris pour taux moyen du bénéfice.

[1] Le *quarter* valant deux hectolitres 906.

[2] On doit remarquer que ces sommes, si éloignées de celles placées en tête de la colonne, renferment aussi le coût du maïs entré dans la consommation en 1846-1847.

ANNÉES.	VALEUR DÉCLARÉE des produits exportés de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.	PROFIT ESTIMÉ à raison de 10 pour 100.	COUT DU BLÉ, DE L'ORGE ET DE L'AVOINE importés de l'étranger et des colonies, et entrés dans la consommation de chaque année, calculé d'après les chiffres précédemment admis.
	L.	L.	L.
1837.....	42,070,744	4,207,000	1,208,441
1838. ...	50,060,970	5,006,000	5,993,702
1839.....	53,233,580	5,323,000	11,861,789
1840.....	51,406,430	5,140,000	9,741,326
1841.....	51,634,633	5,163,000	8,905,837
1842.....	47,381,023	4,738,000	8,895,928
1843.....	52,279,709	5,227,000	2,847,450
1844.....	58,854,292	5,885,000	4,627,359
1845.....	60,111,081	6,011,000	2,088,052
1846.....	57,786,000	5,778,000	11,108,110

D'après ce tableau, et si le terme moyen du profit est exactement calculé, nous pouvons en conclure que, durant les quatre années de 1839 à 1842, le profit étant de 20,564,000 liv. st., et le coût apparent du blé étranger de 39,404,000 liv. st., il y a eu un excédant de déboursé de 19,000,000 liv. st.; tandis que dans les trois années suivantes, le résultat est contraire, le profit étant de 17,123,000 liv. st. et le coût du grain étranger de 9,562,000 liv. st. Cependant, nous devons faire observer, quant à ces chiffres et à leur estimation, qu'on ne doit les faire parler qu'avec la plus grande réserve.

III.

Après avoir reconnu la liaison qui existe entre la condition des masses et le prix des principaux objets de consommation, examinons maintenant la quantité des articles consommés, les sommes dépensées à cet effet, et les variations qui ont eu lieu par rapport à la population.

Le thé et le sucre sont les seuls articles sur lesquels nous ayons, d'une manière approximative assez certaine, les quantités annuellement consommées.

Mais on peut y ajouter les esprits (anglais et étrangers) et la drêche, qui sont consommés d'une manière presque aussi générale ; et, comme ils sont soumis à des droits de consommation, nous avons des documents qui semblent assez exacts.

Nous n'avons point rendu compte des esprits ou de la drêche par rapport à leurs prix, et voici pour quelle raison : la production des esprits et de la bière (pour laquelle la drêche est seule préparée) appartient à un petit nombre de mains, et le prix, pour les consommateurs, en est fixé d'une manière presque irrévocable.

Les tableaux suivants présentent les variations annuelles des quantités de thé, sucre, drêche et esprits consommés, par rapport à la population; et aussi, pour les trois premiers produits, le terme moyen de la dépense par tête pour chacun d'eux, en prenant, quant au thé et au sucre, pour base du prix de consommation, la valeur du taux dans l'Entrepôt, de la quantité totale consommée, plus la somme des droits reçus par le gouvernement; pour la drêche, on a pris le taux moyen de l'orge ajouté à la somme des droits.

Thé.

ANNÉES.	POPULATION du Royaume-Uni.	QUANTITÉ de Thé entré pour la consommation intérieure.	PRIX MOYEN par livre dans l'Entrepôt.	CONSOMMATION annuelle par tête, en livres.	EXCÉDANT ou deficit de la consommation annuelle par tête, en l. poids, par rapport au terme moyen des huit années.	DÉPENSE annuelle de thé par tête, en parties décimales de la liv. sterl.	EXCÉDANT ou deficit de la dépense annuelle par tête, par rapport au terme moyen des huit années.
		liv. poids'	s. d[1].	l. poids.	liv. poids.	L.	L.
1839	26,516,000	35,127,000	1 10	1,321	— ,103	», 265	—»,022
1840	26,789,000	32,252,000	2 6	1,206	— ,218	», 281	—»,006
1841	27,064,000	36,675,000	2 4	1,351	— ,073	», 306	+»,019
1842	27,342,000	37,355,000	2 2	1,363	— ,061	», 294	+»,007
1843	27,624,000	40,293,000	1 7½	1'452	+ ,028	», 273	—»,014
1844	27,909,000	41,363,000	1 7½	1,487	+ ,063	», 281	—»,006
1845	28,196,000	44,180,000	1 8	1,564	+ ,140	», 308	+»,021
1846	28,487,000	46,728,000	1 5	1,648	+ ,224	», 295	+»,012
			Taux moyen...	1,424	Terme moy.	», 287	

La quantité de thé imposé, entrée pour la consommation intérieure, en 1847, fut de 46,324,298 tbs, donnant une proportion par tête de 1,609, ou 185 de plus que le terme moyen des huit années précédentes.

Sucre.

ANNÉES.	POPULATION du Royaume-Uni.	QUANTITÉ de sucre brut entré pour la consommation intérieure.	PRIX MOYEN par cent livres (quintal) dans l'Entrepôt.	CONSOMMATION annuelle par tête, en fractions décimales des cent livres (quintal).	EXCÉDANT ou deficit de la consommation annuelle par tête, par rapport au terme moyen des huit annees.	DÉPENSE annuelle de sucre par tête, en parties décimales de la liv. sterl.	EXCÉDANT ou deficit de la depense annuelle de sucre par rapport au terme moyen des huit années
		o. livres	s. d.	c. liv. cwt.	c. liv. cwt.	l. s.	l s.
1839...	26,516,000	3,825,000	39 4½	0,144	—0,007	0,456	+,007
1840...	26,789,000	3,594,000	48 7¾	0,134	—0,017	0,492	+,043
1841...	27,064,000	4,057,000	38 3¼	0,149	—0,002	0,475	+,026
1842...	27,342,000	3,868,000	37 2¾	0.141	—0,010	0,441	—,008
1843...	27,624,000	4,028,000	33 11½	0,145	—0,006	0,431	—,018
1844...	27,909,000	4,139,000	33 5	0,147	—0,004	0,433	—,016
1845...	28,196,000	4,880,000	32 9	0,172	+0,021	0,410	—,039
1846...	28,487,000	5,227,000	35 1[2]	0,183	+0,032	0,457	+,008
			Terme moyen..	0,151	Ter. moyen	0,449	

La quantité de sucre brut, importé et imposé pour la consommation intérieure, en 1847, fut de 5,791,785 quintaux, donnant une proportion par tête 0,201 de quintal, ou 0,050 de plus que le terme moyen des huit précédentes années.

[1] La livre sterling vaut 25 fr., le schelling, 24 sous ou 1 fr. 20 c., et le penny ou denier sou vaut 10 c.

[2] Le prix annuel du sucre n'a pas pu être obtenu ; ceci est le terme moyen de douze taux hebdomadaires pris de mois en mois.

Drêche.

ANNÉES	DRÊCHE IMPOSÉE en Angleterre.	PRIX MOYEN de l'orge par boisseau.	DRÊCHE IMPOSÉE en Écosse.	DRÊCHE IMPOSÉE en Irlande.	DRÊCHE IMPOSÉE dans le Royaume-Uni.	PROPORTION PAR TÊTE de drêche imposée pour le Royaume-Uni.	EXCÉDANT OU DÉFICIT de la proportion par tête de drêche imposée, par rapport au terme moyen des neuf années.	COUT TOTAL de la DRÊCHE imposée, le coût de l'orge au prix moyen de l'année étant ajouté à la somme de l'impôt.	PROPORTION par tête du COUT TOTAL de la drêche.	EXCÉDANT OU DÉFICIT de la proportion par tête de la drêche imposée par rapport au terme moyen des neuf années.
	boisseaux [1].	s. d.	boisseaux.	boisseaux.	boisseaux.	boisseaux.	boisseaux.	L.	L.	L.
1838...	33,823,985	3 11	4,419,141	2,262,440	40,505,566	1, 54	+, 14	13,110,274	0, 49	+0, 02
1839...	33,826,016	4 11 ¼	4,360,373	1,744,552	39,930,941	1, 49	+, 09	14,962,585	0,564	+0,094
1840...	36,653,442	4 6 ½	4,397,304	1,406,116	42,456,862	1, 58	+, 18	15,229,990	0,568	+0,098
1841...	30,956,394	4 1 ¾	4,058,362	1,149,692	36,164,448	1, 33	—, 07	12,302,872	0, 45	—0, 02
1842...	30,796,262	3 5 ¼	3,786,476	1,268,656	35,851,394	1, 31	—, 09	11,014,956	0, 40	—0, 07
1843...	30,891,002	3 8 ¾	3,618,607	1,184,281	35,693,890	1,292	—,108	11,395,463	0, 41	—0, 06
1844...	31,856,551	4 2 ½	3,889,458	1,441,177	37,187,186	1, 33	—, 07	12,836,332	0, 45	—0, 02
1845...	30,508,840	3 11 ½	4,353,038	1,684,112	36,545,990	1,296	—,104	12,137,324	0, 43	—0, 05
1846...	35,653,000	4 1	4,586,000	1,740,000	41,979,000	1, 47	+, 07	14,228,916	0, 49	+0, 02
					Terme moyen..	1, 40		Terme moyen..	0, 47	

[1] Le boisseau renferme huit gallons; le gallon renferme cinq litres.

La quantité de drêche imposée fut en 1847, dans le Royaume-Uni, de 53,504,217 boisseaux, donnant par tête une proportion de 1, 22 boisseau, ou ", 18 c. de boisseau de moins que le terme moyen des huit années précédentes.

Quantité d'esprit de l'Angleterre, de l'étranger et des colonies, imposé chaque année depuis 1838 jusqu'à 1846 inclusivement, avec la proportion annuelle par tête [1].

[1] On a pris pour base le terme moyen de l'accroissement de la population de 1821 à 1841.

ANNÉES.	EN Angleterre.	PROPORTION par tête en Angleterre.	EN ÉCOSSE.	EN IRLANDE	DANS LE ROYAUME-UNI.	PROPORTION par tête dans le Royaume-Uni.	EXCÉDANT ou déficit de la proportion par tête chaque année, par rapport au terme moy. de la période totale dans le R.-U.
	gallons.	gallons.	gallons.	gallons.	gallons.	gallons.	
1838	12,136,232	»,79	6,384,255	12,334,281	30,854,768	1,17	+ , 23
1839	12,063,926	»,78	6,301,825	10,848,509	29,214,260	1,10	+ , 16
1840	11,804,147	»,75	6,271,496	7,427,904	25,503,547	»,93	—», 01
1841	11,511,907	»,72	6,078,719	6,515,781	24,106,407	»,89	—», 05
1842	11,056,096	»,68	5,667,113	5,320,196	22,042,905	»,80	—», 14
1843	10,785,750	»,65	5,665,618	5,574,921	22,026,289	»,79	—», 15
1844	11,368,790	»,68	6,001,090	6,481,251	23,851,131	»,85	—», 09
1845	12,507,995	»,74	6,525,489	7,638,993	26,672,477	»,94	»
1846	»	»	»	»	28,360,934	»,99	+ , 05
					Terme moyen...	94	

En comparant ces quatre tableaux, on fera une observation importante, c'est que la consommation de drêche et d'esprit a été comparativement beaucoup plus forte dans les années de gêne et de misère, que dans les années de prospérité, où celle du thé et du sucre augmente au contraire considérablement. D'où l'on conclut évidemment qu'il y a eu des modifications graduelles dans les habitudes des consommateurs, et que par suite de ces changements l'argent dépensé en bière et en spiritueux a été dépensé en thé et autres boissons semblables.

IV.

Toutes les conclusions auxquelles nous sommes arrivés ne sont qu'une bien faible confirmation de l'état des affaires publiques durant la période que nous avons examinée.

L'émeute de Birmingham, en juillet 1839, la révolte de Newport (Monmoutshire) dans le mois de novembre suivant, et les troubles semblables à Sheffield en janvier 1840, semblent désigner d'une manière significative l'accroissement d'un malaise dans les opérations des districts manufacturiers dans l'été, l'automne et l'hiver de 1839-1840. C'étaient comme les premiers mouvements de la révolte *de la faim*, conséquence du haut prix des vivres et de la gêne du commerce, qui suivirent les mauvaises moissons de 1838 et 1839.

Quand la détresse eut duré pendant quelque temps, bien que devenue plus profonde, elle changea d'expression ; elle se traduisit en plaintes plutôt qu'en outrages. La répression ferme et immédiate de ces émeutes fut suivie, pendant plus d'un an, d'une apparente tranquillité qui cachait une souffrance sans cesse croissante.

Dans l'été de 1841, les plaintes causées par le manque de travail et le haut prix des vivres devinrent encore générales. Les *meetings* (assemblées) des autorités municipales eurent lieu à Manchester, Leeds, Bolton, Stockport, et autres villes d'Angleterre, et dans plusieurs villes manufacturières d'Ecosse, dans le but de faire connaître aux particuliers la détresse de la classe ouvrière et pauvre, et afin d'aviser aux moyens d'y remédier. Et comme le temps arrivait de la prorogation du Parlement en 1841, de nombreuses assemblées publiques eurent lieu afin de pétitionner pour obtenir que les droits d'entrée sur le blé fussent examinés en premier lieu.

L'hiver approchait, et la suspension ordinaire du travail dans les fermes amenait pour les pauvres agriculteurs une saison où la nourriture est encore plus chétive et plus rare. Des incendies eurent lieu dans plusieurs comtés du Sud. Les six mois

suivants, 1841-42, furent, comme nous l'avons dit, un temps de calamité, et la taxe des pauvres fut augmentée dans toutes les parties de l'Angleterre et du pays de Galles.

Au commencement de l'été de 1842 (mai), des troubles et des assemblées publiques eurent encore lieu dans le Lancastre et dans le Cheshire, toujours motivées par la rareté générale du travail et la cherté des vivres, attribuées à l'influence de la loi sur le blé. Dans le commencement de juin les troubles prirent une forme plus alarmante par une révolte générale des charbonniers des comtés intérieurs, dont plusieurs milliers arrêtèrent le travail dans les houillères, où d'autres ouvriers étaient disposés à rester. Avant le milieu de juillet 1842, tout l'ouvrage fut arrêté dans les entreprises de fer et de charbon de toute cette partie de la contrée et dans les poteries du comté de Stafford. Dans la première semaine d'août, toutes les villes manufacturières du Lancastre et de la côte occidentale du Yorkshire, et les charbonnières de l'ouest de l'Ecosse furent comprises dans la grève générale.

Ce fut le point culminant de la crise.

Depuis ce moment, tout sembla tendre à une amélioration. La moisson, abondante, fut rentrée dans de bonnes conditions; un grand approvisionnement étranger, envoyé par anticipation, dans la crainte d'une continuité de la disette des quatre années précédentes, contribua à faire baisser le prix du blé. La cessation de la guerre avec la Chine (en août 1842), mit fin à une dépense considérable pour le gouvernement et donna même la perspective d'un prompt remboursement de ce qui avait été dépensé. Cela causa aussi une décroissance rapide dans le prix du thé; et le retour du commerce avec la Chine, ainsi que la liberté d'introduire notre commerce dans quatre nouveaux ports, amenèrent une prompte résurrection du commerce d'exportation de ce pays, ce qui, durant le printemps suivant, rendit de l'activité aux fabriques. Dans les dernières semaines de la même année 1842, arrivèrent les nouvelles des succès de l'armée britannique à Caboul, son heureuse retraite, après la délivrance des prisonniers, et la réparation des désastres de l'année précédente. La certitude apparente d'une provision abondante de vivres à des prix modérés, et l'aspect florissant de nos affaires extérieures contribuèrent fortement à répandre un sentiment général de confiance par la perspective de temps plus prospères. Les fonds montèrent, le crédit s'étendit, et le taux de l'escompte des billets de commerce de première classe tomba, entre août 1842 et janvier 1843, de 4 à 2 pour 100.

Depuis ce moment les plaintes des districts manufacturiers devinrent de moins en moins fréquentes.

L'hiver de 1842-43, bien qu'il n'ait pas été rude, fut cependant marqué par la plus forte taxe des pauvres qui eût été sentie depuis 1835. Les chiffres suivants, tirés des rapports des commissaires de la loi des pauvres, nous en donneront une idée. Les exercices finissent à l'Annonciation, c'est-à-dire au 25 mars.

ANNÉES.	SOMMES DÉPENSÉES pour secourir les pauvres en Angleterre et dans le pays de Galles.	PRIX MOYEN DU BLÉ par quarter.	
	liv.	s.	d.
1839.....	4,406,907	69	4
1840.....	4,576,965	68	6
1841.....	4,760,929	65	3
1842.....	4,911,498	64	0
1843.....	5,208,027	54	4

L'accroissement continuel du fardeau général du paupérisme, malgré une réduction si considérable dans le prix des grains durant la dernière année, semble vouloir s'expliquer par l'épuisement graduel des moyens de la classe laborieuse. Quoique le prix des vivres fût si fort réduit, les moyens d'achat semblaient l'avoir été encore dans une plus grande proportion, et ils ne furent généralement rétablis que lorsque le retour de l'activité commerciale, arrivé au printemps de 1845, eut, vers la fin de l'été, fait sentir plus ou moins son influence sur la masse de la population laborieuse. Dans la dernière moitié de 1843, durant toutes les années 1844 et 1845, et jusqu'à l'automne de 1846, la condition générale des classes laborieuses changea, et ce fut un temps généralement regardé comme une période d'activité, où le prix des vivres fut modéré, et où la tranquillité fut à peine troublée. Mais dans le commencement de cette période, la gêne, qui était tombée d'abord sur les districts manufacturiers, frappa ensuite les districts agricoles. La grande affluence du blé étranger en 1842 abaissa tellement la valeur du blé indigène, qu'il en résulta pour les fermiers un sentiment profond et général de malaise.

Dans l'été et l'automne de 1844, des expressions de mécontentement parmi les agriculteurs et de fréquents incendies dans les comtés méridionaux attirèrent l'attention publique. En novembre et décembre de cette même année, dans la métropole et dans les principales villes manufacturières il se tint de nombreuses assemblées (*meetings*) publiques , sur la condition sanitaire de la classe ouvrière, assemblées dont le but principal était la nécessité de procurer aux ouvriers des logements commodes et aérés, de bonne eau, des moyens de récréation utiles à la santé; ce qui prouvait d'une manière bien significative que les pressants besoins qui s'étaient fait sentir une année ou deux auparavant, dans ces districts, avaient disparu. Dans ce même temps, d'autres assemblées publiques se tenaient dans d'autres lieux pour aviser aux moyens de tirer la classe agricole d'un état si pénible, qu'il semblait même indispensable de pourvoir aux premiers besoins de subsistance.

Il a déjà été montré que bientôt après, c'est-à-dire dans le printemps de 1845, la condition des districts agricoles s'améliore d'une manière sensible, par la diminution marquée de l'accroissement de la détresse ; et il paraîtrait que l'été de cette année plaça ces districts dans un état de prospérité presque semblable à celui dont jouissaient déjà les districts manufacturiers.

Toutes les preuves produites et analysées dans les pages précédentes amènent cette conclusion, que durant la plus grande partie de la période examinée, les travailleurs agricoles, quoique n'étant pas exposés aux mêmes alternatives de bien et de mal que leurs compagnons travailleurs des villes manufacturières, ont été soumis à des influences d'un effet plus durable, et dont un des frappants résultats a été, ainsi que nous l'avons vu, un accroissement constant de pauvres parmi eux, jusqu'au printemps de 1845, c'est-à-dire au moins dix-huit mois après qu'un changement en bien était devenu manifeste dans les districts manufacturiers.

L'accroissement rapide du système manufacturier ayant rendu nécessaire une constante migration des jeunes gens de l'agriculture vers les manufactures, on peut y retrouver une des principales causes de cette prolongation de la détresse des districts agricoles. Car les demandes de nouveaux employés étant moins nombreuses du côté des manufactures, il en est résulté pour les districts agricoles un accroissement de population qui ne se trouvait plus en rapport avec la rareté des vivres. Et lorsque le commerce, en prenant une nouvelle vie, donnait un nouveau débouché aux émigrants, l'équilibre ne pouvait être rétabli qu'après un certain laps de temps et après de longues souffrances.

On peut conclure, d'après cela, que la différence remarquable observée dans les fluctuations du paupérisme des districts manufacturiers et des districts agricoles peut probablement s'expliquer ainsi : c'est que, en supposant les districts atteints par les mêmes influences générales, ces influences, bien qu'identiques quant à leurs causes et à leur mode d'opération, frappent les districts d'une manière différente selon les occupations particulières et la condition sociale de chacun d'eux.

J.-T. DANSON.

RAPPORT

SUR

LES FINANCES DES ÉTATS-UNIS,

PRÉSENTÉ AU CONGRÈS PAR LE SECRÉTAIRE DU TRÉSOR, LE 9 DÉCEMBRE 1848.

(Suite[1].)

Le Congrès ayant décrété la mise en vigueur dans l'Orégon des lois sur le revenu, et désigné Astoria comme port de ce district, des dispositions ont été prises pour y assurer la perception des droits de douane. Comme il n'a pas prescrit la même mesure pour la Californie, l'administration s'est bornée à déclarer le commerce libre entre ses ports et ceux de l'Union. Par suite de l'acquisition de cette immense province, notre frontière maritime, sur le Pacifique, a presque la même étendue que la ligne de nos côtes sur l'Atlantique ; nous possédons, en outre, sur la première de ces deux mers, un grand nombre d'excellentes baies et de ports admirablement situés pour devenir l'entrepôt du commerce de l'Asie et de toute la côte occidentale de l'Amérique. D'un autre côté, notre commerce de grand cabotage entre l'Atlantique, le golfe du Mexique et le Pacifique, ne doit pas tarder à prendre une grande étendue.

Le Congrès ayant chargé le département du Trésor de lui proposer toutes les mesures propres à augmenter nos ressources et nos revenus, nous croyons devoir lui faire connaître que si nous avons le ferme désir de voir s'élever un commerce lucratif sur la côte du Pacifique, nous ne saurions mieux faire que d'augmenter le nombre de nos steamers sur l'Atlantique et dans le golfe du Mexique. L'expérience ayant démontré tous les avantages d'un pareil système dans ce golfe et l'Atlantique en ce qui concerne notre commerce et le produit des droits de douane, on ne saurait contester qu'il sera encore plus utilement appliqué à l'Océan Pacifique et aux longs voyages le long de ses côtes et jusqu'en Asie. Ce paisible Océan, comme l'indique son nom, plus sujet aux calmes plats qu'aux tempêtes, convient mieux à la vapeur que l'orageux Atlantique où les steamers sont exposés à de fréquents dérangements dans leurs machines. Les calmes de l'Océan Pacifique, si fâcheux pour la navigation à voiles dont ils retardent souvent la marche, accéléreront, au contraire, la navigation à vapeur et la rendront plus sûre. A certaines époques, le vent souffle, sur cette mer, pendant des mois entiers dans une même direction ; cette circonstance, qui oblige les bâtiments à voiles à de longs détours, est sans influence sur les steamers. Par tous ces motifs,

[1] Voir le numéro du 15 avril, page 57.

l'Océan Pacifique est appelé à devenir le théâtre des plus beaux succès de la vapeur, et nous devons nous y établir en force, si nous voulons disputer à d'autres pays le monopole du commerce de l'Asie et de l'Amérique Occidentale. Nos importations d'Asie, comme les thés, les soies, et autres articles de prix, conviennent encore mieux aux bâtiments à vapeur que les produits encombrants. Le temps exigé pour la double traversée, avec un bâtiment à voiles, des tropiques et de l'équateur, depuis nos ports de l'Atlantique jusqu'en Asie, n'a pas seulement pour conséquence une perte d'intérêts, une circulation moins rapide du capital et une réalisation moins prompte des bénéfices; il a encore pour effet d'empêcher la cargaison d'arriver dans nos ports en temps utile; de là un écoulement difficile des articles dont elle se compose, ou une vente à des prix insuffisants; or, cet inconvénient se manifeste, à la fois, à l'aller et au retour. Le voyage, en steamers, de nos ports de l'Atlantique en Asie, sur la route de Chagres et de Panama, avec un chemin de fer qu'une compagnie se propose de construire sur l'isthme, ne demandera pas plus d'un mois au lieu de trois ou quatre qu'il exige en ce moment; et l'économie de temps, pour notre grand cabotage sur les deux mers, sera encore plus considérable. Dans les temps anciens et modernes, les nations qui ont eu le commerce de l'Asie se sont énormément enrichies. Nous en trouvons la preuve dans l'histoire des villes de Tyr, Sidon, Carthage, Alexandrie, Venise, Gênes, Lisbonne, Amsterdam et Londres. L'histoire nous apprend également que, grâce à ce riche commerce, de grandes cités se sont élevées autrefois jusqu'au milieu du désert, sur la route suivie par les caravanes.

Nous pouvons également étendre notre commerce avec les contrées qui bordent la côte occidentale de l'Amérique. Ces contrées, plus riches que toutes les autres en métaux précieux, abondent en articles que nous désirons ne pas produire; et de nouveaux et vastes marchés s'y ouvriront pour nos marchandises et nos denrées alimentaires. D'un autre côté, le nombre et les profits de nos bâtiments baleiniers s'accroîtront dans de fortes proportions. A la distance où nos possessions sur le Pacifique sont entre elles, si nous voulons les associer aux avantages et aux bienfaits de l'Union américaine, et resserrer entre elles et nous les liens politiques et commerciaux, nous devons, de toute nécessité, recourir à la vapeur et nous efforcer d'avoir un chemin de fer sur l'isthme de Panama. Ce chemin, en tout état de choses, nous serait très-utile pour notre commerce de l'Atlantique et du golfe, d'une part, avec la côte occidentale de l'Amérique, au moins pour les lourds produits échangés avec l'Asie, et surtout avec cette partie de l'Asie qui est au sud de l'équateur; de l'autre, avec les îles de l'Océan Indien et l'Australie, et dans le cas où, dans un avenir plus ou moins éloigné, un chemin de fer mettrait en communication l'Atlantique, le golfe et le Mississipi avec nos ports sur le Pacifique. Que ce chemin soit destiné à se faire un jour, c'est ce dont on ne saurait douter, bien que si l'on tient compte du temps et du capital qu'il exigera, il n'y ait pas lieu d'espérer de le voir commencer de longtemps. Mais ce qui est urgent en ce moment, c'est qu'une compagnie se charge de construire, dans un an ou deux, un railway sur l'isthme; car ce railway mettrait la ville de New-York à dix jours de l'Océan Pacifique, à trente jours de la Chine, en rapprocherait encore davantage la Nouvelle-Orléans, et assurerait, en les accélérant, les communications entre nos ports de l'Atlantique, du golfe et de l'Océan Pacifique.

Les évaluations que la loi oblige le département du Trésor à présenter sur l'accroissement de revenu qui doit résulter du commerce de l'étranger avec tous nos ports, y compris ceux de l'Océan Pacifique, ne peuvent être basées que sur des éventualités. Si une compagnie se chargeait, le plus tôt possible, de construire le railway de l'isthme, si un nombre suffisant de steamers ajoutés à ceux qui naviguent déjà, pouvait immédiatement faciliter les rapports commerciaux entre l'Asie et nos ports du Pacifique, les mettant à vingt jours seulement de la Chine, à l'aide de bâtiments qui partiraient à des époques fixes de l'Atlantique et du golfe pour Chagres, de l'Orégon

et de la Californie pour Panama, pour l'Asie et pour la côte occidentale de l'Amérique, il est certain que le commerce de tous nos ports s'accroîtrait dans une proportion incalculable, et que les droits perçus sur l'Océan Pacifique s'élèveraient, en quelques années, à plusieurs millions de dollars par an. Et ce n'est pas seulement avec ces Etats de l'Asie, auxquels nous sommes déjà liés par des traités de commerce, que l'emploi de la navigation à vapeur accroîtrait nos échanges; elle nous permettrait encore d'entrer en relations diplomatiques avec ces vastes régions de l'Orient qui nous connaissent à peine encore, et dont on évalue la population à 155 millions d'individus. Plusieurs de ces vastes et populeux empires abondent en épices et en produits que nous n'avons pas besoin de fabriquer chez nous, et les échangeraient avec empressement pour nos articles manufacturés. Parmi ces Etats, avec lesquels nous n'avons ni traités ni commerce, je citerai la Perse, la Corée, la Cochinchine, le Birman et le Japon. La navigation à vapeur seule peut nous mettre en rapport avec ces vastes et riches régions. La plus avancée d'entre elles en civilisation, le Japon, a une population de 50 millions d'habitants qui, par la vapeur, ne sont qu'à deux semaines de distance de notre côte occidentale. Le commerce extérieur du Japon se fait exclusivement, en ce moment, avec des bâtiments hollandais, bien que ce pays soit à 18,000 milles de la Hollande et seulement à 4,500 milles de notre côte sur le Pacifique. Nos steamers, en se rendant en Chine, traverseraient le détroit resserré qui sépare les deux grandes îles dont se compose l'empire du Japon, se montreraient tous les mois ou toutes les semaines en vue de leurs côtes, et, habituant les habitants à notre pavillon, leur inspireraient l'idée de nous connaître. Ils ne tarderaient pas ensuite à vaincre, en ce qui nous concerne, leurs scrupules religieux, et ils se lieraient probablement à nous par des traités de commerce qui nous ouvriraient leurs ports, dans leur intérêt et le nôtre.

L'acquisition que nous avons faite de côtes immenses sur le Pacifique, et l'introduction sur cette mer de la navigation à vapeur, surtout lorsqu'une compagnie aura réuni les deux Océans par un railway à travers l'isthme, sont de nature, comme je le faisais remarquer dans mon rapport annuel de décembre 1846, « à changer à « notre profit le commerce du monde et à accroître plus rapidement notre gran- « deur, notre puissance et notre richesse, qu'aucun des événements survenus de- « puis le vote de la Constitution fédérale. » J'appelais encore l'attention du Congrès sur le même fait, dans mon rapport de décembre 1847, en disant : « L'addition de « steamers aux bâtiments à voile, en nous mettant en rapports constants avec la « Chine, dont la population est de près du tiers de celle du globe, ouvre pour nous « une ère commerciale nouvelle. »

Avec nos ports sur le golfe, avec ceux que nous possédons sur les deux Océans, faisant face les uns à l'Europe, les autres à l'Asie, occupant une position centrale entre tous les continents du globe, plus rapprochés de ces continents qu'aucun de ceux des autres nations, et ouvrant un accès facile dans l'intérieur de notre propre pays, nous n'avons besoin que de steamers d'une force et d'une vitesse convenables, pour avoir le commerce du monde entier. N'oublions pas qu'en portant nos produits parmi les grandes et populeuses nations de l'Asie, en facilitant les relations de toute nature avec cette partie du monde, par un voyage de vingt jours au plus, nous ouvririons au christianisme une voie large et sûre par laquelle il reviendrait à son berceau, l'Orient! Dans ces régions lointaines, le commerce doit être le précurseur de l'Evangile; le commerce, qui prêche l'union intime des peuples, qui déclare que l'homme est l'ami naturel de l'homme, que les intérêts de tous les pays sont identiques et solidaires, et qui leur montre dans la liberté des transactions le chemin le plus rapide à la civilisation la plus avancée. Par suite de nos récentes acquisitions sur l'Océan Pacifique, les nations de l'Asie se sont tout à coup rapprochées de nos côtes, et nous ne sommes plus séparés d'elles que par un Océan paisible, qui semble

inviter nos steamers à fendre ses eaux bienfaisantes pour aller prendre possession d'un commerce plus grand, plus fructueux que celui de l'Europe. Or, ce commerce est à nous, à nous seuls, si nous le voulons ; si nos marchands, aidés par le gouvernement, savent, par leur énergie et leurs ressources combinées, s'assurer par la vapeur une prompte et fréquente communication avec l'Asie. Nos produits manufacturés, mais surtout nos grosses cotonnades, sont précisément ce que demandent plusieurs centaines de millions de ces habitants, qui nous enverront, en retour, leurs épices et une foule de matières premières d'un grand prix, que notre sol ne nous fournit qu'insuffisamment. De nos côtes sur l'Océan Pacifique, aussi bien que du golfe du Mexique et de l'Atlantique, et en traversant l'isthme, nous sommes plus rapprochés de la côte occidentale de l'Amérique et de l'Asie, qu'aucun pouvoir européen, et avec un nombre suffisant de steamers, une grande exactitude dans les départs et les arrivées, une notable économie de temps, d'intérêts et de frais de transports, nous finirions par avoir le commerce exclusif de ces vastes contrées, parce que nous pourrions donner nos marchandises à un prix très-réduit. Nous recevrions en même temps les productions de l'Orient, dans des proportions qui nous permettraient non-seulement de satisfaire à notre propre consommation, mais encore d'établir dans nos ports de vastes entrepôts destinés à approvisionner l'Europe. D'un autre côté, si les articles de l'Europe luttant, bien qu'avec de grands désavantages, contre notre concurrence, arrivaient en Asie et sur la côte occidentale de l'Amérique, ce ne pourrait être qu'en passant à travers nos mains, c'est-à-dire en employant nos facteurs et nos bâtiments, circonstance qui ne tarderait pas à nous constituer les arbitres des destinées commerciales des autres nations.

D'aussi grands événements auraient sans doute sur notre prospérité une influence immense ; mais de nos cités maritimes, celle qui en bénéficierait le plus, serait, sans contredit, New-York. Cette ville deviendrait l'entrepôt du commerce du monde, le centre des affaires et des échanges, la *Clearing House*[1] du négoce international ; le lieu unique où des cargaisons assorties de tous les produits possibles, tant nationaux qu'étrangers, seraient vendues et réembarquées ; où afflueraient tous les métaux précieux destinés à payer des différences ou balances, pour de là se répartir dans les innombrables canaux que leur ouvre le commerce du monde. Dotée de pareils avantages, la ville de New-York deviendrait, en peu de temps, la plus puissante métropole de l'univers.

Quant à la possibilité de réaliser ces magnifiques résultats, elle est incontestable. Nos marchands ont rencontré des difficultés à établir leur première ligne de steamers, comme ils en avaient éprouvé à mettre à flot leurs premiers paquebots à voiles ; mais elles cèdent chaque jour devant leurs efforts. Le même succès attend la grande entreprise des steamers pour les deux Océans, si le gouvernement, persistant dans sa politique libérale, seconde énergiquement l'industrie particulière.

Dans le but d'accroître rapidement les relations commerciales entre nos ports des deux Océans, je recommande au Congrès de voter un acte, aux termes duquel, 1° tous les produits naturels ou manufacturés pourront traverser l'isthme de Panama sous le régime de l'important traité que nous avons récemment conclu avec l'État de la Nouvelle-Grenade ; 2° les marchandises étrangères pourront être extraites de nos entrepôts et débarquées dans nos ports des deux Océans ou du golfe, de la même manière que les marchandises en ce moment entreposées dans un de nos ports quelconques peuvent être reprises pour être entreposées de nouveau dans un autre port. Pour assurer la perception des droits de douanes, il sera nécessaire d'établir

---

[1] Ce mot, qui ne peut être traduit par un équivalent exact en français, est le nom de l'établissement dans lequel, à Londres, les banquiers viennent échanger, à certains jours, les traites qu'ils ont les uns sur les autres. (*Note du traducteur.*)

des agents à Chagres et à Panama, comme cela a été fait pour Chihuahua, aux termes d'un acte du 5 mars 1845. Si ces mesures n'étaient pas prises, notre commerce serait obligé de faire un détour d'environ 12,000 milles, pour longer le cap Horn. Le drawback des droits perçus sur les marchandises étrangères expédiées pour Chihuahua, par les routes du Missouri, d'Arkansas et de la Rivière-Rouge, doit être étendu à celles de ces marchandises arrivant par le Rio-Grande, aussi bien que par toutes les autres routes à travers le Texas, qui auront été jugées praticables et sûres. Il serait utile qu'un port d'entrée fût établi au nord du Rio-Grande, ainsi qu'aux autres points de cette rivière où il peut être nécessaire d'assurer le service des douanes et de protéger le commerce intérieur avec le Mexique. Le drawback devrait également être autorisé pour les marchandises expédiées à Monterey et Soltilo, et d'autres villes importantes du Mexique, aux mêmes conditions que pour celles qui arrivent à Chihuahua. En recommandant les mesures dont je viens de parler pour le transit des marchandises à travers l'isthme de Suez, je proposerai au Congrès d'étendre le même privilége aux marchandises arrivant par l'isthme mexicain de Tehuantepec, par Laka, Nicaragua, par Rio-Strato et San-Juan. Quelques-unes de ces routes, si ce n'est la totalité, peuvent un jour être traversées par des chemins de fer, et devenir aussi importantes que celles de Chagres et de Panama, pour notre commerce étranger et notre cabotage entre les deux Océans, aussi bien que pour le commerce intérieur du Mexique, de la Nouvelle-Grenade et de l'Amérique centrale; et le transit de l'isthme mexicain aurait les plus grands avantages pour tous les Etats de l'Union, mais surtout pour ceux de la vallée du Mississipi et pour la ville la plus importante de cette vallée, Nouvelle-Orléans, que cette nouvelle et importante route mettrait à une si courte distance de l'Océan Pacifique.

Ces diverses routes peuvent également devenir toutes d'une grande utilité pour notre approvisionnement de métaux précieux, que nous tirerions de l'intérieur de ces pays, aussi bien que du Pérou et du Chili, et pour le transport de l'or et des autres produits minéraux de la Californie. Je propose également que le receveur des douanes de San-Diégo soit autorisé à placer un agent de perception dans quelque port de cette partie de notre territoire, aussi près que possible de la jonction des rivières Gila et Colorado, à l'entrée du golfe de Californie. Cette disposition est justifiée par la probabilité d'un commerce étendu dans ce golfe, sous l'influence du traité récemment conclu avec le Mexique, avec la basse Californie et les Etats mexicains adjacents de Sonora et Sualoa, si riches en métaux précieux et renfermant les beaux ports de Guayamas et Mazatlan.

Je recommande de nouveau la conclusion d'un traité de commerce, d'après le principe d'une réciprocité complète et d'une entière liberté, entre le Canada et l'Union, pour tous les produits indigènes des deux pays. Je recommande également au Congrès de voter une loi qui autorise le gouvernement à préparer les bases d'un traité semblable avec le Mexique. On sait que le Canada, avec le consentement de la mère-patrie, et peut-être aussi le New-Brunswick, qui touche la Nouvelle-Angleterre, accepteraient avec empressement le principe de la réciprocité. Les avantages d'un traité semblable seraient aussi grands pour le Canada que pour nos ports sur les lacs, sur le Saint-Laurent et sur l'Atlantique. Nos chemins de fer et nos canaux en recevraient également un accroissement d'activité considérable.

En ce qui concerne la république voisine du Mexique, si riche en métaux précieux et en matières premières pour nos manufactures, et avec laquelle notre intérêt nous fait une loi de nous lier étroitement, peut-être n'y a-t-il pas lieu d'espérer qu'elle veuille encore signer avec nous un traité de commerce sur les bases de la plus complète réciprocité; cependant, à elle aussi, son intérêt est de le faire, et si le gouvernement de l'Union était officiellement autorisé à lui faire des ouvertures à ce sujet, elles attireraient sans doute son attention et pourraient hâter une détermination de

sa part. Dans tous les cas, ces ouvertures témoigneraient de notre vif désir d'entretenir avec le Mexique les relations les plus amicales. Le tarif mexicain préparé par le département du Trésor et sanctionné par le président de l'Union, comme un moyen de lever une contribution de guerre en Mexique pendant la durée des hostilités, a ajouté, pendant la guerre, plusieurs millions de dollars à nos ressources, et facilité les emprunts du gouvernement. La mise en vigueur de ce tarif dans un pays ennemi est un fait nouveau et qui témoigne de notre civilisation. En effet, la mesure a consisté à maintenir intact le commerce extérieur du pays théâtre des hostilités, en considérant comme contribution de guerre le produit de ses douanes. Une pareille conduite était bien préférable aux blocus et embargos usités en pareil cas et qui ruinent les neutres ainsi que l'Etat avec lequel on est en guerre et le mettent hors d'état de payer plus tard la rançon qui peut lui être imposée. Cet exemple ne sera pas perdu, il faut l'espérer, pour les autres nations, et quand les circonstances les réduiront à la cruelle nécessité de porter la guerre sur un territoire voisin, elles comprendront que, d'une part dans l'intérêt même de la prompte conclusion de la paix; de l'autre, pour ne pas porter un coup sensible à la prospérité du pays envahi, et, en même temps, pour l'indemniser immédiatement des frais de la guerre, la meilleure mesure à prendre par le vainqueur consistera à ouvrir sur-le-champ aux produits étrangers, avec un tarif modéré, les ports des villes maritimes tombées en sa possession.

Pour nous, cette conduite nous a valu l'approbation de tous les Etats neutres, et je suis autorisé à penser qu'elle a contribué très-efficacement à hâter la fin des hostilités. Il appartenait aux États-Unis de donner un pareil exemple d'humanité et de politique intelligente. S'il est suivi dans les guerres qui peuvent éclater en Europe (et les derniers événements rendent très-probable la rupture de la paix dans cette partie du monde), les ports y resteront ouverts pour le commerce neutre, ce qui serait pour le nôtre une source de profits. Nous n'aurions pas ainsi fait triompher le grand principe pour lequel nous avons si longtemps combattu, que le pavillon couvre la marchandise; mais nous aurions encore mis un terme au ruineux et barbare système des blocus et embargos pour y substituer le principe de la libre entrée des ports de toutes les nations belligérantes. Cette importante modification au droit des gens actuel, si elle était universellement adoptée, aurait un intérêt particulier pour nous qui sommes assurés, il faut l'espérer du moins, de rester constamment neutres dans les guerres qui peuvent encore affliger l'humanité; et cette neutralité, ainsi que le respect dont elle sera l'objet de la part de toutes les nations, nous les devrons autant à notre vaste déploiement de forces militaires dans la guerre contre le Mexique, et aux nombreuses et rapides victoires que nous avons remportées, qu'à notre crédit qui est tel, que nos capitalistes nous ont offert plus de cent millions de dollars à une prime de 6 pour 100, pendant le cours des hostilités, quand nous en avions demandé un peu moins de 50.

Parmi les importants résultats du tarif mexicain, tel que nous l'avions préparé, il faut signaler l'effet qu'il a produit sur le commerce et le revenu du Mexique, qui s'en sont notablement accrus. Cet effet a été tel, qu'une proposition tendant à ce que les droits qui frappent nos exportations pour ce pays fussent supprimés ou considérablement réduits, a été adoptée à la dernière session du Congrès mexicain. Cette mesure, dont les détails seront arrêtés dans une prochaine session du Congrès, ouvrira de nouveaux débouchés à nos produits, et aura des avantages signalés pour les deux Républiques qu'elle fera jouir en outre des bienfaits d'une longue paix.

Je renouvelle les recommandations contenues dans mes rapports précédents, en ce qui concerne l'établissement à New-York d'une succursale de la Monnaie des Etats-Unis, cette ville marchant rapidement aujourd'hui aux brillantes destinées qui lui

sont promises et doivent en faire non-seulement le centre des échanges de l'Union, mais encore le grand entrepôt de tous les produits du monde.

Pour que ce résultat soit atteint, il faut que cette ville possède une quantité de numéraire et de métaux précieux en rapport avec la grandeur des opérations dont elle va devenir le théâtre. Or, il est évident que là où les lingots ne peuvent être convertis en monnaie, l'ancienne monnaie et la monnaie étrangère refondues pour être frappées au type national, les métaux précieux ne sauraient arriver ; de là une branche de commerce considérable qui échapperait à notre métropole. L'Amérique est le grand dépôt de ces métaux ; on les trouve maintenant en quantités énormes sur le sol de l'Union et dans les régions adjacentes. Et cependant tous ou presque tous les produits des mines vont dans d'autres pays et particulièrement dans la Grande-Bretagne, et lui fournissent l'un des moyens par lesquels elle exerce une si grande influence sur le commerce du monde. A l'aide de sa marine marchande à vapeur, et de ses énormes exportations de produits fabriqués, elle accumule le numéraire et les lingots dans sa capitale, où le monnayage et le remonnayage s'opèrent rapidement et sans frais. Et nous, nous n'avons ni Monnaie ni succursale dans notre métropole. Et cependant, si nous voulons disputer à Londres sa suprématie commerciale, il faut que nous ne négligions aucun des moyens de doter New-York de toutes les institutions qui doivent favoriser l'immense essor qui lui est réservé. L'histoire atteste qu'un pays ne peut avoir les clefs du commerce du monde, qu'à la condition de posséder une ville centrale où toutes les grandes affaires viennent affluer et qui offre au négociant toutes les facilités possibles pour les plus vastes opérations. Il ne peut y avoir, dans aucun pays, deux ou plusieurs centres de commerce, pas plus qu'il ne peut y avoir deux ou plusieurs centres dans un cercle. Le même principe s'applique au commerce du monde. Il ne peut y avoir qu'un centre unique pour ce commerce, comme pour celui d'un seul Etat. Or, la ville de New-York ne va pas tarder à disputer aux autres cités du Nouveau et de l'Ancien Monde, le privilége de constituer ce centre ; et comme l'un des moyens les plus sûrs de hâter cet heureux événement est d'y faire affluer les métaux précieux, il est indispensable de provoquer, le plus tôt possible, leur importation par l'établissement d'une Monnaie opérant au moins aux mêmes conditions que dans les autres villes de l'Union.

Du reste, la Monnaie de New-York aurait des avantages pour l'Union tout entière. Il faut que l'entrepôt des produits des Etats-Unis soit aussi celui de leur numéraire ; là où est la valeur doit se trouver son signe représentatif ; or, il est indispensable que ce signe puisse se multiplier selon le besoin des affaires, selon les nécessités de l'achat et de la vente. C'est vainement que l'on fait remarquer que les lingots ou le numéraire que notre commerce apporte à New-York peuvent être envoyés, sans risque ni dépense, et presque sans perte de temps, sur le point éloigné où se trouve la Monnaie des Etats-Unis ; car il est certain qu'il y a précisément risque, délai et dépense dans ce transport des métaux précieux d'une ville à une autre ; et c'est là un état de choses qui place New-York dans une véritable infériorité par rapport à d'autres grandes cités commerciales. Pourrait-on dire qu'il n'y aurait aucun inconvénient pour la prospérité de New-York, à ce que les marchandises qui y arrivent fussent transportées dans une autre ville, pour y être examinées et revêtues d'une marque ou d'un timbre, et de là être renvoyées à New-York ? Eh bien ! c'est exactement ce qui se passe pour les métaux précieux destinés à être monnayés. Ceux qui pensent que l'établissement d'une Monnaie à New-York n'est pas nécessaire, semblent oublier que, dans une grande ville de commerce, où des affaires d'une valeur de plusieurs millions de dollars se négocient dans le court espace de dix heures à trois heures, le temps a une immense valeur, et qu'un retard même d'une heure peut avoir des conséquences désastreuses, et changer le profit en perte. Les marchands et négociants devraient avoir la faculté d'échanger leurs lingots pour des espèces américaines, dans

le moindre temps possible, comme cela peut seulement se faire avec une Monnaie dans New-York même, et de recevoir de cet établissement des certificats de dépôt qui ont, dans certains cas, valeur de monnaie, et peuvent rendre les plus grands services. Le commerce des lingots et des espèces, qui joue par lui-même un grand rôle dans les transactions, existe déjà à New-York, et y a pris un développement étendu; mais en l'absence d'une Monnaie dans cette ville, il ne s'étend qu'aux échanges de l'Union.

Le crédit, lorsqu'il est basé sur le capital réel, est une des sources de prospérite d'un pays; or, le numéraire, partie importante de ce capital réel, est une des valeurs sur lesquelles le crédit se fonde le plus solidement. Il est certain qu'avec une succursale, à New-York, de la Monnaie de Philadelphie, la possibilité de se procurer facilement des espèces agirait comme une sorte de restrictif des émissions des Banques, restrictif naturel, résultant non d'une disposition législative, mais de la force même des choses. Or, il ne faut pas oublier les malheurs qu'ont causés, dans notre pays, les émissions exagérées de nos établissements de crédit. Le crédit n'est utile, je le répète, que lorsqu'il repose sur un capital réel, et qu'il n'est accordé que pour des opérations de commerce légitimes. Lorsqu'il est prêté imprudemment et sans mesure, il conduit à des désastres qui n'atteignent pas seulement les individus liés directement d'intérêts avec les Banques, mais encore la totalité du pays. Maintenant, qui ne sait que c'est cette fatale tendance à des émissions excessives de leur papier et à une trop grande extension de leurs affaires, qui constitue le grand danger de notre système de banques?

En 1847, année pendant laquelle plus de 24 millions d'espèces furent importées dans ce pays, et en grande partie pour acquitter les droits de douane et verser au Trésor fédéral le montant des emprunts contractés par le gouvernement, si ces espèces étaient allées dans les Banques (comme cela aurait eu lieu probablement sous l'ancien régime des dépôts dans les Banques de l'État), elles auraient servi à accroître la circulation en papier dans une proportion probablement beaucoup plus forte qu'en 1836. Une baisse énorme de nos produits agricoles et des matières premières produites par notre sol en aurait été la conséquence immédiate; le cours du change aurait alors tourné contre nous; notre numéraire aurait rapidement quitté le pays, et bientôt se fût manifestée une crise plus violente que celle de 1837. L'intensité du désastre eût été augmentée par les emprunts du gouvernement et les dépenses d'une guerre étrangère, par le besoin d'espèces considérables sur le théâtre de la guerre pour la solde et l'approvisionnement des troupes. Le crédit public, avec ce système, est inséparablement lié à celui des Banques dépositaires; or, le gouvernement, manquant d'espèces, étant obligé de se servir de leur papier, eût vu son crédit tomber avec le leur, comme en 1837 et pendant la guerre de 1812; et les emprunts en espèces (qui auraient été indispensables) n'auraient pu être contractés, comme à cette dernière époque, qu'à des conditions ruineuses qui nous auraient coûté plusieurs millions de dollars par an. Eh bien! il n'a pas été nécessaire de faire ces sacrifices; le crédit public s'est maintenu sans fléchir un instant pendant le cours des hostilités, et les emprunts se sont réalisés avec primes! Un système dont les conséquences ont été si avantageuses, à la fois en temps de paix et en temps de guerre, doit, au moins dans son ensemble, être judicieux et sage. Mais il aurait ces qualités à un bien plus haut degré, si le Congrès adoptait les dispositions supplémentaires qu'il me semble comporter, notamment en ce qui regarde les garanties de remboursement, et l'établissement, à New-York, d'une succursale de la Monnaie des États-Unis.

Avec ces dispositions, qui ne touchent pas au principe du bill, et spécialement aux clauses relatives aux recettes et à la circulation en espèces qui en sont la

base[1], je n'hésite pas à penser que, grâce aux avantages qu'en retireraient l'industrie et le commerce, il passerait à tout jamais dans nos institutions financières, et ne soulèverait aucune plainte, aucune opposition.

(Ici, l'auteur du rapport fait connaître, avec de longs détails qui nous paraissent sans intérêt pour les lecteurs européens, le résultat d'un emprunt de 16 millions de dollars, qui a été réalisé avec une prime pour le Trésor fédéral, de 487,168 dollars.)

La loi ayant fait une obligation au département du Trésor de reporter toute son attention sur les mesures à prendre pour soutenir le crédit public et pour améliorer la perception du revenu fédéral, je dois faire remarquer que le gouvernement de l'Union a fait, à toute époque, avec la plus grande régularité, le service de sa dette, sans suspendre une seule fois le payement des intérêts. L'attachement du peuple américain pour le gouvernement de son choix a été tel, son honneur et sa bonne foi ont été si inébranlables, que, quelque rudes qu'aient été nos épreuves, il n'a pas laissé un seul instant en souffrance ses engagements envers ses créanciers.

Un état ci-joint fait connaître: 1° le mouvement de notre population depuis 1790 jusqu'à ce jour; 2° notre dette; 3° nos emprunts, et le montant des émissions de bons du Trésor; 4° nos recettes ordinaires annuelles. C'est un document que tout Américain consultera avec un juste sentiment d'orgueil et de satisfaction. Il montre que, toutes les fois qu'il s'est agi de faire face à ses engagements et de soutenir l'honneur ou l'indépendance du pays, le peuple américain n'a reculé devant aucun accroissement d'impôt, et que, même à une époque où notre population était clair-semée, et nos ressources financières encore faibles et mal assurées, les dettes du pays ont toujours été exactement payées.

En 1790, notre dette s'élevait à 75,463,476 dollars, somme équivalant à 369 millions de dollars de nos jours, eu égard à la population, et environ six fois plus forte, toujours par rapport à la population, que notre dette actuelle. A cette époque (1790), le pays, épuisé par une guerre de sept années, et affaibli par des difficultés intérieures provenant des vices de notre organisation fédérale, était à peine entré dans la voie qui l'a conduit depuis à un si haut degré de prospérité.

A la fin de la guerre de 1812, en 1816, notre dette s'élevait à 127,334,493 doll., dont une portion portait intérêt à 7 pour 100; et cependant, non-seulement cette dette était entièrement remboursée en 1836, capital et intérêts compris, mais il restait encore au gouvernement, une fois la liquidation de sa dette effectuée, un boni en caisse de 28,101,645 doll., somme qui fut confiée à la garde des États de l'Union et qui pourrait leur être redemandée en cas de nécessité. Et cependant, en 1816, on aurait pu croire que les sources de la prospérité du pays étaient pour longtemps taries, car nous étions épuisés par une longue guerre avec la première nation maritime du monde, et notre commerce avait été presque entièrement anéanti par le blocus et les embargos.

En 1816, notre population était de 8,678,000 individus, et par conséquent, eu égard à ce chiffre, la dette de l'Union, à cette époque, équivalait à la somme de plus de 308 millions de dollars. Nous ne l'avons pas moins remboursée en vingt ans, et il nous est resté un fort boni. Si nous avons pu arriver à un pareil résultat pour une dette cinq fois plus grande que celle à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui, les créanciers de l'Union ne peuvent-ils pas s'attendre à être prochainement désintéressés, notre puissance, notre richesse et notre population s'accroissant à pas de géant!

En se reportant au document que je viens d'analyser en partie, on vérifie que, de 1790 à 1848, nous avons remboursé une dette de 500 millions de dollars, non compris

---

[1] L'auteur du rapport fait allusion au bill qui a réorganisé aux États-Unis le service de trésorerie. (*Note du traduct.*)

les intérêts, et non compris la dette flottante. On vérifie également que, dans la même période, les recettes ordinaires du Trésor fédéral se sont élevées à 1,136 millions de dollars. Enfin, on y voit que notre dette actuelle, y compris le dernier emprunt, dont les versements ne sont pas encore terminés, et déduction faite d'un amortissement de 500,000 dollars, effectué dans ces dernières semaines, est d'environ 65 1/4 millions de dollars. Ce n'est pas la seizième partie de la dette anglaise et un peu moins de la moitié de l'intérêt annuel de cette dette.

D'après un document fourni par le commissaire de l'administration du domaine, l'étendue des terres nationales à vendre est de 1,442,217,857 acres qui, au prix minimum actuel de 1 dol. 25 c. par acre, doivent produire une somme totale de 1,803,772,296 dollars. Je dois ajouter que la vente de ces terres, en ajoutant, dans des proportions énormes, aux richesses agricoles de l'Union, lui fournira un nouvel et immense élément de prospérité.

Comme il est évident que nos recettes ordinaires doivent nous mettre en mesure d'acquitter notre dette, même avant son échéance, je crois devoir soumettre au Congrès la proposition suivante. La plus grande partie de notre dette publique, distraction faite des bons du Trésor, se compose de fonds 5 pour 100, remboursables en 1853, de fonds 6 pour 100, remboursables en 1856, 1862, 1867, et 1868. Le secrétaire pour le département du Trésor n'est pas investi du droit de racheter ces divers fonds, bien que le Congrès puisse l'autoriser à rembourser la dette, en tout temps, à la condition de ne payer ni primes ni avances ; je viens donc lui demander cette autorisation, dont il ne pourrait être fait usage qu'après le 1er juillet prochain. En ce qui concerne la dette de 28 millions de dollars, provenant de négociations de bons du Trésor et de l'aliénation de rentes faite en vertu de l'acte du 28 janvier 1847, le secrétaire du Trésor ne peut la racheter qu'au pair. Je demande qu'il lui soit permis de la racheter au cours du marché, à partir du 1er juillet prochain, quand la situation du Trésor le lui permettra. Si cette autorisation ne lui était pas accordée par le Congrès, une somme considérable provenant de la vente des terres publiques et spécialement affectée au rachat des rentes négociées en vertu de l'acte du 28 janvier 1847, resterait sans emploi dans la caisse fédérale.

Quand l'administration s'est assurée, par les budgets des divers départements ministériels, qu'elle aurait les moyens de racheter une partie de la dette, elle a considéré comme de son devoir de le faire. C'est ainsi qu'en comparant l'évaluation de leurs dépenses avec les recettes probables, elle s'est assurée que le Trésor aurait une balance en caisse de 2,853,695 dollars au 1er juillet 1849, et de 5,040,542 dollars au 1er juillet 1850. Il y avait également, au moment où elle faisait ce calcul, une somme de 3,403,894 dollars en espèces dans les diverses caisses de dépôt, au crédit du trésorier des Etats-Unis, déduction faite des traites non acquittées et en circulation. Dans cet état de choses, le gouvernement s'est décidé à racheter jusqu'à concurrence de 500,000 dollars, usant ainsi d'une portion de la prime obtenue sur ces emprunts. Ce rachat ayant produit la hausse du fonds sur lequel il avait porté, il a dû être suspendu jusqu'à ce moment.

Que la dette doive être rachetée aussitôt que les ressources du Trésor le permettent, c'est ce qui ne saurait être l'objet d'aucun doute ; mais le gouvernement voudrait avoir le choix quant à la nature du fonds à amortir, de manière que la prime à payer soit aussi faible que possible. Le rachat doit, en outre, ne s'effectuer que graduellement ; opéré rapidement et par sommes considérables, il amènerait une charge énorme et ruineuse pour le Trésor. Dans l'impossibilité où nous sommes tous de calculer avec certitude l'excédant de recettes que nous pouvons avoir en fin d'exercice, le Congrès considérera probablement qu'il y a lieu de ne continuer le rachat qu'après le 1er juillet prochain, lorsque les recettes et les dépenses auront été réalisées et que le gouvernement connaîtra le chiffre des ressources à consacrer à l'amortissement.

On trouve une preuve intéressante du progrès de notre richesse et de notre crédit dans le rapprochement du prix des aliénations de rentes et des négociations de bons du Trésor, pendant ou immédiatement après la guerre de 1812, et pendant ou immédiatement après la guerre du Mexique. On lit, à ce sujet, dans le rapport de la Commission du budget de la Chambre des représentants, du 13 avril 1830, que les emprunts négociés pour soutenir la guerre de 1812 et s'élevant à la somme de 80 millions de dollars en rentes et en bons du Trésor, n'ont produit qu'une somme de 34 millions, déduction faite des escomptes et frais divers, et que la perte sèche pour le Trésor a été de 41 millions. Or, pendant la guerre du Mexique, le Trésor a reçu, pour un emprunt de 49 millions de dollars, en rentes et en bons du Trésor, la somme de 49,555,511 dollars, y compris une prime de 555,511 dollars. En faisant ce rapprochement, je n'entends pas critiquer implicitement l'administration de mes prédécesseurs. Loin de là, j'ai pu vérifier que dans les circonstances graves où quelques-uns d'entre eux se sont trouvés, il n'était pas possible, vu l'état du crédit, d'obtenir de meilleures conditions. Je n'ai qu'un seul but, c'est de montrer les progrès de notre crédit public depuis 1812.

(Ici suivent de nombreux détails sur les progrès du cadastre et des travaux hydrographiques.)

Des étalons des poids et mesures ont été distribués entre les divers Etats de l'Union; mais cette distribution ne doit être considérée que comme provisoire, et telle est l'opinion des hommes d'Etat et des savants. Jefferson et John Quincy Adams avaient pensé qu'il y avait lieu de chercher à établir, entre les principaux Etats du monde, une plus grande uniformité de poids et mesures, et j'ai eu l'honneur d'entretenir le Congrès d'un projet de cette nature dans mon dernier rapport. Dans mon opinion, le moment est venu d'appeler toute son attention sur la suite dont il est susceptible. En effet, l'Angleterre est à la veille d'établir de nouveaux étalons; la réorganisation sur de nouvelles bases de la confédération allemande amènera naturellement l'unité des poids et mesures dans toute l'étendue de l'Allemagne, et les changements politiques qui s'accomplissent dans d'autres parties de l'Europe me paraissent devoir favoriser l'introduction d'un système général et uniforme entre les deux continents. L'accueil favorable fait à notre nouvelle monnaie prouve que l'on peut, en pareille matière, innover complétement sans de notables inconvénients. Déterminer la longueur, le poids, la capacité, d'après une base invariable et uniforme, avec le nombre de multiples et de subdivisions nécessaires, ce serait réaliser une économie de temps considérable dans le commerce de la vie et dans les affaires. L'adoption du système décimal aurait également pour résultat, à mes yeux, de faciliter et de simplifier le calcul; et je prie le Congrès de donner au département que je dirige l'autorisation qui lui est nécessaire pour traiter avec les autres Etats, pour l'adoption de poids et mesures uniformes et de monnaies frappées au même titre et ayant une valeur égale.

J'appelle également l'attention du Congrès sur l'état des terres publiques en Californie. Les rapports officiels sur les immenses richesses minérales de cette région font naître de graves questions. Il n'est pas douteux que d'énormes gisements d'or et de mercure existent en Californie. Cette circonstance me paraît exiger l'établissement d'une succursale de la Monnaie des Etats-Unis à San-Francisco.

Le mercure ne joue pas seulement un grand rôle dans l'exploitation et le traitement des métaux précieux; il n'est pas seulement d'un usage fréquent dans les arts et dans la médecine; il aide encore au progrès de la science et facilite les découvertes en physique. Les mines d'or et de mercure sont situées, si je ne me trompe, sur les terres du domaine; elles appartiennent, par conséquent, au gouvernement qui représente l'Etat, et il y a lieu de prendre des mesures pour que cette partie du domaine

public soit mise à l'abri des déprédations [1]. J'engage vivement le Congrès à prendre une prompte décision à ce sujet. Je regarde surtout comme indispensable l'envoi immédiat sur les lieux d'une Commission scientifique, chargée de faire une étude géologique de la région aurifère de la Californie; cette Commission serait accompagnée d'agents du cadastre.

La longueur de ce rapport ne me permet pas d'entretenir le Congrès, avec détails, de modifications introduites dans notre système d'entrepôt. Tout ce que je puis dire en ce moment, c'est que mon département a préparé à ce sujet de nouvelles instructions, dans lesquelles on trouve notamment des prescriptions relatives à une plus libre concurrence pour l'emmagasinement des marchandises étrangères. Le nouveau système, adopté par la loi d'août 1846, a déjà pour lui la sanction de l'expérience; ainsi la valeur des marchandises entreposées dans nos ports, depuis le vote de cette loi jusqu'au 20 septembre dernier, s'est élevée à la somme considérable d'environ 44 millions de dollars.

A la veille de quitter le département que je crois avoir dirigé, sinon avec le même talent, au moins avec autant de dévouement que mes prédécesseurs, et de rentrer dans la vie privée, je crois devoir soumettre aux lumières du Congrès mes vues et les résultats de mon expérience en ce qui concerne l'organisation du département des finances de l'Union. Les devoirs variés et nombreux qu'il impose à l'homme placé à sa tête, surtout depuis l'accroissement de notre territoire, de notre population, de notre richesse commerciale, seront certainement toujours remplis avec intelligence et célérité par ceux qui seront appelés à me succéder. Cependant, si l'on songeait à en détacher quelques attributions pour les réunir à d'autres services ou les ériger en administration séparée, je crois qu'il faudrait prendre garde de porter atteinte à son unité, à sa simplicité et à l'efficacité de son action. Détacher, par exemple, du Trésor, les services relatifs au commerce et aux finances, ou quelques-uns des bureaux de comptabilité, les deux contrôleurs, les six auditeurs, le trésorier, le préposé à l'enregistrement, les sous-trésoriers ou percepteurs, le service du revenu de la marine, le service hydrographique, la monnaie, les poids et mesures, les hôpitaux de la marine, ou le service de l'éclairage des côtes, ce serait créer dans l'administration du Trésor une confusion funeste à la bonne et prompte expédition des affaires.

Mais il est d'autres de ses attributions, non moins importantes, qui peuvent en être distraites sans inconvénient. Ainsi, il est possible de réunir à d'autres départements les services relatifs au domaine, à la vente des terres, à l'arpentage de ces terres et aux travaux géologiques qui les concernent. Ce service prend chaque jour un temps considérable au secrétaire du Trésor, et ses travaux à ce sujet vont s'accroître démesurément, par suite de l'acquisition des territoires de l'Orégon, de la Californie et du Nouveau-Mexique, surtout en ce qui concerne leurs immenses richesses minérales, et les réclamations relatives aux droits de propriété. Dans l'état de choses actuel, le secrétaire du Trésor est saisi, par voie d'appel, de l'examen de toutes les décisions du commissaire des terres du domaine, pour tout ce qui touche aux droits du gouvernement et des particuliers, les préemptions, les rentes, etc. Et ce n'est encore qu'une branche de ses attributions; or, je citerai, comme une preuve de leur importance, ce fait que, depuis le 10 mars 1845, j'ai jugé plus de cinq mille cas, tous relatifs à des droits de propriété. Il est évident que ces litiges ont un caractère purement judiciaire et n'intéressent que très-indirectement les finances; ils exigent, d'ailleurs, beaucoup de temps et de recherches.

Le droit de surveillance et de révision qu'exerce le secrétaire du Trésor sur les dé-

---

[1] Ces mesures ont été votées depuis. (*Note du traducteur.*)

penses des Cours judiciaires des Etats-Unis, et les fonctions qui s'y rapportent, et qu'il exerce par l'intermédiaire des présidents et des greffiers de ces Cours, donnent lieu à une immense correspondance ; or, ces sortes d'affaires n'ont aucun rapport nécessaire avec l'administration des finances, et on pourrait les en détacher sans nuire au service.

Les détails qui précèdent ayant donné au Congrès une idée suffisante des soins divers et nombreux qui sont confiés au secrétaire du Trésor, il appréciera la convenance de la proposition que je crois devoir lui faire de créer, au département du Trésor, un emploi de sous-secrétaire qui serait rempli par un homme de talent et d'expérience. Le sous-secrétaire serait chargé de l'examen de la correspondance, centraliserait et préparerait pour la signature du secrétaire le travail des bureaux, et signerait lui-même par délégation toutes les lettres qui n'emporteraient pas une décision et seraient uniquement relatives à l'instruction préparatoire des affaires. Ce fonctionnaire, auquel je proposerais d'attribuer un traitement annuel de 3,000 dollars, serait nommé directement par le secrétaire qui aurait la responsabilité de ses actes. Le sous-secrétaire aurait sous ses ordres un employé capable et zélé, au traitement d'au moins 1,500 dollars par an.

Ici l'auteur du rapport entre dans d'autres considérations sur la nécessité de faire une nouvelle répartition plus conforme aux intérêts du service, des attributions des divers départements ministériels. Il propose la création d'un département de l'intérieur, qui serait formé de divers services détachés des autres administrations. Les détails dans lesquels il entre à ce sujet indiquent que les rouages de l'administration fédérale sont nombreux et compliqués ; ils témoignent également de l'existence d'une assez forte centralisation dans la direction des intérêts généraux de l'Union.

Le rapport est signé R.-J. Walker, et contresigné R.-C. Winthrop, président de la Chambre des représentants. A. L.

DE L'INFLUENCE

QU'A EXERCÉE

LA RÉFORME DE SIR ROBERT PEEL

SUR LA DESTINÉE ÉCONOMIQUE DE L'ANGLETERRE.

(Discours de M. Cobden à Wakefield.)

Les attaques furieuses et les insinuations perfides dont le parti de la protection, aidé du parti de l'aristocratie et des gros budgets, n'a cessé de poursuivre, en Angleterre, la liberté commerciale et la politique de sir Robert Peel, demandaient une réponse que le plus illustre propagateur des réformes économiques s'est chargé de faire lui-même.

C'est dans un banquet splendide, destiné à célébrer avec éclat la réélection de M. Cobden comme représentant du West-Riding d'York, que l'ancien chef de la Ligue a présenté la justification des doctrines libérales, et rappelé ses adversaires à la pudeur de la vérité et du bon sens.

Il y a trois ans déjà, dans une séance solennelle où il faisait ses adieux à

ses électeurs et amis de Stockport, il avait eu à combattre les manœuvres de la *dukery*, à déterminer, pièces en mains, les résultats des changements introduits dans le régime douanier de l'Angleterre. A cette époque, les faiseurs d'élégies protectionnistes et de statistiques suspectes profitèrent de ce que la surexcitation des entreprises industrielles, la fièvre des chemins de fer, les calamités frappant à coups redoublés sur l'Irlande, avaient jeté le désarroi dans la situation commerciale et financière du pays. Ils groupèrent fort habilement tous ces faits, firent voir qu'ils concordaient avec l'abolition des *corn-laws*, et il se trouva des simples pour croire que, sans le libre-échange, la pomme de terre n'eût pas manqué, le coton eût été abondant, les saisons propices et la nature souriante !

Cobden fit bonne et prompte justice de ces loyales appréciations. Mais il ne put corriger ses adversaires. Corrige-t-on le sophisme et l'erreur, quand l'intérêt les seconde ?

Aujourd'hui les partisans du monopole relèvent la tête avec une certaine impertinence et ne craignent pas de prophétiser, d'ici à peu de temps, la ruine du libre-échange et la restauration des tarifs de 1838, voire même de 1815. La discussion qui s'est ouverte sur les lois de navigation, après la belle et décisive enquête présentée par M. Ricardo, leur a fourni à la fois l'occasion et le terrain de la lutte. Ils ont compris que le moment était décisif, et qu'une fois cette position enlevée, les idées libérales s'empareraient de l'édifice économique tout entier, depuis les dernières profondeurs des mines de houille jusqu'aux girouettes des bâtiments de commerce.

Cette fois-ci ce sont les événements politiques de l'année dernière, avec leur longue traînée de crises, de souffrances, de faillites, de misères, qui ont fourni aux champions des droits protecteurs et différentiels le texte et la matière de leurs déclamations parlementaires ou extra-parlementaires. Ils se sont bien gardés de rechercher si, en présence des lois qui entravaient jadis la libre circulation des grains et des marchandises, qui ouvraient et fermaient capricieusement les écluses des tarifs mobiles, l'épreuve n'eût pas été encore plus rude pour la Grande-Bretagne ; si la menaçante irruption du prolétariat et du chartisme, légitimée par les abus des monopoleurs, n'eût pas ébranlé les institutions du pays. Ils ont mieux aimé attribuer les douleurs de cette lamentable époque[1] à l'abaissement des droits sur le sucre, les cotonnades, les fers, les bestiaux, et, tout en maudissant sous le point de vue politique la propagande révolutionnaire, l'absoudre sous le point de vue des intérêts matériels.

Chose étrange, même pour une nation qui ne revient guère sur les progrès accomplis et qui consolide volontiers ses conquêtes, bon nombre d'esprits en Angleterre se sont laissé prendre à ces sophistiques démonstrations ! La réforme douanière a souffert du discrédit dans lequel sont tombées pour un moment toutes les autres réformes, et le cabinet de lord J. Russell

---

[1] Moins lamentable cependant que beaucoup d'autres. Voyez notre article : — *le Libre échange et l'Angleterre*, livraison de mars.

a failli sombrer sur les trois-mâts de la marine anglaise. Mais ce n'est là qu'une défaillance passagère. Saint Pierre renia trois fois le maître avant le chant du coq, pour en être ensuite le plus fervent apôtre. L'opinion publique ne tardera pas à se rallier de nouveau au programme de cette démocratie pacifique, intelligente et sage, qui, chez nos voisins aussi, commence à couler à pleins bords. Nous n'en voulons pour garants que l'accueil fait au dernier discours de Cobden et les transports qu'a excités sa présence dans le *West-Riding* d'York, qui forme avec le Lancashire le quartier général de la cause libérale.

C'est à Wakefield qu'a eu lieu l'imposante manifestation par laquelle il s'agissait de répondre aux agitations et aux meetings des land-lords, des armateurs et des planteurs. La vaste salle du marché aux blés avait été disposée pour donner asile à 700 convives, parmi lesquels nous citerons : MM. Bright, membre du Parlement; W. Brown, M. P.; George Wilson, l'énergique président *de l'anti-corn-law-league;* Harrison, maire de Wakefield ; le colonel Thompson, M. P; Marshall, Henry, M. P., etc. M. Cobden se leva au bruit de ces formidables applaudissements dont ses auditeurs ont le secret, et, rejetant sur qui de droit la responsabilité des malheurs sous lesquels gémit la Grande-Bretagne, il dit :

« Quelqu'un s'est-il jamais demandé bien sérieusement ce que nous serions devenus si nous n'avions pas obtenu l'abolition des lois sur les céréales, et si nous ne l'avions pas obtenue précisément il y a trois ans? Je me suis entretenu longuement avec des hommes versés dans ces matières, et parfaitement au courant du commerce des céréales. Je leur ai adressé cette question : « Supposons pour un moment que l'échelle mobile, de vieille et triste mémoire, renaisse aujourd'hui; quel serait le prix du blé? » L'avis de la plupart de ces commerçants et industriels a été que le blé se vendrait actuellement à raison de 70 sch. par quarter. Quelle serait alors la situation de l'Angleterre et celle du riche comté où nous sommes maintenant réunis? Vous pouvez en apprécier toute l'horreur en vous rappelant le long martyre de 1839 à 1840, après la mauvaise récolte de 1838.

« Vous auriez, comme alors, vos rues encombrées de pauvres, vos workhouses et vos hôpitaux se remplissant en face de vos ateliers déserts, vos revenus dévorés par l'impôt, vos capitalistes se réunissant, effarés, pour conjurer une ruine menaçante. Au lieu de ce lugubre tableau, que voyons-nous aujourd'hui?

« Je suis loin de prétendre que le commerce et la production soient dans la condition la plus prospère. Grâce à Dieu, nous avons et nous aurons des périodes de prospérité bien autrement remarquables; mais si l'on compare l'aspect général des affaires, et surtout la condition des classes ouvrières avec les sombres souvenirs qui nous sont restés de 1839, 1840, 1841, 1842, on se trouve conduit à reconnaître que nous sommes à une époque relativement heureuse. J'irai même plus loin. Je doute fort que toute cette portion de la race énergique du Yorkshire et du Lancashire, que réclame un travail abondant dans les ateliers de machines, les filatures, les usines de tous genres, — que toute cette intéressante fraction de la classe ouvrière, et je parle surtout des travailleurs d'élite, ait, à aucun autre moment de leur existence, échangé leur

journée de travail contre une plus grande somme de bien-être, de jouissances. Encore une fois, je n'entends pas dire que les choses soient dans l'état où elles pourraient être, et qu'il n'y a pas encore trop de misères poignantes; mais au spectacle de tous nos métiers en activité, de nos cheminées fumantes, de nos ouvriers occupés, il est impossible de ne pas sentir l'énorme différence qui nous sépare de ces années de deuil, où cependant régnait, dans toute sa vigueur, le régime protecteur et restrictif.

« C'est grâce à l'influence réparatrice de la liberté commerciale, à la facilité avec laquelle on a pu utiliser toutes les ressources, créer de nouveaux débouchés, recueillir des monceaux de subsistances, que notre pays doit d'avoir traversé sans secousses ces heures de tempêtes politiques. Supposez qu'au sein des populations manufacturières et des habitants des villes fermentassent les sourdes colères, le mécontentement de 1818, et les chances du chartisme décuplaient, et l'Angleterre se voyait entraînée dans le tourbillon révolutionnaire. Et je ne suis pas seul à penser ainsi, croyez-le bien : l'opinion publique dépose partout en faveur de mes conclusions. Au meeting tenu à Warwick, il y a quelques jours, lord John Scott, au milieu d'une amplification des plus lugubres et des plus pathétiques sur ce malheureux pays, qui décline chaque jour et marche à une ruine inévitable depuis les réformes de sir Rob. Peel, fut interrompu tout à coup par une voix partie de l'auditoire. Cette voix s'écria : Les fabriques de Coventry n'ont jamais mieux marché : *Nous n'avons pas besoin de protection, nous n'en voulons plus.* Ces simples paroles renversèrent l'échafaudage de griefs et de plaintes laborieusement édifié par le noble lord, et les honneurs de la séance furent encore pour nos idées.

« Les manufactures de rubans et de soieries sont en pleine activité, les salaires en hausse, et les bénédictions de la population industrielle compensent, et au delà, les lamentations des grands seigneurs terriens et de leurs fermiers. A Staleybridge et dans quelques branches de l'immense travail du coton, ce dont les ouvriers se plaignent, ce n'est pas de manquer d'ouvrage, c'est de ne pouvoir suffire aux commandes. Non, non : plus on réfléchit et l'on examine, plus on demeure convaincu que le libre-échange est venu à son heure, pas un jour trop tôt, pas une heure!

« Et puis nous n'avons jamais prétendu, je pense, que la liberté commerciale fût une sorte d'alchimie, qu'elle recélât la pierre philosophale, la baguette magique d'un enchanteur, la clef de quelque paradis, et une panacée pour tous nos maux.

« Nous n'avons jamais dit que la libre importation des céréales pût prévenir les maux résultant de spéculations effrénées sur les chemins de fer, ni guérir les fièvres industrielles ou autres. Il n'est pas une seule maison de commerce ou de banque, pas une seule famille de la classe moyenne où la *railway-mania* n'ait ouvert une blessure souvent profonde, parfois fatale.

« Nous n'avons jamais pensé que le libre-échange pût cicatriser à lui seul toutes ces blessures. Encore moins avons-nous dit que l'abolition de l'échelle mobile conjurerait toutes les tempêtes, préserverait le continent des guerres civiles, et empêcherait ces guerres civiles de réagir sur notre commerce extérieur pour l'amoindrir.

« Enfin, nous n'avons jamais poussé l'infatuation jusqu'à croire que le libre-échange, en matière de céréales, de bestiaux et de fers, mettrait les pommes de terre à l'abri de toute altération et enchaînerait l'abondance sur notre sol.

Seulement nous avons pu mesurer ce que la liberté commerciale nous a donné de forces et de ressources pour lutter contre tant de fléaux. Ce que nous avons dit et ce que nous disons encore, c'est que : — les jours venant où s'allumeraient les guerres étrangères et les guerres civiles, où des spéculations imprudentes aboutiraient à de nouveaux désastres, et où les pommes de terre pourriraient encore, nous serons bien plus forts, armés du libre-échange, pour traverser ces crises redoutables, que nous ne le serions sous l'empire des vieilles lois restrictives. Nous n'avons jamais dit autre chose, mais ce que nous avons dit, nous le maintenons. Et si nos prévisions ont été réalisées, si les événements se sont chargés de dégager notre parole, qui donc osera dire que la liberté commerciale appliquée aux céréales a été une déception, une erreur?

« Quant aux désastres qu'on dit avoir frappé la plupart de nos fermiers, je dirai qu'ils proviennent en grande partie de ce que nos agriculteurs entament de vastes exploitations avec des capitaux insuffisants. Leur marche est ainsi entravée à chaque instant, leurs ressources s'épuisent promptement, et quand vient l'orage, ils n'ont guère la force d'y résister. Pendant deux ans — la majeure partie de 1847 et 1848 — les fermiers de l'Angleterre se trouvèrent dans des circonstances tellement favorables que de mémoire d'homme on n'avait ouï parler d'une telle prospérité. Ils eurent des récoltes incomparables, des marchés avides de produits agricoles, et les prix de vente atteignirent les taux extrêmes de 1794 à 1815.

« Cette prospérité était même d'autant plus précieuse et plus solide qu'elle se reliait à un développement très-marqué de la richesse parmi les classes manufacturières et marchandes. En effet, les améliorations de prix, sous le régime de l'échelle mobile, ne pouvaient naître que de circonstances malheureuses pour le pays, de récoltes insuffisantes qui, en diminuant l'offre et exaltant la demande, amenaient des prix de disette. Mais, en 1847 et 1848, les fermiers se trouvèrent dans une fort curieuse situation; ils eurent à la fois des récoltes abondantes et des prix élevés, surtout dans le Sud de l'Angleterre, et cela grâce à la mauvaise récolte des pommes de terre. Je parle ici, croyez-le, d'après mes observations personnelles et répétées. Dans le Hampshire le blé s'est vendu jusqu'à 100 sch. le quarter (52 fr. l'hectolitre). Au marché de Chichester on a refusé 110 sch. Pendant trois ou quatre mois, cette hausse fabuleuse s'est maintenue, versant d'énormes bénéfices entre les mains des cultivateurs. N'y a-t-il pas quelque audace de la part des fermiers et des propriétaires à faire entendre des plaintes continuelles en face d'une pareille bonne fortune?

« Mais vous, messieurs, qui ne criez pas au déluge et au déclin de la patrie, quelle a été votre position? Vous avez eu dix-huit mois de crise industrielle et de morte-saison. Pour quelques-uns l'épreuve a duré plus longtemps encore; et, pendant que les agriculteurs s'enrichissaient, vous subissiez des pertes énormes. Et cependant vous n'êtes pas venus, en suppliants, devant le Parlement, pleurer sur votre ruine et demander aide et merci; vous avez lutté virilement contre la tempête, vous avez redoublé d'efforts, prêts à vous remettre en campagne au premier rayon de soleil. Je vois parmi vous quelques têtes grises qui se rappelleront, à coup sûr, que, trois ans après la fin de la guerre, le système manufacturier subit une métamorphose profonde dans ses procédés, dans ses engins, ses produits. Nos industriels eurent à supporter des pertes souvent considérables et à chercher, la sueur au front, des débouchés, des ma-

chines, des capitaux. Dans le Lancashire il en est qui perdirent un matériel de 40,000 l. st. (un million de francs).

« Ils eurent à s'initier à de nouvelles méthodes de fabrication, à produire davantage en moins de temps (vifs applaudissements), à retrouver enfin, dans une masse énorme de marchandises, les capitaux détruits et les capitaux engagés de nouveau. Ce courage, que les manufacturiers ont eu, il faut que les fermiers et les propriétaires se résignent à l'avoir. Il faut qu'ils combattent les mêmes maux par les mêmes remèdes ; il faut qu'ils redoublent d'énergie, d'instruction spéciale ; *il faut surtout que leurs contrats mutuels, leurs baux soient conçus de telle façon qu'ils retirent du sol la plus grande somme possible de produits et de valeurs.*

« Rien n'est fait pour soulever notre indignation comme d'entendre nos fermiers se plaindre de la concurrence étrangère et invoquer le bouclier des droits protecteurs contre les paysans à demi sauvages de la Pologne, de la Russie, de la Hongrie. A qui fera-t-on croire, qu'avec la facilité de répandre leurs produits sur nos marchés, — sans frais d'assurances ni de transports —, qu'avec des capitaux nombreux et des instruments aratoires perfectionnés agissant sur un sol déjà labouré, retourné, irrigué, couvert de troupeaux magnifiques, ils doivent céder le pas aux procédés grossiers de la culture patriarcale ? Comment faites-vous, messieurs, quand vous voulez lutter contre les étrangers pour la fabrication et l'écoulement de vos draps ? Je parle ici à l'élite des drapiers dans leur quartier général et sur leur vrai territoire. Vous n'avez pas de protection pour vous couvrir, et la douane ne vous prête pas ses commis et ses exclusions. Mais vous êtes parvenus à vendre vos draps à assez bas prix pour qu'envoyés à New-York ou en Chine, les consommateurs les préfèrent aux draps fabriqués dans le pays même. Et les consommateurs vous accordent cette préférence parce que, non-seulement vos produits sont meilleurs, mais encore parce que, malgré les frais de transports et les droits d'octroi, vos draps sont encore moins chers que les draps *nationaux*. Le fermier, au contraire, combat chez lui contre un ennemi qui doit venir le chercher. De sorte qu'il est toujours sûr d'avoir sur le blé étranger l'avantage de la distance, tandis que vous, manufacturiers, vous ne pouvez vendre qu'à condition de réduire vos tarifs et vos bénéfices au taux le plus minime.

« D'où je conclus qu'il n'est pas permis aux fermiers ni aux propriétaires de se plaindre, et surtout de puiser leur indemnité dans vos poches,—sous prétexte que c'est à la liberté commerciale qu'il faut attribuer leur détresse. Leur condamnation ressort de la justification même de nos principes. »

Des applaudissements unanimes et frénétiques ont été la réponse de l'Assemblée aux conclusions de l'orateur ; et le banquet s'est terminé par les toasts suivants que nous recommandons aux amis de la véritable démocratie et aux sceptiques de tous les camps :

1° « Au règlement par voie d'arbitres de toutes les questions internationales et au triomphe de la vérité, de la paix sur le sabre ! »

2° « A l'élargissement de notre système électoral ! »

3° « Au rappel définitif des lois sur la navigation, ce dernier vestige du régime vicieux et suranné de la protection ! »

REVUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES.

SOMMAIRE : Mémoire sur l'*Oisiveté et l'Organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine*, par M. Moreau Christophe ; observations par M. Naudet. — Communication sur *la santé du peuple*, par M. Lélut. — Rapport sur une *Histoire des Catharhes*, de M. le docteur Schmidt, par M. Mignet. — Rapport sur une brochure de M. Grün, relative au socialisme, par M. Franck. — Concours de 1849.

Nous annoncions dans notre dernière *Revue* la communication d'un Mémoire de M. Moreau Christophe sur l'*Oisiveté et l'organisation du travail servile dans les républiques grecque et romaine*, et, tout en reconnaissant qu'il est de la part de l'auteur le produit d'études persévérantes, nous étions obligé de reconnaître, avec plusieurs membres de l'Académie, qu'il n'est pas une interprétation toujours fidèle des mœurs, des usages et des traditions de l'antiquité. Dans la première partie de ce Mémoire, dont nous voulons faire connaître le plan, M. Moreau Christophe a établi d'abord que les anciens considéraient le travail manuel comme chose vile, et comme devant à ce titre rester le but exclusif de l'esclave. Ce sentiment profond de mépris et d'aversion pour tout labeur physique, pour tout travail corporel, surtout lorsqu'il s'appliquait à la production industrielle, aux arts et aux métiers mécaniques, n'existait pas seulement dans les superstitions de l'Orient, il était encore enraciné dans les préjugés des diverses nations qui occupaient l'Europe pendant les derniers siècles de l'ère païenne.

M. Moreau Christophe fait dériver de ce mépris pour le travail ce qu'il appelle le *droit à l'oisiveté*, droit consacré par la doctrine de tous les philosophes de l'antiquité, et qui constituait le privilége de quiconque, pauvre comme riche, portait le titre de citoyen. Ce fut en vain qu'Hésiode, Solon, Numa, essayèrent de détruire ce droit, le premier en chantant le travail, le second en interdisant l'oisiveté dans la république, le troisième en instituant des corporations de métiers. Le droit à l'oisiveté prévalut, et le travail resta le lot des esclaves et des citoyens infimes, dont la condition équivalait à la servitude.

Le droit à l'oisiveté impliquant, suivant M. Moreau Christophe, le droit à la mendicité, à la prostitution et au vol héroïque, la classe libre ou oisive se composait à Rome, en première ligne, des patriciens, des plébéiens, des prolétaires, puis des mendiants, des bandits, des courtisanes.

L'oisiveté était donc, d'après l'auteur, la grande affaire des républiques grecque et romaine, en ce sens que ce n'était pas mince besogne pour le gouvernement des deux républiques que de contenir, sans le frein du travail, cette masse nombreuse, oisive, affamée, turbulente, appelée ici le peuple d'Athènes, là le peuple de Rome.

La première partie du Mémoire se termine par l'exposé des moyens à l'aide desquels était organisée l'oisiveté à Rome et à Athènes. A Athènes, paresse

salariée; à Rome, *panem et circenses*, fêtes publiques, jeux publics et privés, jeux scéniques, jeux du cirque, chasses de bêtes féroces, combats de gladiateurs, etc.

Sur cette partie, M. Moreau Christophe arrive à cette conclusion : l'oisiveté, même organisée, ne peut produire à Rome, comme à Athènes, que ce que l'oisiveté peut produire, la misère; la misère ne pouvant qu'être le partage de l'homme libre, là où le travail est l'attribut de l'esclave.

Dans la deuxième partie de son Mémoire, M. Moreau Christophe traite de l'organisation du travail servile chez les Romains, et d'abord de la condition des classes serviles ou laborieuses à Rome : esclaves, affranchis, mercenaires.

Le travail servile comprenant le travail industriel et le travail agricole, l'auteur traite séparément de l'organisation de l'un et de l'autre, et des procédés réglementaires propres à chacun d'eux. Il indique le remède au mal dans l'abolition du droit à l'oisiveté, et l'affranchissement du travail par le christianisme.

Après les observations générales présentées par M. Ch. Giraud, observations que nous avons résumées précédemment, M. Naudet a pris la parole pour déclarer qu'il lui semblait que M. Moreau Christophe avait considéré l'antiquité trop en masse, et avait trop généralisé certains faits, trop assimilé des temps et des lieux très-divers, des peuples et des usages très-différents. Réunissant sous une même proposition une preuve tirée d'Hésiode, un témoignage tiré de Tacite ou de Xénophon, voyant ou croyant voir le travail servile fonctionner selon les mêmes principes et les mêmes conditions en Grèce et en Italie, chez les Athéniens et les Romains, sous les consuls et sous les empereurs, M. Moreau Christophe a formé de tous ces éléments une synthèse qui ne supporterait pas toujours l'épreuve de l'analyse. On pourrait aussi, regardant de près aux citations, trouver qu'il y en a plusieurs qui ne se prêteraient pas tout à fait aux propositions qu'il veut établir et aux inductions qu'il en a tirées. N'y a-t-il pas de l'exagération à dire que le travail servile dans l'antiquité faisait tout le commerce et toute l'industrie, que le travail des hommes libres était l'exception, et que c'est par l'admission de l'esclave au partage des profits de l'exploitation, en vertu d'une concession volontaire et d'un intérêt intelligent du maître, qu'a commencé l'association des travailleurs avec les capitalistes oisifs? Est-ce qu'il n'y avait pas des hommes libres, des citoyens d'un rang distingué qui faisaient le négoce? Qu'on ouvre les *Lettres* de Cicéron, on le verra soit en correspondance avec des négociants romains, soit écrivant à ses amis pour les leur recommander (*Epist.* XII, 24; XIII, 26, 43). Sénécion, ami de Sénèque, faisait valoir des capitaux dans une multitude d'entreprises.

Sans doute, l'esclave participait en trop grande proportion à l'exercice des professions industrielles; mais ce n'est pas se tenir dans les limites de la vérité historique, de dire qu'il l'absorbait entièrement, et que le *droit à l'oisiveté* restait l'attribut de l'homme libre. C'est là ce que M. Naudet ne peut accorder.

Jamais, dans aucun pays, excepté chez les sauvages, on n'a proclamé le droit à l'oisiveté, jamais on n'a mis la fénéantisme en honneur.

Le commerce faisait encore la passion des Romains. Les sénateurs équipaient des vaisseaux, et Tite-Live nous apprend que l'on régla un jaugeage, qu'ils ne devaient pas dépasser. Les citoyens moins opulents allaient faire le négoce en Italie, en pays étranger. Cette activité industrielle était poussée si loin, que

dans une guerre contre Philippe de Macédoine, le camp romain, pendant un armistice, se dégarnit de soldats, parce qu'on s'était dispersé dans les villes voisines pour commercer. L'ennemi en profita et remporta la victoire.

Le droit à l'oisiveté n'est donc pas d'invention romaine, non plus que le droit à la mendicité. « J'aimerais mieux mourir que de réduire ma famille à mendier », est-il dit dans Plaute.

Encore moins créèrent-ils le droit de voler. Ils condamnaient le voleur à payer le double et même le quadruple de la valeur du larcin.

Dans la suite de ses observations, qui respirent une connaissance parfaite de l'antiquité, M. Naudet a montré combien les Romains estimaient et pratiquaient l'agriculture. Tout ce qui est illustre dans les premiers siècles de la république romaine habite la campagne, exploite ses terres. Pourquoi avait-on institué ces officiers des consuls, appelés *viatores?* c'est que, pour assembler le sénat, il fallait aller chercher les sénateurs à la campagne. La charrue, comme dit Pline, était conduite par des mains triomphales : *Vomere laureato...* Dans le sixième siècle, Caton écrivait sur l'agriculture et disait que, quand on voulait faire l'éloge de quelqu'un comme d'un homme de bien, on l'appelait *bonum agricolam*. Ainsi, ce n'est pas le mépris pour le travail qui a créé le travail servile. Il est né par nécessité de ce grand mal préexistant, de ce vice organique de l'antiquité, qui la sépare si profondément des institutions modernes, de l'esclavage lui-même.

— La communication de M. Lélut sur *la santé du peuple* est à la fois une réponse aux critiques aveugles et passionnées des adversaires de la société, et un conseil intelligent appuyé sur une longue pratique de l'auteur, donné par lui aux populations des villes et des campagnes. Son travail commence par des détails historiques sur la tenue des hôpitaux et sur les réformes qu'ils ont éprouvées. On n'a pas oublié que, même au siècle dernier, les secours publics étaient administrés dans des conditions déplorables. Ainsi, il résulte d'un Mémoire sur les hôpitaux, par Tenon, que la pénurie des lits était telle, même à l'Hôtel-Dieu, que le même lit recevait jusqu'à huit malades, et que la place de chacun d'eux était de 6 pouces 1/2 de large. Le cadavre était quelquefois déposé à côté du malade, et souvent ces malheureux ne se couchaient qu'une partie de la nuit, pour faire place à d'autres qui attendaient sur la pierre froide et humide des escaliers.

L'Assemblée constituante avait voulu organiser l'assistance dans les maladies, et elle avait décrété la création d'un système de secours publics pour les membres de la famille française dont la faiblesse ou la misère pouvait compromettre ou aurait compromis la santé, pour les enfants abandonnés, pour les vieillards, pour les pauvres malades ou infirmes. Sans atteindre précisément ce but, on est étonné du grand nombre d'actes émanés d'elle sur cette matière : décrets ou instructions sur les hôpitaux et hospices, sur leurs biens, rentes, redevances, sur l'administration de ces biens, sur les établissements des sourds-muets, des aveugles, sur les enfants trouvés, sur l'établissement d'ateliers de charité dans les départements, etc., et il est curieux, ainsi que le fait observer M. Lélut, de suivre la progression ascendante des dispositions et mesures ayant trait à la bienfaisance publique qui ont été portés par les pouvoirs publics depuis trente ans, et surtout depuis 1850.

De 1789 à 1800, dans une période de onze ans, qui comprend les différents essais de République, on compte cent vingt-deux de ces actes.

Dans la période impériale, qui va de 1800 à 1815, il y en a deux cent quatorze.

De 1815 à 1830, pendant les quinze années qu'a duré la Restauration, on en trouve cent soixante et onze.

Enfin, de 1830 à 1842, durant les douze premières années de la monarchie de Juillet, on en compte deux cent quarante ; et tous ceux qui ont quelque connaissance des affaires de charité savent que de 1842 à 1848, ce mouvement est loin de s'être ralenti.

Laissant de côté ce qui a été *décrété* et venant à ce qui a été fait, M. Lélut montre que c'est surtout pour le peuple des villes et pour sa santé qu'ont été tentés les plus grands efforts : efforts de la charité et de la bienfaisance publique, efforts résultant, en définitive, du cours naturel, ou plutôt divin, des choses, et tendant au plus vaste et plus complet soulagement de ceux qui souffrent le plus.

De ces efforts sont nés dans nos villes, et particulièrement dans celle qui est leur modèle à toutes, ces établissements sanitaires qui vont chaque jour se multipliant.

1° Bureaux et dispensaires de charité pour des secours, des soins hygiéniques et médicaux de toute espèce donnés passagèrement et à domicile ;

2° Hôpitaux pour les maladies aiguës, surtout celles qui ont un cours rapide, une durée courte ; maladies particulièrement médicales, que guérissent surtout des remèdes administrés à l'intérieur ; maladies chirurgicales, dont la guérison nécessite des opérations, des pratiques, qui sont presque exclusivement l'œuvre de la main ;

3° Enfin, hospices pour les maladies, les infirmités qui, par leur nature ou par suite de leur irremédiable progrès, sont pour toujours au-dessus des ressources de l'art, et condamnent ceux qui en sont atteints à l'impuissance et à la misère.

Et tous ces efforts de la charité, tous ces établissements hospitaliers prodigués au peuple des villes, mis à la disposition de sa santé, n'étaient que trop nécessaires.

La communication de M. Lélut, dont la lecture a vivement impressionné l'Académie, et qui est l'œuvre d'un homme de bien et d'un homme de talent tout à la fois, indique quelles sont les mesures les plus efficaces qui restent à prendre dans l'intérêt de la santé du peuple. L'auteur demande des chemins plus nombreux, meilleurs, plus secs, qui préviennent la fatigue, et dont le mauvais état ne s'ajoute pas aux humides intempéries du ciel, des marais à dessécher, des rivières à retenir dans leur lit, quelquefois à débarrasser de leurs immondices ; et dans l'intérieur des villages, des rues à percer, à élargir, des mares infectes à combler, des fontaines à multiplier, à rendre plus abondantes, des maisons à assainir, à élever sur de meilleurs modèles. Enfin, en même temps que tout cela, des conseils habilement donnés à des populations souvent trop défiantes, ou inertes, sur de plus saines habitudes de vêtement, d'alimentation, de coucher, de travail même et de plaisir. M. Lélut croit encore que l'institution qui, sous le nom de Conseil de salubrité, fonctionne si utilement à Paris et dans quelques autres de nos grandes villes, pourrait utilement être instituée au chef-lieu de chaque préfecture, et comprendre les hommes qui, dans le département, possèdent le mieux la science de l'hygiène et celle de l'administration. Chaque Conseil serait mis en communication

légale avec chaque administration communale, et y aurait même des correspondants. Mais ce que M. Lélut recommande par-dessus tout, ce sont les ressources que le peuple doit trouver en lui-même; qu'il entretienne sa santé par la propreté, par la tempérance et par l'économie, et que, dans les cas de maladies, il se défende surtout des charlatans qui, dans les campagnes, obtiennent trop souvent la confiance des paysans.

— M. Mignet, en faisant hommage à l'Académie, au nom de M. Schmidt, d'un ouvrage intitulé : *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, a rappelé à l'Académie les mérites de ce remarquable travail, dont une partie lui a déjà été communiquée. M. Schmidt a rendu un grand service à l'histoire en donnant les résultats de ses recherches et ses conclusions sur un des points les plus importants et les moins bien connus du moyen âge. L'ouvrage de M. Schmidt est divisé en deux volumes. L'un de ces volumes retrace l'histoire de cette grande secte qui a existé pendant cinq siècles, dans les différents pays de l'Europe, avec des fortunes diverses; l'autre est consacré à l'exposition de ses curieuses doctrines et du gouvernement de ses églises. Dans cette dernière partie, M. Schmidt a exposé le système théologique et l'administration religieuse des Cathares; il a défini d'une manière ingénieuse et précise le genre de dualisme qui était le fondement de leur croyance, et a montré en quoi il différait de celui des Pauliciens et des Manichéens qui avaient précédé les Cathares; sa sagacité a retrouvé, dans les souvenirs confus et les débris informes laissés par cette secte anéantie, sa métaphysique religieuse, son organisation sacerdotale, les cérémonies de son culte, les préceptes et la pratique de sa morale.

En publiant ce savant et judicieux ouvrage, M. Schmidt a réuni tout ce qui était épars, éclairci tout ce qui était obscur sur les Cathares et sur la redoutable crise à laquelle le catholicisme a été exposé par leurs progrès et leur puissance; il a comblé pour ainsi dire une lacune de l'histoire du moyen âge, et son travail est ce qu'il y a, à cet égard, de plus complet comme érudition, de plus judicieux comme critique et de plus intéressant comme histoire : c'est d'ailleurs un livre très-bien écrit.

— Une brochure de M. Grün, sur *le vrai et le faux Socialisme, le Communisme et son histoire*, a provoqué de la part de M. Franck quelques observations destinées à approfondir la pensée de l'écrit de M. Grün, qui résume sous une forme claire, précise, attachante les différents systèmes au nom desquels on trouble aujourd'hui l'esprit des masses que des hommes violents dirigent comme autant de machines de guerre contre la société, et les critiques victorieuses qui en ont été faites par l'expérience d'abord, et ensuite par les esprits les plus éminents de notre époque. M. Franck a cependant adressé un reproche au titre donné par M. Grün à son ouvrage. Ce titre semble admettre un vrai socialisme en regard de celui qui est la cause de tant de maux. C'est une erreur qu'un esprit aussi droit et aussi sensé que M. Grün n'aurait pas dû accueillir. Il n'existe pas, il ne peut pas exister une science particulière ayant pour but d'organiser ou de réformer la société. La société s'organise, se développe et se réforme elle-même, quand elle en a besoin, par l'exercice simultané de toutes ses forces, par le perfectionnement graduel de toutes ses institutions, par le progrès de toutes les sciences, de tous les arts, de tous les éléments de la civilisation et surtout de la morale publique. Le nom de *socialisme* restera flétri dans l'histoire comme celui de l'athéisme, du matérialisme,

de l'épicuréisme, comme un signe funeste autour duquel se sont ralliés un jour tout ce qu'il y a dans le cœur humain de passions violentes et immondes.

— L'Académie aura à juger prochainement plusieurs concours importants. Dans quelques sections, les Mémoires sont peu nombreux; pour certains sujets, ils manquent complétement. Dans la section de morale, la question qui consiste à rechercher « quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple » a provoqué cinq Mémoires.

— Nous ajournons à la prochaine revue l'analyse d'une communication de M. Moreau de Jonnès sur la statistique des revenus des établissements de bienfaisance, et un Mémoire de M. Naudet sur la police chez les Romains.

***

BULLETIN.

Sommes dues a la France par les puissances étrangères.—Dans un moment où les finances de l'Etat sont des plus obérées, il n'est pas sans intérêt de faire connaître les créances que la France est en droit de réclamer auprès de diverses puissances, savoir : l'Espagne, la Belgique et la Grèce, et dont le chiffre atteint 115 millions et demi. Voici dans quelles circonstances ces dettes ont été contractées.

Espagne. En mars 1823, un crédit de 100 millions fut demandé aux Chambres pour notre expédition en Espagne, *à l'effet de conserver ce trône à un petit-fils d'Henri IV, et pour le préserver de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe* [1]. Nous rappelons cette circonstance, parce que c'est à l'occasion du débat soulevé pour le crédit demandé que, le 4 mars, le député Manuel fut expulsé violemment de la Chambre pour avoir dit, dans la séance du 27 février, que le retour des Bourbons avait été vu avec répugnance.

De 1823 à 1829 inclusivement, la totalité des créances s'éleva à 98,325,445 f. Le 30 décembre 1828, il était intervenu un traité qui fixait provisoirement cette créance à 80 millions, remboursables au moyen d'un payement annuel de 4 millions, dont 2,400,000 francs pour l'intérêt à raison de 3 pour 100, et 1,600,000 francs à titre de prime de 2 pour 100 pour l'amortissement, avec stipulation expresse que le fond d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté et de manière à ce que le payement annuel fût toujours de 4 millions.

D'après ce mode de remboursement il fallait trente-un ans pour amortir la dette; ainsi, à la fin de l'année 1859, la France aurait touché, outre le capital en entier, 43,089,824 francs. Mais la somme principale de 80 millions, stipulée dans le traité de 1828, n'ayant pas été reconnue par le gouvernement espagnol, les 58 millions applicables aux avances faites en 1823 et 1824 furent seuls portés à l'actif du Trésor, et les 40 millions de surplus furent prélevés sur les fonds du budget de 1825 à 1829. Ces 58 millions étaient remboursables dans les conditions ci-dessus. De 1829 à 1834 le gouvernement espagnol s'est acquitté de 10 millions et demi. De 1835 à 1847 inclusivement, l'Espagne aurait dû payer 52 millions, dont 30 pour l'amortissement du capital

[1] Paroles de Louis XVIII à l'ouverture de la session législative, le 23 janvier 1823.

et 22 pour les intérêts. Il serait resté dû 17 millions et demi. Aujourd'hui, la créance atteint le chiffre de 80 millions, avec les intérêts composés depuis 1835, et que nous ne comptons pas dans le total des 115 millions et demi ci-dessus.

Belgique. En 1831, une armée de 50,000 hommes fut envoyée en Belgique pour aider cette puissance à maintenir ses droits; et, par suite, une somme de 15 millions fut réclamée par la France, au gouvernement belge, pour les dépenses extraordinaires que cette intervention avait occasionnées. La dette est aujourd'hui de 27 millions, capital et intérêts simples compris. Non-seulement la Belgique ne s'est pas mise en mesure pour s'acquitter, mais elle va jusqu'à prétendre qu'elle ne nous doit rien! Ainsi, dans la séance de la Chambre des députés du 30 janvier 1845, MM. Lacrosse et Mercier ayant interpellé le ministère sur cette créance, M. Guizot s'est borné à dire qu'il faisait tout ce qui dépendait de lui pour sauvegarder nos intérêts vis-à-vis de la Belgique, mais qu'il ne pouvait promettre que le remboursement serait prochain. A quelques jours de là, le 5 février, M. Dumon-Dumortier, dans la séance du sénat belge, a parlé des interpellations de M. Mercier et de la réponse de M. Guizot, et il a prétendu que la Belgique ne devait rien à la France; que celle-ci, en intervenant, avait consulté ses propres intérêts, puisque le triomphe de la révolution de septembre était indispensable à la consolidation de Juillet. M. le sénateur Baillet a été plus loin; il a prétendu, en outre, que la Belgique nous avait rendu un immense service en démolissant la forteresse qui avait été contre nous en 1815! Enfin, le ministre de l'intérieur a ajouté que le gouvernement belge n'avait jamais reconnu la créance de la France, et qu'il continuerait à la décliner.

Grèce. Le 7 mai 1832, un traité est intervenu entre la France, l'Angleterre et la Russie conjointement, et le roi de Bavière, pour organiser l'état politique de la Grèce, que le prince Othon de Bavière était appelé à gouverner. D'après ce traité, un emprunt de 60 millions fut contracté, le 12 janvier 1833, en faveur de la Grèce, avec garantie égale des trois puissances, pour les intérêts et le fonds d'amortissement. La Grèce n'ayant rempli ses engagements que pour une très-faible portion, la France se trouve aujourd'hui sa créancière d'une somme de 8,588,869 francs, pour le service des intérêts et de l'amortissement qu'elle a effectué depuis cet emprunt, et y compris 522,020 francs votés le 14 octobre dernier par l'Assemblée nationale, à l'effet de pourvoir, au défaut du gouvernement grec, au payement du semestre échu le 1er septembre 1848, des intérêts et de l'amortissement.

Indépendamment de ces créances, le Trésor est encore à découvert d'une somme de 58,832,859 francs, dont 56,268,000 francs par les huit compagnies de chemin de fer qui suivent, d'après le dernier compte général de l'administration des finances. Chemins de fer du Gard, 3,302,000 francs; de Paris à Versailles (rive gauche), 6,466,000 francs; de Strasbourg à Bâle, 11,550,000 fr.; d'Andrezieux à Roanne, 3,950,000 francs: de Paris à Rouen, 18 millions; de Rouen au Havre, 10 millions; de Montereau à Troyes, 3 millions.

Commerce extérieur de la Belgique. — Voici le mouvement du commerce que la Belgique a fait avec les pays étrangers pendant les années 1848, 1847 et 1846, en ce qui concerne les principales marchandises.

Importations. — Mises en consommation.

		1848.	1847.	1846.
Bestiaux. — Bœufs, etc....	(têtes.)	20,692	21,809	11,426
Moutons et agneaux.....	»	27,205	55,487	17,698
Bois de construction.....	(tonn.)	7,414	55,565	16,558
Idem. — Scié.....	»	11,305	51,325	25,710
Cafés. —	(kil.)	21,955,702	19,585,851	13,956,158
Charbon de terre.....	(tonn.)	9,555	9,950	11,088
Coton en laine.....	(kil.)	8,182,873	7,618,119	6,152,785
Cuirs verts et secs.....	»	1,765,090	1,657,697	1,577,121
Fils de laine.....	»	287,907	188,152	76,581
Graines. — Colza, lin, etc..	(hect.)	487,982	454,955	415,286
Grains. — Froment.....	(kil.)	68,951,997	95,875,580	127,626,697
» Seigle	»	22,895,582	46,628,958	38,795,570
» Orge et escourg. . .	»	24,850,210	18,785,752	22,651,221
» Avoine.....	»	7,127,610	3,757,282	3,661,554
Habillements neufs et modes . .	(fr.)	585,145	980,755	947,077
Laines en masse	(kil.)	3,467,955	4,100,805	5,560,869
Lin brut et peigné.....	»	1,075,550	1,254,595	1,762,725
Mercerie.....	(fr.)	1,186,010	1,652,098	1,656,205
Riz.....	(kil.)	14 578,589	15,175,201	11,756,655
Sel brut.....	»	59,679,968	29,859,721	32,575,555
Sucres bruts.....	»	18,625,859	16,150,595	15,274,255
Tabacs non fabriqués	»	5,105,066	4,599,995	4,711,969
Fabriqués en carottes.....	»	22,855	50,750	50,777
Cigares.....	»	27,956	52,672	55,465
Tissus de coton.....	»	189,922	228,858	225,950
» de laine (coatings, etc.)	»	54,292	42,482	46,701
» » (mousselines, etc.)	»	214,055	275,294	297,614
Tissus de soie.....	»	61,569	66,921	65,095
Vins.....	(hect.)	60,527	115,541	67,118

Exportations. — Produits belges.

		1848.	1847.	1846.
Armes portatives.....	(fr.)	5,586,705	4,490,518	3,852,550
Bestiaux. — Bœufs, etc. . .	(têtes.)	10,526	9,899	9,526
Cochons	»	94,547	89,171	45,752
Charbon de terre	(tonn.)	1,460,570	1,827,105	1,555,855
Chev. autres que poulains . .	(têtes.)	7,128	9,280	10,460
Poulains	»	1,762	1,970	2,591
Ecorces à tan, non moulues . .	(kil.)	9,454,512	11,040,867	15,516,959
Etoupes.....	»	7,996	52,296	458,724
Fer. — Fonte en gueuses. . .	(tonn.)	59,018	112,558	65,868
» Rails.....	»	15	3,959	4,185
» Fonte ouvrée.....	(kil.)	264,192	895,958	411,908
» Fer battu.....	»	799,814	1,056,016	714,448
» Clous	»	6,677,050	5,409,669	4,770,614
Fils de lin.....	»	655,576	1,575,565	2,161,807
Lin brut et peigné	»	6,555,858	5,570,792	5,889,156
Livres.....	»	149,671	194,545	215,456
Machines et mécaniq......	»	2,577,695	2,972,426	2,858,600
Sel raffiné	»	818,985	745,519	925,045

Sucres raffinés	»	10,188,515	9,505,104	4,645,375
Tabac fab. — Carottes	»	15,161	15,400	42,088
Cigares	»	128,212	122,507	154,164
Tissus de coton	»	829,550	704,161	748,268
de laine, draps	»	674,880	710,900	675,285
» autres	»	44,700	46,875	40,671
de lin, chanvre et étoupe	»	1,444,142	2,096,206	2,612,415
Verreries. — Cristallerie	»	502,117	392,454	521,927
» verre à vitre	»	9,754,176	11,750,971	9,589,550
Zinc. — Toutenague	»	4,611,554	4,812,492	4,740,094
» Laminé	»	2,454,552	1,955,605	1,550,785

Dans le résultat du produit des impôts indirects pendant l'année 1848, on a trouvé que le déficit resultant des prévisions, comparées au produit réel, s'élevait à près de 9 millions de francs. Dans ce déficit, la douane figure pour 2 millions. La diminution sur les droits de douane est de 20 pour 100. Les recettes proviennent surtout de l'importation.

Plusieurs des produits les plus importants nous offrent de l'augmentation. Ce sont : le café, le coton en laine, les cuirs, les graines de colza, les fils de laine, les sels bruts, les sucres bruts, les tabacs. A la vérité dans ces produits le coton, le sel brut ne produisent rien ; mais en revanche le café donne 100,000 francs de revenu au moins par chaque million de kilogrammes importé. Il verse donc 2 millions de francs dans les caisses du Trésor ; soit plus du cinquième des recettes de la douane. Or, cet article est en hausse en 1848 sur 1847 de plus de 200,000 francs.

Les articles que nous venons d'énumérer représentent un poids considérable dans l'importation. Il n'est pas sans intérêt de se rendre un compte exact du rôle qu'ils ont joué dans l'année 1848, comparée à l'année 1847 :

		1847.	1848.
Café	(tonneaux.)	19,585	21,955
Coton	»	7,618	8,182
Cuirs	»	1,657	1,765
Fils de laine	»	188	287
Graine de colza	»	454	487
Sel brut	»	29,859	39,689
Sucre	»	16,150	18,625
Tabacs	»	4,399	5,105
Totaux		79,888	96,085

L'augmentation en 1848 est de 16,197 tonneaux, ou 20 pour 100.

Il existe une autre catégorie de marchandises (les denrées alimentaires) qui présentent de la réduction ; nous allons en faire le tableau ; mais hâtons-nous d'ajouter qu'en 1848, tout ce qui fait partie de la classe des denrées alimentaires est resté dans le domaine du libre échange. Les chiffres qui suivent ne manquent pas d'intérêt.

Gros bétail	(têtes.)	21,809	20,682
Petit bétail	»	33,487	27,205
Froment	(tonneaux.)	95,875	68,951
Seigle	»	46,628	22,895
Orge	»	18,785	24,850
Avoine	»	5,757	7,127
Riz	»	15,175	14,578
Total des tonn. de grains et de riz importés		176,218	158,579

La diminution en 1848 pour les denrées alimentaires est de 37,839 tonneaux. Cette diminution est sans aucune influence sur le revenu, puisque les denrées alimentaires ont cessé d'être une cause de revenu pour le Trésor.

Les bagnes. — *Lettre d'un condamné politique.* — Nous avons lu dans un journal une lettre d'un condamné politique, qui n'était point destinée à être publiée, et qui dépeint dans un style à la fois modéré, simple et touchant, les tristes épreuves par lesquelles passent ceux qui doivent habiter ces horribles séjours : deux fois malheureux lorsqu'ils sont doués de quelque délicatesse dans les sentiments, et qu'ils n'ont commis un attentat contre la société que par suite de l'aberration politique. L'auteur de la lettre que nous croyons devoir reproduire appartient à cette dernière catégorie. Sauf deux passages où il semble vouloir rendre la République responsable de la faute qui lui a attiré le dur châtiment du bagne, la description naïve qu'il fait de cette effroyable demeure est une page de moralité pénitentiaire.

Bagne de Brest, le 21 février 1849.

Mon cher E.....,

Je touche enfin au sommet de mon calvaire ; mais je ne sais quand doit s'achever le sacrifice...

Partis de Sainte-Pélagie le 15 février, à quatre heures du matin, nous restâmes en route quatre jours et trois nuits. Les souffrances que l'on endure dans cette prison roulante sont plus grandes qu'on ne saurait se l'imaginer. C'est une espèce de cercueil où l'on peut à peine se mouvoir. Nous avions les deux pieds passés dans deux énormes anneaux de fer ; une chaîne d'un pied de long retenait ces deux anneaux, de manière qu'il nous était impossible de faire un pas ; on fut obligé de nous monter dans la voiture ; mais avant d'y monter l'on nous retira le peu d'argent que nous possédions, les couteaux, les cuillers, etc.

Le matin, on nous donnait pour nourriture à peu près une once de fromage ou de charcuterie et un morceau de pain. Le soir, nous avions un peu plus ; de l'eau pour toute boisson. Enfin, nous n'eûmes pas à nous plaindre de nos gardiens ; ils firent tout ce qui leur fut possible pour nous soulager, tout en observant leur règlement. Nous arrivâmes à Brest dans un état de fatigue inouï, nos jambes étaient enflées jusqu'à la cuisse et gonflées par-dessus les anneaux. En descendant de voiture dans la cour du bagne, nous fûmes comme étourdis par la lumière et le grand air ; on nous fit placer le long d'un mur, au soleil, pour respirer un peu, après quoi l'on nous fit monter l'escalier du bagne. En apercevant l'horrible costume de ceux qui doivent désormais être nos compagnons, rivés deux à deux à la même chaîne, cela produisit une telle impression sur notre pauvre ami Nozière, que ses jambes tremblèrent sous lui ; mais cependant il se remit bientôt.

Nous fûmes conduits dans un lieu dit le Pavillon ; là, nos effets furent visités, et l'adjudant en chef nous dit que tout allait être brûlé ; cela nous peina beaucoup. Cependant arriva M. le commissaire du bagne qui en ordonna autrement, et nos effets furent mis en magasin ; ceci est contre l'habitude, et je conseille à ceux de mes malheureux amis qui sont condamnés comme nous de ne rien emporter avec eux.

On nous mena ensuite dans une espèce de buanderie; nous entrâmes trois à la fois dans un grand cuvier d'eau chaude pour nous laver; puis nous revêtîmes la livrée.... Bonnet rouge, une espèce de vareuse appelée casaque, rouge aussi; ce qui me fit dire : Oh! pour le coup, nous sommes des républicains rouges! Le pantalon est jaune, les souliers sont énormes. On ne doit porter ni gilet, ni cravate, ni bas, d'après le règlement; mais je crois pourtant que ces vêtements sont tolérés, à la seule condition que le col et le gilet soient rouges aussi.

Nous fûmes conduits, après *notre toilette*, à l'entrée d'une salle d'une grandeur énorme, toute pleine de nos malheureux compagnons d'infortune... J'avais entendu souvent parler des bagnes; mais j'avais été fort loin de m'en faire une juste idée. Il est impossible de te dire la terrible et profonde impression qui s'empare de l'âme à l'aspect de ce flot de malheureux, remuant et traînant d'énormes chaînes, et dont la plupart ont les vêtements en lambeaux et salis par le travail du port. On nous fit placer dos à dos; on nous passa dans la jambe un énorme anneau, on le ferma avec une espèce de verrou plus gros encore, puis on le riva avec un coin de fer. Après l'anneau était une chaîne de quatre pieds de long pour chaque homme. Après le ferrement, on nous désigna un lit de camp, on nous donna une couverture et l'on nous dit : « Reposez-vous... » C'est sur les dures planches de ce lit de camp, enveloppés dans cette couverture, que, sous la République, d'honnêtes républicains doivent passer dix années de leur vie!... Nous fûmes trois jours sans rien faire, en attendant que nos jambes fussent désenflées; mais la plus terrible, la plus douloureuse des épreuves n'était point passée... Nous fûmes séparés; on nous dispersa de salle en salle, sans même nous laisser la suprême consolation d'être rivé à la même chaîne qu'un ancien compagnon, souffrant pour la même cause!

Maintenant je suis lié côte à côte avec un nommé Faure, dont j'ignore la faute ou le crime; si ce n'est pas une âme gangrénée, comme je l'espère, je chercherai à lui faire comprendre les principes austères que j'ai pratiqués toute ma vie et qui font l'honnête homme; mais, quoi qu'il arrive, je saurai continuer ma vie de douleur sans murmurer jamais.

Je suis heureux de te dire que nous avons tous supporté ces terribles épreuves avec un courage héroïque; ces grands cœurs n'ont pas failli un seul instant, et ce matin encore, en sortant sur le port pour aller ramer *sur les galères de la République*, nous avions tous la tête haute et le pas ferme, malgré nos chaînes et notre costume, malgré nos moustaches coupées et nos cheveux rasés. Nous nous portons tous bien.

Je te prie de communiquer ma lettre à tous mes amis, surtout à ceux qui furent assez généreux pour prendre soin de mon enfant pendant mes dix ans d'esclavage. Embrasse pour moi cette pauvre petite créature et donne-moi des nouvelles de celui qui est en nourrice.

Ce qu'il y a de plus pénible, c'est que pour toutes les incommodités de la vie, la nuit comme le jour, il faut suivre ou être suivi de son compagnon, excepté lorsque vos besoins vous obligent d'aller au delà de la longueur de la chaîne, qui est de huit pieds environ. C.

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE.

ACTIF.	AU 12 AVRIL AU MATIN.	AU 19 AVRIL AU MATIN.	AU 26 AVRIL AU MATIN.	AU 3 MAI AU MATIN.
Argent monnayé et lingots	194,574,327 41	194,276,632 55	200,275,906 93	202,995,867 84
Numéraire dans les succursales	130,730,112 »	128,362,298 »	128,882,221 06	130,422,444 »
Effets échus hier, à recouvrer ce jour	109,010 19	92,994 24	507,420 95	259,865 49
Portefeuille de Paris [1]	50,292,321 76	49,196,645 99	49,096,300 65	47,116,944 26
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc	82,712,404 76	82,277,698 17	81,209,267 85	81,654,083 95
Avances sur lingots et monnaies	16,834,006 »	17,357,746 »	17,529,696 »	16,927,052 »
Avances sur effets publics français	28,836,799 95	28,788,099 95	28,241,199 95	28,194,558 95
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,504,337 »	1,504,337 »	1,504,337 »	1,483,337 »
Avances à l'Etat sur bons du Trésor de la République	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	2,283,787 »	2,283,787 »	2,283,787 »	2,283,787 »
Prêt de 10,000,000 à la ville de Paris	8,000,000 »	8,000,000 »	8,000,000 »	8,000,000 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »
Intérêt des succursales dans les comptoirs nationaux des villes	230,000 »	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque	7,103,543 34	6,919,564 14	6,735,410 53	6,514,155 95
Effets en souffrance dans les succursales	4,167,137 »	4,162,794 »	4,066,071 »	4,000,296 »
Dépenses d'administr. de la Banque	393,669 53	393,669 53	393,669 53	486,146 39
Idem d'administr. des succursales	303,342 »	308,507 »	314,785 »	347,739 »
Divers	566,290 54	1,026,026 94	972,853 09	941,366 14
Avance au département de la Seine	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »
	702,202,118 »	698,741,830 03	703,803,946 06	705,418,673 49
PASSIF.				
Capital de la Banque	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »
Capitaux des nouvelles succursales	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque	399,590,600 »	390,992,900 »	388,640,000 »	390,496,200 »
Billets au porteur en circulation des succursales	23,167,775 »	22,297,150 »	23,770,450 »	25,374,625 »
Billets à ordre	1,003,894 85	1,115,070 05	1,234,080 65	1,189,937 75
Compte courant du Trésor, créditeur	31,497,129 44	32,309,571 34	36,988,998 20	34,945,997 12
Comptes courants	89,971,541 65	92,014,151 90	91,809,901 47	92,036,239 48
Idem dans les succursales	27,455,430 »	29,063,094 »	29,245,399 »	29,623,818 »
Récépissés payables à vue	4,821,300 »	4,787,300 »	4,801,800 »	4,753,800 »
Idem payables à vue dans les succ.	952,795 »	1,012,567 »	1,035,359 »	1,092,112 »
Traites des succursales à payer par la Banque	6,742,874 55	6,762,347 28	7,369,081 59	7,134,522 74
Traites de la Banque à payer par les succursales	2,953,054 »	4,061,998 »	4,651,547 »	4,257,809 »
Dividendes à payer	266,690 25	256,280 25	250,788 25	236,375 25
Liquidation du comptoir d'Alger	206,489 04	206,489 04	205,202 44	205,202 04
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,045,104 33	3,084,402 28	3,125,814 07	3,163,310 35
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1,385,730 »	1,465,356 »	1,548,095 »	1,621,284 »
Réescompte du dernier semestre	246,109 85	246,109 85	246,109 85	246,109 85
Idem du dernier semestre dans les succursales	460,661 »	460,661 »	460,661 »	460,661 »
Divers	204,189 04	375,632 04	189,908 54	349,919 91
	702,202,118 »	698,741,830 03	703,803,946 06	705,418,673 49

[1] Dont 15,484,524 fr. 90 c. (sit. du 12 avril), 15,070,023 fr. 61 c. (sit. du 19 avril), 15,341,229 fr. 60 c. (sit. du 26 avril), et 13,968,610 fr. 49 c. (sit. du 3 mai), provenant des succursales.

La reprise des affaires et les nombreuses commandes qu'ont reçu les fabriques, ne semble apporter aucun changement aux situations de la Banque : le numéraire augmente toujours ; les portefeuilles ne cessent de se dégarnir. — La circulation de la Banque centrale a diminué de 14 millions. Cela tient à ce que l'administration cherche à écouler le numéraire, soit en remboursant ses billets, ceux de 100 francs surtout, soit en payant moitié espèces et moitié billets les sommes qu'elle a réglées.

La Bourse de Paris pendant le mois d'avril 1849. — Le mois qui vient de s'écouler a vu de nombreuses variations dans le cours des rentes françaises. Trois fois le 5 pour 100 a essayé de se fixer au-dessus de 90 francs ; trois fois des ventes nombreuses, amenées par la conviction qu'ont quelques spéculateurs que ce cours est trop élevé pour notre situation politique, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, ont fait rétrograder les fonds français.

Durant la première quinzaine les mouvements semblent dus à la guerre perpétuelle que se font les spéculateurs à la hausse et à la baisse. Durant la dernière, au contraire, les cours cèdent à l'influence de nouvelles étrangères d'une très-haute gravité et de l'approche des élections.

PAIR.	VERSEMENTS.	BOURSE DE PARIS. AVRIL 1849. RENTES. — BANQUE. — CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus haut cours.	Plus bas cours.	Dernier cours.
100	Tout.	5 %, jouiss. 22 mars 1849, au comptant.....	88 25	89 75	87 »	88 35
100	Tout.	——— fin avril.....	88 25	90 40	87 »	88 35
100	Tout.	4 1/2 %, jouiss. 22 mars 1849.....	78 »	78 »	77 »	77 »
100	Tout.	4 %, jouiss. 22 mars 1849.....	66 »	68 »	66 »	68 »
100	Tout.	3 %, jouiss. 22 dec. 1848.....	55 60	57 55	55 40	56 95
1000	Tout.	Banque de France, jouiss. janv. 1849.....	2390 »	2430 »	2360 »	2395 »
500	Tout.	Paris à Saint-Germain, jouiss. avril 1848.....	430 »	432 50	425 »	427 50
500	Tout.	Paris à Versailles (rive dr.), jouiss. avril 1847.	230 »	230 »	210 »	212 50
500	Tout.	——— (rive g.).....	185 »	190 »	170 »	172 50
500	Tout.	Paris à Orléans, jouiss. janv. 1849.....	885 »	892 50	845 »	845 »
500	Tout.	Paris à Rouen, jouiss. janv. 1849.....	540 »	572 50	540 »	570 »
500	Tout.	Rouen au Havre, jouiss. avril 1848.....	280 »	307 50	280 »	290 »
500	Tout.	Avignon à Marseille, jouiss. janv. 1848.....	228 75	228 75	210 »	215 »
500	350 f.[1]	Strasbourg à Bâle, jouiss. juin 1848.....	103 75	110 »	103 75	105 »
500	Tout.	Centre, Orléans à Vierzon, jouiss. janv. 1849..	365 »	370 »	356 25	360 »
500	175	Orléans à Bordeaux, jouiss. janv. 1849.....	415 »	415 »	407 50	410 »
500[2]	325	Nord, jouiss. janv. 1849.....	462 50	468 75	447 50	453 75
500	250	Paris à Strasbourg, jouiss. janv. 1849.....	372 50	375 »	368 75	375 »
500	275	Tours à Nantes, jouiss. juillet 1848.....	335 »	336 25	320 »	323 75

PAIR.	FONDS ÉTRANGERS.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	VALEURS DIVERSES.	Plus haut.	Plus bas.
100	Naples, 5 %, j. janv.....	87 »	80 »	Vare.	Bons de la République..	6 1/2	11 mois
100	Rome, 5 %, j. déc. 1848..	80 »	72 1/2	1000	Obl. de la Ville, j. janv. 1849	1200 »	1190 »
100	Belgiq., 5 % 1840, j. nov.	94 »	91 1/2	1000	——1849, j. avril 1849...	1120 »	1105 »
100	——— 4 1/2, j. nov.....	84 »	81 1/2	1000	Action des 4 Canaux	1065 »	1035 »
100	——— 3 %, j. fév. 1849	»	»	1000	——— des 3 Canaux.....	1025 »	»
100	——— 2 1/2, j. janv. 1849	46 1/4	»	1000	Canal de Bourgogne.....	900 »	880 »
1000	——— Banq. 1835, j. avril	700 »	»	1000	Vieille-Montagne.....	3100 »	2800 »
1000	——— Banq. 1841, j. janv.	»	»	1000	Monceau-s.-Sambre.....	1625 »	1475 »
100	Espagne, 3 % 1841, j. janv.	34 »	30 1/4	3000	Aveyron.....	3250 »	3050 »
	Autriche. Lots.....	320 »	310 »	2500	Gaz angl. (Manby, Wilson)	5000 »	»
1000	——— Métall. 5 % j. mars	»	»	500	Gaz franç. (Brunton, Pilte)	»	»
1000	Piémont, Obl.. 4 % j. janv.	900 »	850 »	5000	Nationale incendie, ex-div.	90 %b.	86 %b.
1000	Haïti, Annuit., j. janv. 1844	225 »	200 »	5000	Générale incendie.....	220 %b.	»
100	Hollande, 2 1/2, j. 22 janv.	»	»	5000	Union incendie, ex-div...	17 %b.	15 %b.
100	——— 4 %, j. 22 avril	»	»	5000	France incendie, ex-div.	»	»

Le 17, le 5 pour 100 était au-dessus de 90 francs ; on savait que l'Assemblée nationale venait de voter 1,200,000 francs pour l'expédition de Civita-Vecchia ; depuis ce jour les nouvelles des progrès que font les Hongrois et de leur victoire sur les

---

[1] Le surplus a été payé par l'État.

[2] La compagnie des chemins de fer du Nord n'ayant pas l'exploitation du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck, les versements ne pourront dépasser 450 fr. par action.

Autrichiens, les événements qui ont eu lieu à Pesth et à Comorn, et les faux bruits de l'entrée des Français à Chambéry et de la retraite du gouvernement républicain de Rome à Ancône, ont fait baisser les rentes et ont constamment maintenu le 5 pour 100 de 87 à 88 50, à l'exception pourtant d'une fois (le 27) où il a atteint 89 50.

Les chemins de fer ont donné lieu en général à peu d'affaires; il y a eu baisse dans les cours, à l'exception pourtant du Paris à Rouen, Rouen au Havre et Paris à Strasbourg, qui ont monté, et du Strasbourg à Bâle, qui n'a pas bougé.

Les fonds étrangers étaient fermes, mais, comme les chemins de fer, sans affaires.

L'emprunt de 25 millions de la ville de Paris a été enfin adjugé le 26 avril; comme on sait, le 26 mars, un seul adjudicataire, la maison Béchet, Dethomas et Compagnie, s'était présenté, et ayant offert de souscrire à 1,005 20 par obligation de 1,000 francs, l'adjudication n'avait pas eu lieu par la raison que ce prix était inférieur au minimum fixé par le préfet de la Seine, de concert avec trois conseillers municipaux présents. Remise au 26 avril, deux maisons se présentèrent cette fois à l'adjudication : la maison Béchet, Dethomas et Compagnie, qui soumissionna au prix de 1,105 40, et la maison Cusin, Legendre et Compagnie, qui offrit 1,066 65 de chacune des 25,000 obligations; la première maison offrant le plus haut prix, fut en conséquence déclarée adjudicataire.

Ces obligations, qui ont du reste donné lieu à peu d'affaires, se sont constamment maintenues au-dessus de 1,105, et ont même dépassé quelquefois ce prix de 10 à 15 francs.

Les affaires industrielles se réveillent et donnent lieu à d'assez nombreuses transactions. Quelques-unes d'entre elles ont déjà reçu les intérêts et dividendes pour l'exercice 1848. Le Monceau-sur-Sambre a touché 75 fr.; les Nationale-Incendie, 400; les Union-Incendie 150; les Union-Vie (pour une période de cinq ans) 110 francs, et la France-Incendie 80 francs.

BIBLIOGRAPHIE.

Etudes sur le budget, et spécialement sur l'impôt foncier, par M. A. S. G. Coffinières, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris, etc., un volume in-8, chez Guillaumin et compagnie, 14, rue Richelieu.

Un ouvrage spécial sur les finances attire toujours l'attention des hommes compétents. Celui de M. Coffinières est de plus arrivé dans un moment où les ressources financières sont à l'ordre du jour : sous ce rapport, et aussi en raison de la réputation de l'honorable jurisconsulte qui en est l'auteur, il commande un intérêt particulier.

Ce n'est pas que nous donnions une complète adhésion à toutes les idées émises par M. Coffinières; non, nous ne partageons pas tous ses principes; mais, disons-le de suite, notre critique ne diminue en rien notre profonde estime pour sa personne et pour son expérience; c'est même en raison du cas que nous faisons de l'une et de l'autre, que nous signalons ce qui nous paraît contraire à notre manière de voir. Ceci dit, abordons l'examen des *Etudes sur le budget*, en commençant par la critique.

Notre impartialité nous oblige d'abord à dire que M. Coffinières ne nous semble pas toujours heureux dans ses citations et dans les conséquences qu'il en tire. Comme lui, nous mettons de côté les questions politiques, et cela par un sentiment de haute convenance, puisqu'il s'agit des actes des gouvernements déchus. Il loue d'une manière

particulière l'état des finances sous la Restauration. Les produits indirects se sont augmentés de 212 millions de 1814 à 1819, et le gouvernement d'alors en aurait profité pour alléger l'impôt foncier de 92 millions; mais, en fait, les réductions n'ont été que de 56,804,468 pour cette nature d'impôt. D'après lui encore, ce n'est que depuis 1831 que ces dépenses dépassent un milliard : c'est encore une erreur. En 1825, elles ont été de 1,118,025,162 francs; de 1824 à 1827, elles ont varié entre 977 et 986 millions et demi; elles sont de 1,024,100,637 francs en 1828, et de 1,014,914,432 francs en 1829. De 1830 à 1846 inclusivement, les dépenses ordinaires varient entre 1,021,082,404 fr. (en 1835), et 1,397,374,427 francs (en 1846).

L'augmentation de 212 millions, signalée par l'auteur à l'avantage du gouvernement de la Restauration, se trouve exactement la même que de 1831 à 1847, et encore, dans cette dernière période, le produit sur les boissons a été stationnaire, en raison des dégrèvements opérés en vertu de la loi du 12 décembre 1830, tandis que l'augmentation sur cet impôt, dans la période de 1814 à 1830, est de 54 millions. L'abaissement des tarifs sur les boissons, prononcé par cette loi, est depuis lors une cause permanente de diminution dans leurs produits. En prenant pour base les quantités consommées en 1830, cette diminution est d'environ 3 millions par an. Nous pourrions faire une observation semblable sur le produit des douanes, puisque la réduction de la taxe d'entrée sur les principales marchandises étrangères se résume en une diminution de plus de 20 millions, en comparant les produits de 1830 à 1847.

Si l'impôt foncier n'a pas été diminué dans la période de 1831-1847, disons que l'augmentation des produits a généralement reçu une destination qu'on doit approuver. Ainsi des allocations plus fortes ont eu lieu pour les travaux publics ordinaires; ainsi encore, sous la Restauration, 3 millions seulement étaient consacrés par année à l'instruction publique, tandis que le chiffre dépasse 19 millions en 1847.

L'auteur dit qu'il faut tenir compte au gouvernement de la Restauration, dans l'augmentation de la dette publique, des 40 millions de rente créés pour indemniser les émigrés. La loi du 27 avril 1825 avait affecté pour cet objet 30 millions de rente 3 p. 100 au capital d'un milliard. La liquidation définitive a réglé cette indemnité à 25,995,310 francs en rentes, représentant, en capital, 866,510,333 francs. Comme on le voit, c'est 14 millions de rente en moins que ne le dit l'ouvrage dont nous nous occupons. On devrait aussi mentionner les 16 millions de rentes annulées provenant de la Caisse d'amortissement, soit plus de 30 millions qui sont à déduire des prétendus avantages que la dette publique a obtenus sous la Restauration.

Le chapitre XII et dernier entre un peu trop dans les généralités; nous dirions banalités, si ce n'était notre estime pour l'auteur. En effet, dire que pour ministres il faudrait choisir des hommes spéciaux, probes, dévoués, c'est ce que tout le monde sait et dit. L'essentiel, ce serait, à l'exemple de l'Empereur, de maintenir en place aussi longtemps que possible les hauts fonctionnaires de l'État, afin de les habituer au maniement des affaires.

Comme on le voit, la critique qui précède ne tient pas essentiellement au fond de l'ouvrage; elle repose sur les faits accessoires. Mais nous avons cru devoir nous y livrer, pour prouver à M. Coffinières avec quelle attention nous avons lu ses études sur le budget.

M. Coffinières voudrait que le budget fût établi d'après les *besoins réels* du pays. Mais alors, nous lui demanderons ce qu'il entend par besoins réels; car nous avouons que nous considérons comme très-arbitraire cette fixation. Veut-on parler d'une économie dans les dépenses administratives proprement dites? Par ce qui s'est fait depuis Février dernier, on a pu juger du faible intérêt qui résulterait pour le Trésor de la réduction, surtout à propos du traitement des fonctionnaires et employés.

Comment donner aussi le chiffre des dépenses *réelles* des travaux publics ordinaires? La difficulté est la même pour la fixation des dépenses réelles des autres services.

Et, ici, nous devrions discuter avec M. Coffinières au sujet de la dette publique, de la justice, des cultes, des affaires étrangères, de l'instruction publique, de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, des travaux publics, de la guerre, de la marine, des finances ; car il est à regretter que M. Coffinières n'ait pas jugé convenable de faire connaître les améliorations partielles qu'il conviendrait de faire sur les dépenses de chaque ministère. En admettant que toutes n'eussent pas été accueillies, les lumières qu'il aurait jetées sur les questions qui tiennent à cette partie de nos finances auraient été d'un grand secours pour nos administrateurs et pour ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre pays.

L'auteur paraît ne pas bien comprendre l'institution de la Cour des comptes, quand il demande que les budgets, au moins en ce qui concerne les impôts, lui soient préalablement soumis. La Cour des comptes n'a qu'une mission, c'est de constater si les crédits ont été ordonnancés en conformité des lois spéciales, et si leur emploi est légalement justifié. Toute dépense sanctionnée par le vote législatif est légale pour la Cour des comptes ; toute dépense justifiée dans les conditions voulues est légalement faite. La Cour des comptes est, en quelque sorte, aux finances de l'État, ce que la Cour de cassation est à l'administration de la justice ; c'est-à-dire que l'une et l'autre n'ont pour mission que de relever les irrégularités *dans la forme.*

M. Coffinières voudrait qu'il fût institué, auprès du ministre des finances, un Conseil général qui serait chargé de discuter et de résoudre toutes les grandes questions qui se rattachent aux impôts publics. Cette idée est celle que M. d'Audiffret a précédemment exprimée, en demandant l'institution d'un Conseil général des impôts. Nous sommes entièrement de l'avis de ces deux hommes éminents ; nous différons avec eux seulement en ce sens, que le Conseil dont ils parlent se trouve tout formé, à nos yeux, par le Conseil d'Etat, à l'examen duquel devraient être soumises toutes les lois de finances, et notamment celles relatives aux impôts.

M. Coffinières demande que le règlement définitif d'un exercice ait lieu dans les trois mois qui suivent sa clôture : cela est matériellement impossible, puisque, d'après l'article 20 de l'ordonnance du 14 septembre 1822, les dépenses peuvent encore être liquidées et ordonnancées durant les neuf mois qui suivent l'expiration de l'exercice auquel elles s'appliquent, et on comprend qu'il ne pourrait en être autrement. D'ailleurs, la situation provisoire de l'exercice qui expire est toujours soumise aux Chambres dans les deux mois qui le suivent, et si on cessait d'abuser des crédits supplémentaires, complémentaires, extraordinaires qui ne sont, après tout, dans la généralité des cas, qu'un moyen honnête d'éluder la loi et les décisions législatives, on connaîtrait déjà, lors de l'établissement de cette situation, comment se sont réalisées les prévisions du budget primitif.

Le blâme que M. Coffinières jette sur les Chambres, à propos du vote des budgets, est on ne peut pas plus fondé. Tout récemment encore, l'Assemblée Nationale a voté le règlement définitif de l'exercice 1845, avec un reliquat apparent, tandis qu'en réalité il y a un déficit. A la vérité, ce vote a été conforme aux conclusions du rapporteur, qui a accepté les chiffres tels que le gouvernement les avait présentés.

Dans la question des douanes, M. Coffinières ne se prononce pas d'une manière absolue, ni pour le libre échange, ni pour la prohibition ; cependant on voit que ses convictions tendent plus vers ce dernier système, parce que, selon lui, le contraire ferait la ruine de notre commerce et de notre industrie, et que, d'après ses propres expressions : *si la philanthropie est une vertu qu'il faut toujours encourager....,* « *nous devons d'abord être Français, avant d'être cosmopolites.* » Oui certes, soyons Français, mais Français comprenant bien nos propres intérêts. Si l'auteur s'informait auprès des industriels qui profitent le plus, selon lui, des droits protecteurs, il apprendrait que cette protection est illusoire par le fait, en nous plaçant dans l'in-

dividualisme national, puisque les industries protégées par des droits d'entrée n'ont fait aucun progrès depuis nombre d'années.

Parmi les améliorations que l'auteur demande, nous indiquerons les plus importantes, indépendamment de celles dont nous avons déjà parlé :

1° Surveillance véritable de l'emploi des deniers de l'Etat ;

2° Examen consciencieux, par la Chambre, des budgets soumis à sa sanction ;

3° Organisation administrative qui fasse disparaître tous les inconvénients de la bureaucratie actuelle ;

4° Création par canton ou par arrondissement, d'un rôle spécial sur lequel seraient inscrits les parents des jeunes conscrits, au marc le franc de leurs contributions, pour le montant de cet impôt être également partagé entre ceux qui s'enrôleraient volontairement et ceux que le sort désignerait pour le service militaire, à concurrence du contingent assigné à l'arrondissement ou au canton ;

5° Etablissement du budget annuel, en réduisant les dépenses au chiffre des recettes probables ;

6° Création du crédit foncier , ce qui manque encore à la France, pour atténuer les charges hypothécaires ;

7° Proportionner à la qualité, l'impôt sur la viande et les vins ;

8° Dégrever l'impôt foncier dans la proportion de l'excédant des autres impôts sur les recettes prévues lors de l'établissement du budget.

Les considérations que M. Coffinières fait valoir à l'appui des réformes qu'il propose, attestent une étude consciencieuse de la matière. Si d'autres, comme nous, ne partagent pas d'une manière complète toutes ses idées, tout le monde, à notre exemple, reconnaîtra que son livre est l'œuvre d'un homme éclairé, d'un homme de bien et d'un excellent citoyen. A. Bernard.

UEBER DIE ORGANISATION DER STAATS-INDUSTRIE (*De l'organisation des travaux publics*), par M. Rittinghausen ; Cologne, 1848.

L'auteur n'est ni communiste, ni socialiste, chose déjà rare en Allemagne ; mais il fait remarquer que les questions sociales sont au premier rang de celles qui agitent en ce moment l'humanité, et il est d'avis que, si les gouvernements ne se hâtent pas d'en chercher pacifiquement la solution, ils y seront forcés par les baïonnettes du prolétariat qui, lui aussi, s'organise militairement et commence à livrer des batailles rangées.

La plus importante des questions sociales, d'après M. Rittinghausen, est sans contredit celle de l'organisation du travail. Cette organisation, toutefois, il ne la comprend pas à la manière des socialistes, c'est-à-dire qu'il repousse comme impraticable et funeste l'intervention de l'Etat dans l'industrie privée ; et, à ce titre, les ateliers sociaux de M. Louis Blanc lui paraissent une création ridicule et ruineuse. Dans sa conviction, l'industrie ne peut produire tous ses fruits qu'à la condition de jouir de la plus entière liberté ; dès que l'Etat lui fera concurrence ou songera à la réglementer, sa décadence sera rapide et irremédiable.

Ces doctrines sont excellentes, et nous avons regretté que M. Rittinghausen se soit cru obligé de sacrifier au goût du jour en y mêlant force déclamations contre les banquiers et les capitalistes qu'il accuse, on ne sait pourquoi, d'être les auteurs des difficultés sociales dont sont assaillis, en ce moment, presque tous les gouvernements européens. Il s'indigne notamment de ce que, dans tous les grands Etats, presque tous les travaux d'intérêt général, les chemins de fer, les canaux, etc., etc., soient abandonnés à des compagnies formées sous le patronage des *princes de la finance*, qui en monopolisent les produits, au préjudice des classes laborieuses. Dans ces circonstances, l'auteur pense que l'Etat a déserté sa mission, qui est de protéger les masses contre une aristocratie d'argent, peu soucieuse des besoins du pauvre. L'Etat

devait et devrait, à l'avenir, faire à ses frais tous les travaux publics qui sont de nature à accroître la richesse publique, mais d'après un système nouveau dont le développement est l'objet principal de l'écrit que nous analysons.

L'auteur commence par répondre aux objections que peut soulever l'idée de mettre à la charge de l'Etat toutes les entreprises d'utilité publique ; l'Etat est, ses à yeux, plus riche, non-seulement que les plus riches particuliers, mais encore que les plus puissantes associations. Son crédit surtout est tel, que presque toutes ces associations viennent en réclamer le concours : c'est ainsi que le plus grand nombre des chemins de fer qui sillonnent actuellement l'Europe n'auraient pas été construits, si les gouvernements ne fussent intervenus en faveur des Compagnies par une garantie d'intérêt. Mais, dira-t-on, la situation financière de l'Etat ne peut-elle être telle qu'il lui soit impossible, sans mettre en péril la fortune publique, de s'engager dans des entreprises énormément coûteuses et dont la dépense même ne peut être exactement appréciée ? A cela l'auteur répond par une proposition qui est la clef de voûte de son système et que nous allons reproduire.

Quand l'Etat aura décrété l'établissement d'un chemin de fer, par exemple, et que les devis auront été arrêtés, il fera une émission de papier-monnaie, spécialement affectée à la construction de ce chemin, et jusqu'à concurrence des sommes qu'il pourra coûter. Ce papier-monnaie aura cours forcé. Avant d'aller plus loin, M. Rittinghausen croit devoir s'expliquer sur les *préjugés* dont le papier-monnaie est l'objet. Le papier-monnaie, quand il n'est pas la base de la circulation dans un pays, ne saurait avoir à ses yeux les conséquences fâcheuses qu'on s'accorde à lui attribuer ; et il cite, à l'appui de cette opinion, les émissions accidentelles faites, à diverses époques, sans inconvénient sensible, par les gouvernements russe et prussien, et récemment par la *Société générale* en Belgique ; enfin la suspension du remboursement en espèces accordée, en 1797 à la Banque d'Angleterre et en 1848 à la Banque de France.

Ainsi, dans l'hypothèse de notre auteur, l'Etat, entrepreneur du chemin de fer en question, payerait, avec un papier-monnaie spécial, les propriétaires expropriés, les fournisseurs des matériaux et la main-d'œuvre. Pour les propriétaires, point de difficultés ; ils seraient obligés d'accepter le mode de payement imposé par l'Etat. Mais les fournisseurs et surtout les ouvriers, auxquels on ne saurait appliquer l'expropriation pour cause d'utilité publique, pourraient bien le refuser. Pour vaincre leurs répugnances, on accorde au papier-monnaie les avantages suivants : 1° les bons de chemin de fer porteront intérêt ; 2° la propriété du chemin sera affectée à la garantie de ces bons ; 3° l'Etat garantira à l'exploitation un produit net de 4 pour 100 ; 4° sur ce produit net il prélèvera 2 pour 100 pour l'amortissement, en 50 années, des bons de chemin de fer. Les autres 2 pour 100 (et c'est là la partie neuve du système) appartiendront aux ouvriers et constitueront à leur profit, jusqu'à l'amortissement définitif du capital émis, une rente annuelle proportionnée au salaire qu'aura touché chacun d'eux. Cette combinaison réaliserait, d'après M. Rittinghausen, les meilleures conditions de l'association du travail et du capital, en même temps qu'elle exonérerait l'Etat de la nécessité de se créer des ressources extraordinaires à l'aide d'emprunts ou d'impôts nouveaux.

Maintenant, croit-on que ces avantages détermineront les fournisseurs de matériaux et les ouvriers à accepter leur payement en bons de chemin de fer ? Examinons. Une supposition très-probable, c'est que ces bons, dès qu'ils auront paru, et même en supposant que leur émission ne se fasse que successivement, selon les besoins et la marche des travaux, perdront immédiatement de leur valeur, bien que portant intérêt. En effet, tant que le chiffre de l'émission totale ne sera pas connu, le public, qui sait ce qu'il faut penser de l'exactitude des devis en matière de travaux publics, devra légitimement craindre que ce chiffre n'atteigne les proportions les plus imprévues. Quant à la garantie du chemin, elle est illusoire. Qu'est-ce, en effet, qu'une garantie qui

ne peut se réaliser que très-difficilement et seulement dans un avenir indéfini? L'intérêt ne serait pas un appât suffisant. D'abord, cet intérêt ne serait sans doute payé qu'à l'époque du remboursement du capital par la voie de l'amortissement, époque plus ou moins éloignée, l'amortissement devant probablement s'effectuer par un tirage successif au sort. Le porteur des bons pourrait, en outre, avoir des inquiétudes fort excusables sur le point de savoir : 1° si l'Etat consacrerait réellement et *constamment* les 2 pour 100 du produit net à l'amortissement ; 2° si le chemin de fer donnerait toujours un produit suffisant pour permettre la continuation de cet amortissement ; et si, dans le cas contraire, l'Etat pourrait y affecter ses ressources ordinaires.

Sous l'influence de ces diverses préoccupations, nous le répétons, le billet perdrait immédiatement. Dès lors, le prix des objets de consommation achetés avec ce billet tendant à s'élever de toute la différence qui existerait entre sa valeur et celle de l'argent, il deviendrait indispensable de la combler par une augmentation proportionnelle des salaires et du prix des matériaux. De là, un accroissement des émissions qui ajouterait forcément à leur discrédit, et une élévation considérable du prix de revient du chemin de fer, qui rendrait très-problématique le produit net de 4 pour 100.

Il est à remarquer, d'ailleurs, que l'Etat ne pourrait que difficilement appliquer le même procédé à tous les travaux publics ; car, à moins de mettre entre eux des intervalles très-considérables, il serait obligé de faire des émissions de papier tellement fortes, qu'elles amèneraient bientôt la disparition de la monnaie métallique et provoqueraient les crises les plus graves.

L'organisation des travaux publics, d'après ce système, serait d'ailleurs fort incomplète, l'Etat ne pouvant faire toujours des chemins de fer ou des canaux, c'est-à-dire des travaux donnant un produit effectif, tandis qu'il a plus souvent à construire des casernes, des églises, des écoles, des fortifications, des ports, des vaisseaux, etc., etc., qui n'ont qu'une influence indirecte et lointaine sur la prospérité publique, et ne donnent aucun bénéfice annuel à répartir entre le Trésor public et les ouvriers associés.

A. Leg...

PETITS PAMPHLETS DE M. FRÉDÉRIC BASTIAT.

[I. *Protection et Communisme.*—II. *Capital et Rente.*—III. *Incompatibilités parlementaires.* — IV. *Paix et Liberté*, ou le *Budget républicain.* — V. *L'Etat.* — *Maudit argent!* Paris, Guillaumin et comp., 5 vol. in-16.]

On a eu beau faire, depuis quelque temps, pour arracher de notre sol littéraire les germes délicats que le génie national y dépose et qui s'épanouissent sur le riche canevas de notre poésie et de nos arts : tout a été inutile. Le vieux ceps gaulois est encore debout, riche de la même sève qui pétillait dans les yeux de Regnard, de Voltaire, de Rivarol, qui courait en traits si fins, si mordants, si implacables parfois, sous la plume de Pascal, de Beaumarchais et de Paul-Louis Courier. Et jamais la France ne s'éprendra pour le hideux breuvage rouge ou bleu que lui présente, les poings sur la hanche, la face enluminée et les mains pleines de dagues de Tolède ou d'allumettes symboliques, la muse des mélodrames échevelés ou des banquets humanitaires ; jamais elle n'hésitera entre cette liqueur de fiel et de feu et celle qui étincelle dans le verre de Rabelais, de Chapelle, de Musset et de Béranger.

C'est que nous sommes véritablement les artistes de l'idée. Il nous faut des pensées vives, écrites vivement, et dites plus vivement encore. La science et la vérité ne nous suffisent pas. Il faut que la science et la vérité aient du bouquet et que ce bouquet soit de haut goût, de bon goût surtout. Seulement, ce dilettantisme nous a coûté parfois bien cher ; et il est très-probable, — soit dit en passant —, que nos budgets ne seraient pas aussi obèses, nos armées aussi nombreuses, si nous n'avions

trop aimé l'art oratoire ou l'art parlementaire, et trop écouté ces mélodies ministérielles dont on a tant parlé.

De quelle reconnaissance ne devons-nous donc pas être animés lorsque sous la même plume se présentent à la fois une pensée originale et forte, un sentiment profond du juste et du vrai, un ardent amour pour la liberté, un style où les rigueurs de la logique se dérobent sous la grâce piquante de l'expression, et où l'on retrouve, à côté de l'ironie ailée, de l'atticisme élégant d'un jouteur littéraire, cette bonhomie charmante qui berce la passion comme au son d'une idylle !

Or, cette reconnaissance nous la devons à M. Bastiat, car il n'a cessé de poursuivre la veine piquante de ses Sophismes économiques — devenus aujourd'hui un livre classique dans la bibliothèque de tous ceux qui comptent encore l'esprit pour quelque chose. — Il n'a cessé de revendiquer à haute et intelligible voix les droits méconnus du producteur, du consommateur, de l'ouvrier : traquant le monopole et l'abus dans leurs positions les plus inaccessibles ; lançant ses traits hardis et ses apologues vengeurs à la face des maltôtiers, des douaniers, des puissants de la Banque, de la soie, de la laine ou du fer ; prêchant l'Évangile de l'abondance, de la liberté, de la paix et du bien-être ; rendant la science agréable et facile aux esprits rétifs et encroûtés ; combattant le socialisme sous tous ses déguisements, et jusque dans la personne du coryphée de la paix armée, de l'ordonnateur des fortifications de Paris et des fortifications de la rue de Poitiers ; enfin, traçant le programme d'une démocratie sage, laborieuse, point bruyante, point dépensière, et faisant tout cela, prêchant, traquant, combattant, écrivant, disant, le cœur ému, mais le calme au front et le sourire aux lèvres.

Comme l'indique le titre des brochures que nous analyserons ici fort rapidement, M. Bastiat a répondu jour par jour aux questions que lui posaient les événements. La tourmente politique, qui d'abord n'avait fait qu'agiter les cimes de notre société, en était venue à remuer sa masse imposante, à l'ébranler jusque dans sa base, sourdement minée par vingt-cinq ans de socialisme et d'anarchie intellectuelle. Des questions de dotations, de portefeuilles, il fallut passer aux problèmes fondamentaux,— ceux de la faim, de la misère, du travail, et des oppositions à l'eau de rose de telle ou telle camarilla, passer à ces soulèvements formidables qui menaçaient de balayer la propriété, l'épargne, la richesse, de déraciner, en un mot, l'ancienne civilisation.

Cette mission de salut et d'avenir, M. Bastiat l'a remplie avec un rare bonheur. Il ne s'est pas contenté de prendre un à un dans le corps de la science économique les principes que l'on contestait, et de faire sur une série de thèmes des variations brillantes destinées à voler de toutes parts, à parvenir là où ne parviendront jamais les majestueux in-quartos des maîtres. En résumant successivement tous les faits et toutes les idées, en creusant jusqu'au tuf des sophismes protectionnistes, phalanstériens, icariens, égalitaires et autres, il a reconnu que toutes les erreurs partaient d'un seul et même germe, dont les ramifications, visibles ou invisibles, enlacent toute notre organisation sociale.

Partout il a flairé le même adversaire, le conduisant au même piége, aux mêmes abîmes, tantôt par le chemin des barricades, tantôt par celui du Comité Mimerel ou de la fusion des banques. Qu'il s'engageât sur les traces de Fourier, de Syriès de Marinhac, de MM. Cabet, Louis Blanc, Proudhon, Vidal ou de MM. Ch. Dupin, Lanyer ou Thiers lui-même, il était toujours infailliblement ramené vers le germe primitif et fatal, — vers le communisme, l'intervention à outrance de l'Etat, la mutilation de la liberté humaine.

Il en résultait, pour un esprit aussi logique que le sien, deux nécessités : 1° celle de faire éclater à tous les yeux le péril d'une situation dans laquelle les partisans les plus déclarés de la propriété, de l'ordre, sont assez ignorants des vérités de la science

sociale pour donner eux-mêmes le premier exemple de l'attentat à la propriété, au droit individuel, sous prétexte de Banque nationale, industrie nationale, travaux par l'Etat, etc.,— toutes formules du plus pur socialisme ; 2° celle de rédiger, en face du système autocratique d'intervention, celui de la justice et du droit individuel, de faire voir ce qu'il y a de grandeur, de fécondité, *d'organisation harmonique et spontanée* dans ce principe de liberté et de concurrence qu'on s'obstine à rejeter tout en l'accusant des maux actuels ; enfin, de poser en face de l'état de choses actuel, incohérent, vicieux, suranné, en face surtout du *socialisme qui a avoué cent fois n'avoir qu'une valeur de négation*, une affirmation puissante, assise sur la logique, sur les instincts de notre nature, et consacrée d'ailleurs par les prodiges de l'Amérique.

La première brochure : *Protectionnisme et communisme* est, à notre avis, un véritable tour de force. Le plus patient des anatomistes, le scalpel en main, ne suit pas plus habilement les plis et les replis d'un filament nerveux perdu dans les chairs ; le trouveur de sources le plus expert, armé de sa baguette de coudrier, ne va pas plus directement à la source que M. Bastiat ne va à la source du sophisme, grâce au fil d'une logique imperturbable.

Il dépouille la protection des voiles sacrés dont on l'entoure, et nous donne la véritable signification de ces grands mots de travail national, salut du pays, qui cachent de si petites vues et de si grandes convoitises. Il démontre, pièces en mains, que la protection accordée à telles ou telles industries n'est qu'une forme du droit au travail, et la forme la moins légitime, la moins acceptable ; car dans ce dernier cas, il ne s'agit plus d'un minimum d'existence, d'une parcelle de vie à garantir au pauvre. Il s'agit de bénéfices plus ou moins considérables à assurer à des chefs d'industrie qui entendent prélever sur le pays la dîme de leur impéritie, et le mettre à la portion congrue. Puis il stigmatise en traits vigoureux cette lâche tendance que nous avons tous, — dans cette terre de héros et de valets —, de plonger la main dans le budget, d'avoir notre nom sur une liste quelconque de fonctionnaires ou de pensionnaires, enfin, de faire du communisme aux dépens des autres, tout en dressant des haies vives autour de notre enclos. Enfin, par une chaîne de déductions, dont il rive chaque anneau par un trait d'esprit, faisant remonter la responsabilité des égarements de nos concitoyens à ceux-là mêmes qui s'en disent les instituteurs et les sauveurs, il écrit : — « M. Billault est un protectionniste *bonâ fide*. Il aspire au nivellement des fortunes par la loi. Dans cette voie, il juge l'action des tarifs utile ; et rencontrant comme obstacle le droit de propriété, il saute par-dessus, comme vous faites, vous, monsieur Thiers. On lui montre ensuite le droit au travail, qui est un second pas dans la même voie. Il rencontre encore comme obstacle le droit de propriété ; il saute encore par-dessus. Mais se retournant, il est tout surpris de voir que vous ne le suivez plus. Il vous en demande le motif. Si vous lui répondiez : J'admets en principe que la loi peut violer la propriété, mais je trouve inopportun qu'elle le fasse sous la forme du droit au travail ; M. Billault vous comprendrait, et discuterait avec vous cette question secondaire d'opportunité. Mais vous lui opposez le principe même de la propriété. Cela l'étonne, et il se croit en droit de vous dire : Ne faites pas aujourd'hui le bon apôtre, et si vous repoussez le droit au travail, que ce ne soit pas au moins en vous fondant sur le droit de propriété, puisque ce droit vous le violez par vos tarifs quand cela vous convient. Il pourrait ajouter avec quelque raison : Par les tarifs protecteurs, vous violez souvent la propriété du pauvre au profit du riche ; par le droit au travail, vous violerez la propriété du riche à l'avantage du pauvre. Par quel malheur le scrupule s'empare-t-il si tard de vous ? »

Quoi de plus vif encore et de plus poétique que la définition de la richesse enchâssée par l'auteur dans son pamphlet : *Maudit Argent !* où il s'efforce de nous guérir des vieux préjugés sur l'or et sur l'argent, et de couper pour toujours ces

oreilles d'âne que Midas portait encore plus courtes que certains de nos praticiens et penseurs?

La voici cette définition qui vaut et résume à elle seule la brochure et la question : « La richesse, voyez-vous, ce n'est pas un peu plus ou un peu moins d'argent. C'est du pain pour ceux qui ont faim, des vêtements pour ceux qui sont nus, du bois qui réchauffe, de l'huile qui allonge le jour, une carrière ouverte à votre fils, une dot assurée à votre fille, un jour de repos pour la fatigue, un cordial pour la défaillance, un secours glissé dans la main du pauvre honteux, un toit contre l'orage, des ailes aux amis qui se rapprochent, une diversion pour la tête que la pensée fait plier, l'incomparable joie de rendre heureux ceux qui nous sont chers. La richesse, c'est l'instruction, l'indépendance, la dignité, la confiance, la charité, tout ce que le développement de nos facultés peut livrer aux besoins du corps et de l'esprit, c'est le progrès, c'est la civilisation. La richesse, c'est l'admirable résultat civilisateur de deux admirables agents, plus civilisateurs encore qu'elle-même :—le travail et l'échange. »

Dans l'écrit intitulé : *Capital et Rente*, M. Bastiat s'est jeté courageusement au plus fort de de la mêlée socialiste, fauchant à droite et à gauche les sophismes entassés sur la voie du capital et de l'épargne. Il a pris à corps les champions les plus redoutés du *crédit gratuit, de l'abolition de la rente, de la liquidation de l'ancienne société*. Il a interpellé successivement MM. Thoré, Proudhon, Cabet et consorts, démonté pièce par pièce l'échafaudage d'erreurs, de rêveries et de vieilleries qu'il leur a plu d'appeler des systèmes, et légitimé l'intérêt en démontrant qu'il naît d'un *travail antérieur* et d'un *service actuel*. Ce service est le loyer du capital, outils, machines, terre, argent,—voire même bureaux de la Banque du Peuple, à l'occasion.

Chemin faisant, il a restitué au mot CAPITAL sa véritable signification, en établissant que les métaux précieux n'en sont jamais qu'une fraction très-minime. Et laissant ensuite les développements purement scientifiques, il anime la question, lui donne un corps, une voix, la découpe en dialogues animés, et trace ces gracieux apologues du *Rabot, de la Maison et du Sac de blé*, que nous nous garderons bien de mutiler ici. On nous saura gré, cependant, de reproduire l'ingénieuse comparaison qui lui sert, après tant d'arguments, à montrer le néant de la formule cabalistique du crédit gratuit : $A = a$, formule on ne peut plus claire assurément.

« Nul ne peut dire jusqu'à quel point descendra l'intérêt, mais ce qu'on peut af-
« firmer c'est qu'il ne descendra jamais jusqu'à zéro, à moins que les capitaux ne
« finissent par se reproduire spontanément. Ainsi il est des pays où l'on s'attache à
« accroître la taille des chevaux ou à diminuer, dans la race ovine, le volume de la
« tête. Il est impossible de préciser jusqu'où on arrivera dans cette voie. Nul ne
« peut dire qu'il a vu le plus grand cheval ou la plus petite tête de mouton qui pa-
« raîtra jamais dans le monde. Mais l'on peut dire que la taille des chevaux n'at-
« teindra jamais l'Infini, non plus que les têtes de moutons le Néant. »

M. Bastiat, dans ses : *Incompatibilités parlementaires*, court épisode de sa vie politique, a mis en relief, par des considérations historiques fort élevées et par une esquisse vivante des crises ministérielles de l'Angleterre depuis soixante ans, cette grande vérité que les soucis du portefeuille, les orages et les fièvres de la vie politique absorbent ce qu'il y a chez un homme d'Etat de sève et de talent. La grande affaire des ministres, c'est d'avoir un succès de tribune suffisant pour les maintenir au pouvoir. Les adversaires par l'opinion deviennent adversaires par l'ambition : les dissidences se transforment en partis politiques, les discussions en tournois où l'amour-propre, la haine, l'avidité, toutes les passions s'exaltent jusqu'au délire; et, tandis que le ministre tient dans sa main crispée son portefeuille compromis, il laisse flotter confusément les rênes de l'administration.

Un député ne doit pas plus gagner sa position de ministre au parlement, que le

soldat n'y gagne son grade : c'est sur le champ de bataille que se font les généraux, c'est dans le maniement des affaires et des hommes qu'on acquiert le droit de diriger les affaires et les hommes. C'est notre avis ; c'est aussi l'avis de M. Bastiat qui s'est montré en cela démocrate fort intelligent. Pourquoi donc le pays n'a-t-il pas battu des mains à la proposition faite, par lui, de décréter l'*incompatibilité absolue* entre le mandat de représentant et les fonctions de ministre ? Serait-ce que la majorité de notre chère France n'est ni suffisamment démocrate, ni,—pardon du blasphème—, suffisamment intelligente ou éclairée ?

Le *Budget républicain* peut servir de réplique à tous ceux qui ne veulent voir dans l'économie politique qu'une science d'analyse, merveilleusement apte à faire le relevé des plaies sociales, à lever le plan des cloaques manufacturiers et autres, mais impuissante à trouver un remède.

M. Bastiat a noblement vengé la doctrine libérale des injures que lui adressent les intéressés du monopole et les exaltés du socialisme. Traçant d'une main ferme et hardie le programme de notre régénération économique, et portant la donnée de la liberté à sa plus grande hauteur, il a démontré que, logiquement, Smith mène à Washington, Franklin à Huskisson et à Cobden, et qu'il n'y a pas de démocratie sans liberté dans la pensée, dans le travail, dans les produits. C'est sous la sauvegarde des idées éternelles de justice, de prévoyance, qu'il place le berceau de notre jeune République. Il entend qu'on ménage le sang du pays par le respect de notre constitution politique ; la richesse et l'avenir du pays par l'affaiblissement des charges publiques. Et précisant le débat, devenant praticien pour plaire enfin à ceux que la théorie gêne, — et pour cause—, il met les gouvernants en demeure de réaliser d'énormes économies, tout en maintenant les revenus du Trésor et allégeant les taxes.

C'est ainsi qu'il arrive, par le chemin d'une argumentation irrésistible, d'apologues gracieux et de considérations décisives sur les réformes de sir Robert Peel, à demander sur les droits que payent les boissons, la poste, le sel, le sucre et le café, un dégrèvement de 130,000,000 de francs. De là un déficit prévu dans les recettes du Trésor, déficit qu'il entend combler : 1° par une diminution courageuse dans les dépenses, par le sacrifice héroïque de tous les abus ; et 2° par l'accroissement de la consommation générale et par le caractère *fiscal* rendu à la douane.

Il a lui-même résumé, en quelques lignes, le plan généreux qu'il entend substituer au système de gaspillages, de dettes flottantes et de déficits consolidés, qui fait toute la science des financiers de la vieille roche. Voici ses dernières paroles :

« Le cabinet, prendra énergiquement, sans arrière-pensée, avec dévouement, l'initiative qui lui appartient. Il présentera un plan de réforme financière fondé sur ce double principe : DIMINUER LES IMPOTS. — DIMINUER LES DÉPENSES DANS UNE PLUS FORTE PROPORTION. Et l'Assemblée votera d'enthousiasme, sans s'éterniser et se perdre dans les détails.

« Soulager le Peuple, faire aimer la République, fonder la Sécurité sur la sympathie populaire, combler le Déficit, relever la Confiance, ranimer le Travail, rétablir le Crédit, faire reculer la Misère, rassurer l'Europe, réaliser la Justice, la Liberté, la Paix, offrir au monde le spectacle d'un grand peuple qui n'a jamais été mieux gouverné que lorsqu'il s'est gouverné lui-même ; n'y a-t-il pas de quoi éveiller la noble ambition d'un ministère et échauffer l'âme de celui qui porte l'héritage de ce nom : NAPOLÉON ! — Héritage, quelle que soit la gloire qui l'environne, où deux fleurons brillent par leur absence : PAIX ET LIBERTÉ ! »

Il y aurait quelque candeur, sans doute, à supposer que l'appel fait à nos gouvernants soit bientôt entendu. Ce qui se fait depuis quelques mois n'est guère de nature à faire croire que la pratique de l'économie politique doive être bientôt en grand honneur, ni sa théorie propagée de haut, sous l'impulsion de l'enseignement officiel.

Mais une protestation de plus en faveur du bon sens aura été faite avec esprit et courage; et une fois de plus l'armistice que nous accorde l'erreur assoupie aura été dénoncé au pays et aux chefs du pays.

M. Bastiat en plantant ainsi, au sommet de l'idée philosophique *du juste*, le drapeau de l'économie politique, déchiré par les balles du socialisme et par les ciseaux de la douane, a fait acte de bon citoyen autant que de penseur original. A un moment où il se dépense tant de sophismes et de vilain langage à propos d'erreurs, ce n'est pas un petit mérite que de dépenser en faveur de la vérité infiniment d'esprit et de savoir.

M. Bastiat a eu ce rare mérite. Peut-être aura-t-il encore celui de faire, par la verve insinuante de son style, l'éducation de notre pays et d'ouvrir les yeux aux optimistes de toute couleur. Qu'en pense la rue de Poitiers? ?

Brevets de priorité, projet de loi rédigé, avec la collaboration des principaux inventeurs et industriels de la Belgique, par la direction du musée de l'industrie belge. Bruxelles, imprimerie de Bieny, 1 brochure in-8, de 32 pages.

Ceci est la quarantième publication (depuis juin 1837) de M. Jobard, dont la pensée incessante, depuis douze ans, est d'arriver à la reconnaissance de la propriété intellectuelle, sur le même pied que la propriété foncière et mobilière, en commençant par une loi sur les brevets d'invention, d'importation, de perfectionnement et autres, qu'il propose de ranger tous aujourd'hui sous la dénomination générique de Brevets de priorité.

M. Jobard avait reçu du ministère précédent de Belgique la mission de rédiger un avant-projet de loi des brevets d'invention. Une Commission a été nommée depuis; M. Jobard pensait «que son projet, fruit de si longues études, aurait pu servir de thème à ses travaux; mais elle a cru devoir procéder à la création, de toutes pièces, d'une législation nouvelle, qui se résume en 144 articles, reposant sur de tout autres bases que les siennes.» C'est cet avant-projet que M. Jobard vient de publier, avec le détail des motifs qui l'ont guidé dans la formule des douze articles qui le composent, et qu'il dit avoir puisés, soit dans son propre fonds, soit dans les législations anglaise, française, prussienne, saxonne, bavaroise et belge.

D'après cet avant-projet, le brevet de priorité serait accordé à tous ceux qui, les premiers, demanderaient à introduire et s'engageraient à mettre en œuvre, au plus tard une année après qu'ils seraient exploités à l'étranger, une invention ou un procédé quelconque non encore employé. Ce brevet serait *trentenaire*.

Après les formalités relatives à la demande des brevets et au dépôt des pièces (articles 2 et 3), l'article 4 stipule que le breveté verserait chez le receveur des contributions, comme impôt de patente : 10 francs pour la première année, 20 francs pour la seconde, et ainsi de suite, en augmentant chaque année de dix francs, jusqu'à la trentième, qui sera de 300 francs. L'interruption du payement pendant une année, après avertissement, serait considérée comme l'abandon du brevet. Ceci est déjà une vieille idée de l'auteur.

Les trois articles suivants stipulent des conditions de publicité, d'opposition, d'expropriation, etc.

L'article 8 énumère les procédés, compositions, mécanismes brevetables. L'article 11 formule les choses non brevetables : l'air, l'eau, la lumière, l'électricité, la gravitation, le magnétisme, la vapeur, la laine, le coton, les minerais, etc. L'article 9 est relatif à la transformation des anciens brevets, échus ou non, en ceux du nouveau système; et aux récompenses nationales, pour les découvertes utiles à tous et peu productives à l'inventeur.

Enfin, l'article 12 et dernier porte sur la contrefaçon, les poursuites et les peines.

Bien qu'il n'y ait que douze articles dans ce projet, il est juste de dire que la plupart de ces articles sont composés de paragraphes et que nous avons compté soixante-

douze de ces derniers qui auraient pu faire tout autant d'articles spéciaux. Mais néanmoins le plan de M. Jobard, il faut le dire aussi, brille par la simplicité et la clarté. Ceux qui s'occupent de cette importante question trouveront également d'utiles renseignements et de bonnes considérations dans l'exposé des motifs à l'aide desquels l'auteur justifie et explique chacune de ses propositions. Chose assez digne de remarque, il n'a pour ainsi dire pas fait de pointes dans ce travail sérieusement pensé et sérieusement écrit, et nous n'avons trouvé qu'un coup d'épingle en passant à la libre concurrence que M. Jobard confond encore avec la liberté de s'approprier les inventions d'autrui (tandis que c'est la liberté de jouir des fruits de son industrie), et qu'il appelle, avec le père Lacordaire, la libre déprédation. A ce sujet, nous lui expliquerons pourquoi il a pu être exposé, lui qui veut, en fin de compte, étendre le domaine de la propriété et multiplier les propriétaires, à être traité de communiste et de socialiste ; c'est qu'il a souvent, et très-souvent, dans ses critiques, dans l'exposé de ses idées, et le développement des avantages de l'application de sa pensée, parlé la langue et emprunté les arguments des socialistes et des communistes.

Comme on le voit dans ce projet, que M. Jobard ne proposait de rendre valable que pour cinq ans à titre d'essai, la propriété intellectuelle n'est assurée que pour trente ans. Mais l'auteur y voyait un acheminement à la pérennité, à ce qu'il a appelé le *monautopole*. Il y voyait encore, et en outre de l'augmentation du travail, de la diminution des prolétaires et de l'augmentation des conservateurs, une recette de 10 à 30 millions pour le gouvernement belge.

M. Jobard a souvent dit, comme M. Proudhon, que son idée était tout le socialisme, et que hors de cette idée il n'y avait que déception et folie. Nous ne pouvons pas avoir la même opinion ; mais nous répéterons ce que nous avons déjà dit, c'est qu'en travaillant à simplifier la législation des brevets d'invention, à faire augmenter la durée de ces brevets, en soutenant la cause des inventeurs, M. Jobard a rendu et rend encore des services qui ont malheureusement été neutralisés par le socialisme incohérent dont il a entremêlé tous ses écrits. Ce défaut a été assez loin pour que les travaux de M. Jobard n'aient pas toujours été pris au sérieux, et c'est là très-probablement ce qui a porté la Commission belge à laisser de côté l'avant-projet, remarquable à bien des titres, auquel nous venons de consacrer ces lignes. Mais nous ne devons pas terminer sans répéter aussi que l'écrit que nous examinons sort de l'ordre des pamphlets habituels de l'auteur, et que c'est un résumé instructif et solide de ce que l'auteur a pensé et écrit de plus sérieux [1]. JPH. G.

DU DROIT DE VIVRE, OU DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE. — Paris et Lyon, — par un ancien manufacturier lyonnais. Brochure in-12. Chez Guillaumin et comp.

Cet ancien manufacturier est nourri des doctrines les plus saines ; il croit à la liberté commerciale comme à un dogme, et il voit dans l'application de ce principe salutaire l'unique moyen de sauver notre industrie aux abois. Nous retrouvons dans sa brochure tous les bons arguments dont les propagateurs de la science ont coutume de se servir contre la prohibition, les monopoles, etc. On s'aperçoit que « l'ancien manufacturier » a largement puisé dans l'arsenal du *Journal des Economistes* et de feu le *Libre-échange*. Il ne partage pas du tout les préjugés du jour à l'endroit de la concurrence. « La concurrence, dit-il très-judicieusement, est un monstre imaginaire, qui n'existe que parce que d'autres monstres existent avec elle. » Et ces monstres, qui se nomment *privilége* et *monopole*, notre manufacturier ne leur ménage pas les horions.

---

[1] Voyez des articles sur les écrits de M. Jobard, un travail de lui sur l'invention et les inventeurs, et une lettre à l'auteur de cet article, t. X, p. 96, et t. XIV, p. 80, 346 et 397.

La pensée qui a inspiré sa brochure se résume d'une manière pittoresque dans ce passage :

« Il y a quatre mois, on a mis au concours la composition d'une figure symbolique qui représente la République française ; nous ignorons ce qu'il en est advenu.

« Mais, pour notre part, nous croyons que le meilleur emblème de notre société, de notre bonheur, de notre salut, ce serait la Liberté commerciale tenant une balance, dont l'un des plateaux, rempli des trophées de l'agriculture, entraînerait l'autre qui contiendrait les attributs de l'industrie. »

Après s'être occupé des avantages généraux de la liberté commerciale, l'ancien manufacturier s'étend sur les avantages particuliers qu'en retirerait l'industrie lyonnaise. Il montre sous un jour très-sombre la situation de cette industrie. Citons quelques chiffres. En 1820 il y avait à Lyon, dit-il, deux cent cinquante fabricants. Sur ce nombre quarante-deux individus s'étaient retirés ou exerçaient encore en 1840, les uns, et c'était le plus grand nombre, avec une fortune de deux cent à quatre cent mille francs, les autres de cinq cent à huit cent mille francs. Quant aux deux cent huit restant, on en perd successivement la trace ; ils meurent insolvables, changent d'état ou passent à l'étranger. De 1840 à 1848 on voit surgir dix à douze fortunes nouvelles, mais le nombre des fabricants s'élève alors à cinq cents.

La situation des ouvriers est naturellement plus triste encore. Comme chef d'atelier ou comme compagnon, l'ouvrier lyonnais ne peut gagner que 380 à 420 fr., et son entretien lui coûte de 480 à 520 fr. Aussi son existence est-elle tout entière dévorée par les soucis de la misère, et le plus souvent n'a-t-elle que l'hôpital pour dernier refuge.

Telle est la situation que le régime protecteur a faite aux travailleurs d'une des plus belles industries du pays. Notre « ancien manufacturier », qui a vécu pendant de longues années au milieu de toutes ces misères, de toutes ces douleurs et de toutes ces ruines, n'est-il donc pas bien excusable de faire entendre quelques rudes et sévères paroles au troupeau de privilégiés qui ont profité de leur influence politique pour édifier le monstrueux édifice de la protection ? N'est-ce pas avec quelque raison qu'il flétrit l'égoïsme inintelligent et rapace de cette féodalité nouvelle ?

Mais, à côté de ces vues saines du présent et de ces aspirations généreuses vers un meilleur avenir, nous regrettons de trouver dans la brochure de l'ancien manufacturier deux ou trois grosses erreurs empruntées au protectionnisme ou au socialisme. « L'ancien manufacturier » pense, par exemple, que l'Angleterre produit trop et qu'elle finira un jour par être ensevelie sous l'exubérance de sa production. Avons-nous besoin de dire qu'on ne produit jamais trop, et que l'Angleterre aussi bien que la France pourrrait augmenter avec avantage sa production, si le régime restrictif cessait de limiter ses débouchés ? L'ancien manufacturier est d'avis encore qu'un rétablissement partiel du régime des jurandes, l'obligation d'un brevet qui constate l'exécution et la durée d'un apprentissage imposé, amélioreraient sensiblement la situation des travailleurs lyonnais, en diminuant la concurrence des bras dans l'industrie de la soie. Oui ! mais que deviendraient les travailleurs que les exigences du brevet repousseraient de cette industrie ? N'iraient-ils pas se réfugier dans les autres branches de la production, et n'y augmenteraient-ils pas d'autant la concurrence des bras ? Le mal ne serait pas détruit, il ne serait que déplacé.

Il n'y a de remède sérieux aux souffrances des classes laborieuses, que dans l'augmentation du débouché général, et, cette augmentation, la liberté économique seule peut la procurer. Le reste n'est que déception ou mensonge.

A part les taches que nous venons de signaler, la brochure de « l'ancien manufacturier » est irréprochable, et nous la recommandons volontiers à l'attention des amis de la liberté commerciale. M.

Mouvement du cabotage pendant l'année 1846. — Un vol. in-4, chez Renard, publié par l'administration des douanes.

L'administration des douanes publie tous les ans, depuis quelque temps, un relevé détaillé du mouvement de nos ports. On peut lire dans ce document la situation d'une industrie mère qui reste stationnaire et qui se trouve aujourd'hui dans un état marqué de souffrance.

Les tableaux de la douane relatifs au cabotage peuvent servir de base à plusieurs appréciations politiques et économiques ; ils renferment d'utiles renseignements pour les questions relatives aux intérêts des ports et à ceux de notre marine marchande ; seulement, il est à regretter que leur publication se trouve en retard de deux ans. Pour être vraiment utiles au commerce, à la marine, aux Chambres de commerce, aux économistes et à tous ceux que ce sujet intéresse, il faudrait que, dès le commencement de chaque année, l'administration pût faire connaître les faits de l'année échue. Nous ne saurions donc trop vivement engager M. le directeur des douanes, sous lequel les publications officielles ont été si bien perfectionnées, de susciter de nouveaux efforts dans ses bureaux, afin d'atteindre le résultat que nous venons d'indiquer.

Voici maintenant le résumé des faits relatifs à l'année 1846.

La navigation de cabotage a employé, en 1846, 79,023 navires (par ce mot, il faut entendre le nombre des voyages), jaugeant ensemble 2,918,772 tonneaux, et montés par 335,703 hommes d'équipage. Le chargement de ces navires s'est composé de 26,274,049 quintaux métriques de marchandises ou denrées de toute nature. Cette navigation s'est répartie entre le grand et le petit cabotage, comme suit :

	Grand cabotage.	Petit cabotage.
Navires.....	2 0/0	98 0/0
Tonnage.....	5	95
Equipage.....	3	97
Chargement.....	6	94

La part proportionnelle des ports de l'Océan et de la Méditerranée, tant dans le grand que dans le petit cabotage, et dans l'ensemble de ces deux navigations, a été :

	GRAND CABOTAGE.		PETIT CABOTAGE.	
	Océan.	Méditerranée.	Océan.	Méditerranée.
Navires.....	23 0/0	77 0/0	78 0/0	22 0/0
Tonnage.....	20	80	70	33
Equipage.....	19	81	72	30
Chargement.....	15	85	71	32

En calculant la moyenne par navire ou voyage, on trouve : pour le grand cabotage, 143 tonneaux, neuf hommes et 1,368 quintaux métriques ; et pour le petit cabotage, 33 tonneaux, quatre hommes et 318 quintaux métriques.

On a compté sur l'ensemble de nos côtes : 256 ports d'expédition : 203 dans l'Océan et 53 dans la Méditerranée ; et 254 ports de destination, dont 202 dans l'Océan et 52 dans la Méditerranée. 53 ports de l'Océan et 10 ports de la Méditerranée ont pris part à la navigation de grand cabotage. Tous les ports indistinctement font des opérations de petit cabotage.

Neuf ports comprennent à eux seuls les 58 centièmes, et à l'entrée les 57 centièmes du poids total des marchandises expédiées. Ce sont, à la sortie :

Marseille.....	3,9	millions de quintaux, ou	65 0/0
Bordeaux.....	2,4	—	9 »
Le Havre.....	2,0	—	8 »
Honfleur.....	2,0	—	8 »

Port-le-Bouc	1,2	millions de quintaux, ou	5 0/0
Rouen	1,1	—	4 »
Nantes	0,9 1/2	—	4 »
Arles	0,9	—	3 »
Charente	0,6 1/2	—	2 »
247 autres ports	11,0	—	42 »

Et à l'entrée :

Rouen	4,2	millions de quintaux, ou	16 0/0
Marseille	2 3/4	—	9 »
Le Havre	2,0	—	8 »
Arles	1,3	—	5 »
Nantes	1,2	—	5 »
Bordeaux	1,2	—	5 »
Cette	0,9	—	4 »
Toulon	0,8 1/2	—	3 »
Dunkerque	0,7 1/2	—	2 »
245 autres ports	11,2 1/2	—	43 »

Relativement aux marchandises, voici ce qu'on a observé.

Dans le grand cabotage de l'Océan, les grains et farines, les résines de pin et de sapin, les matériaux à bâtir, et les pommes de terre et légumes secs figurent pour 47 pour 100 dans le poids total des marchandises et denrées expédiées de l'Océan dans la Méditerranée. Dans le petit cabotage, les bois communs, les matériaux à bâtir, les grains et farines, les vins et le sel marin sont entrés pour 66 pour 100 dans le total du poids des expéditions.

Dans le grand cabotage de la Méditerranée, les vins, les grains et farines, le sel marin et les savons sont compris pour 79 pour 100 dans le poids total des expéditions. Dans le petit cabotage, les grains et farines, la houille, les bois communs, les matériaux, les vins, le sel marin et les savons figurent pour 82 pour 100 dans le poids total des expéditions. Dans les tableaux des exportations et des importations de marchandises, l'administration des douanes rapproche les résultats de l'année avec ceux de l'année précédente et avec ceux de la moyenne quinquennale. Elle n'agit pas de même relativement au cabotage. C'est une lacune regrettable qu'ils erait très-utile de combler.

JPH G.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — La lutte électorale. — La coalition rouge-socialiste et les facilités que lui ont faites les organes de l'opinion modérée. — Utilité et dangers de la nomination des candidats socialistes. — Les circulaires. — Circulaire de M. Michel Chevalier. — Le budget. — Retour à l'industrie privée des paquebots de la Méditerranée. — Nombre des demandes de bureaux de tabac. — La banqueroute proposée au gouvernement provisoire. — Adjudication de l'emprunt de Paris. — L'indemnité accordée aux colons. — Le Conseil d'Etat ; MM. Vivien, Dunoyer, H. Say et Dussard. — Complications extérieures. — Le Congrès de la paix. — Les essais socialistes à la Société des Economistes.

L'année dernière, les élections avaient monté l'imagination d'un millier de candidats pour Paris seulement. Or, tous ces candidats faisant des circulaires et des placards dans les rues, il en était résulté dans les derniers jours une véritable confusion pour l'électeur éclectique. Cette année, ç'a été un système

tout à fait différent : les circulaires et les affiches ont été extrêmement rares. Nous n'avons guère vu sur les murs de Paris que des listes de comités électoraux, sans phrases. Toutefois, les amateurs de collections n'auront pas omis le *Nommons le général Montholon, père du peuple!* ni les « *Candidatures permanentes* du docteur Watebled : 1° à la représentation nationale ; 2° quand il en sera temps, à la présidence. » Le docteur Watebled base ses titres sur ses études d'hygiène! Déjà il avait fait des ouvertures au peuple français en avril 1848, et à l'époque de l'élection du 10 décembre!

La lutte électorale avait commencé à Paris par être assez tranchée. D'un côté se groupaient toutes les nuances politiques ayant peur du socialisme, tout en en faisant par monopole, par privilége ou par ignorance; de l'autre, se trouvait la coalition rouge-socialiste des nuances ayant pour organes : *la Réforme*, *la Révolution démocratique et sociale*, naguère rouges dédaigneux du socialisme ; *la République* et *la Vraie république*, organes du socialisme de pure aspiration et non formulé ; *la Démocratie pacifique*, moniteur des fouriéristes ; *le Peuple*, organe de M. Proudhon, et de tous celui qui exploite le mieux la politique vitriolique et le mot susceptible d'aller en Cour d'assises ; enfin, *le Travail affranchi*, journal de M. Toussenel, ancien fouriériste, et de M. Vidal, doctrinaire communiste, qui inspirait M. Louis Blanc au Luxembourg. Cette coalition s'est très-bien maintenue jusqu'au dernier jour. La liste des candidats qu'elle a mise en avant mérite d'être conservée ; elle est caractéristique pour ceux qui connaissent la nature excentrique, disparate et exclusive des coryphées du socialisme, et la profonde nullité de ceux qui leur font cortége. La voici :

Bac (Théodore).
Boichot (Jean-Baptiste), sergent-major de carabiniers au 7e léger.
Cabet.
Charassin (Frédéric), homme de lettres communiste.
Considérant (Victor).
D'Alton-Shée.
Demay, lieutenant de chasseurs à pied.
Geniller, professeur de mathématiques.
Greppo.
Hervé, rédacteur de la *République*.
Hisay, ouvrier mécanicien.
Lagrange.
Lamennais.
Langlois, rédacteur du *Peuple*.
Lebon (Napoléon).
Ledru-Rollin.
Leroux (Pierre).
Madier de Montjau fils aîné, avocat.
Malarmet, ouvrier en bronze.
Montagne, ouvrier tailleur de limes.
Perdiguier (Agricol).
Proudhon.
Pyat (Félix).
Rattier (Edmond), sergent au 48e de ligne.
Ribeyrolles, rédacteur en chef de la *Réforme*.
Savary, ouvrier cordonnier, employé au gaz.
Thoré, rédacteur en chef de *la Vraie République*.
Vidal (François), publiciste.

Pour grouper en face de cette coalition rouge-socialiste la masse des électeurs ayant peur du socialisme, on avait imaginé une élection préparatoire par un grand nombre d'électeurs de toutes les opinions dites modérées, et de laquelle ressortirait sans influence aucune la liste des candidats ayant le plus de chances. Cette opération, conduite avec zèle, a abouti au vote de de 55,000 électeurs. En tête de la liste des 28 premiers noms sortis de ce scrutin préparatoire, figurent ceux de MM. Dufaure et Passy, représentants de cette nuance intelligente et progressive dont nous avions signalé l'absence au comité de la rue de Poitiers, qui avait eu cependant la prétention de réunir toutes les

nuances du parti modéré. Il paraît qu'en appuyant cette opération préparatoire, tous les organes de la presse qui s'intitule, très-souvent à tort selon nous, la presse modérée, n'étaient pas sans arrière-pensée. La liste était à peine connue que dix-sept journaux se mettaient à la remorque du *Constitutionnel* pour écarter les noms de MM. Dufaure, Lamoricière, Cavaignac, Marie et Lasteyrie, et pour les remplacer par des noms bonapartistes. C'est là une de ces manœuvres jésuitiques familières aux partis politiques et qu'il faut renoncer à flétrir, mais dont le résultat aura été cette fois d'aider au triomphe de la liste rouge-socialiste. Les journaux qui ont pris part à cette intrigue seront ensuite assez mal venus à parler d'union, de modération, de probité politique, et à reprocher à telle ou telle nuance politique d'avoir contribué au succès des coryphées du socialisme !

Mais cette défection ne sera pas la seule cause de perturbation qui empêchera de juger de la force relative de la coalition rouge-socialiste, qu'il eût été si curieux de constater, au point de vue de l'hygiène sociale. Ainsi, l'*Association des amis de la constitution* et le *National* ont cru devoir accueillir dans leurs listes quelques noms de la liste rouge-socialiste, et entre autres celui de M. Ledru-Rollin, auteur de la caractéristique formule l'*Infernal capital*. Ainsi, d'autres Comités et d'autres influences, qu'il serait fort long de caractériser ici, n'ayant pas accepté la liste de l'*Union électorale*, ont contribué à la division des électeurs antisocialistes, et ouvert la voie aux candidats du triangle.

Quant à nous, qui ne tenons à nous préoccuper ici de cette lutte que relativement à l'état hygiénique de la société, au point de vue économique et à la scrofule du socialisme, nous voudrions qu'il fût possible aux coryphées des doctrines excentriques de pénétrer à l'Assemblée législative, où siégeront, comme par le passé, les socialistes bâtards de l'école impériale, de l'école réglementaire, de l'école protectionniste, etc., etc. Leur présence à l'Assemblée constituante a contribué à dissiper beaucoup d'illusions, et nous n'attendons pas moins de leur présence à la nouvelle Chambre. Toutefois, nous devons reconnaître que leur introduction par la force des votes aurait le grave inconvénient d'exagérer à leurs yeux leur propre importance et de donner des vertiges à leurs partisans.

Dans les départements, il s'est agi également beaucoup de socialisme. Nous sommes très-désireux de voir quels hommes et quelles idées nous auront envoyés les électeurs. Nous devons malheureusement avouer que dans les circulaires des candidats ou dans la polémique des journaux, nous avons trouvé la preuve d'une bien grande ignorance du mal et des remèdes à y apporter, tant sont rares aujourd'hui les hommes qui ont été initiés de bonne heure aux saines doctrines de l'économie sociale ; bien plus rares encore les hommes qui en ont fait l'occupation de leur vie. Un candidat de l'Hérault appartient à cette dernière catégorie. Aussi la circulaire qu'il adresse aux électeurs se fait-elle remarquer à la fois par l'élévation des vues sur la situation actuelle du pays, et par la netteté des mesures qu'il y aurait à prendre.

Nos lecteurs ne seront pas étonnés de cette appréciation, quand ils sauront que ce candidat n'est autre que M. Michel Chevalier. L'honorable successeur de Rossi expose à ses concitoyens la nature de ses travaux économiques, aboutissant tous à cette conclusion : l'amélioration populaire par le développement de la production, par l'établissement de la paix, la suppression des entraves qui s'opposent aux échanges internationaux, la réforme administrative et les autres réformes positives qui ont eu jusqu'ici trop peu d'importance quand les questions de mécanisme politique en avaient beaucoup trop.

C'est de cette manière que M. Michel Chevalier entend, avec les meilleurs esprits, l'ordre, le progrès et la *modération*. C'est ainsi qu'il voudrait faire une guerre large et fructueuse au socialisme, contre lequel il combattait dès le 15 mars 1848 (V. son remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes*), quand un morne silence était la seule réponse qu'eussent encore rencontrée des prédications incendiaires et des décrets subversifs. (V. notre chronique du n° du 15 mars 1848, t. XIX, p. 406.)

— La discussion du budget s'est poursuivie et s'achève comme elle avait commencé. Rien n'est venu modifier l'appréciation que nous avons faite de cette opération parlementaire dans notre dernière chronique. Nous avons cependant à signaler une bonne mesure, qui a été prise dans la séance du 18

avril, et à laquelle s'est associé M. Passy, ministre des finances ; nous voulons parler du transport du service des paquebots à vapeur de la Méditerranée de l'Etat à l'industrie privée. Il en résultera comme premier avantage une réduction de près de 2 millions et demi sur le budget de l'Etat.

Dans cette même séance, M. Passy a porté à 20,000 le nombre des demandes de bureaux de tabac qui lui ont été adressées en deux mois !

En terminant notre dernière chronique, nous mentionnions la révélation et le silence de M. Duclerc à propos d'une proposition de banqueroute faite au gouvernement provisoire. Cet incident a été repris par M. Goudchaux, qui, en présence d'un article de journal de province, a cru devoir déclarer que pareille proposition lui avait été faite par M. Achille Fould ; à quoi M. Ledru-Rollin a ajouté qu'un des principaux banquiers de Paris, M. Delamarre, était venu le trouver pour l'engager à faire un emprunt forcé sur ses collègues de Paris. De là, agitation au sein de l'Assemblée et dans l'opinion publique ; réponse de M. A. Fould ; lettre de M. Delamarre, et finalement la preuve que toutes ces révélations n'étaient que des conversations mal comprises et des commérages de finances. Des Mémoires particuliers devront mieux préciser ce qui revient de ces dires à MM. Duclerc, Goudchaux, Fould, Ledru-Rollin et Delamarre. Quant à présent, il nous a paru qu'entre MM. Goudchaux et Fould il n'était question que du payement d'un trimestre de la rente, et qu'entre MM. Ledru-Rollin et Delamarre, il ne s'agissait que des fonds à faire pour un comptoir d'escompte.

— L'emprunt de 25 millions, en 25,000 obligations de 1,000 fr. émises par la ville, a été adjugé le 26 avril. La compagnie Bechet-Dethomas a offert de soumissionner au prix de 1,105 fr. 40 c. par obligation ; la compagnie Cusin-Legendre à 1,066 fr. 65 c. L'emprunt a été adjugé à la première.

L'emprunt de 1832, qui était de 40 millions, a été adjugé à 4 7/8 pour 100, savoir : 4 pour 100 d'intérêts et 7/8 pour 100 distribués en primes. A cette époque la rente 5 pour 100 était à 97 85, elle rapportait donc 5 1/10 pour 100.

L'emprunt de 1849, qui est de 25 millions donne, au prix de 1,105 40, un rendement de 5 pour 100, en comprenant les primes distribuées annuellement, qui représentent 1 pour 100.

Au cours de la rente de 87 50, c'est un placement à 5 66 pour 100.

— L'Assemblée nationale a adopté sans discussion importante la loi relative à l'indemnité à allouer aux colons par suite de l'émancipation des nègres. L'indemnité a été fixée en une rente de 6 millions, 5 pour 100 ; une autre somme de 6 millions sera payable en numéraire, trente jours après la promulgation de la loi. Une partie de cette dernière somme sera employée à la formation d'un Comptoir d'escompte dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de l'île de la Réunion.

— Le Conseil d'Etat est constitué. L'élection parlementaire a fait arriver quatre de nos honorables collaborateurs, MM. Vivien, Dunoyer, Say et Dussard.

Le choix de M. Vivien était immanquable : la Chambre l'a nommé à la presque unanimité en tête de la liste. Elle a rendu hommage au savoir et au caractère d'un des hommes qui ont donné le plus de gages d'intelligence et de dévouement à la République. M. Dunoyer n'est arrivé qu'au troisième scrutin. Cette tergiversation est une tache pour la majorité de la Constituante, qui avait oublié les courageuses luttes de Comte et Dunoyer sous la Restauration, et qui ignorait sans doute que ce dernier savant a publié un des ouvrages les plus libéraux de notre temps ; outre que l'austérité de son caractère et la dignité de sa conduite peuvent être présentées comme des modèles à de véritables républicains. La majorité n'a pas voulu méconnaître les services rendus par M. Dussard, qui, dès les premiers jours de la révolution, organisait une protection efficace contre les incendiaires et les destructeurs des ponts de chemins de fer ; qui pacifiait plus tard le département de la Seine-Inférieure, si tristement éprouvé par l'émeute, et qui néanmoins avait dû être sacrifié à une inintelligente réaction.—La capacité, les lumières et les services administratifs de M. Say au tribunal de commerce, à la Chambre de commerce et au Conseil municipal, n'étaient pas mis en doute ; mais M. Horace Say est libre échangiste ! c'est-à-dire qu'il veut une réforme de nos tarifs. Peu s'en est fallu que la majorité de l'Assemblée ne repoussât un pareil pestiféré.

— Depuis un mois la situation de l'Europe a subi des phases diverses. La Sicile s'est soumise, après une nouvelle tentative de résistance qui semble traduire le découragement et l'épuisement. Les armes de la Hongrie ont obtenu assez de succès pour que sa diète ait osé proclamer la déchéance de la famille régnante d'Autriche. Les Chambres de Prusse et des Etats d'Allemagne se sont pour la plupart mises en hostilité avec les souverains moins portés qu'elles à la Constitution votée par la Constituante de Francfort, qui semble avoir repris son ascendant sur les populations germaniques. La Russie intervient en Allemagne ; et la France voit le sang de ses soldats couler sous les murs de Rome, sans trop savoir en quoi ce sacrifice pourra servir la civilisation et en redoutant beaucoup les complications qui pourront résulter d'une intervention aussi complexe.

— Malgré ces tristes épisodes de la situation actuelle, nous voyons avec une grande satisfaction que le zèle des amis de la paix ne se ralentit pas. MM. Elihu Burritt, président de la Société fraternelle des Etats-Unis ; Richard, secrétaire de la Société de la Paix à Londres, et M. Wisschers, président du dernier Congrès de la paix à Londres, ont passé quelques jours à Paris pour jeter les bases d'un Congrès qui aurait lieu à Paris dans les premiers jours d'août. Plusieurs notabilités religieuses, politiques et scientifiques du parlement et de la presse ont promis leur concours à cette manifestation. La Société des économistes a décidé dans sa dernière séance qu'elle chargeait son bureau de la représenter au Congrès de la paix.

Dans cette même séance, présidée par M. Horace Say, à laquelle assistaient plusieurs membres de l'Assemblée constituante qui se sont montrés (et entre autres M. Victor Lefranc) très-favorables à l'idée de ce Congrès, la conversation a été également portée sur la question de savoir si l'Etat doit encourager les essais socialistes. La négative a été soutenue par MM. Bastiat, Howyn de Tranchère et Raudot. M. Bastiat a invoqué surtout le grand principe de la non-intervention de l'Etat, sans lequel la besogne et la dépense du gouvernement n'auraient pas de limites. M. Howyn de Tranchère a fait des systèmes socialistes et de leur inanité une critique pleine d'esprit et de bon sens ; enfin, M. Raudot a prouvé par quelques chiffres qu'avec les millions qu'absorberaient les chefs d'école pour faire prospérer quelques centaines de citoyens, le contribuable se verrait bientôt dans l'impossibilité de continuer ses largesses, et que, dans tous les cas, pût-il y suffire, il n'y aurait pas besoin de mécanisme sociétaire nouveau pour faire des heureux à raison de dix à vingt mille francs par tête.

M. Joseph Garnier, sans contester en rien les principes, les critiques et les chiffres invoqués par ces honorables représentants, a soutenu que la subvention de l'Etat devait être offerte et donnée aux chefs d'école, pour les mettre au pied du mur et pour travailler ainsi au désillusionnement des hommes qui ont combattu l'ordre social les armes à la main, et qui ont coûté à la société tout entière des torrents de sang et des milliards. M. Joseph Garnier a d'ailleurs indiqué les garanties qu'il fallait exiger de M. Considérant, qui a demandé, dans une des dernières séances de la Chambre, 15 à 1,800 hectares près de Paris, plus un capital de 4 à 5 millions, pour y établir une phalange fouriériste de cinq cents personnes.

Paris, 14 mai 1849. ***

P. S. Nous n'avons plus assez de place pour reproduire une lettre qui nous a été adressée au sujet de notre dernière chronique et pour y répondre. Cette lettre est relative aux primes d'exportation. Nous reprendrons, dans notre prochain numéro, ce sujet, qui n'a d'ailleurs rien d'actuel en ce moment, et qui trouvera aussi bien sa place dans une autre livraison.

DE LA LÉGISLATION ACTUELLE

DES VOIES DE TRANSPORT;

NÉCESSITÉ D'UNE RÉFORME

BASÉE SUR DES PRINCIPES RATIONNELS.

Lorsqu'on examine avec attention les lois, les mesures administratives, les opinions du public sur tout ce qui concerne les voies de communication, et en général le transport des personnes et des marchandises, on est frappé des étranges contradictions qu'on rencontre à chaque pas. Ici, sous la forme d'impôts de diverses natures, de lois de police, des entraves de toute espèce pour arrêter le mouvement ; là, sous la forme de subventions données ou prêtées, d'intérêts garantis, de travaux exécutés gratuitement, des efforts extraordinaires pour l'exciter outre mesure, un oubli presque complet de certaines voies de communication utiles à tous, une sollicitude extrême pour d'autres qui ne doivent servir qu'à quelques-uns. Cette espèce de désordre n'a d'autres causes, selon nous, que la nouveauté de l'usage du transport des hommes et des choses, qui a surpris à la fois le législateur, l'administration et le public. Il peut paraître bizarre de nous voir donner le nom de nouveauté à une chose tellement ancienne, qu'on se trouverait embarrassé pour en préciser l'origine. C'est qu'il nous semble qu'il y a deux choses bien distinctes dans toute grande découverte : la première, où elle apparaît incomplète, souvent plus nuisible qu'utile, d'un emploi difficile, dispendieux et borné à un petit nombre de personnes dont elle est l'art ou le métier, et par là ayant peu d'influence, suivant sa nature, sur les habitudes, l'esprit, les mœurs des masses, et par conséquent sur l'état social. Plus tard, placé dans certaines conditions, ce germe se développe, se propage et envahit toutes les classes de la société qu'il peut profondément modifier : c'est la seconde période, beaucoup plus importante que la première pour le public et le législateur. Cela est si vrai, que ce n'est qu'avec peine que l'histoire peut nous donner les noms des inventeurs des plus grandes découvertes même des temps modernes. Ainsi, l'imprimerie ne fut, dans

les premiers temps, qu'une curiosité dont on ne soupçonnait pas l'importance ; ce n'est que plus tard, en se généralisant, en faisant que ce qui n'était autrefois qu'une rare exception, un objet de luxe, le privilége de quelques-uns, descendît à la portée de tous, devînt un usage et un besoin général, que cette admirable invention a pu avoir une influence qui méritât de fixer l'attention du législateur et du public. Or, il nous semble qu'il se fait aujourd'hui, dans la locomotion des personnes et des choses, une révolution à peu près semblable à celle commencée il y a quelques siècles par l'imprimerie et qui se continue encore aujourd'hui.

..... L'art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux

est fort ancien ; mais quel rapport existe-t-il entre l'usage qu'on en faisait autrefois et celui qu'on en fait aujourd'hui ? Ces heureuses transformations ne sont pas instantanées ; leur développement a besoin d'un élément indispensable pour toutes choses : le temps. Le devoir du législateur est d'abord de ne pas contrarier ce mouvement, ensuite de le seconder dans une juste mesure. Les efforts exagérés que lui ferait faire un zèle inconsidéré seraient plus nuisibles qu'utiles. Si, à l'apparition de l'imprimerie, on eût multiplié indéfiniment les presses, si on leur eût donné immédiatement cette puissance de reproduction qu'elles ont atteinte maintenant, si, dès lors, on avait stéréotypé les planches et coulé des clichés, si on avait voulu imprimer tout ce qui s'écrivait, on aurait fait des dépenses énormes aussi mal conçues alors qu'elles sont utiles aujourd'hui. Ce n'était pas le tout d'avoir trouvé le moyen de multiplier les livres à l'infini, il fallait aussi multiplier les lecteurs ; c'est ce que l'imprimerie elle-même devait contribuer à faire, mais avec le temps seulement. Il devait arriver nécessairement qu'en imprimant plus on lirait davantage, et qu'en lisant davantage on imprimerait plus. Il en est de même de toute production et de toute consommation ; l'une et l'autre croissent successivement, et s'élèvent parallèlement lorsqu'elles sont abandonnées à leur influence réciproque et aux seules forces de l'industrie particulière. Les pertes qui résultent d'une production exagérée, les bénéfices qu'engendre une production insuffisante, règlent ce mouvement ascensionnel et progressif dans de justes limites ; mais elles sont bientôt franchies lorsque l'Etat se fait producteur, ou qu'il s'est arrangé de manière à couvrir les pertes de l'industrie privée par des mesures financières spéciales. Alors rien n'indique plus où il faut s'arrêter. Après un canal peut venir un autre canal, après un chemin de fer un autre chemin de fer. Pourquoi celui-ci plutôt que celui-là, et pourquoi pas tous les deux ? On doit concevoir cependant qu'il y a certaines entreprises qu'il est juste et rationnel d'exécuter, qu'il y en a beaucoup d'autres qu'il est aussi juste et aussi rationnel d'ajourner ; que, dans des questions aussi gra-

ves et aussi importantes, on ne doit pas se laisser conduire par le caprice du moment, passer de l'engouement des canaux à celui des chemins de fer; qu'on ne doit pas disposer ainsi de l'argent des contribuables sans se rendre compte de l'utilité publique qu'ils pourront en retirer, sans examiner si on ne pourrait pas en faire un emploi plus productif et moins prodigue.

Notre but, en publiant cet écrit, est de poser quelques règles et quelques principes généraux qu'on pourrait prendre pour guides dans la voie dans laquelle on est entré et où il nous semble qu'on marche au hasard, et d'indiquer quelques mesures à prendre dès à présent pour rétablir l'ordre et l'harmonie dans une législation déjà ancienne et qui, dans tous les cas, n'a pas été faite pour l'état de choses actuel.

J'ai dit que l'usage vulgaire du transport des personnes et des marchandises était un fait récent. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de remarquer qu'il ne peut exister qu'à l'aide des routes et des voitures. Or, la construction de la plupart des routes actuelles ne date que du siècle dernier, du règne de Louis XV; avant, sauf quelques rares exceptions, on n'avait que des chemins, c'est-à-dire des endroits qu'on ne labourait pas, impraticables la moitié de l'année, traversant les rivières à gué ou en bac, montant ou descendant de front les montagnes les plus escarpées. Quel mouvement de marchandises ou de voyageurs pouvait avoir lieu sur de pareilles voies de communication? Au reste, elles existent encore presque partout à côté des routes nouvelles qui n'ont fait que les remplacer, et on n'a qu'à parcourir quelques-uns de ces chemins indiqués sur les anciennes cartes, avec leur dénomination de route de grande ville à grande ville, pour être convaincu qu'ils n'ont jamais été praticables que pour le messager et le coche des voyageurs qui faisaient de cinq à six lieues par jour [1]. L'ingénieur qui examine le tracé des routes du siècle dernier y trouve encore une preuve que ses prédécesseurs ne savaient pas ce que c'était que le roulage. Il y a, en effet, absence complète des règles de l'art, ou plutôt un art tout à fait étranger aux besoins qu'il doit satisfaire. L'ingénieur ne se préoccupe que de trouver de grands et de beaux alignements, heureux quand il peut leur donner pour point de vue le clocher d'un village ou quelque monument remarquable. Si de trop grands obstacles font infléchir son tracé, il ira chercher le sommet d'une montagne pour y cacher son angle, que le voyageur ne pourra apercevoir qu'en passant. Loin d'éviter les pentes, il les cherche, ne craignant rien tant qu'une route horizontale dont l'entretien lui paraît impossible. Dans les mémoires à l'appui de ces projets, on trouve des phrases telles que celles-ci : « Ce tracé ayant des pentes plus ra-
« pides et plus nombreuses, nous lui avons donné la préférence, parce

[1] Les anciennes rues des villes, si étroites, si tortueuses et souvent si rapides, prouvent que nos pères ne se préoccupaient pas beaucoup des voitures.

« que la route sera bien meilleure. — Les clochers sont les jalons na-
« turels des routes, etc. » Certes, si le roulage, si le transport un peu rapide des voyageurs avaient existé à cette époque, le tracé des routes eût été fait d'après des principes entièrement différents, d'après ceux qui servent à les corriger aujourd'hui.

L'art de construire les voitures n'était guère plus avancé : il n'y a pas cent ans que le roulage emploie des essieux en fer. Quelle charge pouvait-on mettre sur des essieux de bois destinés à supporter tous les cahots des chemins presque partout en terrain naturel? Les instruments du transport, la route et la voiture n'existaient donc pas, pour ainsi dire. Et pourquoi auraient-ils existé? Prenez la nomenclature des marchandises qui parcourent une route fréquentée aujourd'hui ; demandez-vous depuis combien de temps sont bâtis les fabriques, les fourneaux, les usines dont elles sont sorties, et vous reconnaîtrez bien vite qu'elles appartiennent, presque toutes, ou à des industries récentes, ou à d'anciennes industries dont la machine à vapeur ou d'autres perfectionnements ont centuplé les produits ; vous reconnaîtrez qu'elles s'adressent à des usages, à des besoins nouveaux ; qu'elles vont chercher des consommateurs dans certaines classes où autrefois elles étaient complétement inconnues.

Quant aux voyageurs, qui n'a entendu raconter par des vieillards que, dans leur jeunesse, un voyage d'une cinquantaine de lieues était considéré comme un événement ; que le père de famille mettait ordre à ses affaires avant de partir? qui n'a entendu parler des incidents plus ou moins bizarres de ces voyages qui ne durent que quelques heures aujourd'hui, et qui duraient alors sept à huit jours? S'il en était besoin, et si nous ne craignions de sortir du caractère sérieux que nous voulons donner à ce mémoire, quelques citations empruntées soit à la scène, soit à la littérature du siècle dernier, viendraient prouver qu'alors il n'y avait pas plus de voyageurs que de marchandises transportés.

La création de cinq à six mille lieues de routes sous le règne de Louis XV fut un progrès immense, qui rendit possible ce qui, auparavant, ne l'était pas ; mais il fallut bien du temps pour que cette locomotion descendît dans les habitudes du peuple, et ce n'est guère que la génération actuelle qui a vu s'accomplir ce phénomène. C'est ce qu'on peut prouver par des chiffres. En 1811, le dixième du produit des places était, pour les 136 départements de l'Empire, de 2,168,076 francs, somme qu'on peut réduire à 1,500,000 fr. pour les 86 départements de la France actuelle. Or, ce dixième est évalué au budget de 1844, basé sur les recettes de 1842, 9,466,600 fr. ; il n'était, en 1833, que de 5,400,000 fr.

Ce n'est pas tout : le prix du transport des voyageurs ayant diminué de 1810 à 1832 dans le rapport de 0,75 à 0,45 (*De la Police du roulage*, Stéphane Flachut, page 24), il s'ensuit que les 1,500,000 fr.

de 1811 n'équivalent qu'aux deux tiers du nombre de voyageurs qui serait représenté aujourd'hui par cette somme. En faisant cette rectification, on trouve la proportion suivante :

En 1811.	1	voyageur.
En 1833.	5,4	—
En 1842.	9,5	—

Ces chiffres, sur lesquels nous aurons occasion de revenir, nous paraissent démontrer la rapidité du développement de ce besoin général de locomotion, autrefois presque inconnu. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que l'ancienne législation, les idées du public, se soient trouvées tout à coup déconcertées par une progression aussi anormale? C'est avec des lois de la République et de l'Empire. et souvent même avec des édits de l'ancienne monarchie qu'on veut régir, réglementer une chose qui alors existait à peine ; de là, des contradictions, des tiraillements, des injustices sans nombre, dont nous serions vivement frappés si elles n'avaient grandi avec nous, et si nos yeux n'étaient pas habitués à les voir. Mais, supposons un étranger parcourant la France et visitant ses diverses voies de communication. A peine débarqué, il trouve un chemin de fer pour le conduire à Paris. Quelques heures ont suffi pour ce voyage. On ne lui a demandé, pour un si grand service, qu'environ 10 centimes par kilomètre; on ne lui en eût demandé que 6 s'il eût consenti à braver le soleil et la pluie dans les tombereaux dits wagons de troisième classe. Le voilà grand partisan des chemins de fer. Mais il y avait peu de monde dans le convoi et il n'a pas rencontré beaucoup de convois dans son voyage. Il ne comprend pas comment la Compagnie peut rentrer dans ses frais de transport et dans l'intérêt des capitaux immenses employés à la construction d'une voie aussi dispendieuse et d'un matériel aussi considérable. On lui explique alors ou que l'Etat a fait la voie et l'a donnée à la Compagnie, ou qu'il lui a donné quelques dizaines de millions et prêté quelques autres, ce qui revient au même pour certaines Compagnies qui ne payent pas plus d'intérêt qu'elles ne pensent à rembourser le capital. En somme, il en résulte que lui, voyageur, a eu sa part dans la subvention ; que son voyage, qu'il a payé 20 fr., en a réellement coûté 40. C'est-à-dire que, sans la subvention de l'Etat, la Compagnie eût été obligée de lui demander 20 fr. de plus. C'est donc lui, en définitive, sauf un léger bénéfice prélevé par elle, qui a reçu cette subvention. Etonné, mais enchanté d'une pareille générosité, il en demande le motif. On lui explique alors tous les avantages indirects qui résultent pour l'Etat de la locomotion des personnes : c'est la production, c'est la consommation qui s'accroissent ; ce sont les propriétés qui augmentent de valeur, ce sont toutes les branches du fisc qui rendent davantage, etc. , etc. Que, d'ailleurs, rien n'est si libéral, si démocratique que l'abaissement des tarifs qui permet à tout

le monde de voyager, etc., etc. (Voir tous les exposés des motifs des lois sur les chemins de fer.) Le voilà convaincu que les 20 fr. qu'il a reçus sont de l'argent bien placé, et que les gouvernements ne sauraient mieux employer les impôts qu'à faire rouler les contribuables dans tous les sens. Il veut donc partir le lendemain pour B. ; ici, ce n'est plus comme pour venir de A. On le met dans une voiture dont la partie supérieure est livrée aux marchandises qui menacent de l'écraser, puis cinq chevaux l'entraînent, lui vingtième, avec une vitesse très-modérée sur des chaussées raboteuses, sur des pentes escarpées, à travers des rues étroites, et, lorsqu'il est arrivé vingt-quatre heures après, on lui demande aussi cher qu'on lui avait demandé la veille pour un voyage plus long et qu'il a fait beaucoup plus vite; il trouve alors qu'on lui demande un prix exorbitant, non-seulement par rapport au service rendu, mais par rapport aux dépenses qu'on a faites. L'administration des messageries lui répond alors : Mais, je n'ai pas seulement à me rembourser de mes frais et des intérêts des capitaux employés dans mon matériel, j'ai encore de très-rudes impôts à payer. Sur les 10 centimes par kilomètre ou les 20 fr. que vous m'avez donnés, j'ai d'abord à donner à l'Etat 2 fr. pour le dixième du produit de votre place; puis encore 2 fr. aux maîtres de poste, dont je n'ai pas pris les relais ; puis 1 fr. au moins pour droits de licence, timbre de feuilles, estampille, visite d'octrois, péage de ponts, de bacs et frais de réglementation de la police du roulage; en tout 5 fr. Dans les 20 fr. que vous m'avez donnés, il y a donc au moins 5 fr. d'impôts ; qu'on les supprime aujourd'hui, et demain je vous conduis pour 15 fr., à 5 fr. meilleur marché que ne ferait le chemin de fer. L'étranger demande alors comment il se fait que l'Etat subventionne les voyageurs qui vont de Paris à A., et impose ceux qui vont de Paris à B. ? On lui a démontré que l'Etat avait avantage à exciter les voyageurs à circuler entre Paris et A., il faut donc qu'il y ait avantage à intercepter ou arrêter les communications entre Paris et B. On lui répond que ces deux villes sont également commerçantes et que l'Etat n'a réellement pas de motifs pour préférer l'une à l'autre. Un peu revenu de son admiration, il prend la poste le lendemain. Mais ce mode de transport, qui revient à 0 fr. 60 cent. par kilomètre, lui paraît exorbitamment cher, comparé à tous les autres. Le maître de poste lui explique qu'il est tenu d'avoir 20 chevaux à son écurie pour attendre les deux ou trois voyageurs qui passent moyennement par jour d'une manière fort irrégulière, de sorte que tantôt il a trop de chevaux, tantôt pas assez. Bien loin que le prix de 0,20 c. par cheval soit trop cher, dit le maître de poste, je ne pourrais faire ce service à un prix double si je ne percevais un impôt sur deux ou trois cents voyageurs de diligences qui subventionnent ainsi les deux ou trois voyageurs en poste. Alors l'étranger ne comprend plus rien à ce qu'on lui a dit la veille sur les avantages de la locomotion publique, sur les

principes démocratiques qui doivent présider à la réglementation des tarifs. Que serait-ce donc si, poussant plus loin cet examen, on lui faisait voir ici la carriole non suspendue encouragée par une exemption d'impôt, puis, dans une autre disposition de la loi, cette carriole poursuivie, persécutée, imposée au nom de l'intérêt des routes; ici un pont où on paye parce qu'il a coûté cher; là, un pont où on ne paye pas quoiqu'il ait coûté dix fois plus? Mais nous en avons assez dit pour faire voir qu'il y a lieu à un examen détaillé de toute cette antique réglementation qui, aujourd'hui, ne devrait plus figurer que dans l'histoire.

A Dieu ne plaise que dans cet examen nous apportions un esprit de dénigrement systématique contre tout ce qui est vieux, contre tout ce qui est ancien; esprit tout aussi faux, tout aussi injuste que cette espèce de culte aveugle qui fait recevoir comme des bienfaits tout ce qui vient du passé, et repousser comme dangereux tout ce qui est nouveau, tout ce qui est changement. On ne veut pas faire cette distinction importante entre le domaine de l'imagination et celui de la science, d'où relève l'industrie. Le premier ne reçoit du temps que des modifications individuelles, qui ne l'agrandissent ni ne le diminuent. Virgile a-t-il été plus loin qu'Homère et Racine que ses devanciers? Ce sont là des questions qui resteront toujours indécises. Mais de Pythagore à Archimède, mais d'Archimède à Newton, quelle distance incontestable! quelles vastes conquêtes! Ici on ne peut plus juger les hommes d'une manière absolue, il faut les placer dans leur siècle et ne jamais oublier que les derniers venus ne sont pas plus grands que leurs devanciers. S'ils ont l'avantage de voir mieux et plus loin, c'est qu'ils sont montés sur leurs épaules. La science et l'industrie, en s'avançant d'âge en âge, s'agrandissent de ce que chacun d'eux vient y ajouter, et ce dépôt atteindrait bien vite une limite dans les bornes de l'esprit humain, s'il n'avait la faculté de se diviser et de se subdiviser en une infinité de branches qui grandissent et se développent de la même manière pour se subdiviser encore.

On peut être, en fait de science et d'industrie, cent fois moins habile que le devancier dont on critique, dont on modifie le travail avec beaucoup de raison. On a en effet sur lui l'énorme avantage d'avoir sous les yeux, d'avoir expérimenté pendant longtemps ce qu'il avait été obligé de concevoir et d'inventer. Il faut donc, dans ces sortes de matières, se défier d'une argumentation souvent employée, parce qu'elle est commode pour ceux qui, ne pouvant ou ne voulant se donner la peine de se former une opinion, en prennent une toute faite dans les livres qui font autorité. De ce qu'une institution est ancienne, de ce qu'elle a été bonne même pendant longtemps, il ne s'ensuit pas qu'elle le soit encore aujourd'hui que tout a changé, la population, les mœurs, les habitudes et les besoins.

Avant d'aller plus loin, jetons un peu les regards en arrière,

voyons ce qui s'est fait depuis vingt ans. Car c'est à partir de cette époque qu'on est entré dans cette mauvaise voie, où on a fait tant de progrès depuis. Cela nous donnera d'ailleurs l'occasion de développer davantage les principes que nous venons d'exposer.

Lorsque la paix permit à la France de penser à l'amélioration de ses communications intérieures, les routes étaient dans un délabrement complet. Un illustre ingénieur écrivait que la dépense de leur restauration serait telle, qu'on devait craindre qu'elle ne s'effectuât jamais, et il conseillait de créer un vaste réseau de communications navigables qui, en rendant les transports plus économiques, permettrait de percevoir des péages dont les produits couvriraient les dépenses d'entretien, et rembourseraient en totalité ou en partie celles de premier établissement. On conçut alors l'idée de *faire circuler sur toute la surface de la France des canaux qui en réuniraient les parties les plus éloignées, qui joindraient tous les fleuves et toutes les rivières qui la parcourent, et conduiraient de tous les points du royaume aux deux mers.* (Rapport au roi. M. Siméon, 1820.) Le résultat de cette entreprise devait être *d'élever le royaume au plus haut point de prospérité où il puisse atteindre* (ibid.). Ce qui entraînait alors l'opinion publique c'était, comme aujourd'hui, l'exemple de l'Angleterre. Déjà, à cette époque, les publicistes et de prétendus économistes avaient inventé un moyen de comparaison commode entre les deux nations rivales, qu'on a depuis appliqué aux chemins de fer avec un égal succès. Après avoir inscrit la France et l'Angleterre en tête de deux colonnes parallèles, on distribuait dans chacune d'elles les longueurs de leurs différents canaux. Cette liste épuisée, arrivait le total, et enfin un gros soupir sur l'infériorité de cette pauvre France, dont le chiffre se trouvait écrasé par celui de l'Angleterre. Quelques-uns, c'étaient les habiles, divisaient encore ces malheureux chiffres par la quantité d'hectares contenus dans les deux royaumes, ce qui faisait encore descendre la France de quelques degrés au-dessous de sa rivale. Ces deux chiffres répondaient à tout. Si on se plaignait de la cherté du bois, du fer, de la fonte, des céréales, des combustibles et des comestibles; si on se plaignait du bas prix des salaires, si les routes étaient mauvaises, etc., on disait : Que voulez-vous? nous n'avons pas de canaux ; faisons des canaux... On a donc fait des canaux ; ils sont terminés pour la plupart aujourd'hui, et sur la plupart on se plaint qu'il ne s'y fasse plus de transport. On s'en prend aux tarifs trop élevés. On propose de réduire et même de supprimer les péages, mesure qui n'aura certainement pas grande influence, à part son injustice, que nous démontrerons plus tard. Les canaux n'ont donc pas réalisé les espérances qu'on avait conçues. C'est qu'il y a un vice radical dans la manière dont on a considéré les voies de transport. On a dit : Voilà une nation riche qui a des canaux, donc elle est riche parce qu'elle a des canaux. Donc en faisant des canaux, nous deviendrons aussi riches qu'elle. Or, c'est l'in-

verse qu'il faut dire : elle est riche, non pas parce qu'elle a des canaux, mais elle a des canaux parce qu'elle est riche. Vous ouvrez un système économique de communication de tous les points du royaume avec les deux mers, c'est une entreprise très-heureuse, très-productive, si tous les points du royaume ont quelque chose à y envoyer ou en recevoir, si sur tous les points du royaume vous avez des fabriques qui attendent les matières premières destinées à en ressortir façonnées pour se répandre sur toute la surface du globe. Mais si sur la plupart des points vous n'avez qu'une production agricole qui se consomme sur place, à quoi serviront vos canaux? Sur la foi d'un pareil raisonnement, la marine marchande aurait pu aussi doubler le nombre de ses vaisseaux; elle aurait pu dire : La prospérité commerciale de l'Angleterre est plus grande que celle de la France parce qu'elle a beaucoup plus de vaisseaux; nous n'avons pas assez de vaisseaux, faisons des vaisseaux. Que serait-il arrivé si elle eût agi ainsi? il n'y aurait pas eu plus de marchandises pour les vaisseaux qu'il n'y en a pour les canaux. C'est là au reste une erreur qui est souvent même pour l'industrie privée une cause de désastres. Souvent le fabricant, jaloux de la prospérité de son voisin, qu'il attribue à la grandeur des ateliers, au nombre et à la puissance des machines, vend son patrimoine pour agrandir ses magasins, y loger des machines plus puissantes; puis, quand tout est fini et que cela a marché quelque temps, les métiers restent oisifs, le magasin vide, la boutique déserte, et le négociant succombe. On a voulu faire aujourd'hui deux fois plus de chapeaux qu'hier, c'eût été une entreprise très-sage et très-bien conçue si on avait pu faire des têtes pour les placer. En tout donc, la production doit attendre le consommateur. Pour faire des canaux, pour faire des vaisseaux, il faut avoir des marchandises à transporter, et avant de faire des chapeaux, il n'est pas mal de compter les têtes que l'on a à coiffer.

C'est au reste une erreur très-grave que de prendre pour mesure de la richesse d'une contrée le développement des moyens de transport dont sa surface est couverte. Lorsque l'on considère, en effet, d'un point de vue plus général cet instrument de travail, on reconnaît qu'il n'est qu'un correctif d'une distribution vicieuse de la production naturelle ou artificielle sur la surface. Ici une route est nécessaire, parce que la nature a placé le minerai loin de la houille ou de la forêt qui doit servir à le fondre; là un canal est indispensable, parce que cette grande ville est loin des carrières de pierres nécessaires à ses édifices, parce que le produit de ses fabriques n'a de consommateurs qu'à une grande distance. Ce pauvre village, situé au milieu des forêts, a besoin d'une foule de chemins, parce que, n'ayant ni vins, ni blé, ni fourrages sur son territoire, il est obligé d'aller les chercher dans les communes voisines. Ces chemins sont fort utiles sans doute, ils sont indispensables même. Mais enfin ils ne le rendront pas plus

riche que tel autre village où la nature a réparti la production d'une manière plus heureuse et l'a placée partout à côté des besoins et en rapport avec eux. Ainsi, non-seulement il ne faut pas créer des moyens de transport là où il n'y a pas production, mais, où il y a production, il faut encore étudier les besoins de la localité et voir si par hasard le consommateur ne se trouve pas à côté de la production. Cette étude ne suffit même pas encore. Il ne faut pas croire en effet que les moyens de transport à créer soient indifférents, et qu'il faille toujours préférer ceux qui sont les plus économiques.

Ici nous croyons devoir signaler une erreur grave qui a aussi servi de base à l'établissement de plusieurs canaux.

On s'est attendu que la plupart des marchandises qui fréquentent les routes sur les voitures du roulage prendraient les voies des canaux lorsqu'ils seraient exécutés. D'après une citation que nous avons faite, on a vu que le désespoir de restaurer les routes était entré pour beaucoup dans la pensée de doter la France d'un nouveau moyen de transport, et chaque jour on entend dire : Quand donc les canaux débarrasseront-ils les routes de ce gros roulage qui les ruine, qui les défonce? Eh bien! nous sommes convaincu que les routes n'ont rien à espérer sous ce rapport de l'achèvement des canaux. Certes nous ne prétendons pas dire que telle route qui longe précisément tel canal n'éprouvera pas quelque allégement dans son tonnage, mais ce sera à peine une compensation de l'excès de chargement que recevront les routes perpendiculaires qui serviront d'affluent ou de débouché aux marchandises du canal; de sorte qu'après avoir dit : la France n'est pas assez riche pour dépenser une centaine de millions à la restauration de ses routes, donc elle ferait bien d'en dépenser 4 à 5 cents à établir des canaux, il arrivera que, ces canaux une fois faits, on se trouvera obligé de restaurer les routes comme si de rien n'était, et de consacrer des sommes plus considérables à leur entretien.

Car il ne faut pas croire que le bon marché du transport soit la seule condition recherchée par le commerce, et que, dès qu'une voie plus économique est ouverte parallèlement à une route, elle va lui enlever toutes ses marchandises. Il suffit d'examiner ce qui se passe sur les routes pour reconnaître qu'il n'en peut être ainsi. On y voit, en effet, en concurrence quatre espèces de roulage à des prix très-différents.

Celui qui se fait sur l'impériale des diligences, qui coûte par tonne et par kilomètre au moins.	0 fr.	90 c.
Celui qui se fait par le roulage accéléré, qui coûte. .	0	40
Celui qui se fait par le roulage ordinaire, qui coûte	0	20

Enfin, les transports de l'agriculture, dont le prix est bien inférieur encore.

Il est évident d'abord que le canal n'enlèvera à la route ni les mar-

chandises qui voyagent sur la diligence pour lesquelles une grande vitesse est nécessaire, ni les transports à courte distance de l'agriculture, qui, sortant de la ferme avec les chevaux du cultivateur, perdraient dans les frais du chargement en bateau et du rechargement en voiture pour aller au magasin plus que l'économie sur les frais de transport. Le canal ne peut donc prendre que les marchandises du gros roulage ; ce n'est d'ailleurs que sur elles qu'on a jamais compté. Or, comme nous venons de le dire, elles se séparent en deux classes : celles du roulage accéléré à 0 fr. 40 c., celles du roulage ordinaire à 0 fr. 20 c. Il est bien clair d'abord que celles du roulage accéléré resteront sur les routes, puisqu'elles ne veulent pas profiter du bon marché qui lui est offert par le roulage ordinaire ; elles ne profiteront pas davantage de celui des canaux. Restent donc les marchandises du roulage ordinaire. Mais veut-on savoir quelle est la tendance de ces marchandises? Citons un document officiel (*Police du roulage*, rapport de la Commission, page 90) :

« Le roulage a subi en France, depuis quelques années, une trans-
« formation on peut dire totale.

« Tous les jours on voit diminuer le nombre de ces anciens rou-
« liers, propriétaires de leur équipage, dont la marche était essen-
« tiellement nomade, qui n'appartenaient à aucune route ; qui, avec
« les mêmes chevaux ou mulets, passaient de la Provence à l'Alsace et
« réciproquement ; qui suivaient tel parcours de route qu'il leur plai-
« sait de choisir ; qui, indépendamment du coucher quotidien, se re-
« posaient ou s'arrêtaient quand ils voulaient et où ils voulaient ; en-
« fin, qui arrivaient quand ils pouvaient, sans prendre d'engagement à
« jour fixe avec le commerce.

« Cette espèce de roulage décroît dans une proportion rapide; et, au
« contraire, se développe journellement comme mode ordinaire, ha-
« bituel et général, le roulage régulier à départ quotidien, à marche
« continue nuit et jour et par relais, service qui, par suite de ces per-
« fectionnements, a pris le nom de roulage accéléré. Le commission-
« naire de roulage a disparu et a fait place à l'entrepreneur de trans-
« ports ; le voiturier est sur le point de disparaître également, et déjà
« se trouve au moins en très-grande partie remplacé par le roulage. »

Sans croire à la disparition prochaine et immédiate du roulage ordinaire, comme le faisait l'auteur de cette citation, il n'est pas moins vrai que le roulage accéléré tend à prendre un grand accroissement aux dépens du roulage ordinaire, et qu'il est probable qu'il lui enlèvera toutes les marchandises dont la production se fait d'une manière régulière, et ne subit pas d'une manière trop sensible l'influence des saisons. Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'industrie et le commerce préfèrent de plus en plus le roulage qui coûte deux fois plus cher, parce qu'il va deux fois plus vite. Est-ce donc satisfaire ses besoins que de lui offrir une voie où le transport coûtera

moins cher et sera moins vite? Ce qu'il veut avoir avant tout, c'est de la vitesse et de la régularité, et on lui donne de l'économie qu'il ne demande pas. Après cela, peut-on s'attendre à ce qu'il confie ses marchandises à des canaux où la navigation est interrompue, tantôt par les glaces, tantôt par la sécheresse, tantôt par les débordements des rivières dont ils empruntent le cours, lorsque la vitesse et la sûreté du roulage ordinaire ne lui suffiront plus? Est-ce à dire qu'il ne faille plus de canaux? Non sans doute ; mais il ne faut pas en faire parce que les voisins en font, il ne faut pas en faire pour les substituer aux routes. Dans le système général des moyens de transport d'une nation, ils ont leur place et leur rôle distinct.

Nous ne combattons ici que l'idée générale d'où on était parti pour substituer tout à coup et d'une manière presque universelle ce mode de transport à celui du roulage; idée conçue, il y a vingt ans, par un illustre ingénieur, et adoptée presque par tout le monde; idée qui aurait encore aujourd'hui des partisans plus nombreux, si les chemins de fer n'étaient venus lui en enlever un grand nombre, si enfin l'expérience n'avait pas beaucoup appris à cet égard. Elle reposait sur des principes d'économie politique tellement inexacts, qu'on intervertissait complétement les rôles. On disait :

« S'il ne s'agissait que de reconnaître les directions suivant les-
« quelles le commerce appelle la création de voies commodes pour ses
« transports, l'administration supérieure, en France, arrêterait seule
« le système de canaux qui lui paraîtraient nécessaires, et elle ne s'a-
« dresserait aux hommes de l'art que pour leur donner à diriger
« l'exécution de ce qu'elle aurait arrêté; mais les canaux, beaucoup
« plus que les routes, dépendent, pour leur première conception,
« comme pour les détails de leur tracé, de l'étude des formes du ter-
« rain ; c'est par là que l'opération première dont je viens d'exposer
« la nécessité rentre entièrement dans les attributions des ingé-
« nieurs[1]. »

Or, suivant nous, c'est tout le contraire qui doit être fait. Puisque vous séparez la question économique de la question d'art, celle-ci, loin de devancer la première, doit lui être complétement subordonnée. Ce n'est pas parce que ces deux rivières se tournent le dos et vous indiquent la position d'un col extrêmement favorable qu'il faut les réunir par un canal à point de partage. Si dans ces deux vallées il n'y a que des produits complétement similaires, si elles n'ont rien à s'envoyer réciproquement, ou si ce qu'elles produisent doit nécessairement voyager d'une manière prompte et sûre, ce canal, si heureusement tracé suivant les règles de l'art, ne sera jamais qu'une opération ruineuse. La question de l'ouverture d'une voie de communication est avant tout et par-dessus tout une question d'économie politique; la

[1] M. Brisson, *Mémoire sur la navigation.*

question d'art y est presque toujours secondaire, et même très-secondaire... Ce n'est donc pas, comme on le prétend, par beaucoup de recherches et d'opérations géodésiques que l'étude doit commencer, mais par des recherches de statistique, d'une part, sur la quantité et la nature des marchandises produites, et, de l'autre, sur les besoins que certaines contrées peuvent avoir de se les procurer ; et, ce travail une fois fait, il suffira presque toujours de consulter une carte un peu détaillée et d'avoir une connaissance superficielle du terrain pour décider la question capitale, celle qui domine toutes les autres : fera-t-on ou ne fera-t-on pas le canal, le chemin, la route? Ce n'est que lorsque celle-ci est décidée que l'homme de l'art doit être appelé pour préciser son tracé sur le terrain, choisir la rive qu'il doit longer, le point du faîte qu'il doit franchir. Voilà l'ordre rationnel et logique, lorsqu'on sépare la question économique de la question d'art. A Dieu ne plaise que nous voulions destituer l'ingénieur d'une partie quelconque de ses attributions, et contester l'avantage qu'il y aurait à ce que la question d'économie politique et celle de l'art pussent être envisagées par la même personne! A Dieu ne plaise que nous partagions ce préjugé que l'ingénieur n'entend rien à la question d'économie politique, précisément parce qu'il est ingénieur! préjugé mis en avant par des gens qui n'ont d'autre titre à traiter la question d'économie politique que parce qu'ils ne sont pas ingénieurs. Mais il faut en convenir, parce que cela a été, et même parce qu'il n'en pouvait être autrement; pendant longtemps la question d'art a prévalu d'une manière trop exclusive; on a trop considéré le tracé d'une voie de communication comme un problème de géométrie qui consistait à aller du point A au point B, avec certaines conditions rigoureusement définies; on a trop traité la terre comme un sphéroïde coupé par des lignes de faîte et de thalwegs séparés par des pentes alternatives, en faisant abstraction des richesses naturelles de cette surface, de la manière dont la population y est répartie, de ses besoins, de ses goûts, de ses habitudes. Pour qu'on apprît l'influence que chacune de ces causes devait avoir dans la solution du problème, il a fallu que l'expérience se fît, et sous ce rapport les fautes commises peuvent être fort utiles pour en éviter de nouvelles. C'est donc rendre service que de les signaler, surtout dans un moment où se préparent beaucoup d'entreprises semblables.

L'opération des canaux de 1821 et 1822 peut se résumer ainsi (voir la situation des travaux publics par le ministère) :

Longueur de canaux exécutés.	2,500 kilom.
Dépense.	290,876,284 fr.
Produit des péages.	3,526,490
Frais d'entretien portés au budget (ils comprennent quelques autres canaux, mais en petit nombre).	4,300,000

Le chiffre des dépenses porté ci-dessus ne tient pas compte des pertes d'intérêt pendant de longues années des capitaux alloués annuellement aux frais de construction. Ce calcul conduirait à porter la dépense à 600 millions au moins ; mais les chiffres ci-dessus suffisent pour faire voir quelles ont été les illusions qui ont présidé au début de cette entreprise. On s'attendait à des avantages tels qu'ils pourraient tenter des Compagnies qui n'auraient demandé à l'Etat que la concession temporaire du péage ; or, ce péage ne suffit même pas à payer les frais d'entretien, et, pour avoir aujourd'hui quelques transports, il est question de le supprimer.

Ce fut avec le même enthousiasme et les mêmes illusions que, dix ans plus tard, commencèrent les chemins de fer. Il a fallu en faire aussi, parce que les nations voisines en faisaient ; il fallait se hâter de prendre les devants, pour qu'on ne nous enlevât pas le transit de certains transports ; il fallait en faire là, parce que les contrées étaient riches, et ici, parce qu'elles étaient pauvres ; il fallait en faire à droite, il fallait en faire à gauche. Quand quelques-unes de ces entreprises ont été terminées, la joie a éclaté en transports, en bals et en festins. Cependant, le résultat brut se réduisait à ce que de malheureux actionnaires, qui avaient donné 500 fr. il y a quelques années, se trouvaient avoir les uns 300 fr., les autres 200 fr., les autres 100 fr. N'était-il pas bien juste de consacrer par quelques fêtes le sacrifice de tous ces millions sur l'autel de l'industrie ? Les historiographes et les panégyristes de ces fêtes avaient soin de ne pas dire un mot des malheureux actionnaires qui voyaient engloutir là les économies de toute une vie de travail, et auxquels on faisait encore payer les violons au son desquels dansaient ceux qui les avaient dévorées. Si par hasard quelque cri plaintif était poussé, on l'étouffait bien vite en faisant résonner la grosse caisse et les timballes de la presse périodique. Cependant ce charlatanisme ne pouvait avoir qu'un temps, et les plus fougueux partisans des chemins de fer serraient les cordons de leur bourse lorsqu'on leur présentait les listes de souscription. Mais il était impossible qu'on s'arrêtât en si beau chemin. On fit ce raisonnement bien simple : les chemins de fer ne sont une mauvaise spéculation que parce qu'ils ne rapportent que la moitié, le tiers ou le quart du capital dépensé ; c'est une difficulté bien facile à lever, l'Etat n'a qu'à fournir le capital sans intérêt et donner le péage gratuitement, et voilà toutes les mauvaises affaires qui deviennent bonnes. On regretta beaucoup de n'avoir pas eu recours plus tôt à cet expédient, et on se mit de nouveau à l'œuvre sur cette base. Et nous ne voyons pas, en vérité, où on s'arrêtera. On parle déjà de chemins de fer pour lesquels les Compagnies ne se contentent plus du capital de construction ; il faudra, après avoir payé pour faire le chemin, payer pour l'exploiter. Qu'à cela ne tienne, on payera !

Ce système nous paraît être le bouleversement complet, non-seu-

lement des principes d'économie politique qui doivent présider à l'établissement des voies de communication, mais encore des règles d'équité et de justice qui doivent diriger le gouvernement dans la répartition du produit des impôts entre tous les membres de la vaste association qui forme la nation.

DUPUIT,
Ingénieur en chef des ponts et chaussées.

LETTRE SUR LE PRÊT A INTÉRÊT.

A Monsieur le rédacteur en chef du *Journal des Economistes*.

Le capital doit-il ou non porter un intérêt? Telle est la grosse question qui sépare l'économie politique du socialisme de M. Proudhon.

Un de nos savants collaborateurs, M. Fr. Bastiat, a publié récemment une brochure pour réfuter l'hérésie économique de M. Proudhon [1].

Selon M. Proudhon, l'intérêt n'est qu'une plante parasite, une sorte de *gui* malfaisant qui s'est attaché au tronc de l'arbre de la production et qui en dérobe la séve, mais que l'on peut abattre aisément d'un coup de serpe. La serpe de M. Proudhon, c'est la Banque d'échanges.

Selon M. Bastiat, l'intérêt est inhérent au capital; on ne peut en aucun cas l'en détacher sans détruire le capital même : les capitaux ne s'accumulent qu'en vue d'une rémunération (page 40). S'il n'y avait plus d'intérêt, il n'y aurait plus de motifs d'épargne (page 50); en deux mots, l'*intérêt ou la rente est la* RAISON D'ÊTRE *de l'épargne* (page 45). A quoi M. Bastiat ajoute que l'intérêt a pour objet de rémunérer le *service* rendu par le prêteur à l'emprunteur.

Si la théorie de M. Proudhon est notoirement fausse, celle de M. Bastiat ne me paraît pas non plus parfaitement exacte.

A mon avis, Turgot s'est beaucoup plus approché de la vérité dans ce passage :

« Les capitaux nécessaires à tous les négociants ne peuvent leur être confiés par les propriétaires qu'autant que ceux-ci y trouveront un avantage capable de les dédommager de la PRIVATION d'un argent dont ils pourraient user, et des RISQUES attachés à toute entreprise de commerce [2]. »

Néanmoins, l'analyse de Turgot est incomplète. L'illustre auteur du *Mémoire sur les prêts d'argent* a négligé de mentionner, dans les frais de production de l'intérêt, le *travail du prêteur*, la peine que se donne le prêteur en prêtant; il n'a pas davantage tenu compte des éléments négatifs du prix de l'intérêt.

Je vais m'efforcer, monsieur, d'analyser et de rassembler les parties consti-

[1] *Capital et rente.* — Chez Guillaumin et comp.
[2] *Mémoire sur les prêts d'argent*, t. Ier, p. 119, édit. Guillaumin.

tuantes de l'intérêt; je crois que cette analyse, si elle est bien faite, rendra la question beaucoup plus claire.

Commençons par l'A, B, C.

Qu'est-ce que le capital? du travail accumulé. Ce travail peut être matérialisé, ou pour mieux dire concrété de diverses manières. Prenons un exemple. Vous êtes cultivateur, et vous récoltez un sac de blé. Ce sac de blé, qui représente une certaine quantité de votre travail, vous pouvez le consommer directement, ou l'échanger contre d'autres denrées nécessaires à votre consommation journalière, ou bien encore le réserver pour l'avenir. Mais, dans ce dernier cas, que ferez-vous? Vous échangerez probablement votre sac de blé contre une denrée plus durable et moins encombrante, soit contre une certaine quantité d'or ou d'argent.

Si vous ne deviez rien payer au gouvernement pour la sécurité de votre personne et de vos biens; si, en même temps, vous étiez pleinement garanti contre la dépréciation des matières d'or ou d'argent, ou bien encore des autres marchandises qui constituent votre capital, vous pourriez conserver perpétuellement intact ce capital; vous pourriez conserver, pendant toute la durée de l'éternité, le travail que vous avez réservé, accumulé, au lieu de le consommer.

Mais si les choses se passent autrement dans le monde, si vous êtes obligé de salarier un gouvernement, de supporter des frais de garde, de courir des risques de dépréciation, votre capital ne peut se perpétuer entre vos mains.

Or, comme il n'y a sur la terre ni *sécurité naturelle*, ni objets pourvus d'une *valeur fixe*, il s'ensuit que toute accumulation de travail, tout capital, doit s'altérer successivement, et, en définitive, se perdre, à moins d'être incessamment entretenu, réparé par le travail.

Il s'agit maintenant de savoir quels mobiles peuvent pousser les hommes à accumuler du travail, à former des capitaux, malgré la destruction rapide ou lente qui menace toute accumulation de travail, tout capital.

Ces mobiles sont de diverse nature. Vous êtes, je suppose, dans la vigueur de l'âge, dans cette période de la vie où l'on donne un *maximum* de travail en quantité aussi bien qu'en qualité. Naturellement pourvu d'intelligence et de *prévoyance*, vous vous dites : Dans dix ou quinze ans mes forces commenceront à baisser, mon travail vaudra moins, peut-être même serai-je impropre à travailler; en outre, j'aurai probablement une famille à soutenir, un père valétudinaire à nourrir, des enfants à élever, à entretenir jusqu'au jour où ils pourront à leur tour travailler pour vivre. Comment subviendrai-je à toutes ces charges, si je ne mets point de côté aujourd'hui une partie des fruits de mon travail? Cette réflexion faite, vous restreignez un peu votre consommation journalière, tout en continuant à travailler avec la même énergie. Si votre journée est de dix heures, vous ne consommerez plus que le travail de sept heures, et vous accumulerez le produit des trois heures restantes. Au bout de quelques années, vous pourrez, en conséquence, disposer d'une notable quantité de travail accumulé.

Vous ne sauriez, dans l'intervalle, comment utiliser ce travail accumulé, ce capital; vous seriez obligé de le garder dans votre cave sous forme de métaux précieux, ou dans votre grenier sous forme de sacs de blé, que vous l'accumuleriez tout de même.

A moins toutefois que la sécurité ne fût si précaire, ou le prix de la sécurité,

l'impôt, si exagéré qu'au bout de peu de temps votre accumulation de travail se trouvât dissipée sous l'influence de l'une ou l'autre de ces causes. Dans ce cas, vous consommerez *immédiatement* tout le fruit de votre travail, ou bien encore vous travaillerez moins. Il n'y aura alors que peu ou point d'accumulations de travail, il ne se formera que peu ou point de capitaux.

La *raison d'être* naturelle et permanente de l'épargne, de l'accumulation du travail, ou, si l'on aime mieux, du transport du travail dans le temps, c'est donc une consommation éventuelle. On ne se prive de consommer immédiatement le fruit de son travail, on ne se donne la peine de le garder, de le voiturer dans le temps, on ne supporte les frais et les risques du voyage, qu'afin de le consommer plus tard ou de le faire consommer par les siens.

A côté de cette raison d'être permanente de l'épargne, il y en a une autre encore, mais qui a un caractère moins général. On épargne afin de pouvoir travailler davantage, ou augmenter la valeur du produit de son travail.

Il arrive, en effet, que le travail épargné, accumulé par les travailleurs en vue d'une consommation ultérieure, joue un rôle indispensable dans la production.

Quand l'homme se trouve réduit pour subsister à son seul travail actuel, à l'action de ses nerfs et de ses muscles sur les biens naturels que Dieu a répandus sur la surface du globe, sa condition n'est guère supérieure à celle des bêtes fauves. Le travail antérieur sous forme d'instruments, de matières premières, lui est indispensable pour travailler avec quelque fruit.

L'homme est donc excité à accumuler du travail afin de perfectionner et de développer son travail actuel, ou, ce qui revient au même, de le rendre plus productif.

Mais, dans une société un peu avancée, le nombre des hommes qui exercent une industrie pour leur propre compte est excessivement borné. La masse se compose de salariés, sur lesquels le motif qui vient d'être exposé n'agit pas ou n'agit que faiblement. Ceux-ci épargnent principalement afin de consommer plus tard le fruit de leur épargne.

Seuls, les entrepreneurs de production, et le petit nombre de ceux qui aspirent à le devenir, songent à accumuler du travail pour seconder leur travail actuel ou futur, et accroître ainsi, en dernière analyse, leurs consommations.

Mais si cette classe d'hommes, qui entreprend pour son propre compte des travaux de production, était réduite aux seules économies qu'elle peut réaliser, et, de même, si chaque individu de cette classe était réduit à ses propres accumulations de travail, la production se trouverait singulièrement ralentie. Une foule d'entreprises ne seraient pas commencées ou demeureraient infécondes faute d'une quantité suffisante de matières premières ou d'instruments, et la richesse publique se développerait avec une excessive lenteur.

Dans cette situation, voici ce qui arrive.

Les hommes qui ont besoin d'une certaine quantité de travail accumulé pour exécuter des entreprises de production, s'adressent à ceux qui possèdent des réserves de travail et leur disent :

Vous avez par devers vous un certain capital, que vous n'utilisez point actuellement ou dont vous ne tirez qu'un parti peu avantageux, veuillez nous le prêter.

A quoi les détenteurs de capitaux ont coutume de répondre :

Nous le voulons bien, mais aux conditions suivantes :

1° Que vous nous donnerez une rémunération, un salaire, pour la *peine* que nous prendrons en vous prêtant nos capitaux, pour le travail, le dérangement que cette transaction, cet échange de *travail passé* contre du *travail futur* nous occasionnera ;

2° Que vous nous donnerez une compensation équivalant à la *privation* que nous occasionnera l'absence de notre travail accumulé, soit que nous trouvions à l'employer avant le jour où vous vous êtes engagés à nous le restituer, soit que déjà nous l'utilisions à notre profit et que nous subissions, en conséquence, une perte effective en le prêtant ;

3° Que vous nous donnerez une prime équivalant au risque que nous courons en échangeant notre travail passé contre votre travail futur. Vous pouvez, en effet, ne pas nous rembourser à l'échéance notre capital, ne nous le rembourser qu'en partie ou même ne pas nous le rembourser du tout, soit que vous manquiez de probité ou de prudence, soit encore que vous soyez victimes d'événements qu'aucune prudence humaine ne saurait prévoir.

On voit que le prix de l'intérêt se compose naturellement de trois éléments positifs, bien distincts, à savoir : un salaire, une compensation et une prime.

Mais, en regard de ces éléments positifs du prix naturel de l'intérêt, il faut placer les éléments négatifs, à savoir :

1° La prime des risques que court un capitaliste en conservant par devers lui ses capitaux et l'impôt qu'il paye pour s'en assurer la paisible possession ;

2° Les frais de garde ;

3° La prime des risques de dépréciation des objets dans lesquels le travail se trouve concrété, accumulé.

Il s'agit maintenant de savoir comment se détermine la valeur de ces éléments opposés qui constituent le prix naturel de l'intérêt. Ceci est l'affaire d'un libre débat entre l'emprunteur et le prêteur. La situation du marché, le mouvement de l'offre et de la demande du travail accumulé ou capital en décide. Si le capital est plus demandé qu'offert, le travail, la privation et le risque, qui sont les éléments positifs de l'intérêt, pourront obtenir un *salaire*, une *compensation* et une *prime* très-élevés, d'autant plus élevés que la disproportion entre la demande et l'offre sera plus forte ; les éléments négatifs se trouveront, au contraire, dépréciés.

Si le capital est plus offert que demandé, l'effet opposé se produira, le prix courant de l'intérêt tombera au-dessous du prix naturel ; mais ce ne sera que d'une quantité très-faible, les capitalistes préférant garder leurs capitaux ou même les consommer que de les céder à un prix non rémunérateur.

L'équilibre de l'offre et de la demande des capitaux donne le point de jonction du prix naturel et du prix courant de l'intérêt, autrement dit *le juste prix de l'intérêt* [1].

Communément, les éléments positifs du prix naturel de l'intérêt dépassent les éléments négatifs ; mais ce n'est pas une règle fixe. Les éléments négatifs peuvent quelquefois *balancer* ou même *surpasser* les autres.

Je dis les balancer ou les surpasser, ce qui signifie que l'intérêt peut, dans certains cas, être en — au lieu d'être en +.

---

[1] Voir les remarquables considérations développées par Adam Smith, et trop négligées après lui, sur le prix naturel et le prix courant des choses. *Richesse des nations*, liv. Ier, chap. VII.

Que se passait-il, en effet, aux époques où la sécurité pour les capitaux mobiliers entre les mains des particuliers était très-faible, où les capitaux immobiliers étaient assujettis à des impôts lourds et vexatoires, où enfin le capital monétaire se trouvait exposé à des altérations continuelles? Il arrivait, non pas d'une manière accidentelle, mais d'une manière permanente, que les capitalistes abandonnaient gratuitement ou même en payant un droit de garde, la jouissance de leurs capitaux à de certaines institutions nommées *Banques*, à la seule condition que celles-ci les leur restitueraient intégralement plus tard; il arrivait, de plus, que lorsque ces capitaux étaient sous forme de monnaie, les capitalistes payaient à la Banque une prime ou *agio*, afin que la restitution eût lieu en *monnaie de banque*, moins exposée que la monnaie ordinaire à la dépréciation.

Dans le premier cas, il n'y avait pas d'intérêt; dans les deux autres, l'intérêt était en —[1].

Cela n'empêchait pas les Banques qui recevaient des capitaux gratuitement, ou même à titre onéreux pour le prêteur, de prêter à gros intérêt ces mêmes capitaux. Et qu'on ne s'y trompe pas, ce gros intérêt était ou pouvait être fort légitime.

Prenons un exemple.

Un capitaliste apportait à la Banque un capital de 1,000 ducats, remboursable sans intérêt, mais en monnaie de Banque. Sur cette somme, la Banque prélevait, je suppose :

Un agio et un droit de garde s'élevant ensemble à 2 pour 100. Il ne lui restait donc à rembourser que 980 ducats.

L'intérêt en ce moment était de — 20 ducats, ou — 2 pour 100.

On venait demander à la Banque un emprunt de 1,000 ducats pour un an. La Banque prêtait à un taux plus ou moins élevé, selon l'intensité de ses risques, l'étendue de sa privation et de son travail. Tout cela pouvait aisément s'élever à 10 pour 100. Ci : 1,100 ducats.

La Banque recevant 1,100 ducats d'un côté pour n'en rembourser que 980 d'un autre, réalisait un bénéfice de 12 pour 100; mais elle s'exposait à perdre tout ou partie du capital :

1° Par le fait de l'accomplissement total ou partiel du risque;

2° Par le fait de l'obligation de rembourser brusquement, sous l'influence d'une crise subite, une quantité exceptionnelle de dépôts.

D'où il résulte que l'intérêt qui était de — 20 en sortant des mains de l'épargneur-déposant, s'élevait naturellement à + 100 dans les mains de l'emprunteur, les frais de production de l'intérêt se grossissant successivement du salaire, de la privation et du risque du banquier.

---

[1] « L'un des statuts de la fondation de la Banque d'Amsterdam portait que toutes les lettres de change de 600 florins et au-dessus seraient payées en monnaie de la Banque. Cette Banque devint bientôt la Caisse de dépôt et d'épargne de la ville et des provinces voisines. Elle délivrait à ses dépositaires des certificats transférables moyennant un léger droit, et en vertu d'une procuration qu'il fallait faire renouveler tous les ans. Les particuliers qui lui avaient confié des fonds pouvaient les retirer en payant un droit de garde de 1/8 pour 100. Elle n'acceptait des espèces que sous le bénéfice d'un agio de 5 pour 100, et n'ouvrait de comptes aux déposants que sous la condition du payement une fois fait d'une prime de 10 florins. » (*Dictionnaire du commerce et des marchandises.* — Article BANQUES. »

Maintenant que nous connaissons les éléments divers du prix naturel de l'intérêt, voyons si ces éléments sont indestructibles, ou s'ils peuvent disparaître.

Les éléments négatifs consistant dans les frais de garde, les risques d'insécurité et de dépréciation, ne sauraient complétement disparaître, mais ils peuvent considérablement se réduire.

Les éléments positifs, consistant dans le travail, la privation et le risque du prêt, sont de même presque indéfiniment réductibles. Examinons-les en détail.

I. Le travail. Avant la création des Banques de prêt ou d'escompte, le travail du prêt était accompli par les épargneurs eux-mêmes, qui s'abouchaient directement avec les emprunteurs. Les Banques substituent leur travail à celui des prêteurs, en recueillant le capital à mesure qu'il se forme et en le distribuant à ceux qui en ont besoin. Spécialement adonnées au commerce des capitaux, elles simplifient, perfectionnent, diminuent le travail du prêt, sans cependant pouvoir jamais le réduire à rien. Elles sont placées entre le producteur de capitaux et le consommateur, comme l'épicier en gros ou en détail entre le fabricant de sucre, de spiritueux, etc., et le consommateur.

II. La privation. La grande majorité des épargneurs n'emploient point, immédiatement du moins, leurs épargnes à féconder leur travail. En se dessaisissant de ces épargnes jusqu'au moment où ils comptent les employer, ils ne ressentent donc aucune privation. La privation ne commence qu'au moment où le capitaliste éprouve le besoin d'utiliser son capital sans l'avoir à sa disposition.

Mais comme nul ne peut connaître au juste l'époque où son capital lui deviendra nécessaire, il y a toujours une privation dans le prêt, à moins que le prêteur ne possède la faculté de récupérer son capital à volonté et sans frais.

Quelques-uns affirment que la circulation est susceptible de se perfectionner assez pour que l'on puisse en retirer toujours, sans perte aucune, au moment où le besoin se manifeste, les capitaux que l'on y a mis [1]. Nous ne voulons pas prononcer sur cette question, qui exigerait une étude séparée; nous nous bornerons à constater que tout ce qui tend à perfectionner la circulation, à faciliter la mobilisation des capitaux, contribue à diminuer ce deuxième élément du prix naturel de l'intérêt.

III. Le risque. Quand on prête un capital, on court risque de le perdre : 1° par la friponnerie de l'emprunteur; 2° par son inexpérience des affaires, son défaut de jugement, sa témérité; 3° par une crise imprévue qui frappe son industrie.

Ces causes de risques, un banquier qui fait spécialement son affaire du commerce des capitaux peut les apprécier beaucoup mieux qu'un simple capitaliste. Voilà pourquoi, en thèse générale, il est plus sûr de confier ses capitaux à une Banque que de les prêter directement aux consommateurs.

---

[1] « . . . Il est permis de conclure (en examinant les progrès possibles de l'organisation du crédit) que l'intérêt, en tant que représentant le loyer des instruments de travail, tend à *disparaître complétement*, et que des parties qui le composent aujourd'hui, la prime d'assurances est la seule qui doive rester, en se réduisant elle-même, par suite des progrès de l'organisation industrielle, sur la proportion des seuls risques qui peuvent être considérés comme au-dessus de la prévoyance et de la sagesse humaines. » (M. Bazard, *Introduction à la défense de l'usure de J. Bentham. Mélanges d'économie politique*, t. II, p. 510, édit. Guillaumin.)

Néanmoins, un placement à une Banque est-il parfaitement sûr, peut-il l'être ?

Si la Banque est bien administrée, bien gérée, les risques du prêt peuvent être excessivement faibles [1].

Mais aussi longtemps que le commerce, l'industrie et l'agriculture, qui sont les clients des Banques, demeureront exposés à des crises et à des sinistres, les Banques courront des risques, et ces risques, elles seront obligées de les couvrir, sous peine de perdre leurs capitaux.

Si l'on a bien suivi cette analyse un peu compliquée des éléments divers et essentiellement mobiles qui constituent le prix naturel de l'intérêt, on apercevra aisément l'erreur de la théorie de M. Proudhon.

M. Proudhon pense qu'il lui suffira d'établir une Banque d'une espèce particulière, pour réduire à 0 le prix de l'intérêt.

M. Proudhon oublie qu'il n'est pas au pouvoir des Banques de supprimer leur propre *travail*, partant leur salaire.

M. Proudhon oublie encore qu'aussi longtemps que le domaine de la production demeurera soumis à des perturbations imprévues, les Banques seront obligées de conserver disponible une partie de leur capital, et par conséquent de compenser la *privation* de leurs actionnaires.

M. Proudhon oublie enfin qu'il n'est pas au pouvoir des Banques d'anéantir les risques des agriculteurs, des industriels et des négociants auxquels elles ont affaire ; qu'elles subissent nécessairement le contre-coup de ces risques, et qu'elles sont en conséquence obligées de percevoir une prime pour les couvrir.

A quoi nous ajouterons qu'on aura beau multiplier les institutions de crédit, on n'empêchera point les capitaux d'être plus demandés qu'offerts, partant le prix courant de l'intérêt de s'élever au-dessus du prix naturel chaque fois que, pour nous servir d'une expression énergique de M. Cobden, deux emprunteurs courront après un capitaliste. Les Banques facilitent, sans doute, l'équilibration des capitaux sur le marché général ; mais, seules, elles ne peuvent la produire. Il faut encore, pour atteindre ce résultat, que les barrières qui entravent la circulation des capitaux soient supprimées, et que la proportion de la population ne dépasse pas celle du capital nécessaire à la production.

Toutes choses en dehors de l'action des Banques.

Voici maintenant ce qu'a fait M. Proudhon, chef de la maison de Banque *P.-J. Proudhon et compagnie.*

---

[1] Le nombre moyen des Banques dans la Nouvelle-Angleterre a été, de 1811 à 1830, de 97, et le nombre total des faillites, en vingt-cinq ans, de 16, soit deux tiers de 1 pour 100 par an. Le capital moyen a été d'environ 22 millions. Celui des établissements tombés était d'environ 2,000,000, soit à peu près 36/100, ou 1 pour 100 par an. La perte totale supportée par la communauté ne peut pas avoir excédé beaucoup 500,000 dollars, ce qui donne une moyenne annuelle de 20,000, ou 1/11 de 1 pour 100 sur le capital des Banques, et probablement environ 1/500 de 1 pour 100 sur les opérations facilitées par ces institutions. Si cette estimation est exacte, le risque attaché aux transactions avec les Banques dans la Nouvelle-Angleterre, pendant une période de plus d'un quart de siècle, a été en moyenne de 1 dollar sur 50,000. Si nous excluons le Connecticut, dans lequel une faillite a été suivie de grandes fraudes, et a produit des pertes considérables, ce risque n'a pas excédé 5 dollars sur 1 million. (J.-C. Carey, cité par M. Coquelin.—*Du Crédit et des Banques*, p. 388.)

Il a dit aux capitalistes : Bien que vous puissiez obtenir, dans les circonstances actuelles, un gros intérêt de vos capitaux, 6, 7, 8, ou même 10 pour 100, prêtez-les-moi gratuitement, afin qu'à mon tour je puisse établir la gratuité du crédit.

Remarquons qu'en tenant ce langage, M. Proudhon a suivi purement et simplement l'exemple de M. Louis Blanc, qui s'adressait naguère au *dévouement* des ouvriers pour arriver à l'égalité des salaires ; c'est, de même, au *dévouement* de ses actionnaires que M. Proudhon s'est adressé pour arriver à la gratuité du crédit.

On sait combien de temps a duré l'*abnégation économique* des ouvriers de M. Louis Blanc ; il est fâcheux que l'expérience ne nous ait point donné la mesure de celle des actionnaires de M. Proudhon.

En tous cas, et sous peine de consommer dans un intervalle plus ou moins long leurs capitaux, MM. Proudhon et comp. auraient été obligés d'exiger de leurs emprunteurs un intérêt suffisant pour couvrir leurs frais d'administration et leurs risques de prêt.

Ce qui signifie qu'alors même que les actionnaires *dévoués* de la Banque du peuple eussent indéfiniment persisté à ne demander aucune compensation pour leur *privation* et aucune prime pour leurs *risques*, cette Banque n'eût, pas plus que les Banques ordinaires, abouti à la gratuité du crédit.

Car, je le répète :

Une notable portion des éléments du prix de l'intérêt se trouvent naturellement en dehors de l'action des Banques.

De l'utopie de M. Proudhon, je passe à la théorie de notre savant collaborateur, M. Bastiat.

M. Bastiat croit que l'intérêt est la *raison d'être* de l'épargne. Je pense avoir démontré qu'on n'épargne pas pour prêter, mais pour consommer, et qu'alors même que les capitaux cesseraient de se prêter, ils continueraient à se former.

M. Bastiat ne voit pas autre chose dans l'intérêt que la rémunération d'un service, et il affirme que le prêteur rend toujours un service à l'emprunteur, et doit par conséquent toujours recevoir un autre service en échange.

M. Bastiat prend pour exemple le prêt d'un sac de blé et d'un rabot, et le loyer d'une maison.

Examinons brièvement ces trois exemples.

Le sac de blé. Il n'est pas possible que le loyer d'un sac de blé tombe jamais à 0, dit l'auteur de *Capital et Rente*.

Supposez, cependant, que l'on soit à peu près sûr de recouvrer ce sac de blé quand on en aura besoin, et que l'emprunteur se charge de tous les frais de transport et des risques de déchet, ne pourra-t-on pas *trouver avantage* à le prêter, *gratuitement*, plutôt qu'à le garder ?

On épargnera, en effet, en le prêtant :

1° Les frais de magasinage du sac de blé ; 2° les risques de déchet ; 3° le payement de l'impôt servant à garantir la paisible possession du sac, et les risques de perte attachés à sa conservation, nonobstant l'impôt.

Toutes choses dont M. Bastiat ne tient pas compte.

Le rabot. On ne fabriquera pas de rabots, si l'on est obligé de les prêter gratuitement, dit encore M. Bastiat.

Cela dépendra des circonstances.

Vous êtes, je suppose, fabricant de rabots, et vous subsistez du produit de ces rabots.

Quelle réponse ferez-vous à un homme qui viendra vous dire : « Prêtez-moi un rabot, je vous le restituerai dans un an. »

Si le produit de vos rabots suffit à peine pour vous faire subsister dans l'année, sans qu'il vous soit possible de réaliser aucune épargne, vous répondrez : Non !

A moins que l'emprunteur de rabots ne vous offre un loyer assez considérable pour compenser la *privation* que vous serez obligé de subir en vous dessaisissant de votre rabot.

Si le produit de vos rabots suffit, et au delà, pour vous faire vivre, et qu'il vous reste, en conséquence, une avance, une *épargne* de rabots, vous acquiescerez, au contraire, volontiers à cette demande ;

Aux conditions suivantes :

Qu'on vous rendra un rabot en aussi bon état que le vôtre, ou qu'on vous payera la détérioration ;

Qu'on vous couvrira de la privation et du risque que vous subissez en prêtant votre rabot ;

Qu'on vous rémunérera pour la peine que vous prenez en allant chercher le rabot dans votre magasin, en l'inscrivant sur un registre, etc.

Pour couvrir ces frais de production du prêt du rabot, vous demanderez une *planche* avec le rabot.

Mais il pourra se faire que vous trouviez avantage à conclure le marché, alors même qu'on ne vous offrirait aucune planche :

Si votre privation, votre risque et votre travail sont peu considérables ;

Si, au contraire, vos frais de magasinage sont élevés ;

Si vos rabots se détériorent vite dans votre magasin ;

Si les voleurs de rabots sont nombreux dans votre pays, et rares dans le pays de votre emprunteur.

La maison. Les éléments du loyer d'une maison sont les mêmes que ceux de l'*intérêt* du capital, mais ils affectent des proportions différentes.

Le loyer d'une maison doit rémunérer :

1° Le travail du propriétaire qui tient une maison en location ;

2° La privation que s'impose ce propriétaire en cessant d'avoir la libre disposition de son capital. Cette privation se résout en un risque, car il est rare qu'on ne puisse vendre une maison ; mais, en cas de vente, les chances de perte sont plus considérables si la maison est louée que si elle ne l'est point ;

3° Le risque de non-payement des loyers.

Le loyer doit couvrir encore :

1° L'impôt immobilier ;

2° La détérioration de l'immeuble.

Dans l'intérêt proprement dit, ces deux éléments figurent à titre négatif. Je vais dire pourquoi (et c'est une observation qui s'applique à diverses sortes de capitaux) ils doivent être comptés comme positifs dans le loyer d'une maison.

Lorsqu'on accumule du travail, on peut toujours ou presque toujours le

concréter dans un objet durable, peu volumineux et difficilement imposable. Les risques de dépréciation et les frais de garde de l'objet, ces éléments négatifs de l'intérêt, sont alors peu considérables.

Mais il est un grand nombre de capitaux qui se détériorent aisément et sur lesquels on est obligé de payer des impôts élevés. De ce nombre sont les immeubles, et notamment les bâtiments d'habitation.

Il est bien évident que l'on concrétera son épargne de travail sous la forme d'une matière durable et difficilement imposable, telle que l'or ou l'argent, plutôt que sous la forme d'une maison, si l'on n'obtient point une compensation pour la différence de *dépréciabilité* et de *contributivité* des deux choses.

Plus cette différence sera forte, plus la compensation sera élevée.

Aussi le prix naturel du loyer des maisons est-il communément supérieur au prix naturel de l'intérêt. Mais il varie de même à l'infini. Or, la théorie des *services* n'explique pas mieux ces variations que celles du loyer du sac de blé ou du rabot.

M. Bastiat s'attache, je ne l'ignore pas, à en justifier quelques-unes, en établissant que le service rendu par un vendeur ou un prêteur est d'autant plus considérable que la denrée prêtée ou vendue est plus *rare*. Mais, est-ce là une règle bien certaine? Prenons un exemple. J'ai besoin de dîner, mais le marché étant dégarni, on me fait payer double mes aliments. Me rend-on un service double? Le lendemain, au contraire, les provisions surabondent au marché, et je les paye moitié moins cher; quelques-unes même, qui peuvent se gâter promptement, me sont livrées au tiers de leur valeur. Me rend-on un service moindre?

Je termine, monsieur, cette lettre beaucoup trop longue, et cependant bien incomplète. Mon but, en l'écrivant, a été de prouver :

En premier lieu, que la *productivité des capitaux*, si violemment attaquée par les socialistes, n'existe pas, en ce sens que l'intérêt ne représente JAMAIS autre chose que le salaire légitime d'un travail et des compensations non moins légitimes de pertes.

En second lieu, que si M. Proudhon se fait illusion quand il veut établir la *gratuité du crédit* au moyen d'une banque *ad hoc*, en revanche, on peut arriver à un bon marché presque illimité de l'intérêt. Il suffira pour cela d'employer les procédés que voici :

Sécurité des personnes et des propriétés.
Droit de propriété illimité, absolu.
Liberté illimitée, absolue, du travail et des échanges.

Que l'on garantisse, en effet, au travailleur l'entière propriété de son travail accumulé; qu'on lui en assure la conservation, le franc usage et la libre disposition, et rien ne ralentira plus l'action des mobiles qui l'incitent naturellement à épargner. Sous un régime de propriété et de liberté absolues, de sécurité entière et *à bon marché*, l'épargne peut acquérir tout son développement, et la quantité des capitaux être portée à son maximum; sous ce régime encore, tous les canaux de la circulation étant ouverts, rien n'empêche les capitaux de se distribuer utilement dans le vaste domaine de la production, de se répartir selon les besoins, à mesure qu'ils se forment; enfin, sous ce régime, aucune cause *artificielle* de perturbation n'existant plus dans l'arène du travail, les risques qui grèvent la production et qui grossissent stérile-

ment le taux de l'intérêt se trouvent réduits à leur expression la plus simple. L'intérêt peut alors descendre au taux le plus bas que comporte la nature des choses.

En dehors de la destruction de ces obstacles factices apportés à la production, à la distribution et à la consommation des capitaux par des législateurs ignorants ou coupables, il n'y a *rien à faire*. Mais n'est-ce point, je le demande, un programme assez beau et assez vaste à proposer aux amis de la justice et de l'humanité? La destruction de ces obstacles, monopoles intérieurs et extérieurs, entraves apportées à l'exercice du droit de propriété, etc., ne produirait-elle pas des résultats qui laisseraient bien loin derrière eux les plus splendides promesses du socialisme? Telle est du moins, monsieur, ma ferme conviction, et je pense que c'est aussi la vôtre. G. DE MOLINARI.

COUP D'OEIL HISTORIQUE

SUR

LE PAPIER-MONNAIE.

Dans les moments de crédit, alors que règne la confiance et que se développent les affaires, la circulation des effets de commerce et des billets de banque devient chaque jour de plus en plus facile, de plus en plus active.

Éblouis par ces apparences qu'ils ne savent pas approfondir, les socialistes, et avec eux certains esprits superficiels, en concluent à tort que le papier, indépendamment de sa *réalisation en espèces*, peut valoir la somme nominale qu'il énonce; c'est-à-dire qu'il peut, si l'Etat y imprime un chiffre quelconque et en rend le cours obligatoire, se transformer de simple promesse de monnaie en monnaie véritable.

Au lieu d'être un titre commercial à échéance positive, ou un billet de confiance réalisable en pièces métalliques par le porteur quand il le désire, le papier-monnaie de nos adversaires est donc, lui, un billet non remboursable, une promesse souscrite sans devoir être tenue, un contrat qui ne garantit pas la mise en possession de ce qu'il promet, qui n'assure pas ce qu'il déclare. En un mot, c'est un mensonge, une spoliation, un vol dans toute la force du terme. Aussi pourrait-on déjà le repousser opiniâtrément *à priori*, comme entaché de fraude et d'injustice.

L'inanité de cet indigne expédient et les ruines qu'il entraîne seront, en outre, rendues évidentes après que nous aurons invoqué les leçons de l'expérience; car l'usage des monnaies fictives et du papier-monnaie (qu'on doit assimiler à celles-ci parce qu'il a de commun avec elles le but et les principaux caractères) n'est pas chose nouvelle dans les annales financières du monde. L'histoire en présente déjà bien des exemples, lesquels prouvent

avec certitude que l'emploi d'une monnaie artificielle pour remplacer les pièces métalliques qui se cachent, ou le crédit qui s'en va, n'offre point une ressource inépuisable et sans aucun danger.

Syracuse, sous Denis le Tyran, employa l'étain. Athènes, sous le commandement de Timothée, eut recours à des pièces en airain. Carthage s'est servie de morceaux de cuir sur lesquels le gouvernement imprimait une marque qui leur donnait sa sanction et sa garantie. « Dans le temps où les peaux servaient de numéraire en Russie, l'incommodité attachée à la circulation d'un numéraire si volumineux et si périssable donna lieu à l'idée de les remplacer par de petits morceaux de cuir timbrés, qui, par là, devinrent des signes payables en peaux et en fourrures [1]. »

A la fin du treizième siècle, Koblaï, petit-fils de Tchinguis-Khan, introduisit en Chine le cours du papier-monnaie, abus qui fut aussitôt imité par son cousin Kaïgatou, khan de la Perse [2].

Cependant les nombreux inconvénients de ces pièces fictives d'airain, d'étain et de cuir les firent abandonner. Tchinguis-Khan et Kaïgatou furent aussi eux-mêmes obligés de renoncer à leur fabrication de papier.

Ces exemples remarquables n'ont guère, hélas! profité aux peuples modernes. Tous, ou du moins presque tous, à une époque ou à une autre, ont connu ce numéraire artificiel qu'on nomme du papier-monnaie; plusieurs le conservent encore; et peut-être nos arrière-neveux le décréteront-ils à leur tour; mais, sans aucun doute, il n'aboutira chez eux, s'ils commettent la faute d'y recourir, qu'aux désastres que partout il a engendrés quand on a voulu en imposer l'emploi.

En 1722, le gouvernement de la Pensylvanie adopta le cours forcé du papier : lors de la guerre de l'indépendance, tous les Etats-Unis exploitèrent de nouveau cette ressource. La dépréciation des titres, dans ces deux circonstances, démontra bientôt leur peu de valeur réelle.

En 1797, l'Angleterre agit de même avec les billets de sa Banque. Quoique plus tard ce papier, par suite d'événements que nous étudierons, ait fini par regagner le pair, il fallait encore dans la pratique, en 1812 et 1815, malgré les prescriptions impuissantes de la loi, donner 29 schellings en billets de banque contre une guinée (21 schellings) en or.

Le Danemarck, la Suède, la Russie, l'Espagne avec ses vales-réales, l'Italie, l'Autriche, dont la Banque, trop intimement enchaînée au sort politique de son gouvernement, compte de nombreuses faillites, quoiqu'elle amortisse aujourd'hui encore d'anciennes émissions [3]; tous les pays, en un mot, qui ont voulu décréter le cours forcé, ont vu, au bout d'un laps de temps plus ou moins long, qu'on ne peut, ni par un simple article législatif, ni par des menaces quelque sevères qu'elles soient, imprimer d'une manière durable à des chiffons de papier une valeur qu'ils ne possèdent pas en eux-mêmes [4].

Je dois ajouter que la Prusse, réduite aux derniers expédients pendant les guerres de l'Empire, créa deux fois, elle aussi, du papier-monnaie qu'elle sut

---

[1] Henri Storch, *Cours d'économie politique*, édition J.-B. Say, t. IV, p. 79.

[2] Henri Storch, *ibid.*, t. IV, p. 107.

[3] *Compte-rendu des opérations de la Banque de Vienne pour l'année* 1848. Voir les *Débats* du 12 février 1849.

[4] Voir à ce sujet la note seizième du *Cours d'économie politique* de Henri Storch, édition de J.-B. Say.

rembourser intégralement, quoique avec peine, quand furent passés les jours difficiles. Chaque fois, néanmoins, les billets émis subirent d'abord la juste dépréciation qui ne tarde pas à frapper tout numéraire fictif auquel on prétend, de par la loi, transmettre la valeur intrinsèque, l'incommunicable sécurité que présentent seuls les métaux précieux. L'esprit d'ordre et de sagesse qui caractérise si profondément l'administration prussienne, et qui lui fit restreindre cette émission à d'étroites limites, aurait pu rassurer les porteurs : les finances de la Prusse, moins obérées que celles de la plupart des Etats européens, permettaient à ce pays d'éteindre une dette encore plus forte sans imposer à ses contribuables des sacrifices trop lourds [1]. Mais rien ne prévalut, rien ne peut prévaloir contre le discrédit qui frappe inévitablement et que mérite tout papier-monnaie dont l'amortissement n'est pas commencé et poursuivi avec une vigueur assez grande pour en rendre la masse peu importante par rapport à la circulation générale.

D'ailleurs, il est inutile d'aller chercher très-loin des exemples décisifs. Nos propres annales nous suffisent; et les affreuses ruines, les indicibles misères amenées deux fois en France, pendant le cours du dix-huitième siècle, par les combinaisons de Law et par les assignats indiquent assez, à quiconque sait réfléchir, l'abîme où nous entraînerait de nouveau un retour aux mêmes abus.

On ne peut nier les faits que j'invoque. Contestera-t-on les indications, les conséquences par assimilation que j'en tire relativement aux nouvelles tentatives du même genre que conseillent nos politiques révolutionnaires, d'accord avec certains rêveurs? La logique la plus simple, la théorie la plus irrécusable vont nous expliquer, nous confirmer l'imminence, sous un tel régime, de pareilles catastrophes. Et je crois qu'aucun doute ne restera possible au lecteur attentif qui voudra bien poursuivre loyalement avec nous cette étude.

Il faut d'abord observer que, quand une crise commence, quand l'argent,

---

[1] Si on range, sans avoir égard au chiffre de leur population, les gouvernements européens dont les noms suivent dans un ordre conforme à l'importance de leur dette, en commençant par ceux qui sont le plus obérés, on les voit se disposer ainsi :

Royaume-Uni, France et Espagne, Autriche, Pays-Bas, Russie, Portugal, Belgique, Prusse, Sardaigne.

Si on compare le capital de cette dette et la somme d'impôts que prélèvent les gouvernements au chiffre de la population, on voit que, en moyenne, chaque habitant, pour rembourser cette dette (capital), aurait à payer, et paye pour acquitter l'impôt :

	Dette publique.		Impôt.	
Sardaigne.....	31 fr.	20 c.	18 fr.	» c.
Prusse.....	35	»	20	»
Russie.....	38	33	8	50
Autriche.....	79	88	17	»
Belgique.....	135	28	27	»
France.....	140	84	42	30
Portugal.....	160	29	15	»
Espagne.....	403	22	26	20
Royaume-Uni.....	696	42	67	50
Pays-Bas.....	812	50	49	»

Les événements qui, depuis le mois de février 1848, ont bouleversé la France et certains autres pays de l'Europe, auront modifié sans doute ces rapports et cet ordre.

Ces calculs sont, ou empruntés à M. de Ripert-Monclar, ou établis sur les chiffres donnés par lui dans l'*Annuaire de l'économie politique* pour 1849, p. 323.

naguère facile et assez abondant, devient tout à coup plus rare et plus craintif, cela n'indique pas toujours que le total de pièces de monnaie que le pays possède soit inférieur au total qu'il renfermait pendant la semaine ou le mois précédent. Non, la quantité de ces pièces peut n'avoir pas diminué; mais ce qui a toujours faibli, c'est la confiance; et le plus souvent même c'est le crédit seul qui s'est restreint et qui ne vient plus imprimer aux achats, aux prêts, aux remboursements, au commerce, à la circulation en un mot, toute l'activité qui régnait autrefois [1]. L'argent circule moins, il se cache dans quelques bourses, s'arrête dans quelques coffres, ne se laisse plus aller aux mêmes tentations d'échange et de placement; voilà tout. Quant à la somme métallique contenue dans les limites du territoire, elle n'a pas varié, ou du moins à peine; son activité seule a diminué, et par suite sont devenus moindres les services qu'elle rendait. Or, la confiance renaîtra-t-elle parce que du papier-monnaie apparaîtra sur la place?

Évidemment, la simple présence d'un certain nombre de billets ne modifiant ni l'avenir politique d'un peuple, ni la sécurité ou les dangers probables, ni la fréquence ou la rareté des transactions commerciales qui lui sont offertes, elle ne pourra en aucune manière faire renaître le crédit public.

Que leur cours soit libre, que leur cours soit obligatoire, des billets émis en grand nombre par l'Etat n'obtiendront jamais tous les résultats qu'en espèrent les novateurs, ou mieux les rénovateurs de cette lèpre qu'on appelle du papier-monnaie.

En effet, si le cours des billets reste facultatif, ce ne sera plus du papier-monnaie, ce sera tout simplement du papier de commerce. Or, de même que l'escompteur ou le négociant avant que de livrer, celui-ci ses écus, celui-là ses marchandises, contre une signature, en étudient sévèrement la solidité, les billets proposés seront, eux aussi, soumis à un rigoureux contrôle. On ne les recevra dans la circulation qu'autant que la valeur du gage qui en répond, d'une part, et que, d'autre part, la bonne foi de l'émetteur, c'est-à-dire de l'État, seront hors de doute et inattaquables. Que leur masse, les

---

[1] Cela fut vrai, même dans la grande crise commerciale des États-Unis d'Amérique en 1837. Je sais bien que les conditions tout exceptionnelles de rapide accroissement et de fructueuse exploitation dans lesquelles se trouvait (et se trouve encore) cet heureux pays, avaient porté ses Banques à abuser de leur crédit et à émettre une trop forte quantité de billets, lesquels avaient fini par faire sortir une certaine somme d'espèces métalliques. Mais ce ne fut pas la rareté des pièces de monnaie qui détermina la crise. Cet événement, qu'aurait sans doute amené plus tard la surabondance excessive des billets de banque, en inquiétant sur la suffisante solvabilité des administrations privées signataires, c'est-à-dire encore en ruinant la confiance, fut précipité par les mesures politiques prises en 1836 par le général Jackson, alors président, contre la Banque centrale des États-Unis.

Celle-ci recevait le dépôt des économies du gouvernement, lesquelles étaient ensuite utilisées par la Banque, sans en payer aucun intérêt. Le général ne voulut pas laisser perpétuer un aussi exorbitant privilége, qu'il regardait avec raison comme contraire aux principes fondamentaux d'une démocratie. Il réclama subitement les 200 millions, au moins, qui étaient dus à l'État. La Banque fut obligée, pour rembourser, de se mettre en liquidation. Le crédit public en fut ébranlé : le papier cessa d'avoir un cours aussi facile, et d'énormes désastres s'ensuivirent.

C'est donc au discredit que la liquidation de la Banque centrale jeta sur toutes les autres Banques que doit être attribuée la crise effroyable dont l'Amérique fut alors victime, et dont nous avons ressenti jusqu'en Europe les ruineux contre-coups.

dangers politiques, ou le désordre des finances fassent naître quelque crainte sur leur remboursement intégral, ou bien on les repoussera, ou bien on ne les acceptera plus que passibles d'une perte qui variera suivant les circonstances.

D'ailleurs la monnaie métallique, qui est tout à la fois signe et gage, parce qu'elle est en même temps agent de circulation et marchandise, qui, en un mot, répond toujours d'elle-même, sera d'autant plus préférée au papier, lequel ne porte pas son gage avec lui, lequel est une simple promesse et non une marchandise, que celui-ci sera moins solidement garanti par l'administration qui le crée, c'est-à-dire que la crise sera plus intense. De peur, en sortant son argent de sa caisse, de l'y voir plus tard remplacé par un titre sans valeur aucune, ou déjà déprécié en partie, ou bientôt dépréciable, chacun gardera soigneusement le peu d'écus qu'il aura pu réunir; et l'argent, au lieu d'être attiré au dehors par ces infructueux essais qu'on fera de le suppléer, se thésaurisera avec plus de défiance, ou, s'il se hasarde de temps à autre, ne se prêtera plus qu'à d'usuraires conditions.

Donc, abandonnés à la libre appréciation du public, les billets émis ne pourront pas atteindre un chiffre bien élevé; et, refusés en temps de crise par cela seul que la crise, c'est-à-dire le discrédit, existe, ils n'obvieront guère aux malheurs qu'on voulait guérir.

J'avoue qu'en France nous n'utilisons pas assez volontiers le papier de banque, et que notre numéraire métallique, de beaucoup supérieur à celui de l'Angleterre, est trop considérable. Mais cette tendance du pays à employer d'une manière un peu exclusive les pièces monnayées constitue justement un obstacle sérieux qu'on ne pourra vaincre de longtemps, et qu'on ne parviendra pas à surmonter tout à fait. Le papier de confiance est plus possible chez les peuples essentiellement industriels que chez ceux dont l'agriculture est la principale richesse; parce que chez les premiers la circulation, la réalisation est plus prompte, plus active, tandis que chez les seconds elle est beaucoup plus lente, ce qui augmente les chances de dépréciation en raison directe du temps que le porteur conserve en ses mains le billet accepté par lui[1]. C'est le bon et loyal titre de nos monnaies qui les accrédite chez les étrangers, et qui contribue à les faire préférer chez nous-mêmes à toutes valeurs représentatives. Ces considérations ne cessant pas de subsister, je ne puis croire qu'un système nouveau tout contraire arrive jamais en France, après les deux cruelles expériences que nous avons faites, à un développement énorme, et surtout à un établissement absolu. Certains autres pays pourront peut-être se montrer plus faciles; mais aucun, sans doute, ne deviendra fou au point de consentir à changer tous ses métaux précieux contre de simples morceaux de papier. Exceptionnellement et par escompte, c'est-à-dire avec une certi-

---

[1] On ne pourrait pas m'opposer l'exemple de l'Ecosse, où la circulation des billets de banque est beaucoup plus considérable qu'en France. Tous les actionnaires d'une Banque sont, en Ecosse, personnellement responsables des opérations de l'entreprise : on comprend que le public accueille plus volontiers du papier qui est ainsi gagé; mais une semblable combinaison est exceptionnelle.

Quant à la Pologne, qui est essentiellement agricole, elle a bien ses titres hypothécaires (lettres de gage); mais comme le cours en est libre, par conséquent variable, ils se vendent à la Bourse avec les autres valeurs et actions, et n'entrent pas dans la circulation usuelle proprement dite.

tude de prochain remboursement en marchandises ou en espèces, on conçoit cette spéculation de la part d'un individu, on ne la comprendrait pas définitive et irrévocable de la part d'une nation entière.

Si l'usage du papier est imposé par la loi aux transactions commerciales, il est évident que ce cours obligatoire ne peut s'appliquer qu'aux titres émis par l'Etat lui-même, ou par les établissements privilégiés qu'il autorise, c'est-à dire sous sa garantie et sa surveillance immédiates. Des difficultés multiples surgiront alors, et de nouvelles catastrophes viendront compliquer encore le mal auquel on voulait porter remède.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 10 novembre 1848, MM. Léon Faucher et Thiers ont fait impitoyablement justice des singulières illusions que conservaient à cet égard les esprits superficiels. Sans répéter ici leurs sages arguments, ce qui précède prouve déjà, je le suppose, que le papier-monnaie ne remédierait pas à la crise en tant que crise, et ne ferait pas se produire les espèces métalliques, si d'ailleurs elles n'y étaient conviées par le retour de la confiance. Pourra-t-il y suppléer et remplir utilement leur place? Je ne le crois pas davantage.

En général, l'introduction du papier-monnaie dans le système financier d'un peuple est due à l'impossibilité où se trouve son gouvernement de restituer aux Banques, dotées de priviléges exclusifs, les sommes énormes qu'il leur a empruntées en échange desdits priviléges [1]. Ces Banques, d'abord soumises, quand on les crée, à l'obligation expresse de rembourser à vue, en espèces, les billets qu'elles fabriquent, ne peuvent refuser leur concours à l'Etat quand des crises commerciales, des guerres ou des révolutions viennent tout à la fois diminuer les ressources et augmenter les dépenses de celui-ci. Cependant les dépenses de l'Etat, au lieu d'être, comme celles des industriels, reproductives du capital employé, sont souvent tout à fait improductives (guerres—fêtes—frais d'administration, etc.), et ne parviennent jamais, quand, appliquées à des travaux d'utilité publique (routes—canaux, etc.), elles servent à favoriser le développement des transactions particulières, qu'à être productives d'un faible accroissement dans les recettes du budget. Rembourser ses dettes est donc chose presque impossible pour un gouvernement; les amortir ne lui serait pas beaucoup plus facile, puisqu'il ne pourrait y parvenir qu'en augmentant les impôts, qu'en surchargeant les contribuables outre mesure; en servir les intérêts est assez lourd déjà, et, ordinairement, c'est tout ce qu'il peut faire. L'Etat, avons-nous dit, faute d'autres ressources, s'apresse à la Banque. La proportion observée, dans le principe, entre les réserves métalliques de celle-ci et le chiffre de ses émissions en billets, cesse par suite d'être normale et suffisante. De là résulte un discrédit inévitable qui multiplie auprès de ses comptoirs et de ses bureaux les demandes de remboursement; alors il faut, ou qu'elle liquide ses affaires, ou qu'elle obtienne pour ses titres un cours obligatoire. Et c'est ainsi que presque toujours on en arrive du billet de complaisance au cours forcé, au papier-monnaie, à la banqueroute et à la ruine.

Vainement objectera-t-on le maintien au pair en 1848 et 1849, après quelques semaines seulement de dépréciation, des billets créés par la Banque de

---

[1] Le livre de M. Ch. Coquelin : *Du crédit et des Banques*, renferme sur les Banques privilégiées d'excellentes observations.

France, et le retour à leur valeur nominale, après une baisse prolongée, de ceux émis par la Banque d'Angleterre pendant cette longue suspension de remboursements en espèces à laquelle elle fut autorisée en 1797, et qui dura vingt-deux années consécutives.

Ce qui frappe d'abord, quand on analyse ces deux exemples remarquables, c'est le caractère essentiellement fortuit et temporaire de la mesure dont il s'agit. Cette mesure dura vingt-deux années en Angleterre; mais pendant cette longue période il était quelquefois question, dans les Chambres, de la reprise des payements; celle-ci avait beau ne pas être obtenue, il ne résultait pas moins du débat que son ajournement restait provisoire et ne devait point, en se prolongeant, finir par se transformer en règle permanente. La remise de pièces métalliques, en échange du billet dont on doute, est la preuve que doivent fournir les Banques de la valeur de leur signature. Cette preuve était prorogée en Angleterre; en France, elle sera sans doute bientôt fournie comme elle l'était naguère. Mais, ni là-bas, ni chez nous, le principe fondamental du remboursement ultérieur n'a été contesté; on a renvoyé à un autre temps ce qui aurait dû rester immédiat : on a seulement imposé un délai, sans nier un seul jour aux créanciers la validité de leur titre. Le papier-monnaie, au contraire, présente, quand il émane de l'Etat, un danger de permanence d'autant plus grave que chacun sent combien plus difficile il serait de poursuivre l'Etat que de poursuivre une administration particulière et en obtenir justice. Celle-ci n'a fonctionné que sous la surveillance du gouvernement, et a été limitée par lui dans ses émissions. Elle peut bien finir par tomber en faillite, mais elle ne peut pas, alors, refuser une liquidation dans laquelle les porteurs de ses billets, préférés aux actionnaires, toucheront toujours quelque dividende. L'Etat, lui, quand il se met à produire du papier-monnaie, peut moins facilement être surveillé, limité, modéré dans sa fabrication. Et si, en dernier lieu, il déclare ne pouvoir ou ne vouloir pas rembourser, quel recours auront ses créanciers, et quel dividende parviendront-ils à obtenir?

Je nie donc qu'on doive assimiler aux titres souscrits par un Etat qui en arrive au papier-monnaie des titres souscrits par une Banque qui, au milieu d'une panique, ne peut faire aussitôt honneur à tous ses engagements [1].

Une Banque ne livre jamais son papier, quand le gouvernement ne lui en extorque pas, que contre des valeurs qu'elle escompte, et que, par conséquent, elle réalisera, au moins pour une notable partie, à leurs échéances. Les gages de cette circulation peuvent se déprécier, mais ils représentent toujours quelque chose. L'Etat, lui, quand il fait jouer la planche aux assignats, ou ne leur donne pas d'autre gage que ses ressources et sa bonne volonté futures, ou peut, s'il leur en donne, en fixer arbitrairement l'importance. Et la preuve que le papier de ce dernier est regardé par le public comme moins sûr que celui d'une Banque, qui aurait jusqu'à la crise bien géré ses affaires, a été fournie par les cours auxquels s'échangeaient chez nous contre espèces, après le mois de février 1848, les billets de la Banque et les bons du Trésor. La dépréciation de ceux-ci a été, on s'en souvient, beaucoup plus considérable et a duré beaucoup plus longtemps.

---

[1] Il est convenable d'observer que la mesure prise dans les deux exemples que nous examinons aurait dû, si on s'était conformé aux bons principes, s'appliquer aux billets émis, mais sans permettre de nouvelles émissions.

Les comptes-rendus hebdomadaires fournis par la Banque de France ont aussi singulièrement contribué à relever aux yeux du public la position de cet établissement, sur la prudence, la bonne foi et la solidité duquel leur propre expérience avait déjà édifié nos capitalistes. C'est par suite de cette prudence habituelle qu'elle a toujours refusé la création de coupures d'un chiffre inférieur, qui, rendant l'argent inutile parce qu'elles auraient pu le remplacer dans les besoins quotidiens de la vie, auraient puissamment contribué à le faire disparaître davantage. Néanmoins, il ne faut pas encore trop se prévaloir ; l'expérience n'est pas terminée, et peut-être les billets de la Banque finiraient-ils par se déprécier de nouveau si on maintenait leur cours forcé d'une manière indéfinie. Alors ils se déprécieraient, uniquement parce qu'ils sembleraient tendre à devenir du papier-monnaie.

Outre celles des observations précédentes qui lui sont applicables, la dernière suspension de payements en espèces par la Banque d'Angleterre donne lieu à quelques autres qui achèveront de faire bien comprendre comment les billets émis chez nos voisins ont pu se relever honorablement de leur long discrédit.

La guerre d'Amérique (1775-1783) avait singulièrement fatigué les ressources financières de l'empire britannique, j'allais dire de la Banque, car il existe entre elle et l'Échiquier des rapports trop intimes. Les subsides fournis à l'Europe coalisée contre notre première révolution avaient achevé d'épuiser ses caisses et de faire sortir les métaux précieux qui servaient autrefois au commerce intérieur. Ce que rapporte John Lingard dans son *Histoire d'Angleterre* ne laisse aucun doute à cet égard. Aussi la panique exagérée à laquelle Ricardo [1] attribue le commencement de la crise n'empêcha-t-elle pas les *bank-notes* de se relever bientôt, tout autre numéraire étant en quantité insuffisante pour les besoins du pays. La grande habitude qu'avait la nation anglaise d'user du papier de confiance, jointe à son profond patriotisme et aux efforts vigoureux de tous les intéressés, actionnaires et porteurs, permit, grâce au manque d'argent, d'obtenir d'abord cet heureux résultat. Mais lorsque, le cours forcé [2] ayant été maintenu depuis un peu de temps, les émissions devinrent plus nombreuses, une dépréciation inévitable et constante s'ensuivit. A partir de 1800, les billets s'avilirent, et ils tombèrent jusqu'à perdre 27 pour 100, ou même davantage, sur leur valeur nominale. Quand on n'eut plus à payer de lourds et improductifs subsides sur le continent, on put restreindre le chiffre de la circulation. Cette sage mesure fit un peu relever le cours des *bank-notes*. La population du royaume s'était accrue, d'ailleurs, d'une manière notable ; et ses vaisseaux lui ayant, pendant un certain laps d'années, presque assuré avec l'empire des mers le monopole du commerce, ses affaires avaient aussi pris une plus grande importance. Eh bien ! malgré toutes ces conditions exceptionnelles, il n'en fallut pas moins, pour que son papier-

---

[1] Œuvres complètes, page 329, édit. Guillaumin.

[2] Il est remarquable que le cours forcé des *bank-notes* répugna toujours tellement au caractère anglais, que ces billets, reçus par l'État dans ses perceptions, ne pouvaient point être imposés dans une liquidation de dette particulière. Le débiteur, en les offrant, cessait d'être passible de la prison. C'était, pour lui, le bénéfice de la loi ; mais elle ne permettait point d'exiger quittance contre un payement en papier, si le créancier y opposait un refus.

monnaie regagnât le pair, qu'une énorme quantité cessât d'être offerte et d'avoir cours. Malheureusement, au lieu d'être due à des retraits réguliers et successifs, cette réduction fut brusquement produite par la chute d'un grand nombre de banques de province en 1814, 1815 et 1816[1]. Le papier de celles-ci étant détruit par leur ruine, le chiffre total du numéraire fictif en fut restreint d'autant et ainsi ramené à une proportion plus conforme aux besoins, aux habitudes, et au degré de confiance du pays. Alors les billets de la Banque d'Angleterre reprirent faveur et finirent même par se relever complétement.

L'exemple des billets de la Banque de France en 1848 et 1849 et celui des billets de la Banque d'Angleterre après le cours forcé de 1797 ne prouvent donc pas, on le reconnaîtra sans doute avec moi, l'excellence du papier-monnaie; car le retour au pair a eu lieu, en France, seulement parce qu'on est resté dans d'étroites limites, et en Angleterre, seulement parce qu'on est revenu à une proportion beaucoup plus restreinte. Or, du papier émis avec une réserve extrême est plutôt du papier de confiance que du papier-monnaie, puisqu'il ne joue plus qu'un rôle auxiliaire, et que les métaux précieux qui présentent une valeur intrinsèque, qui sont une marchandise réelle, restent en définitive la base fondamentale, le principe et la fin de toute circulation. Il me reste maintenant à établir ce que j'avançais avant d'entrer dans les détails précédents sur les crises qu'ont dû combattre la Banque de France et la Banque d'Angleterre; c'est-à-dire qu'il me reste à prouver que le papier, devenu, de par la loi, numéraire normal presque ou entièrement exclusif, aboutirait d'une manière inévitable aux plus tristes désastres.

Si le papier émis eût semblé bon et eût offert toutes les garanties désirables, il n'aurait pas été nécessaire d'en rendre le cours obligatoire. Ces nouveaux billets-là se seraient, d'eux-mêmes et tout naturellement, insinués dans la circulation pour autant que celle-ci aurait pu ou voulu en recevoir. Le cours forcé, indiquant les répulsions qui existent et même n'étant donné qu'à cause d'elles, n'empêchera donc pas ces répugnances d'exister et de se produire. Il les rendra seulement plus prudentes ou plus opiniâtres. D'où je puis conclure que la crise se prolongera, se compliquera davantage, parce que le public considérera le papier comme un simulacre de capital arbitrairement substitué à l'argent, comme une valeur fictive tyranniquement imposée au vendeur ou au créancier en lieu et place de la marchandise dite monnaie métallique, et du crédit librement débattu, qui étaient auparavant en usage.

De plus, la contrefaçon des billets, surtout celle des petites coupures qui sont souvent moins bien faites et que l'accepteur vérifie toujours moins, devient chose tentante pour les faussaires dont alors le bénéfice est énorme[2],

---

[1] Voir, à ce sujet, la note empruntée à Mac Culloch, qui figure dans les œuvres de Ricardo, pages 330 et suiv. (édition Guillaumin).

[2] La fausse fabrication du numéraire de confiance offre aux contrefacteurs trop d'avantages, puisqu'elle n'exige de leur part qu'une avance minime par rapport à la valeur nominale des titres ou pièces fabriqués, pour ne pas craindre toujours une perte énorme quand on voudra ensuite retirer de la circulation cette monnaie fictive. Henri Storch (édition J.-B. Say) en cite, à la page 228 du second tome de son Cours, deux exemples remarquables empruntés à l'histoire financière de la Sardaigne et à celle de la Prusse. Il s'agissait cependant, dans ces deux circonstances, de monnaie de billon. Que serait-ce, quand on voudrait éteindre une circulation de papier?

en même temps qu'elle constitue un danger continuel pour le commerce dont les inquiétudes augmenteront les souffrances.

Mais, outre ces inconvénients et d'autres que j'énumérerai tout à l'heure, de puissantes causes de discrédit seront encore enfantées par les crises politiques qui surviendront. Le papier-monnaie, étant plutôt machine d'Etat que machine de commerce, emprunte en effet sa solidité à celle du gouvernement qui le souscrit, et subit tous les contre-coups funestes qu'éprouve son signataire, sans que les succès de ce dernier puissent jamais, par compensation, en élever le cours au delà du chiffre nominal. Quoique soutenue par le pouvoir exécutif, cette machine, néanmoins, n'est pas tellement forte, et la surveillance de l'autorité ne peut pas être tellement minutieuse que, soit par des refus de vente, soit par une hausse dans le prix des marchandises, soit par des conditions secrètes, les intéressés ne réussissent enfin à imprimer au papier-monnaie la dépréciation qu'il mérite.

Alors surgissent de nouvelles difficultés. L'État veut-il faire honneur à sa signature? Il doit donner à ses percepteurs l'ordre de recevoir en payement les billets qu'il a émis, et, quoiqu'il y perde, parce que le titre reçu ne pourra plus acheter ce contre quoi on l'échangeait d'abord quand la crise était moins intense, de les recevoir pour leur valeur nominale.

Que si l'État ne les accepte lui-même que pour ce qu'ils valent réellement, c'est-à-dire au cours du jour, il met en doute sa propre solvabilité. Que s'il les refuse, il se constitue en banqueroute, il se déclare insolvable, ou mieux il nie sa dette, et la baisse de ses billets devient dans les deux cas de plus en plus rapide.

Le papier-monnaie a commencé à perdre de sa valeur le jour où son acceptation a été rendue obligatoire, parce qu'il a cessé dès lors d'être réalisable par le porteur contre la quantité d'espèces métalliques qu'il désigne, c'est-à-dire de se résoudre, quand on le souhaite, en ce qu'il représente ou dit représenter. Il s'est avili encore parce qu'en augmentant la proportion du numéraire circulant, eu égard à toutes les autres marchandises, il a fait baisser la puissance d'achat du numéraire, élevé le taux des marchandises et des services. Pour combler cette différence et compléter ses ressources, l'État devra fabriquer un plus grand nombre de billets, les multiplier en un mot au fur et à mesure des besoins ; ce qui les dépréciera davantage, le gage, les chances de remboursement s'amoindrissant de plus en plus et en raison directe de la multiplication des titres émis.

Cette marche, toutefois, ne saurait pas être régulièrement progressive ; et le cours du papier, modifié à l'improviste par les mille causes qui influent sur lui, une victoire ou une défaite, un nouveau tirage ou un retrait, un coup de bourse ou un bruit, un sinistre ou un simple caprice, subira d'incessantes fluctuations dont la violence fera dégénérer le commerce en un véritable agiotage. Au milieu d'un tel chaos et de mouvements si rapides, la fabrication régulière, le négoce honnête, tout placement sérieux quelconque, toute entreprise un peu longue deviennent impossibles. Ils s'arrêteront donc, et les capitaux qu'ils employaient se retireront effrayés, soit pour s'enfouir en attendant des temps plus calmes, soit pour aller demander l'hospitalité à un autre pays dont le système financier sera plus sage et le crédit plus solide. Ceux qui persisteront à s'aventurer se lanceront dans la voie dangereuse des spéculations : or, les jeux de fortune amènent des revirements subits qui profitent sans

doute à quelques-uns, mais qui, en somme, nuisent au plus grand nombre.

Non-seulement le commerçant, mais aussi tout porteur de créances, voire non industrielles, souffrira dans ses intérêts, parce qu'il sera remboursé en valeurs dépréciables, illusoires, ou tout au moins inférieures à celles qu'il aura livrées. Ce seront même les capitalistes, les propriétaires, les rentiers, les gens retraités et les employés qui souffriront davantage ; car le chiffre des revenus, des rentes, des fermages, des retraites et des appointements demeure stable, tandis que baisse la valeur réelle des billets avec lesquels on les paye, t que, par contre, s'élève le prix de tout ce que doivent acheter ces billets à celui qui les reçoit. En effet, les choses susceptibles d'être vendues subissent une hausse générale quand s'abaisse la valeur du numéraire : si le numéraire n'avait pas perdu sa puissance, si sa valeur avait suivi la même progression que celle reprochée aux autres marchandises, la hausse n'aurait pas eu lieu, la proportion restant la même entre les produits ou services à vendre et les moyens d'achat.

Le travail manuel est toujours la valeur la plus empressée à s'offrir, parce que ceux qui n'ont qu'elle ne peuvent ni longtemps attendre, ni, à cause de leur grand nombre, facilement s'entendre et se coaliser. Il résultera de tout ceci que le prix de la main-d'œuvre baissera sans aucune mesure, d'autant plus même que s'élèvera plus vite le prix des denrées nécessaires à la vie, lesquelles ne s'offriront pas, parce qu'elles craindront de se livrer contre un numéraire avili et chaque jour plus dépréciable encore [1]. Ainsi les classes pauvres, auxquelles certains esprits croient que le papier-monnaie viendrait puissamment en aide, seraient justement celles qui souffriraient le plus de sa mise en usage.

Pour obvier à ces malheurs, que les masses ignorantes attribueront au monopole, au mauvais vouloir des propriétaires et des commerçants, on établira une loi de maximum ; c'est-à-dire qu'on fixera les taux de vente d'une façon arbitraire, sans laisser l'offre et la demande, qui sont les véritables régulateurs de toutes conditions d'échange, les débattre et les consentir librement. Mais le maximum ne semble utile aux démagogues que s'il maintient les produits au-dessous du prix qu'ils atteindraient sans la taxe ; donc il tuera le commerce en le rendant ruineux pour les vendeurs qui s'y soumettront, dangereux pour ceux qui voudront enfreindre les limites imposées.

Quand, sous la tyrannie d'un tel régime, se seront arrêtées tout à la fois la production et la circulation des marchandises, celles-ci, devenues de plus en plus rares, cesseront bientôt d'être en rapport avec les besoins éprouvés ; alors, pour atteindre les denrées qu'on accusera de se cacher, seront ordon-

---

[1] ...C'est là où il règne le plus de crédit, c'est-à-dire de liberté dans la vie et les transactions, que la condition des classes ouvrières est la meilleure sans contredit. Les affaires y sont plus actives ; et comme un industriel, quoique gagnant moins sur chaque opération, y réalise en somme un bénéfice plus fort à cause du grand nombre d'échanges qu'il conclut, il peut offrir à ses ouvriers un salaire beaucoup plus élevé. La différence qui existe, relativement à leur sort, entre les ouvriers indiens, français, anglais et américains (du Nord), est un exemple qu'invoque fort judicieusement M. Ch. Coquelin (*du Crédit et des Banques*, page 164). C'est là où l'entrepreneur jouit du moindre crédit qu'il prélève sur chaque affaire un bénéfice plus grand ; mais aussi c'est là qu'il opère un moindre total d'affaires, et qu'il rétribue le plus mal ses ouvriers, tout en souffrant lui-même davantage.

nées des perquisitions domiciliaires. Celles-ci, par leurs nombreux abus, soulèveront d'énergiques résistances de la part de certains individus, si ce n'est de certaines classes ou de certaines populations; et tout le système croulera enfin, après n'avoir abouti qu'aux plus déplorables désordres.

L'histoire de nos assignats vient confirmer mot à mot ce que j'avance; et nul, je suppose, s'il y réfléchit avec soin, ne me contestera le droit d'arguer de leur exemple.

En juin 1790, sur la proposition de Bailly, on émet 400 millions de papier municipal ayant cours forcé, mais rapportant intérêt. En août de la même année on élève l'émission à 800 millions, et on renonce à servir un intérêt aux porteurs. En septembre 1792, 2 milliards 700 millions d'assignats étaient déjà décrétés, et en février 1793 on autorise une nouvelle création de 800 millions. Aussi 3 francs d'assignats qui, en juin 1793, valaient encore un franc d'argent ne représentent-ils plus, dans le mois d'août suivant, que la moitié de cette valeur, si bien qu'il fallait acheter un franc d'argent par 6 francs d'assignats. Cette dépréciation du numéraire abusivement introduit et maintenu en usage ayant élevé à un taux excessif toutes les denrées indispensables, on ne tarde pas à établir (août 1793) la loi du maximum, d'abord applicable aux grains seulement, mais bien vite étendue aux autres objets de première nécessité. Les rigoureuses sévérités de la loi constituant les négociants et les agriculteurs en perte, ceux-ci désertent les champs, ceux-là ferment leurs boutiques; la misère, la famine augmentent; le peuple se bat à la porte des boulangers pour recevoir l'insuffisante portion à laquelle chacun a droit; et on en vient à mettre en pratique les réquisitions, c'est-à-dire les perquisitions domiciliaires et les corvées de travail, comme fait le maître avec ses esclaves [1]. En août 1793, 5 milliards et 100 millions d'assignats avaient été décrétés, 4 milliards 616 millions avaient été émis. Pour faire pendant quelques instants reprendre le pair au papier lancé dans la circulation, il fallut, en novembre 1793, le règne de la terreur, c'est-à-dire la guillotine en permanence et l'abandon au dénonciateur d'une partie des métaux précieux saisis chez le dénoncé.

Au commencement de 1794, on avait imprimé près de 8 milliards; mais la destruction, après rentrée, d'une partie des titres les limitait au chiffre énorme de 5 milliards 536 millions. Vers 1795, le louis d'or se vend 160 livres en assignats; et le Trésor, pour subvenir à ses besoins, est contraint de fabriquer par mois jusqu'à 800 millions. En novembre de la même année, le papier-monnaie tombe au 150e de sa valeur nominale. 29 milliards avaient été émis, et 19 milliards avaient encore cours, somme incroyable qui dépassait de plus des deux tiers le prix réel des domaines nationaux servant de gage à cette abusive circulation. L'inanité de tels billets était si évidente que l'Etat, contractant alors un emprunt forcé, ne voulut les recevoir qu'à raison de 100 fr. d'assignats pour 1 franc d'impôt. En février 1796, le papier ne s'estimait plus que le 200e du chiffre qu'il portait; et, quand fut brisée la planche aux assignats, au mois de mars suivant, il en restait encore entre les mains des porteurs pour 36 milliards sur 45 milliards 500 millions qui avaient été fabriqués depuis l'origine. (Tous ces chiffres sont empruntés à M. Thiers : *Histoire de la Révolution française.*) On sait comment la République française liquida cette

[1] Après avoir été modifiée à plusieurs reprises, l'horrible loi du maximum et des réquisitions fut abolie en février 1795.

masse de papier ; la banqueroute des deux tiers de ses dettes fut la fin inévitable de ses mensongers et ruineux expédients (loi du 30 septembre 1797).

Supposera-t-on le papier-monnaie restreint à un chiffre peu considérable? J'avoue qu'alors tous ces inconvénients existeront à peine, ou même ne se produiront pas, et que l'Etat parviendra plus tard à rembourser ses billets, s'il rétablit un peu d'ordre dans ses finances. Mais tant de réserve est incompatible avec le papier-monnaie ; car on ne pourra, si on en fabrique seulement une somme minime, ni suppléer le numéraire métallique, ce que demandent les socialistes, ni créer des ressources capables d'obvier à sa rareté en cas de crise, ce que conseillent certains politiques révolutionnaires ou certains financiers à vue étroite.

Une fois entré dans cette voie mauvaise, on est fatalement séduit, entraîné et poussé jusqu'aux derniers excès. Un développement extraordinaire imprimé au commerce, nous l'avons vu à propos de la Banque d'Angleterre, ne suffirait pas à rétablir une proportion convenable. Pour peu que la crise dure les émissions deviennent énormes ; et une extinction loyale cesse d'être possible au gouvernement qui veut liquider cette dette. Il ne lui reste plus guère qu'à déclarer banqueroute tôt ou tard, banqueroute complète ou banqueroute partielle, toutefois banqueronte positive.

Ainsi ont agi les gouvernements qui ont voulu renoncer au mensonge odieux du papier-monnaie. Quant à ceux qui le pratiquent encore, ils éprouvent la honte de laisser dans la circulation des billets dont le discrédit leur est un continuel reproche d'insolvabilité et de mauvaise foi.

Or, il n'y a pas que les porteurs des chiffons de papier décorés à tort par la loi du titre de monnaie qui soient victimes de la banqueroute, une fois celle-ci déclarée. Sous le règne du cours forcé, des contrats avaient été souscrits par certains particuliers, des terres avaient été affermées, des engagements de toutes sortes avaient été pris. La dépréciation du numéraire fictif établi en usage avait fait conclure ces engagements aves des clauses nominalement plus onéreuses que si le numéraire fût resté métallique, donc sérieux, et eût conservé sa valeur. Quand les débiteurs auront à s'acquitter, ils devront le faire en fournissant à leurs créanciers une somme beaucoup plus forte que celle qu'ils avaient cru et voulu promettre au moment où le contrat a été consenti par eux. C'est ainsi que furent ruinés les fermiers en Angleterre, à la suite de la crise que nous avons déjà citée plusieurs fois.

Enfin, et cette considération sera la dernière, le papier-monnaie ne forcera pas seulement l'or et l'argent à se cacher ; il leur fera bientôt franchir les frontières, et aller chercher chez des peuples plus sages un placement plus sûr et une activité plus libre. La circulation du numéraire est limitée nécessairement, quelle que soit sa nature, par les besoins des échanges, et le chiffre additionnel du papier ne peut guère excéder la quantité d'espèces métalliques qui eût été admise en sus, si ce papier n'existait pas. Sous un régime normal, cet inutile surcroît de billets serait venu demander son remboursement aux caisses qui les émettent. Or, la fréquence des échanges diminuant et la circulation étant accrue par les émissions incessantes du nouveau numéraire, les monnaies qui deviendront inutiles, et tout d'abord l'or et l'argent, iront, je le répète, chercher ailleurs un emploi profitable et la liberté. Comme ils possèdent une valeur positive de marchandise qui en permet partout l'usage, tandis que le papier n'a cours que sur le territoire du gouvernement qui le fa-

brique et l'impose, les métaux précieux, ouvertement, si on tolère leur sortie, par contrebande, si on la prohibe, se hâteront de franchir la frontière. Leur rareté en haussera dès lors la valeur ; car il ne faut pas oublier que, même sous le coup des lois les plus sévères, nous avons vu les commerçants en France, du temps des assignats, établir un prix différent pour les choses qu'ils vendaient, selon qu'on les payait en papier ou en monnaie métallique. A ce moment, les spéculateurs des autres pays arriveront sur la place ; ils achèteront ; mais, comme ils offriront des espèces, on leur fera des conditions qui seront une nouvelle cause de ruine, puisque, pour recevoir moins d'argent, on livrera une plus grande quantité de main-d'œuvre ou de matières qu'on n'en livrait autrefois. Et ce mal sera sans compensation ; car, au lieu de faire solder dans ses mains le prix convenu, le vendeur en demandera le plus souvent la remise dans une ville étrangère, aux mains d'un correspondant qui le lui gardera jusqu'au jour où n'existeront plus les mêmes abus. C'est ainsi que, dans notre première révolution, un grand nombre d'opérations convenues payables en espèces étaient soldées par les acheteurs anglais à Genève, Hambourg ou Amsterdam, aux mains des correspondants des vendeurs français.

L'argent fuira donc, parce qu'on ne le laisse plus s'échanger contre sa valeur réelle dès que la loi prétend donner au papier une valeur légale. Puis, quand une année de disette ou de mauvaise récolte surviendra, quand, dans ce triste état de choses qui aura découragé la production, celle-ci ne pourra plus (et ce serait bientôt) suffire aux premiers besoins, avec quoi, je le demande, achètera-t-on au dehors les blés nécessaires pour nourrir les populations affamées? Croire payer ces grains avec des marchandises serait une insoutenable folie [1], car les marchandises ne seraient ni assez nombreuses, ni toutes à la convenance des vendeurs de blé. La France est mille fois plus riche aujourd'hui encore qu'elle ne le serait sous un régime semblable à celui que nous combattons. Eh bien, dès le commencement de 1846, l'insuffisance de sa récolte l'ayant obligée à des achats lointains, elle n'a pu acquitter ces achats qu'en espèces. Le retrait subit d'une somme considérable de capitaux, fait dans ce but aux autres industries et à la circulation, est devenu la cause la plus active des catastrophes commerciales de 1847, et n'a pas peu contribué, par l'intermédiaire de cette crise, aux catastrophes politiques de 1848. Que serait-ce avec du papier-monnaie, quand on n'aurait rien à offrir aux producteurs étrangers contre le pain nécessaire à la vie? Que serait-ce? une affreuse décadence vers l'inanition irlandaise, un horrible retour à l'état sauvage, à l'anthropophagie des îles Marquises.

---

[1] Dans un état de choses normal, les marchandises qu'exporte un pays payent, à une légère différence près, celles qu'on lui importe de l'étranger. Mais quand, tout à coup, un pays demande au dehors une masse considérable de grains, il est bien évident qu'il ne peut solder ces acquisitions par des envois de marchandises. En effet, si un peuple, par suite d'une mauvaise récolte, a besoin de quatre, cinq ou dix fois plus de blé qu'il n'en achetait ordinairement à un autre peuple, ce n'est pas une raison pour que celui-ci ait besoin de quatre, cinq ou dix fois plus de marchandises qu'il n'en recevait avant la disette dont souffre le premier.

Dans ce cas, ni le vendeur de blé n'accepterait de plus considérables importations de marchandises, ni, d'ailleurs, le peuple qui achète ce blé n'aurait pu subitement accroître sa fabrication dans une proportion suffisante.

Ce sont des envois de métaux précieux qui, nécessairement, liquident ces achats exceptionnels.

On invoquera, je le sais, en faveur du papier-monnaie, l'excuse d'extrême nécessité : on dira que nos assignats, s'ils ont causé bien des ruines, ont permis aussi d'amener à fin notre grande Révolution de 1789, et de combattre l'Europe coalisée contre nous. — Oui, répondrai-je, mais d'autres procédés n'étaient-ils pas possibles? D'ailleurs, comme il s'agit de faire de l'économie sociale et non de la politique rétrospective, je n'ai pas à étudier ici comment on aurait dû ou pu agir sans faire jouer la planche aux assignats. Je me bornerai donc à rappeler l'éternelle règle de morale qui défend de servir une bonne cause par des moyens mauvais. *La fin justifie les moyens* est un principe pervers, que les hommes qui le pratiquent avec le plus d'impudence ont souvent l'hypocrisie de reprocher à ceux qui le condamnent le plus sévèrement. Cette maxime est exécrable dans tout parti qui la professe; et comme les nations sont soumises aux lois morales qui obligent les individus, je n'absous pas un gouvernement qui vole de par la loi, plus que je n'estime un individu qui emploie son adresse ou sa force à ravir le bien d'autrui. Un vol est toujours un vol, quel que soit le voleur.

Certes, à choisir, j'aime mieux les mesures abusives des princes du moyen âge; s'ils battaient de fausse monnaie, leurs écus néanmoins conservaient toujours une certaine valeur, puisque, quoique le titre en fût altéré, les métaux précieux restaient la base des pièces nouvelles. Mais, obliger par la force brutale un individu à livrer ce qu'il possède en échange d'un chiffon de papier qui ne pourra lui servir qu'à condition de spolier à son tour une autre victime, c'est, je le dis sans réserve, le comble de l'iniquité la plus dérisoire, la plus atroce des tyrannies.

Je préférerais une banqueroute partielle, je préférerais même une banqueroute totale à l'introduction du papier-monnaie dans le système financier d'un peuple, comme ressource permanente, ou dans une proportion notable. Le pays y gagnerait encore. Une banqueroute, quand elle a lieu sous l'empire de circonstances exceptionnelles et imprévues, peut n'être pas honteuse pour le gouvernement qui la déclare; et elle ne lèse jamais dans leurs intérêts qu'une ou deux générations. Le papier-monnaie, lui, est une banqueroute permanente, opiniâtre, qui occasionne presque à chaque porteur par les mains duquel il passe une perte plus ou moins sensible. La mobilité de sa valeur, et sa continuelle dépréciation, font que la plupart des opérations dans lesquelles il joue le rôle d'intermédiaire se résolvent en dommage pour une des deux parties contractantes. Aussi occasionne-t-il, pendant tout le temps de sa circulation, une telle multitude de mécomptes, que quand il arrive au dernier porteur il a déjà fait perdre au pays, fraction par fraction, une valeur mille fois plus considérable que sa valeur nominale, et cela sans que son remboursement définitif en soit davantage assuré.

Banqueroute partielle permanente, quotidienne, dont le bilan total ne peut être fourni par aucun calcul; puis, banqueroute définitive pour couronner l'œuvre : tel est en résumé le papier-monnaie que conseillent nos adversaires, et contre lequel je proteste au nom de tous nos intérêts bien entendus, comme au nom de notre bonne foi et de notre dignité nationales.

VILLERMÉ fils.

INTRODUCTION HISTORIQUE

A L'ÉTUDE

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE[1].

(Suite.)

En France, les intérêts des manufacturiers furent chaudement défendus par le célèbre Colbert, ministre des finances à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV; et l'année 1664, où fut promulgué le fameux tarif dont les articles furent arrêtés sous sa direction, a été plus d'une fois regardé, quoique bien à tort, ainsi qu'on l'a vu, comme l'*ère* du système mercantile[2].

Les lois prohibitives en faveur des manufactures furent toutes défendues avec zèle par les avocats du système mercantile et de la balance du commerce. Les facilités données à l'exportation des produits fabriqués dans le pays et les obstacles créés à l'importation des produits fabriqués de l'étranger semblaient parfaitement propres à atteindre ce résultat qu'on recherchait, l'excédant de l'exportation sur l'importation, et à faire obtenir une balance favorable. En conséquence, bien loin de regarder ces règlements comme dus à un esprit d'égoïsme et de monopole, on les considérait comme dictés par la politique la plus sage; on supposait généralement que les intérêts des manufacturiers et des commerçants s'identifiaient réciproquement, et que ces intérêts eux-mêmes s'identifiaient avec l'intérêt public. Le grand but à atteindre était d'obtenir une balance favorable dans les payements : créer des droits onéreux et des entraves à l'importation, donner des primes à l'exportation, tels étaient les moyens par lesquels il fallait y arriver. On ne doit pas être surpris qu'un système ayant pour lui tant de préjugés populaires, et qui fournissait une apologie plausible des priviléges dont jouissaient les manufacturiers et les commerçants, ait conquis autrefois ou conserve encore aujourd'hui, malgré l'anéantissement de ses principes, une grande influence dans la pratique[3].

« Il n'y a aucune exagération à affirmer, dit Storch, que très-peu d'erreurs politiques ont enfanté plus de désastres que le système mercantile. Armé du pouvoir, il a imposé des ordonnances et des prohibitions là où il aurait dû protéger. La manie de réglementer qu'il a inspirée a exercé envers l'industrie des vexations de mille espèces pour la détourner de ses voies naturelles. Le système mercantile a persuadé à chaque nation que le bien-être des nations

---

[1] Voir la livraison du 15 mai, p. 113.

[2] V. Mengotti, *Dissertation sur le Colbertisme*, ch. XI.

[3] En France, Melon et Forbonnais; en Italie, Genovesi; en Angleterre, Mun, Josiah Child, le docteur Davenant, les auteurs du *Marchand anglais*, et J. Stewart, sont les écrivains les plus distingués qui ont défendu, avec des restrictions plus ou moins étendues, les principes du système mercantile.

voisines était incompatible avec le sien propre ; de là est né le désir réciproque de se nuire et de s'appauvrir réciproquement, et avec lui cet esprit de rivalité commerciale qui a été la cause immédiate ou éloignée de la plupart des guerres modernes. C'est le système mercantile qui a poussé les nations à employer la force ou la ruse pour extorquer des traités de commerce, qui n'ont été d'aucun avantage réel pour elles-mêmes, par suite de la faiblesse ou de l'ignorance des nations. C'est ce système qui a présidé à la formation des colonies, dans le but de donner à la métropole la jouissance exclusive de leur commerce et de les contraindre à s'adresser uniquement aux marchés de la métropole. En un mot, là où ce système a produit le moins de mal, il a retardé les progrès de la prospérité nationale; partout ailleurs il a fait couler des torrents de sang, il a dépeuplé et ruiné plusieurs pays dont on pouvait supposer qu'il porterait au plus haut degré la puissance et la richesse[1]. »

Le coup porté aux anciens préjugés et aux anciens systèmes par les grandes découvertes et les événements importants qui signaleront à jamais les quinzième et seizième siècles, et l'attention plus sérieuse que le progrès de la civilisation et de l'industrie attira sur les sources de la puissance et de la richesse nationales, préparèrent la chute du système mercantile. Les avocats de la Compagnie des Indes, qui, dans son intérêt, avaient d'abord combattu les doctrines en vigueur sur l'exportation des matières métalliques, prirent insensiblement un ton plus haut, et enfin soutinrent hardiment que les métaux n'étaient autre chose qu'une denrée, et qu'il n'y avait aucune bonne raison pour en prohiber l'exportation. Des opinions analogues furent bientôt proclamées par d'autres personnes. Quelques négociants distingués commencèrent à envisager avec un esprit de doute quelques-uns des axiomes admis sur la matière, et acquirent des vues plus exactes et plus étendues sur les principes de l'échange commercial. Les nouvelles idées pénétrèrent enfin dans la Chambre des communes, et, en 1663, on abolit les statuts qui interdisaient l'exportation des espèces métalliques et du billon de l'étranger ; on accorda à la Compagnie des Indes et aux commerçants particuliers la liberté complète de les exporter en quantités illimitées.

Aux disputes qui s'étaient élevées à propos du commerce des Indes Orientales, vinrent se joindre les discussions relatives à la fondation des colonies dans l'Amérique et les Indes Occidentales, l'établissement d'une taxe obligatoire pour le soulagement des pauvres, la prohibition de l'exportation de la laine, etc., qui attirèrent, au dix-septième siècle, une très-grande partie de l'attention générale sur les questions qui se rattachaient à la politique commerciale et intérieure du pays. Dans le courant du siècle, on publia une foule de traités sur des sujets économiques. Et quoique la plupart des auteurs de ces traités fussent profondément imbus des préjugés de leur temps, on ne peut nier que plusieurs d'entre eux ne se soient affranchis de cette influence et n'aient des droits incontestables à être regardés comme les fondateurs de la théorie moderne du commerce, comme les premiers qui aient développé ces doctrines saines et libérales qui démontrent que la prospérité des Etats ne peut jamais devoir son accroissement à des règlements prohibitifs ou à l'abaissement des Etats voisins; que le véritable esprit du commerce est incompatible avec la politique égoïste et superficielle du monopole, et que l'intérêt bien entendu de

[1] Storch, *Cours d'Économie politique*, t. I, p. 102, éd. de J.-B. Say.

tous les hommes, non moins que la justice, leur commande de vivre en paix et d'entretenir réciproquement des relations sincères et amicales.

Après Mun, Josiah Child [1] (dont l'ouvrage, quoique fondé sur les principes du système mercantile, contient une foule de vues sages et libérales), William Petty [2] et Dudley North sont les économistes les plus distingués du dix-septième siècle. Ce dernier, non-seulement s'éleva au-dessus des préjugés établis de son temps, mais encore il eut assez de sagacité pour découvrir les erreurs plus subtiles et moins évidentes qui devenaient à la mode. Son traité, intitulé : *Discours sur le commerce*, où il s'occupe principalement de l'intérêt de l'argent, de la fabrication des monnaies, du *rognement des espèces* et de l'augmentation du numéraire, publié en 1691, contient une exposition bien plus juste des vrais principes du commerce, qu'aucune de celles qui avaient paru jusqu'à ce jour. North est partout le défenseur éclairé et conséquent de la liberté du commerce. On ne le voit point, comme la plupart de ses devanciers les plus distingués, bien renseigné sur un sujet et dans l'erreur sur un autre; son système est bien enchaîné et complet dans toutes ses parties. Il démontre qu'en matière de commerce les nations ont les mêmes intérêts que les particuliers, et il expose d'une manière victorieuse combien il est absurde de supposer que le commerce puisse jamais être avantageux pour un marchand en même temps qu'il est nuisible au public. Ses opinions touchant un droit seigneurial sur la fabrication de la monnaie et sur les lois somptuaires, alors très-populaires, sont également fort éclairées.

Les principes généraux établis et développés dans ce traité sont annoncés dans la préface dans les termes suivants :

« Le monde, relativement au commerce, n'est qu'une seule nation ou un seul peuple, et conséquemment les nations ne doivent être considérées que comme des particuliers.

« La ruine d'un commerce qui se faisait avec une nation ne doit pas être considérée comme une perte isolée, mais comme autant de perdu et d'anéanti dans le commerce du monde ; car, sous ce rapport, tout s'enchaîne.

« Il ne peut exister de commerce qui ne soit pas avantageux au public ; si un tel commerce se rencontre, on l'abandonne, et toutes les fois que les commerçants trouvent du profit, le public, dont ils font partie, en trouve également.

« Forcer les hommes à exercer le commerce d'une manière quelconque, qui leur est imposée, peut profiter à ceux qui les emploient ; mais le public n'y gagne rien; car, dans ce cas, c'est prendre à l'un pour donner à l'autre.

« Les lois ne peuvent fixer les prix du commerce ; ces prix doivent et veulent s'établir eux-mêmes; mais lorsqu'il arrive que des lois de cette nature exercent une action quelconque, ce sont autant d'entraves qui ne font que gêner le commerce et lui deviennent, par conséquent, préjudiciables.

« La monnaie est une marchandise dont il peut y avoir surabondance aussi bien que rareté, et cela peut même aller jusqu'à devenir un inconvénient.

« Un peuple ne peut avoir besoin de numéraire pour servir à ses transactions habituelles, ni en posséder plus qu'il ne lui est nécessaire.

---

[1] *Nouveau Discours sur le commerce*, publié d'abord en 1668, mais considérablement augmenté et modifié dans la seconde édition qui parut en 1690.

[2] *Quantulumcunque* (.....), publié en 1682.—*Anatomie politique de l'Irlande*, publiée en 1672, et autres ouvrages.

« La richesse d'un particulier ne sera pas d'autant plus grande qu'il fabriquera plus de monnaie ; il ne possédera vraiment aucune partie de cette monnaie, qu'autant qu'il en achètera des denrées pour une valeur équivalente.

« La libre fabrication de la monnaie n'est que la découverte d'un mouvement perpétuel pour fondre sans cesse des métaux et fabriquer des monnaies, et un moyen d'entretenir ainsi des orfévres et des monnayeurs aux frais du public.

« La dépréciation de la monnaie n'est qu'un moyen de se tromper réciproquement, et le public n'en retire aucun avantage ; car il ne reconnaît aucun caractère, aucune valeur que ceux qui sont intrinsèques.

« L'abaissement du titre ou du poids de la monnaie est une seule et même chose.

« Les lettres de change et l'argent comptant ne sont qu'une même chose où il n'y a d'épargné que l'allée et le retour.

« L'argent exporté dans le commerce est un accroissement pour la richesse d'une nation ; celui qu'on dépense dans la guerre et les payements à l'étranger appauvrit d'autant cette nation.

« En un mot, tout privilége accordé à un commerce ou à un intérêt quelconque, à l'exclusion d'un commerce ou d'un intérêt rival, est un abus et diminue d'autant le profit public. »

Malheureusement, cet admirable traité ne fut jamais très-répandu ; on a même de fortes raisons pour supposer qu'il fut anéanti à dessein [1] ; quoi qu'il en soit, il devint rare très-promptement ; et nous ne sachions pas qu'il ait été cité postérieurement par aucun autre écrivain, avant la première édition de notre ouvrage.

Ces larges vues, qui avaient trouvé un avocat si habile dans Dudley North, furent défendues plus tard avec plus ou moins de force par Locke [2], auteur anonyme d'une brochure sur les Indes Orientales, par Vanderlint [3], Sir Mattew Decker [4], Hume [5] et Harris [6]. Mais leurs efforts furent impuissants pour renverser le système mercantile. Leurs connaissances sur la nature de la richesse étaient confuses et contradictoires ; et comme ils ne cherchaient point à remonter aux sources ni à indiquer les causes de la richesse nationale, leurs arguments en faveur d'un système libéral semblaient quelque peu empiriques, et n'arrivaient point à faire cette impression que ne manquent jamais de produire des raisonnements déduits logiquement de principes solidement établis, lorsqu'on démontre que ces principes sont d'accord avec l'expérience. Les opinions admises par Locke sur la prééminence du travail dans la production de la richesse étaient à la fois originales et exactes ; mais dans ses

---

[1] V. Roger North, *Vie de son frère Dudley North*, p. 179.

[2] *Considérations sur l'abaissement de l'intérêt et sur l'élévation de la valeur de la monnaie* (1691), et *Nouvelles considérations sur l'élévation de la valeur de la monnaie.*

[3] *Considérations sur le commerce des Indes Orientales* (1701). C'est une brochure très-remarquable. L'auteur y a réfuté successivement les divers arguments qui ont été avancés pour justifier la prohibition des produits fabriqués des Indes Orientales ; et il a développé d'une manière très-saisissante les effets de la division du travail.

[4] *L'Argent répond à tout* (1734).

[5] *Essai sur les causes de la décadence du commerce étranger* (1744).—*Essais politiques* (1752).

[6] *Essai sur la monnaie et la fabrication de la monnaie.*

écrits postérieurs il ne continua point à éclaircir les principes de la science et n'y fit plus aucune allusion. Et bien qu'Harris ait adopté les vues de Locke et qu'il en ait déduit quelques conséquences pratiques très-importantes, ses principes généraux ne sont introduits que comme servant de préliminaires à son Traité sur la monnaie, et ils ne sont point développés avec étendue ou d'après cette méthode systématique nécessaire dans les recherches scientifiques.

Mais ce que d'autres avaient laissé inachevé fut alors tenté par un philosophe français, également distingué par la perspicacité et par l'originalité de son esprit, et la pureté et la simplicité de ses mœurs. Le célèbre Quesnay, médecin attaché à la Cour de Louis XV, eut le mérite d'être le premier qui essaya de rechercher et d'analyser les sources de la richesse, dans le but d'établir les principes fondamentaux de l'économie politique, et qui, en conséquence, lui donna une forme systématique et l'éleva au rang de science. Le père de Quesnay était un petit propriétaire, et Quesnay lui-même ayant été élevé à la campagne, était naturellement disposé à considérer l'agriculture avec une prédilection particulière. Dès sa jeunesse il fut frappé de l'état d'abaissement de l'agriculture en France, et il s'occupa de découvrir les causes qui s'étaient opposées aux progrès que devaient lui assurer l'industrie de ses habitants, la fertilité du sol et la bonté du climat. En poursuivant ses recherches, il s'aperçut bientôt que la prohibition de l'exportation du blé et la préférence donnée par la politique de Colbert à l'industrie et au commerce sur l'agriculture, formaient les obstacles les plus puissants aux progrès et au perfectionnement de cette dernière. Mais Quesnay ne se contenta point de faire voir l'injustice de cette préférence et ses conséquences funestes. Son zèle pour les intérêts de l'agriculture le conduisit à la placer, non-seulement au même rang que l'industrie et le commerce, mais encore à lui assigner un rang supérieur, en s'efforçant de montrer que l'agriculture est la seule espèce d'industrie utile à la richesse d'une nation. Se fondant sur ce fait incontestable que tout produit qui satisfait nos besoins ou nos désirs doit venir primitivement de la terre, Quesnay proclama comme une vérité évidente par elle-même et comme la base de son système, que *la terre est la source unique de la richesse*, et il soutint que le travail ne peut, en aucune façon, produire une valeur nouvelle, excepté lorsqu'il est appliqué à l'agriculture, en comprenant sous cette dénomination la pêche et l'exploitation des mines. Les changements qui s'opèrent sous l'influence puissante de la force végétative de la nature, et l'impuissance de Quesnay à expliquer l'origine et les causes de la rente, le confirmèrent dans son opinion. Cette circonstance, que de tous ceux qui se livrent à des opérations industrielles, il n'y a que les cultivateurs du sol qui payent une rente pour l'usage des agents naturels, lui parut une preuve que l'agriculture est la seule espèce d'industrie qui donne un excédant net, *un produit net* en sus des frais de production. Quesnay convenait que les fabricants et les marchands sont utiles à un très-haut degré ; mais il soutenait que, ne réalisant point le produit net sous la forme de rente, la valeur qu'ils ajoutaient aux matières premières des produits qu'ils fabriquent, ou qu'ils transportent d'un lieu à un autre, est à peine équivalente à la valeur du capital ou du fonds qu'ils ont consommé pendant le temps employé nécessairement à ces opérations.

Ces principes posés, Quesnay arriva à partager la société en trois classes : la première ou la classe productive, par l'intervention de laquelle toute richesse

est produite, se compose des fermiers et des laboureurs qui se livrent à l'agriculture, vivent d'une portion du produit de la terre qui leur est réservée comme salaire de leur travail et comme le profit raisonnable qu'ils tirent de leur capital ; la seconde classe, ou la classe des propriétaires, se compose de ceux qui vivent du revenu de la terre ou du produit net prélevé par les cultivateurs du sol après qu'ils ont déduit leurs frais indispensables ; et la troisième classe, ou classe improductive, est celle des fabricants, des marchands, des serviteurs à gages, etc., vivant uniquement des salaires qui leur sont payés par les deux premières classes, et dont le travail, quoique extrêmement utile, n'ajoute rien à la richesse nationale. Il devient évident qu'en supposant cette classification basée sur des principes légitimes, tous les impôts doivent frapper les propriétaires fonciers. La troisième classe, ou la classe improductive, ne possède que ce qu'elle reçoit des deux autres, qui ne lui donnent que le salaire indispensable pour la mettre à même de subsister et de continuer à leur accorder ses services ; et si l'on faisait un retranchement quelconque sur les bénéfices et les salaires justes et raisonnables des cultivateurs du sol ou de la classe productive, cette mesure paralyserait leurs efforts et répandrait la misère et la pauvreté parmi eux, en tarissant la source unique de la richesse. Il suit de là, nécessairement, en adoptant la théorie de Quesnay, que toutes les dépenses du gouvernement et les diverses charges publiques, de quelque manière qu'elles soient établies, doivent être, en fin de compte, défrayées par le produit net ou le revenu des propriétaires du sol ; et, en conséquence de ce principe, Quesnay proposait d'abolir tous les impôts existants pour les remplacer par un *impôt unique* qui frapperait directement le produit net ou la rente de la terre.

Mais, quoique bien pénétré de la prépondérance de l'agriculture sur toutes les autres espèces d'industrie, Quesnay ne réclamait point pour elle de faveur ou de protection exclusive. Il soutenait avec raison que ce qui pourrait servir le plus utilement les intérêts des agriculteurs et de toutes les autres classe de la société, serait l'établissement d'un système de complète liberté. « Qu'on « maintienne, dit-il dans l'énoncé d'une de ses maximes générales, l'entière « liberté du commerce ; car la police du commerce intérieur et extérieur la « plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'Etat, consiste « dans LA PLEINE LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE [1]. »

Quesnay démontrait qu'il ne pouvait jamais être de l'intérêt des propriétaires et des cultivateurs du sol d'entraver ou de décourager l'industrie des marchands, des artisans et des industriels ; car, disait-il, plus grande sera leur liberté, plus grande aussi sera la concurrence, et plus leurs services, conséquemment, seront à bon marché. Et d'un autre côté, il ne peut jamais être de l'intérêt des classes improductives de gêner ou d'opprimer les agriculteurs en empêchant la libre exportation de leurs produits ou en provoquant l'établissement de règlements prohibitifs d'une nature quelconque. Lorsque les cultivateurs jouissent de la plus grande liberté possible, leur industrie et par conséquent le produit net qu'ils en retirent, le seul fonds d'où puisse jamais sortir une augmentation dans la richesse nationale, doit atteindre le plus haut degré d'accroissement.

En suivant ce système libéral et généreux [2], l'établissement d'une liberté en-

---

[1] *Physiocratie*, première partie, p. 119.

[2] *Richesse des nations*, 1 vol. in-8°, p. 303.

tière, d'une complète sécurité et d'une parfaite justice est le seul et infaillible moyen d'assurer le plus haut degré de prospérité à toutes les classes.

« On a vu, dit M. Mercier de la Rivière, celui qui a le mieux exposé le système de Quesnay, qu'il est de l'essence de l'ordre que l'intérêt particulier d'un seul ne puisse jamais être séparé de l'intérêt commun de tous; nous en trouvons une preuve bien convaincante dans les effets que produit, naturellement et nécessairement, la plénitude de la liberté qui doit régner dans le commerce pour ne point blesser la propriété. L'intérêt personnel, encouragé par cette grande liberté, presse vivement et perpétuellement chaque homme en particulier, de perfectionner, de multiplier les choses dont il est vendeur, de grossir ainsi la masse des jouissances qu'il peut procurer aux autres hommes, afin de grossir, par ce moyen, la masse des jouissances que les autres hommes peuvent lui procurer en échange. *Le monde alors va de lui-même;* le désir de jouir et la liberté de jouir ne cessant de provoquer la multiplication des productions et l'accroissement de l'industrie, ils impriment à toute la société un mouvement qui devient une tendance perpétuelle vers son meilleur état possible [1]. »

L'occasion se présentera ailleurs d'examiner les principes de cette théorie si ingénieuse; il nous suffit, quant à présent, de remarquer que Quesnay et ses disciples, en supposant que l'agriculture était la source unique de la richesse, parce que la matière ou la substance de toutes les denrées provenait primitivement de la terre, se méprenaient complétement sur la nature de la production et supposaient, en réalité, que la richesse consistait dans la matière; tandis que dans son état naturel, la matière possède, très-rarement, une utilité immédiate ou directe, et est constamment dépouillée de valeur. Le travail nécessaire pour approprier la matière, pour la façonner et la rendre propre à notre usage, est le seul intermédiaire par lequel elle acquiert de la valeur et devient richesse. On ne produit point la richesse en ajoutant une parcelle quelconque à la matière répandue sur notre globe, cette matière n'étant susceptible ni d'augmentation ni de diminution. Toutes les opérations de l'industrie ont pour but de créer la richesse en donnant de l'utilité à la matière préexistante, et l'on verra plus tard que le travail du manufacturier et du commerçant est, sous tous les rapports, aussi créateur d'utilité, et conséquemment de richesse, que le travail de l'agriculteur. Et la culture du sol n'est pas, comme Quesnay le supposait, la seule espèce d'industrie qui donne un produit net, déduction faite des frais de production. Toutes les fois qu'on ne cultive que les meilleurs terrains, on ne retire pas de la terre un revenu ou un produit net; et ce n'est qu'après qu'on s'est adressé aux terrains les moins fertiles et lorsque par conséquent les facultés productrices du travail et du capital employés à la culture commencent à diminuer, que la rente commence à apparaître; de sorte que la rente, au lieu d'être une conséquence de la *productivité* supérieure de l'industrie agricole, n'est, en réalité, qu'une conséquence de ce qu'une terre est plus productive qu'une autre.

C'est en 1758 que parut à Versailles, accompagné d'éclaircissements, le Tableau économique, comprenant une série de formules établies par Quesnay,

---

[1] *L'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques,* tome II, p. 444.

et ayant pour but de montrer les phénomènes variés qui accompagnent la production de la richesse, et la manière dont elle se distribue entre les classes des producteurs et des propriétaires et les classes improductives; la nouveauté et l'originalité de la théorie exposée dans ce tableau, sa forme systématique et le système libéral d'échange commercial qu'il recommandait, lui firent en peu de temps une très-haute réputation[1]. Il est à regretter que les amis et les disciples de Quesnay, parmi lesquels nous devons citer le marquis de Mirabeau, Mercier de la Rivière, Dupont de Nemours, Saint-Peravy, Turgot et d'autres hommes distingués en France, en Italie et en Allemagne, dans leur zèle pour les doctrines de Quesnay qu'ils s'efforçaient de défendre et de propager avec enthousiasme, se soient montrés plutôt des sectaires que ce qu'ils étaient véritablement, des gens honnêtes et sincères cherchant la vérité. C'est ce qui fait qu'ils ont toujours été considérés, en effet, comme une secte connue sous le nom d'*économistes* ou de *physiocrates*, et que leurs ouvrages sont caractérisés par une uniformité extraordinaire[2].

Mais, malgré les reproches qu'on peut leur adresser, on ne peut nier que les travaux des économistes n'aient puissamment contribué à accélérer les progrès de la science. On sentit alors la nécessité, en raisonnant sur des sujets qui se rattachaient à la richesse nationale, de soumettre à une analyse plus exacte et plus approfondie les sources de cette richesse et les lois qui président à sa production et à sa distribution. Par suite de cet examen, on se convainquit bientôt que les théories des économistes et des partisans du système mercantile étaient toutes deux erronées et incomplètes; et que, pour asseoir la science sur de solides fondements il fallait l'embrasser d'un point de vue

---

[1] Voy. l'appendice, note A, pour quelques nouvelles remarques sur la Théorie économique.

[2] Voici la liste des principaux ouvrages publiés par les Physiocrates français :

Tableau économique et Maximes générales du gouvernement économique, par François Quesnay; in-4°, Versailles, 1758.

Théorie de l'Impôt, par M. de Mirabeau; in-4° et in-12, 1760.

La Philosophie rurale, par M. de Mirabeau; in-4, et 3 t. in-12, 1763.

L'Ordre naturel et essentiel des Sociétés politiques, par Mercier de la Rivière; in-4°, et 3 tom. in-12, 1767.

Sur l'Origine et les progrès d'une science nouvelle, par Dupont de Nemours; 1767.

La Physiocratie, ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain, Recueil des principaux ouvrages économiques de M. Quesnay, rédigé et publié par Dupont de Nemours; 2 parties, 1767.

Lettres d'un citoyen à un magistrat sur les vingtièmes et les autres impôts, par l'abbé Baudeau; in-12, 1768.

Mémoire sur les effets de l'Impôt indirect, qui a remporté le prix proposé par la Société royale d'agriculture de Limoges; par Saint-Péravy; in-12, 1768.

Réflexions sur la formation et la distribution des richesses; in-8, 1771. — C'est le meilleur des ouvrages fondés sur les principes des économistes, et, à quelques égards, c'est le meilleur ouvrage sur la science qui ait paru avant la *Richesse des nations*.

Le Journal d'agriculture et les Ephémérides du citoyen renferment plusieurs articles importants donnés par Quesnay et les autres principaux économistes.—Les *Ephémérides* commencèrent en 1767, et cessèrent de paraître en 1775; elles furent dirigées d'abord par l'abbé Baudeau, et plus tard par Dupont.

Le lecteur trouvera dans la nouvelle édition de l'*Encyclopédie britannique* des détails assez complets sur la vie de Quesnay, qui, contrairement à celle de beaucoup de gens de lettres, fut féconde en aventures et en incidents.

bien plus étendu, et rechercher ses principes, non dans quelques faits isolés et tronqués ou dans des abstractions métaphysiques, mais dans la connexion et les rapports existant entre les divers phénomènes qui se produisent dans les progrès de la civilisation. Le comte de Verri, dont les *Méditations sur l'Economie politique* furent publiées en 1771, démontra la fausseté des opinions admises par les économistes touchant la supériorité de la faculté productive du travail appliqué à l'agriculture; et il montra qu'en réalité toutes les opérations de l'industrie consistent à modifier la matière préexistante [1]. Mais Verri n'indiqua point les conséquences qui découlent de ce principe important; et, ne possédant point des notions claires et précises sur ce qui constitue la richesse, il ne tenta point de découvrir les moyens qui rendent le travail plus facile. Il enrichit de quelques additions importantes plusieurs branches de la science, et il eut assez de sagacité pour découvrir les erreurs des systèmes de ses devanciers; mais la tâche de remplacer ces systèmes par un système supérieur exigeait des talents d'un ordre bien plus élevé.

Enfin, en 1776, notre illustre compatriote, Adam Smith, publia la *Richesse des nations*, ouvrage qui a fait pour l'économie politique ce qu'avait fait pour la philosophie l'*Essai* de Locke sur l'entendement humain. C'est dans cet ouvrage que, pour la première fois, la science fut traitée avec tous ses développements, et que furent établis, à l'abri de toute objection et de toute controverse, les principes fondamentaux sur lesquels repose la production de la richesse. Contrairement à l'opinion des économistes, Smith montra que le travail est la source unique de la richesse, et que le désir d'augmenter notre fortune et d'agrandir notre position dans le monde, désir qui naît avec nous et ne nous abandonne qu'à la mort, nous pousse à épargner et à accumuler. Il montra aussi que le travail, appliqué à l'industrie et au commerce, produit la richesse aussi bien que lorsqu'il est appliqué à la culture de la terre; il indiqua les diverses manières de rendre le travail plus productif; il analysa et il exposa d'une manière admirable l'augmentation des facultés productives du travail par le fait de sa division entre les différents individus et les différents pays, et par l'application de la richesse accumulée, ou du capital, à des entreprises industrielles. Il montra aussi, contrairement à l'opinion généralement admise par les commerçants et les hommes d'Etat de son temps, que la richesse ne consiste pas dans l'abondance de l'or et de l'argent, mais dans l'abondance des diverses choses nécessaires ou commodes, ou des moyens de se procurer les jouissances de la vie; il fit voir, qu'en toute circonstance, il est d'une politique éclairée de laisser les individus s'occuper de leurs intérêts de la manière qu'ils les comprennent eux-mêmes; que s'ils s'adonnent à des industries qui leur sont avantageuses, ces industries le deviennent également pour le public; et que tout règlement ayant pour but d'imposer à l'industrie des voies particulières, ou de fixer la nature des échanges qui doivent se faire entre les différentes parties d'un même pays, ou bien entre

---

[1] *Réunir et séparer* sont les seuls éléments que l'esprit humain retrouve en analysant l'idée de production; ce qui se passe par rapport à la production de la valeur ou de la richesse, lorsque la terre, l'air et l'eau répandus dans les plaines se transforment en grains, est la même chose que ce qui a lieu lorsque la main de l'homme transforme en velours la matière glutineuse d'un insecte, ou que quelques petits morceaux de métal sont ajustés pour former une montre à répétition. (*Médit. sur l'Econom. politiq.*, troisième partie.)

des contrées éloignées et indépendantes l'une de l'autre, est impolitique et nuisible, anéantit les droits des individus, et contrarie les progrès d'une véritable richesse et d'une prospérité durable.

Ce fait que la notion précise de quelques-uns des principes les plus importants de Smith, et que des traces de leur ensemble peuvent se trouver dans les ouvrages de ses devanciers, n'ôte rien ou presque rien au mérite de cet auteur. En adoptant les découvertes déjà faites, Smith se les est rendues propres. Il a démontré la vérité de principes que ses devanciers n'avaient le plus souvent rencontrés que par hasard ; il a isolé ces principes des erreurs qui les avaient altérés, et a indiqué leurs conséquences éloignées, tracé leurs limites, leur liaison réciproque et leur importance dans la pratique, et il en a formé un système d'une magnifique ordonnance.

Mais quelque excellent que soit l'ouvrage de *la Richesse des nations*, on ne peut nier cependant qu'il ne contienne des erreurs, et même des erreurs qui ne sont pas d'une légère importance. Smith n'énonce pas qu'en s'appliquant aux industries qui leur sont le plus avantageuses, les particuliers s'appliquent nécessairement à celles qui sont en même temps le plus avantageuses pour le public. Son penchant pour le système des économistes, penchant qui se fait jour dans toutes les parties de son ouvrage, l'a fait s'écarter des principes éclairés de son propre système, au point d'avancer que la préférence manifestée par les individus pour telle ou telle occupation n'est pas toujours une véritable preuve de l'avantage qu'en doit retirer le public. A ses yeux, l'agriculture était le plus productif de tous les travaux, bien qu'il ne fût pas le seul; il pensait que le commerce intérieur est plus productif que le commerce extérieur, et que ce dernier est plus productif que le commerce de transport. Cependant, il est évident que ces distinctions sont complétement erronées. Un Etat n'étant que la réunion des individus qui résident dans un pays, il suit de là que tout ce qui est avantageux pour chacun isolément doit l'être également pour tous les individus pris collectivement; et il est clair que l'intérêt de ces individus les empêchera de s'engager dans des entreprises industrielles et commerciales, si ces entreprises ne donnent des bénéfices aussi considérables, et ne sont pas, en conséquence, aussi avantageuses pour le public que l'agriculture. L'opinion du docteur Smith relativement à l'*improductivité* du travail (*qui ne se réalise pas*) dans une denrée fixe et échangeable, paraît, au premier coup d'œil, ne pas être plus solidement fondée que celle des économistes sur l'*improductivité* du commerce et de l'industrie; et nous en démontrerons pleinement la fausseté dans la suite de cet ouvrage. Peut-être, cependant, le principal défaut de *la Richesse des nations* consiste-t-il dans les doctrines erronées qui s'y trouvent émises sur la valeur invariable du blé, et sur l'influence qu'exercent sur les prix des denrées les oscillations des salaires et des profits. C'est là ce qui a empêché Smith d'avoir des notions claires et exactes sur la nature et les sources de la rente, et sur les lois qui régissent le taux des profits ; c'est là ce qui, par suite, a gâté ses conclusions théoriques dans les parties de son ouvrage qui traitent de la distribution des richesses et des principes de l'impôt.

Mais, après avoir fait une part raisonnable à ces défauts et à quelques autres, il reste encore dans *la Richesse des nations* assez de mérite pour faire regarder Smith comme le véritable fondateur de la théorie moderne de l'économie politique. S'il n'a pas laissé un ouvrage parfait de tous points, il a laissé, après tout, un ouvrage qui renferme plus de vérités utiles qu'aucun autre n'en a

transmis au monde avant lui ; il a tracé et aplani la route; c'est en la suivant que d'autres philosophes ont pu perfectionner ce qu'il avait laissé incomplet, rectifier les erreurs dans lesquelles il était tombé, et faire plusieurs découvertes nouvelles et importantes. *La Richesse des nations* doit donc être placée au premier rang de ces ouvrages qui ont contribué à propager les idées libérales dans le monde, à l'éclairer et à l'enrichir, soit que nous considérions la sagesse des doctrines énoncées, la libéralité et la possibilité d'application de ses conclusions pratiques, ou l'influence puissante qu'il a exercée sur les progrès de la science, et, par-dessus tout, sur la politique et le gouvernement des nations.

On a longtemps confondu l'Economie politique avec la Politique ; et il est hors de doute qu'elles sont très-étroitement liées, et qu'il est souvent impossible de traiter les questions qui appartiennent à l'une, sans toucher plus ou moins aux principes et aux conclusions de l'autre. Mais, toutefois, les deux sciences se distinguent suffisamment dans leurs caractères principaux. Les lois qui régissent la production et la distribution de la richesse sont les mêmes pour tous les pays et pour toutes les classes de la société. Les circonstances qui sont favorables ou défavorables à l'accroissement de la richesse et de la population, dans une République, peuvent exister également et exercer exactement la même influence dans une monarchie. La sécurité dans la jouissance de la propriété, sans laquelle il ne peut y avoir d'efforts constants et continuels; la liberté de s'adonner aux diverses branches d'industrie, si nécessaire pour mettre en action les diverses facultés et les diverses ressources des talents et de l'invention humaine ; l'économie apportée dans les dépenses publiques, si utile à l'accumulation de la richesse nationale, ne sont pas l'apanage exclusif de telle ou telle forme de gouvernement. Si l'on voit des Etats libres faire généralement les progrès les plus rapides dans l'augmentation de la richesse et de la population, c'est une conséquence plutôt indirecte qu'immédiate de leur constitution politique ; cela résulte de ce qu'il y paraît plus probable que le droit de propriété sera plus respecté, que l'exercice de l'industrie sera moins entravé, et que le revenu public sera plus judicieusement perçu et dépensé sous un gouvernement populaire, plutôt que de ce seul fait qu'une plus grande portion du peuple aura la liberté d'exercer ses droits et de jouir de ses priviléges politiques. Donnez les mêmes garanties aux sujets d'une monarchie absolue, et ils feront les mêmes progrès. L'industrie n'a pas besoin d'être stimulée par des avantages extérieurs, le surcroît de jouissances et de bien-être qu'elle procure s'est toujours trouvé un aiguillon assez puissant pour assurer les efforts les plus persévérants ; et, quelle qu'ait été la forme du gouvernement, les pays qui ont fait des progrès dans la carrière des améliorations ont toujours été ceux où les charges publiques ont été modérées, la liberté de l'industrie maintenue ; les pays dans lesquels chaque individu a pu paisiblement jouir des fruits de son travail, cultiver son intelligence et échanger ses idées avec ses semblables. La richesse d'un pays se fonde donc moins sur son organisation politique que sur les talents et le génie de ceux qui le gouvernent. L'économie, la modération et l'intelligence, lorsqu'elles sont le partage de ceux qui tiennent le pouvoir, ont souvent élevé des monarchies absolues au plus haut degré d'opulence et de prospérité ; au contraire, les divers avantages dus à un système plus libéral de gouvernement n'ont pas toujours empêché des Etats libres d'être appauvris et

épuisés par la folie, l'intolérance et la politique à courte vue des chefs d'une République.

L'Economie politique se distingue donc suffisamment de la Politique. L'écrivain politique examine les principes qui servent de base au gouvernement; il s'efforce de déterminer dans quelles mains l'autorité suprême peut être placée avec le plus d'avantage, et il développe les devoirs et les obligations réciproques des gouvernants et des gouvernés. L'économiste ne prend pas un essor si élevé. Ce n'est pas la constitution du gouvernement, mais ses *actes* qu'il prétend juger, Toutes les mesures qui affectent la production et la distribution de la richesse rentrent nécessairement dans la sphère de ses observations et sont librement discutées par lui. Il examine si ces mesures sont en harmonie avec les principes de la science et si elles sont propres à servir les intérêts généraux. Dans le premier cas, il montre la nature et l'étendue des avantages qu'elles procurent; dans le second, il montre en quoi elles sont vicieuses, et dans quelle proportion elles doivent probablement être nuisibles. Mais il se livre à cette enquête sans rechercher la nature du gouvernement qui a prescrit ces mesures; qu'elles soient émanées du Conseil privé d'un monarque absolu ou de l'Assemblée représentative d'un Etat libre, cette circonstance, d'une très-grande importance sous d'autres rapports, ne peut altérer les principes immuables qui le guident dans son appréciation.

On a aussi confondu souvent l'Economie politique avec la Statistique, mais il est encore plus facile de la séparer et de la distinguer de cette dernière science. Le but de la Statistique est de décrire l'état d'un pays à une époque donnée; le but de l'Economie politique est de découvrir les causes qui ont amené l'état où se trouve ce pays et les moyens qui peuvent accroître indéfiniment sa richesse et sa population. L'économiste est au statisticien ce que l'astronome est au simple observateur des astres; l'économiste prend les faits qui lui sont fournis par les recherches des statisticiens, et après avoir comparé entre eux ces faits et ceux qui sont tirés d'autres sources, il s'applique à trouver leurs rapports et leur dépendance mutuelle. A l'aide d'une patiente induction, d'une observation attentive des circonstances qui accompagnent l'action de certains principes, il découvre les effets qu'ils produisent réellement, et combien ils sont sujets à être modifiés par l'action d'autres principes. C'est ainsi qu'il parvient à dévoiler les diverses lois générales qui gouvernent et unissent les intérêts, contraires en apparence, mais réellement semblables de toutes les classes de la société, et qu'il peut fixer ces lois avec toute la certitude qui appartient aux conclusions tirées de l'expérience et de l'observation.

MAC CULLOCH.

(Traduit de l'anglais par M. A. Planche.)

DE LA

CENTRALISATION ADMINISTRATIVE

ET DE SES DANGERS

DANS UN ÉTAT DÉMOCRATIQUE;

PAR M. ÉT. ANISSON,

Ancien sous-préfet[1].

Les événements politiques et le renvoi à l'Assemblée législative de la loi organique sur l'administration intérieure ont remis à l'ordre du jour la grave question abordée par M. Et. Anisson.

Sur ce terrain, deux opinions sont en présence : l'une, très-populaire dans les départements, condamne d'une manière absolue le principe de centralisation ; l'autre défend le principe, tout en réclamant la réforme des abus et des exagérations qui lui ont créé de nombreux adversaires. M. Et. Anisson soutient avec chaleur la première opinion ; le vénérable Henrion de Pensay, MM. Gérando, de Cormenin, Macarel, Vivien, Dupin aîné, de Serrigny, et beaucoup de publicistes éminents professent la seconde.

Ce n'est pas trop pour nous de ces autorités respectables pour appuyer les observations que nous voulons soumettre à M. Et. Anisson. Ses connaissances spéciales comme administrateur et le nom qu'il porte donnent à ses paroles une autorité que nous n'aurions peut-être pas eu la hardiesse de combattre, si nous n'avions eu à lui opposer qu'une conviction personnelle, sans autre valeur que la sincérité ; mais la hardiesse nous vient avec de pareils auxiliaires, et, sans prétendre engager avec nous dans la lutte la rédaction du *Journal des Economistes*, nous acceptons individuellement le débat.

Le travail de M. Et. Anisson est tout politique. Emu des attaques dangereuses dirigées contre l'ordre social par les révolutionnaires de toutes les nuances, alarmé de la force qu'ils trouvent dans la centralisation administrative lorsqu'ils sont parvenus à escalader le pouvoir, il propose, comme moyen efficace de prévenir le retour de semblables tentatives, ou tout au moins d'en annuler le succès, d'affranchir les communes et les départements de tout lien hiérarchique, de toute subordination envers l'autorité centrale. Tout le livre est dans cette proposition, et dans la critique des éventualités qui la font juger nécessaire à l'auteur.

Que M. Et. Anisson nous permette de le lui dire, il n'a pas, suivant nous, posé la question sur son véritable terrain. Agité de préoccupations spéciales,

---

[1] In-8, chez Lebrument, libraire-éditeur à Rouen; et à Paris, chez Guillaumin et Ce.

il nous semble avoir perdu de vue l'ensemble du problème pour n'en examiner qu'un des côtés, ce qui ne lui a pas permis de résoudre d'une manière complète, à notre sens, la grave question d'économie publique posée par les événements, et que l'on doit formuler ainsi : *La centralisation administrative peut-elle exister sans inconvénient dans un Etat démocratique ?*

A cette question, M. Et. Anisson, préoccupé, comme nous l'avons dit, répond négativement. Nous sommes d'un avis contraire, et voici nos raisons :

Nous considérons la société comme une association mutuelle, formée dans un but de protection, de sécurité, de conservation et de progrès. La mise de chaque citoyen dans la société est l'abandon d'une partie de ses droits individuels, pour arriver à jouir d'une manière plus tranquille, plus complète, plus assurée de ses autres droits ; la somme des droits individuels ainsi abandonnés et mis en commun constitue le droit social.

Lorsque la société est librement formée, l'apport social débattu et réglé par tous les intéressés ou par leurs représentants, il n'existe pas d'antagonisme réel entre le droit social et les droits individuels. La lutte ne s'établit que lorsque la force ou la ruse interviennent, soit de la part du pouvoir, dépositaire des droits sociaux, pour étendre ses prérogatives, soit de la part de quelques-uns des associés pour reprendre une partie de leur apport, tout en continuant à jouir des avantages que procure la société.

Ces conflits, si communs depuis un demi-siècle entre les peuples et leurs gouvernements, sont, suivant nous, beaucoup moins à redouter sous le régime démocratique que sous tout autre. Le pouvoir n'étant pas personnel et la délégation pouvant être retirée ou modifiée par un acte de la majorité, celle-ci n'a pas de résistance à vaincre pour se faire écouter, ni dès lors de violence à exercer pour obtenir par la force une obéissance que le libre usage de ses droits lui garantit. Sans doute les pouvoirs démocratiques ne sont pas à l'abri des attaques des minorités audacieuses, mais ils partagent en cela le sort de tous les gouvernements ; sauf toutefois cette différence importante, que dans ces circonstances malheureuses ils ont plus de force pour se défendre, ainsi qu'on l'a vu en juin 1848, parce que c'est l'intérêt social qu'ils représentent et non pas un intérêt spécial de famille ou de caste.

En établissant que le régime démocratique admettait, non-seulement aussi bien, mais mieux que le régime monarchique, l'existence d'un pouvoir social fort et énergique, nous croyons avoir rendu facile la solution du problème posé plus haut. Du moment, en effet, que le principe du pouvoir est admis, la question de sa forme, c'est-à-dire du mode suivant lequel il doit s'exercer, est réduite à ces simples termes : — Quel est l'organisme politique et administratif le plus propre à faciliter la manifestation, c'est-à-dire l'action directe, rapide, et sûre du droit social ?

Les grands constituants de notre première Révolution ne se sont pas mépris sur ce point. L'Unité a été la règle constante de leur conduite. Le principe de subordination, la nécessité du contrôle à exercer par les dépositaires de l'autorité sur tous les actes des administrations locales dans leurs rapports avec les intérêts publics, avec l'exécution uniforme de la loi sur toutes les parties du territoire, sont sans cesse proclamés par eux.

« Les officiers municipaux, porte l'instruction à la suite du décret du 14 « décembre 1789, se convaincront aisément que toutes les fonctions intéres- « sant la nation en corps et l'uniformité du système général, excèdent les

« droits et les intérêts particuliers de leurs communes ; qu'ils ne peuvent pas « exercer ces fonctions en qualité de simples représentants de leurs commu- « nes, mais seulement en celle de préposés et d'agents de l'administration « générale, et qu'ainsi, pour toutes ces fonctions qui leur seront déléguées « par un pouvoir différent et supérieur, il est juste qu'ils soient entièrement « subordonnés à l'autorité des administrations de département et de district. »

La surveillance et le contrôle de l'autorité supérieure sur l'exercice des pouvoirs propres des communes sont également réservés par la loi de 1789, « parce qu'il importe, dit l'instruction, à la grande communauté nationale que « toutes les communes particulières, qui en sont les éléments, soient bien « administrées ; qu'aucun dépositaire du pouvoir n'abuse de ce dépôt, et que « tous les particuliers qui se prétendront lésés par l'administration munici- « pale puissent obtenir le redressement des griefs dont ils se plaindront. »

« L'Etat est un, porte une autre instruction du 22 décembre 1789 ; les dé- « partements ne sont que des sections du même tout : une administration « uniforme doit donc les embrasser tous dans un régime commun. Si les « corps administratifs, indépendants et en quelque sorte souverains dans « l'exercice de leurs fonctions, avaient le droit de varier à leur gré les prin- « cipes et les formes de l'administration, la contrariété de leurs mouvements « partiels, détruisant bientôt la régularité du mouvement général, produirait « la plus fâcheuse anarchie. »

Ces principes, proclamés le lendemain d'une révolution dont le premier acte avait été l'émancipation des individus et celle des communes, sont la base du système administratif qui a régi la France depuis soixante ans et l'a faite ce qu'elle est ; système que dans le langage politique on a nommé *centralisation*, dont les développements ont suivi les progrès de la société française, parce qu'il est conforme à son génie, et dont l'origine remonte aux premières conquêtes de la liberté municipale, et non, comme on l'a dit à tort, à la loi du 28 pluviôse an VIII, qui a faussé le principe en l'exagérant, mais ne l'a pas inventé.

Ce principe, qui a tant de fois sauvé la France des attaques de ses ennemis, des erreurs ou des crimes de ses gouvernants, est, suivant nous, celui qui doit continuer à régir la France démocratique, non pas seulement parce qu'il existe et peut fonctionner sans inconvénient avec le régime nouveau, mais parce qu'il est de beaucoup supérieur au système que l'on voudrait lui substituer et dans lequel les communes et les départements seraient émancipés de la tutelle du pouvoir central.

Sans rechercher dans la jurisprudence ou dans l'histoire administrative les preuves matérielles des dangers que présenterait cette émancipation, il suffit de réfléchir pour s'en rendre compte.

Remettez aux administrations municipales le droit de prendre sans contrôle des arrêtés de police, et vous verrez les communes, où l'élément ouvrier domine, mettre à l'essai les combinaisons les plus déplorables du socialisme : tarifer les salaires, limiter le temps du travail, fixer le prix des denrées.

Confiez-leur la surveillance et l'autorisation des établissements incommodes, dangereux ou insalubres, et bientôt un arbitraire intolérable sera la conséquence de cette mesure. Comme après la loi du 15 novembre 1791, chaque commune aura sa règle, et la manière d'appliquer cette règle changera à chaque renouvellement d'administration ; tantôt on frappera sur la pro-

priété en autorisant des usines très-dangereuses au centre des villes les plus populeuses, et tantôt on frappera sur l'industrie en prononçant l'interdiction d'usines dont on aura permis la création. Les capitalistes et les propriétaires souffriront également, et bientôt les grandes entreprises s'arrêteront. (Disc. de M. d'Argout à la Ch. des pairs, 27 avril 1827.)

S'agira-t-il de finances? Sans parler du gaspillage et du mauvais emploi des deniers communaux, vous verrez sur certains points les forces contributives du pays épuisées par les dépenses locales et les agents du Trésor impuissants à faire rentrer les impôts dus à l'Etat, tandis que sur d'autres points on refusera de faire des fonds pour des dépenses obligatoires, on s'abstiendra de prendre part à des travaux d'utilité collective, et l'exercice du culte, l'instruction primaire, la grande et la moyenne vicinalité se trouveront compromis.

La répartition des charges publiques ne variera pas moins que les systèmes de dépenses et de comptabilité. Ici l'impôt progressif, là des taxes écrasantes sur les consommations, ailleurs l'impôt sur les revenus; et tout cela sans contrôle, sans recours possible des citoyens lésés contre les décisions souveraines des autorités municipales.

Un pareil régime ne serait pas celui de la liberté, mais le règne de l'anarchie, la ruine de la société. Que la Montagne le vante comme moyen d'arriver, au moins partiellement, à l'organisation du travail, au minimum des salaires, à l'impôt forcé sur les riches, — que des légitimistes aveugles s'en servent comme d'une arme de guerre pour fédéraliser les provinces et nous conduire à une troisième Restauration, au prix de nouvelles secousses révolutionnaires, nous le comprenons : pour les premiers c'est un but, pour les seconds un moyen; mais, loin de nous joindre à eux, nous considérons comme un devoir de les combattre, même au risque de rencontrer dans leurs rangs des conservateurs égarés, comme nous semble l'être M. Et. Anisson.

Tous les pouvoirs tombent par l'excès de leur principe : l'autorité royale par le despotisme, le régime constitutionnel par l'oligarchie; le germe de ruine des Etats démocratiques est dans l'abus de la liberté, dans l'usage sans limite et sans frein des droits individuels, c'est-à-dire dans l'anarchie. La tâche d'un législateur prudent est donc de prévenir le mal en ménageant des contrepoids exactement calculés pour rétablir l'équilibre, en donnant une grande force au pouvoir social, à l'action de la loi et à l'autorité de ses agents; or, l'instrument le plus parfait de cette force, celui qui donne le plus d'effet utile et le moins de frottement, c'est la *centralisation*, dégagée elle-même de ses abus et de ses rouages inutiles, telle enfin que la conçoivent les maîtres éminents dont nous avons invoqué l'autorité en commençant cet article.

A nos yeux, en effet, réformer le mécanisme administratif, ce ne serait pas restreindre la centralisation, mais la fortifier en la concentrant. « Ce ne serait « pas la gêner et la diminuer que de la déplacer en l'abaissant. Aussi une « portion de ce qui se fait aujourd'hui sous l'autorisation du ministre pour- « rait se faire mieux et plus vite sous l'autorisation du préfet, et une autre por- « tion de ce qui se fait sous l'approbation du préfet pourrait également se faire « mieux et plus vite sous l'approbation du sous-préfet. [1] »

---

[1] M. de Cormenin, *Réflexions sur la centralisation*, p. 154 et suivantes. In-32, chez Pagnerre, éditeur, rue de Seine, 14 bis.

Ajoutez à cette réforme l'obligation pour les administrateurs de décider les questions qui leur sont soumises dans un certain délai, passé lequel leur silence équivaudra à une approbation, et supprimez en matière de police une foule d'autorisations préalables en laissant les citoyens lésés faire valoir leurs droits devant les tribunaux ordinaires, rendus compétents du jour où l'administration cessera d'être en cause, et vous aurez fait disparaître les abus de la centralisation en en conservant les avantages; vous l'aurez rendue légère aux particuliers et aux communes, diminué ses dépenses et accru la force et l'autorité du pouvoir social en simplifiant son action.

M. Et. Anisson nous pardonnera sans doute d'avoir moins rendu compte de son livre que discuté rapidement sa proposition. Celle-ci est tellement grave, que nous avons cru devoir aller au fond plutôt que de nous arrêter à la forme, bien convaincu que son désir est avant tout d'éclairer l'opinion sur des matières qui ont grand besoin d'être examinées avant d'être résolues.

AD. BLAISE (des Vosges).

REVUE

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

M. Villermé a fait, à l'Académie des sciences morales et politiques, le rapport suivant sur l'*Annuaire d'économie politique et de statistique* que publient depuis six ans MM. Joseph Garnier et Guillaumin. L'honorable académicien a parlé, à propos de cette publication, du peu d'unité que présentent les statistiques officielles.

M. Joseph Garnier, professeur d'économie politique à l'Ecole des ponts et chaussées et rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, et M. Guillaumin, fondateur de cette revue, publient chaque année, depuis 1844, un *Annuaire de l'économie politique et de la statistique*.

Chacun de ces *Annuaires* est un volume in-16, imprimé en petits caractères. Celui de 1849 a plus de 400 pages. Il se compose, comme les précédents, de documents officiels et de notices qui sont du plus haut intérêt pour tous les hommes qui s'occupent des questions économiques ou sociales.

Ces volumes, d'abord un peu confus dans leur distribution, sont divisés depuis deux ans en quatre parties bien distinctes.

La première reproduit ce qu'il y a de plus général et de plus important dans les comptes-rendus officiels des grandes administrations de la France, sur le recensement de la population, le commerce extérieur, les finances, les caisses d'épargne, les banques, la justice, les mines, les chemins de fer, etc. Le but des auteurs de l'*Annuaire* a été de réunir et de résumer tous ces documents épars dans de nombreuses et très-volumineuses publications, dont quelques-unes ne se trouvent pas dans le commerce.

La seconde partie est consacrée aux finances et à l'administration de la ville de Paris, lesquelles ont toute l'importance des finances et de l'administration de plusieurs nations européennes.

La troisième partie offre des chiffres et des faits relatifs aux pays étrangers, notamment à l'Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, qui sont, avec la France, les grands laboratoires où se font les expériences sociales que l'on cite le plus souvent. On y remarque cette année les budgets détaillés de l'Union américaine, et même du Portugal, dont les finances sont à la fois si délabrées et si peu connues.

MM. Joseph Garnier et Guillaumin ont réuni plus particulièrement dans la quatrième partie les notes, notices et résumés qui leur ont été fournis par des savants étrangers, par des membres de cette Académie, par ceux de la Société des économistes, et par d'autres écrivains jaloux d'enrichir le recueil dont il s'agit.

M. Joseph Garnier y insère tous les ans un relevé des principaux travaux économiques et statistiques de notre Académie durant la dernière année, puis il y fait une revue rapide des événements économiques les plus remarquables qui ont eu lieu dans le monde entier. Enfin, une bibliographie raisonnée, accompagnée de notes et de jugements motivés, offre aux lecteurs les titres de toutes les publications qui intéressent l'économie politique, l'administration, le commerce et l'industrie.

L'*Annuaire de l'économie politique pour* 1849 ne présente pas seulement une analyse fidèle et suffisamment détaillée des derniers comptes-rendus publiés par les grandes administrations, on y établit aussi des comparaisons avec les résultats des comptes-rendus antérieurs. Et quand des changements s'observent dans la manière de recueillir les faits, de les grouper, de les exposer, on signale ces changements. Ainsi, à l'occasion de notre commerce extérieur, en 1847, on n'a pas oublié d'appeler l'attention sur un perfectionnement tout nouveau, et qui consiste dans l'évaluation en argent des produits ou marchandises dont l'exportation ou l'importation est constatée par l'administration des douanes.

Depuis 1826, cette évaluation avait toujours pour base exclusive des valeurs dites *officielles*, c'est-à-dire une même valeur pour la même quantité des mêmes marchandises. On comprend que, vrais à leur origine, les prix de 1826 ne représentent plus aujourd'hui les prix réels des marchandises, surtout pour celles qui sont manufacturées. La substitution des valeurs actuelles à celles d'il y a vingt-deux ans était, par conséquent, une indispensable amélioration. Il faut donc en remercier l'administration, à laquelle d'ailleurs on l'avait demandée bien des fois et depuis longtemps [1].

Je n'ai pas à discuter ici des modèles de tableaux statistiques, ni à m'occuper des méthodes à l'aide desquelles on constate les faits, on les rassemble, on les classe, on en forme des groupes, on en déduit des moyennes, on apprécie la valeur de celles-ci, et l'on en tire des conclusions.

J'ajoute que si plusieurs gouvernements nous envient nos comptes généraux de la justice criminelle ou les imitent, autant du moins que cela se peut avec

---

[1] Une autre amélioration que présente le volume de 1847 consiste dans la totalisation des valeurs par chapitre, dans les tableaux de développement des importations et des exportations.

leur législation, il n'en est pas de même de nos autres publications officielles de statistique, auxquelles on reproche des inexactitudes, des lacunes, des disparates et le manque d'une unité de plan, de pensée, qui ne permet pas de les comparer toujours entre elles, de les contrôler les unes par les autres. En voici une preuve.

L'unité de mesure ou de quantité adoptée pour plusieurs produits [1] est le kilogramme ou le quintal métrique dans les tableaux rédigés par l'administration des douanes, et, pour les mêmes produits, c'est l'hectolitre dans les publications du ministère de l'agriculture et du commerce.

Ce n'est pas tout. Le ministre de la justice, dans ses comptes de l'administration de la justice criminelle, et le ministre de la guerre dans ceux du recrutement de l'armée, ne s'entendaient guère mieux jusqu'ici (je ne sais pas si c'est encore aujourd'hui) pour les détails qu'ils donnent sur l'instruction des accusés et des jeunes soldats.

Celui-ci admet les trois classes suivantes de conscrits :

1° Sachant lire ;

2° Sachant lire et écrire ;

3° Ne sachant ni l'un ni l'autre.

Et celui-là divise les accusés en quatre catégories :

1° Ceux qui ne savent ni lire ni écrire ;

2° Ceux qui le savent imparfaitement ;

3° Ceux qui le savent bien :

4° Et ceux qui ont une instruction supérieure à ce premier degré.

La même différence, ou mieux une différence plus grande encore se remarque dans la classification par professions. Et c'est ainsi que l'on rend la comparaison impossible entre des résultats qui devraient se vérifier les uns par les autres.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations sur nos statistiques ministérielles. C'est surtout pour de telles œuvres, qui doivent résumer des nombres très-considérables de faits, qu'il faut adopter une classification de ces faits, une méthode d'exposition et des unités de quantité, de mesure, de valeur, qui ne varient pas suivant les administrations d'où ces œuvres émanent. Ces règles sont absolues ; il n'y a sans elles ni rapprochement, ni contrôle possibles. La différence des choses examinées, des questions qu'elles soulèvent, des buts divers que l'on se propose et des points de vue où l'on se place, n'y change rien.

Ce que je viens de dire du peu d'accord qui a lieu entre nos statistiques officielles avait été dit déjà chez nous par un membre fort distingué de l'ancienne Chambre des députés, M. d'Angeville [2] ; en Italie, par les rédacteurs du premier volume de la Commission de statistique de Turin [3], et l'est aussi en Angleterre et en Allemagne.

On ne conçoit pas comment les rédacteurs de ces ouvrages n'ont pas évité une telle confusion, ou ne se sont pas concertés pour la faire disparaître. Pas un d'entre eux, on dirait, n'a pensé à la corrélation qui doit exister entre ces statistiques, et chacun a rédigé son travail sans égard pour les publications des administrations dont il ne fait point partie.

---

[1] Les pommes de terre, les légumes secs, les châtaignes, le millet, etc.

[2] V. *Essai sur la statistique de la population française*, p. 7, 8 et 9.

[3] V. *Informazioni statistiche*, etc. *Censimento della popolazione*, p. xxxiij et xxxiv.

En un mot, quand deux administrations rendent compte des mêmes faits, elles les classent souvent de telle manière qu'il est impossible, en combinant comme on voudra les groupes établis par l'une, de réformer les groupes de l'autre. Et, comme si ce n'était pas assez, celle-ci adopte pour certains produits des unités que l'on ne saurait ramener aux unités admises par celle-là pour les mêmes produits.

Le gouvernement fera cesser cette sorte d'anarchie dès qu'il le voudra. Ce qui se fait à Berlin pour la Prusse, ou bien à Turin et à Bruxelles pour le royaume sarde et la Belgique, ne laisse aucun doute à cet égard.

L'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique*, auquel je reviens, me semble une œuvre très-utile; elle ne peut qu'ajouter à la reconnaissance des économistes, des statisticiens, des publicistes et des hommes d'Etat pour son laborieux et intelligent éditeur, M. Guillaumin, qui a su créer et mener à bonne fin sa précieuse collection des *Principaux économistes*, donner à la science dont ils s'occupent un organe périodique, et contribuer ainsi à remettre les études économiques et statistiques en honneur.

Conclusion. MM. Joseph Garnier et Guillaumin rendent un véritable service en publiant tous les ans, depuis 1844, leurs *Annuaires*, qui, je ne crains pas de l'affirmer, méritent les éloges et toute la bienveillance de l'Académie.

— L'Académie des sciences morales et politiques a entendu, pendant le mois qui vient de s'écouler, d'autres lectures relatives à l'économie politique et à la statistique, et notamment une communication de M. Moreau de Jonnès relative à la statistique sommaire de la France; un Mémoire de M. de Romanet, sur la crise des subsistances en 1846-1847 et sur les moyens d'en prévenir le retour, et des travaux de MM. Portalis, Naudet, Kœnigswarter, Franck et Bouchitté. Nous en parlerons dans notre prochaine revue. ***

CONGRÈS CENTRAL D'AGRICULTURE.

SIXIÈME SESSION.

Cette opinion fatale que le gouvernement est institué pour tout faire, cette folle erreur qui a enfanté tant de maux déjà, et qui doit accabler notre pays de désastres plus grands encore, a tellement pénétré dans les esprits français, qu'il faudra probablement, pour l'en arracher, les épreuves les plus longues et les plus cruelles. L'intelligence a ses maladies chroniques; celle-ci remonte en effet à des temps fort éloignés de nous, et la médication par voie de raisonnement n'y peut rien jusqu'ici. Plaignons le malade, et faisons des vœux pour que les empiriques ne le tuent pas; espérons qu'il ouvrira les yeux à la vérité si simple, si claire, et qu'il reviendra de lui-même au régime des lois naturelles que nous lui conseillons depuis longtemps.

Avant Colbert, on gouvernait beaucoup trop déjà; peut-être était-ce alors une irrésistible nécessité, comme il arrive d'un mineur qu'il faut conduire par la main et dont on règle les moindres démarches, incapable qu'il est

encore de se diriger. Colbert, qui était pourtant, un grand homme, crut devoir prolonger la tutelle, bien que le sujet fût passablement majeur. Depuis, ce fut un conseil de famille qui se substitua au tuteur unique, voilà tout le changement. On accuse les agriculteurs français de trop vouloir que l'Etat les mène, les protége, les gouverne, les instruise, leur apprenne le métier, et soit leur homme d'affaires universel ; mais ils ne font en cela que réclamer *des faveurs* dont d'autres sont comblés : leur seul tort est de vouloir qu'on les en accable. Voyant que l'on s'occupait exclusivement des autres, l'agriculture mise en tutelle s'est émue. Elle s'assemble depuis sept ans à Paris pour pétitionner à haute voix, et ne se lasse point. Ses délégués, sous le nom de *Congrès central,* se sont réunis cette année au Luxembourg, dans cette ancienne salle des pairs, fort belle, fort brillante, où le gouvernementalisme absolu tenait ses grandes assises il y a quinze mois. Le système qui croyait s'inaugurer alors, et qui seulement s'exagérait, était-il donc autre chose que l'action gouvernementale substituée à la liberté, en tout et partout ? Un peu plus, un peu moins de communisme, c'est toujours du communisme. Nos pères en ont joui, nous en jouissons ; on en veut davantage, même les gens qui manifestent le plus d'horreur pour le communisme, et qui, bien que très-éclairés d'ailleurs, en font et en demandent sans le savoir : les membres du Congrès, pas plus que d'autres, nous le reconnaissons ; pas moins que d'autres non plus.

Quelques personnes de mérite reconnaissent le danger, mais en monarchie seulement ; avec le suffrage universel, oh ! c'est autre chose. — Nous aimons le suffrage universel, nous, pourvu qu'il soit éclairé, pourvu qu'il sache bien ce qu'il veut et ce qu'il fait ; cependant l'absorption de l'activité humaine et du sentiment humain par l'action gouvernementale ne change pas de nature et produit nécessairement les mêmes conséquences, quelle que soit la forme gouvernementale. Le contraste n'est qu'un peu plus choquant entre une liberté politique illimitée et la négation générale de toute liberté économique. Singulière aberration ! La main droite s'empare violemment de la liberté, la main gauche la repousse ! C'est vraiment l'histoire des deux électricités qui se neutralisent.

On nous accuse, à la vérité, de vouloir un gouvernement sous forme de lama inerte et couché au fond d'une lamaserie paresseuse et stupide ; mais telle n'est point notre pensée. S'il nous paraît exorbitant et dangereux que l'Etat se charge d'être actif et prévoyant, charitable, ingénieux et vertueux pour tous les citoyens, nous voulons qu'il maintienne l'ordre et la sécurité, qu'il veille à l'exécution des lois, et qu'il fasse rendre une exacte et ferme justice. Cette mission lui suffit, s'il la remplit bien ; l'étendre jusqu'à ne plus rencontrer de limites, c'est méconnaître ce qu'il y a de plus individuel au monde, l'âme humaine ; c'est river de force chaque citoyen à une immense mécanique nationale, où il fonctionne à l'aide de l'Etat-manivelle, comme dent d'engrenage, tout au plus. Reste à savoir si ce phénomène insondable et mystérieux, qu'on appelle homme, esprit, âme, *psukè*, se pliera longtemps et volontiers à des combinaisons aussi merveil-

leuses. Enfant volontaire, capricieux et terrible, il sera curieux de le suivre au travers des expériences singulières auxquelles plusieurs veulent le soumettre, et qui se feront tôt ou tard, on doit s'y attendre.

Le Congrès central y pousse un peu, sans le vouloir, assurément. Il a ouvert sa session de 1849 par la question des sucres. Nous consommons, en moyenne, six fois moins de sucre qu'on n'en consomme en Angleterre et en Toscane, par exemple. Pourquoi cela? Oh! on va vous en donner l'explication. L'Angleterre? c'est un pays froid et humide. La Toscane? c'est une contrée sèche et chaude. Quelques orateurs ont fait preuve de connaissances étendues sur cette question des sucres, et l'ont traitée avec habileté. On sait les tendresses de l'agriculture française pour le sucre de betterave, et elle a raison de s'y intéresser. Pourquoi ne recueillerait-on pas le sucre partout où le bon Dieu l'a mis? Quel végétal n'en recèle plus ou moins? canne, betterave, carotte, maïs, palmier, peu importe, pourvu qu'il soit abondant, bon, beau, à bon marché; pourvu que l'un n'écrase pas l'autre à l'aide de priviléges qui se réduisent à faire un prix artificiel, ou, en d'autres termes, à priver quelqu'un de l'usage d'un aliment auquel tous ne peuvent atteindre, car c'est bien un aliment. Un orateur demandait pourquoi le malade pauvre serait mis hors d'état d'*édulcorer* son amère potion avec du sucre. Un jeune et habile professeur, M. Barral, qui a apporté au Congrès les vives lumières d'un esprit net et pénétrant, et de la science dans ce qu'elle a de plus précis, s'est écrié qu'il ne s'agissait pas ici seulement d'une affaire de goût et de sensualité même légitimes; qu'il y allait de la vie, de l'existence des malades pauvres; que beaucoup périssaient faute de sucre. Il faut à la respiration dix grammes de carbone, en moyenne, par heure; où les prendra le malade qui ne mange point? si le sucre ne les lui fournit, la combustion s'établit sur la substance même de l'infortuné, qui bientôt se consume, à la lettre, s'épuise et succombe : ce n'est donc pas toujours la maladie elle-même qui l'a tué! Il meurt parfois de ces diverses maladies fâcheuses appelées systèmes coloniaux, erreurs gouvernementales, priviléges industriels, tarifs douaniers exorbitants, exagérations fiscales, et autres.

Le Congrès, il faut lui rendre cette justice, n'a ni voulu ni demandé de privilége pour le sucre indigène, en ce sens qu'il a conclu à diminution de moitié sur les taxes qui pèsent aujourd'hui sur les deux sucres *nationaux*, afin d'augmenter la consommation et, conséquemment, *le travail national*, locution qui est toujours à la mode. Moitié? Dans l'état prospère où se trouvent le Trésor national et les revenus nationaux, est-il sûr que la consommation s'élève assez rapidement pour ne point ajouter aux déficits? C'est la ferme croyance des membres du Congrès, car ils ont repoussé, comme trop timide, un amendement qui demandait une simple diminution d'un cinquième en 1850, et d'un autre cinquième en 1851. Il est vrai que ce timide amendement avait l'incroyable, la téméraire hardiesse de vouloir des diminutions équivalentes pour les sucres étrangers de toute provenance. On a opposé deux arguments à ces témérités, à savoir : que c'est du libre

échange, et c'est tout dire; changer les termes d'une proportion sans troubler leur rapport : libre échange; 2 : 4, au lieu de 4 : 8, pur libre échange; quoi de plus évident? On dit aussi que le sucre étranger n'entre pas dans la consommation française; on le raffine seulement en France, d'où on l'exporte à l'étranger, en restituant les droits, pour faire concurrence à la raffinerie étrangère.

La question du défrichement des forêts a donné lieu à de vifs débats, bien que tout le monde fût à peu près d'accord, et cet accord s'est formé cette fois sur le terrain de la liberté, sans préoccupation de la conservation de la richesse forestière, avec le seul souci du danger qu'offre le défrichement des bois en pente, pour les crues et inondations. Le Congrès a donc admis que le défrichement de ce dernier genre de forêts serait interdit d'une manière absolue, à moins que la pente rapide n'eût pas d'élévation, pente et hauteur dont serait juge un Conseil spécial dans chaque département. Pour les bois à moindre pente, l'autorisation serait accordée par le Conseil d'Etat, sur enquête administrative *de commodo et incommodo*. Mais l'intervention du Conseil d'Etat a tout brouillé. On a demandé l'ajournement de cette affaire et son renvoi à une autre session, ce qu'ayant voulu la majorité de l'Assemblée, la minorité a fait un tapage infernal de réclamations et protestations.

Le commerce et les manufactures ont des Chambres consultatives, l'agriculture n'en a point, et ce n'est pas juste, avouons-le. La grande majorité des Chambres actuelles a demandé, obtenu, soutenu, défendu fort et ferme les gros tarifs protecteurs, ainsi que les prohibitions. Si l'agriculture jouit de tarifs protecteurs moins élevés et ne jouit pas de prohibitions, serait-ce donc parce qu'elle n'a jamais eu de Chambres consultatives? C'est à savoir. Mais enfin elle veut des Chambres, elle les demande avec une persévérance infatigable; c'est pour elle la réparation d'une injustice; c'est un désir permis d'influence légitime, et une défiance manifeste et instinctive contre d'autres influences trop dominantes; d'accord. L'agriculture verrait-elle enfin qu'elle est dupe au jeu de la douane, et que quand elle croit gagner deux, on lui fait payer quatre? Quelques symptômes se manifestent, en effet; et dans cette bruyante affaire de l'introduction des produits étrangers à l'exposition industrielle, on a remarqué que la feuille agricole la plus influente, l'*Echo agricole*, avait dit de dures vérités au protectionisme; au point qu'on aurait pu croire quelques-uns de ses articles empruntés textuellement au *Journal des Economistes*.

Du reste, les Chambres consultatives de l'agriculture ne sont plus contestées en principe. Les divers pouvoirs qui se sont succédé depuis sept ou huit ans ne demandent pas mieux que d'en instituer; mais comment? Il y a là des difficultés sur lesquelles les agriculteurs eux-mêmes ne sont point d'accord.

Les uns veulent une Chambre par arrondissement, les autres une Chambre unique par département. Le Congrès, à une faible majorité, se range à cette dernière opinion. Il veut encore, et c'est la même pensée d'antagonisme que nous signalions plus haut; il veut que ce pauvre Conseil dit *supérieur*

du commerce, soit remanié. Le Conseil, qui tient peu de place en France, on en conviendra, prendrait le nom plus pompeux de *Conseil supérieur de l'agriculture, des manufactures et du commerce,* et l'agriculture y aurait une part égale à celle des deux autres *réunies.* Qu'en diront les manufactures ?

Le régime hypothécaire et le crédit foncier se sont un peu traînés dans une discussion sans bases, car la Commission chargée d'étudier tout cela, pressée par le temps, n'avait formulé aucun système. Aussi les systèmes ont abondé à la tribune. M. Louis Lebeuf a défendu avec talent la Banque de France, accusée d'être une Banque aristocratique ; il a oublié seulement de justifier le monopole dont jouit cet établissement financier. Des services? La Banque en a rendu; c'est bien le moins, et nul ne le conteste; mais elle a le monopole de ces services, et le monopole est aussi un service fort mauvais.

La question du régime des eaux et des irrigations, affaire si importante pour notre industrie rurale, mais embarrassée, enchevêtrée de formalités administratives, qui rendent tout impossible, a donné lieu à une discussion fort belle. Les solutions proposées par le Congrès tendent à simplifier les choses, et valent toujours mieux que ce qui existe.

A l'heure où nous mettons sous presse, le Congrès discute l'enseignement agricole. Il lui reste encore deux points considérables à débattre ; le défrichement des terres incultes, et les assurances à concentrer *entre les mains de l'Etat.*

LOUIS LECLERC.

P. S. La session vient d'être close sans que le Congrès ait pu discuter ces deux dernières questions ; celle de l'enseignement agricole a absorbé la dernière séance. M. Joseph Garnier voulait que le Congrès demandât la propagation, dans les écoles primaires et secondaires, des livres élémentaires sur l'économie politique. Cette audacieuse proposition a fait dresser les cheveux sur la tête de quelques-uns; d'autres l'ont combattue en disant que les économistes ne sont pas d'accord sur tous les points. Un de nos amis et M. H. Peut ont énergiquement appuyé M. Joseph Garnier, et, en fin de compte, l'économie politique n'a trouvé dans le Congrès que neuf personnes pour la soutenir. En 1837, elle n'en eût rencontré que deux!

EXPOSITION

DES

PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

EN 1849 [1].

SOMMAIRE. — Situation de l'industrie française lors de l'Exposition de 1844 et en 1849. — Utilité de l'Exposition actuelle. — Première impression. — Premier essai d'Exposition agricole. — Sur la composition du jury et sur une Commission économique à créer dans son sein.

Il y a cinq ans, lorsqu'à pareille époque s'ouvrait l'exposition des produits de l'industrie nationale, la France était dans la voie de la prospérité. Aux quinze ans de paix de la Restauration avait succédé une période égale de calme et de tranquillité. La Révolution de 1830 n'avait apporté que des

[1] Le *Journal des Economistes*, qui paraît depuis le 15 décembre 1842, s'est occupé avec soin de l'Exposition de 1844. Nos lecteurs trouveront dans la Collection deux articles sur cette solennité : un de Théodore Fix (n° 29, avril 1844, t. VIII, p. 1), et un autre de M. Joseph Garnier (n° 32, juillet, même tome, p. 381). Notre regrettable ami Fix traitait dans son article de quelques questions générales que soulèvent les expositions publiques et générales des produits de l'industrie. Après avoir indiqué le caractère particulièrement économique de l'époque, la marche de la civilisation et la diminution de la misère par l'accroissement du progrès industriel, il faisait ressortir l'utilité des expositions. Fix expliquait ensuite les difficultés et les inconvénients de l'admission des produits étrangers ; mais en prenant texte de ces difficultés, pour engager nos industriels à ne pas faire abstraction de l'industrie des voisins, et pour signaler les inconvénients du système prohibitif dont ils sont dupes, ainsi que les fraudes sur la quantité et la qualité des produits, auxquelles est due en partie la perte de notre commerce extérieur sur plusieurs points. Il finissait par revendiquer pour l'industrie française une supériorité artistique dans les dessins et la forme des produits manufacturés, qui avait été reconnue, plus qu'avouée, dans l'enquête ordonnée en 1835 et 1836 par la Chambre des communes pour les beaux-arts dans leurs rapports avec les manufactures ; et il trouvait dans les expositions un moyen de conserver cette supériorité.

M. Joseph Garnier, dans un travail plus étendu, jetait un rapide coup d'œil sur les neuf expositions qui avaient eu lieu depuis 1798, et signalait pour ainsi dire à vol d'oiseau les produits de premier ordre que contenait l'exposition de 1844 : les machines, les produits chimiques, les tissus et les arts divers. M. Joseph Garnier complétait les observations de Théodore Fix, en parlant de diverses questions générales qui se rattachent aux expositions : la juridiction du jury pour l'admission des produits et l'arbitraire de ces admissions ; la difficulté d'obtenir l'indication du prix sur les produits ; la nécessité de récompenser les véritables auteurs des progrès obtenus, et l'inutilité d'un *palais* spécial pour les expositions des produits de l'industrie.

Nous renvoyons nos lecteurs à ces deux écrits. Bien qu'il soit nécessaire d'aborder de nouveau des points déjà traités, les articles que nous publions sur l'exposition des produits de l'industrie de 1849 sont la suite naturelle de ceux auxquels a donné lieu l'exposition de 1844. (*Note de la rédaction.*)

changements politiques, pour ainsi dire, d'ordre inférieur; car la forme du gouvernement était plutôt perfectionnée que changée, et l'avénement des idées qui triomphaient ayant l'adhésion de la grande majorité, le remaniement politique qui suivit les journées de Juillet donna très-positivement une favorable impulsion à la production, au développement de la richesse publique. Nous pourrions, à l'appui de cette assertion, donner beaucoup de preuves, citer beaucoup de faits; nous croyons qu'il suffira d'en rappeler un seul, que nous empruntons aux chiffres de notre commerce extérieur. Ce commerce (importations et exportations réunies) était resté stationnaire dans les dernières années de la Restauration, et il avait eu grand'peine à dépasser 1,200 millions. Ayant fléchi, par suite des agitations de la révolution, il s'éleva rapidement l'an d'après, et atteignit successivement les chiffres de 1,349 millions en 1832, de 1,867 millions en 1836, de 2 milliards en 1840, et de 2 milliards et demi en 1846, avant la disette. Louis-Philippe, l'histoire lui en tiendra compte, sut éviter de bonne heure le fléau de la guerre étrangère; et, d'autre part, l'opposition que sa politique rencontra à l'intérieur présenta de bonne heure aussi un caractère de bénignité qui ne fit jamais redouter des catastrophes à l'opinion publique, du moins à ce degré auquel nous sommes arrivés de nos jours. C'est en juin 1832 seulement qu'une révolution eût été possible; et quant aux révoltes d'avril 1834, à celle de mai 1839, et à d'autres que nous pourrions rappeler, il était évident pour tous qu'elles n'avaient pas la consistance nécessaire pour ébranler l'ordre de choses établi. D'autre part, bien que le socialisme, non encore dénommé, eût déjà poussé de larges ramifications dans les classes ouvrières, il conservait le caractère pacifique qu'il a perdu plus tard. Alors les partisans des divers systèmes prêchaient l'horreur des moyens violents, la stérilité des formes politiques, et ne se doutaient guère qu'ils auraient une si rapide influence sur l'esprit des masses. En 1844 donc, lors de l'exposition des produits de l'industrie, la France (et avec elle l'Europe) avait l'esprit calme; elle songeait à développer ses moyens de production, à augmenter ses voies de communication, à multiplier ses échanges; elle travaillait, et aspirait à travailler encore davantage; et elle croyait sérieusement que le temps de la guerre civile, de la guerre étrangère et de la politique stérile était passé.

L'exposition de 1849 ne s'ouvre pas sous de pareils auspices. Notre malheureuse industrie vient de traverser près de trois années calamiteuses, pendant lesquelles se sont succédé les plus grands fléaux qui puissent affliger le monde. Elle a été frappée, en 1846-47, par les inondations de la Loire et le fléau de la disette, concurremment avec une crise financière, fruit de l'engouement pour les chemins de fer; elle a été frappée par la Révolution de 1848, qui a changé, non-seulement le personnel, mais la forme du gouvernement, et qui a tenté d'asseoir la société sur de nouvelles bases; elle a été frappée par les discordes civiles, dont l'intensité peut se mesurer par les journées de juin; elle est, depuis seize mois, sous le coup d'une nouvelle révolution politique, laquelle, blanche, rouge ou autre, se-

rait suivie de grandes catastrophes; elle est, plus qu'elle n'a jamais été depuis quarante ans, sous le coup d'une conflagration universelle.

Dans une pareille situation, il y aurait eu, selon les uns, plus d'avantages que d'inconvénients à ajourner la solennité quinquennale de l'exposition. L'industrie, violemment secouée par la révolution, la guerre civile et les crises de toute espèce, n'avait guère envie de mettre des habits de fête; elle avait trop de plaies à guérir, et elle manquait du temps et des forces nécessaires pour se présenter au public, pour se révéler à elle-même, lorsque le travail était suspendu dans beaucoup d'ateliers, ralenti dans tous, et lorsque l'avenir était assombri par les complications de la politique européenne. Nous sommes de cet avis. D'autres, et l'administration a pensé comme eux, ont cru que l'exposition des produits serait un puissant stimulant, et contribuerait à réchauffer les membres engourdis de l'industrie nationale. A en juger par l'empressement avec lequel les producteurs ont répondu à l'appel qui leur a été fait, il faudrait avouer que ce moyen a parfaitement réussi, car le nombre des exposants, qui n'atteignait pas, en 1844, le chiffre de 4,000, s'élève cette année à 4,500[1]; mais au fur et à mesure que nous avancerons dans cette exhibition, lorsque l'exposition sera complète et lorsque nous aurons pu entendre les industriels et recueillir leurs observations, nous saurons jusqu'à quel point cet empressement est le signe d'une reprise de prospérité ou de chutes futures. Il suffit qu'il y ait un concours public pour que la plupart des producteurs soient obligés de s'y rendre, afin de ne pas laisser le champ trop libre à leurs concurrents. En outre, plusieurs producteurs ont fait un effort suprême pour se présenter aux Champ-Elysées et se raccrocher à la branche qui porte les médailles du jury. Dieu veuille que le nombre de ces derniers ne soit pas trop considérable, et que leur effort même ne leur soit pas plus nuisible qu'utile.

Les salles de l'exposition des produits de l'industrie ont été ouvertes le 4 juin; mais, comme toujours, les premières semaines se seront passées en déballages, en arrangements de toute espèce; et ce n'est guère qu'à la fin du mois que les visiteurs pourront juger d'une exhibition complète. Il y a cinq ans, c'était la même chose; l'ouverture réelle n'avait pas concordé avec l'ouverture officielle. Toutefois, cette année, nous avons eu occasion de faire de tristes remarques: soit à cause de la chaleur étouffante des premiers jours de juin, soit par frayeur de l'épidémie régnante, soit à cause de l'anxiété que la politique a fait naître dans les esprits, à l'occasion de la dissolution de la Constituante, de la réunion de l'Assemblée législative, et des affaires de Rome, ni les exposants, ni le public, n'ont montré dans les premiers jours le même empressement et la même activité.

Néanmoins, les constructeurs de machines et les horticulteurs de Paris ont fait les premiers honneurs avec un véritable éclat.

---

[1] Sans compter les horticulteurs. Il y en a eu 3,919 en 1844, 3,381 en 1839, 2,447 en 1844, 1,795 en 1827, 1,648 en 1823, 1,662 en 1819, 1,422 en 1806, 540 en 1802, 220 en 1801, 110 en 1798.

A la première inspection de la salle des machines et des métaux, on éprouve une véritable satisfaction patriotique, et l'on se met à croire que l'effroyable crise qui nous dévore depuis plus de deux ans n'a peut-être existé qu'en rêve. Le magnifique outillage, qui avait fait l'admiration universelle des nationaux et des étrangers en 1849, revient avec de solides améliorations; il en est de même des locomotives et des autres grands mécanismes qui sont le pivôt de la production. Le peu que nous avons pu voir des autres parties de l'exposition, nous a inspiré le même sentiment. Evidemment ces progrès de l'exposition de 1844 appartiennent aux années qui ont précédé la catastrophe politique et l'ébranlement social. Ils prouvent néanmoins que l'industrie française est désormais douée d'une grande force, et qu'un avenir grandiose s'ouvrira devant elle, le jour où nos institutions raffermies pourront donner à la patrie le repos, la liberté et la sécurité qu'elles lui promettent, et qu'il est dans leur nature de lui donner; le jour où les pouvoirs qui sortiront victorieux de la crise européenne comprendront les véritables conditions de la civilisation, la nécessité de réformer les vieux abus, de maintenir la paix, de respecter les nationalités. Dieu veuille qu'en 1854 nous ayons à constater d'aussi consolants résultats !

Nous n'avons et nous ne pouvons avoir jusqu'ici qu'une connaissance très-superficielle des produits les plus remarquables de l'exposition ; mais nous pouvons déjà dire néanmoins que nous aurons plusieurs expositions nouvelles à signaler, et de ce nombre les produits de l'Algérie. L'administration de la guerre a fait réunir des échantillons des diverses productions agricoles, des fruits, des légumes, des céréales, des fourrages, et aussi des échantillons plus curieux qu'importants de l'industrie patriarcale des indigènes. Cette exhibition devra attirer l'attention du jury. Elle peut produire d'utiles enseignements, mais elle nous fait craindre aussi qu'elle ne surexcite l'engouement national, et qu'elle ne nous coûte plus de millions qu'il ne faudrait à la métropole.

Au nombre des apparitions nouvelles se trouvent encore des horloges dans le mécanisme desquelles l'électricité intervient. Mais nous avons inutilement cherché parmi les produits de l'industrie des cuirs, qui a encore grandement progressé, les résultats du procédé de tannage par endosmose, si supérieur à tous ceux que l'on a inventés jusqu'à ce jour; et, parmi les mécanismes, la nouvelle machine à imprimer qui, sous un volume infiniment plus petit que la machine dite américaine, tire dix mille à l'heure, et doit produire une nouvelle révolution dans une industrie de tout temps si féconde et si progressive [1].

A l'imitation de la Belgique et sur la demande des agronomes, l'agriculture a obtenu, dans l'exposition de 1849, une place d'honneur. Aux expositions précédentes, on n'admettait que les charrues, les mécanismes et les outils agricoles ; les produits de l'agriculture étaient repoussés ou ne pouvaient s'introduire que par subterfuge. La circulaire de M. Cunin-Gridaine

[1] Cette machine fonctionne, nous a-t-on dit, chez M. Philippe, constructeur.

excluait positivement les vins et les boissons; quant aux bestiaux, il n'en était pas question. Cette année, appel a été fait aux producteurs agricoles de toute espèce ; des dispositions ont été prises dans les galeries pour loger les bestiaux, et des agronomes spéciaux ont été appelés au sein du jury pour apprécier toutes les productions agricoles : vins, bestiaux, céréales, légumes, fruits et fleurs. Plusieurs produits ont déjà été envoyés ; mais les bestiaux ne doivent être exposés que pendant la seconde quinzaine du mois. Quant aux fleuristes, presque tous établis dans les environs de Paris, et déjà familiarisés avec les expositions par celles que font depuis plusieurs années la Société d'horticulture et le Cercle d'horticulture, ils sont venus apporter une admirable décoration d'azaléas, de roses, de géraniums et d'autres fleurs toutes plus suaves et plus belles. Une cour centrale a été réservée par l'architecte à l'écoulement des eaux de pluie, qui ont failli inonder les produits en 1844, et qui se perdent cette année sous un banc de verdure : c'est autour de ce banc qu'ont été gracieusement disposés les fleurs, d'autres productions agricoles et les produits attenant aux jardins : fontaines, statues, siéges, sculptures, mécanismes et objets de toute espèce. A l'exception de l'exposition horticole, on ne peut jusqu'ici rien dire de l'exposition agricole dans ce qu'elle a de plus sérieux et de plus intéressant. Outre qu'elle n'est point encore commencée, c'est un premier essai, auquel aura manqué une importante condition, celle de la saison, si tant est que l'on puisse trouver une époque de l'année complétement favorable où les agriculteurs aient beaucoup de produits, le temps de les montrer et la volonté de le faire. Très-probablement l'expérience conduira à ce résultat que, pour un pays aussi étendu que la France, l'exposition agricole de Paris ne sera jamais que l'exposition d'un certain rayon, et qu'il faudra avoir recours à des expositions régionales, si l'usage de pareilles solennités se maintient.

Nous terminerons ce premier article par quelques observations sur la composition du jury, que nous avons déjà exprimées ailleurs. Bien que le jury soit très-nombreux, il manque dans son sein plusieurs hommes spéciaux, ayant une connaissance détaillée de certaines branches de l'industrie, et étant, par conséquent, seuls capables de les juger. Plusieurs membres ont déjà fait des démarches auprès de M. le ministre du commerce pour l'engager à combler ces lacunes et à pourvoir soit au remplacement des membres qui ont donné leur démission, soit à la réparation des oublis qui ont été faits. L'administration n'a pas toujours eu, lors des expositions précédentes, les égards que méritent des hommes, en général, aussi haut placés dans l'estime des industriels, et quelques conseillers du jury n'ont pas même consenti, cette année, que l'on eût recours à leurs lumières et à leur expérience. Une autre cause a rendu ce genre de choix assez difficile ; c'est le petit nombre des hommes capables, par leurs connaissances à la fois spéciales et générales, à la fois pratiques et théoriques, de porter un jugement sur les produits exposés et les progrès qu'ils dénotent. Nous croyons que M. le ministre du commerce rendrait la tâche plus facile à son successeur, dans cinq ans, en nommant cette année un certain nombre

de membres adjoints, qui, tout en aidant le jury de leur concours, profiteraient de ses lumières, et parmi lesquels on pourrait choisir plus tard des hommes capables de remplacer ceux des membres que l'âge, la fatigue ou toute autre raison font disparaître de la liste. Ces membres pourraient avoir voix consultative, recueillir des renseignements et faciliter le travail aux Commissions trop surchargées de besogne pour s'arrêter à des détails souvent pleins d'avenir et d'intérêt.

Le jury se subdivise en Commissions; mais toutes ces Commissions ont pour but l'examen, pour ainsi dire, matériel et à peu près exclusivement technologique des produits. N'y aurait-il pas convenance à ce qu'une Commission spéciale fût chargée de faire un rapport sur les observations d'ordre moral et économique auxquelles ces produits peuvent donner lieu? Est-ce que le jury de 1849 n'apprendra rien dans les galeries des Champs-Elysées sur les questions de salaires, d'association, de capital, de douanes, de transport, de réglementation, etc.? Nous croyons que si ceux des membres du jury qui sont le plus familiarisés avec les questions économiques, MM. Michel Chevalier, Charles Dupin, Blanqui, Wolowski, Louis Leclerc, de concert avec d'autres hommes spéciaux faisant partie du jury ou pouvant y être appelés, donnaient dans un rapport les observations qu'ils seront à même de recueillir, l'administration, l'industrie et la législature pourraient en tirer un très-grand profit. Ce serait comme une enquête morale et philosophique, qui compléterait la revue solennelle que le pays fait de ses forces industrielles. Ce sont là deux idées que nous soumettons à l'honorable M. Lanjuinais, qui vient d'être appelé au portefeuille de l'agriculture et du commerce.

JOSEPH GARNIER.

10 juin 1849.

P. S. Comme aux expositions précédentes, le *palais*, ou mieux les constructions provisoires des Champs-Elysées sont un vaste quadrilatère divisé en salles, subdivisées en un nombre infini de galeries. Il n'est pas facile de se retrouver dans ce dédale, et surtout d'y retrouver des objets qu'on voudrait revoir. M. D. Potonié a eu l'heureuse idée de dresser un petit plan méthodiquement colorié et numéroté, pour guider les industriels et les visiteurs. On y saisit facilement l'emplacement des diverses catégories de produits, et la classification qui a présidé à leur installation. C'est en lisant sur ce plan que nous pouvons indiquer les dispositions suivantes : Le bâtiment est parallèle à la grande avenue des Champs-Elysées. Les tissus occupent une série de galeries à gauche et à droite de l'entrée principale qui donne sur cette avenue. On y voit les écussons relatifs à la laine, au coton, à la soie, au lin, et indiquant les produits du Nord, de l'Alsace, de Rouen, de Lyon, du Gard, de Troyes, de l'Orne, de Sedan, Elbeuf, Reims, Tourcoing, Roubaix. La gauche de la construction, faisant face au jardin des Tuileries, est occupée, à l'extrémité, par les cellules réservées au bétail. Viennent ensuite les machines, les métaux, les marbres, les mécanismes et les appareils de toute espèce. Au centre, se trouve la cour réservée à l'horticulture ; tout autour, et occupant la droite, sont les produits variés de l'industrie parisienne. La classe importante des produits chimiques, couleurs, poteries et parfumerie, a été groupée derrière l'horticulture et à gauche ; à droite en entrant par la porte des exposants, du

côté de la rivière. Le plan de M. Potonié indique fidèlement et avec détail, quoique avec clarté, toutes les subdivisions. Des lettres indiquent les allées longitudinales, et des chiffres les allées perpendiculaires. C'est une heureuse idée que l'administration aurait déjà dû, ce nous semble, lui emprunter.

PREMIER MESSAGE

DU

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le mécanisme constitutionnel des trois pouvoirs avait introduit dans nos discussions politiques un déplorable usage, celui de l'adresse en réponse au discours de la couronne à l'ouverture de chaque session législative. Ne rien dire ou dire à côté de la question, tel était le problème qu'ont souvent résolu les ministres, imitant en cela ce qui se fait dans les autres pays soumis au même régime, et notamment en Angleterre, terre classique de la forme représentative. Sur le discours du trône, la majorité des deux Chambres calquait des réponses tout aussi évasives, tout aussi banales, tout aussi inutiles; et pour arriver à ce résultat, la Chambre des députés passait la première, la meilleure partie de la session, usant son énergie, passionnant les partis, envenimant les discussions. Il nous souvient d'avoir demandé la suppression de ces passes d'armes oratoires, et d'avoir proposé l'exemple de l'Angleterre, où l'expérience a conduit à ne consacrer qu'un ou deux jours à une adresse de simple forme.

Notre nouvelle constitution nous a complétement débarrassés de cette superfétation. L'Assemblée législative ouvre et clôt ses séances à jour fixe et d'elle-même, sans la moindre parade, et sans que le chef du pouvoir exécutif vienne lui débiter des logogriphes politiques. Seulement la Constitution a voulu qu'à l'imitation de ce qui se passe aux Etats-Unis, le président exposât, dans un message écrit, l'état général des affaires du pays et des questions pendantes. C'est à la fois plus simple, plus utile et plus conforme aux égards que se doivent réciproquement le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, émanés tous deux de la souveraineté nationale.

M. Louis Bonaparte, qui aura eu l'insigne honneur d'être le premier président de la République française, s'est acquitté du devoir que lui impose la Constitution, et il a envoyé son message à M. le président de l'Assemblée dans la séance du 6 juin. Ce travail mérite des éloges pour les détails et les explications dans lesquels il est entré. Il ne présente, il est vrai, rien de remarquable, ni quant à la forme ni quant au fond; mais cela vaut mieux que si son auteur ou ses auteurs [1] y eussent mis un grand talent littéraire au service des sophismes politiques et économiques.

[1] Officiellement le message est l'œuvre du président. En fait, nous ne savons point

La première chose que M. le président de la République éprouve le besoin de dire, c'est qu'il a exécuté, parmi les mesures qu'il a promises, toutes celles que les circonstances ne l'ont pas empêché de prendre. Ceci est à l'adresse de ceux qui, se figurant que le pouvoir exécutif peut faire le bonheur de l'espèce humaine, ont cru que le neveu de l'Empereur, une fois installé au palais de la présidence, amènerait infailliblement la paix, l'abondance et la prospérité dans notre pays. C'est la millionième preuve à l'appui de cette théorie philosophique et peu *politique :* que les hommes du pouvoir ne devraient pas promettre au delà de ce qu'ils peuvent tenir, et que les masses ne devraient prendre les rois et les présidents que pour ce qu'ils sont, des magistrats fort nuisibles quand ils sont mal inspirés, très-utiles quand ils sont bien inspirés, mais qui n'ont sur la condition des citoyens qu'une action très-bornée et très-indirecte, comparativement à l'action que les utopistes de toutes les écoles (monarchiques et socialistes) leur supposent bien gratuitement en vérité.

Dans le paragraphe relatif aux finances, l'état de la question est clairement exposé, mais le président n'annonce aucun moyen de réduire les dépenses ou d'augmenter les recettes. Relativement à l'armée et à nos armements, il fait de la statistique pure et simple, sans ouvrir le moindre avis. Idem, pour les questions d'agriculture, d'industrie et de commerce. Idem, pour les travaux publics, à propos desquels le président annonce qu'il serait digne de la République d'achever le Louvre. A notre avis ce qui serait digne de la République, ce serait de consacrer ses fonds à toute autre consommation reproductive : la République a du temps devant elle ; elle finira le Louvre plus tard si elle le juge convenable ; mais que Dieu la préserve de la manie de la *monumentation !*

Nous avons combattu le projet du Louvre, qui souriait à M. Marrast et au gouvernement provisoire. Ce projet ne nous a pas paru meilleur avec M. Léon Faucher ; il ne nous plairait pas davantage avec d'autres.

C'est encore de la statistique pure et simple que M. le président a faite au sujet de l'instruction publique.

Nous passons, sans commentaire aucun, la page d'histoire qu'il a écrite sur nos affaires étrangères. Nous ne faisons pas de politique dans ce recueil.

Le message finit par un résumé dans lequel M. le président fait quelques réflexions générales, et annonce les projets de lois qui seront présentés à l'Assemblée législative. Nous trouvons fort exacte l'appréciation qu'il émet de la tendance des révolutions passées et de la Révolution de 1848. Nous l'approuvons quand il annonce qu'il prendra hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes, et qu'il fera appel à la sévérité des lois pour réprimer le désordre et l'anarchie.

Nous l'approuvons encore quand il dit que la vérité sur ces améliorations et ces réformes, ainsi que sur les utopies qui produisent la déception

---

encore s'il est son œuvre exclusive ou l'œuvre collective du chef du pouvoir exécutif et de son ministère.

et la misère, se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents et qui aura subi l'épreuve de la discussion. Mais ici, nous prendrons la liberté de lui faire remarquer que notre pays n'aura (même au sein du gouvernement) des intelligences en nombre suffisant pour répondre à cet appel, pour approfondir les propositions, pour faire le départ de la vérité et de l'utopie, pour inspirer confiance aux masses et pour la mériter, que lorsque les notions fondamentales de l'ordre social, de l'économie politique auront été répandues à profusion; sinon l'opinion publique se laissera égarer par le premier sophiste venu : sophiste socialiste, sophiste rouge, sophiste réactionnaire, sophiste républicain, sophiste monarchique.

Tous les projets de loi annoncés par M. le président ont une gravité que nous sommes loin de méconnaître; un seul, toutefois, celui sur le régime hypothécaire, a une importance de premier ordre. Si jamais M. Louis Bonaparte acquiert assez d'ascendant sur l'opinion publique, et si les temps redeviennent calmes, nous lui rappellerons d'autres réformes de même ordre : la réforme douanière, la révision des lois qui règlent ou plutôt qui gênent le travail, la révision de nos Codes de procédure, qui rendent la justice impossible et font peser un très-gros impôt sur tous les citoyens.

Mais nous voulons répéter qu'à nos yeux l'initiative du progrès n'incombe pas uniquement au pouvoir exécutif. A tout prendre, c'est à l'Assemblée à décider des améliorations. Un jour, lorsque nous serons vraiment républicains, nous ne demanderons au gouvernement que la direction générale de l'administration, et à l'administration que l'exécution des lois. Nous dirons plus, c'est que l'opinion publique doit être formée et acquise à une mesure avant que les législateurs la formulent. Vouloir le contraire, c'est vouloir l'autocratie gouvernementale, ce n'est pas être républicains.

Voici le Message de M. Louis Bonaparte, président de la République française à l'Assemblée législative.

Messieurs les représentants, la Constitution prescrit au président de la République de présenter chaque année l'exposé de l'état général des affaires du pays.

Je me conforme à cette obligation qui me permet, en vous soumettant la vérité dans toute sa simplicité, les faits dans ce qu'ils ont d'instructif, de vous parler aussi de ma conduite passée et de mes intentions pour l'avenir.

Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point encore pu toutes se réaliser.

Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette enceinte, le pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir une marche bien assurée.

Néanmoins, je suis resté fidèle à mon manifeste.

A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant les suffrages de la nation?

A défendre la société audacieusement attaquée;

A affermir une République sage, grande, honnête;

A protéger la famille, la religion, la propriété;

A provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles ;

A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence ;

A diminuer les abus de la centralisation ;

A effacer les traces de nos discordes civiles ;

Enfin, à adopter à l'extérieur une politique sans arrogance comme sans faiblesse.

Le temps et les circonstances ne m'ont point encore permis d'accomplir tous ces engagements, cependant de grands pas ont été faits dans cette voie.

Le premier devoir du gouvernement était de consacrer tous ses efforts au rétablissement de la confiance, qui ne pouvait être complète que sous un pouvoir définitif. Le défaut de sécurité dans le présent, de foi dans l'avenir, détruit le crédit, arrête le travail, diminue les revenus publics et privés, rend les emprunts impossibles, et tarit les sources de la richesse.

Avant d'avoir ramené la confiance, on aurait beau recourir à tous les systèmes de crédit comme aux expédients les plus révolutionnaires, on ne ferait pas renaître l'abondance là où la crainte et la défiance du lendemain ont produit la stérilité.

Notre politique étrangère elle-même ne pouvait être à la hauteur de notre puissance passée, qu'autant que nous aurions reconstitué à l'intérieur ce qui fait la force des nations : l'union des citoyens, la prospérité de nos finances.

Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a eu qu'à suivre une marche ferme et résolue, en montrant à tous que, sans sortir de la légalité, il emploierait les moyens les plus énergiques pour rassurer la société.

Partout aussi il s'efforça de rétablir le prestige de l'autorité, en mettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes qu'il jugeait les plus honnêtes et les plus capables, sans s'arrêter à leurs antécédents politiques.

C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits, que le gouvernement a dû ajourner le projet de rendre la liberté aux victimes de nos discordes civiles. Au seul mot d'amnistie, l'opinion publique s'est émue dans des sens divers ; on a craint le retour de nouveaux troubles ; néanmoins, j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconvénients.

Les prisons se sont déjà ouvertes à 1,570 transportés de juin, et bientôt les autres seront mis en liberté, sans que la société ait rien à craindre : quant à ceux qui, en vertu des décisions des Conseils de guerre, subissent leur peine au bagne, quelques-uns d'entre eux, pouvant être assimilés aux condamnés politiques, seront placés dans des maisons de détention.

La marche suivie avait, en assez peu de temps, rétabli la confiance ; les affaires avaient repris un grand essor, les Caisses d'épargne se remplissaient ; depuis la fin de janvier, le produit des contributions indirectes et des douanes n'avait pas cessé de s'accroître, et s'était rapproché, en avril, des temps les plus prospères ; le Trésor avait retrouvé le crédit dont il a besoin, et la ville de Paris avait pu contracter un emprunt dont le taux avoisine le pair, négociation qui rappelait l'époque où la confiance était le mieux raffermie ; les demandes en autorisation de sociétés anonymes se multipliaient, le nombre des brevets d'invention augmentait de jour en jour ; le prix des offices, le taux de toutes les valeurs, qui avaient subi une dépréciation si grande, se relevaient graduellement ; enfin, dans toutes les villes manufacturières, le travail avait recommencé, et les étrangers affluaient de nouveau à Paris. Ce mouvement heureux, arrêté un moment par l'agitation électorale, reprendra son cours à l'aide de l'appui que vous prêterez au gouvernement.

FINANCES.

Quoique les affaires commerciales et industrielles aient repris en grande partie, l'état de nos finances est loin d'être satisfaisant.

Le poids d'engagements hasardeux, contractés par le dernier gouvernement, a

nécessité, durant le cours de l'année 1848, une liquidation qui a ajouté à la dette publique 56,501,800 fr. de rentes nouvelles.

D'un autre côté, les dépenses extraordinaires que la Révolution de Février a entraînées ont produit un surcroît de charges qui, toute compensation faite, s'est élevé, pour l'année 1848, à 265,498,428 fr., et, malgré les ressources additionnelles dues au profit de l'impôt des 45 centimes et aux emprunts négociés, l'exercice laissera un déficit de 72,160,000 fr.

L'année 1849 devait, d'après les combinaisons du budget qui s'y rapportait, laisser un découvert de 25 millions; mais les faits n'ont pas répondu aux calculs, et des changements considérables se sont accomplis sous l'empire de circonstances imprévues. Des impôts nouveaux, dont le produit est évalué à plus de 90 millions, n'ont pas été votés; d'autre part, non-seulement l'impôt du sel a été réduit des deux tiers, mais les revenus de la taxe des lettres sont descendus fort au-dessous du chiffre qu'on espérait trouver, et le déficit prévu s'élèvera à environ 180 millions.

Un autre fait inattendu est venu aggraver la situation. L'impôt sur les boissons, dont le produit dépasse 100 millions, demandait à être adouci et simplifié par une forme nouvelle qui le mît en harmonie avec l'esprit de nos institutions; un amendement rattaché au budget de 1849 l'a aboli à partir du 1er janvier 1850, et en prescrit le remplacement.

Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes; on n'y peut parvenir qu'en réduisant les dépenses et en ouvrant de nouvelles sources de revenu.

Cet état de nos finances mérite d'être pris en sérieuse considération. Ce qui doit nous consoler, néanmoins, et nous encourager, c'est de constater les éléments de force et de richesse que renferme notre pays.

GARDE NATIONALE.

La garde nationale, qui s'est montrée presque partout animée du sentiment de ses devoirs, compte aujourd'hui près de quatre millions d'hommes, dont 1,200,000 sont armés de fusils et de mousquetons.

Elle possède cinq cents canons.

L'organisation de 300 bataillons de gardes nationaux mobilisables est préparée, conformément au décret du 22 juillet dernier.

Quant à la garde mobile, engagée pour une seule année, en 1848, sa réorganisation, au mois de janvier dernier, fit descendre l'effectif de 12 mille à 6 mille hommes, ce qui a produit une économie de 7 millions.

ARMÉE.

L'armée, toujours fidèle à l'honneur et à son devoir, a continué, par son attitude ferme et inébranlable, à contenir les mauvaises passions à l'intérieur et à donner à l'extérieur une juste idée de notre force.

Nous avons maintenant sous les armes un total de 451,000 hommes et de 93,754 chevaux.

Nous possédons 16,495 bouches à feu de toute espèce, dont 13,770 en bronze; les bouches à feu de campagne sont au nombre de 5,139.

C'est aussi à notre armée que l'Algérie doit le repos dont elle jouit; une certaine agitation s'était manifestée chez les Arabes et les Kabyles; mais des opérations bien combinées et bien exécutées y ont promptement rétabli l'ordre et la sécurité; notre influence s'en est accrue.

Les travaux du port d'Alger et ceux qui ont pour but de créer ou d'améliorer nos voies de communication, se poursuivent avec l'activité permise par les allocations budgétaires.

La colonisation privée témoigne, par l'état des récoltes de cette année même, qu'elle est en voie de progrès.

L'installation et le développement des colonies agricoles se continuent avec zèle et persévérance.

Notre flotte, qui protége nos colonies et fait respecter notre pavillon sur toutes les mers, se compose :

De la flotte active à voiles, comprenant 10 vaisseaux de ligne, 8 frégates, 18 corvettes, 24 bricks, 12 transports et 24 bâtiments légers;

De la flotte active à vapeur, qui est de 14 frégates, 13 corvettes et 34 avisos.

En dehors de la flotte active se trouvent les bâtiments en disponibilité de rade et en commission de port. C'est une réserve prête à agir dans le plus bref délai. Cette réserve se compose de 10 vaisseaux, 15 frégates à voiles, 10 frégates à vapeur, 6 corvettes et 6 avisos également à vapeur.

L'armement de ces bâtiments réclame le concours de 958 officiers de vaisseaux de tous grades, les aspirants non compris, et un effectif de marine dont le chiffre ne s'élève pas à moins de 28,500 hommes.

Aucun trouble sérieux ne s'est manifesté au sein de la société coloniale, qui désormais repose sur la solide base de l'égalité civile et politique. Au bienfait de la liberté pour les noirs est venue s'ajouter la compensation d'une indemnité pour les colons. Une équitable répartition sera, il faut l'espérer, un élément de paix, de travail et de prospérité.

En restant, autant qu'il sera possible, dans les prévisions du budget voté en 1849, le gouvernement espère continuer à maintenir intact l'établissement naval et colonial, jusqu'à ce qu'il puisse en proposer l'amélioration et le développement à l'Assemblée législative.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

L'agriculture, cette source de toutes les richesses, a reçu tous les encouragements qu'il était possible de lui donner en si peu de temps.

Depuis le 20 décembre dernier, vingt et une fermes-écoles ont été créées, et forment, avec les vingt-cinq déjà existantes, le premier degré de l'enseignement agricole. D'autres seront établies.

Les instituts de la Saulsaie et du Grand-Jouan ont pris rang d'écoles régionales et fonctionnent aujourd'hui comme établissements de l'Etat, d'après les prescriptions de la loi du 3 octobre.

L'administration s'est fait mettre en possession des fermes renfermées dans le petit parc de Versailles, destinées à l'institut national agronomique.

Cent vingt-deux Sociétés d'agriculture et plus de trois cents Comices ont pris part à la répartition des fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

Par arrêté du 23 avril 1849, une Commission d'hommes spéciaux s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles. Le désir du gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne, et, d'après l'exemple des autres pays, dont les documents ont été réunis, d'utiliser au profit des pauvres la mise en valeur des terres incultes.

L'organisation des haras nationaux a été profondément modifiée par l'arrêté du 11 décembre 1848.

L'industrie chevaline est en progrès, elle a partout repris sa marche, et toutes les institutions qui en découlent, et qui s'étaient crues menacées, sont venues à leur niveau.

Le bon emploi du crédit de 700,000 fr. alloué pour la remonte des établissements

n'a pas été étranger à ce résultat. Jamais la remonte n'a été aussi considérable ni aussi brillante que cette année.

La situation des subsistances est satisfaisante; la récolte de 1848, bien que moins abondante que celle qui l'a précédée, offre cependant des ressources supérieures aux besoins du pays.

Les renseignements parvenus sur l'état des récoltes en terre sont très-favorables; c'est une consolation, au milieu de toutes nos épreuves, de voir l'abondance des produits promettre à nos populations le bon marché des denrées alimentaires.

L'exposition des produits de l'industrie, qui exerce une influence heureuse sur le maniement des affaires, s'est ouverte le 4 juin : le nombre des exposants inscrits s'était élevé à 3,919; il dépasse, cette anné, le nombre de 4,000.

L'exécution de la loi sur les associations ouvrières se poursuit et touche à son terme. Sur 600 demandes parvenues au département du commerce, il ne reste aujourd'hui à statuer que sur 80. Des 3 millions votés, il a été alloué 2,292,000 fr. à 47 associations.

Les Chambres consultatives et les Chambres du commerce vont être constituées sur des bases nouvelles.

Le commerce extérieur de la France s'était élevé, en 1847, à la somme totale de 2 milliards 614 millions, dont 1,343 millions à l'importation, et 1,271 à l'exportation.

Rudement éprouvée par les événements politiques, l'année 1848 a vu, comme on pouvait s'y attendre, décroître considérablement le commerce français. On n'en saurait encore indiquer exactement la valeur, l'administration des douanes n'étant pas encore en mesure d'en déterminer le chiffre; mais on ne peut douter que ce chiffre ne se trouve réduit dans une proportion très-notable. La mise en consommation des matières nécessaires à l'industrie, en effet, a beaucoup perdu : celle des fontes est tombée de 95,941 tonnes à 45,553; la houille, de 2,173,000 tonnes à 1,796,000; la laine, de 138,000 quintaux à 80,962; la soie, de 15,000 à 7,688, etc.

Un élément, au reste, permettra de juger assez exactement des variations qu'a subies notre commerce extérieur en 1848; c'est la recette des douanes.

En 1847, elle avait donné en moyenne mensuelle environ 11 millions.

Durant les mois de janvier et février 1848, elle a produit une moyenne de 8,700,000 fr. A partir de mars, et pour chacun des trois mois suivants, elle va s'affaiblissant, et ne donne plus, en moyenne, qu'environ 5 millions; durant les mois de juillet, août et septembre, la moyenne se relève, un peu au-dessous de 8 millions; enfin, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteint le chiffre de 9 millions, c'est-à-dire du double de ce qu'avaient produit les mois les plus agités de l'exercice.

Il est facile de voir que dans le cours du dernier trimestre, et à mesure que le pays approchait du moment où le pouvoir allait se trouver régulièrement et définitivement constitué, la marche des affaires commerciales s'améliorait en même temps que se raffermissait la confiance publique.

Cette influence s'est fait principalement sentir sur nos exportations. Presque tous les articles avaient, durant le premier semestre, éprouvé de fortes pertes : à l'aide de l'élévation et de l'extension des primes (décret du 10 juin 1848), elles reprennent une activité qui se fait particulièrement remarquer vers la fin de l'année. A cette époque, la diminution disparaît pour la majeure partie des articles; pour certains même, comme les vins, les eaux-de-vie, les soieries et les toiles, il y a, comparativement à 1847, quelque accroissement.

Mais c'est en examinant les résultats des premiers mois de 1849 qu'on aperçoit plus évidemment encore ce mouvement améliorateur.

Si en janvier et février on trouve des différences en moins assez sensibles, com-

parativement aux mois correspondants de 1848, l'avantage en mars et avril passe, pour la plupart des marchandises importées et exportées, du côté de 1849. Ainsi, pour citer quelques-uns de ces articles qui alimentent plus spécialement le travail industriel, le coton, au 30 avril, donne 21 millions de kil. au lieu de 13; la houille, 567,000 tonnes au lieu de 447,000; la laine, 45,765 quintaux au lieu de 21,480; le sucre brut, 26 millions de kil. au lieu de 16; l'indigo, 394,000 kil. au lieu de 289,000, le bois d'acajou, 700,000 kil. au lieu de 505,000; et enfin la recette des douanes au 30 avril 1849 s'élève à 30 millions de francs au lieu de 26,787,000 fr. qu'elle avait donnés à pareille époque de 1848; et ce qui prouve que l'amélioration s'est continuée en mai, malgré les agitations qui ont affecté ce mois, c'est qu'il a donné 5 millions et demi de plus que celui de 1847, et que Paris a vu, comparativement aussi à mai 1848, s'élever de 6 millions le chiffre de ses exportations.

Le décret qui avait temporairement élevé le taux des primes de sortie ayant cessé d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1849, on eût pu croire que nos exportations allaient, à dater de ce moment, se ralentir, et que cette mesure législative aurait, sous ce rapport, escompté en 1848 les bénéfices de 1849; il n'en a rien été : nos tissus de toute sorte montraient, au 31 mai dernier, un accroissement très-marqué, et il en était de même de nos sucres raffinés, de nos peaux ouvrées, de nos verreries, etc.

En résumé, la situation du commerce français, vivement compromise pendant une grande partie de l'année 1848, s'est un peu améliorée vers la fin de cet exercice et a pris une marche positivement ascendante depuis le commencement de 1849. C'est un résultat qui, en assurant au présent des avantages certains, semble être aussi une garantie de sécurité pour l'avenir.

La question de la réforme pénitentiaire, la question du travail dans les prisons, se rattachent aux intérêts de l'industrie. Chacun des systèmes a été particulièrement étudié; le rétablissement de la discipline est l'objet d'efforts persévérants, et une idée préoccupe surtout l'administration, celle de la part qu'il conviendrait peut-être d'accorder à l'agriculture dans la réorganisation des travaux des condamnés.

Le nombre des prisons départementales est de	400
Celui des maisons centrales de	21
Etablissements ou quartiers d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus	12
Colonies agricoles fondées par le gouvernement	5
Colonies agricoles administrées par des particuliers	7
Total	445

Au 1er janvier 1848, la population s'élevait dans les prisons départementales, à	26,653
Dans les maisons centrales, à	17,789
Dans les établissements et colonies de jeunes détenus, à	3,000
Total	48,042

Actuellement, on compte en France plus de 1,390 établissements publics pour les malades, les vieillards, les enfants, etc., dont les revenus annuels dépassent la somme de 53 millions.

Il faut y ajouter près de 8,000 bureaux de bienfaisance pour la distribution de secours à domicile, qui possèdent environ 13,500,000 francs de revenus ordinaires.

Enfin, d'autres services charitables, relatifs aux monts-de-piété, aux enfants trouvés, aux aliénés indigents, aux sourds-muets et aveugles, emploient au soulagement des infortunés des sommes qui s'élèvent à près de 50 millions de francs. C'est donc environ 116 millions par an qui sont consacrés à l'assistance publique, sans compter

les charités privées, dont il est impossible de calculer l'importance, même approximativement.

Mais ces secours, tout immenses qu'ils paraissent, sont encore trop faibles si on les compare à la masse des besoins. Le gouvernement le sait, et il a la ferme volonté de pourvoir à cette insuffisance.

Les mesures qui peuvent intéresser la santé publique ont été prises sur tous les points de la France. Des comités d'hygiène et de salubrité ont été institués ; leur organisation promet, dans un avenir prochain, d'heureux résultats, et dès aujourd'hui assure d'utiles secours aux populations envahies par le choléra.

Les crédits votés par l'Assemblée nationale ont permis de venir en aide aux communes atteintes, et dont les ressources étaient insuffisantes pour procurer aux familles pauvres les secours dont elles avaient besoin en présence de l'épidémie.

TRAVAUX PUBLICS.

Malgré l'avantage qu'il y aurait eu à augmenter les travaux publics, afin d'employer tous les bras oisifs, l'état de nos finances engagea l'Assemblée constituante à décréter des réductions considérables, qui ont porté sur l'achèvement des routes, l'entretien et les dotations spéciales affectées aux réparations des principales rivières et des ports maritimes.

Nos 4,500 kilomètres de canaux ont eu à supporter des réductions analogues.

Les deux canaux même, commencés suivant un décret de l'Assemblée, le premier entre Nogent et Marcilly, le second dérivé de la Sauldre pour l'assainissement de la Sologne, ont été interrompus faute de crédits, quoique le but eût été d'offrir aux ouvriers un salaire assuré.

Cependant, deux des lignes les plus importantes n'ont pas été abandonnées et touchent presque à leur fin : ce sont le canal de la Marne au Rhin et le canal latéral à la Garonne.

Quant aux chemins de fer exécutés par l'Etat, on avait déjà dépensé, au 31 décembre 1847, pour les lignes construites, près de 800 millions.

D'après les évaluations des ingénieurs, il restait encore à dépenser, pour les terminer, une somme de 830 millions. La crise financière a forcé de réduire successivement cette somme jusqu'à 16 millions.

Le réseau du Nord a été accru, au mois de mars, d'une section comprise entre Creil et Noyon.

Le chemin qui borde la rive gauche de la Loire a été prolongé jusqu'à Saumur.

Dans les chemins du centre, on s'est avancé jusqu'à Nérondes.

Sur la grande ligne entre Paris et Marseille, la section de Marseille à Avignon est ouverte. L'Etat administre provisoirement cette ligne, dont la compagnie concessionnaire a été légalement dépossédée.

D'Avignon à Lyon, aucun travail n'a été entrepris. Entre Lyon et Paris, l'Etat a repris la concession qu'il avait faite le 20 décembre 1845.

De Paris à Tonnerre et de Dijon à Châlons-sur-Saône, la voie de fer va être ouverte dans quelques semaines. Pour combler les lacunes de Tonnerre à Dijon et de Châlons à Lyon, il faut encore près de deux ans de travaux non interrompus.

Les contrées de l'Ouest n'ont obtenu qu'un seul tracé, celui qui joindra la capitale avec la ville de Rennes. La tête de cette ligne était l'un des deux chemins de Versailles; la loi du 21 avril dernier rattache au chemin de la rive gauche les travaux complétement terminés entre Versailles et Chartres. Le transport des voyageurs commencera au 10 juillet, et dans huit mois le point extrême pourra être porté à la Loupe, et ouvrir ainsi un accès à la population du département de l'Orne.

L'exploitation des mines et celle des usines métallurgiques ont, malgré la crise commerciale de 1848, fait quelques progrès.

Quarante-cinq concessions nouvelles de mines ont été données, c'est-à-dire autant que dans les trois années précédentes réunies. Depuis le 1er janvier 1849 jusqu'au 19 mai, dix autres concessions ont été accordées.

Les permissions d'usines ont suivi le même progrès. En 1847 il en avait été accordé trente-six; pour 1848 on en compte cinquante-cinq; enfin 19 depuis le 1er janvier.

La carte géologique proprement dite est achevée et publiée.

Le crédit proposé au budget de l'exercice 1849, pour l'organisation d'un service hydraulique ayant pour but le desséchement des terres insalubres n'ayant pas été admis, l'administration a dû nécessairement se borner à organiser un service spécial dans un certain nombre de départements où les Conseils généraux avaient donné leur approbation à cette mesure.

L'industrie des bâtiments civils, qui occupe un grand nombre d'ouvriers et d'artistes, a souffert de notre état de crise.

L'Assemblée nationale s'est bornée à voter les crédits nécessaires à l'achèvement des constructions déjà entreprises depuis plusieurs années: aussi les travaux ont-ils repris à la Sainte-Chapelle, à l'Ecole des Mines, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, etc., etc.

Le gouvernement a pensé qu'il serait digne de la République d'achever le palais du Louvre, où seraient réunies toutes nos richesses littéraires et artistiques. Il en a fait la demande à l'Assemblée nationale. Cette demande a été l'objet des études d'une Commission qui n'a pas achevé son travail. Cette question importante sera de nouveau soumise à l'Assemblée.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dès le début de son administration, le ministre de l'instruction publique a institué deux Commissions pour préparer deux projets de lois sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire, ayant pour but principal l'application immédiate et sincère du principe de liberté inscrit dans la Constitution. Le résultat de leurs laborieuses délibérations sera sans retard présenté à l'Assemblée.

Un projet de loi sur l'établissement de cours d'administration pratique dans chaque Faculté de département a été présenté à l'Assemblée nationale. Elle n'a rien décidé. La question sera de nouveau posée devant l'Assemblée législative.

Deux arrêtés du Pouvoir exécutif, en date du 30 mai et du 16 août, avaient placé dans les attributions du ministère de l'instruction publique les établissements d'enseignement en Algérie, et Alger était devenu le siége d'une Académie. Une Commission, présidée par l'un de nos généraux les plus expérimentés, a été chargée d'étudier le moyen de répandre la connaissance de la langue arabe parmi les Européens, celle de la langue française parmi les indigènes.

L'administration des cultes n'a rencontré que des encouragements et des approbations dans le rapport de la Commission du budget.

Des négociations ont été entamées avec la cour de Rome pour l'érection de trois siéges épiscopaux dans nos possessions coloniales. Cette mesure sera le complément de l'émancipation des noirs, et achèvera d'assimiler les colonies à la métropole.

La rénovation des Facultés de théologie catholique, conformément au vœu de l'Assemblée nationale, a également excité les préoccupations du gouvernement. Une Commission a élaboré un projet sur cette délicate question, qui touche aux intérêts les plus élevés de la religion, et, à ce titre, ne peut être utilement résolue sans la participation du pouvoir spirituel.

Des allocations considérables, en permettant d'élever le traitement des instituteurs et d'apporter une première amélioration à la position des desservants, témoignaient chez l'Assemblée de la ferme volonté de répondre aux besoins religieux et intellec-

tuels des populations. Cette pensée de haute politique, d'équité et de religion, sera comprise et continuée sans doute par l'Assemblée législative.

Il y a aujourd'hui en France 68 établissements d'instruction supérieure, et 6,269 étudiants.

En dehors de l'Ecole normale, qui reçoit 115 élèves, on compte 1,220 établissements d'instruction secondaire, et 106,065 élèves. Il existe 56 lycées, 309 colléges communaux et 955 établissements particuliers.

Les écoles primaires reçoivent 2,176,879 garçons et 1,354,056 filles, ce qui donne un total de 3,530,135 élèves.

Ces détails sommaires vous prouveront, messieurs, que l'administration s'est acquittée avec zèle de ses devoirs. La révolution lui a imprimé une impulsion nouvelle; et, dans les diverses branches qui la composent, elle ne s'est pas bornée au simple accomplissement de ses fonctions, mais elle a cherché les moyens de répondre à l'attente publique, en préparant tous les projets d'amélioration qui seront soumis à l'Assemblée législative.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, de le calmer lorsqu'elle se modère. Aussi l'Europe nous rend-elle responsables de son repos ou de son agitation. Cette responsabilité nous impose de grands devoirs : elle domine notre situation.

Après février, le contre-coup de notre révolution se fit sentir depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les hommes qui me précédèrent à la tête des affaires ne voulurent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme : ils eurent raison.

L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale, qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente, le droit et la nécessité. Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique ne suffisent pas ; il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier à la face du monde ou la grandeur de ses succès ou la grandeur de ses revers.

Lorsque je parvins au pouvoir, de graves questions s'agitaient sur divers points de l'Europe. Au delà du Rhin comme au delà des Alpes, depuis le Danemarck jusqu'en Sicile, il y avait pour nous un intérêt à sauvegarder, une influence à exercer. Mais cet intérêt et cette influence méritaient-ils, pour être énergiquement soutenus, qu'on courût les chances d'une conflagration européenne? Voilà la question; ainsi posée, elle est facile à résoudre.

Sous ce point de vue, dans toutes les affaires extérieures qui ont été le sujet des négociations que nous allons passer en revue, la France a fait ce qu'il était possible de faire pour l'intérêt de ses alliés, sans cependant recourir aux armes, cette dernière raison des gouvernements.

La Sicile, il y a près d'un an, s'était insurgée contre le roi de Naples. L'Angleterre et la France intervinrent avec leur flotte pour arrêter des hostilités qui prenaient le caractère du plus cruel acharnement, et, il faut le dire, quoique l'Angleterre eût plus d'intérêt dans cette question que la France elle-même, les deux amiraux s'unirent d'un commun accord pour obtenir du roi Ferdinand, en faveur des Siciliens, une amnistie complète et une Constitution qui garantissait leur indépendance législative et administrative. Ils refusèrent. Les amiraux quittèrent la Sicile, forcés d'abandonner le rôle de médiateurs, et bientôt la guerre commença. Un peu plus tard, ce même peuple, qui avait repoussé des conditions favorables, était obligé de se rendre à discrétion.

Au nord de l'Italie, une guerre sérieuse avait éclaté, et un moment, lorsque l'ar-

mée piémontaise poussa ses succès jusqu'au Mincio, on a pu croire que la Lombardie recouvrerait son indépendance. La désunion fit promptement évanouir cet espoir, et le roi de Piémont fut obligé de se retirer dans ses Etats.

A l'époque de mon élection, la médiation de la France et de l'Angleterre avait été acceptée par les parties belligérantes. Il ne s'agissait plus que d'obtenir pour le Piémont les conditions les moins désavantageuses. Notre rôle était indiqué, commandé même ; s'y refuser, c'était allumer une guerre européenne. Quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles, lieu indiqué de la conférence, le gouvernement français conseilla au Piémont de résister au mouvement qui l'entraînait à la guerre, et de ne pas recommencer une lutte trop inégale.

Ce conseil ne fut pas suivi, vous le savez. Et après une nouvelle défaite, le roi de Sardaigne conclut directement avec l'Autriche un nouvel armistice.

Quoique la France ne fût pas responsable de cette conduite, elle ne pouvait pas permettre que le Piémont fût écrasé, et, du haut de la tribune, le gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité du territoire d'un pays qui couvre une partie de nos frontières. D'un côté, il s'est efforcé de modérer les exigences de l'Autriche, demandant une indemnité de guerre qui parut exorbitante. De l'autre, il a engagé le Piémont à faire de justes sacrifices pour obtenir une paix honorable. Nous avons tout lieu de croire que nous réussirons dans cette œuvre de conciliation.

Tandis qu'au nord de l'Italie se passaient ces événements, de nouvelles commotions venaient au centre de la Péninsule compliquer la question.

En Toscane, le grand-duc avait quitté ses Etats. A Rome s'était accomplie une révolution qui avait vivement ému le monde catholique et libéral : en effet, depuis deux ans on était habitué à voir sur le Saint-Siége un pontife qui prenait l'initiative des réformes utiles, et dont le nom, répété dans des hymnes de reconnaissance, d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances, lorsque tout à coup l'on apprit avec étonnement que le souverain, naguère l'idole de son peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale.

Aussi, les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome parurent-ils, aux yeux de l'Europe, être l'œuvre d'une conjuration bien plus que le mouvement d'un peuple qui ne pouvait être passé en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus affligeante.

Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaëte pour s'occuper des graves intérêts de la papauté. La France devait y être représentée. Elle écouta tout sans engager son action ; mais après la défaite de Novare, les affaires prirent une tournure plus décidée : l'Autriche, de concert avec Naples, répondant à l'appel du saint-père, annonça au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome, pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter :

Ou nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et en ce cas nous rompions avec toute l'Europe catholique pour le seul intérêt de la République romaine que nous n'avions pas reconnue ;

Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré et sans ménagement l'autorité papale ;

Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

Le gouvernement de la République adopte le dernier moyen.

Il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chances de salut qu'en nous ; que si notre présence avait pour résultat le retour de Pie IX, ce souverain, fidèle à ses souvenirs, ramènerait avec lui la réconciliation et la liberté ; qu'une fois à Rome nous garantissions l'in-

tégrité du territoire en ôtant tout prétexte à l'Autriche d'entrer en Romagne. Nous pouvions même espérer que notre drapeau, arboré sans contestation au centre de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice sur la Péninsule tout entière, dont aucune des douleurs ne peut nous trouver indifférents.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue, de concert avec l'Assemblée nationale, qui vota les crédits nécessaires. Elle avait toutes les chances de succès. Les renseignements reçus s'accordent à dire qu'à Rome, excepté un petit nombre d'hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, la majorité de la population attendait notre arrivée avec impatience. La simple raison devait faire croire qu'il en était ainsi ; car, entre notre intervention et celle des autres puissances, le choix ne pouvait être douteux.

Un concours de circonstances malheureuses en décida autrement. Notre corps expéditionnaire peu nombreux, car une résistance sérieuse n'était pas prévue, débarqua à Civita-Vecchia, et le gouvernement est instruit que, s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui en aurait ouvert les portes avec joie. Mais pendant que le général Oudinot notifiait son arrivée au gouvernement de Rome, Garibaldi entrait à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Italie et même du reste de l'Europe, et sa présence, on le conçoit, accrut subitement la force du parti de la résistance.

Le 30 avril, 6,000 de nos soldats se présentèrent sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusil; quelques-uns même, attirés dans un piége, furent faits prisonniers. Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos efforts, nos intentions bienfaisantes, *et aujourd'hui c'est dans Rome seulement que la question peut être résolue à l'honneur de la France.*

Au nord de l'Allemagne, l'insurrection avait compromis l'indépendance d'un État, l'un des plus anciens et des plus fidèles alliés de la France : le Danemarck avait vu les populations des duchés de Holstein et de Sleswig se révolter contre lui, tout en reconnaissant cependant la souveraineté du prince qui règne en ce moment. Le gouvernement central de l'Allemagne crut devoir décréter l'incorporation du Sleswig à la confédération, parce qu'une grande partie du peuple était de race allemande.

Cette mesure est devenue la cause d'une guerre acharnée. L'Angleterre a offert sa médiation, qui a été acceptée ; la France, la Russie, la Suède, se sont montrées disposées à appuyer le Danemarck.

Des négociations ouvertes depuis plusieurs mois ont amené à cette conclusion que le Sleswig formerait, sous la souveraineté du roi de Danemarck, un Etat particulier ; mais ce principe admis, on n'a pu s'entendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer, et les hostilités ont recommencé. Les efforts des puissances que je viens de nommer tendent, en ce moment, à la conclusion d'un nouvel armistice, préliminaire d'un arrangement définitif.

Le reste de l'Allemagne est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'Assemblée de Francfort, en faveur de l'unité allemande, ont provoqué la résistance de plusieurs des Etats fédérés et amené un conflit qui, se rapprochant de nos frontières, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte acharnée avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie.

L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'Occident, ne pouvaient qu'exciter à un haut degré la sollicitude de notre gouvernement, qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques.

Ainsi, partout en Europe il y a des causes de collision que nous avons cherché à apaiser, tout en conservant notre indépendance d'action et notre caractère propre.

Dans toutes ces questions, nous avons toujours agi d'accord avec l'Angleterre, qui nous a montré un bon vouloir auquel nous devons être sensibles.

La Russie a reconnu la République.

Le gouvernement a conclu avec l'Espagne et la Belgique des traités de poste qui facilitent les communications internationales.

En Amérique, l'état de Montévideo s'est singulièrement modifié d'après les renseignements de l'amiral qui commande dans ces parages nos forces navales. La population française a émigré de l'une des rives de Rio de la Plata à l'autre : ce déplacement de la population française doit être pris en considération.

Enfin, Messieurs les représentants, si toutes nos négociations n'ont pas obtenu le succès que nous devions en attendre, soyez persuadés que le seul sentiment qui anime le gouvernement de la République, c'est celui de l'honneur et de l'intérêt de la France.

RÉSUMÉ.

Tel est, Messieurs, l'exposé sommaire de l'état actuel des affaires de la République.

Vous voyez que nos préoccupations sont graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste aujourd'hui, au dedans comme au dehors, bien des questions importantes à résoudre. Fort de votre appui et de celui de la nation, j'espère néanmoins m'élever à la hauteur de ma tâche, en suivant une marche nette et précise.

Cette marche consiste à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous, et, d'un autre côté, à réprimer, par la sévérité des lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général. Vous ne bercerez pas le peuple d'illusions et d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misère. Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer.

La principale mission d'un gouvernement républicain surtout, c'est d'éclairer, et, par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux. Un fait malheureux se retrouve à chaque page de l'histoire, c'est de voir que plus les maux d'une société sont réels et patents aux yeux des bons esprits, plus une minorité aveugle se lance dans l'enthousiasme des théories.

Au commencement du dix-huitième siècle, ce n'était pas pour le triomphe des idées insensées de quelques fanatiques, prenant le peuple pour texte et pour excuse de leurs folies, que le peuple anglais lutta pendant quarante ans, mais pour la suprématie de sa religion.

De même, après 89, ce n'était pas pour les idées de Babeuf ou de tel autre sectaire que la société fut bouleversée, mais pour l'abolition des priviléges, pour la division de la propriété, pour l'égalité devant la loi, pour l'admission de tous aux emplois.

Eh bien ! encore aujourd'hui, ce n'est pas pour l'application de théories inapplicables ou d'avantages imaginaires, que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du peuple et puisse conduire sans préoccupation dynastique les destinées du pays.

Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui sortent d'une révolution ; puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres. La vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents, et qui aura subi l'épreuve de la discussion.

D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre appréciation : les unes pour rassurer la société et réprimer les excès, les autres pour

introduire partout des améliorations réelles. Parmi celles-ci, j'indiquerai les suivantes :

Loi sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse.

Loi sur la réforme du régime hypothécaire. Il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts. Elle préludera à la formation d'établissements de crédit, à l'instar de ceux qui existent dans les divers Etats de l'Europe.

Loi sur l'abolition de la prestation en nature.

Loi sur la subvention en faveur des associations ouvrières et des comices agricoles.

Loi sur la défense des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice, qui est une dette de l'Etat, et qui, par conséquent, est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses, qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérêts ne sont pas assez protégés ; sous l'empire de notre Constitution démocratique, cette anomalie doit disparaître.

Enfin, une loi est préparée ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité.

Indépendamment de ces projets, vous aurez à vous occuper des lois organiques que la dernière Assemblée n'a pas eu le temps d'élaborer, et qui sont le complément nécessaire de la Constitution.

Ce qui précède suffit, je l'espère, pour vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres.

Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie. Comme moi, vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice.

La France se confie au patriotisme des membres de l'Assemblée ; elle espère que la vérité, dévoilée au grand jour de la tribune, confondra le mensonge et désarmera l'erreur. De mon côté, le pouvoir exécutif fera son devoir.

J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays. Je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer ; sur ma conscience pour me conduire ; sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission.

CORRESPONDANCE.

QUESTION DES PRIMES A LA SORTIE.

A M. le rédacteur en chef du Journal des Économistes.

Monsieur,

Vous cherchez la vérité : elle ne peut jaillir que de la discussion légale des opinions diverses. J'espère donc que vous voudrez bien insérer quelques observations sur un article de votre avant-dernier numéro, dans lequel vous blâmez sévèrement la remise de 17 fr., accordée à l'exportation d'un tapis de 385 fr., acheté à Paris par un Anglais.

On ne peut avoir la prétention de soumettre les étrangers aux impôts français, à

moins qu'ils n'y consentent d'eux-mêmes en venant s'établir et consommer en France. On doit donc renoncer à exporter de France les objets qui, par l'effet de ces impôts, seraient payés plus cher à l'étranger que les produits nationaux. C'est pour lever cet obstacle que les gouvernements consentent à favoriser les exportations en renonçant aux droits que payent les nationaux, par la remise qualifiée de *drawback*.

Or, il existe un droit de 20 pour 100 *ad valorem* sur l'entrée des laines. Je sais bien que les non-protectionnistes n'admettent pas ces sortes de droits, et c'est là la grande question que j'écarte pour me renfermer dans le fait particulier dont il est question. Il s'agit de prendre les choses comme elles sont. Le droit sur la laine, à tort ou à raison, a été considéré comme nécessaire à la protection de la production des laines en France. Il existe. Il faut le payer; mais il faut renoncer à envoyer nos lainages à l'étranger, si on ne fait pas la remise de ce droit à la sortie.

Le même raisonnement s'applique à toutes les circonstances et aux charges locales qui chez nous augmentent les prix de revient relativement aux prix étrangers. Ainsi l'abondance des capitaux anglais et le bas prix de l'intérêt de l'argent, le bas marché du combustible, la facilité et le bas prix des moyens de transport, la vie à bon marché qui influe sur la main-d'œuvre, la suspension de tous droits d'entrée sur les matières premières ; comment ne pas tenir compte de tout cela, si nous voulons vendre à l'étranger? Tout cela a été répété cent fois.

Je n'ignore pas que les non-protectionnistes disent que plusieurs de ces obstacles devraient être levés, et qu'en définitive nous devrons renoncer à fabriquer ce que nous ne pourrions produire à meilleur marché que les étrangers, pour le tirer de chez eux. Cette question dure depuis longtemps et n'est pas sur le point d'être terminée. En attendant, il faut nous tirer d'affaire par le seul moyen qui se présente : c'est celui des primes à l'exportation.

J'ignore si le chiffre de 17 fr., qui ne représente que 4.70 pour 100 sur une facture de 385 fr., est trop élevé. Je ne le crois pas.

Quoi qu'il en soit et en supposant même que cela fût, je remarquerai que votre observation : *que c'est de l'argent français mis dans des poches anglaises*, ne pourrait s'appliquer qu'à la portion qui, en effet, dépasserait le chiffre calculé comme je l'ai dit.

Mais dans ce cas même, ce serait une opération louable. Il faut se rappeler à quels énormes sacrifices le gouvernement s'est soumis depuis un an pour pourvoir à la subsistance des ouvriers sans travail. Et cet argent, qu'en a-t-on retiré d'utile? — Certes, il est infiniment mieux entendu d'arriver avec un tarif infiniment moindre au rétablissement du travail réel et à l'ordre.

C'est ce qu'on a obtenu de la mesure adoptée. Des étrangers sont venus épuiser nos magasins encombrés, et avec leur argent on a rouvert tous les ateliers de tous les ports. *Un de vos abonnés.*

L'article auquel cette lettre se rapporte est un passage de notre Chronique du 15 avril[1], dans lequel, après avoir reproduit textuellement la facture d'un marchand de tapis remise à un acheteur anglais, nous en concluions, à l'aide des explications de cette facture elle-même, que cet acheteur avait reçu un tapis qu'un Français aurait payé comme lui 385 francs, plus 17 francs que nous montrions sortant des poches du contribuable français pour aller prendre place dans la poche d'un citoyen anglais.

La réclamation de notre correspondant insiste sur ce point que les 17 francs sont un *drawback* ou restitution de droits payés à l'entrée des laines, et qu'alors

[1] N° 97, t. XXIII, p. 109.

notre appréciation ne se rapporterait qu'à la différence de ces droits ou drawback. Cette observation, rédigée en termes convenables, nous a été faite en même temps que le *Moniteur industriel* insérait dans ses colonnes un article dans le même sens, mais épicé de quelques-unes des injures prohibitionnistes qu'il a toujours en réserve pour toute opinion tenant de près ou de loin à la doctrine de la liberté du commerce [1].

Dans sa diatribe le journal prohibitionniste ne conteste nullement nos inductions au sujet des 17 francs de *prime*; il nous reproche seulement de n'avoir pas vu que ce n'était plus là une prime proprement dite, mais un drawback. Or, nous avons repris la facture et nous y avons bien positivement lu que les 17 francs étaient stipulés *prime de douanes!* Nous avouons y avoir été trompé et ne plus nous être souvenu que la prime proprement dite n'a été payée à la sortie que jusqu'au 31 décembre 1848. Mais, malgré cet anachronisme de quelques mois, dont le *Moniteur industriel* parle si triomphalement, notre analyse subsiste, et prend bien réellement la prime douanière sur le fait.

Notre correspondant ne trouve pour défendre les primes proprement dites, que ceci : c'est que cet expédient vaut mieux que les ateliers nationaux! Nous ne voulons faire aucune observation sur les primes temporaires, si ce n'est qu'il faudrait, pour être juste, en donner à tout le monde. Nous ajouterons ensuite que les protectionnistes, pour peu qu'ils ne fussent plus contrecarrés, trouveraient des arguments en faveur d'une prime continuelle, laquelle agirait tout à fait comme les 17 francs de notre facture. Est-ce que M. le baron Charles Dupin ne conseillait pas, il y a trois ans, en plein Conseil des manufactures et du commerce, une prime d'exportation en faveur de quelques constructeurs maritimes? Est-ce que tous les jours le fisc ne résiste pas à des demandes de cette nature?

En ce qui touche le système des drawbacks, les économistes, depuis Adam Smith, les ont toujours trouvés justes et légitimes en principe; mais ils ont bien souvent découvert, à travers les procédés et les modes d'évaluation de la douane, que le fisc rendait plus à la sortie qu'il n'avait reçu à l'entrée; ou même qu'il donnait à la sortie ce qu'il n'avait pas touché à l'entrée; de sorte qu'alors le drawback agissait en tout ou en partie comme la prime. L'histoire des sucres et de tous les produits exportés avec restitution de droits est pleine d'enseignements de ce genre. Il y a dans le monde des notabilités industrielles dont la fortune n'a pas d'autre origine. Hier encore, un orateur du Congrès agricole, protectionniste modéré, établissait que les droits sur les sucres étrangers étaient calculés à l'entrée sur un rendement officiel de 75 kilogrammes pour 100, et que le drawback était touché sur un rendement positif de 85 kilogrammes. Il ne serait peut-être pas impossible que le susdit tapis contînt tout ou partie de laine française n'ayant jamais payé le droit d'entrée de 22 pour 100; et alors les 17 francs seraient encore, même à la date du 6 avril, une prime pure et simple!

Le *Moniteur industriel* nous trouve-t-il assez arrogant, assez ignorant et d'une mauvaise foi assez insigne?

---

[1] Le *Moniteur industriel* gémit d'en être réduit à combattre une cause qui ose s'étaler avec tant d'arrogance... qui dénote une profonde ignorance et une insigne mauvaise foi... ; toutes choses qu'il trouve au fond des raisonnements des libre-échangistes. Vertueux *Moniteur!*

Rennes, 18 mai 1849.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Monsieur le rédacteur,

J'ai bien souvent gémi de l'arriéré où se trouve la France dans la science de l'économie politique. Notre pauvre patrie aurait si grand besoin d'avoir des idées saines pour combattre les utopies qui menacent de la bouleverser!

Effrayé du mal profond que les rêveurs, les brouillons, les anarchistes font à la société, j'ai pensé que MM. les rédacteurs du *Journal des Economistes* pourraient ajouter beaucoup au bien qu'ils lui ont fait, en traduisant les espèces de catéchismes à l'usage des écoles anglaises, où l'on a le bon esprit d'enseigner l'économie politique. Il faudrait que ces catéchismes, où les principes de la science doivent être condensés, pussent être donnés à bon marché, pour être répandus avec profusion.

Plusieurs de vos collaborateurs ont été sans doute élus à l'Assemblée législative? Si, comme j'aime à l'espérer, le ministre de l'instruction publique sent que l'économie politique peut seule défendre la société contre les funestes rêves du socialisme, je ne doute pas qu'à leur invitation il ne se charge des légers frais de ces petits livres salutaires, et qu'il ne les adopte comme universitaires; après les avoir modifiés, si une commission composée d'hommes d'un mérite économique reconnu le jugeait convenable.

La science de vos collaborateurs, et leurs efforts pleins de longanimité pour donner à la France des doctrines économiques qui assureraient sa prospérité, leur ont mérité la jouissance d'opérer cette révolution dans l'enseignement.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

De Cintré, ancien préfet.

Un de vos abonnés.

Comme notre honorable correspondant, nous sommes effrayé des ravages du socialisme; nous le sommes aussi de l'aveuglement de ceux qui croient que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Comme lui, nous croyons qu'il y a un puissant remède contre l'utopie et le préjugé, c'est l'enseignement de l'économie politique. Mais si nos collaborateurs et nos amis n'ont pas songé à la traduction ou à la composition des petits écrits élémentaires, c'est que ces écrits n'ont encore eu aucune chance de débouchés. Jusqu'à ce jour, les ministres de l'instruction de la veille et du lendemain n'ont pas senti la fécondité d'un enseignement économique; il s'en est même trouvé un du lendemain qui a eu le courage de supprimer le cours du Collége de France. Nos collaborateurs, quand ils sont arrivés aux Assemblées publiques ou au pouvoir exécutif, se sont, en général, sentis si peu appuyés qu'ils n'ont rien tenté en faveur de cet enseignement, lequel rencontre pour adversaires non pas tant les coryphées du socialisme que les agriculteurs et les manufacturiers entichés des théories du moyen âge.

Toutes les fois que l'occasion s'est présentée, nous avons réclamé l'introduction de l'économie politique dans toutes les institutions. Il est difficile de s'expliquer comment cette science n'a pas sa place, au moins dans l'enseignement supérieur.

BULLETIN.

La Bourse de Paris pendant le mois de mai 1849. — Depuis longtemps on n'avait pas vu à la Bourse d'aussi fortes variations que celles qu'ont éprouvées les fonds publics durant le mois de mai. C'est ce qu'on reconnaîtra facilement en jetant les yeux sur le résumé suivant :

Hausse du	2 mai au	5 de 88.65 à 91.10	2.45
Baisse du	5 — —	9 de 91.10 à 88.60	2.50
Hausse du	9 — —	14 de 88.60 à 90.65	2.05
Baisse du	14 — —	21 de 90.65 à 76	14.65
Hausse du	21 — —	26 de 76 » à 84.75	8.75
Baisse du	26 — —	31 de 84.75 à 79.75	5. »

Jusqu'au 14, époque des élections, la Bourse s'était montrée assez indifférente à la position politique de la France ; la question d'Italie ne la préoccupait en aucune façon ; les élections lui semblaient devoir être bonnes, et les rentes montèrent presque tous les jours ; de telle sorte que le 5 pour 100 et le 3 pour 100 avaient atteint les plus hauts cours (91.10 et 58.50) auxquels ils soient parvenus depuis le 7 mars 1848.

PAIR.	VERSEMENTS.	BOURSE DE PARIS. MAI 1849. RENTES. — BANQUE. — CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus haut cours.	Plus bas cours.	Dernier cours.
100	Tout.	5 %, jouiss. 22 mars 1849, au comptant.....	88 65	90 25	76 »	81 25
100	Tout.	——————— fin mai.....	89 40	91 10	76 »	81 20
100	Tout.	4 1/2 %, jouiss. 22 mars 1849.....	»	»	»	»
100	Tout.	4 %, jouiss. 22 mars 1849.....	71 »	71 »	62 50	67 »
100	Tout.	3 %, jouiss. 22 déc. 1848.....	57 20	58 50	40 75	52 50
1000	Tout.	Banque de France, jouiss. janv. 1849.....	2400 »	2415 »	1800 »	2165 »
500	Tout.	Paris à Saint-Germain, jouiss. avril 1848.....	425 »	427 50	420 »	»
500	Tout.	Paris à Versailles (rive dr.), jouiss. avril 1847.	210 »	210 »	175 »	185 »
500	Tout.	——————(rive g.).....	173 75	180 »	155 »	160 »
500	Tout.	Paris à Orléans, jouiss. janv. 1849.....	845 »	857 50	700 »	730 »
500	Tout.	Paris à Rouen, jouiss. janv. 1849.....	572 50	580 »	420 »	495 »
500	Tout.	Rouen au Havre, jouiss. avril 1848.....	285 »	297 50	250 »	250 »
500	Tout.	Avignon à Marseille, jouiss. janv. 1848.....	217 50	217 50	190 »	185 »
500	350 f.[1]	Strasbourg à Bâle, jouiss. juin 1848.....	105 »	107 50	92 50	95 »
500	Tout.	Centre, Orléans à Vierzon, jouiss. janv. 1849..	360 »	365 »	295 »	295 »
500	175	Orléans à Bordeaux, jouiss. janv. 1849.....	410 »	410 »	385 »	397 50
500	325	Nord, jouiss. janv. 1849.....	452 50	457 50	382 50	407 50
500	250	Paris à Strasbourg, jouiss. janv. 1849.....	375 »	377 50	342 50	355 »
500	275	Tours à Nantes, jouiss. juin 1849.....	322 50	325 »	305 »	305 »

PAIR.	FONDS ÉTRANGERS.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	VALEURS DIVERSES.	Plus haut.	Plus bas.
100	Naples, 5 %, j. janv.....	87 »	81 50	Vare.	Bons de la République..	6 0/0	7 0/0
100	Rome, 5 %, j. déc. 1848..	78 1/2	66 »	1000	Obl. de la Ville, j. janv. 1849	1220 »	1190 »
100	Belgiq., 5 % 1840, j. mai.	93 3/4	84 »[3]	1000	——1849, j. avril 1849...	1110 »	1025 »
100	——— 4 1/2, j. mai.....	81 3/4	75 »[3]	1000	Action des 4 Canaux	1067 50	980 »
100	——— 3 %, j. fév. 1849	58 3/4	»	1000	——— des 3 Canaux.....	890 »	790 »
100	——— 2 1/2, j. janv. 1849	44 1/2	44 »	1000	Canal de Bourgogne.....	890 »	790 »
1000	——— Banq. 1835, j. avril	»	»	1000	Vieille-Montagne.....	3000 »	2500 »
1000	——— Banq. 1841, j. janv.	»	»	1000	Monceau-s.-Sambre.....	1625 »	1450 »
100	Espagne, 3 % 1841, j. janv.	34 »	32 1/2	3000	Aveyron.....	3250 »	3000 »
	Autriche. Lots.....	315 »	305 »	2500	Gaz angl. (Manby, Wilson)	»	»
1000	——— Métall. 5 % j. mars	»	»	500	Gaz franç. (Brunton, Pilté)	»	»
1000	Piémont, Obl.. 4 % j. janv.	900 »	830 »	5000	Nationale incendie, ex-div.	»	80 %b.
1000	Haïti, Annuit., j. janv. 1841	215 »	205 »	5000	Générale incendie.....	»	»
100	Hollande, 2 1/2, j. 22 janv.	5 1/4[4]	»	5000	Union incendie, ex-div...	16 1/2 %b.	16 1/4 %b.
100	——— 4 %, j. 22 avril	»	»	5000	France incendie, ex-div.	5 %b.	»

[1] Le surplus a été payé par l'État.
[2] La compagnie des chemins de fer du Nord n'ayant pas l'exploitation du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck, les versements ne pourront dépasser 450 fr. par action.
[3] Coupon détaché.
[4] En florins.

A cette sécurité a succédé tout à coup la panique la plus imprévue et la moins raisonnée dont fassent mention les annales de la Bourse. En moins de cinq jours (en comptant le dimanche durant lequel il n'y a pas de Bourse) le 5 pour 100 a baissé de près de 15 francs, le 3 pour 100 de plus de 12 francs, la Banque de plus de 600 francs, le Paris à Orléans de près de 160 francs, le Paris à Rouen de 160 francs, le Nord de 75 francs, la Vieille-Montagne de 500 francs, le Monceau-sur-Sambre de 175 francs, et l'Aveyron (Decazeville) de 250 francs.

La cause de cette énorme dépression sur les meilleures valeurs de la Bourse est l'effet produit par le résultat des élections de la Seine et de quelques départements du centre et de l'est de la France.

Pour comprendre comment ces résultats ont pu influer d'une manière aussi rigoureuse sur les cours des rentes, il faut se reporter à l'esprit de la Bourse et de ceux qui la composent. Les principales affaires à la Bourse sont les négociations à termes sur les rentes, et quiconque connaît un peu les affaires, reconnaîtra que les quatre cinquièmes de ces négociations sont des opérations fictives, des opérations de jeu, des paris à proprement parler. Or, rien n'est plus mobile que l'esprit des spéculateurs qui font ces sortes d'affaires : sans cesse occupés à prévoir l'avenir, qui forme la base de leurs opérations, ils n'attendent pas que la réflexion vienne chez eux asseoir un jugement sur l'importance d'un fait. Les premières impressions leur suffisent : aussi sont-ils exposés à changer souvent d'opinion [1] !

C'est ainsi qu'un mouvement de hausse assez fort (fr. 8, 75 en cinq jours sur le 5 p. 100) a suivi la baisse, et que ce mouvement n'a été arrêté que par l'approche de la liquidation, qui a fait rétrograder le cours du 5 p. 100 de 5 fr.

Ce dernier mouvement a été dû surtout à la difficulté de trouver des reporteurs, et ainsi de transporter une opération de la liquidation de mai à celle de juin. On conçoit, en effet, que d'aussi brusques et d'aussi fortes variations ont fait perdre des sommes énormes, et par suite ont fait craindre à MM. les agents de change une catastrophe imminente, s'ils ne modéraient pas l'importance des affaires de leurs clients.

Situation hebdomadaire de la Banque de France et de ses succursales. — Les situations contenues dans le tableau signalent des variations assez importantes sur certains articles. Les portefeuilles ont augmenté et diminué à plusieurs reprises, et restent à peu près comme au commencement de mai. Un moment le portefeuille de Paris a atteint 53 millions, soit 6 millions d'augmentation sur ce qu'il était dans la situation précédente ; mais, huit jours après, il est retombé de la même somme. Ces croissance et décroissance subites n'ont rien qui doive étonner ; la Banque escompte quelquefois des effets payables le lendemain, et souvent il arrive que, quelques jours avant la fin du mois (la veille même quelquefois), on lui porte des effets à escompter, qui augmentent son portefeuille de papier très-court, c'est-à-dire remboursable au dernier jour du mois. Quand le matin où la situation est arrêtée se trouve un jour d'échéance, le portefeuille se trouve alors grossi d'un nombre considérable d'effets qui n'y sont rentrés que depuis la dernière situation, et qui doivent être remboursés

---

[1] Profitons de cette circonstance pour déplorer l'erreur dans laquelle on tombe généralement, qui est de croire que les cours des rentes peuvent servir à indiquer le taux de la confiance publique dans le gouvernement et de la prospérité générale d'un pays. On doit bien reconnaître, d'après ce que nous avons dit précédemment, que MM. les spéculateurs sont des gens susceptibles de juger les faits un peu légèrement, et que leur jugement est ce qui détermine les cours des rentes, puisqu'ils agissent comme ils pensent. On sent donc combien il est malheureux pour ce pays de consulter les cours des rentes, comme on consulte un baromètre pour savoir si on aura de la pluie ou du beau temps, et qu'une nation comme la France abdique souvent le droit d'apprécier les faits, en faveur de qui ? de MM. les joueurs de la Bourse de Paris !

SITUATION
DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES.

ACTIF.	AU 10 MAI AU MATIN.	AU 17 MAI AU MATIN.	AU 24 MAI AU MATIN.	AU 31 MAI AU MATIN.	AU 7 JUIN AU MATIN.
Argent monnayé et lingots	205,645,832 79	208,286,645 09	205,650,880 41	202,105,270 82	204,432,108 15
Numéraire dans les succursales	132,956,360 »	130,133,707 »	126,133,296 »	126,796,929 »	129,579,652 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	96,138 02	286,927 97	72,983 34	110,293 01	172,390 06
Portefeuille de Paris [1]	48,084,747 03	45,293,312 30	47,359,335 08	53,436,321 75	47,680,034 90
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc	79,392,409 16	77,675,705 26	76,596,003 50	80,479,942 16	78,395,013 56
Avances sur lingots et monnaies	15,916,682 »	12,775,100 »	12,169,900 »	11,012,600 »	10,770,400 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales		1,587,680 »	1,524,180 »	1,437,300 »	1,304,193 »
Avances sur effets publics français	27,187,492 45	25,660,692 45	25,585,892 45	25,574,992 45	25,164,517 45
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,473,337 »	1,470,837 »	1,470,837 »	1,440,837 »	1,438,405 »
Avances à l'Etat sur bons du Trésor de la République	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Prêt de 10,000,000 à la ville de Paris	5,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »
Prêt au département de la Seine	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	2,283,787 »	2,288,928 »	2,288,928 »	2,284,653 »	2,284,653 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »
Intérêt des ex-banques départementales dans les comptoirs nat.	230,000 »	230,000 »	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque	6,402,939 79	6,269,291 98	6,187,574 59	6,071,071 76	5,997,353 39
Effets en souffrance dans les succursales	3,935,048 »	3,789,029 »	3,735,200 »	3,626,782 »	3,557,217 »
Dépenses d'administr. de la Banque	486,146 39	486,148 74	486,091 64	545,556 70	571,020 86
Idem d'administr. des succursales	384,614 »	388,779 »	391,845 »	411,034 »	486,871 »
Divers	977,282 09	935,218 04	964,167 34	929,908 45	924,538 95
	704,013,845 24	692,119,031 35	685,408,152 87	691,054,521 62	687,449,397 84
PASSIF.					
Capital de la Banque	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »
Capital des ex-banques département.	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Idem des ex-banques département.	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque	385,506,200 »	381,866,000 »	375,032,700 »	376,567,100 »	362,574,900 »
Billets au porteur en circulation des succursales	26,134,800 »	26,612,925 »	27,557,525 »	28,259,275 »	29,221,600 »
Billets à ordre	1,189,861 75	1,215,152 »	930,309 75	766,419 65	920,941 75
Compte courant du Trésor, créditeur	34,950,210 10	32,425,562 11	30,167,207 04	28,462,706 17	23,591,142 45
Comptes courants	93,679,559 10	89,277,493 02	93,854,902 30	96,989,921 35	109,762,124 54
Idem dans les succursales	30,775,526 »	30,150,096 »	27,439,114 »	29,425,369 »	29,467,205 »
Récépissés payables à vue	4,114,300 »	3,873,300 »	4,092,300 »	4,177,800 »	3,955,300 »
Idem payables à vue dans les succ.	1,109,690 »	1,225,579 »	1,145,326 »	1,269,665 »	1,212,782 »
Traites des succursales à payer par la Banque	7,240,119 17	6,230,600 84	5,633,114 63	5,540,941 78	6,745,395 61
Traites de la Banque à payer par les succursales	4,716,685 »	4,246,211 »	4,562,127 »	4,529,571 »	4,697,068 »
Dividendes à payer	250,477 25	219,527 25	213,353 25	206,348 25	203,369 25
Liquidation du comptoir d'Alger	198,412 44	196,472 44	184,832 44	181,437 44	180,952 44
Escomptes et intérêts divers	3,194,788 61	3,474,901 09	3,492,691 08	3,534,958 35	3,574,784 09
Escomptes et intérêts divers dans les succursales	1,697,074 »	1,768,210 »	1,834,648 »	1,907,168 »	1,991,956 »
Réescompte du dernier semestre	246,109 85	246,109 85	246,109 85	246,109 85	246,109 85
Idem du dernier semestre dans les succursales	460,661 »	460,661 »	460,661 »	460,661 »	460,661 »
Divers	338,618 91	399,480 75	330,481 53	298,319 78	412,355 86
	704,013,845 24	692,119,031 35	685,408,152 87	691,054,521 62	687,449,397 84

[1] Dont 13,968,610 fr. 49 c. (sit. du 10 mai), 13,534,971 fr. 35 c. (sit. du 17 mai), 15,035,325 fr. 65 c. (sit. du 24 mai), et 16,969,873 fr. 90 c. y compris les effets au 31 mai escomptés pendant les derniers jours du mois, (sit. du 31 mai), et 14,556,742 fr. 18 c. (sit. du 7 juin), provenant des succursales.

le jour même ou le lendemain au plus tard. C'est ce qui est arrivé cette fois-ci ; le portefeuille était de 47 millions au 24 mai ; du 24 au 31 mai au matin, une augmentation de 6 millions d'effets payables le 31 mai se fait sentir sur le portefeuille, qui monte à 53 millions ; le jour même et le lendemain, les 6 millions d'effets sont remboursés, et le portefeuille retombe à ce qu'il était le 24 mai. Les avances sur lingots et sur rentes ont diminué, tant à la Banque centrale que dans les succursales. Une diminution s'est aussi fait sentir sur les effets en souffrance ; actuellement ils sont au-dessous de 10 millions, savoir 6 millions à Paris, et 3 et 1/2 dans la province.

Le numéraire a augmenté à Paris et diminué en province ; l'augmentation qui, un moment, montait à 8 millions, s'est réduite à 4 ; tandis que la diminution qui, un moment, était de 6 millions, n'était plus que de 3 au 7 juin.

La circulation a diminué à Paris de la somme énorme de 23 millions, et a, au contraire, augmenté dans les départements de 3 millions ; la diminution de Paris est due au remboursement des billets de 100 francs que la Banque effectue par tous les moyens possibles.

Le compte-courant du Trésor a diminué de 9 millions et demi.

Les comptes-courants divers ont d'abord diminué à la Banque centrale de 93 1/2 à 89 1/4 millions, puis se sont relevés et ont atteint 109 millions et 1/2 ; dans les succursales, après avoir diminué de 3 millions, ils ont augmenté de 2 millions ; soit, en définitive, 1 million de diminution.

La ville a remboursé 14 millions sur le prêt que la Banque lui avait fait ; elle ne reste plus devoir qu'un million.

Toutes ces variations ne conduisent encore à aucune conclusion satisfaisante ; une semaine il y a une amélioration, la semaine suivante, cette amélioration n'existe plus. Il faut attendre une reprise sérieuse du portefeuille pendant plusieurs mois, et alors on pourra se féliciter d'un heureux changement dans la position commerciale de la France. C.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Lettre de la troisième Classe de l'Institut des Pays-Bas à M. Michel Chevalier et aux économistes français. — Réunion mensuelle des économistes : La centralisation, l'assistance publique. — Les élections. — Statistique socialiste. — Abolition des impôts sur les boissons. — Abolition des lois de navigation en Angleterre. — Annexion du Penjaub à l'empire des Indes. — La situation. — Nouvelles de l'Amérique du Nord.

Si l'économie politique n'est pas toujours traitée, en France, comme elle devrait l'être pour l'importance des services qu'elle est appelée à rendre à la société, il nous est parfois bien agréable de voir combien les efforts de nos amis et de nos collaborateurs sont appréciés à l'étranger. Voici une lettre qui nous a été communiquée dans la dernière réunion des économistes et que nous croyons devoir reproduire ; parce qu'elle est également à l'adresse de tous ceux qui luttent en faveur du progrès et de la civilisation contre la folie des utopistes.

Cette lettre a été envoyée par M. Den Tex, secrétaire de la troisième classe de l'Institut des Pays-Bas, à M. Michel Chevalier.

Elle est ainsi conçue :

Amsterdam, ce 21 mai 1849.

Monsieur,

La troisième Classe de l'Institut royal des Pays-Bas, qui comprend aussi les sciences morales et politiques parmi les branches des connaissances humaines qui

sont confiées à ses soins, a suivi, avec le plus grand intérêt, les combats que les économistes de France ont livrés l'année précédente, avec le plus grand courage et la plus louable persévérance, aux attaques que la société, et tous les rapports sociaux, ont eu à endurer de la part de ceux qui, en s'adonnant à des rêves et des utopies vaines, ont menacé, surtout en France, de bouleverser les institutions sociales, sous l'abri desquelles les peuples se sont développés et ont atteint la civilisation actuelle.

La Classe éprouve le besoin de donner une preuve de sympathie et d'estime aux économistes de France qui ont fait preuve de tant de savoir, de tant de talents, surtout aussi de tant de logique pour défendre la société humaine, le libre développement des forces de l'homme et l'ordre social contre les vives attaques dont ils ont été l'objet, combat duquel les principes vrais et sains de l'économie des nations viennent de sortir raffermis et consolidés même par les attaques dont ils ont été l'objet. Parmi vos honorables confrères, monsieur, vous vous êtes distingué en traitant avec tant de supériorité la question des travailleurs, qui embrassait en même temps les intérêts les plus vifs de l'humanité entière. En outre, vous fûtes, monsieur, la première victime des opinions socialistes qui, parvenues au gouvernement, se hâtèrent de vous enlever, avec le plus grand arbitraire possible, la carrière de l'enseignement de l'économie politique que vous remplissiez avec tant d'éclat.

Voilà les raisons, monsieur, pour lesquelles la Classe vous offre, par la présente, le titre de son membre correspondant, et ce m'est un bien doux devoir d'être l'interprète des sentiments de la Classe, en vous offrant ce témoignage de son estime et de sa haute considération pour messieurs les économistes de France, parmi lesquels vous occupez une place si distinguée.

C. A. Den Tex.

— Malgré l'intensité du fléau qui sévit sur la capitale et les anxiétés de la politique, la dernière réunion de la Société des économistes a été très-complète, très-vive et très-animée. La conversation, un instant fixée sur le tabac, a donné lieu, de la part de quelques membres, au développement d'une érudition à la fois technologique, fiscale et cosmopolite, qui ne manquait pas d'intérêt ni d'instruction, relativement à la différence des résultats que donnent le régime libre de la Belgique et le système monopolaire de la France.

Sur la proposition de M. Say, qui présidait, l'attention de la réunion a été ensuite portée sur le sujet, désormais à l'ordre du jour, de la centralisation. M. Raudot, membre de l'Assemblée législative, a exposé ses idées avec une grande clarté et avec beaucoup de verve et d'esprit. L'honorable représentant, qui ne veut en rien toucher à l'unité gouvernementale, est un ardent partisan de toutes les réformes qui supprimeront la paperasserie des bureaux, les rouages inutiles dans les administrations, et qui feront refluer la vie publique dans les départements et les communes. Il se proclame partisan de la décentralisation. M. Wolowski, au contraire, s'est déclaré défenseur de la centralisation et ne voudrait détruire que les abus. M. Raudot, ayant accusé le système centralisateur de notre pays du retard où il est sur plusieurs points, comparativement à l'Europe, M. Wolowski a soutenu que notre pays n'est nullement en arrière, et que la plus grande partie de ses progrès sont dus, dans une certaine mesure, à la centralisation administrative. M. Blaise (des Vosges) a parlé dans le même sens que M. Wolowski; lui aussi se déclare partisan de la centralisation.

M. Say, en posant la question, avait montré le rapport qu'il y a entre cette

question de la centralisation et la question plus spéciale de l'assistance publique qui est devant le Conseil d'État sous forme de projet de loi. MM. Raudot et Wolowski avaient aussi fait intervenir cette question dans leur argumentation. M. Grote, membre du Parlement (auteur d'une remarquable *Histoire de la Grèce*), et présent à la séance, est entré dans quelques détails fort intéressants sur l'organisation de l'assistance publique en Angleterre, et a très-bien expliqué comment l'assistance publique, toujours nuisible mais souvent conforme aux mœurs des populations, est moins féconde en abus quand elle est locale que lorsqu'elle est nationale, c'est-à-dire fournie au nom de l'État. C'est le résultat de l'expérience anglaise. Malheureusement, comme l'a fait observer M. Louis Reybaud, nous tournons chez nous le dos à la vérité ; car l'opinion est bien positivement dirigée vers l'assistance par l'État, et marche à grands pas vers la création d'une fainéantise officielle.

La discussion s'est ainsi trouvée complétement absorbée par le sujet de l'assistance publique, dont se sont ensuite exclusivement entretenus les membres que nous avons nommés et d'autres, tels que MM. de Watteville et Horace Say, qui ont successivement pris la parole.

Nous avons remarqué que la centralisation de l'assistance publique n'avait pas trouvé de défenseur ; mais M. de Watteville n'a pas cru que le sujet ait été traité en véritable connaissance de cause, et il se propose d'y attirer de nouveau l'attention de la Société par un exposé historique de ce qui s'est fait et de ce qui se fait actuellement en France à cet égard.

M. Joseph Garnier, qui avait pris la parole au début de la discussion pour engager les membres à préciser ce qu'ils entendaient par centralisation et décentralisation et à énumérer les fonctions de l'État, a fait remarquer en finissant que, faute d'avoir suivi son avis, le débat avait complétement déraillé, et qu'il avait fui la question difficile pour s'user dans des questions résolues au moins en principe. M. Raudot, partisan de la décentralisation, défend l'unité gouvernementale. MM. Wolowski et Blaise, partisans de la centralisation, combattent les abus de cette unité, et veulent la rompre dans une certaine mesure. Qu'est-ce que l'unité gouvernementale? Quelles sont ses limites? Voilà le nœud de la difficulté auquel la Société des économistes doit s'attaquer ; car c'est là un point qui divise les meilleurs esprits, et que n'ont point résolu les maîtres de la science.

— Nous parlions dans notre dernière chronique de l'agitation électorale. Les résultats des scrutins, connus quelques jours après, ont malheureusement confirmé nos observations. La manœuvre des dix-sept journaux soi-disant modérés (*Constitutionnel*, *Patrie*, *Union*, etc.) a eu pour effet de briser la ligue antisocialiste ; il en a été de même de l'alliance électorale que le *National* et l'Association des amis de la Constitution ont faite avec la coalition des rouges socialistes. A la faveur de cette triste manœuvre, ainsi que de la diversion de la fraction de l'opinion qui se croit ou se dit bonapartiste, il est arrivé à l'Assemblée législative dix rouges socialistes bien prononcés : MM. Ledru-Rollin, le second de la liste ; Lagrange, le troisième ; Boichot, le quatrième ; Félix Pyat, Lamennais, Bac, Rattier, Considérant, Pierre Leroux, Perdiguier. On aurait tort de mesurer la force des électeurs rouges socialistes à Paris par les 129,000 voix de M. Ledru-Rollin. Car ces 129,000 voix se composent très-visiblement des 98,000 voix obtenues par les nullités de la liste rouge, M. Savary, par exemple, et des 32,000 de M. Sénard, candidat impossible de la liste du *National* et des

Amis de la Constitution. Ainsi l'illusion du socialisme a compté cent mille voix sur 281,000 votans, et 378,000 inscrits. Il est peu probable que les 99,000 non votants soient rouges-socialistes, car l'ardeur est le caractère de l'utopie. Il faut ajouter qu'une quantité notable d'électeurs se sont laissé guider par des antipathies personnelles et ont voté pour la liste rouge, uniquement parce qu'on avait fait trop d'efforts pour blanchir la liste sortie de l'épreuve de l'Union électorale. Au reste, la masse des électeurs a été fidèle à cette liste; sur cinq candidats que les dix-sept journaux (à la sollicitation, dit-on, de MM. Thiers et Persigny) avaient voulu exclure, quatre, MM. Lamoricière, Dufaure, Cavaignac, Lasteyrie ont passé; un seul, M. Marie, n'a pas été élu; un seul, au contraire, des candidats que les dix-sept journaux leur avaient préféré, est arrivé le dernier sur la liste.

Le *Journal des Débats* a fait, après les élections du 13 mai, une carte du socialisme. Cette épidémie morale a complétement envahi l'Est. Le Nord et l'Ouest semblent, au contraire, avoir été plus généralement préservés. Dans le centre on remarque de grandes plaques rouges de socialisme, se détachant sur des fonds blancs ou bleus. Un journal socialiste, la *Démocratie pacifique*, rapprochant les relevés du *Journal des Débats* de la fameuse carte tintée de M. Charles Dupin, a avancé que le socialisme s'est le plus propagé dans les endroits où l'instruction primaire s'est le plus répandue. Un autre journal, la *Patrie*, qui se fait remarquer çà et là par quelque bons articles d'économie, explique cette coïncidence en disant que l'instruction primaire s'est surtout développée dans les départements où le régime manufacturier a pris l'extension la plus considérable; où de grandes masses ont été agglomérées, non pas d'une manière naturelle et stable, mais le plus souvent par l'influence d'accidents purement factices, par des prohibitions, des tarifs élevés et des entraves législatives. Sans compter que nulle part l'instruction élémentaire ne comprend les notions fondamentales de l'économie sociale, et que partout l'ouvrier se trouve sans défense en face des illusions du socialisme.

En résumé, les élections du 13 mai auraient donné, à en croire les statistiques de la presse, 220 rouges-socialistes sur 750 députés. Il y a à rabattre de ce chiffre; les votes de la Chambre nous feront un départ plus exact; car dans le langage politique on appelle aujourd'hui rouges, socialistes ou montagnards des hommes qui, nous l'espérons, feront preuve de bon sens dans les questions économiques. Toujours est-il que la proclamation du 12 juin n'est suivie que de 122 noms. Il est vrai que quelques socialistes n'ont pas été d'avis de l'appel à l'insurrection, et de ce nombre MM. Pierre Leroux et Lagrange, dont le socialisme n'est pas douteux.

Ce résultat électoral, qui nous a valu déjà un mois d'anxiété et la journée du 13 juin, a un instant effrayé l'opinion publique, qui semble avoir compris que les niaiseries de la rue de Poitiers et les rodomontades de la Montagne blanche ne sont bonnes qu'à allumer les feux de la Montagne rouge. Ira-t-elle plus loin et comprendra-t-elle qu'il faut étudier et détruire avec énergie et patience les causes du mal physique et du mal moral, et que cette étude est incompatible avec la guerre étrangère, avec l'agitation des rues, avec les intrigues de toute espèce qui travaillent à modifier encore la forme du gouvernement? hélas!

Nous indiquons, au Bulletin, par quels chiffres s'est traduite à la Bourse de Paris la panique politique, ayant surtout pour cause les élections du 13 mai.

— L'Assemblée constituante a siégé jusqu'au dernier moment; elle n'a pas voulu se séparer sans s'occuper de la grande question de la réforme de l'im-

pôt des boissons. Seulement, comme le temps lui manquait pour indiquer soit des ressources équivalentes, soit une diminution parallèle de dépenses, elle a supprimé, à partir de 1850, purement et simplement l'impôt, et, par conséquent, une branche de revenus produisant plus de cent millions au fisc. Cette grosse mesure a été prise par un article additionnel au budget des recettes, par 293 voix contre 259, dans la séance du 18 mai, après une discussion insuffisante. Par le même vote, la Constituante charge le pouvoir exécutif de présenter à l'Assemblée législative un projet de loi pour le remplacement des quinze ou seize impôts qui pèsent sur les boissons.

On a beaucoup critiqué cette décision de l'Assemblée constituante. Pour nous, nous l'approuvons, parce qu'il est évident que les constituants ont seulement voulu forcer la main à leurs successeurs et les mettre dans l'obligation de s'occuper enfin d'une réforme que les pouvoirs publics ajournent depuis 1814. La question a été mûrie par de nombreux écrits et par de concluants Mémoires. Il faut que la presse s'en empare plus sérieusement qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent; que l'opinion se forme et que la tribune se prononce. Il sera assurément très-difficile de trouver un autre impôt de cent millions; mais n'y a-t-il pas lieu d'espérer qu'après la pacification de l'Europe, nos financiers songeront à réduire les armements? n'y a-t-il pas lieu d'espérer que la question du fond, la même pour toutes les puissances, contribuera à la pacification universelle encore plus que la diplomatie, bien plus occupée à embrouiller qu'à débrouiller les questions?

— Pendant que nous usons nos forces, notre vie dans une fébrile agitation, l'Angleterre poursuit le cours de ses fécondes réformes. La Chambre des lords a adopté le bill des lois de navigation, à partir du 1er janvier 1850. Par l'effet de ce bill, les pavillons étrangers, sauf en ce qui concerne le cabotage, sont mis sur le pied d'égalité avec les navires anglais. La majorité des Chambres a reconnu, sur la plaidoirie de M. Ricardo et des autres libre-échangistes, que les restrictions en faveur de la marine anglaise étaient inutiles à cette marine, nuisibles au commerce et à l'industrie de la Grande-Bretagne. Les lois de navigation avaient un grand prestige en Angleterre; mais, dans ce pays, la raison éclairée trouve des promoteurs constants et elle finit par triompher des erreurs séculaires. Il y a trois ans, à pareille époque, la Chambre des communes ordonnait une enquête sur les effets produits par les lois de navigation; et cette année ces lois disparaissent en grande partie de la législation économique de l'Angleterre.

— Les journaux de Bombay du 17 avril annoncent que la guerre est terminée. Le Penjaub est désormais annexé à l'immense empire des Anglais dans l'Inde. En attendant l'établissement définitif de l'autorité britannique dans le Penjaub, une armée de 33,000 hommes occupera le pays et la frontière, et une autre armée de 38,000 hommes se tiendra toujours prête à entrer en campagne.

— Nous annoncions dans notre avant-dernière chronique la reprise du travail et des affaires. Tout depuis a concouru à la stagnation : l'agitation électorale, les résultats des élections, la résistance inintelligente de M. Changarnier contre la majorité de la Constituante, le peu de mesure de quelques membres de celle-ci, la peur de conflits entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif, le désir ou la crainte de l'amnistie, la revue du 22 mai, la peur des coups d'État

de droite ou de gauche, les péripéties et les contre-coups de cette déplorable affaire de Rome, la crise ministérielle [1], la situation de plus en plus effrayante de l'Europe, le langage passionné des journaux violents de la droite et du socialisme, la grossièreté et l'inintelligence de la gauche de l'Assemblée législative, la fourberie et l'inintelligence du côté opposé, l'imminence de la guerre civile et, par-dessus tout cela, le fléau du choléra, parvenu au 8 juin au tiers de l'intensité de 1832 ; tels sont les horribles cauchemars de la situation, les tristes réalités qui nous ramènent à l'état de siége et aux malheurs d'il y a un an à pareille époque.

La tâche du ministère du 3 juin est bien grande ; Dieu veuille qu'elle ne soit pas au-dessus de ses forces, et qu'il soit assez bien inspiré pour sauvegarder le vaisseau de la Constitution à travers les vagues qui de tous côtés tentent de le submerger.

— Le *Canada*, arrivé de Liverpool le 12, a apporté des nouvelles de New-York du 30 mai. Le calme renaît au Canada. La vallée du Mississipi est décimée par le choléra. La Nouvelle-Orléans, en partie inondée, souffre beaucoup du fléau. A Saint-Louis-Missouri un incendie a fait pour 75 millions de francs de dommages.

Les nouvelles de Californie sont toujours favorables au *goldfever*. Un voyageur aurait montré le 21 mai, à la Nouvelle-Orléans, un seul morceau d'or valant dix mille francs.

L'ordre règne à San-Francisco. Une convention doit s'y réunir le 1er août.

Paris, 14 juin 1849. ***

P.-S. Dans la séance des communes du 12 courant, M. Cobden a fait sa motion tendant à ce que la reine fût priée par une adresse de conclure des traités internationaux à l'effet de soumettre désormais à un arbitrage toutes les causes de querelles entre les peuples, et à ne plus s'en rapporter au sort des armes. Lord Palmerston l'a combattu en disant que si l'Angleterre prenait le parti de ne plus répondre à aucune provocation, elle serait en butte aux agressions des puissances. Lord John Russell n'a pas repoussé la proposition d'une manière aussi complète ; il a dit qu'il fallait encourager tous les efforts tendant à la paix. La question préalable, demandée par lord Palmerston, a été repoussée par une importante minorité de 79 contre 176.

Ainsi, le parti de la paix et de la civilisation gagne du terrain en Angleterre. La veille, un grand meeting avait été tenu à Exeter-Hall pour appuyer la motion de M. Cobden. M. Bright, le glorieux ligueur, y avait prononcé un brillant discours. La proposition d'un Congrès à Paris dans le courant d'août prochain a été reçue avec la plus grande satisfaction par le meeting.

L'agitation en faveur de la réforme financière se poursuit avec vigueur. Le même numéro du *Daily'news*, dans lequel nous trouvons la séance du meeting de la paix, publie le compte-rendu d'un meeting de l'Association du *Financial and parliamentary Reform*, et l'annonce d'un autre meeting à huitaine. Voilà un peuple libre et digne de l'être.

---

[1] M. Barrot est resté à la justice, M. Falloux à l'instruction, M. Passy aux finances M. Tracy à la marine, M. Lacrosse aux travaux publics, M. Rulhières à la guerre ; M. Dufaure a pris l'intérieur, M. de Tocqueville les affaires étrangères, M. Lanjuinais le commerce.

LA PATRIE.

STATISTIQUE SOMMAIRE DE LA FRANCE[1].

On se propose, dans cet écrit, de donner une connaissance très-succincte, mais positive, de la France, afin de la faire apprécier et aimer par ses enfants, en exposant quels sont :

Les avantages incomparables de son territoire ;

La supériorité numérique, politique et sociale de ses populations ;

L'abondance et la richesse sans pareilles de ses productions ;

Les bienfaits répandus sur le pays par la Révolution, augmentés par les sages lois de l'Empire et développés par les prospérités merveilleuses de la plus longue paix qu'on ait jamais vue.

Puisse l'image de la Patrie, que présenteront ces pages avec la plus scrupuleuse fidélité, contribuer à exciter dans tous les cœurs les sentiments énergiques de dévouement qui, pendant tant de siècles, ont fait des Romains le premier peuple du monde, et qui, inspirant nos populations belliqueuses, les ont conduites si souvent à la victoire pour maintenir leur indépendance et défendre leurs libertés.

Dans l'antiquité, le Palladium était cette image de la Patrie ; malheur au pays qui n'avait pas su le conserver ; sa ruine était inévitable et prochaine. C'est la prédiction que J.-J. Rousseau en a portée : « Quand un peuple, a-t-il écrit, dit de la Patrie : Que m'importe ! la « Patrie est perdue. » Le philosophe, en traçant ces paroles prophétiques, avait sous les yeux le fatal exemple de ces nonces qui, à la Diète de Pologne, vendaient leurs votes à l'étranger, et préparaient la subversion de leur malheureux pays.

Les termes numériques dont nous nous sommes servis avec une extrême réserve sont tirés de sources officielles ou authentiques. Nous en donnerons ailleurs les citations, les détails et les calculs qui, par leur étendue, ne peuvent trouver place ici.

I. LE SOL NATAL.

La France est le pays de l'Europe le plus favorisé par la nature et

[1] Lue à l'Académie des sciences morales et politiques.

par la fortune, cette puissance mystérieuse qui préside aux destinées des nations.

Sa situation géographique lui donne un climat tempéré, qui exclut également les longs et rigoureux hivers des régions septentrionales, et les chaleurs dévorantes des étés du Midi. Elle lui assure la salubrité des contrées nord, dont l'influence agit sur la vigueur et l'activité des hommes ; et cependant elle protége en même temps la multiplication des productions végétales riches et variées des régions méridionales.

Son gisement entre l'Océan et la Méditerranée fait participer une grande partie de son territoire à l'avantage que possède l'atmosphère maritime d'être moins soumise aux extrêmes du chaud et du froid, qui sont si funestes aux populations et à leurs cultures. Ce gisement ouvre à sa navigation le commerce de toutes les contrées du littoral des deux hémisphères, et ses ports reçoivent les navires des pays les plus éloignés, apportant en tribut les produits des climats les plus divers.

Ses côtes ne sont ni perdues dans la mer, comme celles de la Hollande, ni escarpées à pic comme les rivages de la Norvège et du Portugal, ni découpées en lanières comme l'Ecosse, l'Irlande et la Grèce. Les terres fertiles y viennent souvent border la laisse sablonneuse de la mer.

Ses ports sont nombreux et excellents. Ceux de Brest et de Toulon méritent surtout, par la beauté de leurs établissements et l'heureuse configuration de leurs rades et de leurs bassins, d'être placés à la tête de tous ceux de l'Europe.

Ses fleuves sillonnent le territoire dans des directions différentes, ce qui accroît leur utilité; ils ne manquent ni d'embouchure, comme le Danube et le Rhin, ni de cours, comme la Tamise et le Tage, ni de bords accessibles, comme les rivières encaissées de la Péninsule espagnole. Strabon admirait, il y a deux mille ans, leurs cours si propices à la navigation intérieure, et leurs eaux qui répandent la fertilité dans les campagnes qu'elles parcourent.

Ses montagnes les plus hautes, les Alpes, les Pyrénées, sont reculées jusqu'à ses frontières et leur servent de défense; les autres ne sont guère que les seuils qui séparent les versants des différents bassins dont se compose le système fluvial du territoire. Aucune n'est assez élevée et d'une masse assez grande pour agir sur la température des plaines et pour l'abaisser, comme les montagnes neigeuses de la Suisse, du Tyrol, de la Bohême et de la Suède.

Ses forêts sont d'une étendue proportionnelle aux besoins des populations ; elles ont une contenance de près de neuf millions d'hectares, ce qui donne à chaque individu le produit annuel de 25 ares de bois. C'est une quantité mieux réglée que dans beaucoup d'autres pays qui ont, les uns de trop vastes forêts, tandis que les autres en ont à peine. Dans les régions du Nord, les bois couvrent un tiers de la sur-

face totale du territoire, et le maintiennent, de toute antiquité, à l'état sauvage et désert des premiers âges du globe. Au contraire, dans les trois péninsules qui terminent l'Europe au midi, l'Espagne, l'Italie et la Grèce, il n'y a presque plus de forêts; les nécessités d'une double civilisation, celle de l'antiquité et celle des temps modernes, les ont détruites, sans laisser aucun espoir de les voir jamais renaître. Il en résulte les plus graves inconvénients pour l'agriculture et pour la vie domestique.

Les marais, qui, par l'insalubrité qu'ils enfantent, sont l'une des plus grandes calamités de l'espèce humaine, n'ont jamais eu en France, du moins depuis la domination romaine, une étendue comparable à celle qu'ils occupent dans les pays du Nord. Ils n'existent maintenant que dans un très-petit nombre de localités. Les embouchures du Rhône et de la Charente, qui en ont encore d'assez vastes, n'en ressentiront plus les effets dans quelques années. Quand on se rappelle les maux que produisent perpétuellement les marais Pontins, les maremmes de la Toscane, les bogs de l'Irlande, les marais du Lincolnshire, de Walcherein et de la Hollande, on doit regarder comme un bien inappréciable le bonheur du pays qui échappe à une si cruelle influence.

Le sol de la France est extrêmement diversifié, et c'est ce qui lui permet de satisfaire à toutes les exigences des différentes cultures. Il rapporte du colza et des oliviers, des vins capiteux et des vins doux, du maïs et du sarrasin, du riz et du houblon, et partout, en abondance, des céréales pour 36 millions d'hommes, et des herbages pour 60 millions d'animaux domestiques.

La terre qui produit une si grande masse de subsistances doit être bonne et fertile; la preuve qu'il en est ainsi ne saurait être douteuse, puisque nulle part une population aussi nombreuse n'obtient sa nourriture d'un domaine agricole aussi limité.

On regrette avec raison que nos terres incultes et stériles soient encore aussi vastes; mais il faut reconnaître qu'elles le sont infiniment moins que celles de la plupart des contrées de l'Europe. Comparées aux montagnes glacées de la Suisse, aux déserts sans arbres et sans eaux de l'Espagne et de la Turquie, aux steppes de la Russie, elles sont presque imperceptibles. D'ailleurs, il suffirait, pour en faire disparaître une grande partie, de quelques dispositions législatives sur les communaux, au lieu que dans les autres parties de l'Europe, c'est la nature qui a condamné ces terres à la stérilité.

En examinant le degré de fertilité de chaque sorte de sol du territoire, on reconnaît que la moitié de la France est formée de terrains de première qualité. 73 départements possèdent des fonds de riche terreau qui constituent le 7me de la surface totale. Les terres limoneuses ou marécageuses en font à peine un 50me et se restreignent de plus en plus. Les pays de montagnes n'excèdent pas le 12me du

territoire, et il y a 49 millions d'hectares en plaines et en collines.

L'arrosement du sol, qui est, avec la chaleur atmosphérique, la condition première de la fertilité, est donné à la France par le voisinage des mers qui alimentent les pluies, et par l'infiltration, l'épanchement, l'évaporation d'une étendue de 670,000 hectares — 340 lieues carrées — d'eaux courantes ou dormantes, de ruisseaux, de rivières, d'étangs et de lacs. C'est environ la 75me partie du domaine agricole.

On compte, dans les 39 bassins principaux qui divisent le territoire par leurs versants, 139 rivières navigables, et une multitude d'autres très-utiles à la culture et à l'industrie dont elles font mouvoir les usines. Cette seconde catégorie est formée de 324 rivières. Dans la première, 50 fleuves ou grandes rivières ont ensemble un cours de 12,000 kilomètres — 2,700 lieues moyennes, — égalant douze fois le diamètre de la France. Plusieurs d'entre elles arrosent dix à douze départements. Cette division des eaux en une multitude de cours différents est éminemment favorable à la fécondité du sol, et l'on en tire bien mieux parti que de ces fleuves qui roulent impétueusement, comme le Danube, une grande masse d'eau dont la puissance échappe souvent à tous les efforts de la science humaine.

La proximité de la mer est, pour une partie considérable de notre territoire, une source d'arrosement salin qui agit favorablement sur la végétation. Cette influence, qui entretient toujours vertes les belles prairies de l'Angleterre, fertilise le sol granitique de nos départements de l'ancienne Bretagne, et fait de la Normandie et de la Flandre deux contrées d'une rare fécondité. Le développement du littoral des deux mers excède 4,000 kilomètres — 950 lieues moyennes. — Les Iles Britanniques et l'Espagne sont les seuls pays de l'Europe dont les côtes aient une plus grande étendue.

Le territoire de la France possède une multitude d'autres avantages qui contribuent à la fécondité du sol, à l'activité des communications commerciales, à la force militaire du pays, à sa prépondérance politique, à la sécurité et au bien-être de ses populations. Nous nous bornerons à énumérer succinctement quelques-uns de ces avantages. Ce sont principalement :

D'être situé au centre de la partie occidentale de l'Europe, qui, de toutes les autres régions du globe, est celle où la civilisation est parvenue à son plus haut degré;

De n'être point confiné dans l'intérieur des continents comme l'Autriche, ou relégué, comme la Suède, la Norwège et la Russie, vers la zone glaciale ;

De posséder, comme l'Espagne, des côtes sur deux mers différentes, l'Océan et la Méditerranée, et d'avoir, comme l'Angleterre, de grands fleuves navigables où remontent les marées de l'Atlantique ;

D'être ceint, comme les péninsules espagnole et italique, par des

frontières naturelles qui s'étendent dans presque tout son périmètre;

De former un ensemble dont les parties sont agroupées et se lient les unes aux autres, au lieu d'être éparses comme les provinces de la Prusse, isolées comme les Iles Britanniques, éloignées de leur centre comme les extrémités de l'Italie, séparées par de grands fleuves ou des chaînes de hautes montagnes, comme les provinces de l'Autriche, ou bien perdues dans un immense éloignement, comme la Russie asiatique, américaine ou caucasique;

D'être diversifié, comme l'Angleterre, par des plaines, des collines, des montagnes, au lieu d'être uniformément plan, comme l'Allemagne septentrionale, la Pologne et la Russie d'Europe, ou en grande partie montagneux, comme la Suisse, l'Autriche, l'Espagne et l'Italie;

D'être beaucoup plus généralement fertile et propre à la culture qu'aucun autre pays de l'Europe, notamment la Grande-Bretagne;

D'être beaucoup plus boisé que toutes les régions méridionales du continent, et d'avoir beaucoup moins de marais que les pays du Nord;

D'être partagé en un grand nombre de bassins dont les seuils ont une élévation médiocre et peuvent être franchis par des écluses ou des chemins de fer, tandis que l'Autriche est coupée par des chaînes de montagnes et l'Espagne par de hautes terrasses qui, formant des différences de niveau considérables, mettent obstacle aux communications par des canaux ou d'autres voies de transport;

D'appartenir à l'Europe occidentale, qui lui donne, outre une belle position maritime et commerciale, un climat beaucoup plus doux et plus tempéré que celui des pays gisants sous les mêmes latitudes, mais sous des méridiens plus reculés vers l'orient;

D'être situé intermédiairement entre les régions du nord et du midi de l'Europe, de manière à servir de centre aux relations des peuples du continent;

D'avoir pour pays limitrophes ou voisins les contrées dont la civilisation est la plus avancée, l'agriculture la plus puissante, l'industrie la plus habile, le commerce le plus actif, ce qui contribue à exciter l'émulation et à entretenir d'utiles rapports internationaux;

De ne pas être exposé, comme la Hollande, aux inondations maritimes, comme l'Espagne aux sécheresses désastreuses, comme l'Italie aux tremblements de terre, et comme les Etats du Nord à des saisons glaciales qui détruisent les récoltes;

Enfin, pour ne pas prolonger cette énumération, de posséder un domaine agricole d'une étendue de plus de 50 millions d'hectares ou 25,623 lieues carrées moyennes, égale au double de la surface totale de l'Allemagne proprement dite, et à trois fois et demie celle de l'Angleterre avec le pays de Galles.

Mais il s'en faut bien que ce soit uniquement parce que la terre de France fournit abondamment aux besoins de ses habitants qu'elle est l'objet de leur attachement et de leur prédilection. Il y a, par delà la

vie matérielle, une autre vie, qui se forme de sentiments naturels vifs et profonds. Nous aimons cette terre, parce que c'est celle de nos pères, celle de nos souvenirs, où nous sommes nés, où nous espérons reposer après notre mort, à côté de tous ceux qui nous ont été chers. L'amour de la Patrie est, avec celui de la famille, la plus puissante et la plus pure des inspirations du cœur ; il rivalise avec l'amour d'une mère pour son enfant; il est le moteur des actions les plus généreuses, des sacrifices les plus pénibles, de l'héroïsme le plus sublime. Nos annales témoignent par chacune de leurs pages qu'aucun autre peuple ne possède à un plus haut degré que nous cette vertu sociale, gage certain de la durée des empires. Quels plus beaux traits de dévouement l'histoire pourrait-elle offrir que le siége mémorable de Lille, la résistance désespérée du vaisseau *le Vengeur*, et la mort des trois Décius français, Marceau, Joubert et Desaix? Les Romains avaient placé au Capitole l'image de la Patrie à côté de celle de Jupiter Olympien ; ils l'honoraient par un culte religieux, frappant les traîtres d'anathème et donnant l'immortalité aux guerriers sauveurs de leur pays. Chez les modernes, le patriotisme n'a jamais eu cette grande consécration. Une fois pourtant, en France, il s'unit à la religion pour faire surgir d'un village ignoré des Vosges une sainte et intrépide jeune fille, un ange libérateur, que Rome et la Grèce auraient adoré comme un génie tutélaire, et que mirent en oubli quatorze rois, ces illustres ingrats qui lui devaient d'avoir reconquis leur couronne.

Comme toutes les autres affections humaines, celle dont la Patrie est l'objet éprouve des intermittences et des paroxysmes ; elle sommeille pendant les jours tranquilles de la paix, à moins que l'esprit de vertige qui jadis allumait la guerre civile au nom de Dieu, et qui maintenant sème la discorde au nom de la liberté, ne vienne troubler le repos des peuples ; mais elle se réveille subitement quand l'ennemi fait entendre ses fanfares de victoire ; et aussitôt des millions de soldats armés sortent du sol natal. La levée en masse de la France, en 1792, est l'un des plus beaux mouvements que l'amour de la patrie ait jamais inspirés aux nations du monde moderne, et sa mémoire restera, comme celle de Salamine et de Marathon.

Il ne faut pas croire que les classes les moins élevées aient un moindre attachement pour leur pays, et que ce sentiment soit proportionné aux bienfaits qu'on en reçoit. Au contraire, ce sont souvent ceux pour qui la société n'a que des rigueurs qui chérissent davantage le sol natal. Il faut voir avec quels transports d'allégresse les pauvres matelots saluent la terre de France, lorsque après une longue absence ils revoient à l'horizon son rivage désiré. Aucune expression ne saurait peindre l'anxiété, l'angoisse d'une troupe de malheureux prisonniers de guerre ensevelis dans un ponton, au milieu des vases fétides de Portsmouth, étiolés, affamés, presque nus, écoutant en cercle la lecture d'un bulletin de la grande armée, et laissant échapper

malgré eux un cri rauque de joie ou de douleur, selon que l'événement était heureux ou funeste pour leur Patrie. J'ai vu, c'était un jour tardif, quand nos cheveux avaient eu le temps de blanchir dans la captivité, ces prisonniers, délivrés enfin, débarquer sur la grève de Calais; ils se précipitaient de la chaloupe pour atteindre la terre bien-aimée, et dès qu'ils l'avaient touchée, ils se jetaient à genoux pour la presser de leur front, en rendant grâce à Dieu avec la même ferveur que les croisés de Godefroy de Bouillon quand ils se prosternaient sur les dalles du Saint Sépulcre.

Il n'est pas jusqu'aux peuples sauvages qui n'aient pour leur sol natal un invincible attachement. J'assistais, en 1795, au grand Carbet des Caraïbes de Saint-Vincent, quand le général Stuart, qui précédait les colonnes d'attaque de l'armée anglaise, vint, le soir d'une bataille perdue, notifier aux malheureux insulaires qu'il leur fallait se rendre à discrétion ou mourir, et que leur population entière allait être déportée sur un autre rivage. Le chef consulta d'un coup d'œil ses capitaines, les uns blessés, les autres exténués de fatigue, puis, se levant d'au milieu d'eux, il répondit en français avec un calme qui ajoutait à l'impression de ses paroles : « Non, milord ! cette terre nous a vus naître, nous y mourrons ; elle recevra dans son sein nos corps mutilés par vos soldats ; nous préférons à l'abandonner d'y être ensevelis. Nous ne dirons point aux ossements de nos pères de se lever de leurs tombeaux pour nous suivre dans une contrée étrangère, et nous ne ferons point à nos aïeux l'outrage de les arracher de leur sépulture dans la terre natale pour leur faire partager avec nous l'opprobre d'un exil éternel. »

Ces mots, prononcés à la dernière heure de tout un peuple, témoignent que la Patrie n'était pas moins chère à ces sauvages des forêts du Nouveau-Monde, que s'ils avaient eu, comme nous, le bonheur d'habiter le plus beau pays de l'Europe civilisée.

II. LA POPULATION.

L'inégalité est, s'il se peut, encore plus grande entre les Etats civilisés du monde moderne que parmi les hommes qui les habitent; et l'idée, préconisée au dix-huitième siècle, d'établir un équilibre européen, était une étrange illusion, si elle n'était pas plutôt une fourberie politique.

La cause première de cette inégalité est l'infériorité du territoire, soit en étendue, soit en fertilité. Soumis à cette funeste influence, les trois royaumes de la Scandinavie ne peuvent en racheter les effets même par les qualités éminentes de la belle race d'hommes par laquelle ils sont peuplés. Venise, Gênes, Florence et le Portugal ont fait de vains efforts pour lutter contre cette fatalité. L'Angleterre et la Hollande, resserrées dans d'étroites limites, ont été forcées d'en

sortir pour élever leur fortune; et c'est en devenant puissances maritimes, qu'elles ont pu suppléer à leur territoire exigu par leur vaste domination d'outre-mer.

Mais la base la plus solide de la puissance des empires et l'augure le plus certain de leur longue durée, c'est une population considérable composée d'hommes étroitement unis par l'identité de leurs intérêts sociaux, par leurs habitudes civiles et domestiques, par leurs sympathies nationales et par les souvenirs de la gloire de leur commune patrie; riche héritage, dont chacun a droit de s'enorgueillir, puisque c'est notre sang ou celui de nos pères qui l'a conservé ou agrandi.

Les éléments de prospérité que donne et assure à la France sa population sont principalement ceux énumérés ci-après :

1° L'antiquité séculaire de l'occupation du territoire par trois races dont nous conservons encore aujourd'hui les types supérieurs ; savoir : les Gaulois, qui ont peuplé le pays et l'ont défriché ; les Romains, qui y ont apporté leurs lois et leur civilisation; et les Francs, qui en ont fait, par leur valeur, un empire presque aussi vaste que celui de Trajan. Les contrées nouvelles du Nord et de l'Orient de l'Europe, qui n'ont connu ni la domination romaine, ni celle de Charlemagne, étant demeurées jusqu'au dix-septième siècle dans l'état de barbarie, sont privées d'une partie des avantages possédés par les Etats dont la civilisation est antérieure.

2° L'intelligence générale de la même langue par 36 millions d'hommes; extension dont il n'existe aucun autre exemple en Europe depuis la destruction de l'empire romain, et qui contraste singulièrement avec les trois cents idiomes différents parlés dans l'empire russe, et pour lesquels il a fallu faire autant de vocabulaires à l'usage des fonctionnaires publics.

3° L'esprit de tolérance et de concorde entre les populations de communions différentes et même de religions diverses ; admirable progrès de la raison humaine, dont la France a pris l'initiative en 1789, et qui rencontre ailleurs de si grands obstacles dans la persistance opiniâtre des préjugés des temps de barbarie, qu'un pays aussi éclairé que la Grande-Bretagne n'a pu encore l'introduire dans ses lois.

4° La diffusion, sinon des lumières supérieures données par l'éducation, du moins des qualités intellectuelles et des notions utiles aux nécessités de la vie privée et publique, en telle sorte qu'il n'y a point de contrée où l'on trouve, autant qu'en France, d'intelligents cultivateurs et de bons soldats, et où l'on puisse faire aussi vite d'habiles ouvriers industriels, d'excellents généraux et même des hommes d'Etat. Excepté Rome, qui organisa merveilleusement sa domination sur les trois parties du monde alors connu, l'histoire n'offre point de pays ayant fourni spontanément, comme la France, aux temps de la République et de l'Empire, des officiers pour commander un million

de soldats, et des administrateurs pour gouverner cent trente provinces habitées par 43 millions d'hommes.

5° La distribution de la propriété territoriale la plus favorable aux intérêts de l'Etat, de l'agriculture et du bien-être des populations ; celle qui, en multipliant le nombre des possesseurs du sol, accroît le nombre des citoyens, défenseurs de la patrie et de l'ordre social, cultivateurs intelligents de leur propre domaine, travailleurs actifs et vigoureux, qui s'élèvent au-dessus des prolétaires par leurs habitudes frugales, leurs mœurs meilleures et leur attachement au pays de leurs pères. La plus grande partie de l'armée française est formée des enfants de la petite propriété des campagnes ; et c'est là, bien plus que dans les cités, que gît la nation.

6° L'universalité des lois civiles et criminelles, qui, remplaçant les vieilles ordonnances de la monarchie et les quatre cents coutumes de nos anciennes provinces, ont fondé la justice, dans la société nouvelle, sur l'égalité des droits, la procédure par jury, la liberté de la défense, et la publicité des opérations judiciaires. Les Codes de la France, qui ont inauguré ces précieuses conquêtes de la raison humaine, sont le plus beau monument de la sagesse de notre pays, et deviendront l'arche d'alliance de tous les peuples civilisés.

7° La répartition des impôts proportionnellement au revenu des contribuables et à la valeur des choses taxées, sans distinction de provinces, de castes, de priviléges personnels, et sans autre destination des sommes prélevées que le Trésor de l'Etat. Avant l'Assemblée constituante, la moitié des taxes étaient perçues par la noblesse et le clergé, qui étaient eux-mêmes exempts de presque tous les impôts, quoiqu'ils possédassent presque toutes les propriétés. La destruction de cet ordre de choses, établi sous la domination féodale, est pour les communes le plus grand bienfait de la Révolution.

8° L'immense accroissement de la richesse nationale, par les effets de l'affranchissement de la terre, de l'émancipation du travail, de l'égalité des impôts, des progrès de l'activité et de l'intelligence des cultivateurs et des ouvriers industriels, par l'heureuse influence de l'intervention des arts et des sciences dans la plupart des fabrications, et par une prodigieuse augmentation de la production agricole et manufacturière, ainsi que de la consommation intérieure et de l'exportation à l'étranger.

La valeur annuelle de la production de nos campagnes, moins les animaux domestiques, a quadruplé depuis Louis XIV ; elle a triplé depuis la Révolution de 1789, et doublé depuis l'Empire.

La valeur annuelle de la production industrielle a presque quintuplé depuis le règne de Louis XVI. Elle est aujourd'hui trois à quatre fois aussi grande qu'au temps de l'Empire, en 1813[1].

---

[1] Produit agricole. 1700..... 1,500,000,000 francs.
— 1784..... 2,032,000,000 —

La population, qui est la source féconde de tous ces biens, a grandi comme eux et par eux ; elle excède maintenant de 16 millions d'habitants celle de la monarchie de Louis XIV, de 22 millions celle de 1784, et de 7 millions ou d'un cinquième l'époque impériale de 1806.

La population de la France est plus grande que celle d'aucun autre Etat de l'Europe, si l'on considère l'Empire russe comme une puissance asiatique, que sa destinée, quoi qu'elle fasse, entraîne vers l'Orient. L'Autriche, qui énumérait naguère dans ses Statistiques 36 millions d'habitants, comme nous, enflait ce nombre par 4 millions d'Italiens et 12 millions de Hongrois, qu'elle devait bien moins compter parmi ses sujets que parmi ses irréconciliables ennemis.

Il semble, quand on parcourt les pages de l'histoire, qu'une grande population n'a d'autre objet que de satisfaire l'orgueil national ou l'ambition d'un conquérant ; mais elle a, en réalité, une destination plus digne et plus utile ; elle pourvoit à une impitoyable nécessité de nos temps orageux. Un pays qui n'a pas 30 à 40 millions d'habitants peut être effacé, comme la Pologne et l'Italie lombarde et vénitienne, de la carte de l'Europe, et devenir, comme elles, une dépouille opime. Depuis que les coalitions sont un moyen usuel d'envahissement, il faut, pour la sécurité d'un peuple et pour la garantie de son indépendance, qu'il puisse armer 4 millions d'hommes, comme la France en 1792, ou 6 millions, comme nous le pourrions aujourd'hui. Nos ancêtres, les Gaulois, faisaient encore plus et mieux ; le nombre de leurs guerriers était du quart de leur population, au lieu d'en être le sixième. A ce compte, la levée en masse de la France pourrait s'élever à 9 millions d'hommes ; et sans aucun doute, il y a des départements agricoles qui fourniraient, de nos jours, un contingent aussi fort proportionnellement que celui qu'armaient nos aïeux, il y a deux mille ans, pour combattre les Romains.

La première condition de l'existence d'un pays, c'est la puissance d'opposer à l'invasion d'un ennemi formidable une résistance plus formidable encore. La première condition de l'existence des habitants de ce pays, c'est un territoire dont l'étendue et la fertilité leur assurent un domaine agricole et des productions dont l'abondance pourvoie entièrement à leurs besoins de chaque jour.

Si la terre manque de fécondité, comme en Suède, en Norvège, en Russie dans les provinces boréales, la population vit avec parcimonie et précairement de sa pêche, de l'extraction des métaux de ses mines,

---

Produit agricole.	1813.....	3,350,000,000	francs.
—	1840.....	6,022,000,000	—
Prod. industrielle.	1788.....	931,000,000	—
—	1812.....	1,820,000,000	—
—	1849.....	4,500,000,000	—

et aux dépens de ses forêts, qu'elle vend pièce à pièce à l'étranger. Il lui faut, pour supporter le travail et les privations auxquelles la condamnent un ciel inclément et un sol aride, plus de vertus que n'en saurait avoir l'homme fortuné qui habite les rivages de la baie de Naples ou les bords de la Guadiana.

Si le territoire manque d'étendue, et si l'accroissement progressif et rapide de ses habitants diminue tous les jours la part du domaine rural qui produit la subsistance de chacun d'eux, alors, comme maintenant en Irlande, chaque nouveau-né ajoute aux misères de la famille, à la détresse du pays, et devient un objet d'anxiété douloureuse et de regrets dénaturés.

La France n'éprouve aucune de ces terribles calamités : son territoire est étendu et fertile ; il satisfait avec profusion aux nécessités du présent, et même il promet à l'avenir de pourvoir à la subsistance d'une population encore plus grande. Il assigne, par sa distribution, 150 ares de terre à chacun de ses habitants, tandis que l'Angleterre peut à peine en donner 100, l'Irlande 90, la Belgique 80. D'où il suit que la quote-part de chacun de nous excède de moitié en sus celle d'un Anglais, et se rapproche du double de celle d'un Belge. On voit que notre agriculture est encore bien loin du terme de sa carrière, et qu'elle ne sera point arrêtée par le défaut de terres suffisantes, même lorsqu'elle devra nourrir une population de 40 millions d'habitants.

Un fait économique, qui n'a point de pareil dans l'histoire des sociétés humaines, prouve manifestement de quelle fertilité sont douées les terres de nos campagnes. En 1788, notre territoire alimentait une population de 24 millions d'hommes ; soixante ans après, on lui demande d'en nourrir une de 36 millions ; et ce même sol, dont la surface est plutôt restreinte qu'étendue, se prête admirablement, par un étonnant prodige de fécondité, à donner la subsistance à 12 millions d'habitants de plus, et à tous les animaux qui viennent à leur suite. Il produit trois épis de blé au lieu de deux ; et encore, c'est en majeure partie du froment, au lieu du seigle et de l'orge dont nos pères se nourrissaient. Il faut dire que ce merveilleux accroissement de 50 pour 100 dans la fécondité du sol n'aurait point eu lieu sous l'influence de la propriété féodale et mainmortable, et qu'il est dû à la libération de la terre et du travail par la Révolution de 1789.

C'est une bénédiction du Ciel que d'habiter un pays qui est assez vaste pour contenir sa population sans l'entasser, et assez fécond pour la nourrir. Il y a trois ou quatre contrées en Europe qui sont privées de ce bonheur, pendant que d'autres sont incultes et désertes, visitées à peine par quelques voyageurs. On compte sur la même surface, une lieue carrée moyenne, 2,500 personnes en Belgique, 2,300 en Lombardie, 2,200 en Irlande, 2,100 en Angleterre ; et par con-

tre, seulement 18 dans la Russie d'Asie, 62 dans celle d'Europe, 63 en Norvège, 78 en Illyrie, cette belle province romaine, restée depuis quinze siècles sous le joug des barbares. Tandis que dans ces pays, on marche plusieurs jours sans découvrir un vestige du séjour des hommes, dans les autres on se dispute la place au foyer domestique; on s'entr'arrache le pain de la charité; on est réduit par la famine à aller errer au delà des mers pour y chercher une autre patrie sous un ciel rigoureux, comme celui du Canada, parmi les sauvages et les félons, comme à la Nouvelle-Hollande, ou bien comme à Batavia, au milieu de marais pestilentiels, qui promettent la richesse et qui donnent la mort.

Une grande population, avons-nous dit, est une condition actuelle de l'existence des Etats; et il n'y a plus, comme autrefois, d'illustres cités, telles que Gênes et Venise, qui soient défendues par leurs souvenirs historiques. Mais il ne suffit pas à un pays d'être très-peuplé pour être puissant, et surtout pour conserver longtemps l'ascendant d'une haute fortune. Les annales du monde sont remplies de noms de conquérants, comme Tamerlan, Gengiskan, Nadir-Shah, Thamas-Koulikan, Aureng-Zeb et autres fléaux de Dieu, qui ont rattaché ensemble une multitude de peuples divers, et érigé des empires d'un jour. Il faut bien plus que des victoires pour constituer sur des bases durables l'unité sociale et politique d'un grand pays. Aucune œuvre humaine n'est aussi difficile que de rassembler sous la même loi et d'unir fraternellement des peuples d'origine et de mœurs différentes. Aujourd'hui même, après les efforts de plusieurs générations d'hommes d'Etat d'élite, et de souverains tels que Cromwell et Guillaume Ier, un pays voisin est encore morcelé en quatre contrées réciproquement hostiles; et j'ai retrouvé dans les montagnes d'Ecosse l'esprit de Wallace, et dans les marais d'Irlande, l'inimitié mortelle que portent les vieux Millésiens à la race saxonne.

La France, pour atteindre le but de son unité nationale, n'avait pas moins d'obstacles à surmonter. Le caractère des hommes, leurs cultes, leurs castes privilégiées, leurs traditions historiques, leurs immunités locales, leur langage, leurs coutumes, leurs institutions, tout différait jadis de province à province; et chaque dissidence avait pour elle l'autorité du temps, de la loi, de l'usage, avec l'appui tout-puissant des intérêts particuliers et généraux.

Sous les Valois, les populations étaient divisées en deux camps par la religion, et s'entr'égorgeaient au nom du Ciel, en batailles rangées ou en trahison, la nuit, dans la cité, au milieu des fêtes du Louvre. Il fallut, pour rallier sous le même drapeau les protestants et les catholiques, un roi, le seul dont le peuple ait gardé la mémoire, Henri IV, à la fois soldat et capitaine, bon homme et fin politique, préférant son ministre à sa maîtresse, et donnant l'Edit de Nantes sans redouter le couteau de Ravaillac.

Sous Louis XIII, et pendant la minorité de Louis XIV, les grands, élevés à l'école de la Ligue, étaient perpétuellement insurgés contre le pouvoir royal; ils tramaient sans cesse contre lui des conspirations, armaient les provinces, appelaient l'étranger, barricadaient le faubourg Saint-Antoine, tiraient le canon de la Bastille sur les troupes françaises commandées par Turenne, et faisaient courtiser la populace des halles par des princes du sang et les plus grandes dames de la Fronde. Il fallut à ces derniers héros de la féodalité, Richelieu pour courber leurs têtes ou les abattre, et Mazarin pour assujettir, à force d'astuce et d'opiniâtreté, cette aristocratie turbulente et séditieuse, également incapable d'obéir ou de régner.

Lorsque Louis XIV prit les rênes du pouvoir, la France, pour la première fois depuis Charlemagne, posséda les immenses avantages de l'unité politique, qui décuple les forces nationales en les unissant en faisceau. C'est le plus grand roi, ou presque le seul que nous ayons eu pendant une longue période de vingt-cinq générations; tant la fortune est avare d'esprits supérieurs, parmi les chefs qu'elle donne aux nations! Ce prince organisa la société française, et développa sa puissance en créant tout ce qui constitue la force et la prospérité d'un pays civilisé : lois, administration, industrie, commerce, colonies, marine, armée, fortifications. Les institutions de ce règne ne méritent pas moins notre vive admiration que les chefs-d'œuvre littéraires, inimitables, qu'il nous a légués.

Jusqu'alors, dans chaque Etat de l'Europe, le roi avait coutume d'abandonner à son premier ministre, comme à un vizir de l'Orient, les soins pénibles et fastidieux du gouvernement, se réservant seulement la splendide représentation de la puissance, et la part du lion dans les scandales de la cour. Louis XIV ne fut que trop fidèle à cette tradition mérovingienne; mais il fit plus et mieux, il eut le courage de s'occuper des affaires de son royaume, de travailler chaque jour avec ses ministres, de discuter et de résoudre les questions qu'ils soumettaient à son jugement, et de s'appliquer à connaître les choses et les hommes; science éminemment utile, sans doute, mais pleine de tristes vérités. Rien n'était plus simple que le gouvernement de ce monarque aux dehors fastueux. Un cabinet, une table couverte d'un tapis vert, un fauteuil et un tabouret sur lequel venaient s'asseoir successivement trois secrétaires d'Etat, savoir : celui des affaires étrangères, celui de la guerre, et Colbert, qui était à la fois ministre des finances, de la marine, des travaux publics, de l'industrie et du commerce. On voit que Louis XIV avait réalisé, deux siècles avant nous, le gouvernement à bon marché, et l'avait réduit à sa plus simple expression numérique. Nous n'avons garde, assurément, d'offrir comme un modèle à nos contemporains cette centralisation autocratique; mais nous devons dire cependant, en sa faveur, que les deux plus grands souverains de l'Europe moderne, Frédéric et Na-

poléon, ont sanctionné cette organisation ministérielle, en l'imitant de très-près.

Cette période d'unité politique se prolongea pendant plus d'un demi-siècle. L'anarchie dont elle fut suivie dura bien plus longtemps, et ne pouvait finir que par une subversion totale. Les Parlements en furent les moteurs principaux; ils aspirèrent, comme au temps de la Fronde, à exercer, au lieu de l'autorité judiciaire, la puissance de la représentation nationale, et à devenir, ainsi qu'ils en prenaient le titre orgueilleux, les tuteurs des rois. Leur violente opposition fut justifiée par les désordres et les dilapidations de la cour. Des coups d'Etat répétés la changèrent en une résistance à l'oppression quasi-révolutionnaire ; et l'esprit des provinces qui, depuis Richelieu, semblait anéanti, se ranima, plein d'irritation, pour prendre la défense des Parlements. Ceux-ci, fiers d'un tel soutien, parlèrent au nom du pays, comme l'auraient fait les Etats généraux, et ils luttèrent avec le courage le plus opiniâtre; cent fois ils firent des remontrances sévères et plus ou moins respectueuses; autant de fois ils furent repoussés, réprimandés durement, avec cette circonstance provoquante que leurs délibérations étaient biffées, ou même arrachées des registres. Leurs membres les plus aimés, les plus énergiques, furent envoyés en exil, ou claquemurés dans des prisons d'Etat; enfin les Parlements eux-mêmes furent suspendus, puis abolis, momentanément réintégrés et encore bannis de nouveau.

Ces dissensions furieuses affaiblirent le pouvoir monarchique, et relâchèrent fatalement le lien de l'unité nationale. Au moment où l'Assemblée constituante parut, et s'éleva à une si grande hauteur sur la scène du monde, chacune de nos vieilles provinces arborait son écusson ducal, chaque ville ses couleurs, chaque village son drapeau ; et la France était à la veille de se trouver partagée, comme aux temps féodaux et comme l'est encore aujourd'hui l'Allemagne, en une quarantaine d'Etats exposés à devenir la proie des grandes puissances. Frappée de cet immense danger, le plus grand de tous ceux auxquels une nation puisse être exposée, l'Assemblée nationale, avec cette décision dont la promptitude prévient les obstacles, avec cette certitude de mesures qui atteint le but du premier coup, effaça complétement l'ancienne carte de la France, et en traça une nouvelle. Elle fit disparaître les provinces créées par l'invasion des Barbares dans la Gaule, ou fondées par les usurpations des grands barons, sous le règne des rois fainéants. Elle passa le niveau de la révolution sur toutes les inégalités qui existaient entre les différentes parties d'un même pays, et qui faisaient considérer les unes comme étant à demi étrangères, les autres comme l'étant tout à fait, d'autres encore comme l'étant à divers degrés ; elle détruisit d'une main vigoureuse les priviléges gothiques qui favorisaient, aux dépens les uns des autres, les enfants d'une même patrie; elle balança, dans une division rationnelle du

territoire, l'étendue, la richesse et la population; et l'on cessa de voir des provinces grandes de trois à quatre lieues, comme de simples communes, et d'autres qui en avaient plus de 2,000, comme des royaumes.

Mais l'effet le plus admirable de cette œuvre d'une profonde politique fut d'étouffer l'esprit égoïste de localité, pour mettre à sa place l'esprit national, et pour faire de 40,000 paroisses une grande nation. Il était temps que tous les Français fussent réunis sans distinction d'origine, par leur amour et leur dévouement pour leur commune patrie; car bientôt l'ennemi, comptant sur nos discordes civiles, attaqua toutes nos frontières, s'empara par trahison de deux de nos places fortes, et vint développer son armée dans les plaines de la Champagne. Ce fut alors que la Convention, cette assemblée terrible, dont presque chaque journée a laissé une trace sanglante, jeta dans les airs pour cri de ralliement : l'unité, l'indivisibilité de la République. Ces paroles étaient un défi aux rois ligués à Pilnitz. La victoire leur donna sa consécration à Fleurus et à Jemmapes.

L'unité nationale de la France créée par les grands politiques du dix-septième siècle, établie par l'Assemblée constituante, affermie par l'organisation départementale et la centralisation administrative, a résisté depuis soixante ans aux plus grandes vicissitudes dont le monde moderne ait encore été témoin. Cette puissante institution a donné au pays la force de résister à toute l'Europe dix fois coalisée; d'armer 3 à 4 millions d'hommes simultanément; et de lever, chaque année, pendant un demi-siècle, 80,000 soldats, avec un milliard ou même presque le double, c'est-à-dire un revenu quintuple de celui de la vieille monarchie dans les jours les plus florissants de sa prospérité. Elle a déjà suffisamment duré pour avoir vu quatre fois les rois du pays disparaître, comme jadis Romulus dans les terribles tempêtes de la place publique. Enfin, elle est toujours restée debout au milieu des ruines de toute espèce, et des tombeaux de deux générations dont l'une l'a érigée et l'autre l'a défendue. La première de ces générations immortelles, nourrie des fortes et audacieuses pensées de la philosophie du dix-huitième siècle, a fait la révolution et provoqué l'émancipation de l'esprit humain; la seconde, élevée dans les grandes batailles de l'Empire, a semé, du Nil à la Vistule, les germes de la civilisation nouvelle, qui doit, après bien des épreuves, rendre les peuples plus éclairés, et, s'il se peut, les hommes meilleurs et plus heureux.

A. MOREAU DE JONNÈS.

DE L'IMPOT
SUR L'INTÉRÊT DE L'ARGENT
OU
SUR LE CAPITAL.

(Fragment de la *Science des finances*, de Rau, traduit de l'allemand par M. Esquirou de Parieu, membre de l'Assemblée législative.)

Les dépenses extraordinaires et la diminution du produit des contributions indirectes, qui ont été en France la suite des événements de février 1848; les pensées de réforme financière qui se sont entées sur la révolution politique, et qui ont déterminé notamment le décret sur l'abolition de l'impôt du sel, émané du gouvernement provisoire, ont eu pour résultat nécessaire de susciter l'idée d'alimenter nos revenus publics par des sources nouvelles. Dès l'année 1848, deux projets d'impôts sur les créances hypothécaires et le revenu mobilier ont été soumis à l'Assemblée nationale, comme des moyens de subvenir aux besoins du Trésor, en appelant la fortune mobilière à contribuer plus équitablement que par le passé aux charges publiques.

Le premier de ces projets a été retiré par le ministère après l'adoption d'un amendement qui abaissait notablement le taux de l'impôt proposé. Il est à remarquer, du reste, que le projet, repoussé par le Comité des finances, avait été fortement attaqué à la tribune de la Constituante. Non-seulement il avait été critiqué comme portant sur une nature trop restreinte de capitaux, mais, de plus, l'impôt sur le capital avait été combattu en principe. « Dans aucun temps et dans aucun pays, avait dit M. Thiers, son plus redoutable adversaire, on n'a entendu frapper le capital mobilier. » Et l'orateur plaçait en regard du projet discuté l'*income-tax* anglais, qu'il considérait comme beaucoup plus conforme aux principes de la science financière.

Le gouvernement ayant proposé l'établissement de la taxe sur le revenu mobilier, par suite du retrait de l'impôt sur les créances hypothécaires, le nouveau projet fut soumis à une Commission dont l'auteur de ces lignes fut l'organe, quoique, au milieu des majorités très-mobiles qui avaient dicté les diverses résolutions de la Commission, il n'eût point partagé la totalité des opinions qui avaient prévalu dans ses délibérations successives.

Le projet d'impôt sur le revenu mobilier, malgré les amendements qui paraissaient l'avoir amélioré sur divers points, ne fut pas soumis à la discussion de l'Assemblée constituante. Le nouveau ministre, chargé de la direction de nos finances dans le cabinet formé à la suite de l'élection du 10 décembre, déclara retirer le projet présenté par l'administration de M. Goudchaux. Sans doute, l'espérance du maintien des anciennes sources de nos revenus publics, et même du vote de quelques ressources accessoires demandées à l'Assemblée nationale, ne contribua pas moins que les difficultés incontestables qui sont inhérentes à l'établissement d'un impôt sur le revenu, dans la formation de la résolution du ministre.

Cependant les modifications les plus graves ont été successivement apportées par l'Assemblée constituante au système de nos revenus publics.

On a vu une sorte d'empressement pour la destruction des ressources existantes, combinée avec une froideur non moindre pour l'établissement d'impôts nouveaux.

La réforme postale, mesure profitable surtout aux hommes d'affaires, au gros commerce et à la Banque, la réduction de l'impôt du sel, plus démocratique et plus juste, mais aussi plus onéreuse au Trésor, ont été successivement accomplies; enfin, l'impôt sur les boissons a été aboli à dater du 1er janvier 1850. D'un autre côté, le projet d'accroissement des droits sur l'enregistrement des mutations à titre gratuit, combattu de divers côtés de l'Assemblée, et retiré par la Commission qui l'avait amendé, n'a point été repris par le gouvernement. Les centimes additionnels établis sur les biens de mainmorte ont été, en définitive, la seule et faible compensation inscrite par l'Assemblée constituante à l'avoir du Trésor, en regard des réductions importantes opérées dans le budget de nos recettes.

Si cette situation se prolonge, il est impossible que le crédit de la France, sa force extérieure, les dépenses nécessaires de son organisation interne, puissent se soutenir sans l'établissement d'impôts nouveaux, annoncés, du reste, par le décret même qui a aboli la taxe sur les boissons. La pensée se trouve, dès lors, presque forcément ramenée vers cette source de la richesse mobilière, diversement imposée dans certains pays de l'Europe.

Quelque incomplet que soit le rapport sur l'impôt du revenu, déposé par nous sur le bureau de l'Assemblée constituante [1], il est peut-être suffisant, rapproché surtout des autres documents sur le même sujet [2], pour permettre d'apprécier sous ses principales faces un sujet

---

[1] Voy. *Moniteur* du 10 octobre 1848.

[2] Mac Culloch, *a Treatise on the principles of the taxation*, ch. IV. — *De l'Impôt sur le revenu mobilier*, par Thibault-Lefebvre, avocat à la Cour de cassation. — Article sur le même sujet, par M. Cochut, dans la *Revue des Deux-Mondes* de janvier 1849. — *Journal des Economistes*, tome XXI, p. 121 et 368, Considérations, par M. David (du Gers); et p. 97, Note statistique sur l'*income-tax*.

fort nouveau, il y a quelque temps, pour beaucoup d'esprits, à raison du caractère exclusivement national qu'affecte ordinairement l'érudition française.

L'impôt spécial sur les capitaux productifs d'intérêts est une institution aussi peu connue parmi nous, et c'est pour appeler l'attention sur cette autre face de la question relative à la taxation de la fortune mobilière, que je me suis décidé à traduire un chapitre de Rau, consacré à ce sujet.

Avant de transcrire ce fragment, qui porte dans son style l'empreinte des défauts comme dans son érudition la marque des qualités de la composition germanique, il importe de préciser quelques distinctions du vocabulaire adopté par l'économiste allemand.

Rau distingue trois taxes affectant d'une manière plus ou moins spéciale la fortune mobilière, indépendamment de celles qui, comme nos patentes, porteraient exclusivement sur le produit du travail industriel ou le salaire :

1° L'impôt sur les fortunes (*vermœgensteuer*), assis sur l'ensemble des valeurs en capital possédées par le contribuable [1] ;

2° L'impôt général sur le revenu, appliqué en Angleterre, en Bavière, à Weymar, et proposé actuellement dans diverses parties de l'Allemagne [2] ;

3° L'impôt spécial sur la rente de l'argent ou sur le capital. C'est ce dernier impôt que l'extrait suivant est destiné à faire plus particulièrement apprécier, tout en éclairant aussi la question connexe de l'impôt sur le revenu, dont la taxe sur les rentes est sous certains rapports un élément détaché. PARIEU.

De l'impôt sur l'intérêt de l'argent ou sur le capital (*Zinsrenten oder Kapitalsteuer*).

§ 1er [3]. Comme il existe une rente pécuniaire confondue avec les profits généraux dans le revenu de la plupart des industries, de même il y a aussi une rente d'argent spéciale, provenant, soit de l'intérêt des sommes prêtées, soit des dividendes attachés aux fonds placés sous forme d'actions dans les entreprises réalisant des bénéfices. Ceux qui jouissent de semblables rentes sont ordinairement nommés *capitalistes*, parce que la possession d'une fortune ainsi constituée suffit pour assurer un revenu sans l'exercice d'une profession déter-

---

[1] Dans la taxe des gardes, à Genève, les objets non productifs de revenu sont frappés d'impôt.

[2] Un projet de loi d'impôt sur le revenu a été notamment proposé dans le grand-duché de Bade, au mois de mai 1848. Les rapports faits dans les deux Chambres sont des 13 et 30 juin. Nous ignorons si une solution ultérieure est intervenue. Voyez, au surplus, le rapport au *Moniteur* du 10 décembre 1848, pour l'histoire générale de cet impôt.

[3] C'est le § 377 dans l'ouvrage de Rau. Nous avons conservé les divisions de l'auteur, bien qu'elles ne soient pas toutes à l'abri de la critique : mais nous avons retranché plusieurs notes qui nous ont paru dépourvues d'intérêt, tandis que nous en avons complété certaines autres par nos propres observations. Nous avons distingué par un astérisque les notes ou passages qui nous appartiennent.

minée. Si l'on considère cette nature de biens, portant exclusivement dans le sens du langage usuel le nom de *capitaux*, on reconnaît qu'ils ne constituent point une partie distincte de la fortune nationale, à l'exception de ce qui concerne les capitaux placés à l'étranger ou le numéraire déposé chez les capitalistes entre un remboursement et un placement nouveau. Les valeurs prêtées se résument dans les droits des créanciers contre les débiteurs, ou des actionnaires contre les entreprises auxquelles ils ont confié leurs fonds; elles ne se présentent point comme des parties essentielles du capital national, mais seulement comme les prétentions de certains citoyens sur les acquisitions et la propriété d'autres citoyens. Quelque importantes qu'elles puissent être pour la fortune privée, elles correspondent en réalité à la division de la richesse, sans contribuer à la production. Le débiteur ne possède souvent plus les objets nécessaires pour satisfaire directement son créancier, et ne peut lui présenter que des gages de nature diverse, soit qu'ils consistent en immeubles, en revenus ou en perspective d'acquisitions prochaines. Un système d'impôts qui s'attacherait exclusivement aux sources économiques de la richesse épargnerait donc complétement l'intérêt de l'argent, parce qu'elle est acquittée par les débiteurs sur les produits de leur industrie, de leurs capitaux ou de leurs terres; mais le système qui s'attache à toutes les branches de revenus doit aussi saisir cette rente particulière, parce qu'elle constitue, aussi bien que les produits des maisons et des terres, un revenu net et libre de charges. La contribution sur l'intérêt de l'argent est habituellement nommée impôt sur le capital, expression qui ne peut se justifier qu'en prenant pour base la signification du mot capital usitée dans la vie privée, sans aucun rapport avec la doctrine de l'économie politique. Cet impôt était compris dans l'ancienne *taxe des fortunes* de plusieurs villes européennes; mais il fut plus tard isolé lorsque cette taxe se décomposa en plusieurs autres. Dans l'époque moderne on a en général évité d'y avoir recours, et quoiqu'il ne manque pas d'exemples de son application[1], plusieurs opinions lui sont contraires. Cette aversion s'explique en partie par le caractère inusité d'un impôt sur la rente, par la répulsion naturelle qui s'attache à une nouvelle espèce de taxe, par l'ignorance de plusieurs au sujet des principes d'un bon système de contributions, enfin par

---

[1] Tels sont, par exemple, l'impôt bavarois sur les rentes, existant encore au commencement de ce siècle, et dont le taux simple était de 5 pour 100 de la rente; la loi wurtembergeoise du 22 janvier 1820; celle de Weymar, du 29 avril 1821, concernant la taxe générale du revenu; l'impôt pensylvanien de 1840, qui frappe les capitaux prêtés ou employés dans les entreprises publiques, suivant le taux de 1/2 pour 1,000, et les propriétés foncières et mobilières dans la proportion de 1 pour 1,000; la loi anglaise sur la taxe du revenu, du 22 juin 1842 (5 et 6 Victor., ch. xxxv); la taxe sur les fortunes de plusieurs cantons suisses, qui saisit aussi les créances productives d'intérêts. Tels sont encore certains impôts analogues, temporairement établis pour couvrir des dépenses extraordinaires dans divers Etats, par exemple, la taxe des classes, en Autriche, instituée par patentes du 1er novembre 1799 et du 20 août 1806, et abolie en 1829; la taxe des classes de l'électorat de Hesse, du 31 décembre 1833, abrogée en 1840; la taxe badoise sur les capitaux, du 19 avril 1815, abolie dans la même année; enfin, la contribution extraordinaire établie dans le grand-duché de Hesse par la loi du 17 novembre 1824.

* On pourrait ajouter à l'énumération de Rau les deux lois bavaroises du 4 juin 1848, l'une établissant l'impôt général sur les revenus de quelque nature qu'ils soient, l'autre constituant l'impôt sur tous les capitaux mobiliers produisant revenu, sous les noms de prêts à intérêt, cédules, obligations d'Etat, actions, dans la mesure d'un kreuzer par florin de revenu, après déduction des dettes du contribuable.

la résistance des créanciers, et aussi en admettant qu'il s'agit d'un sentiment purement passager et sans poids. Il existe aussi cependant des raisons plus sérieuses tirées de la nature de cette taxe et qui ont été invoquées contre elle. Ces objections, qui ont été assez puissantes pour en détourner généralement le gouvernements, exigent un examen attentif.

§ 2. Le fondement principal de l'impôt sur l'intérêt de l'argent est le principe de justice, qui exige qu'aucune partie du revenu (surtout d'apparence considérable) et aussi qu'aucune classe de la société indubitablement capable de payer l'impôt, ne soient exemptes de la participation aux charges de l'Etat. L'absence d'une pareille taxe produit tout à la fois une immunité imméritée au profit des personnes qui vivent de leurs rentes, et un surcroît de charges pour les autres citoyens. Les impôts de consommation ne peuvent compenser cet inconvénient que dans une faible mesure, puisqu'ils frappent aussi les autres revenus et professions déjà grevés d'impôts.

On a souvent prétendu que les créanciers étaient déjà indirectement atteints par les impôts assis sur leurs débiteurs. Cela ne serait vrai que si les capitalistes percevaient évidemment des intérêts plus bas, parce que leurs débiteurs sont soumis à l'impôt foncier, à celui des maisons, aux taxes sur l'industrie. Mais comme le contribuable supporte la même charge, soit qu'il ait des dettes ou non, la consistance de ces impôts ne peut dépendre de l'emprunt d'une somme d'argent destinée à réaliser un profit industriel ou à faire face à une dépense pressante. Il n'y a pas double imposition des mêmes revenus, parce que la rente d'intérêts est un revenu particulier déterminé par la concurrence des deux parts et soumis à des lois particulières. L'impôt sur l'intérêt de l'argent ne doit donc pas manquer dans un système complet de contributions. Ajoutons que là où la rente des capitaux employés dans l'industrie supporte son impôt particulier, la consommation oisive des intérêts de capitaux ne mérite point d'être traitée avec faveur.

Les motifs allégués contre cette taxe concernent ou ses effets, soit à l'égard des débiteurs et de l'ensemble de la production (§ 3 à 6);

Soit à l'égard des revenus de l'Etat (§ 8);

Soit à l'égard du crédit de l'Etat (§ 9);

Ou le mode de son application et les difficultés qui se rattachent à la cadastration des créances productives d'intérêts (§ 10).

§ 3. Pour apprécier les effets d'un impôt sur les rentes de capitaux, il faut rechercher avant tout qui doit spécialement en supporter le poids. Si le créancier imposé ou capitaliste devait obtenir, au détriment du débiteur, une compensation fondée sur l'élévation proportionnelle de l'intérêt, il serait dès lors démontré que l'impôt doit être rejeté. Mais le désir et l'effort même du capitaliste sont loin de suffire à la réalisation d'une compensation pareille, si la concurrence ne vient les favoriser. Ce résultat pourrait se produire d'une double manière, soit par une réduction des capitaux offerts à l'emprunt, soit par l'augmentation de la demande portant sur ces mêmes capitaux.

L'offre de fonds à prêter pourrait être diminuée, si les propriétaires, pour éviter l'impôt, préféraient un autre emploi de leurs capitaux; mais considérons, sous ce rapport, les voies qui leur seraient ouvertes:

1° L'exercice personnel d'une industrie pouvant offrir dans ses bénéfices

une compensation des taxes spéciales dont elle serait grevée... Ce résultat serait sous certain rapport avantageux, puisqu'il associerait les capitalistes à la production. Il serait d'ailleurs sans influence sur le taux de l'intérêt : car la demande de capitaux serait réduite d'autant. Les occasions de les employer utilement n'étant en effet nullement accrues, les entreprises propres des capitalistes ne feraient autre chose que remplacer celles qui, sans cela, eussent été alimentées par des capitaux d'emprunt ;

2° L'achat de terrains ou bâtiments... Mais ces propriétés sont chargées d'impôts et ne s'acquièrent pas à si vil prix que l'on ne ressente le poids des contributions qui les grèvent. D'ailleurs ces objets, s'ils sont demandés plus souvent, hausseront aussitôt de valeur, et enfin, dans ce cas, les vendeurs rechercheront à leur tour un emploi utile du prix qu'ils auront touché, de telle sorte que les sommes à placer n'auront fait que changer de mains;

3° Les placements à l'étranger... Ils sont faciles à réaliser par l'achat des fonds publics étrangers livrés à une circulation active ; on peut aussi, au préjudice de l'industrie nationale, transporter des capitaux au dehors par la voie du change ou les envois au comptant. Il est certes impossible d'affirmer que l'impôt sur la rente de l'argent ne produira jamais aucun résultat de cette nature, mais il est vraisemblable que, moyennant un règlement juste et mesuré du taux de la taxe, l'effet sera trop rarement produit pour pouvoir élever le taux de l'intérêt.

§ 4. On peut donner les motifs suivants de cette dernière assertion :

1° Une partie des capitaux qui appartiennent aux fondations et aux corporations, aux communes, aux mineurs, reste dans l'intérieur du pays en vue d'une plus grande sûreté ;

2° Il en est de même des capitaux de ces particuliers qui, pour plus de sécurité, cherchent à avoir des débiteurs rapprochés d'eux. Plusieurs rentiers n'aiment point les placements sur papiers publics, ou du moins le souvenir d'anciennes pertes fait qu'ils redoutent plus les fonds étrangers que ceux de leur propre pays. Celui qui tient plus à jouir d'un taux d'intérêt élevé qu'à la facilité de retirer à volonté l'argent qu'il a prêté, cherche surtout pour débiteur un particulier de son pays. La moindre partie seulement des capitaux disponibles, et celle-là principalement qui se trouve dans les mains des gros commerçants et des banquiers, est donc assez mobile pour émigrer d'un pays à l'autre sous la pression d'une différence légère de revenu. Ces capitaux sont même ceux que la taxe atteint le plus difficilement, de sorte que leurs propriétaires ont moins à craindre que les autres capitalistes [1].

3° Le transport des intérêts d'un pays dans un autre occasionne un surcroît d'embarras et de frais.

4° Lorsque le taux de l'intérêt s'abaisse par l'accroissement du bien-être, les capitalistes doivent supporter de plus grandes pertes que celles que la taxe peut leur occasionner ; ils sentent par-là que leur revenu peut être amoindri par des circonstances majeures, sans aucun préjudice pour la production des richesses; ils se soumettent ainsi d'autant plus volontiers à un prélèvement moindre.

---

[1]* Rau fait observer, dans une note, que l'émigration des capitaux est cependant à redouter dans les Etats petits de surface, mais opulents, et obligés habituellement de recourir à l'étranger pour leurs placements.

5° Les capitalistes peuvent enfin être légalement contraints à payer également l'impôt pour les créances placées à l'étranger, pendant qu'on affranchirait les capitaux importés par des créanciers du dehors pour que la taxe ne détournât point l'envoi des fonds étrangers dans l'intérieur du pays. Pour assujettir la propriété immobilière à l'impôt, on s'attache, à raison de la facilité de cette manière d'agir, au lieu de sa situation ; mais pour la taxe des rentes dont l'objet est disséminé dans plusieurs lieux, on doit percevoir l'impôt, toujours attaché d'ailleurs à la personne, au lieu même où le rentier réside et dépense ses revenus, comme cela arrive par la force même des choses pour les taxes de consommation. La théorie qui déduirait l'obligation aux impôts, non de la qualité commune des citoyens, mais de la protection de la propriété, pourrait seule conduire à réprouver la taxation des créances placées hors de la protection de l'Etat, et à soumettre à l'uniformité des charges nationales la fortune des étrangers. Les deux méthodes, si on les supposait suivies simultanément et identiquement dans tous les pays, avec un taux d'impôt uniforme, seraient du reste exactement équivalentes dans leur résultat pour les contribuables. Il y aurait entre elles cette seule différence que la première donnerait plus de revenus au gouvernement du peuple prêteur, et la seconde enrichirait davantage celui du peuple emprunteur.

§ 5. D'après une autre opinion, la compensation dont il s'agit se produirait encore si, après l'établissement de la taxe des rentes, on accordait aux débiteurs un dégrèvement de leurs impôts [1] correspondant au montant de leurs dettes, dégrèvement qui augmenterait, dit-on, la disposition à contracter des emprunts. On induit de là la probabilité d'une plus grande demande de capitaux et une élévation du taux de l'intérêt telle que les emprunteurs en payeraient autant qu'auparavant, et que les capitalistes seraient, de leur côté, dédommagés de la taxe. Cette supposition repose sur le raisonnement suivant : L'entrepreneur d'industrie peut donner un intérêt d'autant plus fort qu'il lui reste plus de superflu sur le revenu brut de sa profession après l'acquittement de ses autres dépenses ; or, le dégrèvement de ses contributions, à raison de ses dettes, lui laisse un excédant de superflu, et accroît sa tendance à contracter des emprunts. Le capitaliste qui lutte contre la réduction de ses revenus, se trouve en concurrence avec le débiteur dont les charges sont diminuées et qui est ainsi en voie de profit ; celui-ci se décide, en définitive, à payer tout autant qu'auparavant, lorsqu'il voit la concurrence s'accroître. Appuyé sur ce raisonnement, on a même prétendu que les créanciers contribuaient déjà médiatement et indirectement aux taxes publiques, en recevant moins d'intérêts qu'ils n'en percevraient si leurs débiteurs n'étaient chargés d'impôts et privés ainsi d'une partie de leurs bénéfices.

§ 6. Tous ces résultats paraissent improbables si on les examine de près. En effet :

---

[1] * Ici, comme dans plusieurs endroits de ce fragment, Rau s'occupe de la théorie qui admet le principe de la déduction des dettes comme inhérent à la fixation de l'impôt afférent à chaque contribuable.

Ce principe de la déduction des dettes est naturel lorsqu'il s'agit d'un impôt général sur le revenu net. Relativement à un impôt sur les créances déterminées, il n'a guère plus de motifs d'existence qu'il n'en aurait aujourd'hui appliqué à l'assiette de notre impôt foncier.

1° Un dégrèvement au profit des contribuables, à raison des dettes qu'ils ont contractées, ne peut être complétement réalisé (V. § 8) ;

2° Certains emprunts seulement sont contractés dans un but industriel; d'autres se rattachent à l'acquisition de propriétés immobilières, à des pertes ou à des accidents; et si le débiteur se voit dans une position meilleure, il réduit plutôt qu'il n'étend ses emprunts ;

3° Les occasions d'employer les capitaux dans des entreprises ne seront point multipliées au cas supposé dans les raisonnements qui précèdent;

4° Enfin si le meilleur marché pour le débiteur dans l'emprunt des capitaux réalisait immédiatement une augmentation de la demande, il en serait de même lorsque le taux de l'intérêt est abaissé, et on le verrait ainsi immédiatement relevé; or, cela est démenti par l'expérience. Les taxes sur les capitaux n'ont point empêché l'abaissement de l'intérêt là où elles ont été établies, et il n'est pas constaté qu'elles l'aient tenu plus élevé que partout ailleurs.

§ 7. En présence des propositions précédentes, l'inquiétude relative à l'élévation du taux de l'intérêt est fort diminuée; cependant tout tient aussi à cet égard au taux de l'impôt. S'il est léger, et par exemple d'un douzième ou un quinzième de l'intérêt, on ne doit craindre ni la sortie des capitaux ni l'accroissement de la demande; les capitalistes pourraient difficilement porter leurs débiteurs à la promesse d'un intérêt plus élevé, parce qu'ils n'auraient aucun moyen, dans le cas de remboursement, de placer ailleurs leurs capitaux sous des conditions plus avantageuses. Dans la plupart des emprunts, le capitaliste n'est point du tout en état d'exiger et de commander à son gré; il est plutôt sous le joug de la concurrence. Les emprunts fondés sur le crédit personnel, avec des risques plus grands, font seuls exception à cette règle; mais ce sont ceux que la taxe des rentes peut le moins modifier, parce qu'ils ne permettent aucune déduction en faveur du débiteur. Pour rendre encore plus difficile la compensation qu'on redoute, on pourrait ne faire commencer l'allégement d'impôts à accorder aux débiteurs qu'un certain temps après l'introduction de la taxe.

Il est encore avantageux de distribuer les capitalistes en classes suivant certaines graduations, de telle sorte que le rapport de l'impôt au capital ne soit point partout exactement le même[1]. Plus enfin on sait rendre cette taxe semblable aux autres impôts, sans cependant violer les principes de la taxation, plus on établira nettement la conviction pour les créanciers qu'ils doivent assumer sur eux cet impôt sans rechercher une compensation au détriment des débiteurs. Au contraire, il faut attendre peu de résultat d'une prohibition légale à cet égard[2].

§ 8. Si l'on permet aux débiteurs une déduction sur le montant de leurs impôts, à raison des intérêts qui sont à leur charge, l'avantage que la contribution sur les rentes assure au Trésor de l'Etat est considérablement diminué;

---

[1] Rau paraît indiquer ici le tarif progressif, fort usité en Allemagne dans l'assiette de l'impôt sur le revenu.

[2] Comme par exemple, dans la taxe sur les rentes, comprise dans l'ancien *income-tax* anglais (*Rammer Brit. Best.*, p. 164). Voyez aussi la loi wurtembergeoise du 22 juin 1820, § 14 : « Aucun capitaliste n'est autorisé à se faire bonifier l'impôt par le débiteur, à peine d'une amende quinze fois plus forte. » — Impôt des rentes de Bavière, ordonn. de 1794.

cependant il n'est pas tout à fait détruit, parce qu'il y a beaucoup de créances à l'égard desquelles aucun débiteur ne peut prétendre de dégrèvement de sa part d'impôts, par exemple les dettes de l'Etat et les créances sur l'étranger. Du reste, l'impôt sur les rentes ne se recommande pas seulement par l'accroissement de revenus qu'il procure, mais encore par la répartition plus uniformément proportionnelle des charges de l'Etat qu'il contribue à réaliser. L'impôt sur une classe de citoyens, antérieurement trop peu chargée, serait déjà une mesure à conseiller en elle-même, au point de vue de la justice et de la prudence politique, alors même qu'il ne devrait en résulter aucun accroissement des revenus publics.

S'il devient enfin quelquefois nécessaire d'accroître les impôts pour couvrir des besoins d'Etat multipliés, celui-là s'établit le plus aisément par lequel tous les états et tous les revenus de la société sont taxés dans une proportion plus équitable.

§ 9. On a redouté qu'un impôt sur les rentes ne pût agir défavorablement sur le crédit national, comprimer le cours des obligations de l'Etat et rendre plus difficiles de nouveaux emprunts. Mais une mesure générale dont la justice est évidente, et qui n'est point un obstacle à l'accomplissement scrupuleux des obligations particulières antérieurement contractées, ne peut nuire au crédit public auquel elle ouvre de nouvelles ressources. Le contrat de prêt que l'Etat a conclu avec ses créanciers n'empêche pas qu'ils soient soumis à l'impôt; car il ne peut leur procurer aucune exemption des devoirs généraux imposés aux citoyens et relativement à leur obligation de contribuables, peu importe de qui ils tirent leurs rentes ; ils sont à cet égard dans la même position que le propriétaire d'une maison louée à l'Etat et qui ne peut se dérober pour ce motif à la taxe sur les maisons. Un abaissement du cours des fonds nationaux pourrait se réaliser sans doute dans certaines circonstances, mais ce fait devrait être considéré comme le serait un abaissement du prix des immeubles soumis à l'impôt territorial. Là où l'amortissement des dettes de l'Etat s'accomplit dans des conditions régulières et avantageuses, où la masse des dettes est peu considérable et le crédit public affermi sous les autres rapports, un pareil résultat sera nécessairement restreint et peu nuisible ; il se réduira encore si l'on commence par établir la taxe sur un pied très-modique pour l'accroître un peu ultérieurement. Dans des circonstances financières trop défavorables, il pourrait être cependant sage d'ajourner l'impôt sur les créanciers de l'Etat et par suite tout l'impôt sur les intérêts de créances. Du reste, il est également juste qu'on n'établisse point une contribution pareille tout de suite après une réduction des intérêts de la dette nationale.

§ 10. L'introduction de l'impôt sur les intérêts est liée avec de grandes difficultés qui tiennent à l'absence d'indices certains de l'existence des créances. Lorsqu'on ne peut se fonder à cet égard sur les déclarations loyales des contribuables, on doit être frappé de l'observation que cette branche de revenus est incomplétement cadastrée, ce qui occasionne non-seulement une diminution des rentrées du Trésor, mais encore une inégalité entre les divers citoyens de l'Etat; si cependant la justice et l'absence d'inconvénients économiques d'une taxe sont reconnues, on ne doit pas s'en laisser détourner par des difficultés extérieures, qui s'amoindrissent d'ailleurs avec le temps, puisque l'habileté des employés et des estimateurs s'accroît avec leur expérience, en même

temps que la législation les aide par de nouveaux moyens. Entre les divers capitaux placés, il existe de grandes différences sous le rapport de la facilité ou des obstacles attachés à leur recherche.

Les dettes de l'Etat sont déjà parfaitement connues du gouvernement ; les créances hypothécaires peuvent être facilement extraites des livres de gage ; la fortune des fondations, des corporations et des mineurs, se découvre aussi aisément par les fonctions de haute tutelle appartenant aux autorités publiques.

On est privé, au contraire, de tous points d'appui de ce genre pour la découverte des sommes placées à l'étranger ou prêtées à l'intérieur sur le crédit personnel. Cependant il serait défectueux de n'imposer que les créances d'une constatation facile, parce que, indépendamment de l'inégalité devant la loi, il en résulterait un encouragement pour les capitalistes à diriger leurs fonds vers des placements affranchis de taxe, et pour les débiteurs hypothécaires, l'obligation de subir un intérêt un peu plus élevé.

§ 11. Les divers projets à l'aide desquels on a espéré écarter complétement les obstacles que nous venons d'énumérer sont eux-mêmes compliqués d'autres difficultés. Cela est vrai notamment des deux suivants :

1° On a proposé de n'atteindre le capitaliste par l'impôt que d'une manière indirecte, en autorisant le débiteur à lui retenir une partie déterminée de l'intérêt, tandis que lui-même est soumis à l'imposition entière, comme s'il était libre de dettes. Dans cet arrangement, la caisse de l'Etat n'obtiendrait le montant de la taxe que des créanciers de l'Etat [1].

A l'égard de ce système, il convient de rappeler que le débiteur ne peut prétendre à aucune diminution de ses impôts fondée sur les dettes qui ne sont pas la conséquence d'une acquisition [2] ; et que si on fait de lui l'instrument de la perception à l'égard du créancier, la tentation de rejeter sur lui le payement de la taxe se présente plus facilement.

2° On pourrait obliger les créanciers à faire enregistrer leurs placements près d'une autorité publique, du moins ceux qui sont faits pour plus d'un an, en attachant au défaut de cette formalité la sanction du refus de l'action judiciaire. Mais ce parti serait à la fois très-onéreux pour les créanciers et quelquefois très-nuisible et très-défavorable aux débiteurs ; la condition relative à la durée des prêts, au-dessus ou au-dessous d'un an, occasionnerait beaucoup d'infractions imprévues et serait une invitation de plus à la violation de la loi, facile à éluder d'ailleurs par le renouvellement successif de prêts à terme plus rapproché.

L'obligation imposée aux fonctionnaires publics de tenir secrets les enregistrements de cette nature, n'écarterait point complétement les inconvénients d'un système qui, en résumé, ne mérite pas d'être soutenu.

---

[1] De même que, dans l'ancien *income-tax* britannique, le débiteur déduisait 10 pour 100, un système analogue se retrouve encore dans l'impôt du revenu, établi en 1842 (art. 102 et 103). Le débiteur est imposé comme libre de dettes, et retient au créancier 7 *pence* par *schelling* sur l'intérêt ; les conventions qui empêcheraient cette déduction sont annulées, et le créancier qui ne veut pas y consentir est punissable d'amende. Il en était de même dans le grand-duché de Hesse (loi du 17 novembre 1826, § 15) ; il y était aussi défendu d'exclure cette déduction par les termes du contrat (§ 15).

[2] Ce point fait l'objet d'une théorie particulière, développée par Rau dans une autre partie de son ouvrage, § 401.

§ 12. Il ne reste donc aucun autre moyen, pour constater les créances, que la déclaration personnelle des créanciers et l'examen soigneux de cette déclaration par une commission de citoyens résidant au même lieu. Quoiqu'on ne puisse espérer par là éviter toutes les injustices, cependant les contribuables peuvent avoir plusieurs motifs de ne pas s'écarter, du moins trop fortement, de la vérité [1].

Ces motifs sont les suivants :

1° D'abord la tenue secrète des déclarations par les personnes préposées à leur examen et à la levée de l'impôt. La déclaration nominale des placements est un détail dont on peut se dispenser tant qu'il ne s'élève aucun doute sur la vérité des énonciations [2].

2° La crainte des capitalistes, relativement à la manifestation de leur déloyauté après leur mort. Si l'on ne peut approuver l'introduction d'une amende après le décès de celui qui a déclaré trop bas sa fortune [3], parce qu'une pareille mesure frapperait des héritiers innocents, on peut cependant espérer que peu d'hommes seront indifférents à la honte qui retomberait sur leur nom si une fortune qu'ils auraient célée arrivait à la connaissance des autorités judiciaires [4].

3° On a cherché souvent à populariser la conviction relativement à la jus-

---

[1] Dans la taxe sur les capitaux, établie en Wurtemberg, les créances imposées s'élevèrent d'abord à 120 millions de florins, et plus tard, en 1843, elles atteignirent le chiffre de 191 millions de florins. On ne peut certainement supposer que 71 millions de nouvelles créances aient été réellement créés en cinq ans ; mais l'impôt doit avoir été plus complétement levé.

[2] Pour la taxe des classes d'Autriche, les déclarations pouvaient être remises scellées aux autorités locales et étaient ensuite ouvertes par l'autorité supérieure (Kremer, II, 209).

Dans l'application de la taxe sur les capitaux, établie à Bade en 1815, les capitalistes remettaient leur *état* cacheté, par égard pour les débiteurs ; le montant total était indiqué sur l'enveloppe, et l'ouverture n'en était faite que si le créancier réclamait judiciairement d'un débiteur l'intérêt ou le capital de sa créance ; on vérifiait alors si le placement avait été réellement déclaré. — A Weymar, la déclaration est également remise scellée et le montant total des intérêts est seul ouvertement énoncé. — Dans la Hesse électorale, diverses classes étaient établies, et chaque capitaliste devait se placer dans l'une d'elles, sans déclarer exactement sa fortune. Il y avait 24 classes, dont chacune avait son taux simple (*simplum*) ; par exemple :

XXIVe classe,	de.....	51 à	75	risdales	(*simplum*).....				1 gr.
XXIIe —	de.....	101 à	150	—	—	.....			3 gr.
XIIIe —	de.....	901 à	1000	—	—	.....		2 risd.	12 gr.
VIe —	de.....	1751 à	2000	—	—	.....	5		2 1/2
IIe —	de.....	4001 à	5000	—	—	.....	13		8
Ire —	de.....	5001 à	5500	—	—	.....	20		20

* Un tarif analogue et fortement progressif divise en 25 classes les contribuables relativement à l'impôt sur le revenu établi en Bavière, le 4 juin 1848. Quant à la taxe des capitaux établie dans le même pays par une loi du même jour, elle est assise d'une manière rigoureusement proportionnelle au montant des déclarations dûment vérifiées.

[3] D'après la loi wurtembergeoise citée ci-dessus, la peine de la dissimulation consiste dans 15 fois le montant de la taxe dont la Caisse de l'Etat a été privée ; elle est encore accrue, si la dissimulation a été découverte d'abord après le décès du capitaliste.

[4] Cela n'arrive pas dans toutes les hérédités, mais bien lorsque la succession est dévolue à des mineurs, des absents, ou réglée par un testament. Sur les moyens de dénonciation et de contrôle, établis à Athènes sous les noms d'*antidosis* et d'*apographe*, *V.* de Raumer, *Brit. Best.*, p. 261, Murhard, p. 518.

tice de cet impôt en assujettissant proportionnellement à la même taxe d'autres catégories de contribuables[1]. Si ces autres classes étaient restées exemptes d'impôts, de telle sorte que leur taxation soit nécessaire pour l'établissement d'un système complet et juste, si enfin toutes les branches du revenu sont imposées dans une proportion convenable, cette manière d'agir est admissible; mais elle n'offre pas une grande utilité, car la généralité de l'imposition sur tous les revenus peut être supposée connue, alors même que les diverses taxes ont des dénominations et des formes diverses.

Ajoutons aux motifs qui précèdent :

4° L'admission de la taxe sur les capitaux parmi les impôts dont le chiffre sert à déterminer l'électorat et l'éligibilité pour les emplois municipaux et pour la représentation nationale.

5° La crainte d'une recherche ultérieure qui, au cas de soupçons de dissimulation éveillés par la manière de vivre ou par d'autres circonstances notoires, serait dirigée par une Commission d'épreuve placée dans chaque commune et entraînerait pour le capitaliste l'obligation de déclarer en détail les sources particulières de ses revenus.

§ 13. Si les intérêts des capitaux sont comparés avec d'autres revenus imposables, on trouve plusieurs raisons de les taxer sur un pied moins élevé[2].

1° La nouveauté de la taxe fait qu'elle est considérée par plusieurs, quoique avec injustice, comme une mesure peu convenable, et ce sentiment pousse les capitalistes à plus de fraudes qu'à l'égard d'une contribution déjà établie dans l'usage; il est d'ailleurs équitable, après la longue et complète immunité dont ont joui les capitaux mobiliers, de ne passer que peu à peu à une imposition considérable des revenus qui en proviennent.

2° Le taux de l'intérêt descend de plus en plus avec le progrès du bien-être, lorsque la paix et l'ordre public n'éprouvent aucun trouble.

3° L'intérêt de tous les placements ne rentre pas d'une manière régulière; il survient des interruptions de payement, des contestations judiciaires, des

---

[1] Exemples : la taxe des classes d'Autriche, qui saisissait en même temps les pensions privées, les loyers des maisons (à l'exception des parties habitées par les contribuables) et les revenus d'industrie. On déduisait du montant des revenus les intérêts des dettes, les charges et les autres impôts pesant sur l'industrie, mais non les dépenses de l'entretien personnel. Le taux de l'impôt s'élevait de 2 1/2 pour 100 (de 100 à 300 fl. de revenu) jusqu'à 20 pour 100 (pour 140,000 florins et au-dessus). — Loi de la Hesse électorale citée plus haut, et d'après laquelle les traitements (après déduction faite des frais pour aides, vêtements de serviteurs, fourrage, etc.), les pensions, revenus de fonctions élevées, baux et redevances foncières, étaient assujettis au même impôt que les intérêts de capitaux. — En Wurtemberg, les fonctionnaires ont été taxés en même temps que les capitalistes. — En Angleterre, la taxe sur les rentes forme une partie essentielle de l'*income* ou *property tax* : il en est de même à Weimar.

[2] Voy. Fulda, *Manuel*, § 181. La taxe des capitaux établie en Wurtemberg était dans l'origine de 1/3 pour 100 (20 kr. par 100 florins), après 1830 elle descendit à 1/6; depuis 1833 elle fut relevée à 1/5 pour 100. La loi de finance du 22 juillet 1836 l'abaissa, jusqu'en 1839, à 1/10 pour100, si multanément avec d'autres réductions de taxe. Le produit fut, en 1836-37, de 140,429 florins, en 1840-41 de 171,110 florins, en 1842-43 de 184,450 florins; en 1843-44 de 191,036 florins.

contributions entre créanciers... La réception d'intérêts plus élevés pour des emprunts faits avec une sécurité incomplète ne devrait en outre amener aucun accroissement d'impôt sur les créances de cette nature, parce qu'il s'y trouve mêlé une prime d'assurance pour le recouvrement du capital.

4° On peut enfin prendre en considération la tentation qui dérive de la facilité à dissimuler l'existence des capitaux[1].

§ 14. Il faut encore avoir des égards particuliers pour les personnes qui n'obtiennent des intérêts d'un petit capital que les ressources nécessaires à leur entretien et qui, étant actuellement hors d'état d'augmenter leur revenu par le travail, ne retirent en réalité aucun profit de la libre disposition de leur temps ; tels sont les orphelins en bas âge, les veuves, les vieillards, etc. La limite du revenu qu'il convient d'affranchir d'impôt en faveur de situations pareilles doit être cependant tracée de telle manière, que les besoins factices des classes élevées n'en soient pas protégés. Une quotité de rentes très-restreinte devrait donc en général être équitablement affranchie d'impôt, aussi bien à raison des difficultés du cadastrement que pour ne pas diminuer chez la classe laborieuse l'inclination à l'économie; cela est spécialement applicable aux sommes déposées dans les caisses d'épargne[2].

---

[1] On doit conseiller, dans l'assiette de la taxe sur les intérêts, de prendre pour base le taux d'intérêt le plus modique qui se présente dans une certaine époque; par exemple, aujourd'hui, le taux de 3 1/2 pour 100. Les rentes temporaires ne devraient pas être imposées d'après leur montant intégral, mais l'intérêt de leur valeur actuelle devrait servir de base à la taxation ; par exemple, une rente de 100 florins pour vingt ans vaut, à 3 pour 100, 1,487 florins; l'intérêt de cette valeur est de 44 florins 631. Les 55 florins 369 nécessaires pour compléter les 100 florins constituent le remboursement successif du capital. Les obligations de loterie doivent être imposées suivant l'intérêt qui en est payé. Les actions et billets à l'égard desquels il est notoire que les dividendes et le service des intérêts languissent doivent rester pendant tout ce temps libérés d'impôts.

[2] En Wurtemberg, la loi de 1821, § 5, affranchit les intérêts payés aux maisons de correction, d'orphelins et d'aliénés, à l'Université, à la caisse des veuves, aux fondations bienfaisantes en déficit, ceux provenant de la Caisse d'épargne, ceux appartenant aux veuves, orphelins et infirmes qui ne possèdent pas plus de 20 florins de capital, et pour lesquels ces rentes constituent la source principale de leurs revenus. La loi de finances de 1836 détermine cette dernière exemption en ces termes : les veuves, orphelins et infirmes qui ne possèdent pas au delà de 3,000 florins de capital, et dont le revenu restant ne dépasse pas l'intérêt du même capital. Les valeurs ainsi exemptées s'élevaient en 1826-1827 à 10 millions un quart de florins. (*Memminger*, Annales; 1829, II, 96.

Dans la Hesse électorale la taxe commençait à un revenu net de 50 florins, en Autriche à 100 florins.

L'impôt sur le revenu d'Angleterre épargne les revenus au-dessous de 150 liv. sterling.

A Weimar (§ 14), les fonds des caisses d'épargne et les impôts volontaires avancés au Trésor pendant l'année 1815 sont les seules valeurs affranchies de l'impôt.

* L'art. 2 de la loi bavaroise sur la taxe du revenu (4 juin 1848) est ainsi conçu :

« Sont affranchis de la taxe sur le revenu :

« 1° Les personnes non mariées, dont le revenu annuel est inférieur à 250 florins.

« 2° Les familles sans enfants ou avec trois enfants au plus, dont le revenu est au-« dessous de 400 florins.

« 3° Les familles qui ont plus de trois enfants, si elles ont moins de 500 florins de « rente.

« 4° Les fondations et établissements de bienfaisance et d'instruction, celles du culte, « qui, d'après la décision du gouvernement du Cercle (Chambre de l'intérieur), ont be-

DU PROJET DE LOI
DE M. DE FALLOUX
SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dans les préliminaires du rapport placé en tête du projet de loi présenté par M. de Falloux, on trouve ce qui suit :

« A voir tous les gouvernements qui se succèdent porter la main sur « l'enseignement public, il semble que tous se soient flattés d'improviser « une société à leur image. La liberté d'enseignement, consacrée enfin par « notre Constitution, doit mettre un terme à ces illusions et à ces tenta- « tives. »

En lisant ces lignes, nous avons cru que le pouvoir exécutif voulait sincèrement remplir la promesse de la Constitution; que le gouvernement allait enfin cesser de *porter la main sur l'enseignement* pour le diriger selon ses vues, et qu'il reconnaissait que pour cette branche de travaux, comme pour toutes les autres, les efforts individuels, stimulés par la concurrence, étaient la condition la plus sûre d'un progrès constamment dirigé dans le sens des vrais besoins de la population ; qu'en conséquence, le gouvernement, confiant désormais la direction de l'enseignement à la liberté, allait rendre à l'indépendance et à la loi commune les établissements universitaires ; qu'il allait proposer une loi déterminant les délits ou contraventions que l'on peut commettre en enseignant, organisant un système de surveillance pour constater et réprimer ces infractions, et limitant à l'accomplissement de ce devoir toute l'action gouvernementale sur l'instruction publique.

Telles étaient les conditions qui nous paraissaient devoir se produire comme les conséquences naturelles et nécessaires de la déclaration que nous venons de transcrire, car ces conditions sont les seules que puisse comporter une véritable liberté.

« soin de tout leur revenu pour atteindre le but auquel elles sont destinées; enfin les « caisses de secours et d'épargne. »

L'art. 3 de la loi sur la taxe des capitaux, rendue le même jour, excepte de cette taxe :

« 1° L'État ;

« 2° Les fondations et établissements de bienfaisance, etc. ;

« 3° Les banques, relativement au capital accumulé ou déposé pour le roulement de « leurs affaires ;

« 4° Les capitaux au-dessous de 500 florins, en tant qu'ils constituent la seule ressource « d'un particulier, et ceux inférieurs à 1,000 florins, en tant qu'ils constituent la fortune « entière d'une famille. »

Mais nous avons été complétement désappointé en voyant que la suite du Rapport, et le projet de loi lui-même, loin de s'accorder avec ces prémisses, semblent avoir été conçus dans un esprit diamétralement opposé à la pensée qu'elles expriment.

Non-seulement l'Etat conserve la direction et l'administration de tous les établissements universitaires; non-seulement les Ecoles publiques restent soumises sur tous les points aux directions de l'autorité centrale, mais la liberté des établissements privés n'obtient, dans le nouveau projet, aucune extension de quelque importance.

Dans ce projet, présenté comme destiné à établir la liberté de l'enseignement, la liberté paraît avoir été à peu près entièrement oubliée, et l'on serait assurément fort embarrassé pour indiquer en quoi elle se trouve étendue; on se borne à substituer aux anciennes réglementations une réglementation nouvelle, tout aussi compliquée et aussi contraire à la liberté que celle qu'elle remplace.

Voici, au surplus, le résumé des dispositions du projet :

La direction générale de l'instruction publique est confiée à un Conseil supérieur composé comme il suit :

Huit membres choisis parmi les anciens membres du Conseil de l'Université, les inspecteurs généraux, les recteurs et les professeurs des Facultés. Ces huit membres forment la section permanente du Conseil ;

Trois archevêques ou évêques nommés par leurs collègues;

Un ministre du culte évangélique nommé par les présidents des consistoires;

Trois magistrats de la Cour de cassation nommés par leurs collègues;

Trois conseillers d'Etat nommés par le ministre ;

Trois membres de l'Institut nommés par les cinq classes réunies;

Trois membres choisis par le ministre parmi les membres de l'enseignement libre.

Les membres de la section permanente reçoivent seuls un traitement; ils assistent le ministre dans l'administration des écoles de l'Etat. Les autres membres sont nommés pour six ans et, sauf convocation spéciale, ils ne se réunissent que quatre fois par an.

Le ministre statue en Conseil supérieur :

Sur les règlements relatifs aux *programmes d'études et d'examens,* à l'administration des écoles de l'Etat, à la surveillance des écoles libres;

Sur l'admission des livres à introduire dans les écoles de l'Etat, sur l'interdiction de ceux qui devront être défendus dans les établissements libres;

Sur la création des facultés, lycées et colléges; sur les fondations, secours et encouragements en faveur des écoles.

Sur les affaires relatives..... *à l'ouverture des établissements libres, aux questions concernant les droits des maîtres particuliers, à l'exercice de la liberté d'enseigner,* etc.

Voici quelles sont les autorités qui, d'après le projet, fonctionneraient sous la direction du Conseil supérieur :

Une Académie serait placée dans chaque chef-lieu de département, et le nombre de ces administrations universitaires, qui est aujourd'hui de vingt, serait ainsi porté à quatre-vingt-six ; ce serait une dépense nouvelle d'environ 1 million de francs.

Chaque Académie est administrée par un recteur, assisté d'un ou de plusieurs inspecteurs, et par un Conseil académique de département.

Le Conseil académique est composé du recteur président, de l'inspecteur de l'Académie, du préfet, de l'évêque ou de son délégué, d'un ecclésiastique désigné par l'évêque, d'un ministre des cultes évangéliques dans les départements où il existe une Église consistoriale, d'un membre du tribunal du chef-lieu, désigné par le tribunal, et de quatre membres du Conseil général, désignés par leurs collègues.

La mission du Conseil académique consiste à adresser, chaque année, au Conseil général du département et au ministre, un rapport sur l'état de l'enseignement ; à délibérer sur la situation générale des écoles, sur les réformes à introduire, sur les affaires contentieuses, les délits des membres du corps enseignant, la comptabilité des établissements publics ; à soumettre à l'approbation du ministre les règlements intérieurs des écoles publiques ; à fixer le taux de la rétribution scolaire sur l'avis des Conseils municipaux ; à dresser, chaque année, *la liste sur laquelle les Conseils municipaux devront choisir les instituteurs communaux ;* à donner son avis sur toutes les demandes de secours, encouragements, etc.

L'inspection de *tous les établissements d'instruction publique* est exercée par les inspecteurs généraux, les inspecteurs d'Académie, les inspecteurs de l'instruction primaire, les délégués des Conseils académiques, le maire et le curé, ou le pasteur de la commune. Tous les inspecteurs sont nommés par le ministre ; leurs attributions *seront* déterminées par un règlement d'administration publique, délibéré par le Conseil supérieur.

Le Conseil académique du département désigne plusieurs délégués résidant dans chaque canton, pour surveiller les écoles publiques et libres du canton. Ces délégués se réunissent au moins une fois tous les trois mois, sous la présidence du juge de paix, pour convenir des avis à transmettre aux Conseils académiques, ou mander devant eux les instituteurs prévenus de négligence dans leurs fonctions, afin de leur appliquer la réprimande, ou de les traduire devant le Conseil académique.

Toutes les communes doivent seules, ou en s'associant à d'autres, entretenir au moins une école primaire élémentaire ; elles doivent fournir le local de l'école et le logement de l'instituteur, et contribuer à lui assurer une rétribution, qui ne pourra s'élever à moins de 600 fr. par an. Cette rétribution sera formée par les cotisations mensuelles des familles qui n'auront pas été dispensées de la payer par le Conseil municipal, et complétée au moyen des subventions de la commune et du département.

Les instituteurs communaux seront choisis par le Conseil municipal sur

la liste arrêtée par le Conseil académique, et, s'ils appartiennent à une corporation religieuse reconnue par l'Etat, sur la présentation du supérieur de cette corporation.

Le programme de l'enseignement primaire soit élémentaire, soit de second degré, reste tel qu'il avait été fixé par la loi de 1833.

Il n'est rien innové par le projet quant au programme des études composant l'enseignement secondaire.

Pour exercer la profession d'instituteur primaire, il faut être âgé de vingt-un ans et être muni d'un *brevet de capacité* délivré par une Commission départementale de sept membres. Ce brevet pourra être remplacé par un certificat de stage délivré par le Conseil académique aux personnes qui justifieront avoir été employées pendant trois ans au moins dans les écoles *autorisées* à recevoir des stagiaires.

Tout département est tenu de pourvoir au recrutement des instituteurs communaux, en entretenant des élèves-maîtres dans les établissements d'instruction primaire désignés par le Conseil académique, ou créés, à cet effet, par le département, sur l'avis de ce Conseil.

Le programme de l'enseignement, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, le personnel, et tout ce qui concerne ces établissements, *seront déterminés par des règlements.*

Pour ouvrir une école primaire privée, l'instituteur, pourvu du brevet de capacité , doit préalablement déclarer son intention au maire de la commune où il veut s'établir, lui désigner le local et lui donner l'indication des lieux où il a résidé et des professions qu'il a exercées pendant les dix années précédentes.

Cette déclaration doit, en outre, être adressée par le postulant au recteur de l'Académie et au procureur de la République ; elle doit être affichée à la porte de la mairie pendant un mois. Si, après le mois, il n'y a pas opposition de la part du recteur ou du maire, l'école peut être ouverte.

Pour ouvrir un pensionnat primaire privé, il faut remplir les mêmes formalités, être âgé de vingt-cinq ans, et produire le plan du local et *le programme de l'enseignement,* lesquels devront être conformes *aux prescriptions des règlements d'administration qui seront arrêtés par le Conseil académique.*

Pour ouvrir un établissement particulier d'instruction secondaire, il faut produire au recteur de l'Académie : 1° un certificat de stage, constatant qu'on a rempli pendant cinq ans au moins les fonctions de professeur ou de surveillant dans un établissement d'instruction secondaire ; 2° le diplôme de bachelier ès lettres ou un brevet de capacité délivré par un jury d'examen ; 3° le plan du local, le programme des études et le règlement intérieur de l'établissement. Le programme d'examen des aspirants au brevet de capacité *sera arrêté par le Conseil supérieur de l'instruction publique.*

Si, dans le mois qui suivra le dépôt des pièces susmentionnées, aucune opposition n'est formée par le recteur, le préfet ou d'autres fonctionnaires, l'établissement pourra être ouvert.

Tel est en résumé, et sauf un certain nombre de détails que nous avons négligés, le système du projet de loi, lequel ne concerne que l'instruction primaire et secondaire, et n'apporte aucun changement au régime actuel des Facultés et de l'enseignement supérieur.

Ainsi, le projet de M. de Falloux maintient la direction générale de l'enseignement, et l'administration de tous les établissements universitaires, entre les mains du gouvernement, représenté par le ministre de l'instruction publique et par un Conseil supérieur.

Cette autorité régit sur tous les points les établissements *publics* d'instruction secondaire (lycées et colléges communaux); elle régit également, par l'intermédiaire des Conseils académiques des départements, et avec l'assistance de délégués cantonaux, du maire et du curé, tous les établissements *publics* d'instruction primaire (écoles communales et départementales); enfin, si elle n'administre pas les établissements privés, elle détermine rigoureusement, par l'obligation du brevet de capacité, par les programmes d'études et d'examens qu'elle impose, et par l'action de ses inspecteurs, *la nature des connaissances qu'il est permis d'enseigner.*

Pour supposer qu'un pareil régime remplit la promesse de la Constitution, c'est-à-dire établit la *liberté* de l'enseignement, il faut admettre que les mots *liberté* et *asservissement* sont synonymes; — il faut faire violence au sens commun.

Il est bien évident que l'exercice de nos facultés ne saurait être, en même temps, libre et dirigé sur tous les points par l'autorité publique. L'action de l'autorité n'est conciliable avec la liberté qu'autant qu'elle se borne à réprimer l'abus que chacun de nous peut faire de ses facultés, et à empêcher ainsi le préjudice que cet abus pourrait causer à autrui; mais de là, à diriger, à prescrire l'application des facultés, il y a toute la distance qui sépare la liberté du despotisme. Ainsi l'on conçoit, par exemple, que la liberté de la presse comporte certaines répressions, que des peines soient appliquées à la calomnie, à la provocation au désordre, à la publication d'écrits obscènes ou immoraux; mais que serait cette liberté, si l'autorité publique était investie du pouvoir de prescrire à chacun ce qu'il devrait écrire et publier, et de lui interdire, sous des peines sévères, de sortir du cadre de ces prescriptions? C'est pourtant avec de semblables conditions que l'on prétend concilier la liberté de l'enseignement.

Enseigner est un art, un travail — plus relevé que d'autres, si l'on veut, en raison de ce qu'il agit sur notre intelligence et qu'il a pour but de développer nos facultés les plus précieuses, — mais qui, comme tous les arts, tous les travaux, et plus peut-être qu'aucun autre, a besoin, pour se perfectionner, du pouvoir innovateur de la liberté et du stimulant de la concurrence.

La liberté de l'enseignement consiste *essentiellement* à laisser à toute personne qui se destine à l'exercice de cet art la faculté de choisir le genre de connaissances qu'elle juge convenable d'étudier et d'enseigner. Toute restriction à cette faculté, autre que celles destinées à assurer la ré-

pression d'un enseignement immoral, irréligieux ou contraire au respect de la propriété, de la famille, de l'ordre public, est une violation manifeste de la liberté ; or, il est bien évident que l'obligation de suivre — soit pour obtenir le brevet de capacité, soit pour être autorisé à fonder un établissement d'instruction — les programmes d'examens ou d'études imposés par l'autorité, annule la faculté du choix, empêche toute heureuse innovation et tend à rendre immuable la matière de l'enseignement.

Supposons qu'un homme ait acquis des connaissances d'une utilité reconnue, mais différentes de celles inscrites dans les programmes officiels ; qu'il ait passé sa jeunesse à étudier, par exemple, la théorie du commerce ou de telle industrie, qu'il ait conçu un système d'éducation morale préférable à ceux en cours d'application, qu'il possède les notions les plus essentielles sur les lois qui régissent le pays, sur les devoirs et les droits des citoyens, sur l'organisation des services publics, sur l'économie politique, etc., etc. ; supposons que cet homme veuille fonder un établissement pour l'enseignement de ces connaissances, — bien autrement nécessaires au public que celles qui font actuellement la matière de l'instruction secondaire, — cette faculté lui sera interdite, attendu qu'il lui faudrait sortir du cadre uniforme tracé par les règlements ; qu'on exigerait d'ailleurs qu'il fût pourvu, soit d'un grade littéraire ou scientifique, soit d'un brevet de capacité, et qu'ayant consacré son temps à d'autres études que celles qui font l'objet des examens, il ne pourrait remplir cette condition.

L'obligation du brevet de capacité et l'imposition de programmes d'études stéréotypés pour toute la France par l'autorité et à peu près invariables, violent donc la liberté d'enseigner dans ce qu'elle a de plus efficace, dans le choix des matières d'enseignement ; elle oppose, sous ce rapport, un obstacle presque insurmontable à toute innovation utile, car ceux qui se destinent à la profession d'instituteur doivent, sous peine de ne pouvoir l'exercer, s'appliquer exclusivement à étudier les matières indiquées dans les programmes officiels, et comme ces programmes sont toujours rédigés par des hommes appartenant au corps enseignant, ils restent les mêmes, à peu près, pendant des siècles. C'est ainsi que l'étude des langues et de la littérature grecque et latine forme toujours le fonds principal de l'enseignement secondaire, bien que ces connaissances ne soient que d'une très-mince utilité pour les générations actuelles ; c'est ainsi que la masse de notre population, malgré le grand appareil que l'on déploie pour son instruction, reste dans une ignorance absolue des branches de connaissances dont la propagation importerait le plus à ses besoins.

On objecte que sans la garantie du brevet on pourrait livrer l'enseignement à une multitude d'instituteurs incapables. Mais ceux qui font cette objection oublient que le genre de capacité bien ou mal garanti par le brevet, n'est pas celui que réclameraient les besoins publics, et que, même pour ce genre de capacité, la garantie du brevet est le plus souvent illusoire ; que le public est, à tout prendre, le meilleur juge de la nature des ser-

vices qu'il faut lui rendre et du mérite relatif des personnes voués à l'exécution de ces services ; que, par la même raison que les mauvais avocats sont généralement des avocats sans causes, les instituteurs incapables resteraient sans élèves, attendu que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, les familles ignorantes se guident sur l'exemple des familles instruites ou intelligentes. Rien, d'ailleurs, sous un régime de liberté, n'empêcherait les instituteurs de fournir — soit aux familles en ce qui concerne les établissements privés, — soit aux autorités locales en ce qui concerne les établissements publics, — des garanties préalables de capacité ; ces garanties pourraient consister, par exemple, dans des certificats délivrés par l'administration des maisons d'éducation où les instituteurs se seraient formés. Il est certain que la liberté ferait naître et prospérer un grand nombre d'établissements d'instruction de genres variés, dont plusieurs acquerraient la réputation de former de bons instituteurs pour telles ou telles branches particulières de connaissances, et les attestations émanant de ces établissements, en même temps qu'elles seraient un titre à la confiance des familles ou des fonctionnaires municipaux, auraient l'avantage de leur permettre le choix entre diverses spécialités d'études. En Angleterre et aux Etats-Unis, l'autorité n'intervient ni directement, ni par ses délégués, dans la délivrance des grades littéraires ou des certificats de capacité, elle ne se mêle nullement de la composition des programmes d'examens ; et cependant on n'a jamais remarqué que les instituteurs et professeurs anglais ou américains fussent moins capables que les nôtres ; la comparaison des résultats généraux de l'enseignement dans les trois pays prouverait plutôt le contraire. La liberté laissée à cet égard aux institutions permet de modifier la nature de l'enseignement à mesure que les besoins publics le réclament, et c'est ainsi qu'en Angleterre des cours d'économie politique viennent d'être établis dans plus de quatre mille écoles, tandis qu'en France l'autorité ne se décidera à *permettre* la propagation de cet enseignement salutaire, de ce véritable contre-poison du socialisme, que lorsque celui-ci aura étendu ses ravages à la généralité des esprits, c'est-à-dire lorsqu'il ne sera plus temps de prévenir les maux qu'il nous prépare.

On voit que la nouvelle réglementation de l'instruction publique viole aussi ouvertement que l'ancienne la liberté de l'enseignement sur le point important, *le choix des études*.

Maintenant, la liberté d'enseigner est-elle compatible avec la concurrence faite aux particuliers par l'Etat? C'est là ce que nous nions absolument; et, en vérité, il faut que les notions de liberté soient bien altérées parmi nous pour que cette incompatibilité absolue ait besoin d'être démontrée.

Prenons toute autre profession que celle d'instituteur, celle d'imprimeur typographe, par exemple, non pas en France, mais aux Etats-Unis, où le nombre de ceux qui peuvent exercer cette profession n'est pas limité. Supposons que le gouvernement fédéral de l'Union veuille établir dans chaque district une imprimerie pour son compte, afin de travailler pour le public

concurremment avec les imprimeries particulières ; supposons encore qu'il prescrive aux imprimeurs privés ce qu'ils devront et ce qu'ils ne pourront pas imprimer ; supposons enfin qu'il fasse, dans les établissements qui lui appartiennent, une multitude d'impressions qu'il livre au public, ou gratuitement, ou à des prix réduits au-dessous des frais de production, et qu'il couvre le déficit que ces impressions lui occasionnent, au moyen des contributions publiques : dira-t-on que, dans de telles conditions, la profession d'imprimeur peut s'exercer librement et qu'elle n'est soumise qu'aux lois naturelles de la concurrence ? Personne assurément n'oserait soutenir une telle absurdité ; or, nous admettons une absurdité au moins équivalente, lorsque nous supposons que la liberté d'enseignement existe chez nous, nonobstant la réglementation et la concurrence imposées par l'Etat aux établissements particuliers d'instruction.

Le législateur prescrit aux communes d'avoir au moins une école primaire communale, de fournir à l'instituteur la maison d'école, le mobilier d'enseignement et son logement particulier, et de lui assurer une rétribution annuelle, dont elle détermine le minimum ; après cela, il dit à l'instituteur privé : « Vous pouvez, moyennant d'assez longues formalités, et à « vos risques et périls, ouvrir une institution en concurrence avec l'école « communale ; votre concurrent a, dans tous les cas, son logement et son « traitement assurés ; il n'a rien à dépenser, ni pour le loyer de la classe « ni pour le mobilier d'école ; son traitement pourra être élevé au-dessus « du minimum par des subventions de la commune, du département ou de « l'Etat ; la protection et la faveur spéciales des autoriés locales lui sont « d'ailleurs assurées, et il est bien probable qu'elles ne verront pas avec « satisfaction la concurrence que vous ferez à un établissement placé sous « leur direction particulière, et dont l'entretien deviendra plus difficile, « plus onéreux pour la localité, à mesure que vous lui enlèverez un plus « grand nombre d'élèves payants. Toutes les chances sont donc contre « vous et en faveur de votre concurrent ; néanmoins vous êtes libre, la « Constitution consacre formellement cette liberté ; ouvrez donc votre école « si vous êtes hardi, et si les autorités préposées à l'enseignement n'y font « pas opposition. »

Les établissements particuliers d'instruction secondaire sont placés, vis-à-vis des établissements publics du même degré, dans une position encore plus désavantageuse et plus dominée. De vastes bâtiments élevés à grands frais, pourvus de tout le mobilier coûteux que comporte l'enseignement secondaire, et l'internat des élèves pensionnaires, sont fournis par les communes aux établissements publics, qui reçoivent, en outre, toutes les bourses fondées par l'Etat, les départements ou les municipalités ; et si, malgré tous ces avantages, la gestion de quelques lycées ou colléges laisse un déficit, il y est pourvu sur le budget de l'instruction publique ou sur les ressources communales. Les institutions privées doivent se pourvoir, à leurs frais et à leurs risques, des locaux et du mobilier nécessaires ; elles n'ont ni bourses ni subventions d'aucune espèce ; elles sont souvent en butte à

la partialité des autorités en faveur des établissements publics; et si, malgré des conditions aussi inégales, aussi inférieures pour les entreprises privées, il en est qui parviennent à soutenir la concurrence, on ne peut voir là qu'une preuve nouvelle et convaincante de la fécondité des ressources qu'offrirait aux entreprises d'instruction une entière indépendance, et de l'inefficacité de la gestion d'une autorité centrale.

Il n'est pas possible que les auteurs du projet pensent sérieusement qu'un pareil régime établirait la liberté de l'enseignement. Quoi qu'en dise le rapport, il est évident qu'ils ont entendu que le gouvernement devait non-seulement *porter la main sur l'enseignement*, mais le diriger sur tous les points, et que, comme la plupart de leurs devanciers, ils pensent que la faculté ou le droit d'enseigner n'appartiennent pas aux particuliers, mais à l'Etat.

Cette doctrine n'est pas nouvelle; elle a été soutenue depuis cinquante ans par un grand nombre d'orateurs, dans nos assemblées représentatives, et par la plupart des hommes qui ont dirigé les affaires du pays.

« Citoyens, disait Danton à la Convention nationale, dans ce moment « où la superstition succombe pour faire place à la raison, vous devez don- « ner *une centralité à l'instruction publique*, comme vous en avez donné « une au gouvernement. » « Personne, ajoutait Cambon, ne peut s'op- « poser à la proposition de Danton, parce que nous voulons tous l'unité de « la République, et que cette unité ne peut subsister sans l'*unité dans l'in- « struction, dans les lumières.* » (Séance du 6 frimaire an II.) « Comment, « disait le représentant Romme, donner à l'instruction publique un carac- « tère bien prononcé de républicanisme, *si l'on n'y met pas d'ensemble?* » (Séance du 7 germinal an III.) « L'unité de la République, disait Lakanal, « appelle l'*unité de l'enseignement.* » (Séance du 7 brumaire an IV.)

Telles étaient les opinions des républicains de la Convention : celles de Napoléon et des hommes qu'il avait associés à l'administration de l'empire sont suffisamment expliquées par la création de l'Université. Voici, au surplus, ce que disaient de cet établissement les hommes de la Restauration : « L'université n'est autre chose que le gouvernement appliqué à la direc- « tion universelle de l'instruction publique ; elle a été élevée sur cette base « fondamentale que l'instruction et l'éducation publiques appartiennent à « l'Etat, et sont sous la direction supérieure du roi. » (*Opinion de M. Royer-Colard sur l'article 4 du titre 9 de la loi des finances de* 1817.) Voici maintenant l'opinion des soutiens de la monarchie de 1830 :

« Réunir tous les établissements d'éducation en un grand corps soumis « à la surveillance d'une autorité supérieure, placée elle-même au centre « du gouvernement, et donner à cette autorité tous les moyens de distri- « buer convenablement l'instruction et de propager les bonnes doctrines « religieuses, morales et politiques..., tel est, a écrit M. Guizot, tel sera « toujours à cet égard l'intérêt social... L'*instruction publique appartient à « l'Etat.* » (*Essai sur l'histoire et sur l'état de l'instruction publique en France*, par F. Guizot; Paris, 1817, pages 74, 77 et 79.)

A la vérité, le langage de M. de Falloux est différent. « A voir tous les « gouvernements qui se succèdent, dit-il, porter la main sur l'enseigne- « ment, il semble que tous se soient flattés d'improviser une société à leur « image. La liberté d'enseignement, consacrée enfin par notre Constitu- « tion, doit mettre un terme à ces illusions et à ces tentatives. » Mais, après cette belle déclaration, M. de Falloux n'établit pas plus que ses prédécesseurs la liberté de l'enseignement ; il resserre au contraire les liens qui l'asservissent à l'autorité centrale ; il méconnaît comme eux que la faculté d'enseigner appartient à l'activité individuelle ; d'où il faut conclure qu'au fond il est de l'avis de Danton, de MM. Royer-Colard et Guizot.

Eh bien, nous sommes convaincu que l'opinion qui fait de la faculté d'enseigner un apanage de l'Etat ne peut s'appuyer que sur les plus fausses notions de la nature des hommes et des choses, et que l'application de cette doctrine n'a jamais et ne saurait jamais avoir que les plus déplorables résultats.

Nous avons déjà démontré que la régie gouvernementale de l'instruction publique, en violant la liberté du choix des études, en restreignant ce choix aux prescriptions de programmes invariables imposés par l'autorité, empêche toute innovation utile, et qu'elle oppose des obstacles insurmontables à ce que la nature de l'enseignement se modifie selon l'état des besoins. Mais là ne se bornent pas les mauvais effets de ce régime ; en enrégimentant les hommes livrés à l'instruction publique, on ravit à leur profession ce qui est l'âme de tous les travaux, l'indépendance personnelle du travailleur et la certitude d'obtenir du public une récompense proportionnée à l'étendue ou à la valeur des services qu'on lui rend ; dès que les instituteurs ou professeurs passent à l'état de fonctionnaires, leur avancement dans la carrière, l'importance du revenu qu'ils peuvent y trouver ne dépendant plus uniquement de l'étendue de leurs talents ou de leurs efforts, ils tiennent principalement à la faveur de leurs supérieurs, fonctionnaires comme eux et dépendant d'autres chefs ; et de là, inévitablement, une disposition générale à suppléer au travail par l'intrigue, par l'ardeur des sollicitations, cause bien évidente de relâchement et d'affaiblissement dans la valeur de la plupart des services.

« Du moment que l'instruction serait libre, a écrit un éminent publiciste, « la prospérité de toute école étant subordonnée à la manière dont ses « professeurs rempliraient leur tâche, chaque école aurait l'intérêt le plus « pressant à surveiller la conduite de ses professeurs, à stimuler leur cou- « rage et à proportionner le salaire de chacun à l'étendue des services « qu'elle en recevrait. Dès lors, nul professeur ne pouvant rien obtenir « que par le travail, et pouvant obtenir d'autant plus qu'il travaillerait « davantage, il s'établirait, entre les hommes qui suivraient la carrière de « l'instruction, une émulation de zèle et d'activité extrêmement favorable « aux progrès de l'enseignement. L'effet de cette utile rivalité ne se borne- « rait pas là. Elle aurait encore l'avantage de constater sûrement les divers

« degrés de capacité des hommes qui se voueraient à l'enseignement et de « les mettre chacun à leur place [1]. »

La régie gouvernementale de l'instruction publique, soumettant l'avancement des professeurs à toutes les chances de partialité, de faveur, de caprice ou d'erreur de chefs désintéressés aux progrès des études et à peu près indifférents à tout ce qui ne touche pas à leur autorité ou aux avantages de leur position, tend inévitablement à détourner l'activité des membres du corps enseignant de la voie des perfectionnements, pour développer en eux l'art de solliciter, de flatter les supérieurs, de se procurer leur appui, leur protection spéciale, attendu que ce sont là des moyens d'avancement aussi efficaces sous le régime actuel, qu'ils le seraient peu avec un régime de liberté. La régie gouvernementale exerce en outre sur la généralité des esprits l'influence la plus funeste, en subordonnant la nature des doctrines morales, philosophiques et politiques, enseignées dans les établissements d'instruction, à l'opinion ou aux vues des hommes qui se succèdent au pouvoir; c'est ainsi que, sous la Convention, elle tendait à former des républicains à la façon de Danton, Robespierre, etc.; sous l'Empire, des partisans du despotisme impérial, des adversaires systématiques de la liberté; sous la Restauration, des partisans de l'influence cléricale et des doctrines jésuitiques; sous la monarchie de 1830, des hommes disposés à vivre du budget ou à s'enrichir par tous les moyens, à considérer dans les spéculations de toute espèce, non leur utilité ou leur moralité au point de vue de l'intérêt général, mais l'importance des déplacements de richesses qu'elles pouvaient permettre à chacun d'opérer à son profit particulier; sous l'administration de M. Carnot, enfin, la régie gouvernementale de l'enseignement a travaillé, pendant quelque temps, à former des socialistes ou des communistes. Croit-on qu'un régime qui fait ainsi servir l'autorité publique à préconiser, à propager tour à tour les doctrines plus ou moins opposées entre elles que chaque parti politique juge favorables à ses intérêts, soit bien propre à la formation d'une opinion générale saine et uniforme?

Avec la liberté, l'intérêt dominant de chaque établissement d'instruction serait la prospérité de l'établissement lui-même, et comme cette prospérité dépendrait uniquement de la confiance des familles, on peut être assuré que les doctrines enseignées seraient rarement inspirées par l'esprit de parti, ou du moins par un esprit hostile à l'opinion générale; la loi pourrait, au surplus, prévoir et réprimer les abus particuliers qui, à cet égard, viendraient à se manifester.

Toutes les inductions que l'on peut tirer de la nature des choses sont donc en faveur de la liberté d'enseignement et contraires à toute régie gouvernementale. L'expérience confirme d'ailleurs pleinement ces inductions; pour s'en convaincre on n'a qu'à comparer l'état des opinions et des esprits dans les pays où l'enseignement est le plus dominé et réglementé par l'au-

---

[1] Charles Dunoyer, de l'Institut, *Censeur européen*, t. VI, p. 96.

torité publique, avec ce même état dans les pays où l'enseignement jouit d'une entière liberté, où l'autorité reste étrangère à sa direction ; on peut comparer, par exemple, la France et la Prusse, avec l'Angleterre et les Etats-Unis.

Parmi les objections que l'on oppose à la liberté de l'enseignement, nous avons déjà apprécié celle fondée sur l'incapacité supposée des instituteurs ou professeurs qui ne seraient pas munis de brevets. On dit encore : La liberté serait acceptable si la masse de la population sentait suffisamment le besoin de l'instruction, et particulièrement de l'instruction élémentaire ; mais dans un grand nombre de communes il faut en quelque sorte forcer la main aux autorités municipales pour les obliger à entretenir une école ; l'intervention de l'autorité est donc nécessaire, indispensable. Admettons cette nécessité, bien que de fort bons esprits aient contesté l'utilité, la convenance, de faire marcher les populations plus vite qu'elles ne le jugent convenable, plus vite que ne le comporte l'état général des mœurs et des ressources ; admettons que la loi impose à chaque commune l'obligation d'avoir au moins une école ; en résulte-t-il que l'Etat doive diriger l'instruction ? N'y a-t-il pas mille moyens de subventionner l'enseignement sans l'enchaîner ? Qui empêcherait, par exemple, après avoir obligé les communes à s'imposer pour l'enseignement primaire, de répartir entre elles, le plus équitablement possible, les subventions que l'Etat et les départements voudraient affecter à la même destination, et de donner aux municipalités la faculté de convertir toutes ces ressources en *bons d'école* que le Conseil municipal distribuerait aux familles pauvres, afin de servir à l'admission de leurs enfants dans les écoles libres qu'elles voudraient choisir ? Quel inconvénient y aurait-il à appliquer le même mode de subvention à tous les établissements d'instruction pour lesquels il serait jugé nécessaire ?

On objecte encore que supprimer la régie universitaire ne serait point établir la liberté de l'enseignement, mais favoriser son accaparement par les corporations religieuses, par le clergé. Nous ferons d'abord remarquer que le service du clergé ou des cultes ne se trouve pas, en France, dans des conditions de véritable liberté, attendu que les dépenses qu'il occasionne sont réglées et payées par l'Etat au lieu d'être laissées à la libre appréciation des intéressés ; or, il pourrait arriver que les fonds destinés par l'Etat aux services religieux fussent appliqués en partie à l'entretien d'établissements d'instruction ecclésiastiques, et, dans ce cas, les conditions normales de la concurrence seraient altérées. Mais il serait possible d'empêcher ce détournement de fonds, de ne pas permettre aux instituteurs ecclésiastiques de tirer de l'Etat des ressources dont seraient privés les instituteurs laïques[1], et, cette condition remplie, nous ne verrions aucune cause qui pût faire accaparer l'enseignement libre plutôt par le clergé que par toute autre

[1] On pourrait, par exemple, interdire aux ecclésiastiques rétribués par l'Etat pour services religieux de se livrer à l'enseignement, sous peine de retrait du traitement.

classe de la population. Pour motiver cette crainte, on se reporte à l'époque de la Restauration, où d'abord l'enseignement n'était pas plus libre qu'il ne l'est aujourd'hui, où ensuite l'autorité publique appuyait de tout son pouvoir l'influence cléricale et favorisait ses tendances à dominer l'enseignement ; mais avec une liberté réelle les conditions seraient tout autres, et pour qui connaît un peu l'esprit français, il est indubitable que toute tentative du clergé pour dominer l'enseignement, pour étouffer la concurrence des écoles laïques, serait beaucoup plus préjudiciable que favorable à ses propres écoles ; les instituteurs ecclésiastiques ne pourraient l'emporter sur leurs concurrents laïques qu'à la condition de mieux accomplir leur mission, et de là naîtrait une émulation qui ne pourrait qu'exercer la plus heureuse influence sur la direction et les progrès de l'enseignement.

On objecte enfin que la surveillance et la répression des délits en matière d'enseignement ne seraient pas des moyens suffisants pour prévenir les abus de la liberté et pour corriger les effets d'une mauvaise direction donnée à l'esprit des élèves, et l'on conclut implicitement qu'il n'y a que le Conseil supérieur qui soit capable d'assurer toujours de bonnes directions ; que la sollicitude des familles, l'intérêt des établissements d'instruction, la puissance de la liberté et de la concurrence, si efficaces pour maintenir de bonnes directions dans tous les autres arts, et pour les pousser au perfectionnement, ne peuvent rien dans celui-ci. A cela nous nous bornerons à répondre que le pays n'a guère à s'applaudir jusqu'ici des résultats produits par le régime universitaire ; que l'état de l'enseignement et des esprits est plus satisfaisant en Angleterre, et surtout aux Etats-Unis, qu'il ne l'est parmi nous, et que néanmoins, dans ces pays, l'enseignement n'a jamais été placé sous la direction du gouvernement ni d'aucun Conseil supérieur. Remarquons, en outre, que la plupart de ceux qui soulèvent cette objection contre la liberté de l'enseignement, admettent sans difficulté le principe de la liberté de la presse politique ; et cependant l'effet des abus de cette liberté est bien autrement dangereux, rapide, difficile à corriger, que ne peut l'être celui des abus de la liberté d'enseignement : contre les mauvaises directions des instituteurs libres, nous aurions d'abord l'intérêt des établissements placés sous leur direction, ensuite la surveillance des familles, puis celle des magistrats ; contre les mauvaises directions des journalistes politiques, nous n'avons absolument d'autre garantie que la répression légale.

Toutes ces objections ne nous paraissent inspirées que par l'esprit de routine, par cette déplorable manie réglementaire qui a tout envahi en France, et par les intérêts de monopole qui se lient aux institutions existantes ; mais, dussent-elles avoir quelque fondement réel, il n'en résulterait nullement, à notre avis, que l'éventualité des inconvénients qu'elles signalent fût un motif suffisant pour renoncer à la liberté, et pour persister dans un régime qui a produit de si mauvais résultats.

Il n'y a d'autres moyens de rétablir la liberté de l'enseignement que ceux que nous avons indiqués au commencement de cet article ; il faut faire une

loi déterminant les délits contre la morale, contre l'ordre public, contre les principes religieux, que l'on peut commettre en enseignant; appliquer des peines à ces délits, organiser un système de surveillance pour les prévenir ou assurer leur répression, exiger de tout instituteur des garanties préalables de moralité, rendre les établissements universitaires à l'indépendance et au droit commun, assurer, si l'on veut, des subventions à l'instruction primaire, et s'en remettre à la liberté des instituteurs et des familles du soin de donner à l'enseignement la direction et les développements les plus conformes aux besoins généraux du pays.

Il faudrait donc que l'Etat cessât d'enseigner. On dira peut-être que ce serait là désorganiser l'enseignement, compromettre sa continuation, exposer la population à retomber dans les ténèbres de l'ignorance, etc. Nous pensons, quant à nous, que ce serait tout simplement substituer à une organisation vicieuse, destructive de toute émulation, ennemie de tout perfectionnement, en un mot à l'organisation du monopole, une organisation mille fois plus fructueuse, plus propre à développer toutes les facultés utiles de ceux qui se livrent à la carrière de l'enseignement, à les tenir constamment prêts à mettre leurs services en rapport avec les besoins réels du public, et à perfectionner de plus en plus la nature de ces services; cette organisation, qui s'établit naturellement et en l'absence de tout règlement impératif, est celle de la liberté.

Quant aux effets immédiats du changement de régime, nous ferons remarquer que ce n'est ni le gouvernement, ni le Conseil supérieur de l'instruction publique qui enseignent; les colléges, les lycées, les écoles normales, les écoles primaires ne perdraient pas leurs professeurs; seulement tous ces établissements seraient rendus à l'indépendance, et au lieu de servir l'Etat, le gouvernement, ils s'appliqueraient à servir le public, dont ils auraient à attendre tous leurs moyens d'existence et de succès; pour cela ils devraient se conformer à ses besoins et à ses goûts, car s'ils ne prenaient pas cette précaution, d'autres établissements ne tarderaient pas à les supplanter.

Tout cela accompli, nous aurions la liberté de l'enseignement, qui ne sera jamais qu'un leurre tant que l'on fera réglementer et diriger les études par une autorité centrale, et que l'on maintiendra la concurrence faite par l'Etat aux établissements privés[1].

A. CLÉMENT.

---

[1] Voir, à la *Chronique*, une réflexion de la rédaction sur cet article. — Voir aussi un article de M. Charles Dunoyer, membre de l'Institut, *sur la liberté d'enseignement*, tome VIII, page 101, de la collection du *Journal des Economistes*, mai 1844.

REVUE
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES
ET POLITIQUES.

SOMMAIRE. — *Mémoire sur l'état religieux des catholiques avant* 1792 *et ses rapports avec l'état civil*, par M. Loir. — *Communication sur l'histoire des opinions philosophiques et religieuses relatives à l'existence, à la nature, et à la destinée de l'âme humaine*, par M. Bouchitté.—*Note sur les revenus des établissements de bienfaisance*, par M. Moreau de Jonnès. — *Recherches sur les causes de la crise des subsistances de* 1846-1847, *et sur les moyens d'en prévenir le retour*, par M. de Romanet. — Suite d'un *Mémoire sur les développements de la société humaine*, par M. le docteur Kœnigswarter. — *Mémoire sur la morale*, par M. Franck.— Suite d'un *Mémoire sur l'homme et la société*, par M. Portalis.

Le Mémoire de M. Loir, sur l'état religieux des catholiques avant 1792 et ses rapports avec l'état civil, fait suite à ses études sur l'état civil et la mortalité dans le premier mois de la vie; il a pour but d'établir les différences et les rapports qui ont existé et qui existeront toujours entre l'état civil et l'état religieux, quoi qu'il ait été ou qu'il soit.

L'étude de l'état religieux des catholiques mérite d'autant plus d'intérêt, que l'état religieux a servi d'état civil en France jusqu'en 1792, et qu'il est encore, chez la plupart des nations modernes catholiques, le seul élément de cet état. Son origine remonte au delà de la monarchie française, et, d'après le Mémoire de M. Loir, l'usage d'inscrire les actes de baptêmes, mariages et sépultures se proposait, avant 1539, non-seulement de satisfaire aux besoins spirituels, mais encore aux besoins temporels. Ce qui a pu jeter quelque obscurité sur ce point lui semble être la sage prévoyance que les pères de l'Eglise ont eue et ont encore, dans leurs écrits, de n'envisager les questions religieuses qu'au point de vue dogmatique ou spirituel, et de laisser à part le côté temporel de ces questions. Par ce moyen, la partie dogmatique ou spirituelle est toujours restée invariable et immuable, tandis que la partie temporelle ou matérielle, variable suivant les temps et suivant les mœurs, a pu et peut encore changer aux différentes époques, sans altérer en rien le fond des croyances religieuses.

Les premières traces de l'état religieux remontent au premier siècle de l'Eglise ; les écrits les plus anciens en font foi. L'enregistrement des personnes admises au baptême a pu, dans le principe, avoir pour but de constituer une preuve certaine de l'admission à un sacrement qui ne devait être administré qu'une seule fois, et qui ne laissait point après lui de traces ineffaçables, comme celles qu'imprimait la circoncision ; mais il est devenu promptement pour les catholiques, non-seulement un élément d'état religieux, mais encore un élément d'état civil. Avant le règne de François Ier, la grande importance que l'on attribuait à l'enregistrement des baptêmes, comme acte religieux et comme acte civil, est prouvée par les ordonnances des synodes d'Angers, 1505, 1507, de Chartres 1526, de Sens, 1554, et les actes de ces synodes n'ont peut-être pas été sans influence sur la promulgation de l'ordonnance de Fran-

çois Ier en 1539, et de Henri III en 1579. Après ces ordonnances, les évêques n'ont pas cessé de réclamer contre l'obligation qu'on avait faite aux curés de porter tous les ans leurs registres aux greffes des siéges royaux, à cause des vexations dont ils étaient l'objet. (Assemblée générale des prélats tenue en 1625.) Cette réclamation était d'autant plus fondée que les évêques avaient déjà eu le dépôt et la garde de ces registres. (*Actes de l'Eglise de Milan*, livre II.) Dès cette époque, l'acte de baptême aurait pu offrir tous les renseignements nécessaires à l'état civil.

En France, à en juger par les actes que l'on trouve dans les registres des paroisses de Paris, antérieurs à 1537, l'acte de baptême ne pouvait guère servir d'état civil. Le jour de la naissance ne s'y trouvait pas même indiqué, et l'on n'y rencontrait aucune des garanties prescrites par l'ordonnance de François Ier.

L'ordonnance de François Ier (1539) comprenait les dispositions rigoureuses qui pouvaient donner aux actes de baptême toutes les garanties convenables. Mais il s'en faut de beaucoup qu'elle ait reçu immédiatement exécution, et il s'écoula plus d'un siècle avant que les sages dispositions qu'elle renfermait fussent mises en pratique. Dans l'histoire de l'état religieux antérieure à 1792, il est des époques remarquables qu'il faut bien préciser, parce que c'est à elles que se rapportent les véritables progrès qui ont servi de jalons à notre état civil actuel. Les ordonnances qui ont eu le plus d'influence sur ces progrès sont de 1539, 1579, 1667, 1736. Or, les dates de ces ordonnances ne coïncident nullement avec la mise à exécution des sages mesures qu'elles renferment; ou, en d'autres termes, les époques des progrès qui s'effectuèrent dans la tenue de l'état civil ne correspondent pas à celles de la promulgation des ordonnances. Il s'est écoulé le plus souvent entre ces deux époques, qui auraient dû se suivre presque immédiatement, un long intervalle, un siècle, par exemple, tant sont grandes les difficultés qu'éprouvent pour leur admission les réformes les plus sages et les plus importantes!

La condition indispensable pour constituer l'état civil, l'indication précise du fait de la naissance, ne date que de 1668; et cependant elle constituait un des points capitaux de l'ordonnance de François Ier. Il y eut un intervalle de 129 ans. Le dépôt régulier aux greffes prescrit par la même ordonnance ne date que de la fin du dix-septième siècle, et est le résultat de l'ordonnance renouvelée par Louis XIV. Il en est à peu près de même de la tenue des registres doubles, si on en juge par la coïncidence des grosses déposées aux greffes avec les minutes des paroisses. Le format in-4°, avec l'indication des noms en marge, ne fut généralement adopté que vers le commencement du dix-septième siècle; la signature de chaque acte par le curé ou le vicaire de la paroisse, qu'à compter du milieu de ce siècle, etc., etc. Il n'y a qu'une seule exception, elle a rapport au timbre, qui était une mesure fiscale. L'obligation du timbre fut généralement mise en pratique dans toute la France dès l'année qui suivit la promulgation de l'ordonnance relative à cet objet. Elle commence, pour tous les états religieux, dès le mois de janvier 1674. Toutes les difficultés pour arriver au complément de garantie qu'il était urgent de donner à l'état civil tenu par le clergé, venaient particulièrement de l'obligation du dépôt aux greffes. Ces difficultés n'auraient point existé, si le dépôt des registres de baptêmes, mariages et sépultures avait eu lieu dès le principe aux évêchés; par ce moyen, l'état civil aurait très-promptement atteint son degré de perfection, et l'on n'aurait point eu à lutter contre l'autorité religieuse épiscopale,

dont les droits et la dignité se trouvaient froissés. Par suite de cette opposition, la séparation entre l'ordre civil et l'ordre religieux devenait une des nécessités impérieuses de la révolution qui s'opéra en 1789.

Les documents du clergé relatifs à l'état civil, antérieurement à 1792, étaient disséminés dans les différentes paroisses; ils ont été rassemblés et gardés avec soin, pour ce qui concerne le département de la Seine, dans les archives de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Les registres les plus anciens que l'on trouve dans ces archives remontent à plus de quatorze ans au delà de l'ordonnance de François Ier rendue en 1539. Le plus ancien, appartenant à l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie, est de l'année 1525; un autre, de Saint-Jean-en-Grève, est de 1526; d'autres de Saint-Landry, de Saint-Laurent, de 1527; de Saint-Germain-l'Auxerrois, de 1528; de Saint-Eustache, de 1529. Cette première série de registres d'état civil existe pour chaque année, et arrive, en général, jusqu'aux années 1791, 1792. Il se rencontre quelques lacunes, qui offrent cette coïncidence qu'elles correspondent aux mêmes époques pour la plupart des paroisses, de telle façon qu'il est naturel de les attribuer à une cause générale. Cependant il est bon de remarquer qu'une partie de ces irrégularités, qui, du reste, se réduisent à un nombre très-minime, doit être le résultat de circonstances tout à fait fortuites et sans importance. M. Loir rapporte, dans son Mémoire, une série d'actes de baptêmes anciens pris à différentes époques, depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1792, afin qu'on puisse mieux juger de la lenteur des progrès qui s'effectuèrent dans notre état civil et religieux.

En résumé, les considérations renfermées dans ce Mémoire d'un grand intérêt historique établissent:

1° Que l'histoire de notre état civil s'identifie d'une manière intime avec l'histoire de l'état religieux des catholiques, dont la part d'influence sur les progrès de la civilisation moderne est, par ce fait seul, rendue incontestable;

2° Que les éléments de la perfection qu'on observe dans notre état civil actuel étaient tous trouvés et appliqués avant 1792, comme l'ordonnance de Louis XV, en 1736, en fait foi;

3° Que le nouvel ordre de choses offrit un seul avantage, mais un avantage immense, celui de faire participer tous les citoyens français, quelle que fût leur religion, à un état civil dont les catholiques avaient eu, jusqu'alors, le privilége exclusif.

—Dans un travail dont il donna précédemment lecture à l'Académie des sciences morales, M. Bouchitté annonçait l'intention de présenter, dans une suite de Mémoires, le développement des preuves données jusqu'à ce jour de l'immortalité de l'âme, ou, comme il s'exprimait, de la *persistance de la personnalité après la mort*. Dans ce premier Mémoire, destiné à servir d'introduction, il faisait connaître son intention, les raisons du choix de son titre, et les idées générales qu'il se proposait de développer plus tard.

Un second Mémoire sur le même sujet considéré sous sa face historique, et ayant pour titre : *Histoire des opinions philosophiques et religieuses sur l'existence, la nature et la destinée de l'âme humaine, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de la philosophie græco-romaine*, a été communiqué récemment par l'auteur. Il présente successivement ces opinions sous leur forme religieuse et sous leur forme philosophique. Il distingue, dans l'histoire de la forme religieuse, cinq phases, qui font passer la croyance à l'immortalité de l'âme, de l'idée confuse et encore indéterminée d'une autre vie après celle-ci,

à l'idée claire et précise d'une vie nouvelle, morale, divine, éternelle. Ces phases s'accomplissent depuis les premiers jours du monde, selon les livres de Moïse, jusqu'à l'avénement du christianisme.

Quant à la forme philosophique, résultat des mouvements divers de l'intelligence humaine, elle présente plus de variété et plus de complication. Les écoles antérieures à Socrate empruntent, en général, leurs notions à l'observation physique, et se figurent l'âme comme une humidité féconde, comme un air subtil, comme un feu vivant; son immortalité, affirmée par une partie de ces philosophes, paraît moins certaine à d'autres, ou est entièrement passée sous silence par quelques-uns. Pythagore considère l'âme comme une harmonie, mais sans en séparer l'idée de substance. Socrate laisse de côté toutes ces métaphores nécessairement incomplètes et capables d'induire en erreur; il fonde, avant tout, l'immortalité de l'âme sur la conscience morale, et fait dominer cette preuve sur toutes les autres. Platon, néanmoins, dans le Phédon, démontre la persistance de la personnalité par la simplicité de l'âme, et plus encore par l'indéfectibilité de l'être. Aristote, à son tour, étudie l'âme dans ses rapports avec les fonctions physiologiques du corps, sans en nier l'immortalité, et ouvre par là une voie importante à la connaissance des conditions inférieures de la vie.

Après ces génies originaux, la philosophie incline de nouveau au sensualisme; elle reprend, dans la question de l'âme, quelques-unes des opinions antérieures à Socrate. Le stoïcisme ne s'arrache pas à ces images en quelque sorte purement matérielles; mais, par une généreuse inconséquence, l'élévation de sa morale purifie sa physique, et il parvient à sa plus haute expression dans Epictète et dans Marc Aurèle.

La philosophie romaine reproduit la philosophie grecque. Le platonisme s'y fait jour un instant dans les écrits de Cicéron, le stoïcisme dans ceux de Sénèque; mais aux écoles et aux philosophes ne tardent pas à succéder les commentateurs et les critiques.

L'auteur, après s'être résumé, annonce qu'il examinera, dans un troisième Mémoire, si l'avénement et la propagation du christianisme ont purifié la forme religieuse de la croyance en une autre vie, et si la philosophie, se développant parallèlement à lui, s'est modifiée dans le même sens et s'est élevée dans la même proportion.

— Les observations de M. Charles Lucas sur le petit livre de M. Watteville, relatif au *patrimoine des pauvres*, ont provoqué de la part de M. Moreau de Jonnès une communication qui en est le complément, bien que, sous certains rapports, et pour des causes diverses, les chiffres donnés par M. Moreau de Jonnès diffèrent en quelques points de ceux énoncés par M. de Watteville. Ces documents, que M. Moreau de Jonnès annonce comme étant officiels et inédits, font connaître, pendant une série d'années, les plus récentes, le revenu total des établissements de bienfaisance, savoir : les hôpitaux et hospices, et les bureaux de bienfaisance :

	Bureaux de bienfaisance.	Hôpitaux.	Totaux.
1841.....	12,248,724 fr.	60,574,972 fr.	72,823,696 fr.
1842.....	12,779,214	63,937,206	76,716,420
1843.....	13,581,547	62,397,820	75,979,387
1844.....	18,164,982	65,017,938	83,182,920
1845.....	18,214,743	66,090,274	84,305,017
1846.....	19,872,481	67,586,197	87,458,678

Ainsi, pendant une période de six ans, les revenus des bureaux de bienfaisance se sont augmentés de 7,623,000 fr., ou plus de 38 pour 100. Ceux des hôpitaux se sont accrus de 7,011,000 fr., ou presque 12 pour 100. Au total, ils ont gagné 15 millions, ou 21 pour 100, c'est-à-dire beaucoup plus d'un cinquième de leur montant en 1841.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les recettes des établissements nouveaux : crèches, salles d'asile, ouvroirs, qui les élèveraient probablement à la somme annuelle de 100 millions.

Il faut remarquer, en outre, que dans les revenus des hôpitaux et bureaux de bienfaisance, il y en a qui produisent près de 22 millions et qui proviennent de biens fonds, en grande partie de propriétés dans les villes. Or, il est bien connu que l'évaluation des revenus de cette sorte de propriété est presque partout d'un tiers au-dessous de la réalité. S'il en était ainsi, il faudrait ajouter plus de 7 millions au revenu total, et l'élever à 94 millions au moins.

Une grave observation, dont la vérité est évidente pour tout le monde, c'est que les 30 millions d'habitants de nos campagnes ne participent à cette richesse qu'imperceptiblement. Ce sont les 5 ou 6 millions d'habitants des villes, et surtout des grandes cités, qui l'absorbent presque totalement; circonstance fort importante, puisqu'elle change entièrement sa répartition et sextuple la quote-part de chacun.

— M. de Romanet a fait, à l'occasion d'un concours ouvert par la Société d'économie charitable, un rapport dont il a soumis les données principales à l'Académie. D'après lui, le problème à résoudre était de maintenir constamment l'équilibre entre la production et la population, et pour cela il fallait :

1° Examiner le rapport qui existe actuellement entre l'accroissement de notre population et l'accroissement de notre production en subsistance;

2° Rechercher les causes efficientes et occasionnelles de la crise de 1846-1847 ;

3° Indiquer le moyen de prévenir le retour de crises semblables.

Sur le premier point, M. de Romanet est arrivé à cette conclusion, « que la production, qui s'est jusqu'à ce jour maintenue chez nous en rapport avec l'accroissement de la population, est en mesure de se maintenir dans la même proportion pendant bien des siècles encore. »

Sur le second point, M. de Romanet émet l'opinion que l'on aurait pu prévenir les effets désastreux de la crise de 1846-1847 ; et suivant lui, cette assertion est matériellement prouvée, puisque les quantités de blé nécessaires pour parer à la disette sont réellement venues de l'étranger *sans que la récolte de l'année suivante* ait concouru aux envois ; malheureusement elles sont venues trop tard, et ce blé tard venu, arrivant après notre récolte de 1847, a contribué à un abaissement anormal de prix sur le marché français.

Mais, avant d'exposer les causes et les effets, il faut bien s'entendre sur un point important, ajoute M. de Romanet : toute diminution d'un produit du sol quelconque, blé, vin, huile, ou autre, par l'effet de l'intempérie des saisons, doit amener l'élévation du prix de ce même produit ; puisque s'il s'agit de céréales, par exemple, il y a nécessité de suppléer à l'insuffisance du blé venu sur place par du blé apporté de loin ; puisque, d'autre part, il faut alors que le cultivateur paye, avec le prix de 60 ou 80 mesures de blé vendu par lui dans une année médiocre, les mêmes frais de culture, impôt, fermage, ou intérêts de capitaux que, dans les années communes, il paye avec le prix de

100 mesures. Il faut donc qu'il y ait une élévation de prix temporaire proportionnée au degré d'insuffisance de la récolte. Cela est nécessaire; bien plus, cela est équitable, et l'élévation du prix des grains était d'autant plus inévitable en 1846-1847, qu'elle avait alors deux causes efficientes : d'une part, l'insuffisance manifeste de la récolte de 1846; d'autre part, la médiocrité de la récolte de 1845, qui avait été consommée à peu près en entier, et n'avait presque rien laissé dans les greniers pour l'année suivante. Maintenant la cherté de 1846-47 étant reconnue inévitable, par quelles causes occasionnelles cette cherté est-elle devenue excessive et hors de proportion avec le prix de transport, à ce point qu'elle se soit transformée en disette, en crise dangereuse pour la société, et comment eût-on pu éviter cette affreuse calamité?

Si les résultats de la récolte de 1846, mauvaise et insuffisante pour les seigles surtout, eussent été connus dès le mois d'août ou même de septembre, le prix des marchés se fût élevé partout, et la loi de l'échelle mobile eût immédiatement fonctionné en abaissant le chiffre des droits d'entrée sur les grains étrangers; dès ce moment le commerce, qui ne se trouve réellement appelé à introduire des grains venus du dehors que lorsqu'il est stimulé par les bénéfices que lui offre l'abaissement des droits protecteurs, le commerce, dis-je, eût immédiatement commencé ses achats à l'étranger et eût été parfaitement en mesure de satisfaire nos besoins à l'époque où ces besoins se seraient fait sentir; mais les autorités locales qui sont annuellement chargées de recueillir et de transmettre au ministre des renseignements sur l'état de nos récoltes, et qui succombent sous le poids de leurs fonctions administratives, en même temps qu'elles manquent généralement de lumières pour accomplir cette importante mission, les autorités, dis-je, n'ont point éclairé le gouvernement sur nos ressources réelles, et, par des causes d'erreurs diverses, le gouvernement a donné au public une sécurité trompeuse, en annonçant que la récolte, bien que médiocre, pouvait satisfaire à tous les besoins.

M. de Romanet s'explique plus loin sur les moyens de prévenir le retour de crises semblables, et il ajoute : Les causes réelles de la crise de 1846-1847 étant bien connues, le moyen d'en prévenir le retour est trouvé; il consiste simplement à substituer aux renseignements vagues et incomplets donnés jusqu'à ce jour par des fonctionnaires irresponsables sous ce rapport, et déjà chargés d'une multitude de services, les éléments d'une statistique sérieuse, recueillis chaque année à des époques fixes dans toutes les communes par des agents responsables, puis coordonnés avec rapidité au chef-lieu de chaque département par un corps spécial également responsable, et immédiatement transmis au ministre de l'agriculture et du commerce qui, sans aucun accroissement de dépense sur le budget de son département, a sous la main les agents et les moyens nécessaires pour réunir tous ces documents, en tirer promptement les conséquences et les faire parvenir à la connaissance du public intéressé à savoir toute la vérité. Là doit se borner, en fait de subsistance l'intervention de l'Etat. Eclairer complétement, renseigner sans aucune restriction, et ensuite amener l'entière liberté des transactions commerciales. Toute action de sa part allant plus loin, en cherchant à dissimuler quelque chose, marche directement contre le but.

Les autres moyens, qui ne peuvent être que secondaires, tendent plutôt au perfectionnement de notre agriculture en général, à la prospérité de notre pays et à l'amélioration de notre situation morale et matérielle, qu'ils ne

tendent directement à prévenir le retour de crises semblables à celle de 1847.

— Un travail sur *l'objet et les principes de la morale* a été communiqué à l'Académie par M. Franck. Pour se faire une idée exacte et complète de la morale, sans avoir besoin d'examiner en détail chacun des problèmes qu'elle embrasse, il faut se demander, suivant l'auteur, d'abord, quels sont les principes sur lesquels elle repose, et d'où elle dérive tous ses préceptes, toutes ses lois particulières, toutes ces règles qu'elle nous prescrit sous les noms de droits et de devoirs ; ensuite quelles sont les actions ou les relations humaines auxquelles ces principes sont applicables ou qui tombent sous l'empire de la morale ; par conséquent, quelle est l'étendue, quelles sont les limites, quelle est la division de cette science, quelles sont les questions auxquelles elle doit répondre; enfin, il faut comparer les besoins de la science avec les résultats qu'elle a déjà produits, c'est-à-dire avec les principaux systèmes qui la représentent et les éléments qui forment aujourd'hui ce qu'on pourrait appeler la civilisation morale du genre humain; il faut rechercher ce qu'il y a d'utile, de vrai, de définitif dans ces résultats, et ce qu'ils laissent encore à faire à l'avenir. Tel est le cadre de ce Mémoire.

— M. Kœnigswarter a continué la lecture de son Mémoire sur les développements de la société humaine. Il s'est occupé de la *vengeance* et des *compositions* ; il a montré, par une analyse philosophique remarquable et corroborée par une étude historique attentive des peuples qui ont figuré dans l'ancien et le nouveau monde, que lorsqu'il n'y avait encore ni pouvoir social, ni loi, la première impression, le sentiment spontané et la conséquence forcée du crime par lequel un époux, un fils, un père était ravi du milieu des siens, le sentiment de celui qui avait été lésé dans son avoir ou blessé dans son honneur, s'exhalait naturellement dans le sentiment de la vengeance. La vengeance était d'autant plus naturelle qu'il n'y avait alors aucun pouvoir suprême qui se chargeât de punir ou de réformer les écarts d'une liberté sans bornes ; car à ce moment l'Etat n'existe point encore, il n'y a que des familles. Celles-ci, indépendantes, et n'obéissant qu'à la voix de leurs chefs, se trouvaient vis-à-vis les unes des autres dans des rapports analogues à ceux qui existent aujourd'hui entre les nations souveraines. On serait tenté de dire qu'à ce moment le droit pénal rentrait dans le domaine du droit des gens.

La vengeance, ce sentiment enraciné dans le cœur humain, cette autre moitié de notre nature, comme dit Cicéron, a tenu lieu de loi générale dans l'enfance du genre humain. La vengeance privée a précédé les compositions qui furent le premier essai de droit pénal, comme le rapt et l'enlèvement avaient précédé les formes du mariage qui furent le commencement de la Constitution légale des familles.

Aussi n'y a-t-il pas eu d'endroit sur le globe où la vengeance privée n'ait été exercée; et s'il y a des nations dont les lois n'en portent que peu ou point de traces, c'est que ces nations étaient arrivées déjà à une certaine civilisation lorsqu'elles se sont produites sur la grande scène de l'histoire humaine ; c'est qu'elles avaient déjà pu constituer un pouvoir social assez fort, soit pour circonscrire la vengeance dans d'étroites limites, soit pour la remplacer par des moyens répressifs en harmonie avec un état social plus avancé.

— Dans la première partie d'un Mémoire sur l'*homme et la société*, que l'A-

cadémie a écouté avec une religieuse attention, M. Portalis avait retracé les traits caractéristiques de l'homme considéré en lui-même, et démontré qu'il n'est sociable que parce qu'il est intelligent, sensible, libre, religieux et perfectible. Dans la deuxième partie, l'auteur se propose de développer successivement les effets et les suites de la sociabilité dont il est doué. Nous nous proposons de suivre l'auteur dans cette importante déduction, et en attendant nous ne pouvons qu'applaudir au vœu qu'il exprime en commençant : « Nous voudrions, dit-il, élever les hommes à leurs propres yeux, les maintenir au niveau de l'excellence de leur nature, et les préserver d'une odieuse et fausse philosophie, qui n'en fait les rivaux de Dieu que pour les ravaler au-dessous des brutes. »

***

SITUATION DES BANQUES

EN EUROPE.

Jamais, croyons-nous, les Banques n'ont joué en Europe un rôle aussi important que celui qu'elles ont pris depuis les événements politiques de l'année 1848.

Considérons ce qui se passe, en effet, à Paris, à Bruxelles, à Vienne, à Gênes. Le numéraire disparaît, l'échange des billets menace d'absorber toute la réserve métallique du banquier. En même temps les sources des revenus publics se tarissent, tandis que les dépenses augmentent et que le crédit se refuse aux emprunts. De ces embarras mêmes surgit une combinaison qui sauve à la fois et les Banques et les gouvernements. Il s'établit entre eux une sorte d'assurance mutuelle. Les premières se font autoriser à suspendre le remboursement de leurs billets, et, en revanche, leur papier prêté aux caisses publiques vient au secours de l'État.

Et, remarquons que les Banques ne puisent pas leur crédit dans leur solidarité avec le gouvernement; c'est, au contraire, leur indépendance qui fait leur force. Au lieu de billets de banque, mettez des assignats, et le papier perd tout son prestige.

L'expérience des derniers temps nous montre cependant que ces moyens extrêmes, la suspension des payements en numéraire et les prêts à l'État, doivent être contenus dans de certaines limites; l'abus finit par les rendre dangereux.

A Paris et à Bruxelles, les emprunts faits par le Trésor public, proportionnés au crédit des Banques, ont permis de maintenir la circulation du papier dans des bornes raisonnables, et les billets n'ont pas éprouvé de dépréciation.

A Vienne, il n'en a pas été ainsi. Le gouvernement autrichien, pour faire face au déficit incessant de ses revenus, par suite de l'insurrection de l'Italie et de la Hongrie, a demandé à la Banque des sommes considérables. Aussi a-t-elle été obligée de porter ses émissions de billets à plus de 600 millions

de francs, c'est-à-dire à une somme qui excède sept fois son capital; son papier perd en ce moment 25 pour 100.

A Gênes, la Banque, avec un capital de 4 millions, a prêté au Trésor 20 millions. Ses émissions ont, en conséquence, été portées à plus de 28 millions, et son papier perd 5 ou 6 pour 100.

Tandis que, sur le continent, les Banques suivaient l'exemple donné par le fameux acte de 1797, autorisant la suspension du payement en numéraire sur la Banque d'Angleterre, celle-ci, sortie heureusement de la crise de 1847, opérait tranquillement dans les limites tracées par l'acte de 1845.

D'après cet acte, au delà des 14 millions sterling garantis par un dépôt de valeurs sur l'État, la Banque ne peut émettre de billets que pour une somme égale au numéraire et aux lingots qu'elle tient en réserve.

Ainsi, dans son état de situation au 30 juin dernier, ses billets en émission s'élevaient à 28,300,735 livres sterling, garantis : 1° par 11,015,100 liv. sterl. prêtés à l'État, et 2,984,900 liv. sterl. d'effets publics déposés ; 2° par 14,300, 725 liv. sterl. en numéraire et lingots.

Ces chiffres, qui indiquent la situation du département des émissions, ne représentent pas la circulation réelle de la Banque, ni la somme entière de son encaisse métallique. Ils se trouvent modifiés par le compte du département des opérations de banque, car on sait que l'acte de 1847 a divisé l'établissement en deux départements : *Issue-department*, et *Banking department*.

La circulation n'absorbe pas les 28,300,735 liv. sterl. de billets ; il en reste 10,366,340 liv. sterl. qui servent aux opérations courantes, de sorte que la circulation réelle ou active n'était que de 17,934,934 liv. sterl. au 30 juin.

De même, pour les espèces, le département des opérations de banque en possédait 820,076 liv. sterl. qui, ajoutés à la réserve, formant la garantie des émissions, présente un total de 15,120,811 liv. sterl.

Cet exposé fera mieux comprendre l'état de situation de la Banque d'Angleterre au 30 juin 1849, que nous donnons ci-après, tel qu'il est publié officiellement :

Département des émissions.

Passif.	liv. sterl.	*Actif.*	liv. sterl.
Billets émis.....	28,300,735	Dette du gouvernement...	11,015,100
		Autres valeurs.....	2,984,900
		Or monnayé et en barres .	14,024,166
		Argent en barres.....	276,569
	28,300,735		28,300,735

Département des opérations de la Banque.

Passif.	liv. sterl.	*Actif.*	liv. sterl.
Capital.....	14,553,000	Valeurs en effets publics (y compris annuité de poids-mort).....	14,363,848
Reserve des bénéfices.....	3,113,473	Autres valeurs (effets de commerce, etc.)..... ..	9,939,670
Dépôts des établissements publics, Échiquier, Caisses d'épargne, etc.....	7,591,504	Billets de la Banque.....	10,366,340
Autres dépôts, comptes-courants divers.....	9,226,639	Monnaie d'or et d'argent...	820,076
Billets de poste à 7 jours de vue..... ..	1,005,318		
	35,489,934		35,489,934

Depuis la crise de 1847, le numéraire de la Banque a presque doublé, tan-

dis que sa circulation a peu varié ; elle s'est maintenue entre 16,500,000 et 19 millions sterling.

Quant aux autres établissements de banque que possède la Grande-Bretagne, nous remarquons, d'après une situation au 19 mai dernier, que :

182 Banques particulières, en Angleterre, avaient une circulation de 3,717,478 liv. sterl.

Et 66 Banques par actions (Joint-Stock), 2,820,522 liv. sterl.

La circulation des Banques d'Ecosse était, à la même époque, de 3,129,189 liv. sterl., et leur réserve métallique de 928,821 liv. sterl. Les Banques d'Irlande avaient en émission 4,287,888 liv. sterl., et leur numéraire en caisse était de 1,681,415 liv. sterl.

De l'ensemble de ces données, il résulte que la circulation totale du papier des Banques, dans les trois royaumes, s'élève à près de 32 millions sterling, ou près de 800 millions de francs.

Après la Banque d'Angleterre, l'établissement de crédit le plus important, par sa circulation et son capital, est la Banque nationale d'Autriche.

Elle a été instituée en 1816, avec un capital de cent mille actions, dont seulement 50,621 ont été émises. La valeur nominale de ces actions est portée dans les comptes de la Banque à 600 florins de convention. Le versement en a été fait de la manière suivante : 1,000 florins de papier-monnaie, valant 300 florins argent, 100 florins en espèces, et 200 florins provenant d'intérêts capitalisés. Le fonds capital de la Banque de Vienne s'élève donc réellement à 30,372,600 florins de convention, ou 78,968,760 francs (au taux de 2 fr. 60).

Au mois de juin 1848, la Banque d'Autriche fut forcée par les événements politiques de suspendre le remboursement de ses billets. Un acte du gouvernement donna cours forcé à son papier, limita l'échange des billets contre espèces à 25 florins, et permit l'émission de petites coupures de 1 et 2 florins.

A la faveur de ces mesures, la Banque put porter graduellement ses émissions jusqu'à 244,789,370 florins, ou 636,452,662 francs, et ses avances au gouvernement à 200,505,631 florins, ou 521,314,640 francs. Ces chiffres résultent de la situation arrêtée au 29 mai dernier.

Son encaisse métallique n'était que de 30,944,593 florins ou 80,455,942 fr.

Ses rapports avec le commerce ne forment qu'une branche bien secondaire de ses opérations, car son portefeuille n'était que de 27,631,042 florins, ou 71,840,709 francs.

L'abus que la Banque a fait de son crédit a déprécié ses billets qui perdent, comme nous le disions, à peu près 25 pour 100.

Cet état de choses a éveillé enfin la sollicitude du gouvernement autrichien, qui a compris qu'en exigeant de la Banque des services au delà de ses forces, il l'entraînerait dans son discrédit. Il a été résolu d'arrêter la progression croissante des émissions de billets de banque, et pour suppléer à leur insuffisance, il vient d'être créé des bons du Trésor portant intérêts et ayant cours forcé. Mais ces valeurs éprouvent déjà une dépréciation plus grande que le papier de la Banque.

Dans le *Journal des Economistes* du 15 mars, nous avons publié quelques renseignements sur la situation des deux principales Banques de Belgique à la fin de l'année dernière : la Société générale et la Banque de Belgique. Voici quelle était leur circulation au 30 juin dernier :

	Société générale.	Banque de Belgique.
Billets de 1,000 fr.	6,885,000	3,559,000
» de 500 »	8,284,000	2,511,000
» de 100 »	9,088,500	3,468,000
» de 5, 20 et 50 fr.	7,930,940	896,000
	32,188,440	10,234,000

La Banque de Gênes, dont le capital est de 4,000,000 de livres nouvelles ou francs, avait, le 28 juin dernier, une circulation de 30,522, 550fr., et sa réserve métallique ne s'élevait qu'à 5,257,279 fr. Elle a été obligée de prêter au gouvernement sarde 20 millions. Les valeurs de son portefeuille formaient une somme de 9,141,352 fr.

La Banque de Saint-Ferdinand, à Madrid, avait, le 30 juin dernier, en circulation 100,482,300 réaux de veillon de billets, ou 25,120,560 fr.; par un décret du 8 septembre 1848, ses émissions sont limitées à 100 millions de réaux garantis par un dépôt d'un tiers en numéraire et deux tiers en effets publics. Depuis cette époque, elle s'est appliquée à retirer de la circulation l'excédant des 100 millions, et l'on voit qu'elle n'a plus qu'une somme insignifiante à amortir.

Ces données nous serviront de point de comparaison pour suivre, de temps en temps, les diverses fluctuations des principales Banques, qui deviennent plutôt aujourd'hui des instruments de circulation et de crédit public, que des comptoirs d'escompte. MICHEL.

EXPOSITION

DES

PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

EN 1849 [1].

II.

Des causes qui ont amené et maintenu l'usage des expositions.— Objections à cet usage. — Utilité des expositions.

Dans un précédent article, nous avons montré la différence bien grande qu'il y a entre la situation de l'industrie française à l'époque de la dernière exposition, et la triste situation d'aujourd'hui; nous avons parlé de l'utilité problématique de l'exposition actuelle, exprimé quelle a été notre première impression, et formulé un avis sur la composition et les fonctions du jury. Continuons l'examen des questions générales que fait surgir cette grande

[1] Voir le dernier numéro, 15 juin 1849. 99e, tome XXIII, p. 280.

solennité. Plus tard, lorsque nous aurons pu nous faire une idée complète des produits exposés, nous noterons les détails les plus saillants qui auront caractérisé cette nouvelle exhibition des manufactures et des ateliers français.

Les expositions, abstraction faite de celle de 1849, sur l'opportunité de laquelle on peut différer d'avis, considérées en général, ont-elles une utilité réelle ? Valent-elles ce qu'elles coûtent d'argent au Trésor public, de temps et d'argent aux fabricants qui exposent ? Voilà une question administrativement, mais non rationnellement vidée. Pour l'administration, l'exposition de 1849 a été légitimement engendrée par celle de 1844; celle de 1844, par celle de 1839 ; celle de 1839, par celle de 1834; celle de 1834, par celles de l'Empire et du Consulat, et ces dernières, par la volonté de celui à qui il a longtemps suffi de dire :

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

Ce motif ne suffit plus aujourd'hui, et l'institution des expositions sera tôt ou tard supprimée et ne résistera pas aux coups des *idéologues*, s'il n'est pas démontré, clairement démontré qu'elle est utile, très-utile aux progrès de l'industrie, aux développements de la production.

Sous le Consulat et l'Empire, les expositions eurent, en grande partie, pour raison d'être, le désir du chef de l'Etat et de ceux qui l'entouraient, de donner des fêtes industrielles, de passer des revues de fabricants, de montrer au pays que le nouveau gouvernement faisait, selon l'ancienne formule, refleurir les arts et le commerce par l'effet de sa toute-puissance, par son intervention directe, par sa munificente protection, par son *mécènisme*. La Restauration et la dynastie de Juillet ont obéi au même mobile ; les discours des ministres, les rapports et les discours des membres et des présidents des jurys en témoignent très-régulièrement. D'autre part, le système des récompenses distribuées aux exposants, la concurrence qu'il a suscitée entre eux, ont fait que les industriels ont suivi l'impulsion des gouvernements, et, des deux côtés, on s'est entendu pour chanter les avantages des expositions et leur heureuse influence sur le développement de l'industrie nationale.

Les nouvelles institutions que la France a maintenant n'agiront qu'à la longue sur les deux causes que nous venons de signaler, et qui ont contribué à faire continuer l'usage des expositions. Pendant longtemps encore les Français seront friands de croix et de médailles ; pendant longtemps encore le pouvoir exécutif, quoique ayant cessé d'être héréditaire et à vie, pour devenir temporaire et quadriennal, voudra prouver aux populations qu'il fait directement leur bonheur et leur prospérité, et cherchera à le constater par l'éclat de l'exposition des produits de l'industrie. En fait, si l'exposition de 1849 n'a pas été ajournée, c'est en partie parce qu'on a voulu prouver que l'industrie n'avait rien à redouter du nouvel ordre de choses, capable de lui disposer une aussi belle exposition que l'ancien ; et je ne serais pas étonné qu'un jour ces solennités ne devinssent quadrien-

nales, pour concorder avec l'élection présidentielle, et pour donner à chaque pouvoir exécutif l'occasion de passer une revue industrielle, et de se faire dire que le commerce et les arts ont fleuri de plus belle sous son administration tutélaire. Toutefois, nous le répétons, ces deux causes ne suffiraient pas pour protéger l'institution des expositions, si elles ne présentaient pas une utilité réelle pour les progrès de l'industrie.

Mon sentiment est favorable à cette utilité, indépendant aussi des autres raisons futiles qui ont pu provoquer l'usage des expositions, et qu'un illustre économiste me signalait dans une lettre qu'il me faisait l'honneur de m'écrire à la suite d'une discussion qui s'était élevée, il y a quelque temps, au sein de la Société de l'économie politique. « Il me semble, dit l'auteur de cette lettre, que l'usage des expositions ne s'explique que par notre goût pour la décoration, pour le faste, pour tout ce qui a un caractère théâtral, et que le seul objet que le gouvernement se propose, c'est de satisfaire ce goût national assez vain, et surtout de faire plaisir (aux frais des contribuables), à un certain nombre de manufacturiers qui trouvent dans les expositions une occasion de se faire voir dans leur plus belle toilette, de s'étaler aux yeux du public, de jeter de la poudre aux yeux, d'obtenir des médailles et de vendre quelques marchandises. Mais, quant à l'utilité réelle, elle me frappe médiocrement. Les vraies expositions sont celles qui se font dans les foires, les marchés, les boutiques (non pas dans ce qu'on appelle la *montre*, c'est là l'exposition trompeuse); mais dans l'intérieur, là où sont présentées les marchandises vraiment en vente et où l'on connaît les prix réels. Les autres expositions, celles dont nous nous occupions à notre dernière réunion, sont quelque chose de peu sincère et de peu recommandable, quelque chose comme la *montre* et la *réclame*. L'unique avantage que j'y trouve, c'est d'y rencontrer réunis des échantillons d'une multitude de choses, mais des échantillons qui ne donnent qu'une idée médiocrement juste des industries qui viennent étaler leurs produits, et qui ne font guère connaître le prix de rien. Au surplus, c'est là une simple impression, une impression générale, et non, encore une fois, une opinion sur une question que je n'ai peut-être pas suffisamment approfondie. »

Cette lettre résume parfaitement les objections qui ont été faites et qu'on peut faire aux expositions. Comme l'honorable économiste qui l'a écrite, je pense que l'amour du faste, des manifestations théâtrales, a beaucoup poussé les exposants et le gouvernement, ainsi que (comme je l'ai dit plus haut) le désir des médailles, le besoin de se faire valoir aux yeux du consommateur, le désir de provoquer la vente; mais il y a autre chose dans les expositions, comme je compte le dire plus loin. J'avoue que l'exhibition la plus véridique, la plus réelle est celle de la foire, du marché et du coin de la boutique, où s'établit le prix de vente. Mais il est juste de reconnaître que l'on peut acheter la montre, et qu'en admettant, ce qui n'est pas toujours vrai, une différence entre l'étalage et les marchandises des magasins, on peut juger de ces dernières par l'étalage; de sorte que, s'il est bien vrai que l'exposant ne produise que ce qu'il sait faire de mieux,

ses échantillons n'en donnent pas moins une idée très-approximative de sa fabrication courante. Examinez, par exemple, des verreries, des cristalleries, les pièces entières apportées par les fabricants de tissus, les innombrables articles des arts parisiens, les machines et les appareils de toute espèce qui se montrent au grand complet, et vous serez obligé d'admettre qu'en général les échantillons admis donnent une idée juste des industries qui les ont produits.

Si ces meubles sont bien sculptés, s'ils sont montés avec goût, n'est-ce pas une preuve que le fabricant a l'intelligence de son métier? Si ce formidable outil-machine est bien organisé pour fonctionner; si vous pouvez vous assurer qu'il travaille chez Calla, Decoster ou tout autre, ne représente-t-il pas parfaitement tous les moyens semblables qu'utilise l'industrie? Ne pouvez-vous pas lire sur cette collection des produits chimiques, que le fabricant épure, affine, prépare avec habileté ou avec négligence? Assurément les industries font toilette et prennent leurs habits neufs pour assister à la solennité organisée pour les faire briller; tout comme les invités d'une fête s'y rendent avec des habits plus beaux que les habits ordinaires, avec un plus grand nombre d'atours; mais, pour l'observateur attentif, cette préparation facilite peut-être encore l'appréciation exacte des mœurs et de l'aisance générale d'une population.

Admettons que l'ensemble des produits de l'exposition est supérieur à la fabrication courante, vous n'en avez pas moins, en les étudiant, une idée vraie de ce que l'industrie peut faire quand elle s'en donne la peine, quand elle *compose;* et comme les efforts ont été les mêmes et que la toilette est générale dans l'exposition, et aussi aux expositions précédentes, vous avez partout la même valeur relative, et vous pouvez établir vos comparaisons en parfaite connaissance de cause. Si maintenant vous admettez, ce qui est encore vrai, que la plupart des juges du concours sauront, par la connaissance qu'ils ont des produits usuels dans certaines industries, déterminer le rapport qu'il y a entre ces produits usuels et ceux plus soignés de l'exposition, n'est-il pas évident que, par l'exposition, ils pourront se faire une idée très-exacte de la force actuelle des industries qui se produisent au grand jour?

Je ne veux pas nier, avec cette toilette générale dont nous venons de parler, les tours de force, les subterfuges, effets du charlatanisme; mais ces inconvénients ont presque disparu avec les premières expositions. Aujourd'hui les industriels sont retenus dans la limite du possible, du vrai, du courant, par le contrôle du jury, par celui des confrères, par celui des principaux acheteurs, qui tous contribuent à réduire à leur juste valeur les choses qui leur sont offertes. J'ajouterai que les tours de force ne sont jamais à dédaigner dans une exposition, pas plus que les idées, en général, qui n'ont point d'application; car ce qui ne sert pas aujourd'hui servira demain, lorsqu'une autre idée sans application sera venue se réunir à l'idée précédente pour produire un utile accouplement. Ce qui était tour de force en 1819 passe aujourd'hui pour chose courante.

Nous avons répondu, ce nous semble, aux diverses objections formulées contre les grandes exhibitions quinquennales des produits de l'industrie; qu'il nous soit permis maintenant d'insister sur leur utilité directe et sur le profit que l'industrie et le pays peuvent en retirer. Quant à nous, l'exposition nous apparaît comme une grande école industrielle et mutuelle pour les producteurs de toute espèce, pour les négociants, pour le public consommateur, pour les artistes. On dit que les voyages, l'examen des fabriques voisines, lointaines et étrangères, sont capables d'instruire, et on reproche avec raison à nos fabricants de ne pas savoir ce que font leurs collègues ou leurs concurrents : eh bien! un jour d'étude dans une galerie à l'exposition équivaut à bien des voyages, évite bien des dépenses, économise bien du temps. Or, cette étude est des plus fructueuses, puisque les types sont rapprochés, que les comparaisons sont faciles; que, non loin du produit perfectionné, on trouve souvent l'outil, l'appareil, le mécanisme à l'aide duquel on l'obtient : et cette galerie des machines ne sert pas seulement à faire valoir les constructeurs, à les instruire réciproquement; elle sert aussi à éclairer les manufacturiers et les fabricants en tout genre qui ont chez eux des engins et des appareils fonctionnant pour leur production.

Nous disons donc que l'exposition est une école mutuelle pour tous les producteurs, non-seulement de même genre entre eux, mais de genre différent entre eux. En effet, le fabricant de draps peut profiter d'une heureuse idée d'un fabricant de tissus quelconque; le fabricant de cristaux, d'un procédé de fabricant de poteries ou d'une production de genre encore plus éloigné. Et cela est surtout vrai des artistes en général, de cette variété de producteurs qui se préoccupe de l'harmonie des formes, et peut appliquer à une machine ce qu'il a étudié dans un meuble, à un meuble ce qu'il a étudié dans une machine.

De même que l'exposition est une école féconde pour les chefs, elle l'est également pour les ouvriers. La Chambre de commerce de Lyon l'a compris, en envoyant à Paris, à ses frais, douze chefs d'ateliers, contre-maîtres ou ouvriers, pour visiter les salles des Champs-Élysées. Cette heureuse initiative aura probablement des imitateurs. Enfin, l'enseignement de l'exposition est utile et fécond pour les vendeurs et le public en général, qui prend à ces exhibitions une idée générale de la force productive du pays, conserve un souvenir admiratif des belles productions qui l'ont frappé, épure son goût et exerce ensuite sur la consommation une action qui contribue indirectement au perfectionnement de l'industrie. JOSEPH GARNIER.

CORRESPONDANCE.

ENSEIGNEMENT DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

M. Joseph Garnier, rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, a reçu la lettre suivante, que nous croyons devoir reproduire en partie, parce qu'elle montre combien nous sommes en arrière de la Russie au sujet d'un des enseignements les plus indispensables.

Kostroma, le 12 avril 1849 [1].

Monsieur,

Cette lettre vous arrivera de la Russie, où la science économique n'a point atteint encore au même point de développement qu'en Angleterre et en France. Nous n'avons pas de bons manuels, ni d'organe spécial pour annoter toutes les améliorations que la Russie apporte dans son industrie et dans son commerce. Nous ne possédons rien dans le genre de l'*Economist* des Anglais et de votre *Journal des Economistes*. Mais la science de l'économie publique n'est point négligée chez nous. Toutes nos Universités possèdent des chaires d'économie politique, occupées par des professeurs savants et habiles. Le gouvernement, en organisant des écoles spéciales, a compris toute la nécessité d'introduire dans les cours supérieurs l'enseignement de la science économique. Elle est professée, non-seulement dans les Ecoles de commerce, mais aussi dans nos Lycées, qui ont pour but de préparer des employés pour les bureaux des différents ministères, dans l'Ecole impériale de droit, cette nouvelle pépinière de nos magistrats et de nos juristes, qui ne date que depuis douze ans, mais qui porte déjà des fruits avantageux. Vous voyez donc, monsieur, que cette science entre dans le cours des études des jeunes gens qui se préparent pour toutes les branches de l'administration. Une science si répandue, cultivée avec tant de zèle et d'ardeur, faisait sentir depuis longtemps la nécessité d'un bon Manuel des éléments de la science qui concourrait à faciliter l'étude des phénomènes de la production, qui, en résumant dans un système les doctrines, les propositions acceptées, soulèverait en même temps les questions à résoudre. Après avoir beaucoup étudié votre Résumé, ou comme vous l'avez nommé, la Grammaire de la science, je pensais qu'un ouvrage comme celui-là aurait parfaitement répondu aux besoins de l'étude. Jusqu'aujourd'hui cette grammaire nous manquant, il était bien difficile d'apprendre à lire dans les œuvres des maîtres. J'entrepris donc la traduction de vos *Eléments*, car ils renferment tout : la science, la méthode, la clarté. Vous avez su réunir dans un petit volume, avec cette précision qui vous est habituelle, tout ce qui était fait pour la science ; votre œuvre, c'est le dernier mot de l'économie contemporaine, c'est son Code. Je ne doute donc pas que ma traduction ne soit utile pour ceux de mes compatriotes auxquels la langue française n'est pas assez familière. Ma traduction est achevée, mais avant de la livrer au public, j'aurais désiré savoir si vous prépariez une nouvelle édition de votre ouvrage, etc....

HIPPOLYTE LOPATINE,
Conseiller à la Chambre criminelle à Kostroma.

En France, il n'y a que trois chaires d'économie politique : celle du Collége

[1] Les dates qui sont sur l'enveloppe de cette lettre peuvent donner une idée de l'état des communications postales en Europe. Kostroma est à 74 lieues au delà de Moscou. La lettre porte le timbre de cette dernière ville, daté du 21 avril. Elle était à Paris le 15 mai.

de France, celle du Conservatoire des arts et métiers, celle de l'École des ponts et chaussées. En Russie, l'enseignement de l'économie politique a été introduit dans tous les lycées, dans toutes les Universités, à l'école de droit, à l'École Polytechnique, et jusqu'à l'Académie militaire. Le simple rapprochement entre l'autocratie russe et la république française n'est-il pas caractéristique?

Nous avons reçu d'un de nos abonnés l'avis suivant, en date du 24 juin.

Monsieur,

Quoique tout à fait inconnu de vous et sans aucun titre pour exercer la liberté que je prends, si ce n'est peut-être celui d'abonné à votre estimable *Journal des Economistes*, je viens me permettre de vous demander si vous ne pouviez pas réaliser une pensée que m'a suggérée depuis quelque temps la lecture d'un article intitulé : *Enseignement de l'économie politique en Irlande*, renfermé dans le cahier de décembre 1848. Il ne m'appartient pas de vous faire perdre votre temps à lire des réflexions sur l'importance de l'enseignement de l'économie politique dans un temps comme celui où nous vivons. Ce ne serait qu'une répétition au moins inutile. Cette importance, vous l'avez constatée assez souvent, et elle est parfaitement convenue entre vous et vos lecteurs. Mais il faut rendre cet enseignement praticable; pour cela, des livres seraient nécessaires; non-seulement des livres élémentaires, mais encore des livres *populaires*. Je connais bon nombre de vos collaborateurs capables d'en faire, mais enfin il n'en existe pas. En attendant, ne vous serait-il pas possible (et c'est là l'idée que je vous soumets), par suite de vos relations, de faire faire un choix parmi les nombreux *Cathéchismes d'économie politique* si heureusement répandus dans les écoles par la *Société de statistique de Dublin*, d'en publier des traductions, et, par ce moyen, de suppléer à ce qui nous manque en France? Je vous livre cette simple note telle quelle, persuadé que vous et vos collaborateurs vous avez à cœur de remplir avec dévouement et zèle la mission que vous vous êtes donnée; je ne doute pas que vous ne cherchiez à faire ce que je demande, si vous le trouvez possible et *utile*. Je ne veux pas en dire davantage, ce serait donner trop d'importance à une idée peut-être trop naturelle pour que vous ne l'ayez pas déjà eue.

Veuillez, etc. DE R.

Comme le fait observer notre honorable correspondant, cette idée est des plus simples, et plusieurs personnes ont pu l'avoir; mais ce qu'il y a de certain, c'est que personne ne l'a réalisée. Et la raison (nous le disions dans notre dernier numéro, à propos d'une lettre de M. Cintré, à peu près sur le même sujet), elle est dans la crainte que des écrits élémentaires n'aient pas un débouché suffisant dans ce pays où l'enseignement de l'économie politique est loin d'être introduit dans les colléges et les écoles primaires, puisque les amis de la science considéreraient comme une très-grande conquête qu'il pénétrât d'abord dans les écoles supérieures, à l'École de droit de Paris, à l'École Polytechnique!

PARTI QU'ON POURRAIT TIRER DES LISTES ÉLECTORALES.

M. Lamothe nous adresse les réflexions qui suivent et que nous soumettons à ceux qui s'occupent des procédés statistiques.

Qu'est-ce que la société, sinon un vaste atelier, où le hasard occupe une part qu'il faut tâcher de faire le plus petite possible, afin de limiter aussi le plus possible les cas imprévus qui se résolvent presque toujours en souffrances particulières? L'homme

qui veut se livrer à une exploitation quelconque, l'architecte qui veut ériger une construction, comment procède-t-il? La petitesse du théâtre lui permet d'embrasser l'ensemble de son opération et de marcher d'un pas assuré. Il commence par dresser une évaluation, un devis, dans lequel il prévoit et mesure les divers travaux à effectuer. S'il pouvait en être de même dans l'atelier humain, que de douleurs seraient évitées! il n'y aurait jamais de population sans ouvrage : éclairé à l'avance, le nombre d'hommes, rigoureusement nécessaire, se porterait seulement vers telle ou telle branche d'industrie ; il n'y aurait plus de mécomptes, ou du moins ils seraient moins considérables, et dès lors moins affligeants. Pour procéder avec cette rigueur presque mathématique, il faudrait connaître exactement pour chaque point du territoire, 1° quelle somme d'ouvrage de divers genres doit être exécutée dans un moment donné; 2° quelles ressources présente la population pour l'accomplir, afin que des ouvriers d'autres points du territoire vinssent se joindre, s'il y avait lieu, à la population locale, ou qu'une émigration de celle-ci s'effectuât dans le cas contraire. — La difficulté du problème consiste dans la détermination des deux termes de cette équation. Nous ne promettons pas de la résoudre. Cependant, il ne nous paraît pas impossible d'approcher de sa solution plus près qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Et d'abord, sur le deuxième terme. — Il faudrait posséder pour chaque localité la statistique exacte de toutes les professions. M. Léon Lalanne, qui a fourni à l'ouvrage *Patria* l'article *Population*, fait observer qu'il n'existe sur ce sujet aucune statistique officielle; il n'a pu dresser un tableau approximatif et très-sommaire qu'à l'aide des comptes-rendus annuels des opérations du tirage au sort. Un résumé des résultats obtenus, pendant la période novennaire 1834-42, le porte à penser qu'en France l'on compte un peu moins de quarante-quatre individus livrés aux travaux de l'industrie pour cent qui sont employés aux travaux de la campagne, ou en d'autres termes, que la population agricole est un peu plus des deux tiers de la population classée, mais qu'elle n'est que la moitié de la population, en faisant entrer en ligne de compte les professions qui ne peuvent être rangées sous le titre d'*agriculture*, ni sous le titre d'*industrie*. Le tableau dressé par cet auteur comprend du reste toutes les professions sous dix titres, nombre évidemment insuffisant pour le but que nous nous proposons. Il faudrait non-seulement classer toutes les professions avec plus de détail ; mais tous les points du territoire, c'est-à-dire toutes les communes, devraient figurer dans ce travail. Quelque vaste que puisse paraître au premier abord et que soit en réalité cette tâche, elle est facile à réaliser. Les premiers documents, ceux même dont la rédaction eût pu, quoiqu'à tort, faire hésiter, existent déjà. Il ne s'agit que d'en tirer parti, et très-peu d'ouvrage reste à faire pour cela.

Grâce au suffrage universel, chaque commune possède la liste des électeurs de son territoire ; l'indication de la profession occupe une colonne de ces états nominatifs. Que l'on change seulement l'ordre de ces tableaux, que l'on classe numériquemen chaque individu dans un autre état, dont le cadre uniforme pour toute la France présenterait toute la série des professions diverses, et l'on aura le travail dont nous parlons, la statistique numérique des professions par commune.

Ces tableaux, dressés dans chaque commune, devraient être résumés d'abord par canton, puis par arrondissement, et finalement par département. Chaque département devrait être tenu d'en faire la publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dans les procès-verbaux des délibérations du Conseil général.

Mais ce n'est là qu'un terme de l'équation. Il faut poser le premier terme, qui est la quantité d'ouvrage de chaque espèce à effectuer sur chaque point à un moment donné. Nous ne voyons aucun moyen direct de faire avec exactitude cette appréciation. Mais déjà le résultat produit par la masse d'ouvrage disponible pour la population ambiante, le rapport entre l'offre et la demande, qui détermine le taux des

salaires, est un élément précieux qui conduit vers la solution. Depuis longtemps l'administration recueille tous les ans le prix des journées offertes aux travailleurs des diverses classes. Cette donnée, le prix de la journée, dans chaque commune, devrait donc être mise en regard, dans le tableau précédent, comme terme du rapport, à côté de la force numérique offerte par chaque profession.

Mais le prix de la journée ne peut être lui-même apprécié d'une manière complète que lorsqu'on y joint la connaissance de l'élément le plus indispensable à la vie, le prix du pain. Voilà donc encore un nouvel élément, non moins indispensable à connaître que le précédent, et qui devrait figurer en tête du tableau de chaque commune.

La publication de telles statistiques aurait certainement pour effet d'harmoniser sur bien des points la production et la consommation. Ce serait un guide pour les émigrations de travailleurs, pour le choix d'un état. Seulement, ces travaux devraient être publiés à des périodes assez rapprochées, tous les ans au moins, afin que l'on pût suivre les variations qui seraient la suite de leur connaissance.

L'intervention de l'Etat et de l'autorité dans les travaux de l'industrie a pu être l'objet de critique ; mais ce n'est pas sans doute tant qu'elle serait maintenue dans ces sages limites de tutelle morale, de simple patronage, que ces critiques seraient fondées. Nous croyons même que ce ne serait là qu'un premier pas qui serait bientôt suivi de nombreux progrès, qui auraient pour but et pour effet de guider, d'éclairer la fabrication, d'éviter des pertes de capitaux, et, par suite, de ménager à tous une plus forte somme de jouissances et de bien-être, sans porter aucune atteinte à la liberté et à la concurrence. Le concours que prêtent les ingénieurs des mines aux opérations de l'industrie minéralogique est un début inaperçu, quoique déjà ancien, dans cette voie féconde, où la liberté et le conseil auraient la juste part qu'ils doivent revendiquer. Il y a déjà longtemps que, recherchant les perfectionnements à introduire dans l'institution des professeurs d'agriculture, nous demandions qu'à l'instar des ingénieurs des mines, ils fussent appelés à dresser, chacun pour leur département, une statistique agricole selon un cadre déterminé à l'avance. Les publications entreprises par les inspecteurs généraux de l'agriculture pour quelques régions agricoles sont le plus souvent des dissertations qui n'ont point répondu à notre demande. D'autres branches de l'industrie privée doivent sans doute recevoir dans l'avenir le même mode de direction discrète, de conseils éclairés. Les fonctionnaires que nous avons déjà nommés, les ingénieurs des mines, les professeurs d'agriculture, les inspecteurs de la salubrité publique se présenteront toujours comme des auxiliaires puissants pour l'accomplissement de cette tâche. Mais c'est là un sujet sur lequel nous appelons les méditations, le contrôle et la discussion, plutôt que nous n'émettons de proposition formelle. Nous considérerions notre but comme atteint, si nous pouvions obtenir que l'administration s'occupât de la rédaction des tableaux statistiques des professions comparés au prix des salaires et des subsistances.

L. LAMOTHE.

BULLETIN.

Situations hebdomadaires de la Banque de France et de ses succursales.— Les quatre situations que nous donnons offrent peu d'intérêt ; quant à leurs variations, nous attendrons qu'elles soient plus significatives pour en déduire des conséquences sur la marche de cet établissement. Voici, quant à présent, les principaux changements qu'ont subis les comptes les plus importants.

SITUATION
DE LA BANQUE DE FRANCE ET DE SES SUCCURSALES.

ACTIF.	AU 14 JUIN AU MATIN.	AU 21 JUIN AU MATIN.	AU 28 JUIN AU MATIN.	AU 5 JUILLET AU MATIN.
Argent monnayé et lingots	207,410,909 94	210,259,970 91	214,371,791 09	213,900,119 67
Numéraire dans les succursales	130,312,293 »	128,875,646 »	128,213,269 »	123,020,300 »
Effets échus hier à recouvrer ce jour	104,098 08	603,759 48	88,950 83	199,672 18
Portefeuille de Paris [1]	47,053,664 65	45,692,606 95	46,519,415 99	47,542,575 07
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc	77,165,084 96	77,981,993 79	76,419,481 12	80,667,857 »
Avances sur lingots et monnaies	9,637,500 »	8,043,900 »	7,663,900 »	7,227,900 »
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1,240,051 »	977,922 »	882,353 »	900,157 »
Avances sur effets publics français	25,049,992 45	24,542,518 40	22,986,081 90	22,896,110 40
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,338,405 »	1,336,905 »	1,336,905 »	1,336,715 »
Avances à l'Etat sur bons du Trésor de la République	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »	50,000,000 »
Prêt sur le crédit de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »	1,000,000 »
Prêt au département de la Seine	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »	3,000,000 »
Rentes de la réserve	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Rentes, fonds disponibles	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13	42,581,488 13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39	12,779,541 39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Immeubles des succursales	2,284,653 »	2,284,653 »	2,223,200 »	2,223,200 »
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »
Intérêt des ex-banques départementales dans les comptoirs nationaux	230,000 »	230,000 »	230,000 »	230,000 »
Effets en souffrance à la Banque	5,880,200 70	5,808,253 48	5,504,185 20	5,376,742 09
Effets en souffrance dans les succursales	3,530,827 »	3,487,715 »	3,344,208 »	3,326,349 »
Dépenses d'administr. de la Banque	556,360 21	561,496 86	»	»
Idem d'administr. des succursales	511,249 »	574,721 »	34,007 »	43,829 »
Divers	914,857 81	924,109 81	288,316 82	804,352 64
	686,781,176 32	685,747,201 20	683,667,094 47	683,256,908 57
PASSIF.				
Capital de la Banque	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »	67,900,000 »
Capital des ex-banques département.	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350,000 »	23,350,000 »
Réserve de la Banque	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »	10,000,000 »
Idem des ex-banques département.	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980,750 »	2,980,750 »
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »	4,000,000 »
Billets au porteur en circulation de la Banque	360,064,200 »	356,945,500 »	362,362,400 »	372,002,100 »
Billets au porteur en circulation des succursales	29,693,525 »	31,744,500 »	33,180,625 »	35,005,525 »
Billets à ordre	840,691 30	765,591 30	802,018 45	726,388 55
Compte courant du Trésor, créditeur	26,845,470 82	28,923,319 99	26,593,607 90	22,483,241 30
Comptes courants	106,109,951 40	104,030,828 96	100,201,234 11	95,674,618 82
Idem dans les succursales	31,322,797 »	31,926,877 »	30,136,847 »	28,601,227 »
Récépissés payables à vue	3,847,800 »	3,597,800 »	3,773,800 »	3,602,500 »
Idem payables à vue dans les succ.	1,196,289 »	1,220,046 »	1,171,581 »	1,385,304 »
Traites des succursales à payer par la Banque	6,896,719 01	6,455,976 05	6,548,958 21	6,533,635 88
Traites de la Banque à payer par les succursales	4,623,679 »	4,673,662 »	3,907,347 »	1,924,020 »
Dividendes à payer	201,584 25	176,551 25	5,112,626 25	3,373,167 25
Liquidation du comptoir d'Alger	180,467 44	180,467 44	180,467 44	179,012 44
Escomptes et intérêts divers	3,604,560 48	3,632,388 74	399,825 96	413,100 90
Escomptes et intérêts divers dans les succursales	2,048,179 »	2,127,656 50	77,579 »	172,564 »
Réescompte du dernier semestre	246,109 85	246,109 85	143,693 49	143,693 49
dem du dernier semestre dans les succursales	460,661 »	460,661 »	321,562 »	321,562 »
Divers	367,741 77	408,515 12	522,171 66	454,497 94
	686,781,176 32	685,747,201 20	683,667,094 47	683,256,908 57

[1] Dont 14,299,208 fr. 23 c. (sit. du 14 juin), 14,097,179 fr. 57 c. (sit. du 21 juin), 15,674,933 fr. 21 c. (sit. du 28 juin), et 15,927,012 fr. 51 c. (sit. du 5 juillet), provenant des succursales.

A l'actif, le numéraire a augmenté à la caisse centrale de 6 millions et demi ; dans les succursales, il y a, au contraire, une diminution de 7 millions et un tiers ; le portefeuille de Paris a d'abord diminué d'un demi-million, puis a augmenté d'un million ; celui des départements a d'abord diminué d'un million et demi, puis a augmenté de trois et demi. Les avances sur lingots ont diminué à la Banque centrale de deux millions et un tiers, et en province d'un tiers de million. Les avances sur rentes, qui continuent à ne pas varier dans les départements, ont diminué de 3 millions à Paris. Enfin, les effets en souffrance ont diminué à Paris d'un demi-million, et dans les départements d'un quart.

Au passif, la circulation de la Banque centrale a d'abord diminué de trois millions, puis a augmenté de cinq ; celle des succursales a augmenté de 5 millions et demi. —Le compte courant créditeur du Trésor a augmenté de 2 millions, puis diminué de 6 et demi ; les comptes courants divers ont diminué à Paris de 11 millions et demi ; et dans la province ont d'abord augmenté de 2 tiers de million, puis diminué de trois et un tiers. Les escomptes et intérêts divers, qui montaient le 21 juin, à Paris, à plus de 3 millions et demi, et, en province, à plus de 2 millions (en tout près de cinq millions et trois quarts), sont tombés le 28 juin, à Paris, à 180,000 francs ; et dans les succursales, à près de 400,000 ; tandis qu'au contraire les dividendes, qui dépassaient à peine 175,000 francs le 21 juin, ont dépassé le 28 du même mois 5 millions ; cela tient à ce que le dividende de 54 francs par action étant payable à dater du 26 juin, on a porté au compte des dividendes et intérêts divers la presque totalité des escomptes faits durant le semestre, et figurant aux comptes des escomptes et intérêts divers.

LA BOURSE DE PARIS PENDANT LE MOIS DE JUIN 1849. — Bien que les variations des cours, durant ce mois, n'aient pas, à beaucoup près, l'importance de celles du mois dernier, il y a encore un certain intérêt à les suivre, par suite surtout des événements qui se sont passés en dehors de la Bourse. En effet, après avoir débuté en hausse sur les cours de fermeture du mois de mai, les rentes ont un peu monté, plutôt par l'effet de la liquidation, qui était assez importante pour absorber toute l'attention des spéculateurs, que par aucune nouvelle étrangère ; cependant il est possible que la nouvelle composition du ministère y ait été pour quelque chose. Le retard éprouvé par la lecture du message du président de la République, retard que l'on attribue à une division dans le nouveau ministère, commence un mouvement en baisse que les inquiétudes à propos de la tournure que prendront les affaires de Rome, les attaques peu mesurées que la partie exaltée de l'Assemblée dirige sans cesse contre le cabinet, et la mort du maréchal Bugeaud, continuent jusqu'au 11 juin. Le 12, les rentes sont très-fermes, quoique le bruit se répande qu'on veut faire une manifestation en faveur de la République romaine. On ne croit généralement pas à ce bruit. Le 13, la Bourse est presque déserte par suite de la prise d'armes de la garde nationale. Cependant on fait quelques affaires ; mais les cours, bien qu'un peu en baisse sur ceux d'hier, montrent, par leur fermeté, que l'on a confiance dans le gouvernement pour sauver le pays des périls dans lesquels la criminelle ambition de quelques-uns et l'imprévoyance du plus grand nombre sont près de jeter la France. Après un semblable succès, obtenu sans collision, et par un simple déploiement de forces, les fonds devaient éprouver un grand mouvement de hausse ; c'est ce qui est arrivé du 13 au 19 ; on ne pense plus à la gravité de notre situation en Italie, à la longueur du siége de Rome. La victoire que l'on a remportée à Paris et à Lyon est la seule idée qui préoccupe tous les esprits ; aussi la hausse est-elle continue et sans alternative de faiblesse. Mais, à partir du 20 juin, on commence de nouveau à s'inquiéter de la résistance que l'on nous oppose à Rome ; on craint qu'il ne faille recourir à des moyens encore plus violents que ceux employés jusqu'à ce jour ; et l'incertitude dans laquelle est

plongé le plus grand nombre des personnes sur la bonté et la justice de notre cause dans cette déplorable affaire, sont les motifs de la faiblesse des fonds français durant la dernière semaine. Ajoutons, pour compléter le tableau, que la nouvelle de la Prise de Rome, exploitée habilement par quelques capitalistes influents, est venue fort souvent aider à produire certains mouvements ; le lendemain ou le jour même la nouvelle était reconnue fausse, les fonds étaient plus faibles; mais le mouvement avait eu lieu, et les intéressés en avaient profité.

PAIR.	VERSEMENTS.	BOURSE DE PARIS. JUIN 1849. RENTES. — BANQUE. — CHEMINS DE FER.	1er cours.	Plus haut cours.	Plus bas cours.	Dernier cours.
100	Tout.	5 %, jouiss. 22 mars 1849, au comptant.....	81 80	88 75	80 25	87 15
100	Tout.	——————— fin juin.....	82 50	88 60	80 35	87 15
100	Tout.	4 1/2 %, jouiss. 22 mars 1849.....	»	76 50	76 »	76 50
100	Tout.	4 %, jouiss. 22 mars 1849.....	»	72 35	64 »	68 »
100	Tout.	3 %, jouiss. 22 juin 1849.....	52 50[3]	55 »	48 75	53 30
1000	Tout.	Banque de France, jouiss. juillet 1849.....	2185[4] »	2400 »	2170 »	2300 »
500	Tout.	Paris à Saint-Germain, jouiss. avril 1848.....	400 »	400 »	360 »	360 »
500	Tout.	Paris à Versailles (rive dr.), jouiss. avril 1847.	185 »	210 »	170 »	197 50
500	Tout.	——————(rive g.).....	160 »	182 50	155 »	170 »
500	Tout.	Paris à Orléans, jouiss. janv. 1849.....	740 »	810 »	720 »	795 »
500	Tout.	Paris à Rouen, jouiss. janv. 1849.....	492 50	560 »	482 50	550 »
500	Tout.	Rouen au Havre, jouiss. avril 1848.....	250 »	270 »	220 »	260 »
500	Tout.	Avignon à Marseille, jouiss. janv. 1848.....	185 »	200 »	170 »	185 »
500	350 f.[1]	Strasbourg à Bâle, jouiss. juin 1848.....	100 »	103 75	93 75	100 »
500	Tout.	Centre, Orléans à Vierzon, jouiss. janv. 1849..	295 »	327 50	267 50	323 75
500	175	Orléans à Bordeaux, jouiss. janv. 1849.....	400 »	411 25	395 »	405 »
500[2]	325	Nord, jouiss. janv. 1849.....	410 »	437 50	395 »	430 »
500	250	Paris à Strasbourg, jouiss. janv. 1849.....	357 50	370 »	347 50	362 50
500	275	Tours à Nantes, jouiss. juin 1849.....	307 50	315 »	300 »	310 »

PAIR.	FONDS ÉTRANGERS.	Plus haut.	Plus bas.	PAIR.	VALEURS DIVERSES.	Plus haut.	Plus bas.
100	Naples, 5 %, j. janv.....	84 »	83 50	Varc.	Bons de la République..	6 0/0	6 0/0
100	Rome, 5 %, j. déc. 1848..	78 »	66 1/4	1000	Obl. de la Ville, j. janv. 1849	1290 »	1190 »
100	Belgiq., 5 % 1840, j. mai.	92 »	88 »	1000	——1849, j. avril 1849...	1111 25	1055 »
100	——— 4 1/2, j. mai.	84 »	80 1/4	1000	Action des 4 Canaux	1017 50	1000 »
100	——— 3 %, j. fév. 1849	»	»	1000	——— des 3 Canaux.....	»	»
100	——— 2 1/2, j. janv. 1849	»	»	1000	Canal de Bourgogne.....	875 »	800 »
1000	——— Banq. 1835, j. avril	670 »	660 »	1000	Vieille-Montagne.....	2900 »	2700 »
1000	——— Banq. 1841, j. janv.	1020 »	»	1000	Monceau-s.-Sambre.....	1475 »	1450 »
100	Espagne, 3 % 1841, j. janv.	35 »	33 3/4	3000	Aveyron.....	»	»
	Autriche, Lots.....	305 »	300 »	2500	Gaz angl. (Manby, Wilson)	5000 »	5000 »
1000	Piémont, Obl., 4 % j. juillet	875[5] »	810[5] »	500	Gaz franç. (Brunton, Pilté)	»	»
1000	——— Obl. 1849, j. avril	760 »	750 »	5000	Nationale incendie.....	»	»
1000	Haïti, Annuit., j. janv. 1844	200 »	190 »	5000	Générale incendie.....	»	»
100	Hollande, 2 1/2, j. 22 janv.	»	»	5000	Union incendie.....	15 1/2 %b.	15 %b.
100	——— 4 %, j. 22 avril	»	»	5000	France incendie.....	3 %b.	3 %b.

Le 3 pour 100 a beaucoup plus monté, ce mois-ci, que le 5 pour 100, proportionnellement au revenu; et d'autant plus surtout que c'est le 7 que le coupon semestriel de 1 fr. 50 a été détaché. Au reste, il est à remarquer que le 3 pour 100 est toujours plus cher que le 5 pour 100 ; cela tient à diverses causes : 1° à la différence de quantité de titres; on sait que la dette en 5 pour 100 monte, en intérêts, à près de 190 millions, tandis que celle en 3 pour 100 n'est que d'environ 91 millions 500,000 fr.; 2° à la crainte, quelque faible qu'elle soit, que le 5 pour 100 ne soit réduit en 4 1/2 ou 4 pour 100. Cette crainte, quoique le 3 pour 100 puisse aussi être réduit plus tard en 2 1/2 ou 2 pour 100, est en raison du taux de l'intérêt; cela est d'autant plus normal qu'un Etat aimera toujours mieux réduire les fonds dont l'intérêt est élevé, que ceux qui rapportent moins.

[1] Le surplus a été payé par l'État.
[2] La compagnie des chemins de fer du Nord n'ayant pas obtenu l'exploitation du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck, les versements ne pourront dépasser 450 fr. par action.
[3] Ce cours a été fait avant que le coupon de semestre du 3 0/0 ait été détaché.
[4] Ce cours a été fait avant que le dividende du premier semestre 1849 (54 fr.) ait été détaché.
[5] Ces cours ont été faits avant que le coupon semestriel (20 fr.) ait été détaché.

Le dividende du 1er semestre de 1849 a été détaché, le 26 juin, sur les actions de la Banque ; il monte à 54 fr. ; ce qui, au cours de 2300, donne 2.35 pour 100 de revenu par semestre, ou 4.70 par an ; le 5 pour 100, au cours de 87.50, rapporte 5.71, et le 3 pour 100, au cours de 53.50, 5.60. On voit donc qu'en ce moment le placement en actions de la Banque (entreprise particulière) est plus recherché que celui en 3 pour 100 ou 5 pour 100 (dette de l'Etat servant, suivant les théories de quelques financiers, à commanditer des entreprises que le gouvernement peut mieux gérer (toujours suivant les mêmes financiers) que l'intérêt particulier).

Les chemins de fer ont suivi les mêmes fluctuations que la rente ; les fonds étrangers ont agi à peu près de même, à l'exception du 5 pour 100 romain, qui, en raison des événements qui se passent dans ces Etats, ont monté de 66 1/4 à 78, puis ont faibli, et restent à 76. Cette hausse de 11 3/4 pour 100 est due à l'espérance qu'ont les porteurs de fonds de ce pays, que, d'une manière ou d'une autre, la tranquillité sera rétablie.

Le Piémont vient d'émettre pour près de 20 millions d'obligations de 1000 francs à 4 pour 100, remboursables en 73 tirages semestriels, avec des lots pour celles qui sortiront les premières. L'emprunt du même pays, contracté en 1834, était de 27 millions d'obligations de 1000 fr. à 4 pour 100, et remboursables en 72 tirages semestriels, avec des lots pour les cinq premiers numéros sortants. Les obligations nouvelles sont de 75 à 100 fr. au-dessous des anciennes.

Banque de Belgique. — Compte-rendu des opérations pendant l'année 1848. — Constituée en 1835, avec un capital de 20 millions, la Banque de Belgique eut à lutter contre la Société générale, et, quelques années plus tard, à la suite d'une crise industrielle, elle était obligée de suspendre ses payements. Peu de temps après sa suspension, en 1841, elle créa un nouveau capital de 10 millions, et rouvrit ses comptoirs. Le capital de la première fondation se trouvait ébréché ; on remarquera, par le bilan, que les pertes éprouvées par la Banque l'ont réduit à 17,138,945 39. Pour favoriser l'émission des nouvelles actions, il fut attribué à celles-ci un intérêt de 5 pour 100, tandis que celles de l'ancien capital ne prélèvent sur le bénéfice que 4 pour 100.

La Banque de Belgique, par la loi du 20 mars 1848, a été autorisée, ainsi que la Société générale, à suspendre le remboursement de ses billets. Le rapport suivant sur les opérations de l'année dernière indique la progression qu'a suivie la circulation sous le régime de cette loi : de 3 millions, elle s'est élevée à 10,300,000 du 20 mars au 31 décembre ; et elle était de 10,429,000 le 30 avril 1849. Il a été permis à la Banque d'émettre, pour une somme limitée, de petits billets de 5 fr., mais ses émissions en coupures de 5, 20 et 50 francs ne sont que de 841,000 francs.

Les deux grands établissements de crédit de la Belgique se distinguent l'un de l'autre par la nature de leurs opérations. Nous faisions observer, dans le numéro du mois dernier, que la Société générale était à la fois commanditaire de l'industrie, caisse d'épargne, banque d'escompte et banque d'émission. Mais elle emploie surtout ses capitaux à commanditer les grandes entreprises. Ainsi, au 31 mars dernier, son actif comprenait plus de 130 millions d'actions et d'obligations de diverses Sociétés, de prêts sur nantissements, d'avances en comptes courants, etc. ; tandis que son portefeuille ne contenait que 7,492,138 fr. d'effets de commerce ; et seulement 7,033,406, le 31 décembre précédent.

La Banque de Belgique, dont le capital n'égale pas même la moitié de celui de la Société générale, possédait, au 31 décembre dernier, près de 9 millions d'effets. C'est qu'elle est principalement banque d'escompte.

La différence entre la circulation des deux banques est grande. Si nous comparons les émissions au 30 avril dernier, nous trouvons pour la Banque de Belgique une somme de 10,429,000, et, pour la Société générale, 34,372,930; mais, dans cette dernière somme sont compris les billets émis pour les caisses d'épargne et le Trésor public, montant à 19,500,000; il n'y a donc en circulation, pour le compte de la Société, qu'une somme de 14,872,930 fr.

Ces observations préliminaires feront mieux comprendre les détails du compte-rendu qui a été lu en assemblée générale, le 20 mars 1849, par M. Deswert, directeur, et que nous reproduisons ici. M.

Messieurs,

Le passé n'offre rien de comparable à la brusque situation faite au commerçe par les événements de 1848. Il serait oiseux d'en retracer les innombrables vicissitudes; c'est un souvenir qui reste gravé dans toutes les mémoires.

Sans être livrée, comme les Etats limitrophes, à une crise sociale, la Belgique a ressenti presque aussi rudement le contre-coup de l'ébranlement financier. Crédit public et privé, entreprises industrielles et commerciales, tout s'est affaissé à la fois dans l'espace de vingt-quatre heures. Vainement chercherait-on une valeur quelconque épargnée dans ce désastre; le sol même a tremblé et subi la loi commune. Si donc, messieurs, en vous reportant aux faits qui se sont déroulés sous vos yeux, vous tenez compte, en outre, de l'interruption des affaires les plus importantes, de celles qui aboutissent aux établissements de crédit, vous ne vous plaindrez point, nous osons l'espérer, des résultats que nous avons eu le bonheur d'atteindre.

Comme on devait le prévoir, le mouvement des caisses et des comptes courants est resté dans une disproportion énorme avec celui de l'année antérieure.

Pour les unes, il est descendu de francs	164,200,000 00
à	87,900,000 00
Pour les autres, de fr. 183,000,000 à	96,900,000 00

Différence de moitié.

Toutefois, à part les événements, la suppression du léger intérêt que la Banque accordait aux comptes de la résidence a dû exercer quelque influence sur ces chiffres.

Le portefeuille constate avec plus de certitude la décroissance des affaires :

Au 31 décembre 1847, il renfermait 6,404 effets au capital de	14,119,550 93
Au 31 décembre 1848, il était réduit à 5,235 effets	8,942,590 81

sans que le produit de l'escompte ait baissé dans la même proportion.

En 1847, la Banque en a retiré	525,384 00
En 1848	434,826 00
Donc seulement	90,558 00

de moins; résultat qui s'explique par l'extension des échéances et l'uniformité du taux de l'escompte.

La moyenne des effets, qui était de 1,163 fr. en 1847, est descendue à 939 en 1848.

Le tableau comparatif ci-dessous est instructif par les données qu'il fournit sur la fluctuation des affaires :

	1847.		1848.	
	Nombre d'effets.	fr. c.	Nombre d'effets.	fr. c.
Janvier	8,913	8,787,291 67	8,311	8,262,130 24
Février	8,605	9,165,946 61	7,661	7,910,785 36
	17,518	17,953,238 28	15,972	16,172,915 60

Report.....	17,518	17,955,258 28	15,972	16,172,915 60
Mars.....	9,289	10,045,486 84	7,314	6,969,610 26
Avril.....	8,925	9,872,345 67	7,646	6,905,278 26
Mai.....	8,873	10,654,641 10	6,200	6,425,155 49
Juin.....	9,329	12,012,194 43	5,589	5,444,164 32
Juillet.....	8,957	10,845,505 26	5,427	5,550,257 08
Août.....	8,968	10,654,604 04	5,186	4,594,785 66
Septembre.....	8,680	9,156,851 69	5,158	4,205,185 31
Octobre.....	10,069	11,455,319 40	5,890	4,457,945 85
Novembre.....	9,771	13,071,505 95	6,557	4,152,462 77
Décembre.....	10,070	12,857,454 97	5,090	7,515,928 70
	110,452	128,517,106 65	77,029	72,367,685 30

Cependant, chose remarquable, les sinistres commerciaux ont été relativement peu nombreux. Sans doute, les souffrances ont été vives, tous les engagements n'ont pu se remplir à date fixe ; mais, il faut le proclamer à l'honneur du commerce, jamais peut-être il ne s'est astreint à plus de moralité ; chacun a fait de louables efforts, et, grâce à ces ménagements réciproques et à quelques délais, la période la plus intense de la crise a pu se traverser d'une manière presque inespérée. La Banque n'aura qu'à se féliciter de s'être prêtée à tous les attermoiements équitables. Nous avons le ferme espoir que les réserves spéciales opérées pour le portefeuille couvriront les éventualités dues aux circonstances.

Les fonds du compte B, sous l'intitulé : *Valeurs cotées et réalisables*, avaient été chargés, à la fin de 1847, au profit du compte spécial, des dividendes que l'on supposait devoir être distribués par quelques Sociétés industrielles. Cette distribution ayant fait défaut par suite des événements, l'annulation d'une somme de 185,400 fr. est devenue de rigueur.

En outre, quelques obligations ont été vendues dans le cours de l'exercice ; il s'ensuit que les valeurs cotées et réalisables du compte B, portées en 1847 pour 2,591,435 francs 95 c. ne figurent plus que pour 2,386,595 fr. 80 c.

La liquidation des deux catégories d'anciens prêts est restée à peu près stationnaire. Au milieu du discrédit qui a frappé les actions industrielles, des poursuites contre certains débiteurs n'auraient eu pour résultat que de compromettre les positions qu'il est de notre intérêt de ménager.

Les cédules hypothécaires et les comptes courants de Sociétés industrielles donnent lieu à des observations analogues.

La mévente, l'abaissement des prix, en même temps que la nécessité d'alimenter la population ouvrière, sont autant de causes qui, au lieu d'avoir favorisé des retraits, ont exigé des extensions de crédit. Cette question des Sociétés industrielles était grosse de périls. L'avons-nous envisagée au point de vue de vos véritables intérêts? Nous osons le croire, messieurs, car l'ordre s'est maintenu dans tous les établissements, et la Banque conserve, sans altération, des gages précieux pour son avenir. D'ailleurs, par la création du Comptoir d'escompte, par la loi sur les warrants, et surtout par la garantie donnée aux billets, le gouvernement avait montré toute sa sollicitude pour les classes laborieuses, tout ce qu'il attendait d'une grande communauté d'efforts pour maintenir le travail dans une condition sinon brillante, au moins paisible. Le bénéfice de la loi du 20 mars était en quelque sorte à ce prix. En limitant les crédits aux besoins impérieux, nous avons donc accompli à la fois ce que réclamaient notre position et le soin de nos propres intérêts.

Au surplus, sans négliger les précautions requises, l'administration s'est fait une règle d'écarter les embarras momentanés, autant que la chose a été en son pouvoir. Pendant la période la plus critique, elle n'a pas cessé d'accueillir des demandes de

prêts sur dépôts de fonds nationaux. La preuve en est au bilan, messieurs. Grâce à cette ressource, l'achèvement d'une voie ferrée a occupé de nombreux ouvriers. Enfin, pour suppléer à la disette d'espèces, en activant l'arrivage des métaux précieux, la Banque a réduit au taux le plus minime l'intérêt à prélever sur ces dépôts. A la vérité, les avances faites de ce chef n'ont roulé que sur quelques millions ; mais, la latitude existant, la spéculation a pu se diriger en conséquence.

Au passif, nous glisserons sur le fonds spécial, dont les variations sont particulièrement du ressort de la Commission de surveillance.

Vous remarquerez, messieurs, que l'article des comptes courants créanciers ne présente qu'un total de 2,615,795 fr. 40 cent., d'où il résulte sur l'exercice précédent une réduction de 5,500,000 fr. Il ne faut pas s'en plaindre. Ces comptes, passibles autrefois d'un intérêt, faisaient affluer l'argent ; mais en temps de crise, ils causaient des préoccupations sérieuses et nécessitaient presque toujours une réserve exubérante qui les rendait peu lucratifs, sinon onéreux. En continuant à fonctionner gratuitement comme caissier, mais sans bonifier aucun intérêt, la Banque satisfait à toutes les commodités que peut désirer le commerce.

Au 31 décembre dernier, la circulation des billets atteignait.....	10,300,000
Au 31 décembre 1847, elle ne montait qu'à.....	5,400,000
Excédant en faveur de 1848.....	4,900,000
Mais comme il faut en défalquer les billets émis à la requête du gouvernement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 20 mars, soit.....	1,075,000
L'accroissement profitable à la Banque se réduit à.....	3,825,000

La circulation était :

Au 20 mars, de.....	3,000,000
30 juin, de.....	5,800,000
30 septembre.....	7,900,000
31 décembre.....	10,300,000

c'est-à-dire qu'elle a suivi une progression non interrompue. Le cours forcé des billets n'a entraîné aucun des inconvénients qu'on semblait craindre. Que l'accroissement de la circulation s'y rattache pour beaucoup, cela n'est pas douteux ; mais, dès le principe, cette mesure a été accueillie comme la seule efficace pour venir en aide au travail, et l'on peut ajouter que l'habitude contractée dans ces circonstances extraordinaires contribuera à maintenir ou même à développer la circulation des billets lorsque nous serons revenus à une situation normale. La Banque s'est toujours fait un devoir de fournir les espèces requises pour les besoins journaliers. Il suffit de comparer le passif exigible avec l'actif réalisable, pour s'assurer que, par eux-mêmes, nos billets offrent au public les garanties les plus complètes et les plus positives.

Au résumé, messieurs, le compte des profits et pertes, imprimé à la suite du bilan, et que nous nous disposons à analyser, constate que le bénéfice de l'année couvre l'intérêt des deux catégories d'actions, après avoir fait passer au fonds spécial, pour rentrées douteuses, 108,104 fr. 15 c. ;

Pour réserve applicable éventuellement au portefeuille, 16,700 fr. 32 c.

Permettez-nous de croire, messieurs, que ce résultat n'est pas au-dessous de votre attente, eu égard aux entraves qu'ont éprouvées les affaires et aux capitaux que possède la Banque dans quelques industries très-souffrantes, telles que la filature du lin, la métallurgie, la construction des machines ; ces deux dernières surtout ont été soumises à de rudes épreuves ; mais par cela même, peut-être, il leur est permis de compter sur un revirement favorable, car, en définitive, sous quelque forme que se raffermisse l'ordre social, il paraît impossible que la reprise des grands travaux ne reste pas, pour longtemps, une des nécessités de l'époque.

Puissent ces espérances se réaliser bientôt, messieurs, car là se trouve une question vitale pour bien des fortunes et peut-être pour le repos public.

Nous déposons sur le bureau le bilan de l'année 1848, approuvé par votre Commission de surveillance.

Bilan au 31 décembre 1848.

ACTIF.

Caisse. Espèces	3,500,998 24	
— Billets	755,000 »	4,255,998 24
Caisse du secrétariat		1,143 17
Portefeuille. Effets d'escompte	8,469,437 93	
Règlements de quelques Sociétés	473,152 88	8,942,590 80
Avances en vertu de l'art. 7 de la loi du 20 mars 1848		1,075,000 00
Avances en vertu de l'art. 4 de la loi du 26 mai 1848		557,619 87
Valeurs cotées et réalisables en fonds publics	2,386,393 80	
Valeurs appartenant à l'ancien capital	5,620,196 82	8,006,590 62
Actions de la Banque, première émission, rachetées pour le fonds de réserve (172 actions)		139,285 37
Anciens prêts sur fonds publics et actions industrielles, Cie A, prêts à réméré et en compte courant		450,099 40
Anciens prêts sur fonds publics et actions industrielles, par contrats enregistrés		2,079,715 07
Nouveaux prêts		3,408,600 33
Prêts sur hypothèque		374,922 00
Prêts sur matières d'or et d'argent		178,658 85
Prêts sur marchandises et warrants		1,343,014 88
Créances diverses		620 00
Immeubles, l'hôtel de la Banque et maisons attenantes		281,111 72
Mobilier		8,994 50
Versements arriérés sur actions		42,700 00
Frais généraux de premier établissement et confection et timbres de titres		56,952 80
Cédules hypothécaires des sociétés		4,384,100 00
Comptes courants des sociétés	4,297,556 66	
Comptes divers	2,465,058 14	6,762,614 80
		42,730,314 43

PASSIF.

Capital, émission de 1835	20,000,000 »	
A déduire, pertes liquidées	2,861,054 61	17,138,945 39
Capital, émission de 1841		10,000,000 »
Fonds de réserve de 1842 et intérêts		139,376 25
Fonds spécial, suivant les modifications apportées à l'art. 11 des statuts dans l'assemblée générale du 14 décembre 1844		314,386 44
Billets de banque en émission, y compris ceux en caisse		11,075,000 »
Ancienne Caisse d'épargne		9,788 96
Solde des coupons d'intérêts		1,257,021 79
Comptes courants des Sociétés	168,319 81	
Comptes courants divers	2,447,475 79	2,615,795 60
		42,730,314 43

Dressé par l'administration.

Bruxelles, le 15 février 1849.

Résumé du compte des profits et pertes.

DÉBIT.

Intérêts et commissions des comptes courants	135,946	05
Amortissements de l'hôtel de la Banque	5,289	»
Amortissements du mobilier	999	40
Amortissements des frais de premier établissement	4,744	40
Frais généraux de l'année	147,454	46
Fonds spécial, réserve sur les bénéfices de 1848	124,804	47
Intérêts aux actions, 10,000 coupons à 50 fr	500,000	»
Intérêts aux actions, 20,000 coupons à 40 fr	800,000	»
	1,716,237	78

CRÉDIT.

Intérêts et commissions des comptes courants	458,775	62
Effets pris à l'escompte à la Banque	454,826	24
Cédules hypothécaires des Sociétés	274,200	»
Fonds publics. Cie B., propriété de la Banque	201,201	67
Prêts sur fonds publics et actions	304,147	82
— hypothèque	30,998	38
— matières d'or et d'argent	1,868	94
— marchandises	5,824	04
Immeubles, loyers	1,771	04
Administration de rentes	2,624	03
	1,716,237	78

Accroissement de la population aux Etats-Unis, eu égard a l'immigration. — Documents sur les Etats-Unis. — Les naissances et l'immigration augmentent simultanément la population des Etats-Unis ; on a vainement recherché jusqu'à ce jour la part qui doit leur être respectivement attribuée.

On publie bien tous les ans des listes des passagers débarqués dans les ports américains, mais on sait que, malgré une précision apparente, l'inexactitude de ces listes n'est que trop réelle. En effet, en beaucoup d'endroits les relevés se font avec négligence ; en d'autres, il n'est pris note ni des arrivages en Amérique, ni des retours en Europe ; enfin, on ne tient aucun compte des masses nombreuses qui, tous les ans, franchissent les frontières limitrophes du Canada. M. Godwin a, le premier, croyons-nous, suggéré le moyen d'arriver au vrai, en déduisant de chaque recensement décennal les enfants au-dessous de dix ans. Le motif de ce calcul est simple, car il est évident que tous les enfants qui, au recensement de 1840, n'avaient pas atteint l'âge de dix ans, étaient nés depuis 1830, et se trouvaient ainsi le motif de l'accroissement naturel de la population. Si, par exemple, en 1840 on avait trouvé 4,500,000 enfants au-dessus de dix ans, et si 1,500,000 des enfants recensés en 1830 étaient morts avant le dernier recensement, l'accroissement de la population pendant ces dix années, par les naissances seulement, aurait été de 3,000,000 ; mais comme le recensement de 1840 révèle une augmentation de 3,662,970, il deviendrait évident que 662,970 étrangers seraient arrivés en Amérique pendant la période en question. Nous n'avons fait ici qu'une supposition, parce que nos données sont incomplètes ; mais nous arriverions à un résultat qui ne serait pas très-éloigné de celui-ci en calculant ce qui se passe dans les Etats civilisés, de salubrité moyenne, où 1/6 ou 1/7 (15 à 17 pour 100) des habitants meurt généralement dans le cours de dix années. Entre les deux termes indiqués pour moyenne prenons 1/16.

La population blanche (car, pour ne pas compliquer la question, nous laissons à part les deux races noire et de couleur), la population blanche des Etats-Unis était de 10,526,248 en 1830, et s'élevait à 14,139,218 en 1840 ; elle avait donc augmenté de 3,662,870 ; mais, en cette dernière année, on comptait 4,455,130 enfants au-dessous de dix ans, c'est-à-dire qu'ils n'excédaient l'augmentation que de 822,160, ou moins de 8 pour 100 sur la population de 1830, ou moins de la proportion réelle des décès. Si nous prenons les dix années antérieures (1820 à 1830) nous trouverons la proportion moindre encore, quoique un peu plus élevée que celle de la période qui les avait précédées. En 1830, la population montait à 7,866,559 ; le recensement de 1830 a fait connaître une augmentation de 2,659,709. Mais, en 1830, les enfants au-dessous de dix ans étaient au nombre de 5,427,750, ce qui ne dépasse l'augmentation que de 768,621, ou moins de 10 pour 100 sur la population de 1820. Remontons encore aux autres périodes décennales, et nous verrons toujours cette proportion s'amoindrir : elle est de 10.6 pour 100 de 1810 à 1820 ; de 6.10 pour 100 de 1800 à 1810 ; de 11 pour 100 de 1790 à 1800. La différence entre ces divers taux et celui de 16 pour 100, proportion réelle des décès, démontre les effets de l'immigration.

Le tableau suivant explique clairement ce calcul. On arrive au chiffre de la seconde colonne en déduisant 16 pour 100, pour les décès en dix ans, du chiffre de la première ; on obtient celui de la quatrième en additionnant ceux de la seconde et de la troisième, et l'on voit ainsi ce qu'aurait été la population en 1800, s'il n'y avait pas eu d'immigration. La sixième colonne, obtenue en déduisant la quatrième de la cinquième, donne le nombre des immigrants de 1790 à 1800.

Population blanche en 1790.	84 pour 100 vivant en 1800.	Blancs au-dessous de dix ans en 1800.	Population présumée en 1800.	Population recensée en 1800.	Nombre d'immigrants de 1790 à 1800.
3,172,464	2,664,869	1,479,315	4,144,184	4,304,489	160,305

Nous ferons observer que la dernière colonne indique le nombre des immigrants d'alors, mais aussi de leurs enfants nés après leur arrivée en Amérique avant le premier recensement ultérieur. Nous continuons ce tableau pour chacune des périodes décennales recensées.

DATES.	POPULATION blanche.	84 pour 100 vivant dans les périodes décennales subséquentes	BLANCS au-dessous de dix ans, dans les périodes décennales subséquentes	POPULATION présumée dans les périodes décennales subséquentes	POPULATION recensée.	NOMBRE des immigrants dans chacune de ces périodes decennales.
1790.	3,172,464	2,664,869	1,479,315	4,144,184	4,304,489	160,305
1800.	4,304,489	3,615,770	2,016,479	5,632,249	5,862,004	229,755
1810.	5,862,004	4,924,083	2,625,790	7,519,873	7,861,937	312,064
1820.	7,861,937	6,604,027	3,427,730	10,031,757	10.526,241	494,491
1830.	10,526,248	8,842,048	4,485,130	13,327,178	14,189,218	862,040
Nombre total des immigrants pendant cinquante ans, de 1790 à 1840...						2,058,655

Ce nombre d'immigrants paraîtra, tout d'abord, trop élevé ; mais on n'en sera plus surpris lorsqu'on saura que, d'après des relevés faits en 1845, le quart des habitants de Boston se compose d'étrangers, qui en feraient le tiers si leurs enfants étaient comptés avec eux ; qu'à New-York les étrangers dépassent les 2/5 de la population, et qu'avec leurs enfants, ils y sont en majorité ; enfin, que plus de 1/8 des citoyens de l'État de ce nom est venu du dehors. Si nous ajoutons l'immense

population allemande en Pensylvanie, dans l'Ohio et d'autres Etats encore, la conclusion à laquelle nous venons d'arriver, que plus de 2 millions d'immigrants ont fait irruption en Amérique dans le demi-siècle qui a précédé 1840, ne semblera plus extraordinaire, et leur nombre s'accroît encore merveilleusement tous les jours ; il est certain qu'en 1847 il n'en est pas arrivé moins de 250,000.

Nous avons calculé sur la population présumée dans la quatrième colonne, le taux réel de l'accroissement de population par les naissances, et en suivant le principe des intérêts composés, nous avons trouvé que le taux annuel est d'environ 2.39 pour 100 ; ainsi, la population doublerait en un peu plus de vingt-neuf ans, n'en déplaise à des statisticiens européens qui en portent le taux annuel à 3.27, et qui voudraient le doubler en vingt ans.

(*b*) MARINE MARCHANDE ET COMMERCE.—En 1815, les Etats-Unis ont construit 1,314 navires de commerce de diverses espèces, jaugeant 154,624 tonneaux. En 1847, le nombre de ces constructions a été de 1,598, d'un total de 245,752 tonneaux. Ces derniers chiffres sont les plus forts auxquels aucune année ait atteint ; les moins élevés, au contraire, se rapportent à l'année 1821, où l'on ne trouve que 507 navires de 55,856 tonneaux.

Bien qu'il soit notoire que des bâtiments à vapeur aient été construits avant 1823, ce n'est cependant qu'à cette époque que remontent les premières traces de leur relevé. En cette année, on n'en établit que 15 ; mais le nombre s'en est accru graduellement, de sorte qu'il s'est élevé à 45 en 1826, à 100 en 1832, à 124 en 1836, à 135 en 1837, à 137 en 1842, à 163 en 1844 et en 1845, à 225 en 1846 ; enfin il est tombé à 198 en 1847, c'est-à-dire, dans une période de vingt-cinq années, il a été de 1,152. Nous n'avons aucuns renseignements sur leur portée ni sur la force de leurs machines.

On pourra juger approximativement les progrès maritimes et commerciaux faits par les Etats-Unis depuis 1815, par le relevé comparatif du tonnage qu'ils employaient alors et celui qu'ils possèdent aujourd'hui.

En 1815, le tonnage total américain était de 1,830,992 tonneaux, dont 435,066 étaient enregistrés au cabotage, 26,570 à la pêche de la morue, et 1,229 à la pêche de la baleine. Jusqu'en 1830, le progrès a été peu sensible ; jusqu'à cette dernière date, on ne trouve que 1,846,194 tonneaux, c'est-à-dire une augmentation de 15,202, insignifiante pour une nation aussi active, aussi entreprenante que celle des Anglo-Américains.

Il y avait alors 516,978 tonneaux enregistrés au cabotage, 61,554 employés à la pêche de la morue, 35,978 à celle du maquereau, et 792 à celle de la baleine. Dès cette époque, le tonnage a pris un essor immense qui ne s'est plus ralenti. Ainsi, en 1840, nous trouvons un total de 3,598,687 tonneaux, dont 1,176,694 enrôlés pour le cabotage, 76,035 pour la pêche de la morue, et 28,269 pour celle du maquereau. Puis, en 1847, nous relevons 4,587,153 tonneaux, dont 1,432,623 destinés au cabotage, 70,177 déclarés pour la pêche de la morue, et 31,451 pour celle du maquereau. On remarque donc, entre 1815 et 1847, une différence de 2,756,161 tonneaux en faveur de cette dernière et au profit du cabotage et de la pêche en général, hors celle de la baleine, qui a considérablement décliné, puisqu'en 1815 elle employait, comme nous avons dit, 1,229 tonneaux, et qu'après plusieurs vicissitudes de baisse et de hausse, elle n'en a occupé que 439 en 1846. Il existe, d'ailleurs, une contradiction flagrante entre les déclarations des armateurs et l'emploi réel des navires ; à mesure que la pêche diminue, le chiffre des enregistrements s'accroît. En 1817, les déclarations étaient de 4,874 tonneaux, dont 349 seulement allaient chercher fortune ; en 1827, on trouve 45,653 tonneaux enregistrés, et 338 employés ; en 1839, 131,845 tonneaux déclarés, et 439 employés ; enfin, en 1846,

186,980 tonneaux déclarés, et 459 employés. Il faut, pour se rendre raison de cette anomalie, supposer que les capitaines et armateurs de navires auront mieux aimé, malgré leurs déclarations, se livrer à des opérations de commerce ordinaire que d'aller braver les glaces, les rudes travaux et les dangers de la pêche.

Mais revenons au tonnage employé au commerce avec l'étranger.

Nous avons, pour 1847, trouvé 4,587,155 tonneaux, dont 1,554,251 destinés ou employés au cabotage ou à la pêche ; il reste donc, pour le commerce avec l'étranger, plus de 3 millions de tonneaux, dont nous retrouvons l'emploi dans le relevé suivant :

Pendant l'année finissant au 30 juin 1847, le commerce américain avec l'étranger a été entretenu par 28,599 navires, dont 14,229 à l'entrée, et 14,370 à la sortie, et qui se subdivisent ainsi :

Navires américains,	entrés.....	7,750	15,852 navires.
— —	sortis.....	8,102	
Navires étrangers,	entrés.....	6,499	12,767 —
— —	sortis.....	6,268	
	Total égal.....		28,599 navires.

Américains et étrangers, contenant :

2,101,359 tonneaux américains, entrés dans les ports de l'Union.
2,202,393 *id.* *id.* sortis des *id.*

Total..... 4,303,752

1,220,346 tonneaux étrangers, entrés dans les ports de l'Union.
1,176,605 *id.* *id.* sortis des *id.*

Total gén. 6,700,703

Ainsi, 6,700,703 tonneaux, dont 4,303,752 américains, ont été, pendant ces douze mois, employés au commerce extérieur de l'Union, auquel les pavillons étrangers ont pris part pour une somme de 2,496,951 tonneaux, c'est-à-dire un peu plus du tiers du mouvement total, qui, lui-même, a entretenu 329,681 marins, ainsi distribués :

	Equipages américains.			
Navires entrés...	hommes...	96,860	99,525	203,320
	mousses...	2,665		
Navires sortis...	hommes...	101,266	103,795	
	mousses...	2,529		
	Equipages étrangers.			
Navires entrés...	hommes...	63,609	64,364	126,361
	mousses...	755		
Navires sortis...	hommes...	61,288	61,997	
	mousses...	709		
	Total général.....			329,681

Le mouvement commercial est évalué à 297,183,102 doll. (1,595,873,258 francs), dont 146,545,638 doll. (786,950,076 francs) à l'importation, et 150,637,464 doll. (808,923,182 francs) à l'exportation.

(*c*) Monnaie.—Toute personne peut apporter à l'hôtel des Monnaies des Etats-Unis, pour y être monnayés, des lingots d'or et d'argent qui sont essayés et frappés dans le plus bref délai si le titre équivaut à celui du gouvernement. Ces dépôts, toutefois, doivent avoir une valeur de 100 dollars (537 francs) au moins ; ceux qui ne l'atteindraient pas ou dont le titre serait de trop bas aloi, peuvent être refusés et subissent, dans tous les cas, les dépenses du raffinage, de l'alliage, etc. Le trésorier de la

Monnaie rend au trésorier des Etats-Unis un compte exact de chaque dépôt et des sommes retenues pour ces dépenses.

Montant des dépôts destinés au monnayage, à l'hôtel des Monnaies des Etats-Unis et à ses trois succursales, pendant l'année 1847.

Or.

Provenant des mines des Etats-Unis.....	889,085 doll.	4,774,386 fr.
Monnaie ancienne des Etats-Unis.....	45,435	243,986
Monnaies étrangères.....	19,392,379	104,157,075
Lingots étrangers.....	292,645	1,571,504
	20,619,544 doll.	110,726,951 fr.

Argent.

Lingot des Etats-Unis.....	6,407 doll.	34,406 fr.
Lingots étrangers.....	253,267	1,360,044
Monnaies étrangères.....	2,190,385	11,762,367
	2,450,059 doll.	13,156,817 fr.
Or.....	20,619,544 doll.	110,726,951 fr.
Argent.....	2,450,059	13,156,817
Total.....	23,069,603 doll.	123,883,768 fr.

Valeur des monnaies frappées, à l'Hôtel des monnaies des Etats-Unis et ses trois succursales, pendant l'année 1847 :

Or.

1,436,764 aigles de 10 dollars. 1,080,337 demi-aigles de 5 doll. 192,829 quarts d'aigle de 2 doll. 1/2.	d'une valeur de 20,221,385 doll.	108,588,837 fr.

Argent.

140,750 pièces de 1 dollar. 3,740,000 — 1/2 1,102,000 — 1/4 245,000 — de dîmes ou 10e de dollar. 1,274,000 — 1/2 dîmes.	d'une valeur de 2,374,450 doll.	12,750,796 fr.

Cuivre.

6,183,669 pièces dites cents (100e de dollar.)	d'une valeur de 61,837 doll.	332,065 fr.
Total.....	22,657,672 doll.	121,671,698 fr.

De 1793 à 1795, il n'avait été frappé de monnaies d'or, d'argent et de cuivre, que pour une valeur de 433,542 dollars (2,435,320 francs).

Depuis 1796 jusqu'à 1847 inclus, les Etats-Unis ont émis une valeur numéraire de 144,684,432 dollars (776,955,507 francs).

(*d*) Poste aux lettres aux États-Unis. — En 1790, on comptait aux États-Unis d'Amérique 75 bureaux de poste, desservant une étendue de 1,875 milles (près de 3,000 kilom.), rapportant à l'Etat 37,935 dollars (203,711 fr.), et coûtant 32,140 dollars (172,592 fr.) ; soit une plus-value de 5,795 dollars (31,119 fr.).

Les résultats de l'année finissant au 30 juin 1847 attestent les progrès des Etats-Unis, mais ne sont pas aussi satisfaisants. En effet, on trouve à cette dernière époque 15,146 bureaux de poste desservant 153,818 milles (246,832 kilom.), produisant

3,955,893 dollars (21,345,145 fr.) contre une dépense de 3,979,570 dollars (21,371,290 fr.), et constatant ainsi une perte de 23,677 dollars (128,155 fr.)

Des relevés faits avec soin portent à 115,973,480 le chiffre des distributions opérées par l'administration pendant l'année 1846-1847. Ce chiffre énorme se décompose en :

Lettres distribuées ou retournées.....	58,973,480.
Journaux, environ.....	55,000,000.
Brochures et magasines, environ.....	2,000,000.
Total égal.....	115,973,480.

Le transport des lettres est régi par des Statuts d'autant plus rigoureux que leur exécution est confiée à la surveillance des directeurs de bureaux de poste, qui, entrepreneurs ou fermiers de ce service, ont un intérêt personnel à leur stricte observation. Ainsi, par exemple, tout individu qui, sur le territoire américain, se chargerait de lettres dont le port n'aurait pas été préalablement acquitté, se rendrait passible d'une amende de 5,000 dollars, ou 26,850 fr. Il n'est pas, non plus, permis, à peine de 10 dollars (53 fr. 70 c.), de placer plusieurs lettres sous la même enveloppe, à moins qu'elles ne soient à destination de l'étranger.

Nous avons dit que les recettes de l'administration étaient inférieures à ses dépenses. Ce déficit, presque constant depuis 1820, rendit nécessaire un changement de système. Une loi du 3 mars 1845, en même temps qu'elle diminuait les avantages jusqu'alors accordés aux directeurs des bureaux, augmenta les prix du port des journaux et des brochures. De ce moment, les recettes se sont notamment accrues, tant sur les lettres que sur les journaux et les brochures, malgré la surcharge dont ces derniers étaient frappés. Aussi le déficit qui, en 1845, était de 30,890 dollars (155,979 fr.), et qui, par des causes inhérentes à toute interversion administrative, s'est élevé à 597,098 dollars (3,206,415 fr.) en 1846, n'était plus, comme nous l'avons vu plus haut, que de 23,677 dollars (128,155 fr.) en 1847, c'est-à-dire qu'on était plus rapproché de l'équilibre qu'on n'avait été pendant la dernière année du régime de l'ancienne loi.

Le nombre des lettres de rebut est estimé à 450,000 par trimestre, soit 1,800,000 pour l'année. Le travail auquel elles donnent lieu occupe cinq employés, dont l'un compare les lettres avec les états de rebut envoyés par les directeurs des bureaux. Deux autres ouvrent les lettres et passent celles qui contiennent des valeurs aux deux derniers, chargés de les enregistrer et de les renvoyer aux directeurs des bureaux pour être remises à qui de droit. Les lettres qui ne renferment point de valeurs sont réunies et brûlées à la fin de chaque trimestre, en présence de l'un des employés. Les valeurs, consistant ordinairement en papier de banque, sont converties en numéraire et déposées dans la caisse de l'administration, où elles peuvent être réclamées. Depuis la réorganisation du service en 1836, jusqu'au 30 juin 1847, il a été ainsi déposé une somme de 10,329 dollars (55,467 fr.), provenant tant de la conversion de sommes non réclamées que de la vente de divers articles.

Les valeurs non immédiatement réalisables renfermées dans les lettres de rebut renvoyées aux souscripteurs, ou restituées aux destinataires, pendant les deux années finissant au 30 juin 1847, se composaient de lettres de change ou de crédit, de mandats, de certificats de dépôts, etc., pour les sommes suivantes :

En monnaie anglaise, 4,966 l. s. 5 s. h. 1 d.....	124,156 f.	55 c.
En monnaie américaine, 303,550 dollars.....	1,650,065	50
En monnaie française.....	4,490	25
Total.....	1,768,710	10

(*e*) Relevé du nombre et désignation des passagers arrivés aux États-Unis pendant l'année finissant au 30 septembre 1847. — Il n'a été inscrit ici que les passagers soumis à l'inspection de la douane. S'il avait été possible d'y comprendre tous ceux qui sont venus par les provinces anglaises ou qui ont échappé à la surveillance, leur nombre eût été bien plus considérable.

Cette réserve posée, nous trouvons que le nombre des immigrants pendant la période désignée ci-dessus a été de 239,280, dont :

139,140 hommes.
99,157 femmes.
983 dont le sexe n'a pas été constaté.

239,280

Sur cette somme totale, on compte :

128,838 Anglais, Ecossais ou Irlandais.
73,444 Allemands.
20,055 Français, etc.

Les âges sont classés de la manière suivante :

20,800 au-dessus de 40 ans.
40,959 de 30 à 40 ans.
85,557 de 20 à 30 ans.
52,239 de 10 à 20 ans.
37,033 de moins de 10 ans.

L'âge du surplus n'a pu être constaté.

Parmi ces immigrants, on trouve :

37,572 manouvriers.
26,150 ouvriers de manufacture.
50,036 travailleurs agricoles.
4,031 marchands ou commerçants.
3,197 domestiques.

Le reste exerçait des métiers divers ou demeurés inconnus.

Quant à leur distribution dans les différents Etats :

Celui de New-York en a reçu..	145,830	dont	85,059	hommes.	60,771	femm.
Louisiane.....	34,803	—	20,784	—	14,019	—
Massachussets.....	20,834	—	11,958	—	8,365	—
Le reste inconnu.						
Pensylvanie.....	14,599	—	7,893	—	6,692	—
Le reste inconnu.						
Maryland.....	12,009	—	6,959	—	5,050	—

(*f*) Produits aurifères de l'Oural et de la Sibérie en 1847. — Sur l'Altaï oriental et les frontières de la Chine, les lavages des sables aurifères ont donné, en 1847, les résultats suivants :

	Pouds.
Lavages de l'Oural.....	324.628
— de Nertschinsk.....	25.000
— de la Sibérie orientale et occidentale.....	1,431.315
Total des lavages de la Russie.....	1,780.943, soit environ

29,100 kilogrammes d'or[1].

Pour compléter le tableau de la production de l'or de la Russie en 1847, il faut ajouter l'or de l'Altaï et des mines d'argent de Nertschink, qui est de 45 pouds; en

[1] Un poud vaut 16 kil. 342.

sorte que la production totale est de 1,825 pouds 943, soit environ 29,835 kilogr. d'or en 1847.

Le tableau suivant permet de juger de l'accroissement des produits de cette importante exploitation :

Résumé du produit net de l'or en Russie.

	Pouds.	Augmentation.
En 1839	529.8	55.2
1840	584.0	106.2
1841	690.2	289.7
1842	979.9	315.0
1843	1,294.9	47.1
1844	1,342.0	29.8
1845	1,371.8	350.9
1846	1,722.7	103.2
1847	1,825.9	

On voit, d'après ce tableau, que les différences dans l'augmentation des produits n'ont pas suivi une loi régulière, et qu'après avoir diminué dans les années comprises entre 1842 et 1845, elles se sont tellement accrues depuis lors, que l'on ne peut encore indiquer quel sera le maximum probable qu'elles atteindront un jour. Ce maximum ne pourra se reconnaître que lorsque la production des exploitations isolées, qui va en diminuant, ne sera plus compensée par la découverte de nouveaux gisements encore intacts. Or, il paraît, d'après beaucoup de renseignements, que l'espace susceptible d'exploitation laissé aux générations futures est immense. (*Revue britannique.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Vivre en travaillant ! — *Projets, voies et moyens de réformes sociales;* par M. François Vidal, auteur de la *Répartition des richesses.* In-18, chez Capelle, libraire-éditeur, rue des Grès-Sorbonne, 10 [1].

Nous avions déjà lu plusieurs devises sur les drapeaux de la république démocratique et sociale. M. L. Blanc avait écrit pour eux : *Plus d'exploitation de l'homme par l'homme,* — *A chacun suivant ses besoins;* M. Proudhon : *la Propriété, c'est le vol.* — Voici maintenant M. F. Vidal qui remet en honneur la première partie du mot d'ordre de l'insurrection lyonnaise en 1834 : *Vivre en travaillant*, sauf à nous rappeler la seconde et à nous faire *mourir en combattant*, si la société est assez aveugle pour ne pas accepter ses projets, voies et moyens de réformes.

N'en déplaise à M. F. Vidal, nous croyons que la société fera bien de n'adopter ni ses projets, ni sa devise, et surtout de ne pas permettre « aux théoriciens d'avant la révolution de devenir des hommes pratiques » et de convertir en institutions les utopies séculaires habillées par eux à la mode du dix-neuvième siècle.

Voici en effet de quoi il s'agit. On verra que si la nouveauté fait défaut, le danger ne manque pas pour la société.

Suivant M. F. Vidal, le peuple a fait une révolution pour conquérir le droit au travail, qui implique nécessairement l'organisation du travail, c'est-à-dire la transformation économique de la société et la création d'ateliers permanents de production.

[1] Cette critique était imprimée avant que M. Vidal fût sous le coup de poursuites judiciaires. (*Note de la rédaction.*)

Pour arriver à la solution de ce problème, il faut avoir recours aux moyens suivants :

En AGRICULTURE, l'Etat doit créer des écoles professionnelles, former des professeurs et des ingénieurs, fonder dans chaque département une colonie agricole ayant un bâtiment unitaire, employant tous les procédés de la grande culture, offrant la réunion des travaux industriels et des travaux agricoles, et réalisant l'association des travailleurs en attribuant un quart des bénéfices à l'Etat pour servir à la fondation de colonies nouvelles, un quart à la création d'un fonds de secours et d'assistance pour les sociétaires, un quart à la formation d'un fonds de réserve affecté à réaliser la solidarité de toutes les industries, l'assurance mutuelle entre tous les ateliers sociaux, enfin le dernier quart réparti entre les travailleurs associés en raison du nombre de journées de travail fournies dans l'année par chacun d'eux, *toutes les journées de travail étant considérées comme équivalentes.*

En INDUSTRIE, l'Etat achète des usines, les fait exploiter par des ouvriers associés, perçoit l'intérêt du capital et abandonne aux ouvriers tous les bénéfices ; il encourage les associations volontaires de travailleurs et leur fait des avances de fonds ; il donne des secours à l'industrie privée et stipule pour les ouvriers la participation aux bénéfices ; il crée des ateliers pour les femmes et leur réserve toutes les commandes des administrations publiques ; le système des adjudications est aboli, tous les grands travaux publics sont donnés à des ouvriers associés, travaillant directement pour le compte de l'Etat, sous la direction *désintéressée* des ingénieurs.

Pour le COMMERCE, l'auteur propose d'établir, toujours sous la direction de l'Etat, des entrepôts et des bazars destinés à régulariser les échanges, à favoriser la circulation du papier-monnaie, et servant de base à un crédit industriel, « jusqu'ici inconnu en France », *le crédit réel*, le prêt sur consignations ou sur dépôt de marchandises.

Non-seulement l'Etat doit créer cette forme *nouvelle* de crédit, mais il doit encore s'emparer de toutes les institutions de CRÉDIT existantes, afin de régulariser la création des capitaux et faire baisser le taux de l'intérêt. L'émission du papier lui est exclusivement réservée, comme étant la monnaie démocratique et vraiment sociale, tandis que les métaux sont la monnaie des sociétés anormales. Les bénéfices que l'Etat fait, comme banquier, sur les industriels et les capitalistes, lui servent à émanciper les travailleurs, à les commanditer et à les affranchir de la glèbe du salaire.

Le crédit foncier et le crédit mobilier agricole rentrent également dans les attributions de l'Etat, qui trouvera de grands bénéfices dans ces opérations aussi longtemps qu'il sera nécessaire d'attacher un intérêt à la monnaie de papier pour en introduire l'usage, mais qui devra y renoncer le plus tôt possible afin de ramener l'intérêt à zéro et d'amoindrir jusqu'à l'annuler la rente de la terre entre les mains de quiconque ne cultive pas par lui-même.

Dans la pensée de l'auteur, toutes les institutions qui précèdent ne doivent avoir qu'une existence transitoire ; le but réel de la société, c'est l'association, le communisme. « Il n'y a rien à attendre de la génération présente de nos paysans ; race « ignorante, égoïste, âpre au gain et impitoyable au malheur, obstinée dans ses pré« jugés, rebelle à toutes les innovations, même à celles qui ont pour objet l'amélio« ration de son sort, et qui n'a d'affection que pour son champ et pour ses écus... « Être stupide et grossier, qui n'a de la créature humaine que la forme extérieure et « le langage, auquel on ne peut s'intéresser que par amour de l'humanité ; qui fera « la résistance la plus opiniâtre, la plus féroce même à toute idée généreuse « (p. 166). » Mais quand les paysans pourront voir et toucher les résultats positifs, les avantages de l'exploitation unitaire pratiquée dans les colonies officielles, quand la réduction de l'intérêt à zéro et l'annulation de la rente de la terre entre les mains

de quiconque ne cultive pas par lui-même, aura rendu chaque habitant des campagnes propriétaire, alors on pourra supprimer la jouissance divise, la propriété individuelle; l'Etat rachètera le sol pour le livrer à une exploitation commune; les canaux, les chemins de fer, les mines seront également rachetés; la dette publique elle-même sera amortie en cinquante-six ans et avec une économie de plus de moitié sur la dotation annuelle de l'amortissement (l'auteur a pour cela un « procédé infaillible.) » L'Etat s'emparera encore des assurances, et créera pour les familles d'ouvriers des hôtels économiques où l'on pourra se procurer tous les avantages de la consommation sur une grande échelle.

Si longue que soit cette énumération des projets, voies et moyens exposés par M. F. Vidal, elle est encore incomplète. A peine avons-nous pu citer les titres de ses nombreux chapitres, sans entrer dans l'exposition des procédés de détail; mais ce que nous avons dit est suffisant pour justifier ce que nous avons annoncé en commençant des tendances de l'auteur, tendances dont il ne se défend pas d'ailleurs. Ce n'est pas la franchise qui lui manque, en effet, mais bien plutôt l'originalité. Adversaire de la propriété, il s'est bien gardé de mettre quelque chose à lui dans son livre ; forme et idée, il a tout pris à ses frères en socialisme. A M. Proudhon, le billet d'échange, la suppression de l'intérêt, l'annulation de la rente de la terre, le domaine éminent à l'Etat et la simple possession aux cultivateurs ; à M. L. Blanc les ateliers nationaux commandités par l'Etat, et absorbant les ateliers libres par leur concurrence privilégiée ; à Fourier les hôtels économiques pour les travailleurs, la grande culture par association des propriétaires ; enfin, à M. Cabet, sa conclusion, c'est-à-dire le communisme pur, au moyen de l'expropriation du sol, des chemins de fer, des mines, des canaux et de tous les instruments de travail et de production.

M. F. Vidal a la modestie de prévoir des objections à son système, et rend aux économistes la justice de les regarder comme des adversaires naturels. Nous le remercions de cet hommage rendu à nos doctrines, qui sont en effet absolument contraires à ses idées, mais nous n'acceptons pas la position qu'il veut nous faire en nous attaquant. Ce n'est pas la défensive qu'il nous convient de prendre vis-à-vis des socialistes, mais le rôle de juge.

La théorie communiste est plus vieille que le monde chrétien. De Minos, de Lycurgue et de Platon, elle s'est transmise d'âge en âge par l'intermédiaire des sophistes de toutes les époques aux socialistes modernes ; Th. Morus, Stork, Munzer, Mathias, Jean Bocold, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, Campanella, Morelly, Mably, Brissot, Babeuf, sont les principaux anneaux de cette chaîne. Plus d'une fois, l'utopie a essayé de se traduire en pratique ; la violence armée, le pillage, le massacre, l'incendie sont venus en aide à la parole et au livre ; les populations malheureuses, les paysans des campagnes, ces êtres « stupides et grossiers » dont parle M. F. Vidal, ont fait cortége aux prétendus réformateurs, et leur ont fourni des armées, ainsi que les citadins, les bourgeois, les artisans et même quelques barons brouillés avec la justice pour avoir perdu la notion du tien et du mien, pour avoir trop aimé le bien d'autrui ; l'histoire nous apprend le résultat de ces nombreuses tentatives, elle nous fait connaître les horreurs dont les unes furent accompagnées, la misère, la ruine qui furent le résultat des autres.

Malgré le nombre et l'audace des adhérents, le communisme a toujours été vaincu, parce qu'il est antisocial et soulève contre lui tous les bons et nobles sentiments que la nature a placés dans le cœur de l'homme. En remettant à l'Etat le domaine éminent, la distribution du crédit, la répartition des instruments de travail, il fait de chaque citoyen une brute sans prévoyance, sans initiative et sans responsabilité, un esclave, un serf, recevant d'un fonctionnaire public son labeur et son pain quotidien ; aussi a-t-il contre lui tous les partisans sincères d'une véritable liberté. Mais il ne s'arrête pas là, il détruit la famille en abolissant la propriété, en enlevant les enfants

à leur père pour les soumettre à une éducation commune et en faire des rouages élémentaires d'une immense machine, sans autre alternative que d'obéir ou de rompre.

Si M. F. Vidal n'accepte pas ces conséquences dernières de son système, cela prouve qu'il manque de logique et rien de plus, car ses prémisses y conduisent fatalement. Les grands législateurs du communisme l'ont reconnu et ils ont eu le courage de le dire ; ils ont fait plus même, prévoyant que l'humanité ne se laisserait pas longtemps asservir sous le joug qu'ils lui préparaient, ils ont pris soin d'éditer contre ceux qui se rendraient coupables de désobéissance et d'infraction aux lois du communisme, de révoltes contre son principe, un Code des délits et des peines devant lequel pâlissent les tortionnaires du moyen âge et les familiers du Saint-Office.

Quelques-uns de ces écrivains se sont bornés à l'hypothèse du communisme, ils en ont vanté les avantages et les douceurs, sans en réclamer la réalisation ; d'autres ont fait plus, ils ont tenté l'épreuve ou l'ont du moins recommandée à leurs concitoyens ; Babeuf était de ces derniers. C'est sur leurs traces que M. François Vidal veut marcher à la suite de M. L. Blanc, de M. Cabet et de M. Proudhon ; son livre n'expose pas, c'est lui qui le déclare, une théorie pure, « c'est un livre d'actualité, traitant de réformes immédiates. »

Dieu préserve la société française de semblables réformes. Déjà, il y a moins d'un an, les prédications du Luxembourg, dans lesquelles M. F. Vidal joignait sa voix à celle de M. L. Blanc, ont fait descendre dans la rue une armée de fanatiques, dévoués jusqu'à la mort aux doctrines communistes, et préludant à leur réalisation par l'assassinat. Sans la vigueur et l'énergie avec lesquelles ces tentatives criminelles ont été réprimées, il n'y avait qu'un pas à franchir de ces sanglantes prémisses à l'application des plans de Babeuf, dans lesquels nous lisons :

« Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force ; les opposants seront « exterminés.

« Tous les biens des conspirateurs et de tous les ennemis du peuple seront dis- « tribués sans délai aux défenseurs de la patrie... A la fin de l'insurrection, les ci- « toyens pauvres qui sont actuellement mal logés ne rentreront pas dans leurs « demeures ordinaires ; ils seront immédiatement installés dans les maisons des con- « spirateurs. — On prendra chez les riches ci-dessus les meubles nécessaires pour « meubler avec aisance les sans-culottes. »

Nous savons que d'aussi abominables moyens ne sont pas dans la pensée de M. F. Vidal, mais à son défaut, d'autres sauront les employer, ainsi que le prouvent les projets de décrets préparés dans la prévision du succès de la journée du 15 mai 1848 ; si ce n'est pas lui qui frappe le coup, ce seront ceux dont il aura armé les bras en égarant leur esprit. En temps de révolution, il se trouve toujours à côté des rêveurs qui exposent les théories, des hommes d'action prêts à les mettre en pratique, et qui vont droit au but final sans s'arrêter à tous ces tempéraments ménagés par les inventeurs pour faciliter la transition.

Longtemps la critique a été bienveillante pour les professeurs de socialisme ; tout en combattant leurs erreurs, on croyait devoir rendre hommage à leurs bonnes intentions ; aujourd'hui une pareille indulgence serait coupable. Ce ne sont plus des rêveurs que la société a en présence, mais des ennemis ; de quelque voile que se couvrent les intentions, la fin et les moyens, la tête et le bras sont également criminels, et doivent encourir une même réprobation.

Les lecteurs du *Journal des Economistes* nous excuseront de n'être pas demeuré dans ce compte-rendu sur le terrain spécial de l'économie politique ; cela nous était impossible. Qu'est-ce que la science économique a de commun avec le communisme ? Il n'y a pas une seule des propositions de M. F. Vidal, toutes fondées sur l'absorption de toutes les industries et de tous les instruments de travail par l'Etat, que la

science ne condamne, et avant elle la société, dont le communisme est la négation et le renversement.

Nous avons tardé longtemps à rendre compte du livre de M. F. Vidal ; en voici la raison. Cet ouvrage, écrit avant les journées de juin, a été publié peu de temps après. Les passions étaient encore si excitées à cette époque, la plaie si vive, la leçon avait été si forte, que nous aurions cru manquer de loyauté en attaquant alors par la plume des doctrines qui venaient d'être passées par les armes, et nous avions résolu de ne rien dire des *Projets, voies et moyens de réformes sociales*; mais nous nous apercevons depuis quelque temps que les socialistes se préparent à une nouvelle campagne, nous les entendons annoncer leur prochain triomphe, tout en cherchant à rassurer l'opinion sur les conséquences de leur avénement; de ce moment notre silence nous a paru une sorte de complicité morale, et nous nous sommes décidés à le rompre pour dire à la société ce que voulaient faire d'elle les apôtres modernes du communisme, et pour lui rappeler ce que leurs précurseurs et leurs maîtres avaient fait ou proposé de faire autrefois. Ad. B. (des V.).

Principes d'économie politique, par MM. Wolowski et Alcide Fonteyraud. — Broch. grand in-8° de 30 pages à quatre colonnes, faisant partie de la *Collection des cent traités sur les connaissances les plus indispensables*. Paris, chez Dubochet, Chevalier et comp.

Les petits traités élémentaires de la science économique sont très-rares. A part le petit *Précis* de M. Blanqui et l'*Economie politique* de M. Joseph Droz, nous ne connaissons aucun écrit à la fois scientifique et littéraire qui donne l'envie d'étudier a science en en groupant rapidement les notions fondamentales. Les *Eléments* de M. Joseph Garnier forment déjà un traité méthodique et complet, un premier véritable cours d'études, qu'il faut faire avant de prendre les leçons de Rossi, le *Traité* de J.-B. Say, l'ouvrage d'Adam Smith, etc. Les abrégés manquent. Cependant ils n'ont jamais été plus nécessaires. Tout le monde s'occupe aujourd'hui d'économie politique, tout le monde s'attache à chercher des remèdes aux maux de la société; mais bien peu ont des notions de la science sociale, bien peu connaissent l'anatomie de ce corps qu'ils ne se font aucun scrupule de réformer ou plutôt de déformer selon leur fantaisie. Il est donc urgent d'enseigner un peu de médecine à cette foule de médecins improvisés, et surtout de mettre le public en garde contre leurs remèdes. Tel a été le but principal de MM. Wolowski et Fonteyraud en écrivant le petit traité qui vient d'être publié dans la collection de MM. Dubochet, Lechevalier et comp.

Dans une note, placée au bas de la première page, M. Wolowski annonce avec beaucoup de désintéressement, de bon goût, que la rédaction de ce travail appartient, en majeure partie, à M. Alcide Fonteyraud. « Celui-ci, dit M. Wolowski, a su donner une forme à la fois concise et claire aux idées qui nous sont communes. Si quelque erreur de doctrine était signalée, la responsabilité m'en appartient; mais si ce modeste opuscule a quelque valeur, le mérite en revient au jeune économiste qui a bien voulu me prêter le concours de sa plume facile et de son esprit judicieux et pénétrant. »

Nous sommes charmé de pouvoir nous associer aux éloges que M. Wolowski donne ici à son collaborateur. M. Fonteyraud a su résumer d'une manière claire et succincte l'ensemble des grandes vérités de la science, et il a su donner à ce résumé tout l'attrait qui s'attache à des vérités bien dites. On ne peut reprocher à la manière de M. Fonteyraud que l'exagération d'une qualité précieuse : son style pèche parfois par l'excès du brillant et du pittoresque, par l'exubérance de l'image. Mais on se corrige aisément de l'exagération d'une qualité, tandis qu'on ne remplace point des qualités absentes. Mieux vaut l'excès que la stérilité !

Les *Principes d'économie politique* de MM. Wolowski et Fonteyraud sont divisés en cinq parties. La première contient une esquisse historique et un exposé du but de l'économie politique ; la seconde comprend les définitions et les notions générales ; la troisième traite de la production des richesses, du travail, du capital, des machines, des monnaies, du crédit, de la terre, de la population ; la quatrième donne un aperçu de la distribution des salaires et profits, des échanges et débouchés ; enfin, la cinquième résume quelques notions élémentaires sur la consommation, et notamment sur l'impôt.

La doctrine de M. Fonteyraud nous a semblé pure de toute hérésie ; l'auteur des *Principes* fait remonter au travail la création de toute valeur, et il plaide avec une généreuse énergie la cause de la liberté économique, aujourd'hui si déplorablement méconnue. Nous ne saurions donc trop recommander aux amis de la science de lire et surtout de propager ce petit traité.

*

L'INDUSTRIE FRANÇAISE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER ET L'EXPOSITION DE 1849, par M. AUDIGANNE, chef de bureau au ministère de l'agriculture et du commerce. Brochure in-12 de 67 pages, 1849, chez Guillaumin et Ce.

Voici une étude de circonstance, qui sera lue avec profit par ceux qui voudront toucher au doigt les effets de la crise affreuse que nous venons de traverser, et qui, si Dieu veut, arrive à son terme. L'auteur, convenablement placé pour cela, s'est entouré de tous les documents et de toutes les appréciations qui ont surgi des divers points du territoire, et il en a fait le résumé analytique et statistique avec une lucidité et une facilité de style remarquables. Après avoir exposé les détails de cette lugubre enquête, M. Audiganne a repris en bloc tous les documents accumulés, et, envisageant dans son ensemble l'état industriel du pays durant la crise, il ne croit pas pouvoir être taxé de pessimisme en évaluant l'amoindrissement total de la fabrication à la moitié du chiffre normal. Or, la production manufacturière est estimée à 2 milliards par an, dans lesquels les quatre industries textiles du coton, de la laine, de la soie et du lin, entrent pour à peu près 1,600 millions. La perte de notre grande industrie nationale serait donc d'environ 850 millions pour dix mois. Quelle a été la part des travailleurs dans cet immense désastre? Les fabriques françaises n'occupent pas moins de 2 millions d'ouvriers. Les salaires peuvent être évalués en moyenne à 1 fr. 25 cent. par jour, en tenant compte des femmes et des enfants, ce qui donne pour deux millions d'ouvriers et deux cent cinquante jours ouvrables, en dix mois, une somme de 625 millions. Si le travail a été réduit de moitié, les salaires ont éprouvé une égale diminution : les ouvriers de l'industrie ont donc perdu au moins 312,500,000 francs ! Ces appréciations, quoique naturellement fort grossières, montrent néanmoins la funeste portée de la crise.

Telle est la substance de la première partie de ce travail. L'auteur a ensuite voulu rappeler, en face du débordement des maux, l'ensemble des mesures gouvernementales qui ont été prises par les pouvoirs publics : prêts directs, primes, comptoirs d'escompte ; et il a donné les raisons qui ont fait écarter tous les plans relatifs à des compagnies ou à des comptoirs d'exportation.

Cette seconde partie est encore pleine de faits utilement groupés. Enfin, dans une troisième partie, M. Audiganne se demande quelle est la politique industrielle la plus propre à réparer les désastres d'où nous commençons à sortir. C'est ici, nous devons le dire, le côté faible de cette brochure. Car l'auteur est dans l'illusion de l'efficacité de l'intervention du ministère auquel il est attaché, et ne semble d'ailleurs pas avoir assez médité sur ce point. Il n'est nullement nécessaire que le ministre du commerce et ses aides de camp se creusent la tête sur les moyens de mettre le commerce à l'unisson de l'industrie, et sur des plans de colonisation à Madagascar ou

ailleurs; le commerce fera *dà se*, si on le lui permet, si on lui ôte les règlements et les tarifs qui entravent ses expéditions et ses retours; et si, par des conseils intelligents, on lui assure de la sécurité. Le reste n'est qu'illusion et utopie. Ce n'est pas une *direction* autre que celle de juillet qui lui manque; il ne lui faut que de la liberté : laissez-le faire, laissez-le passer; il sait mieux ce qui lui convient que M. Cunin ou M. Flocon. Même réflexion pour l'industrie.

M. Audiganne croit qu'on l'a mieux dirigée que le commerce. Hélas! qu'il eût été bien plus heureux qu'on l'eût laissée tranquille! M. Audiganne ajoute : « Comment diriger à l'intérieur tout le jeu du mécanisme économique, de manière à éviter les frottements, les chocs et les explosions? Que faire pour les intérêts des classes ouvrières qui se soulevaient à chaque instant, comme une mer orageuse menaçant d'envahir les digues impuissantes? Questions capitales qu'il ne fallait pas abandonner aux partis extrêmes. » En vérité, nous ne saurions trop le répéter; là est la grande erreur du gouvernement de juillet et de ses successeurs. Comment ne voyez-vous pas que c'est précisément la *direction* artificielle et forcément artificielle, qui amène les frottements, les chocs et les explosions? Comment ne voyez-vous pas que, par cette direction, vous faites du socialisme, comme les partis extrêmes, et que les intérêts et le calme des classes ouvrières nécessitent, non pas des combinaisons administratives nouvelles, mais le libre développement des voies industrielles et commerciales?

Une note sur l'Exposition termine ce travail plein de faits clairement et élégamment présentés. Or, l'exposé de ces faits constitue le but de l'auteur et la valeur de son écrit auquel nos critiques ne peuvent point enlever son véritable intérêt.

S. S.

CHRONIQUE.

Sommaire. — Lutte entre M. d'Israëli, chef des protectionnistes, et Robert Peel au sein du Parlement. — L'article 13 de la Constitution et la proposition de M. de Melun. — MM. V. Hugo et Lebœuf, socialistes sans le savoir. — M. Gustave de Beaumont. — Comité des trente membres pour la prévoyance et l'existence publiques. — La majorité veut faire, et ne sait quoi faire. — Plans et projets. — L'achèvement du Louvre. — Le projet de M. de Falloux. — Réformes d'abus dans la filature de la Seine-Inférieure. — Conventions postales entre la France, l'Espagne et le Portugal. — Le Congrès de la paix. — Ouverture du chemin de fer de Chartres. — Rome, etc.

Il n'était bruit, depuis quelque temps, dans le monde des protectionnistes et des patriotes à primes, *draw-backs* ou autres mêmes droits du seigneur, que du discrédit profond dans lequel était tombée la doctrine du libre échange, même en Angleterre, terre classique des réformes économiques. « L'expérience est faite à jamais, disaient les défenseurs acharnés des hauts tarifs et du pain cher; la liberté commerciale a mis quatre ans à faire fiasco, à se perdre de réputation, à semer de ruines le sol national; mais l'enseignement est complet. L'opinion publique a fait volte-face, et devant ses assises suprêmes comparaîtront, pour être châtiés et fletris, les adversaires de l'échelle mobile ou des droits différentiels. »

Tout cela fit quelque effet, remua les lords sur leurs bancs, les armateurs dans le lloyd, et, grâce à quelques banquets où la *dukery* daigna fraterniser avec le fermier, l'agitation gagna même les comtés agricoles. Mais, pour qui-

conque suit les faits [1] et sait creuser jusqu'au tuf la société anglaise, pour quiconque a vu l'affaiblissement constant de l'influence aristocratique, et sait avec quel ciment l'Anglo-Saxon consolide les conquêtes lentement arrachées, il était bien évident que cette petite tempête de grands seigneurs et de fermiers convenablement stylés mourrait aux pieds des Communes. Il n'appartenait qu'au *Moniteur industriel*, au *Constitutionnel* et autres champions brevetés du Comité Mimerel de se réjouir quand il fallait se couvrir de cendres, et de lire aussi mal dans le passé que dans le présent et dans l'avenir. Le fait est que l'on ne saurait prophétiser plus mal que ces infortunés journaux, dont nous respectons profondément la douleur et le désappointement, mais qui se perdront, comme d'autres, pour avoir trop aimé la protection et l'épigramme mal tournée.

Donc, on allait voir périr le système si hardiment inauguré par Sir Robert Peel en 1842, si glorieusement complété par les ligueurs en 1845, par lord John Russell dans le remaniement des lois sur la navigation et sur les sucres.

On profita si habilement de l'hésitation momentanée que le Parlement manifesta au moment où il fallut déchirer les derniers feuillets des lois d'Elisabeth, de Cromwell et de Charles II, lois consacrées et, en quelque sorte, poétisées par la gloire éclatante de la marine anglaise.—On crut que les temps des préjugés étaient revenus ; on spécula sur l'horrible détresse qui dévore les ressources du pays depuis cinq ans ; on osa rendre la liberté comptable des maux versés à pleines mains sur l'Angleterre : la disette, la crise financière, la crise industrielle, les secousses politiques, l'Irlande en haillons et tendant sa sébile où l'Echiquier jette des centaines de millions.

A ce pays qu'on croyait découragé, on offrit la perspective trompeuse du travail national ; on voulut lui faire renier sa foi, comme au mendiant du *Festin de Pierre*, en lui offrant de gros revenus.

Rien ne fut épargné pour porter un coup décisif. Les rôles furent distribués de longue main ; les harangues longtemps méditées, la statistique laborieusement tourmentée, la mise en scène préparée minutieusement. Et, lorsque vint la répétition générale du tournoi qui allait se livrer aux Communes, les milliers d'auditeurs groupés à Drury-Lane, et formés en *Association générale pour la protection de l'industrie et du* CAPITAL *de l'Angleterre*, ne doutèrent plus du triomphe. Ils avaient pour eux la misère des temps, les apparences, la ténacité du parti le plus tenace et le plus opulent, la verve sarcastique et mordante d'un romancier célèbre, M. d'Israëli, lequel partage, on le sait, avec lord Stanley, l'héritage de lord G. Bentinck, mort deux fois impénitent, comme *sportsman* et comme protectionniste.

Il est arrivé cependant que ni la misère savamment exploitée, ni les efforts acharnés des propriétaires terriens, ni la parole élégante et souple de M. d'Israëli, s'enlaçant autour du free-trade pour l'étouffer, n'ont prévalu contre la force des choses et contre l'implacable logique de Sir Robert Peel. Jamais, il le faut dire même, la doctrine économique n'a fait briller avec plus d'éclat sa supériorité sur les formules décrépites et la sophistique étroite, égoïste de la protection. C'est qu'on sent, en lisant l'admirable plaidoyer du député de Tamworth, que son point de départ est un principe juste, une vé-

[1] Voy. les articles publiés dans les différents numéros de janvier en mai sur les résultats pratiques du libre échange, en Angleterre, depuis six ans. Voy. aussi le discours de Cobden dans notre livraison du mois de mai.

rité se développant dans les faits comme dans les idées; tandis que, dans les saillies, en quelque sorte phosphorescentes du député du Buckinghamshire, on voit percer les préoccupations de l'intérêt privé et la politique d'expédients. Le discours de l'un plonge dans le cœur humain, dans les entrailles mêmes de la morale et de la société ; le discours du second plonge dans une caisse et un bureau de douanes. Ici, vous avez un élégant réquisitoire, parsemé de ces fleurs et de ces tropes dont les rhéteurs aiment à recouvrir les mauvaises causes ; là, vous avez une démonstration savante, qui touche à la plus vivante réalité par des monceaux de faits, et touche en même temps aux plus hautes régions de l'esprit par les considérations morales et philosophiques. Vous voyez la parole du grand réformateur s'élever graduellement des chiffres les plus arides et des questions terre à terre aux questions sociales les plus élevées, et atteindre jusqu'à l'idée de Dieu par la solennelle péroraison qui termine son discours, et dont nous extrayons les passages suivants :

« Vous avez recueilli les bienfaits de votre sage politique. Vous avez traversé « intacts, grâce à la Providence, les cruelles épreuves par lesquelles ont passé « les autres peuples. Je vous adjure, au nom de tout ce qui peut agir sur des « législateurs éclairés, au nom de la raison politique, au nom de la prudence « la plus égoïste, la plus étroite, de rejeter ce qu'on vous *propose*. Je vous con- « jure de ne pas sacrifier le glorieux héritage que vous avez recueilli déjà, et « de ne pas faire la plus grande folie qui ait pu être faite depuis le jour où « l'aîné vendit son droit pour un plat de lentilles. »

Or, la proposition de M. d'Israëli ne tendait à rien moins qu'à ramener les tarifs dans la voie restrictive, et à ressusciter le sacrilége d'un droit sur le blé, sur le pain. En même temps, comme bien on doit le penser, les promoteurs de la motion pourvoyaient à leurs propres intérêts en destituant le ministère et se distribuant fraternellement les portefeuilles. Déjà le futur ministre des finances était désigné, ainsi que plusieurs autres ; et tout cela sous prétexte que le libre-échange avait menti à ses promesses ; que les exportations avaient été constamment en s'abaissant, ainsi que les revenus de l'Echiquier ; que les *workhouses* regorgeaient de pauvres ; que les paroisses pliaient sous le faix, que les ateliers étaient déserts ; enfin, que l'Angleterre touchait à sa fin si on ne protégeait pas législativement la rente des propriétaires avec ou sans écusson.

A quoi sir Robert Peel après avoir fait justice de la statistique frelatée et expurgée de ses adversaires, répondit fort catégoriquement, que le libre-échange a réalisé ses plus somptueuses promesses et positivement sauvé le pays en répondant aux rigueurs des temps par des adoucissements dans la rigueur des tarifs ; que le principe qui veut que les produits s'échangent contre les produits n'a jamais été plus fort, puisque l'importation de l'or et de l'argent s'est accrue constamment ; qu'en 1840, l'Echiquier aux abois, et le pays chancelant, malgré les bandelettes de la protection et une aggravation de 5 pour 100 sur les tarifs, voyaient l'année se solder par un déficit énorme ; que dès 1842, date des premières réformes douanières, la scène change ; la vie circule dans le pays et la nation marche par des dégrèvements successifs à cette mémorable année de 1846, qui laisse dans les caisses de l'État un excédant de 100 *millions de francs*, — assez beau denier, comme on voit, par le temps de déficits qui court en Europe ; qu'à moins d'une insigne mauvaise volonté il faut bien compter les famines, les révolutions, et les spéculations effrénées

(sur chemins de fer, mines, etc.) pour quelque chose; qu'en dépit de son peu de confiance dans les prétendues évaluations de la douane, il voulait bien admettre une diminution d'exportation, mais que cette diminution, surabondamment justifiée par les désastres de ces dernières années, était toute naturelle aux yeux de quiconque sait qu'en abaissant le prix des matières premières à l'entrée, on abaisse d'autant le prix de revient; qu'enfin, relativement à la détresse incurable où se trouve le pays, il avait pour consoler le patriotisme effaré de MM. d'Israëli et compagnie, des lettres nombreuses, venues de tous les comtés manufacturiers, et parlant d'une augmentation de 20, 25, 30 pour 100 dans les salaires et les ventes, et certifiant que la condition du peuple s'est grandement améliorée. Le tout, couronné par une puissante analyse des lois de l'échange, par la revendication des droits du travailleur, et par l'imposante apostrophe que l'on a pu lire.

Il restait peu de chose à dire après cette puissante, cette immortelle réplique, disions-nous; — le régime protecteur était définitivement enterré. Mais lord J. Russell, en sa qualité de ministre, est venu sceller officiellement la tombe par quelques traits pleins d'ironie, à l'adresse des futurs ministres, et par des chiffres on ne peut plus éloquents. Ainsi, il a établi le mouvement de reprise de la fabrication et des exportations par la comparaison des cinq premiers mois de 1848 avec ceux de 1849. Il a révélé que, sur les seuls cotons et filés, l'augmentation avait été dans le rapport de 8,716,000 liv. st. à 10,113,000 liv. st. Puis, démontrant par une statistique accablante tout ce que la population de la Grande-Bretagne avait recueilli de l'ouverture des ports et de la vie commerciale en plein air, il dit que, de 1842 à 1848, l'accroissement de consommation a été de 24 pour 100 sur le *thé*, de 30 pour 100 sur le *cacao*, de 30 pour 100 sur le *café*, de 35 pour 100 sur le *coton*, de 60 pour 100 sur le *sucre*. Seulement, lord J. Russell ne s'est pas rappelé que plus on importe et plus on s'appauvrit. C'est là l'occasion d'une sévère leçon que le *Moniteur industriel* ne manquera pas de lui donner avec sa légèreté de style habituelle.

Après ce discours, la parole appartenait à M. d'Israëli. On pensait que le spirituel auteur de *Conningsby* prendrait tout au moins une revanche oratoire et lancerait, comme le Parthe, quelques traits acérés dans sa fuite. Il n'en a rien été. La lourde cuirasse de chiffres et de documents dont il lui avait fallu couvrir sa vive intelligence lui pesait visiblement. Il se sentait fourvoyé. Il n'a retrouvé la parole que pour avouer humblement qu'il n'était pas de force et pour se plaindre de l'abandon de ses amis, gens experts en statistique, en paupérisme et en échelles mobiles.

Il ne restait plus, dès lors, qu'à voter sur sa présomptueuse motion. Le résultat obtenu est bien fait pour venger le libre-échange des grosses calomnies et des petits sarcasmes dont on le poursuivait si charitablement.

Sur 452 députés, 156 ont voté pour la motion, et 296 contre : majorité en faveur du *free-trade*, 140 voix.

Qu'étaient devenues les joies et les gloires de Drury-Lane? A. F.

— Nous avons dit souvent, à propos de la Constitution et de l'article 13, que l'Assemblée constituante léguait des divagations, des erreurs funestes, et peut-être des orages aux gouvernements appelés à lui succéder. La séance du 10 juillet a malheureusement commencé à nous donner raison. On sait que M. de Melun a cru utile de proposer à l'Assemblée législative de nommer une Com-

mission chargée de proposer et d'examiner les lois nécessaires à l'application de ce fameux article 13, qui signifiera tout ce qu'on voudra, tant les expressions en sont vagues, tant elles se ressentent de l'influence socialiste du temps, et du peu de précision qu'il y avait dans l'esprit des constituants. Cette proposition était en discussion le 10 juillet. M. Victor Hugo l'a appuyée, et en a pris texte pour combattre les hommes de la majorité, qui veulent flétrir du nom de socialisme toute aspiration vers le progrès. Jusque-là c'était fort bien. Mais l'honorable membre a très-peu ou très-mal réfléchi sur les questions sociales, et il en est encore à cette phase de banale philanthropie où l'on écrit force propositions prétentieuses et mystiques, donnant, quand on cherche à les concentrer : la taxe des pauvres, le droit au travail, la tyrannie du capital, l'organisation du travail, le communisme. Dans sa naïveté solennelle, l'orateur repoussait du pied le socialisme de Pierre, Paul, Jacques ou Antoine, et caressait de la main le socialisme moins intelligent, moins franc, plus nuageux d'une haute commission capable de résoudre « l'obscur problème de février », de rédiger « le grand Code chrétien de l'assistance publique, d'étouffer les chimères du socialisme sous les réalités de l'Evangile », de *détruire* la misère ! Puis il a fait une peinture des cruelles intentions que renferme la société, n'a pas craint de rendre celle-ci responsable de ces maux, et a cru avoir donné une solution en faisant appel à des lois évangéliques !

Nous ne craignons pas de le dire, c'est là le langage de la pire espèce d'hommes, qui remuent les questions sans les comprendre, surexcitent la misère sans fournir les moyens de la soulager, s'attribuent le monopole des beaux sentiments et se croient quittes envers la société et les citoyens les plus malheureux, quand ils ont présenté celle-là comme une marâtre qui pourrait et ne veut pas soulager, quand ils ont mis la haine dans le cœur de ceux-ci.

C'est sans doute sous le poids d'une impression aussi pénible que M. Gustave de Beaumont a voulu répondre à cet orateur, et faire justice de ce charlatanisme philanthropico-socialiste, dont M. Victor Hugo et autres sont dupes, avec les meilleures intentions du monde. On peut, a-t-il dit avec raison, soulager par voie gouvernementale quelques misères, il est insensé de croire et de dire qu'on *peut* et par conséquent qu'on *doit* par le même procédé détruire la misère. Nous aurions ajouté, nous, que les gouvernements peuvent désormais causer moins de misères ; mais que les citoyens seuls, par une obéissance intelligente aux lois économiques, peuvent s'affranchir progressivement de la misère. M. G. de Beaumont a fort bien caractérisé la funeste influence des perturbations sur la condition des classes ouvrières. Nous ne pouvons cependant partager son avis sur la sagesse de l'article 13 auquel il a coopéré, et nous ne croyons pas qu'il ait été bien net et bien pur de socialisme en parlant des institutions qui sont, selon lui, sous-entendues dans cet article. Mais toujours est-il que si nous ne partageons pas toutes les opinions de l'honorable membre, il faut dire qu'il y a entre lui et l'illustre poëte la différence du réel au nuageux.

Un autre membre de l'Assemblée, dans la même séance, a dit quelques mots qu'on a pris pour du gros bon sens et qui n'en cachent pas moins un sophisme. M. Victor Hugo avait reproché à la société d'avoir laissé mourir un homme de lettres de faim ; M. Lebœuf est monté à la tribune pour lui dire ceci : Je n'ai pas l'honneur d'être homme de lettres ; mais si je l'étais, je ne me consolerais jamais d'avoir laissé mourir un de mes confrères. Et sur ce, des

très-bien! très-bien! sont partis de la salle. Ah! monsieur Lebœuf, si vous étiez homme de lettres vous ne laisseriez pas mourir de faim vos confrères? Mais si des banquiers ruinés ou des fabricants de poterie mouraient de faim, frappaient à votre porte, pourvoiriez-vous à leurs besoins..., vous croiriez-vous *obligé*, strictement obligé de pourvoir à leurs besoins?

Tout cela est du socialisme. M. Victor Hugo n'est pas responsable de la mort de l'homme de lettres, pas plus que M. Lebœuf ne le serait de la mort d'un de ses confrères, pas plus que la société, c'est-à-dire que vous et moi, de la mort de MM. Victor Hugo et Lebœuf, si ces honorables citoyens ne savaient pas se tirer d'affaire; car si vous croyez la société responsable, vous êtes partisans de la théorie du droit au travail, et, loin de combattre les chimères du socialisme, vous les partagez.

L'Assemblée législative a décidé le même jour qu'elle nommerait dans ses bureaux une Commission de trente membres, non pour réaliser les promesses de l'article 13, comme le voulait d'abord M. de Melun, mais pour préparer et examiner les lois relatives à la prévoyance et à l'assistance publiques. Soit; s'il doit y avoir plus d'ordre et plus d'ensemble dans les décisions que si chaque projet était examiné par une commission différente; mais il faut remarquer que c'est là une retour au système des Comités de la Constituante.

C'est à cette Commission qu'arrivera tout naturellement un premier projet de loi sur l'assistance publique, élaboré au ministère de l'intérieur, et puis après au Conseil d'Etat, et qui a pour but d'instituer un Conseil supérieur et des Comités cantonaux qui puissent utilement diriger l'emploi des ressources destinées à l'assistance publique. M. Dufaure annonce pour bientôt la réglementation de cette assistance, « un Code complet pour exécuter la pensée de l'article 13. » La pensée! c'est fort ambitieux. La pensée de l'article 13, c'est le socialisme bâtard, le socialisme honteux. Nous sommes sur la pente d'une grandissime erreur. Majorité et minorité vont constituer la fainéantise officielle. Ce ne sera pas l'expérience la moins cruelle que nous aurons à faire.

Un projet sur l'assistance publique avait déjà été présenté, le 27 novembre, par M. Dufaure, sous l'administration de M. Cavaignac. A cette époque, le ministre avait rédigé un exposé des motifs, auquel il a renvoyé pour le projet actuel. Ce projet, soumis à une Commission, fut l'objet d'un rapport déposé par M. Coquerel, le 26 février 1849.

—Le parti opposé aux socialistes est dans une curieuse passe. En attendant qu'il soit peut-être de nouveau dominé par les hommes du *statu quo* et les réacteurs politiques, il est sous l'influence du louable désir d'améliorer la condition de la classe la plus nombreuse, si généralement cruelle par l'effet de la disette, des crises qui se sont succédé, de la révolution et des agitations de toute espèce. C'est une excellente disposition. Malheureusement, il se figure qu'il n'a qu'à parler, et que le gouvernement peut lui soumettre des mesures législatives telles que la misère va s'enfuir immédiatement, et que le socialisme révolutionnaire, vaincu par le fusil, va l'être incontinent par les effets de la toute-puissance administrative. Que, s'il veut parler, il répond par des banalités philanthropiques ou des utopies socialistes, telles que l'organisation du crédit, les bons hypothécaires, les caisses de retraite par l'Etat, la prévoyance sociale, l'assistance publique, c'est-à-dire par d'insignifiants palliatifs ou des erreurs funestes. Et quand on lui dit qu'il rêve et qu'il y a autre

chose à faire, plus méthodiquement, plus radicalement, plus *économiquement*, il vous taxe alternativement de malthusien, comme le ferait M. Proudhon, ou de socialiste, comme tel et tel honorable encroûté que nous pourrions citer.

C'est la même maladie qu'au temps du gouvernement provisoire, et plus tard de la Commission exécutive, et plus tard de l'administration de M. Cavaignac : on a toujours trop de prétentions et pas assez de savoir. Le véritable progrès ne se trouve pas par bonds, il mûrit lentement, et les populations le récoltent régulièrement par les temps calmes, et par le jeu régulier d'institutions dont elles savent se servir.

De cette envie de faire, et de tuer le socialisme avec ses propres armes, sont nés : à l'intérieur, le projet d'organiser l'assistance publique ; à la justice, trois ou quatre commissions actuellement en parturition ; au commerce, l'idée des caisses de retraite que l'Etat a renouvelée de M. Senac, et pour lesquelles M. Lanjuinais a voulu s'abriter derrière l'opinion des Chambres de commerce; aux travaux publics, le plan napoléonien de joindre le Louvre aux Tuileries, qui sourit assez peu aux députés des départements, lesquels n'invoquent les bonnes raisons que par une mesquine jalousie de province; à l'instruction publique, le projet de M. de Falloux, relatif à l'enseignement, qui, si la Chambre ne vient le déclarer d'urgence, ira se modifier de nouveau dans le laminoir du Conseil d'Etat, en attendant que M. de Falloux passe et qu'un autre ministre cherche à résoudre autrement le problème de la liberté par le monopole.

Nous publions sur ce dernier projet de loi si important un excellent article de M. A. Clément, mais sur lequel nous voulons faire une observation.

Notre collaborateur n'a traité, comme en 1844 M. Dunoyer (V. le tome VIII de notre collection), que la question de principes, sur laquelle nous sommes entièrement du même avis que lui. Il est juste de dire cependant que si le projet de M. de Falloux n'est pas d'accord avec les prémisses libérales d'abord posées, il n'en présente pas moins un progrès, en ce sens qu'il décentralise l'influence académique du Conseil supérieur, qu'il améliore la composition de ce Conseil, qu'il donnera plus de facilités aux instituteurs, et qu'il les soustrait à certains égards à la griffe universitaire. Ce projet est le produit d'une Commission de conciliation, où M. de Falloux avait appelé les hommes de toutes les opinions, lesquels, ne pouvant absorber le monopole au profit soit de l'Université, soit du clergé, l'ont affaibli en le divisant. C'est toujours un progrès et un acheminement vers la liberté que les libéraux réclamaient avant 1830 et qu'ils méconnurent après, que leurs adversaires réclamaient avant 1848 et dont ils semblent faire assez bon marché aujourd'hui.

—Depuis trop longtemps les fabricants de la Seine-Inférieure avaient adopté l'usage malhonnête de frustrer les ouvriers sur la qualité du travail évaluée à la pièce, à la coupe, ou à la chaîne et à la poignée par les bobineuses, toutes évaluations faites arbitrairement et progressivement aux dépens des ouvriers. L'avis du préfet à la Chambre du commerce de Rouen a décidé que désormais les toiles et étoffes seraient évaluées au mètre, le tressage et le bobinage au kilogramme ; que l'ouvrier recevrait un bulletin constatant la longueur, le poids et les numéros, et que les salaires seraient payés en numéraire, sans escompte aucun. Ces mesures, trop tardives, ont toute notre approbation. Mais nous tenons à ajouter que déjà le 11 janvier 1848, quelques jours avant sa révocation, si peu motivée, M. Hippolyte Dussard,

alors préfet de la Seine-Inférieure, avait, en invoquant la loi sur les poids et mesures, pris un arrêté abolissant ces criants abus, et que nous ne voyons cité ni par M. Ernest Leroy, préfet actuel, ni par la Chambre de commerce. *Suum cuique.*

— C'est à partir du 15 courant que commence l'application de la convention postale entre la France et l'Espagne, et que les lettres et échantillons de marchandises pourront être envoyés sans affranchissement préalable, et à des prix réduits, de France en Espagne, en Portugal et à Gibraltar, et réciproquement. Le prix de la lettre ordinaire est fixé à 50 centimes. Les journaux pourront être affranchis, pour 10 centimes la feuille.

Chose digne de remarque, l'Espagne est tranquille depuis que l'Europe s'agite; une amnistie générale y a été proclamée; les cortès ont réformé le tarif, malgré l'opposition des contrebandiers et des protectionnistes de Barcelone.

— Une brillante société se trouvait réunie au dernier dîner de la Société des économistes, auquel assistaient plusieurs représentants et des étrangers de distinction, et, entre autres, M. Hornbostel, ex-ministre du commerce en Autriche; M. Reutter, professeur à l'institution polytechnique, tous deux délégués pour étudier l'exposition de 1849; M. Elihu Burritt, président de la Société de la Fraternité universelle des Etats-Unis, et le révérend Henry Richard, secrétaire de la Société de la Paix à Londres, tous deux venus à Paris pour coopérer à l'organisation de la prochaine session du Congrès de la paix, qui s'est assemblé l'an dernier à Bruxelles, et qui se réunira cette année à Paris, le 22 août.

La discussion a roulé sur la manifestation qui se prépare. La réunion a été vivement impressionnée par une très-belle improvisation de M. Victor Lefranc. Il a été rappelé que la Société se ferait représenter au Congrès par son bureau.

— L'inauguration du chemin de fer de Paris à Chartres a eu lieu avec le plus de solennité possible, le 5 juillet. Cette ligne, de 88 kilomètres, a été exécutée aux frais de l'Etat. En sortant de Versailles, la voie s'enfonce sous un tunnel courbe de 700 mètres de rayon et 140 mètres de long, et supportant les conduits d'eau de Versailles.

Dans la séance du 11, l'Assemblée législative a ajourné l'autorisation de ratifier la convention conclue avec la Bavière pour le chemin de fer de Strasbourg à Spire.

— Enfin, M. Oudinot est entré à Rome... Nous avons tué force Italiens; de leur côté, ceux-ci ont tué force Français, le tout au nom de la très-sainte Trinité et de notre influence! Maintenant, que Pie IX n'oublie pas qu'il a une immense mare de sang à faire disparaître; que la conflagration européenne ne sorte pas de cette expédition, où, au dire de M. Oudinot, la France s'est couverte de gloire, et que Dieu nous pardonne!

Les Hongrois résistent aux Austro-Russes; le Parlement de Francfort a fini en queue de rat; la Prusse, après avoir essuyé une défaite, négocie de nouveau avec le Danemarck. Voilà des arguments pour le Congrès de la paix.

Paris, 14 juillet 1849. ...

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-TROISIÈME.

N° 97. — 15 *avril* 1849.

Maudit argent! par M. Frédéric Bastiat, représentant du peuple 1
Note sur la révision des valeurs officielles en France, en Belgique et en Angleterre, par M. Natalis Rondot 21
Le choléra à Paris en 1832, notice historique et statistique, par M. Ad. de Watteville 49
Influence du monopole des sels dans l'Inde 53
Rapport sur l'état des finances des Etats Unis, présenté au Congrès par M. Walker, secrétaire du Trésor 57
Du système social et des lois qui le régissent, par M. Quételet. (Compte-rendu par M. Henri Baudrillart) 68
Contes sur l'économie politique, par miss Harriet Martineau. (Compte-rendu par M. G. de Molinari) 77
Revue de l'Académie des sciences morales et politiques 83
Bulletin. — Société générale de Belgique. — Compte-rendu de ses opérations pendant l'année 1848. 87
Budget de la guerre en Belgique depuis dix ans 97
Mouvement des passages entre l'Angleterre et le Continent pendant les années 1847-48 97
Situations hebdomadaires de la Banque de France et de ses succursales 97
Bourse de Paris pendant le mois de mars 1849 99
Correspondance. — Ressources de l'Amérique pour la population française 100
Le promoteur de la réforme financière en Angleterre 101
Bibliographie. — L'administration des finances, par M. Gustave du Puynode 101
De la question du travail, ou Solution proposée par un travailleur sans ouvrage 103
Chronique 104

N° 98. — 15 *mai* 1849.

Introduction historique à l'étude de l'économie politique, par M. Mac Culloch. (Traduit de l'anglais par M. A. Planche) 114
Philosophie économique. — I. Principes d'économie politique, avec quelques-unes de leurs applications à la philosophie sociale, par M. J. Stuart Mill. — II. Essai sur certaines questions indécises de la science économique, par le même. (Extrait de la *Revue d'Edimbourg*, par M. Alc. Fonteyraud) 127
Malthus et le socialisme, par M. Gustave du Puynode 147
De la condition du peuple anglais de 1839 à 1847, comparaison des chiffres de la population, des personnes secourues, des versements à la Caisse d'épargne, des mariages, des émigrations, avec la consommation et les prix des objets de première nécessité. (Traduit de l'anglais de M. J.-T. Danson) 156
Rapport sur les finances des Etats-Unis, présenté au Congrès par M. Walker, secrétaire du Trésor, le 9 décembre 1848 167
De l'influence qu'a exercée la réforme de sir Robert Peel sur la destinée économique de l'Angleterre (discours de M. Cobden à Wakefield) 179
Revue de l'Académie des sciences morales et politiques 185
Bulletin. — Sommes dues à la France par les puissances étrangères 190
Commerce extérieur de la Belgique 191
Les Bagnes, lettre d'un condamné politique 194
Situtaions hebdomadaires de la Banque de France 196
La Bourse de Paris pendant le mois d'avril 1849 197
Bibliographie. — Etudes sur le budget, et spécialement sur l'impôt foncier, par M. A. S. G. Coffinières, docteur en droit 198
De l'organisation des travaux publics, par M. Rittinghausen 201

Pages.

Petits pamphlets de M. Frédéric Bastiat : — I. Protection et communisme. — II. Capital et rente. — III. Incompatibilités parlementaires. — IV. Paix et liberté, ou le Budget républicain. — L'Etat. — Maudit argent. 203
Brevets de priorité, projet de loi rédigé, avec la collaboration des principaux inventeurs et industriels de la Belgique, par le directeur du Musée de l'industrie belge 208
Du droit de vivre ou de la liberté commerciale 209
Mouvement du cabotage en 1846 211
Chronique 212

N° 99. — 15 *juin* 1849.

De la législation actuelle des voies de transport; nécessité d'une reforme basée sur des principes rationnels, par M. Dupuit, ingénieur en chef des ponts et chaussées 217
Lettre sur le prêt à intérêt, par M. G. de Molinari 231
Coup d'œil historique sur le papier-monnaie, par M. Villermé fils 241
Introduction historique à l'étude de l'économie politique, par M. Mac Culloch (suite) 256
De la centralisation administrative et de ses dangers en état démocratique, par M. Ét. Anisson, ancien sous-préfet (compte-rendu par M. Ad. Blaise, des Vosges) 268
Revue de l'Académie des sciences morales et politiques 272
Congrès central d'agriculture, par M. Louis Leclerc 275
Exposition des produits de l'industrie française en 1849, I. par M. Joseph Garnier. 280
Premier message du président de la République française 286
Correspondance. — Question des primes à la sortie 300
Enseignement de l'économie politique 303
Bulletin.—La Bourse de Paris pendant le mois de mai 1849 304
Situations hebdomadaires de la Banque de France et de ses succursales 305
Chronique 307

N° 100. — 15 *juillet* 1849.

La patrie. — Statistique sommaire de la France, par M. A. Moreau de Jonnès .. 313
De l'impôt sur l'intérêt de l'argent ou sur le capital, par M. Rau. Traduit de l'allemand par M. de Parieu, représentant 323
Du projet de loi de M. de Falloux sur l'instruction publique, par M. A. Clément .. 344
Revue de l'Académie des sciences morales et politiques 355
Situation des Banques en Europe, par M. Michel 362
Exposition des produits de l'industrie française en 1849, II. par M. Joseph Garnier. 365
Correspondance. — Enseignement de l'économie politique 370
Parti qu'on pourrait tirer des listes électorales 371
Bulletin. — Situations hebdomadaires de la Banque de France 373
La Bourse de Paris pendant le mois de juin 1849 375
Banque de Belgique (compte rendu des opérations pendant l'année 1848) 377
Documents sur les Etats-Unis. — Accroissement de la population aux Etats-Unis, eu égard à l'immigration 382
Marine marchande et commerce aux Etats-Unis 384
Monnaie aux Etats-Unis 385
Poste aux lettres aux Etats-Unis 386
Produits aurifères de l'Oural et de la Sibérie en 1847 388
Bibliographie. — Vivre en travaillant ! — Projets, voies et moyens de réformes sociales, par M. François Vidal 389
Principes d'économie politique, par MM. Wolowski et Alcide Fonteyraud. 393
L'industrie française depuis la révolution de Février et l'exposition de 1849, par M. Audiganne, chef de bureau du ministère de l'agriculture et du commerce 394
Chronique 395

FIN DE LA TABLE DU TOME VINGT-TROISIÈME.

HB
3
J8
sér.1
t.23

Journal des économistes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY